JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 6 octobre 1932 jusqu'au 27 mai 1933 inclusivement dans les vingt-trois et vingt-quatrième années du règne de Notre Souverain Seigneur le Roi George V

SESSION 1932-1933

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION DU DIX-SEPTIÈME PARLEMENT

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
J. O. PATENAUDE, IMPRIMEUR SUPPLÉANT DE SA MAJESTÉ LE ROI
1933

VOLUME LXXI

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-cinquième jour du mois de juillet 1932, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le quinzième jour du mois d'août 1932, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt-quatrième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quinzième jour du mois d'août 1932, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le vingt-quatrième jour du mois de septembre 1932, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce huitième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

LYMAN P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouvait convoqué pour le vingt-quatrième jour du mois de septembre 1932, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous voulons, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdit, jeudi, le sixième jour du mois d'octobre prochain, 1932, pour l'expédition des affaires, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: Témoin: Le très honorable Lyman Poore Duff, l'un des juges de la Cour Suprême du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce treizième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 6 OCTOBRE 1932

Aujourd'hui étant le jour pour lequel le Parlement a été convoqué par proclamations du Gouverneur général ci-annexées, pour l'expédition des affaires, et les membres étant réunis;

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 24 septembre 1932.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la quatrième session du Parlement, le jeudi le 6 octobre, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Assistant Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre, en conséquence s'y rend, et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre que durant la vacance, il a reçu une communication de deux membres le notifiant de la vacance suivante survenue dans la représentation, savoir:—

De Thomas McMillan, écr., député pour le district électoral de Huron-Sud, décédé.

Et qu'il a en conséquence émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL DE HURON-SUD

Dominion du Canada}
Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Huron-Sud, par suite du décès de Thomas McMillan, député pour ledit district électoral, survenu le 7 juin 1932.

Donné sous nos seings et sceaux à London, le 13 juin 1932.

J. C. ELLIOTT (L.S.)
Député pour le district électoral de Middlesex-Ouest.

ROSS W. GRAY (L.S.)
Député pour le district électoral de Lambton-Ouest.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats d'élections des membres suivants:—

Joseph Jean, écr., pour le district électoral de Maisonneuve;

L'honorable George Burpee Jones, pour le district électoral de Royal.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du 25 avril 1932, et adressé à J. E. Forté, écr., de Montréal, dans la province de Québec pour l'élection d'un député devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Maisonneuve au lieu et place de Clément Robitaille, décédé, Joseph Jean de la ville de Pointe-aux-Trembles, dans la province de Québec, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce 9e jour de juillet 1932.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci fait foi qu'en vertu d'un bref en date du 25 avril 1932 et adressé à E. O. McIntyre, écr., de Sussex, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un député devant servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Royal, au lieu et place de l'honorable George Burpee Jones, qui a résigné son siège, l'honorable George Burpee Jones, de Apohaqui, dans la paroisse de Sussex, N.-B., marchand, a été déclaré élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce 11e jour de juillet 1932.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Les députés suivants ayant préalablement prêté le serment et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre:—

L'honorable George Burpee Jones, pour le district électoral de Royal;

Joseph Jean, écr., pour le district électoral de Maisonneuve.

M. Bennett présente un Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue dans vos fonctions en ce moment, car mes Ministres ont jugé bon que vous examiniez sans tarder les Accords conclus entre le Canada et les autres pays de l'Empire à la Conférence économique impériale tenue récemment à Ottawa. Mon Gouvernement est d'avis que ces Accords procurent les moyens d'assurer un projet durable et réciproquement avantageux d'union économique impériale plus intime, et qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, de les approuver au plus tôt.

Le rapport de la Commission royale des chemins de fer et du transport va être présenté au Parlement. Vu les conclusions et les vœux qu'il renferme, vous serez appelés à examiner, aussitôt que possible, un projet de loi visant à assurer une exploitation plus efficace et plus économique des chemins de fer canadiens basée sur la juste concurrence et ordonnée de façon à éviter les doubles services coûteux et nuisibles.

Depuis la dernière session du Parlement, mes Ministres ont conclu avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un Traité pour le parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent. Après sa rectification par les autorités dûment constituées des Etats-Unis, ce Traité sera soumis à votre approbation.

Un Comité institué par arrêté en conseil a été chargé de s'enquérir de l'application de la Loi des pensions, afin que mes Ministres puissent avoir toute la

documentation voulue pour rechercher s'il y a lieu de prendre d'autres mesures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande guerre.

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes Ministres. Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner, de concert avec les Provinces et les Municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront. On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes Ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Il nous fait plaisir à tous d'observer que dans ces vastes régions de l'Ouest où, pendant plusieurs années consécutives, la faillite de la récolte a engendré beaucoup de misère, les abondantes moissons de cette année laissent prévoir une grande amélioration et permettent de réduire les secours accordés jusqu'ici.

Conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, vous serez appelés à examiner un projet de loi visant à une nouvelle répartition des sièges des Provinces à la Chambre des communes.

D'autres mesures que mes Ministres jugent être d'intérêt public seront aussi soumises à votre examen.

Vous serez appelés à prolonger d'un an les chartes des banques du Canada afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la revision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale qui sera prochainement appelée à étudier les problèmes financiers, économiques et monétaires.

Lorsque vous aurez examiné les questions qui sollicitent votre attention immédiate, on se propose d'ajourner le Parlement jusqu'au commencement de l'année prochaine pour aborder alors le programme ordinaire de la session.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront déposés quand le Parlement se réunira de nouveau. Ces prévisions budgétaires feront voir que mes Ministres continuent d'appliquer un régime d'économie compatible avec la saine administration de l'Etat, jusqu'à ce que des conditions économiques plus favorables aient accru sensiblement les revenus courants du pays.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Bien que la situation économique continue de peser lourdement sur toutes les classes du peuple, on peut voir enfin, à certains signes précis, que la période aiguë de la crise est à son déclin. Je me réjouis de constater que la sagesse de votre ferme politique d'économie et de progrès, qui a allégé les souffrances des Canadiens et maintenu la position financière enviable de notre pays, est encore plus manifeste aux approches de la prospérité renaissante. La force de notre armature financière, nos richesses agricoles et la solidité de nos industries nous ont permis de tirer rapidement profit de l'amélioration des conditions. La ratification des Accords commerciaux de l'Empire et votre approbation du projet d'économies et de réformes à réaliser dans le transport ferroviaire sont des facteurs qui affermiront davantage la situation avantageuse du Canada parmi les nations.

L'unité, le courage et l'initiative du peuple canadien, sans quoi vos labeurs eussent été vains, constitueront désormais la base sur laquelle, grâce à la coopération et à la confiance, nous édifierons un Canada plus grand que jamais. J'implore la divine Providence de vous diriger dans votre noble tâche.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de M. Bennett, un comité est nommé pour préparer et faire rapport avec toute la diligence possible la liste des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à la règle 63, ledit comité devant se composer de MM. Rhodes, Dupré, Simpson (Algoma-Ouest), Stewart (Edmonton-Ouest) et Casgrain.

M. Bennett remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

BESSBOROUGH,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable E. N. Rhodes, ministre des Finances; l'honorable D. M. Sutherland, ministre de la Défense nationale; l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires des Indiens, et l'honorable M. Dupré, solliciteur général, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

HÔTEL DU PARLEMENT,
OTTAWA, 6 octobre 1932.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du bibliothécaire général du Parlement, lequel est comme suit:—

A l'honorable Président de la Chambre des communes.

Le Bibliothécaire Parlementaire a l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1932.

Le Supplément au catalogue de la Bibliothèque contenant la liste des livres achetés au cours de l'année et des livres donnés à la Bibliothèque sera imprimé aussitôt que possible en 1933.

Le soussigné regrette d'avoir à enregistrer le décès de M. J. de L. Taché. M. Taché, dont la santé laissait beaucoup à désirer depuis quelque temps, s'est éteint le 21 mars dernier. Né à Saint-Hyacinthe, P.Q., il avait vécu dans cette ville et à Québec jusqu'à l'époque de sa nomination au poste d'Imprimeur du Roi à Ottawa. Il y a douze ans, il fut nommé Bibliothécaire conjoint du Parlement. Connaissant bien l'histoire de son pays, il s'est intéressé spécialement à l'acquisition d'ouvrages se rapportant aux débuts et aux sources de l'histoire du Canada. Le personnel de la Bibliothèque du Parlement gardera longtemps le souvenir de sa distinction et de sa courtoisie.

Il était fait allusion, dans le dernier rapport, au transfert d'un grand nombre de livres au "Bloc de l'Ouest", dans un local gracieusement mis à notre disposition par le Ministère des Travaux Publics. Le soussigné a l'honneur de vous signaler que le local en question est maintenant rempli et contient environ 35,000 volumes de documents parlementaires, débats, etc., ce qui a appréciablement diminué l'état de congestion dans lequel se trouvait la Bibliothèque.

La Bibliothèque a pris sa part de la réduction générale des crédits votés aux départements à la dernière session. La section parlementaire, toutefois, s'est procurée les nouveaux ouvrages dont le Parlement a spécialement besoin; mais il a fallu nécessairement pratiquer l'économie dans les achats d'ouvrages de littérature générale.

Respectueusement soumis,

MARTIN BURRELL,
Bibliothécaire Parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
OTTAWA, le 6 octobre 1932.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Sergent-d'Armes, avec son approbation avait nommé M. J. L. Williams, comme son député durant la présente session.

La Chambre s'ajourne alors à 4.05 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 7 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Conférence économique Impériale, tenue à Ottawa, 1932—Ainsi que les annexes I, II, III et IV (Anglais et Français).

Aussi,—Copies de l'entente conclue le 11 juillet 1932 entre le Dominion du Canada et la province de l'Ontario, relativement au développement de l'énergie dans la section internationale des rapides du fleuve Saint-Laurent (Anglais et Français).

Et aussi,—Copies du traité relatif à la canalisation du Saint-Laurent, signé à Washington, le 18 juillet 1932. (Anglais et Français).

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi pour M. Cahan, dépose sur la Table,—Ordonnances du territoire du Yukon, passées par le Conseil du Yukon durant l'année 1932.

Aussi,—Etats des remises et remboursements des droits ou taxes enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1932, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, article 91, chapitre 178, S.R.C.

Aussi,—Etat détaillé de tous les bonds et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32 du chapitre 164 des S.R.C., 1927.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1932—Document montrant:—

1. Durant les années 1929, 1930 et 1931, combien chaque département fédéral a payé au compte de primes sur des cautionnements de garantie.
2. Durant les années 1929, 1930 et 1931, quelles pertes, le cas échéant, chaque ministère fédéral a subies au compte des détournements de fonds.

3. Quelle partie de ces déficits, le cas échéant, les compagnies qui avaient cautionné ont remboursée au gouvernement.

4. Si le gouvernement entend appliquer le conseil donné par l'Auditeur général de reviser les règlements relatifs au cautionnement des fonctionnaires pour faire face aux conditions et aux exigences du temps présent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1932—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à la nomination, par la Commission du service civil, de Léo Labrecque, ancien soldat, à la position de gardien du phare de Carleton, comté de Bonaventure, Québec; et relatifs également à la destitution subséquente dudit Labrecque, par le ministre de la Marine, et à la nomination de monsieur J. E. Martin, de Carleton, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932—Document montrant:—

1. Depuis novembre 1931 jusqu'aujourd'hui, quelle somme le service des travaux de chômage a été attribuée au village de Verchères, comté de Chambly-Verchères, pour la construction d'un brise-lames ou toute autre entreprise.

2. Comment et où on a dépensé les argents versés à cette fin.

3. Quel fut le surintendant et le conducteur de ces travaux, et quel (*a*) salaire total, (*b*) par jour chacun a-t-il reçu.

4. Quels furent les mobiles de la destitution de Octavien Grenier, de Verchères, et de Jacques-Emile Cartier, fonctionnaires du ministère des Travaux publics, qui agissaient respectivement comme surintendant et surveillant des travaux de chômage.

5. Si ces hommes ont été remplacés, et, le cas échéant, par qui, et quel salaire reçoivent ces remplaçants.

6. Quelle quantité de pierre on a achetée pour la construction dudit brise-lames, de qui, et à quel prix.

7. Le 15 février 1932, quel était le coût total desdites entreprises.

8. Quels sont les noms et quelle est l'adresse des hommes qui ont travaillé à la construction dudit brise-lames, dans le village de Verchères, et quel travail chacun a exécuté.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 16 mai 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondances, lettres et autres documents échangés du 8 août 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère du Travail, tout membre du ministère ou tout fonctionnaire et le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et tout ministre ou fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes au sujet de toute affaire qui a quelque relation ou quelque rapport avec le soulagement du chômage, ou avec des affaires relatives au détournement de la grande route Elmsdale-Lantz ou au vieux chemin d'Halifax.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1932—Document montrant:—

1. En vertu de la Loi pour le soulagement du chômage et de l'agriculture, 1931, et de la même loi prorogée en 1932, à combien se monte l'assistance financière accordée ou engagée, du 28 février 1932 jusqu'à date, par voie de prêts ou autrement, à chacune des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

2. A quelles dates ces avances ont été accordées.

3. A quelles fins.

4. Quelle somme a été avancée à la Commission de secours de la Saskatchewan.

5. Dans chaque cas, quel montant est un prêt.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Maître général des Postes pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Anglais et Français).

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'Agriculture pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Aussi, il dépose sur la Table,—Règlements en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copies des arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, chapitre 25, S.R.C., 1927, accordant des subsides pour des entrepôts frigorifiques publics, depuis le 24 juin 1931, au 1er février 1932.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés, de l'année 1926 au mois de juillet 1930, entre le ministère fédéral de l'Agriculture et monsieur P. E. Boivin, ancien député de Shefford, et monsieur Victor Gariépy, de Waterloo, Québec, au sujet de la nomination de monsieur Victor Gariépy à titre de vétérinaire à l'emploi du gouvernement fédéral, dans le comté de Shefford.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport des arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 19 décembre et le 9 septembre 1932, conformément aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 17 décembre 1931 et le 9 septembre 1932, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., "Loi de la convention des oiseaux migrateurs.

Aussi,—Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 17 décembre 1931 et le 9 septembre 1932, conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C. 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulées depuis le 12 mars 1931 sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Aussi,—Etat des sommes remboursées sur l'autorité de Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, sous les prescriptions du chapitre 35, 22-23 George V, étant la Loi intitulée, Loi des remboursements (Ressources naturelles).

Aussi,—Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Aussi,—Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées durant l'année 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, concernant la construction de travaux d'égout.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Affaires des Indiens pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Liste des terres qui ont été annulées par le département des Affaires des Indiens depuis le 1er février 1932 au 31 août 1932.

Et aussi,—Etat montrant le nombre d'émancipés sous l'article 114 de la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.—Service militaire et de l'air.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du rapport du département de la Défense nationale sur l'aviation civile, et les opérations de l'air du gouvernement civil, pour l'année 1931. (Anglais et français).

Aussi,—Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 8 janvier 1932 au 1er octobre 1932, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres promulgués à la milice du 1er janvier 1932 au 15 août 1932, sous les dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres à la milice promulgués entre le 13 janvier 1932 et le 9 septembre 1932, sous les prescriptions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi,—Liste des nominations, promotions et retraites, milice du Canada (Forces permanentes et non permanentes), et force royale de l'air depuis le 13 février 1932 au 5 septembre 1932.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Aussi,—Copie des arrêtés en Conseil concernant les règlements passés sous les prescriptions de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Etat concernant la Loi de l'hygiène dans les chantiers publics, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927.

La Chambre s'ajourne alors à 3.40 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 10 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport des minutes des commissaires de l'économie interne de la Chambre des Communes de l'assemblée tenue le 23 mars 1932, conformément à la règle 80.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que le, et après le lundi, 10 courant, et chaque jour ensuite, les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf sur les questions des députés et sur les avis de motions pour production de documents.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 246, Loi de l'Appropriation, 1932.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral et Etat de ses recettes et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, sous les prescriptions des Statuts 1926-27, chapitre 55, articles 12 et 16.

Aussi,—Copie du rapport de l'auditeur sur l'état financier du bureau de prêt agricole du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, S.R.C., chapitre 66, A. 14.

Aussi,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1931—Volume I, Compagnies d'assurance autres que sur la vie.

Et aussi,—Abstraits d'états des compagnies de prêt et de fiducie pour l'année terminée le 31 décembre 1931, Sujets à corrections).

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant les rapports de revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes) contenant des états de navigation et de commerce maritime pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Et aussi,—Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2209, du 6 octobre 1932: créditant la somme de $40,707.95 pour des prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté du Conseil, C.P. 2210, du 6 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ile du Prince-Edouard, de $1,090.95 pour secours direct.

Arrêté du Conseil, C.P. 2211, du 6 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $7,060.06, pour secours direct.

Arrêté du Conseil, C.P. 2212, du 6 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan, de $3,703.64, pour secours direct.

Arrêté du Conseil, C.P. 2213, du 6 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse, de $2,757.41, pour secours direct.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi pour M. Cahan, dépose sur la Table,—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1932—Document montrant:—

1. Quel était le loyer inscrit dans le bail que la Commission du port de Montréal a accordé à la *Canadian Import Coal Company*.
2. En vertu de ce bail, si des privilèges spéciaux ont été accordés, privilèges qui n'ont pas été inscrits dans les baux accordés à d'autres marchands de charbon.
3. Si tout le quai Bickerdike a été loué.
4. Sinon, quelle partie en a été louée.
5. Si d'autres locataires se servaient de ce quai.
6. Si le bail a été approuvé par décret du conseil.

7. Sinon, pourquoi.

8. Si le bail spécifiait pas un loyer annuel suffisant, et s'il n'a pas été approuvé par arrêté ministériel, si le locataire sera forcé de verser une somme supplémentaire pour combler le déficit.

9. Quelle quantité de charbon la Commission du port de Montréal a acheté de la *Canadian Import Company.*

10. Si on a exercé une surveillance sévère pour savoir si l'on recevait bon poids.

11. Quels ont été les prix que la Commission du port de Montréal a payés à la *Canadian Import Coal Company* pour les différentes classes et sortes de charbon.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à Son discours de la session étant lu:—

M. Davies propose, appuyé par M. Laurin:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le très honorable Capitaine Comte de Bessborough, membre du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée;

M. Mackenzie King, appuyé par M. Motherwell, propose en amendement: Que ce qui suit soit ajouté à l'adresse:—

"Bien qu'elle remette à plus tard d'exprimer ses vues sur les mérites des accords conclus à la présente Conférence économique impériale, la Chambre est d'avis que la politique douanière du ministère actuel a gravement nui au commerce du Canada et a rendu plus intense la dépression économique, que le gouvernement a été totalement incapable de trouver un remède au chômage et à la misère des cultivateurs, comme s'y était engagé le premier ministre.

"La Chambre regrette que, sauf les secours directs, le gouvernement n'ait aucun programme en ce qui a trait à l'allègement du chômage.

"Elle déplore aussi cette tentative évidente, de la part du gouvernement, d'éviter, par l'ajournement de la révision de la Loi des banques, l'étude immédiate par le Parlement des sujets très importants de la banque, du crédit et de la monnaie."

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Woodsworth.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 11 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le premier rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Nora Tulloch Carr, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Henry Wilfrid Carr, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Joseph Adrien Desmarteau, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marie Léona Lachapelle Desmarteau, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie du rapport de la Commission Royale nommée pour faire une enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada, 1931-32.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que 600 copies en anglais et 200 en français du rapport de la Commission Royale nommée pour faire enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 11 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral et le gouvernement provincial de l'Alberta ou tout ministère de cette province relativement au chômage et à l'assistance à l'agriculture depuis le 1er août 1931.

Sur motion de M. Rhodes, résolu:—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour étudier les voies et moyens de prélever les subsides à être accordés à Sa Majesté, et que la Règle 57 soit suspendue à cet effet.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Davies pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mercier (St-Henri).

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 12 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 11 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De John Zarowski et autres de Winnipeg, Manitoba, priant que la charte de la *Saint Nicholas Mutual Benefit Association* soit considérée comme ayant expirée et cessé d'être en force après le 29e jour de mai 1932; aussi pour modifier la Loi de constitution de ladite association.—M. *Luchkovich.*

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Communications du secrétaire de la Société des nations concernant une conférence économique et financière mondiale.

Aussi,—Copie du sommaire mensuel de la Société des nations pour juillet 1932.

Et aussi,—Correspondance entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le président de la conférence de Lauzanne, Le Très Honorable J. Ramsay Macdonald.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de lignes postales rurales on a établies dans chaque province durant l'année 1931.

2. Combien de lignes postales on a établies dans les campagnes du 1er janvier 1932 jusqu'à date, et quel nombre dans chaque province.

M. Bennett, appuyé par M. Guthrie propose,—Qu'il soit résolu:—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie King.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Conférence économique impériale tenue à Ottawa, 1932—Annexes V comprenant textes des accords de commerce conclus durant la conférence.

Et aussi,—Correspondance se rapportant à l'importation du bétail de provision du Canada au Royaume-Uni et l'importation du Royaume-Uni du bétail enregistré au Canada.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Davies pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. MacInnis.

La Chambre s'ajourne alors à 5.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 13 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1203, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse, de $3,832.02 pour secours direct et $126,138.32 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1204, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunsick de $3,996.01, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1205, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de Québec, de $6,646.24 pour secours direct et $45,708.13 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1206, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de Québec de $449.14 pour secours direct et $29,807.19 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1207, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de l'Ontario, de $81,226.36 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1208, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $129,999.42 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1209, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de l'Alberta, de $34,611.31 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1210, du 26 mai 1932:—créditant la somme de $7,427.23 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1217, du 26 mai 1932:—créditant la somme de $47,239.27 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1233, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $1,582.35 pour secours direct et $21,177.21 pour travaux et entreprises publics.

53724—2½

Arrêté en Conseil, C.P. 1234, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $443,847.29 pour secours direct et $1,997.83 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1235, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $7,579.88 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1236, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $36,788.72 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1237, du 26 mai 1932:—autorisant le paiement à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard de $7,400.00 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1238, du 26 mai 1932:—créditant la somme de $5,812.70 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1270, du 1er juin 1932:—autorisant le paiement de $2,304.42 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1271, du 1er juin 1932:—autorisant le paiement de $94,467.08 à la province de Québec pour secours direct et $23,267.68 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1272, du 1er juin 1932:—autorisant le paiement de $30,864.66 à la province de l'Alberta pour secours direct et créditant la somme de $76,864.10 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1281, du 1er juin 1932:—autorisant le paiement de $2,149.36 à la province de l'Ontario pour secours direct et $248,167.53 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1295, du 3 juin 1932:—autorisant le paiement de $1,191.02 à la province de Québec pour secours direct et $51,359.92 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1351, du 13 juin 1932:—autorisant le paiement de $4,515.43 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct et $256,164.37 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1352, du 13 juin 1932:—autorisant le paiement de $2,369.51 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1353, du 13 juin 1932:—autorisant le paiement de $117,940.42 à la province du Manitoba pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1354, du 13 juin 1932:—autorisant le paiement de $10,365.87 à la province de Québec pour secours direct et $28,927.67 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1355, du 13 juin 1932:—autorisant le paiement de $57,289.63 à la province de l'Ontario pour secours direct et $55,952.30 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1356, du 13 juin 1932:—créditant la somme de $1,209.04 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1357, du 13 juin 1932:—créditant la somme de $102,296.47 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1389, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $43,041.10 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1390, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $5,924.47 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1391, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $11,608.89 pour secours direct et de $25,272.67 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1392, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $21,574.22 à la province de Québec pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1393,du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $98,864.65 pour secours direct et de $257,945.23 pour travaux et entrepries publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1394, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $744.56 pour secours direct à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1395, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $1,155.68 pour secours direct et créditant la somme de $190,948.71 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1396, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $5,337.31 pour secours direct et créditant la somme de $4,265.96 pour prêts à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1397, du 16 juin 1932:—autorisant le paiement de $59,548.81 pour secours direct et créditant la somme de $108,191.61 pour prêts à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1398, du 16 juin 1932:—créditant la somme de $765.68 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1400, du 16 uin 1932:—autorisant le paiement de $4,883.12 pour secours direct et créditant la somme de $23,492.01 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1422, du 20 juin 1932:—autorisant le paiement de $663.08 pour secours direct et $36,262.58 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1423, du 20 juin 1932:—autorisant le paiement de $724.71 pour secours direct par la ligue navale de l'Ontario pour les marins chômeurs et anciens marins et leurs dépendants.

Arrêté en Conseil, C.P. 1426, du 20 juin 1932:—autorisant le paiement de $34,535.88 pour secours direct et créditant la somme de $53,806.24 pour prêts faits pour travaux et entreprises publics pour la province de la Colombie-Britannique.

Arrêté en Conseil, C.P. 1442, du 22 juin 1932:—autorisant le paiement de $2,230.64 pour secours direct à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 1443, du 22 juin 1932:—autorisant le paiement de $76,397.86 pour secours direct et $207,775.35 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1458, du 25 juin 1932:—autorisant le paiement de $9,048.01 pour secours direct et créditant la somme de $9,331.47 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1470, du 28 juin 1932:—autorisant le paiement de $33,876.96 pour secours direct et $44,278.37 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1471, du 28 juin 1932:—autorisant le paiement de $7,593.59 pour secours direct à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1509, du 30 juin 1932:—autorisant le paiement de $389.12 pour secours direct et $41,965.74 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 1511, du 30 juin 1932:—autorisant le paiement de $218,17 pour secours direct et $110,468.74 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1512, du 30 juin 1932:—autorisant le paiement de $30,537.35 pour secours direct à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1513, du 30 juin 1932:—créditant la somme de $18,730.41 pour travaux et entreprises publics à la province de la Colombie-Britannique.

Arrêté en Conseil, C.P. 1578, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $1,305.32 pour secours direct et $5,947.20 pour travaux et entreprises publics à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 1579, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $9,280.99 pour secours direct et $40,603.90 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1580, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $165,097.56 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1589, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $4,056.06 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 1590, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $4,326.36 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 1591, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $737.03 pour secours direct et $8,643.50 pour travaux et entreprises publics à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrtêé en Conseil, C.P. 1592, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $80,725.68 pour secours direct et de $40,552.90 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1593, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $1,608.14 pour secours direct et $26,187.10 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1595, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $27,832.15 pour secours direct et $100,759.83 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1596, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $148,828.87 pour travaux et entreprises publics à la province du Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 1597, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $662.87 pour secours direct à la province du Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 1598, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $97,989,78 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1599, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $1,009.80 pour secours direct et $31,410.21 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1600, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $5,144.36 pour secours direct à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1601, du 11 juillet 1932:—autorisant le paiement de $63,400.88 et créditant la somme de $69,562.11 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1618, du 15 juillet 1932:—autorisant le paiement de $95,573.07 pour secours direct et créditant la somme de $56,972.90 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1681, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $9,391.44 pour secours direct et $9,760.18 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 1682, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $87.92 pour secours direct à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 1683, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $6,650.25 pour secours direct et $32,380.89 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1684, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $5,664.65 pour secours direct et $41,235.83 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1685, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $25,151.63 pour secours direct et $16,389.38 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1686, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $685.76 pour secours direct et $20,446.53 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1687, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $73,697.58 pour secours direct et $134,539.83 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1689, du 28 juillet 1932:—créditant la somme de $6,913.84 pour prêts à la province du Manitoba pour réduction de taux de fret.

Arrêté en Conseil, C.P. 1690, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $102,527.03 pour secours direct et $25,121.59 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1691, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $4,529.02 pour secours direct et $4,021.15 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1692, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $58,203.52 pour secours direct et créditant la somme de $61,189.30 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1696, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $447.51 pour secours direct et $20,675.88 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1697, du 28 juillet 1932:—autorisant le paiement de $1,627,493.41 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1698, du 28 juillet 1932:—créditant la somme de $60,701.69 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1707, du 30 juillet 1932:—autorisant le paiement de $3,217.67 pour secours direct à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1708, du 30 juillet 1932:—autorisant le paiement de $52,902.09 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1710, du 30 juillet 1932:—autorisant le paiement de $6,066.71 pour secours direct et $743.31 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1768, du 10 août 1932:—autorisant le paiement de $9,831.65 pour secours direct et $40,496.27 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1769, du 10 août 1932:—autorisant le paiement de $7,094.16 pour secours direct et $48,598.62 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1770, du 10 août 1932:—autorisant le paiement de $43,477.96 pour secours direct et $9,250.09 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1771, du 10 août 1932:—autorisant le paiement de $209,527.63 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1772, du 10 août 1932:—autorisant le paiement de $16,685.63 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1773, du 10 août 1932:—autorisant le paiement de $3,116.63 pour secours direct et $84,705.75 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1782, du 12 août 1932:—autorisant le paiement de $8,153.85 pour secours direct et $46,783.94 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1784, du 12 août 1932:—autorisant le paiement de $6,450.38 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1785, du 12 août 1932:—autorisant le paiement de $306.61 pour secours direct et créditant la somme de $691.04 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1786, du 12 août 1932:—autorisant le paiement de $21,028.79 pour secours direct et de $7,421.55 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1787, du 12 août 1932:—autorisant le paiement de $5,052.22 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1832, du 22 août 1932:—autorisant le paiement de $4,712.69 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Arrêté en Conseil, C.P. 1833, du 22 août 1932:—autorisant le paiement de $1,704.32 pour secours direct et de $58,938.43 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 1834, du 22 août 1932:—autorisant le paiement de $944.95 pour secours direct et de $7,500 pour travaux et entreprises publics à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 1835, du 22 août 1932:—autorisant le paiement de $3,859.98 pour secours direct et $54,552.14 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1839, du 22 août 1932:—autorisant le paiement de $18,483.23 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1841, du 22 août 1932:—créditant la somme de $88,907.70 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1894, du 26 août 1932:—autorisant le paiement de $1,339.50 pour secours direct et $19,657.92 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 1895, du 26 août 1932:—autorisant le paiement de $296.07 pour secours direct et $19,522.91 pour travaux et entreprises publics à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 1896, du 26 août 1932:—autorisant le paiement de $2,390.64 pour secours direct et $86,287.68 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1897, du 26 août 1932:—autorisant le paiement de $18,368.74 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1898, du 26 août 1932:—créditant la somme de $104,054.54 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1900, du 26 août 1932:—autorisant le paiement de $2,785.01 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1901, du 26 août 1932:—autorisant le paiement de $42,193.34 pour secours direct et créditant la somme de $33,366.49 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1930, du 31 août 1932:—autorisant le paiement de $29,889.45 pour secours direct et $7,462.46 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 1933, du 31 août 1932:—autorisant le paiement de $66.75 pour secours direct à la province du Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 1937, du 31 août 1932:—autorisant le paiement de $55,132.13 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1958, du 7 septembre 1932:—autorisant le paiement de $11,419.21 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 1959, du 7 septembre 1932:autorisant le paiement de $42,590.28 pour secours direct et $18,845.17 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1964, du 7 septembre 1932:—autorisant le paiement de $1,531.63 pour secours direct à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1980, du 7 septembre 1932:—autorisant le paiement de $69,950.78 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 1983, du 9 septembre 1932:—autorisant le paiement de $4,867.83 pour secours direct et $10,841.27 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2000, du 13 septembre 1932:—autorisant le paiement de $13,370.69 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Arrêté en Conseil, C.P. 2002, du 13 septembre 1932:—autorisant le paiement de $4,641.70 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 2004, du 13 septembre 1932:—autorisant le paiement de $45.00 pour secours direct et $37,722.78 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2005, du 13 septembre 1932:—autorisant le paiement de $1,390.45 pour secours direct et $87,210.50 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2008, du 13 septembre 1932:—autorisant le paiement de $487.37 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 2009, du 13 septembre 1932:—autorisant le paiement de $69,646.72 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 2017, du 13 septembre 1932:—autorisant le paiement de $151,083.33 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 2053, du 17 septembre 1932:—autorisant le paiement de $453.12 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Arrêté en Conseil, C.P. 2054, du 17 septembre 1932:—autorisant le paiement de $41,905.39 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 2057, du 17 septembre 1932:—autorisant le paiement de $8,437.14 pour secours direct et $17,102.53 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2061, du 17 septembre 1932:—autorisant le paiement de $14,274.31 pour secours direct à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 2064, du 17 septembre 1932:—créditant la somme de $41,844.31 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2066, du 17 septembre 1932:—créditant la somme de $7,069.02 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2078, du 20 septembre 1932:—autorisant le paiement de $79.88 pour secours direct et créditant la somme de $117,920.75 pour prêts faits à la province du Manitoba pour tableaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2079, du 20 septembre 1932:—autorisant le paiement de $72,340.04 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 2111, du 24 septembre 1932:—autorisant le paiement de $2,958.30 pour secours direct et $20,957.99 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2112, du 24 septembre 1932:—autorisant le paiement de $2,299.43 pour secours direct et $19,889.93 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2116, du 24 septembre 1932:—créditant la somme de $6,518.30 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2117, du 24 septembre 1932:—autorisant le paiement de $46,358.32 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 2118, du 24 septembre 1932:—autorisant le paiement de $25,328.45 pour travaux et entreprises publics à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 2120, du 24 septembre 1932:—créditant la somme de $14,236.20 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2140, du 30 septembre 1932:—autorisant le paiement de $2,072.97 pour secours direct et $3,879.96 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2141, du 30 septembre 1932:—autorisant le paiement de $461.44 pour secours direct et $128,218.40 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2142, du 30 septembre 1932:—autorisant le paiement de $8,811.21 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 2164, du 30 septembre 1932:—autorisant le paiement de $2,107.18 pour secours direct et $36,769.76 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2165, du 30 septembre 1932:—autorisant le paiement de $5,529.96 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 2166, du 30 septembre 1932:—créditant la somme de $56,934.96 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2167, du 30 septembre 1932:—autorisant le paiement de $4,315.21 pour travaux et entreprises publics à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 2171, du 30 septembre 1932:—autorisant le paiement à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique la somme de $1,447,222.71 à compte de paiement de gages d'ouvriers employés dans les shops de ladite compagnie depuis le 17 novembre 1931 et le 31 décembre 1931.

Arrêté en Conseil, C.P. 2194, du 5 octobre 1932:—autorisant le paiement de $4,878.55 pour secours direct et $30,632.61 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2195, du 5 octobre 1932:—autorisant le paiement de $7,167.12 pour travaux et entreprises publics à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 2225, du 8 octobre 1932:—créditant la somme de $198,811.13 pour prêts faits à la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2226, du 8 octobre 1932:—autorisant le paiement de $2,797.12 pour secours direct et $15,287.43 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2227, du 8 octobre 1932:—autorisant le paiement de $3,241.68 pour secours direct à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 2229, du 8 octobre 1932:—autorisant le paiement de $71,770.54 pour secours direct à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 2241, du 8 octobre 1932:—créditant la somme de $22,089.89 pour prêts faits par la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2242 du 8 octobre 1932:—créditant la somme de $20,254.74 pour prêts faits par la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2243, du 8 octobre 1932:—autorisant le paiement de $1,083.09 pour secours direct et $26,194.71 pour travaux et entreprises publics à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 2244, du 8 octobre 1932:—autorisant le paiement de $230.05 pour secours direct et $17,146.93 pour travaux et entreprises publics à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 2245, du 8 octobre 1932:—autorisant le paiement de $27,601.24 pour travaux et entreprises publics à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 2248, du 8 octobre 1932:—autorisant la dépense de $300,000 pour les suivants:—

1. Construction et développement d'une partie de la *Trans-Canada Airway*.

2. Réparations, rénovations et renouvellements de certaines parties des murs des vieilles fortifications de la cité de Québec.

3. Réparation, rénovations et renouvellement d'une partie de la citadelle à Halifax.

Arrêté en Conseil, C.P. 2228, du 8 octobre 1932:—autorisant le paiement de $701.67 pour secours direct à la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Duranleau, dépose sur la Table,—Amendements aux règlements de la Radio, 2, 6 et 31, en vertu des prescriptions de l'article 5, chapitre 195, S.R.C., 1927.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.—M. *Bennett.*

Bill No 3, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Dominion du Canada et l'Union sud-africaine.—M. *Bennett.*

Bill No 4, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande.—M. *Bennett.*

Bill No 5, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Rhodésia du Sud.—M. *Bennett.*

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Denis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si afin de venir en aide aux chômeurs, le gouvernement a reçu de la ville de Montréal une demande de contribution à certains travaux.

2. Si tel est le cas, quelles sont les intentions du gouvernement relativement à cette demande de contribution.

3. Si le gouvernement sait que le gouvernement de la province de Québec a consenti à une telle contribution, à condition que le gouvernement fédéral fournisse la sienne.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Baribeau—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des décrets du Conseil adoptés le 14 février 1914 et le 23 octobre 1917, permettant à la *Laurentide Power Company* de construire une digue à Grand'Mère, Québec.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents ayant trait à la démission de M. Azade Bourque, maître de poste de Lavernière, Iles-de-la-Madeleine, et à la nomination de son successeur.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Davies pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King:—Que ce qui suit soit ajouté à l'adresse:—

"Bien qu'elle remette à plus tard d'exprimer ses vues sur les mérites des accords conclus à la présente Conférence économique impériale, la Chambre est d'avis que la politique douanière du ministère actuel a gravement nui au commerce du Canada et a rendu plus intense la dépression économique, que le gouvernement a été totalement incapable de trouver un remède au chômage et à la misère des cultivateurs, comme s'y était engagé le premier ministre.

"La Chambre regrette que, sauf les secours directs, le gouvernement n'ait aucun programme en ce qui a trait à l'allègement du chômage.

"Elle déplore aussi cette tentative évidente, de la part du gouvernement, d'éviter, par l'ajournement de la revision de la Loi des banques, l'étude immédiate par le Parlement des sujets très importants de la banque, du crédit et de la monnaie."

Et le débat continuant;

M. Coote, appuyé par M. Mitchell, propose que l'amendement présenté soit modifié en ajoutant les mots suivants:—

"Et elle demande que le contrôle fédéral sur la monnaie et le crédit soit exercé de façon à donner et à maintenir une puissance d'achat suffisante pour:

"(*a*) Elever le prix des produits agricoles et des autres marchandises principales jusqu'à un niveau équitable, eu égard au coût de production et au règlement des créances échues, tant publiques que privées;

"(*b*) Augmenter la consommation, stimulant par là l'industrie et procurant de l'emploi à nos gens;

"Et que l'émission de la monnaie et du crédit devrait être fondée sur les richesses naturelles et la puissance de production de ce pays, et non, comme au temps présent, sur un seul produit, l'or, et que la quantité de cette émission devrait être déterminée par les marchandises et les services rendus, et par les besoins légitimes du peuple;

"Cette Chambre est d'avis, en plus, que cette réforme devrait être opérée dans un avenir prochain, en même temps que d'autres changements fondamentaux, et comme partie intégrante d'un système d'économie rationnelle, que l'on

reconnaît de plus en plus généralement comme essentielle, afin que la richesse naturelle et l'énergie productrice de ce pays soient utilisées de façon à procurer à tout le peuple un régime de vie satisfaisant."

Et un débat s'ensuivant et continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Vallance.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 14 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-neuvième rapport annuel du ministère du Commerce, pour l'année expirant le 31 mars 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport annuel du service d'inspection des poids et mesures du ministère du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Et aussi,—Rapport annuel du service d'inspection du gaz et de l'électricité pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, les documents suivants compilés pour l'usage de la conférence économique impériale, 1932, comme suit:—

Abstrait des statistiques de commerce des pays de l'Empire britannique (Empire et étrangers) 1930.

Commerce du Canada avec les pays de l'empire britannique et des Etats-Unis pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Commerce du Canada avec l'Australie, Fiji et la Nouvelle-Zélande, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec l'Afrique britannique, Est, Sud et Ouest, 1923 à 1932; aussi, commerce de l'Afrique britannique, Est et Ouest, la Rhodésie Nord et Sud de l'Union de l'Afrique-Sud, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec l'Inde britannique, Ceylon et Straits Settlements, 1923 à 1932; aussi, commerce de l'Inde britannique, Ceylon et la Malaya britannique, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec les colonies des Indes occidentales et Terreneuve, 1923 à 1930; aussi, commerce des colonies des Indes occidentales et Terreneuve, 1921 à 1930.

Et aussi,—Rapport de la Conférence économique impériale tenue à Ottawa, 1932—Annexe V contenant le texte des accords commerciaux conclus pendant la conférence (Français).

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 16 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 8 août 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère du Travail, tout membre du ministère ou tout fonctionnaire et le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et tout ministre ou fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes au sujet de toute affaire qui a quelque relation ou quelque rapport avec le soulagement du chômage, ou avec des affaires relatives au détournement de la grande route Elmsdale-Lantz, ou au vieux chemin d'Halifax.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.—Service naval (Anglais).

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Première somme votée pour le plan d'établissement des soldats sur les terres.
2. Nombre de fermes achetées, (*a*) terres incultes, (*b*) terres mises en valeur.
3. Coût d'administration, chaque année, jusqu'au temps présent.
4. Montant voté pour une nouvelle évaluation et combien elle a coûté.
5. Somme votée pour la réduction de 30 pour cent et combien elle a coûté.
6. Relativement à cette réduction de 30 pour cent, quelle a été la somme vraiment créditée au capital dû par les colons, et la somme créditée aux arrérages d'intérêts.
7. Montant des arrérages et des intérêts que les colons devaient avant la réduction de 30 pour cent.
8. Montant des arrérages et des intérêts que les colons doivent aujourd'hui depuis la réduction de 30 pour cent.
9. Aujourd'hui, quelle est la dette collective que les soldats-colons existants doivent à la Commission.
10. Quelle est aujourd'hui, de l'avis de la Commission, la valeur globale des fermes des soldats-colons qui vivent encore.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Dossier contenant une liste de toutes les entreprises publiques fédérales commencées, ou pour lesquelles on avait demandé des soumissions, ou des contrats avaient été adjugés, ou qui avaient été entregistrées pour la construction dans chaque comté de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1er avril 1932; indiquant la nature de ces entreprises, si ce sont des quais, des brise-lames, etc.; indiquant aussi si ces travaux sont exécutés avec les subsides ordinaires ou sont entrepris comme moyens de secours, les montants dépensés ou que l'on croyait devoir être dépensés durant l'année financière courante, les noms des localités, des contremaîtres des travaux et le tarif ordinaire des salaires versés.

Par M. Deslauriers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents échangés entre M. Castonguay ou tout membre de son personnel, au sujet de la destitution de M. C. A. Goyette, C.R., directeur du scrutin pour le comté de Ste-Marie, Montréal.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Davies pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session; et sur l'amendement de M. Mackenzie King, et sur l'amendement de M. Coote audit amendement.

Et le débat continuant, l'attention de M. l'Orateur est attirée sur le fait qu'il n'y avait pas quorum.

Ayant compté le nombre de députés, le quorum fut déclaré.

Le débat est alors repris et continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Garland (Bow-River).

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 17 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat et rapport d'élection de William Henry Golding, écr., pour le district électoral de Huron-Sud.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci est pour certifier que conformément à un bref d'élection émis le 4 août 1932 et adressé à D. H. McNaughton, écr., de Bayfield, dans la province de l'Ontario, pour l'élection d'un membre pour servir dans la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Huron-Sud, au lieu et place de Thomas McMillan, décédé, William Henry Golding, de Seaforth, dans la province de l'Ontario, mécanicien, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce 17e jour d'octobre 1932.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a adopté quelques mesures pour ouvrir un marché au Canada à une quantité additionnelle de houille de la Nouvelle-Ecosse.

2. Si tel est le cas, (*a*) quels moyens il a pris, (*b*) si le gouvernement soumettra son programme au Parlement pour étude.

3. Si la vente de la houille de la Nouvelle-Ecosse au Canada a augmenté depuis l'élaboration, durant la dernière session, du supposé programme ministériel national du combustible, et si tel est le cas, de combien de tonnes si on la compare à celle des mêmes mois de l'année qui a précédé l'élaboration de ce programme.

4. Si cette vente n'a pas augmenté, si elle a diminué et, le cas échéant, dans quelle mesure.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2262, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $324.79 pour secours direct et de $102,490.50 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2263, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $234,500 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2270, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $18,712.59 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2271, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $1,831.70 pour secours direct et de $63,943.78 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2272, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $5,834.82 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2273, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $6,366.99 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2274, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province du Manitoba de $3,500 pour compléter le chemin de Cameron School-Clear—entrée du comté de Mounta dans le Parc national.

Arrêté en Conseil, C.P. 2275, du 13 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $1,161.37 concernant règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 2267, du 13 octobre 1932: autorisant un prêt de $1,500,000 à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 2293, du 14 octobre 1932: autorisant le paiement de $5,703.87 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2294, du 14 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $6,258.54 pour secours direct et de $16,170.74 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2295, du 14 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $54,574.47 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2296, du 14 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $5,330,71 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2297, du 14 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $137,047.47 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2298, du 14 octobre 1932: autorisant le paiement de $7,011.86 à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics .

Arrêté en Conseil, C.P. 2162, du 30 septembre 1932 autorisant la dépense de $24,000 pour exécuter les travaux à Riding-Mountain, parc national, pour soulagement au chômage dans la province du Manitoba.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44—

Par M. Hanson (Skeena)—Ordre de la Chambre—Document faisant voir:—

1. En (*a*) travaux de chômage, (*b*) secours directs, (*c*) prêts, quelle somme d'argent le gouvernement fédéral a versée à la Colombie-Britannique en vertu des lois de l'assistance agricole et de l'allégement du chômage durant les années 1930, 1931, 1932.

2. Sur cette somme, quel montant a été dépensé pour (*a*) la main-d'œuvre, (*b*) les camps et leur équipement, (*c*) pour fins d'administration.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Deslauriers—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Du 1er mars à aujourd'hui, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral, par l'entremise des gouvernements provinciaux respectifs, a versées pour secours directs aux villes de Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Québec.

2. A quelle date ces versements ont été faits.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats signés par le gouvernement et le chemin de fer Témiscouata pour le transport des correspondances depuis le 1er janvier 1925.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa, l'administrateur des Postes du district de Québec et toute autre personne au sujet de la position de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 24 mai 1932.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie d'un rapport et des demandes pour la position de maître de poste de Notre-Dame du Lac, lequel rapport a été retourné par monsieur E. J. Underwood, du ministère des Postes, au surintendant du district postal de Québec, le 24 mars 1932.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la seconde page de la demande de monsieur Thomas Voisine pour la position de maître de poste, à Notre-Dame du Lac.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés du 1er janvier 1931 jusqu'à date au sujet du maître de poste de St-Damase, dans le comté de l'Islet, Québec.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la réception du surintendant de district du service postal de Québec à la lettre du secrétaire de la Commission du Service civil, en date du 18 janvier 1932, P.O. 34985, page 6 de l'Ordre de la Chambre No 112, déposé le 22 avril 1932, au sujet de la demande de Joseph Arthur Morin, vétéran de la grande guerre, pour la position de maître de poste de St-Joseph d'Alma, Québec.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la lettre de monsieur Coolican, du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 26 octobre 1931, au sujet du bureau de poste de St-Joseph d'Alma, laquelle lettre n'est pas reproduite dans le dossier No 112 déposé le 22 avril 1932.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie complète de la lettre de monsieur Arthur Lalonde, secrétaire de l'Exécutif du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 1er septembre 1931, au sujet des enquêtes pour ingérence politique dans le comté du lac St-Jean.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie du texte complet et intégral de la lettre du Dr L. Duguay, M.P., au ministre des Postes, en date du 26 mai 1931, relativement à l'enquête de St-Joseph d'Alma.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Malcolm.

La Chambre s'ajourne alors à 10.43 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 18 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat détaillé des dépenses des services d'après les appropriations, 1931-32 (Requis par la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, chapitre 160, article 27, S.R.C., 1927).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des règlements affectués aux dispositions de l'ancienne loi des pensions, S.R.C., 1927, articles 19 et 20 tels qu'amendée par le chapitre 42, 21-22 George V, Loi modifiant la Loi des pensions.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, contrats, bordereaux de salaires et autres documents au sujets des travaux exécutés, de septembre 1930 jusqu'à date, dans chacune des municipalités du district électoral de Chambly-Verchères, Québec, en conformité de la Loi pour le soulagement du chômage, 1930. Et aussi un relevé indiquant en détail (*a*) les travaux d'agrandissement ou de réparations du hangard situé sur le quai de St-Antoine de Padoue, le revêtement en béton armé des rives de la rivière Richelieu, dans ladite municipalité, et spécialement le mur de soutènement vis-à-vis le numéro 12 du cadastre de ladite municipalité; (*b*) les noms et adresses des surintendants ou des conducteurs desdits travaux dans chaque paroisse, le nombre d'heures et de jours de travail, et le salaire ou les gages versés à chacun; (*c*) les noms et adresses des hommes qui ont travaillé audites entreprises, le nombre de jours et d'heures de travail de chacun et le montant versé à chacun; (*d*) la quantité de pierre achetée pour lesdits travaux, le prix payé et le nom et l'adresse de la ou des personnes de qui elle a été achetée.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Arrêté en Conseil, C.P. 402, du 23 février 1932 autorisant la distribution des paiements de la subvention des bonis de pêche pour l'année 1931, sous les dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74 intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des bureaux de postes qui ont été fermés depuis le 1er août 1930.
2. Quel est le nombre des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts depuis cette date.
3. Combien de ces bureaux de poste rencontrent leurs dépenses.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien il y avait d'employés au ministère des Postes, (*a*) à Ottawa, (*b*) dans le reste du pays le 1er août 1930 et le 30 septembre 1932.
2. Combien d'employés ont été destitués dans ce ministère depuis le 1er août 1930.

Par M. Gobeil—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Du 1er mai 1928 au 1er mai 1929, combien de requêtes demandant l'émission d'une monnaie bilingue au Canada le ministre des Finances, le premier ministre ou tout autre membre du cabinet ont reçues, et quelle action a suivi la réception de ces requêtes.
2. Combien de ces requêtes venaient de chacune des provinces du Canada.
3. Combien venaient de chacun des comtés suivants: Compton, Bellechasse, Québec-Est, Richelieu, Dorchester, St-Jacques, Charlevoix-Saguenay.
4. Si les circonstances et conditions relatives à l'émission d'une monnaie bilingue étaient les mêmes alors qu'aujourd'hui.
5. Si l'émission de la monnaie canadienne est faite par contrat.
6. Si telle est le cas, quelle est la date de l'adjudication du dernier contrat, et pour quelle durée est ce contrat.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Pouliot.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 19 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. William Henry Golding, député pour le district de Huron-Sud, ayant préalablement prêté serment et signé le rôle qui le contient prend son siège en Chambre.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant donnés de revenu avec états concernant les importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932 (Français).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932—Document montrant:—

1. Du 1er mars à aujourd'hui, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral, par l'entremise des gouvernements provinciaux respectifs, a versées pour secours directs aux villes de Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Québec.

2. A quelle date ces versements ont été faits.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents au sujet de la décision que le gouvernement a prise de différer l'application de la Loi de l'enseignement technique, 1931.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si les compagnies suivantes: Chantiers Manseau, *Canadian Dredging Co., St. Lawrence and Great Lakes Dredging and Construction Co.,* ont fait des entreprises de dragage depuis 1926.

2. Si oui, combien pour chacune, chaque année, en quels endroits et pour quels montants.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Qui est secrétaire de l'exécutif du ministère des Postes.
2. Quel est son nom, son salaire, son expérience au ministère des Postes, et ses attributions.
3. S'il existe un tel exécutif dans les autres ministères.
4. Si oui, dans quels ministères.
5. S'il y a un secrétaire de l'exécutif dans les autres ministères.
6. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de personnes on a expulsées du Canada, en 1930, 1931 et 1932.
2. Quel a été le nombre de personnes renvoyées à chaque pays.
3. Quelle était la nationalité de chacune.
4. Combien ont été rapatriés de leur propre consentement.
5. Combien ont été rapatriés à leurs propres frais.
6. Combien ont été rapatriés aux frais de l'Etat.
7. Combien de filles ou femmes seules faisaient partie de ces gens.
8. Qui s'est occupé de l'achat des billets.
9. Qui a fourni le prix des billets.
10. Si les billets achetés sont valides jusqu'à destination finale ou au port de débarquement.
11. Qui s'est occupé des passeports.
12. Si on a fourni des passeports de transit.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Duff pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Dossier comprenant une liste des maîtres de poste destitués depuis le 1er août 1930 dans le comté de Bonaventure, les noms des bureaux de poste et les motifs de ces destitutions, et, en même temps, une liste des bureaux de poste qui ont été fermés, les motifs pour lesquels ils l'ont été, et aussi une liste des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts et sur les conseils de quelles personnes ils l'ont été.

Par M. Duff pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Etat des dépenses autorisées et encourues par le ministère des Travaux publics dans le comté de Bonaventure depuis la dernière session, et pour chaque et tous travaux, le nom de l'entrepreneur, le coût de l'entreprise, les noms des contremaîtres des travaux, les noms des personnes qui les ont conseillés et si elles étaient exécutées à l'entreprise ou en régie?

Par M. Duff pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Liste des destitutions de gardiens de phare et autres employés du comté de Bonaventure que le ministère de la Marine a effectuées depuis le 1er août 1930, avec le nom des nouveaux titulaires et des personnes qui ont conseillé de faire ces nominations.

Par M. Duff pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Etat des argents que le ministère du Travail a dépensés pour l'allégement du chômage dans le comté de Bonaventure, du 1er août 1930 jusqu'à date, en indiquant les localités où des entreprises ont été exécutées, le nom des personnes en charge, le montant des secours accordés, le nom de chaque municipalité où ces argents ont été dépensés et des personnes par qui ces dépenses ont été faites.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Dupré.

La Chambre s'ajourne alors à 5.44 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 20 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des pensions et de la santé nationale du bureau des commissaires du Canada pour les pensions et le bureau fédéral d'appel, pour l'année financière terminée le 31 mars 1932.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre M. Castonguay ou tout membre de son personnel, au sujet de la destitution de M. C. A. Goyette, C.R., directeur du scrutin pour le comté de Ste-Marie, Montréal.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la réception du surintendant de district du service postal de Québec à la lettre du secrétaire de la Commission du Service civil, en date du 18 janvier 1932, P.O. 34985, page 6 de l'Ordre de la Chambre No 112, déposé le 22 avril 1932, au sujet de la demande de Joseph Arthur Morin, vétéran de la grande guerre, pour la position de maître de poste de St-Joseph d'Alma, Québec.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2312, du 19 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $3,458.42 pour secours direct et de $55,624.71 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2313, du 19 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $2,597.62 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2314, du 19 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $43.16 pour secours direct et de $11,650.03 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2315, du 19 octobre 1932: autorisant le paiement à la province du Manitoba de $72,121.80 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2316, du 19 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $596.71 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2317, du 19 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $4,875.87 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2318, du 19 octobre 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $56,389.09 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2334, du 20 octobre 1932: autorisant le paiement à la province du Manitoba un prêt de $300,000.00 comme autre montant requis pour complêter son programme des travaux publics entrepris dans cette province.

Arrêté en Conseil, C.P. 2335, du 20 octobre 1932: autorisant un prêt de $300,000.00 à la province du Manitoba afin de financer les obligations encourrues pour mener à bonne fin les mesures de secours d'après le programme de 1931.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Cahan, dépose sur la Table,—Copie de rapport sur les positions exclues d'après les prescriptions de l'article 59 de l'opération de la Loi du service civil, chapitre 22, S.R.C., 1927, depuis le 1er janvier au 30 septembre 1932.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et le gouvernement de Québec, depuis 1921 au sujet de l'embargo anglais sur nos pommes de terre et notre bétail.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921 au sujet de l'exploitation des forces hydrauliques dans Québec et de la canalisation du Saint-Laurent.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921, au sujet du rapatriement des Canadiens aux Etats-Unis.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et celui de la province de Québec, depuis le mois d'août 1930, au sujet des conférences interprovinciales à Ottawa et à Toronto sur les méthodes de coopération agricole.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le directeur général du chômage, à Ottawa, et le gouvernement de Québec au sujet de l'application de la loi de secours aux chômeurs de 1930, de 1931 et de 1932.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis 1930 entre le directeur général du chômage et le gouvernement de Québec, au sujet des secours aux chômeurs dans la ville d'Almer, Québec.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la tenue de la conférence économique impériale de 1932 à Ottawa.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la réorganisation de la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.*

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec, depuis 1930, au sujet du retour à la terre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant;

M. Ralston, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"1. Au sujet de l'accord commercial conclu à Ottawa le 20 août 1932, entre des délégués du gouvernement de Sa Majesté pour le Canada et du gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, la Chambre accueille avec bienveillance les stipulations du pacte où il est proposé de réduire les droits existants, comme toutes celles qui ont tendance d'une manière quelconque à augmenter la vente des produits canadiens.

"2. La Chambre condamne catégoriquement les passages de l'accord qui indiquent un relèvement de droits de douane déjà exagérément élevés.

"3. La Chambre désapprouve dans les termes les plus catégoriques le dispositif de l'accord en vertu duquel le Gouvernement a privé le Canada de l'exercice du droit, essentiel à la prospérité du Dominion, de conclure des pactes commerciaux en vue de la vente de ses produits à l'étranger.

"4. La Chambre apprend avec alarme que l'accord ne donne pas l'assurance précise qu'on abandonnera la méthode des arrêtés ministériels par lesquels on impose des restrictions arbitraires et aucunement justifiées au commerce.

"5. La Chambre se déclare de nouveau pour le principe de la préférence britannique qui a été la politique du parti libéral depuis 1897 et exprime sa conviction que, si les propositions budgétaires du 1er mai 1930 avaient été en vigueur, les produits canadiens auraient joui dans le marché anglais d'avantages immensement plus grands que ceux que l'on peut espérer de l'accord projeté."

M. l'Orateur décide que ledit amendement n'est pas recevable.

M. l'Orateur: "Il n'y a aucun doute pour moi, que d'après la règle 48, cette motion peut être modifiée. La première motion devant la Chambre approuve l'accord commercial agréé à Ottawa, le 20 août 1932, entre les représentants du Gouvernement du Canada et ceux du Gouvernement du Royaume-Uni. L'amendement proposé approuve et désapprouve cet accord. Il n'est pas recevable pour les raisons suivantes:—

"Paragraphe 1 exprime l'approbation de l'accord et est déjà compris dans la motion principale. Il n'est pas un amendement.

"Paragraphes 2 et 3 sont des négatifs directs d'une partie de la motion principale et par conséquent ne sont pas recevables. L'autorité pour ceci peut être trouvée dans May, 13e édition, page 286.

"Paragraphes 4 et 5 affirment des principes généraux qui ne peuvent être proposés comme amendements à des motions de cette nature, mais qui peuvent l'être dans d'autres occasions. May, Bourinot et Redlich indiquent que les seules motions auxquelles des amendements déclaratoires de principes peuvent être proposées, sont des motions pour une adresse en réponse au discours du Trône, motions pour se former en comité des Voies et Moyens et en Subsides, et pour deuxième lecture des Bills publics. Ceci peut être trouvé dans May, pages 173, 390 et 525; Bourinot aux pages 97, 419, 510; Redlich, 3e vol., pages 89 et 137."

Le débat sur la motion principale est alors repris, et ledit débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Sterling.

La Chambre s'ajourne alors à 10.53 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 21 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Margaret Borham Willson, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Wellington Colman Willson, d'Outremont, Québec, son époux—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Etat montrant les permis pour entrer ou demeurer au Canada émis par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation en vertu des prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, de la Loi de l'Immigration.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Soixante-cinquième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice terminé le 31 mars 1932—Marine.

Il dépose aussi sur la Table,—Etat des baux pour quais, jetées et brise-lames pour l'année 1931.

Aussi,—Sommaire des redevances pour ports pour l'année 1931.

Aussi,—Etat sommaire des revenus de quiage pour l'année 1931-32.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie du texte complet et intégral de la lettre du Dr L. Duguay, M.P., au ministre des Postes, en date du 26 mai 1931, relativement à l'enquête de St-Joseph d'Alma.

53724—4

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie complète de la lettre de monsieur Arthur Lalonde, secrétaire de l'Exécutif du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 1er septembre 1931, au sujet des enquêtes pour ingérence politique dans le comté du lac St-Jean.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous les contrats signés par le gouvernement et le chemin de fer Témiscouata pour le transport des correspondances depuis le 1er janvier 1925.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents ayant trait à la démission de M. Azade Bourque, maître de poste de Lavernière, Îles-de-la-Madeleine, et à la nomination de son successeur.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932—Document montrant:—

1. Qui est secrétaire de l'exécutif du ministère des Postes.
2. Quel est son nom, son salaire, son expérience au ministère des Postes, et ses attributions.
3. S'il existe un tel exécutif dans les autres ministères.
4. Si oui, dans quels ministères.
5. S'il y a un secrétaire de l'exécutif dans les autres ministères.
6. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Mercier (St-Henri)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral et tout membre du Parlement, des législatures provinciales ou des Conseils municipaux au sujet de la nomination de M. Thomas Maher comme membre de la Commission fédérale de la radiodiffusion.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre M. François Bélanger, ancien gardien de phare, de Ste-Félicité, comté de Matane, et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, la copie du rapport de l'enquête devant être incluse dans ces documents, de même que la lettre de M. William Russell, de Matane, comté de Matane, qui a trait à la destitution de M. François Bélanger alors gardien de phare à Ste-Félicité, comté de Matane, Québec.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant; ledit débat est ajourné sur motion de M. Casgrain.

La Chambre s'ajourne alors à 10.44 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 24 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Nora Tulloch Carr, de Montréal, Québec, épouse de Henry Wilfrid Carr.

De Joseph Adrien Desmarteau, de Montréal, Québec, époux de Marie Leona Lachapelle Desmarteau.

De Margaret Borham Willson, de Montréal, Québec, épouse de Wellington Colman Willson.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McLennan, Poirier, Prévost, Taylor et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Aussi,—Un message informant la Chambre des Communes, que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Dennis, Donnelly, Green, Hatfield, Horsey, Lewis, McDonald (Shediac), McLean, McLennan, Parent, Pope, Prévost, Raymond, Robertson, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres pour les Impressions du Parlement.

53724—4½

Et aussi,—Ue message informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau de Georges Gonthier, auditeur général, dans l'édifice de la Confédération.

2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.

3. Qu'est devenu le mobilier qui était autrefois dans le bureau de l'auditeur général.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau du Dr H. M. Tory, président du Conseil national des recherches naturelles, dans l'édifice des recherches naturelles, rue Sussex.

2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la lettre de monsieur Coolican, du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 26 octobre 1931, au sujet du bureau de poste de St-Joseph d'Alma, laquelle lettre n'est pas reproduite dans le dossier No 112 déposé le 22 avril 1932.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Plunkett—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le ministre de la Marine a juridiction sur le pilotage pour le district de pilotage de la Colombie-Britannique.

2. Si tel est le cas, quelles sont les frontières de son district.

3. Si le pilotage est obligatoire dans ce district, sinon, quel est le régime de surveillance en vigueur dans le district de la Colombie-Britannique.

4. Quel est le nombre des pilotes autorisés dans ce district.

5. Quelles ont été les recettes brutes des pilotes pour l'année 1931-32.

6. Quels ont été les revenus moyens de chaque pilote durant l'année 1931-32.

7. Quelles ont été les recettes totales du district du commencement de l'année financière 1932-33 jusqu'au 30 septembre 1932, et quel a été le revenu moyen de chaque pilote pour la même période.

8. Comment ces recettes se comparent avec celles de la même période pour 1931-32.

9. Si les revenus de chaque pilote comprennent les contributions à la Caisse de pension.

10. Quel est le pourcentage du salaire des pilotes qui va dans la caisse de retraite.

11. Si les droits de pilotage ont été diminués cette année, si tel est le cas, de combien et pour quelle période de temps cette réduction s'appliquera.

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si en 1932, le gouvernement fédéral a versé certaines sommes à la province de Québec, à titre de contribution fédérale aux dépenses provinciales pour secours directs dans le comté du lac St-Jean, sinon, si le gouvernement provincial a soumis des comptes.

2. Si le gouvernement fédéral a tenu une enquête sur la distribution des secours directs par la province de Québec, en 1932, dans le comté du lac St-Jean.

3. Si des enquêtes ont été tenues en 1932, quel a été le rapport des enquêteurs, et quelle mesure le gouvernement fédéral a prise sous ce rapport.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés du mois de janvier 1931 à date entre tout individu, corporation ou autres personnes et le gouvernement fédéral concernant la réduction des taux de pilotage sur le Saint-Laurent.

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Copie de tous les plans, rapports, correspondance et autres communications échangés entre E. A. Peck, M.P., et les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et des Canaux et tous les fonctionnaires de ce ministère, durant l'année 1932, au sujet de la construction du pont au-dessus de la rivière Otonabee, connu sous le nom de Pont de l'Ecluse, au sud de la ville de Peterborough, à la digue 22, sur le canal Trent.

Par M. Denis pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la lettre datée le 2 avril 1931, qui était attachée à la lettre de l'assistant du sous-ministre du ministère des Postes, envoyée au Dr L. Duguay, M.P., et datée le 2 octobre 1931, au sujet de l'emplacement du bureau de poste de Metabetchouan, et qui n'était pas comprise dans le dossier No 112, déposée sur le bureau le 22 avril 1932.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 25 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat faisant voir toutes terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année expirée le 30 septembre 1932, avec les noms des acheteurs, en conformité de 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2358, du 22 octobre 1932: autorisant la dépense de $200,000 à même le fonds du revenu consolidé du Canada pour pourvoir à des travaux dans les parcs nationaux du Canada pour les hommes sans abri et non mariés.

Arrêté en Conseil, C.P. 2354, du 24 octobre 1932: autorisant le paiement de $1,205.82 à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2355, du 24 octobre 1932: autorisant le paiement de $637.87 à la province de l'Ontario pour secours direct et de $51,517.70 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2356, du 24 octobre 1932: autorisant le paiement de $7,831.83 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2357, du 24 octobre 1932: autorisant le paiement de $29,412.17 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct distribué aux hommes non mariés et de passage.

Arrêté en Conseil, C.P. 2362, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $24,907.93 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2363, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $10,223.16 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2364, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $56.79 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct et de $6,178.07 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2365, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $4,481.70 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2366, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $19,719.12 à la province de l'Ontario, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2367, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $62,990.72 à la province de l'Ontario, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2368, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $2,527.24 à la province du Manitoba pour secours direct distribué dans le village désorganisé de Brooklands qui est incapable de contribuer à cette dépense.

Arrêté en Conseil, C.P. 2369, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $16,998.31 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2370, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $19,599.15 à la province de l'Alberta, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2371, du 25 octobre 1932: autorisant le paiement de $102,380.20 à la province de la Colombie-Britannique, pour secours direct.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi pour M. Cahan, dépose sur la Table,—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Français).

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Du 1er mai 1928 au 1er mai 1929, combien de requêtes demandant l'émission d'une monnaie bilingue au Canada le ministre des Finances, le premier ministre ou tout autre membres du cabinet ont reçues, et quelle action a suivi la réception de ces requêtes.

2. Combien de ces requêtes venaient de chacune des provinces du Canada.

3. Combien venaient de chacun des comtés suivants: Compton, Bellechasse, Québec-Est, Richelieu, Dorchester, St-Jacques, Charlevoix-Saguenay.

4. Si les circonstances et conditions relatives à l'émission d'une monnaie bilingue étaient les mêmes alors qu'aujourd'hui.

5. Si l'émission de la pmonnaie canadienne est faite par contrat.

6. Si telle est le cas, quelle est la date de l'adjudication du dernier contrat, et pour quelle durée est ce contrat.

M. Ryckman, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 6, Loi modifiant la Loi des douanes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Shaver.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 26 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le ministère de la Marine a vendu des dragues depuis 1926.
2. Si tel est le cas, lesquelles, à quel prix chacune, et quels ont été les acheteurs.
3. Quelles sont les raisons qui ont motivé lesdites ventes.
4. Si ces dragues sont encore en service pour des entrepreneurs privés.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral, et tout représentant de la Bourse des grains, de sociétés de courtage, de sociétés agricoles de vente des grains, ou de toute autre corporation intéressée de l'Ouest, au sujet de la préférence ou du contingentement du blé relativement à la dernière Conférence économique impériale tenue à Ottawa.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est oportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Sanderson.

La Chambre s'ajourne alors à 5.41 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 27 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle somme on a votée en 1932 pour des réparations au quai du port Latour supérieur.
2. Combien on a dépensé jusqu'à date.
3. Si on a terminé cette entreprise.
4. Qui était le contremaître.
5. Quel était le tarif par heure des salaires payés au contremaître, aux menuisiers, aux ouvriers.
6. Qui a fourni le bois de charpente ou les billes utilisés pour ces réparations.
7. Quelle a été la somme totale versée pour ledit bois et les billes livrés.
8. Quelle était la dimension du bois et des billes demandés pour cette entreprise.
9. De quelle dimension on les a fournis.
10. Si le contremaître ou l'ingénieur de l'entreprise a refusé ou condamné du bois ou des billes comme étant impropres auxdites réparations.
11. Si tel est le cas, si on les a utilisés à la fin pour lesdites réparations.
12. Si le ministère ou l'ingénieur de district ont reçu des plaintes de quelque ou quelques personnes au sujet de la qualité et de la dimension dudit bois et des billes.
13. Quelle essence de bois on avait demandée pour cette entreprise.
14. Quelle essence on a fournie, et de quelle essence s'est-on servi.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si on a vendu les dragues numéros 10 et 11 du ministère de la Marine et des Pêcheries.
2. Si tel est le cas, pourquoi et quand elles ont été vendues.
3. A qui on les a vendues.

4. Quel prix on a reçu.
5. Quelles réparations à ces dragues on a faites durant chacune des trois années qui ont précédé la vente.
6. Quel a été le coût de ces réparations.
7. Si elles ont été vendues seules, ou avec d'autre matériel.
8. Si on les a vendues avec d'autre matériel, si des réparations avaient été faites, durant la même période, à ce matériel vendu avec les dragues.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et toutes personnes, corporations ou autres relativement à la destitution de Joseph Perreault, de la ferme modèle de Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, et aussi copie du rapport de l'enquête qui a été tenue à Ste-Anne de la Pocatière au sujet de cette affaire.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents échangés de janvier 1931 jusqu'à date, entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère et toutes personnes, corporations, ou autres, relativement à la destitution du courrier des postes, Joseph Paradis, à St-Germain, comté de Kamouraska.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée depuis le premier janvier 1932 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de St-Cyrille, dans le comté de L'Islet, Québec.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie du rapport du surintendant des pêcheries, M. S. T. Galand, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, audit département, pour la semaine terminée le 14 juin 1930; et aussi le rapport de l'inspecteur des pêcheries, M. W. S. Arsenault, de Grind-Stone, Iles de la Madeleine, au ministère des Pêcheries, pour la semaine terminée le 14 juin 1930.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires soumis au ministère des Travaux publics pour les travaux exécutés à Grande-Entrée, Iles de la Madeleine, depuis le 1er août 1930.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout individu, du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de Tourville, comté de L'Islet, Québec.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère du Revenu national et tout individu du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet de la douane de Tourville, comté de L'Islet, Québec.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Gagnon.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 28 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 27 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Hyman Stotland, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Ruth Rudnikoff Stotland, de Dorval, Québec, son épouse.—M. *Heaps*.

De Gertrude Ethel Mosgrove Roast, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Harold James Roast, de Montréal, Québec, son époux.—M. *White* (Mont-Royal).

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932:—Copie de la lettre datée le 2 avril 1931, qui était attachée à la lettre de l'assistant du sous-ministre du ministère des Postes, envoyée au Dr L. Duguay, M.P., et datée le 2 octobre 1931, au sujet de l'emplacement du bureau de poste de Metabetchouan, et qui n'était pas comprise dans le dossier No 112, déposée sur le bureau le 22 avril 1932.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932:—Copie de tous les plans, rapports, correspondance et autres communications échangés entre E. A. Peck, M.P., et les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et des Canaux et tous les fonctionnaires de ce ministère, durant l'année 1932, au sujet de la construction du pont au-dessus de la rivière Otanobee, connu sous le nom de Pont de l'Ecluse, au sud de la ville de Peterborough, à la digue 22, sur le canal Trent.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport du surintendant de l'assurance du Dominion du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1931—Volume II—Compagnies d'assurances-vie.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera, lundi, le 31 octobre, elle restera ajournée jusqu'au mercredi, 2 novembre, et que ce mercredi et tous les mercredis subséquents jusqu'au long ajournement de la présente session, les séances seront régies, de toute façon, par les mêmes règles qui sont établies pour les autres jours.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Bradette—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents du ministère des Postes qui ont trait à l'entreprise du transport des dépêches de la gare des Chemins de fer nationaux, à Smooth Rock jusqu'à Smooth Rock Falls, laquelle entreprise a été concédée à la suite de soumissions reçues jusqu'au 20 mai 1932, et aussi le nom de la personne ou des personnes à qui ladite entreprise a été adjugée.

Par M. Duff—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et le ministre intérimaire des Pêcheries ou tout fonctionnaire de ce ministère au sujet de la saison pour les homards, de Cole Harbour à Grand Manan, ladite saison ayant été changée du 1er mars jusqu'au 31 mai, au 1er décembre jusqu'à la fin de mai; et aussi copie des décrets du conseil effectuant ce changement et spécifiant la dimension des homards.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés de 1926 à 1930 inclusivement, entre le ministre des Travaux publics et tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'achat du bateau-câble *Henry Holmes*.

Par M. Mercier (St-Henri) pour M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets du conseil concernant la ligne de démarcation des eaux intérieures et extérieures du fleuve Saint-Laurent depuis dix ans.

Par M. Séguin pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la formule K-9 du ministère du Revenu national.

Par M. Jacobs pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de vapeur entre l'Ile-aux-Coudres et Les Eboulements, dans le comté de Charlevoix, depuis le 1er janvier 1932, avec les témoignages recueillis par écrit de tous les témoins entendus à l'enquête tenue par M. F. E. Bawden, du ministère du Commerce, à la Baie St-Paul, dans le mois de mai 1932, et copie du rapport envoyé au ministre sur cette affaire, et copie de tous les télégrammes, lettres correspondance, pétitions et autres documents envoyés au ministère du commerce du 16 mai 1932 jusqu'à date, et qui ont trait audit service de vapeur.

Par M. Hepburn pour M. Ilsley—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, de tous les décrets du conseil depuis le 1er janvier 1932, au sujet de l'abolition de positions d'agents des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et du rétablissement de ces positions, et à l'abolition des position d'inspecteurs des agences des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris une copie de toutes les lettres aux agents des Indiens ou aux inspecteurs au sujet de leur destitution ou de l'abolition de leurs positions, et de leur nomination ou de leur nomination nouvelle.

Par M. Mercier (St-Henri) pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports et autres documents au sujet de la nomination du maître de poste de St-Arsène, comté de Témiscouata, depuis le 2 mars 1932.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, correspondance, échangés entre le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, et l'ingénieur de district du ministère des travaux publics de la ville de New-Westminster, ou toute autre personne dans la province de la Colombie-Britannique, au sujet de toutes affaires qui ont trait, de quelque façon, à la rivière Brunette.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Heenan.

La Chambre s'ajourne alors à 10.40 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

[illegible]

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 31 OCTOBRE 1932

PRIÈRES.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie d'un rapport et des demandes pour la position de maître de poste de Notre-Dame du Lac, lequel rapport a été retourné par monsieur E. J. Underwood, du ministère des Postes, au surintendant du district postal de Québec, le 24 mars 1932.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la seconde page de la demande de monsieur Thomas Voisine pour la position de maître de poste, à Notre-Dame du Lac.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si le ministre de la Marine a juridiction sur le pilotage pour le district de pilotage de la Colombie-Britannique.
2. Si tel est le cas, qu'elles sont les frontières de son district.
3. Si le pilotage est obligatoire dans ce district, sinon, quel est le régime de surveillance en vigueur dans le district de la Colombie-Britannique.
4. Quel est le nombre des pilotes autorisés dans ce district.
5. Quelles ont été les recettes brutes des pilotes pour l'année 1931-32.
6. Quels ont été les revenus moyens de chaque pilote durant l'année 1931-32.
7. Quelles ont été les recettes totales du district du commencement de l'année financière 1932-33 jusqu'au 30 septembre 1932, et quel a été le revenu moyen de chaque pilote pour la même période.
8. Comment ces recettes se comparent avec celles de la même période pour 1931-32.
9. Si les revenus de chaque pilote comprennent les contributions à la Caisse de pension.
10. Quel est le pourcentage du salaire des pilotes qui va dans la caisse de retraite.
11. Si les droits de pilotage ont été diminués cette année, si tel est le cas, de combien et pour quelle période de temps cette réduction s'appliquera.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, lequel comprend les rapports des décisions sous les statuts suivants:—Loi de la conciliation et du travail; enquêtes sur les différends industriels; annuités du Gouvernement; Loi de coordination dans les bureaux d'emploi; Loi de l'éducation technique; Loi des enquêtes sur les coalitions; Loi des pensions de vieillesse; Loi pour remédier au chômage, 1930; Loi de l'allègement du chômage et de secours à l'agriculture, 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des arrêtés en Conseil sous prescriptions de la Loi pour remédier au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2378, du 26 octobre 1932: autorisant le paiement de $4,380.64 à la province de Québec pour secours direct et de $108,538.44 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2379, du 26 octobre 1932: autorisant le paiement de $5,371.24 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2380, du 26 octobre 1932: autorisant le paiement de $14,008.39 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct et créditant la somme de $6,415.21 à des prêts faits à ladite province pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2384, du 26 octobre 1932: autorisant le paiement de $291.74 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2385, du 26 octobre 1932: autorisant le paiement de $2,277.50 à la province du Manitoba pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2386, du 26 octobre 1932: autorisant le paiement de $58.92 à la province de l'Ontario pour secours direct et de $58,636.79 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2387, du 26 octobre 1932: créditant la somme de $158,964.07 à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2386, du 26 octobre 1932: autorisant le paiement de $21,964.22 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2399, du 28 octobre 1932: autorisant le paiement de $8,792.89 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2400, du 28 octobre 1932: autorisant le paiement de $6,634.96 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2401, du 28 octobre 1932: autorisant le paiement de $37,920.86 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2402, du 28 octobre 1932: autorisant le paiement de $63,507.37 à la province de la Saskatchewan pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2406, du 28 octobre 1932: autorisant un prêt de $150,000.00 à la province de la Colombie-Britannique pour défrayer le coût courant du secours direct—dépenses de certaines municipalités en difficultés financières urgentes.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Séguin—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle a été l'estimation initiale du coût de la reconstruction des édifices parlementaires après l'incendie.

2. Quel a été le coût total des édifices du Parlement.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Dorion.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à mercredi, prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 2 NOVEMBRE 1932

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et celui de la province de Québec, depuis le mois d'août 1930, au sujet des conférences interprovinciales à Ottawa et à Toronto sur les méthodes de coopération agricole.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et le gouvernement de Québec, depuis 1921 au sujet de l'embargo anglais sur nos pommes de terre et notre bétail.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère des Travaux publics sur les travaux sous la juridiction pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1932:—Etat des dépenses autorisées et encourues par le ministère des Travaux publics dans le comté de Bonaventure depuis la dernière session, et pour chaque et tous travaux, le nom de l'entrepreneur, le coût de l'entreprise, les noms des contremaîtres des travaux, les noms des personnes qui les ont conseillés et si elles étaient exécutées à l'entreprise ou en régie.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2414, du 31 octobre 1932: autorisant le paiement de $411.05 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2415, du 31 octobre 1932: autorisant le paiement de $1,114.54 à la province de Québec pour secours direct et de $139,447.89 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2421, du 1er novembre 1932: autorisant le paiement de $3,380.42 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2423, du 1er novembre 1932: autorisant le paiement de $23,548.99 à la province du Manitoba pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2424, du 1er novembre 1932: autorisant le paiement de $43,424.74 à la province de l'Alberta pour secours direct.

M. Hepburn, de son siège en Chambre, demande permission en vertu de la règle 31, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question définie d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—

"La nécessité qu'a la Chambre de prendre une action immédiate pour tenir une enquête sur la position financière actuelle de la *Sun Life Assurance Company*, du Canada et sur la conduite de ses officiers supérieurs, telle que démontrée dans l'enquête récente à la cour de police à Chicago, dans les affaires de Samuel Insull et Martin Insull, maintenant accusés de détournement et de vol par le gouvernement des Etats-Unis."

M. l'Orateur:—"J'ai eu l'occasion d'étudier la motion ci-haut et je ne retarderai pas la Chambre d'avantage par l'examen de la déclaration. D'après la règle 31, la permission pour présenter une motion d'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question définie d'importance publique urgente peut être obtenue comme suit: Au temps propice, le député se lève de sa place et demande permission de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question définie et d'urgence publique, et en donne le sujet. Il remet alors à l'Orateur un exposé écrit du sujet qu'il veut discuter, et si l'Orateur juge qu'il est recevable et d'importance publique urgente, le lit et demande si le député a la permission de la Chambre pour proposer l'ajournement de la Chambre dans le but désigné. Une motion sous cette règle doit être restreinte à un seul sujet spécifique d'occurrence récente. L'autorité concernant cette opinion peut être trouvée dans May, 13e édition, page 247.

"A mon avis, ceci n'est pas un sujet d'occurrence récente, non plus qu'urgent. Il faut qu'il y ait un cas d'urgence prima facie. Je réfère de nouveau à May, 13e édition, page 247. Ce sujet n'est pas tellement urgent que la procédure de la Chambre doive être retardée afin de le discuter maintenant. Le règlement offre d'autres occasions où cette discussion peut être faite.

"Pour ces raisons, je soutiens que cette demande n'est pas recevable."

De cette décision, M. Woodsworth en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: la décision du fauteuil sera-t-elle maintenue, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,	Beaubier,	Bowman,	Cormier,
Anderson (Toronto-High-Park),	Belec,	Boyes,	Cotnam,
Anderson (Halton),	Bell (St-Jean-Albert),	Burns,	Cowan (Long-Lake),
Arsenault,	Bennett,	Bury,	Davies,
Arthurs,	Beynon,	Casselman,	Dickie,
Baker,	Bourgeois,	Chaplin,	Dorion,
Barber,	Bowen,	Charters,	Duff,
		Chevrier,	Dupré,

Edwards,
Embury,
Ernst,
Esling,
Factor,
Fiset (sir Eugène),
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Fraser (Northumberland, O.),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Golding,
Gordon,
Gott,
Guthrie,
Hackett,
Hall,
Hay,
Ilsley,
Johnstone,
Jones,
Laflèche,
LaVergne,
Lennox,
Loucks,
Macdonald (Kings),
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
McPhee,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Moore (Ontario),
Morand,
Mullins,
Munn,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Perras,
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Roberge,
Robinson,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—128.

CONTRE:

Messieurs

Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Campbell,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Fafard,
Ferland,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Hurtubise,
Irvine,
Jean,
Kennedy (Peace-River),
Lacroix,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Mitchell,
Motherwell,
Neill,
Parent,
Pouliot,
Power,
Reid,
Rutherford,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Spencer,
Taylor,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth—55.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis 1930, quelles entreprises publiques, (*a*) travaux de construction, (*b*) travaux de réparations, on a exécutées dans le comté de Témiscouata.

2. Quelle somme on a dépensée dans chaque localité.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de soldats, de retour du front, ont demandé des positions de maîtres de poste depuis le 1er août 1930.

2. Combien de soldats, de retour du front, ont été nommés à ces positions.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant la période écoulée entre le 1er jour d'avril et la présente date, entre tout membre du gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire fédéral, et toute autre personne, ou corps public, ou associations ou compagnie, au sujet de la position de maître de poste, de la rivière Campbell, Colombie-Britannique.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de John Crouse, de Wilmot, Nouvelle-Ecosse, qui a été congédié de la position de gardien du champ de tir de Nictaux.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la nomination de M. Amédée Laferrière comme maître de poste de Fradetville, comté de Bellechasse.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Et le débat continuant;

M. Stewart (Edmonton-Ouest), appuyé par M. Golding, propose: Que la résolution soit modifiée en ajoutant ce qui suit:—

"Que cette motion ne soit posée qu'après que le comité des Voies et Moyens ait pris en considération les changements tarifaires proposés dans l'annexe E, attachée audit accord et en faisant partie, laquelle annexe a été référée par la Chambre audit comité des Voies et Moyens."

M. l'Orateur:—"L'amendement proposé n'est pas recevable pour les raisons suivantes: La résolution que la Chambre étudie en ce moment ne fait qu'approuver que l'accord commercial qui y est mentionné "sujet à la législation requise pour donner effet aux modifications fiscales qui en sont la conséquence" pour me servir des mots dans la motion. L'on ne demande pas une approbation complète. La législation auquelle réfère la résolution comprend l'annexe E auquel réfère l'amendement. Ceci n'est pas une motion qui peut être amendée en évoquant quelque raison spéciale pour ne pas agréer au principe de la question ou opposé à son progrès. Proposer que la question ne soit pas posée ne constitue pas un amendement. Si l'on désire que la question ne soit pas maintenant posée, tout honorable député peut proposer la question au préalable et voter contre d'après la règle 55. Quoique le proposeur et secondeur de la question au préalable votent généralement en sa faveur, il n'y a pas de règle pour les empêcher de voter contre leur propre motion. Je cite Bourinot, 4e édition, page 327, comme suit: "Les députés proposant et secondant une question au préalable, votent généralement en sa faveur, mais il n'y a pas de règle pour les empêcher de voter contre leur propre motion."

Le débat sur la motion principale est alors repris.

Et le débat continuant;

M. Coote, appuyé par M. Mitchell, propose en amendement:—Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution proposée: "et sujet à l'établissement de l'égalité de la valeur du dollar canadien avec la livre anglaise."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Bertrand, Blair, Bothwell, Bouchard, Boulanger, Bradette, Brown, Butcher, Carmichael, Casgrain, Cayley, Chevrier, Coote, Denis, Deslauriers, Desrochers, Donnelly, Dubois, Duff, Dumaine, Dupuis, Elliott, Factor, Fafard, Ferland, Fontaine, Fournier, Gershaw, Golding, Goulet, Gray, Hall, Hanson (Skeena), Heaps, Hepburn, Hurtubise, Jean, Kennedy (Peace-River), King, Mackenzie Lacroix, Lapointe, Lucas, Luchkovich, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, McKenzie (Assiniboïa), Malcolm, Mitchell, Motherwell, Munn, Neill, Ralston, Reid, Rhéaume, Roberge, Rutherford, St-Père, Sanderson, Séguin, Speakman, Spencer, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Thauvette, Totzke, Vallance, Verville, Weir (Macdonald)—71.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Bourassa, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Chaplin, Charters, Cormier, Cotnam, Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Dupré, Edwards, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Ganong, Garland (Carleton), Gobeil, Gordon, Gott, Guthrie, Hay, Johnstone, Jones, Laurin, LaVergne, Lawson, Loucks, Macdonald (Kings), Macdougall, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGillis, McGregor, McLure, Manion, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Moore (Ontario), Murphy, Myers, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Rhodes, Robinson, Rogers, Ross, Rowe, Ryckman, Ryerson, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Smoke, Spankie, Spence, Spotton, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weese, Weir (Melfort), White (London), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—109.

Le débat sur la motion principale est repris de nouveau;

Et le débat continuant;

M. Donnelly, appuyé par M. Vallance, propose en amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à la résolution proposée:—

"Que toute approbation ci-accordée ne sera pas censée restreindre ou porter préjudice en aucune manière, à toute décision qui pourrait être adoptée par la prochaine conférence économique mondiale."

M. l'Orateur déclare que ledit amendement proposé n'est pas recevable pour la raison qu'il est inapplicable à la résolution devant la Chambre.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Fafard.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 3 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 2 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De John Thomas Kennedy, de Sarnia, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Sarnia Port Huron Vehicular Tunnel Company,* et autorisant ladite compagnie à construire et exploiter un tunnel sous la rivière St-Clair, depuis un point à ou près de la cité de Sarnia, Ontario, à un point à ou près de la cité de Port-Huron, ou la cité de Marysville, dans l'Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.—M. *Gray.*

De Harry Russell McConachie, et autres de Vancouver, Colombie-Britannique, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de *Canadian Employees Mutual Benefit Association.*—M. *Casselman.*

De Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Pashlinski, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Margaret Louise Shackleton, autrefois de Montréal, actuellement, en des lieux inconnus, son épouse.—M. *Hanson.*

M. Ryckman, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 7, Loi modifiant la Loi de l'accise, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelles sommes ce gouvernement a prêtées aux (*a*) provinces, (*b*) aux chemins de fer, (*c*) aux commissions de port, (*d*) aux banques, (*e*) aux syndicats du blé, (*f*) à la Compagnie Beauharnois, (*g*) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.
2. A quels taux d'intérêt.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quelles sommes ce gouvernement a garanties aux (*a*) provinces, (*b*) aux chemins de fer, (*c*) aux commissions de port, (*d*) aux banques, (*e*) aux syndicats du blé, (*f*) à la compagnie Beauharnois, (*g*) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.

M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, et de décréter:

1. Que les ministres, les commissaires, les fonctionnaires, les serviteurs et employés de ce gouvernement résidant en dehors du Canada seront assujettis à l'impôt sur le revenu.
2. Que lorsque l'actif ou les actions d'une compagnie, ayant en caisse des recettes non distribuées à la fin de 1929, sont vendues directement ou par un intermédiaire, à une compagnie, laquelle compagnie émet, comme entièrement acquittés, des actions, des bons, des billets ou d'autres titres semblables, en capitalisant ledit revenu non distribué, alors au moment du rachat desdits titres, la compagnie qui les rachète paiera une taxe de quatre pour cent sur le montant du titre racheté.
3. Que la date pour envoyer les déclarations annuelles sera avancée du 31 mars au dernier jour de février de chaque année.
4. Que les dispositions de ladite loi relatives aux corporations personnelles seront modifiées pour en rendre l'application plus sûre.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention de commerce passée à Ottawa, le 20ème jour d'août 1932, entre les représentants du gouvernement de Sa Majesté au Canada et ceux du gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, et que cette Chambre l'approuve sujette à la législation requise pour mettre en vigueur les modifications fiscales qui en sont la conséquence.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Campbell,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Edwards,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Gott,
Guthrie,
Hackett,
Hay,
Ilsley,

Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laurin,
LaVergne,
Lawson,
Lennox,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade.
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Speakman,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—128.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Casgrain,
Chevrier,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Elliott,
Euler,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset(sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Gershaw,
Golding,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Hepburn,
Howden,
Hurtubise,
Jean,
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McIntosh,
McKenzie, (Assiniboïa),
McPhee,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Mitchell,
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
Rutherford,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—80

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 8, Loi concernant un certain accord commercial entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, lequel est remis pour la première lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.10 heures p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 4 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 3 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Henry Norman Bethume, de Rawdon, Québec, pour une loi de divorce d'avec Frances Eleanor Campbell Bethume, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.—Vol. II.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral et tout membre du Parlement, des législatures provinciales ou des Conseils municipaux au sujet de la nomination de M. Thomas Maher comme membre de la Commission fédérale de la radiodiffusion.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de la formule K-9 du ministère du Revenu national.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Duranleau, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932: —Liste des destitutions de gardiens de phare et autres employés du comté de Bonaventure que le ministère de la Marine a effectuées depuis le 1er août 1930, avec le nom des nouveaux titulaires et des personnes qui ont conseillé de faire ces nominations.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Etat des argents que le ministère du Travail a dépensés pour l'allégement du chômage dans le comté de Bonaventure, du 1er août 1930 jusqu'à date, en indiquant les localités où des entreprises ont été exécutées, le nom des personnes en charge, le montant des secours accordés, le nom de chaque municipalité où ces argents ont été dépensés et des personnes par qui ces dépenses ont été faites.

M. Stevens, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 9, Loi modifiant la Loi des grains du Canada (Grain domestique), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Girouard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si en vertu de la Loi des secours, 1932, le Gouverneur en son conseil a prêté, ou avancé des argents, à des compagnies ou corporations, ou garanti le paiement de deniers par quelque corps public.

2. Si tel est le cas, à quelle date.

3. Quels sont les noms des corps publics, compagnies ou corporations à qui des deniers ont ainsi été prêtés ou avancés, ou à qui on a donné ces garanties.

4. Quelle somme on a ainsi prêtée, ou garantie, ou avancée à chaque corps public, compagnie ou corporation.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents qui ont trait aux réparations exécutées durant les années 1931 et 1932 au brise-lames de Comeau's Hill, comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, comprenant aussi le nom ou les noms des contremaîtres, la nature du travail exécuté, les comptes pour matériaux et fourniture, les cahiers où sont enregistrés les heures de travail, les pièces justificatives et autres documents.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Davies qui, propose, appuyé par M. Laurin:—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le très honorable Capitaine Comte de Bessborough, membre du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement de M. Mackenzie King:—Que ce qui suit soit ajouté à l'adresse:—

"Bien qu'elle remette à plus tard d'exprimer ses vues sur les mérites des accords conclus à la présente Conférence économique impériale, la Chambre est d'avis que la politique douanière du ministère actuel a gravement nui au commerce du Canada et a rendu plus intense la dépression économique, que le gouvernement a été totalement incapable de trouver un remède au chômage et à la misères des cultivateurs, comme s'y était engagé le premier ministre.

"La Chambre regrette que, sauf les secours directs, le gouvernement n'ait aucun programme en ce qui a trait à l'allégement du chômage.

"Elle déplore aussi cette tentative évidente, de la part du gouvernement, d'éviter, par l'ajournement de la revision de la Loi des banques, l'étude immédiate par le Parlement des sujets très importants de la banque, du crédit et de la monnaie."

Et sur l'amendement de M. Coote:—Que l'amendement présenté soit modifié en ajoutant les mots suivants:—

"Et elle demande que le contrôle fédéral sur la monnaie et le crédit soit exercé de façon à donner et à maintenir une puissance d'achat suffisante pour:

"(*a*) Elever le prix des produits agricoles et des autres marchandises principales jusqu'à un niveau équitable, eu égard au coût de production et au règlement des créances échues, tant publiques que privées;

"(*b*) Augmenter la consommation, stimulant par là l'industrie et procurant de l'emploi à nos gens;

"Et que l'émission de la monnaie et du crédit devrait être fondée sur les richesses naturelles et la puissance de production de ce pays, et non, comme au temps présent, sur un seul produit, l'or, et que la quantité de cette émission devrait être déterminée par les marchandises et les services rendus, et par les besoins légitimes du peuple;

"Cette Chambre est d'avis, en plus, que cette réforme devrait être opérée dans un avenir prochain, en même temps que d'autres changements fondamentaux, et comme partie intégrante d'un système d'économie rationnelle, que l'on reconnaît de plus en plus généralement comme essentielle, afin que la richesse naturelle et l'énergie productrice de ce pays soient utilisées de façon à procurer à tout le peuple un régime de vie satisfaisant."

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Blair,	Garland (Bow-River),	Lucas,	Reid,
Butcher,	Hanson (Skeena),	MacInnis,	Speakman,
Carmichael,	Heaps,	McPhee,	Spencer,
Cayley,	Hepburn,	Neill,	Taylor,
Coote,			Weir (Macdonald)—18.

CONTRE:

Messieurs

Arsenault,	Fraser (Caribou),	Marcil,	Smith (Cumberland),
Belec,	Garland (Carleton),	Motherwell,	Smoke,
Bowman,	Gobeil,	Myers,	Spankie,
Boyes,	Gordon,	Perley (sir George),	Spotton,
Brown,	Hay,	Plunkett,	Sproule,
Burns,	Johnstone,	Porteous,	Stanley,
Bury,	Jones,	Price,	Stewart (Leeds),
Chaplin,	Loucks,	Quinn,	Stewart (Lethbridge),
Charters,	Macdougall,	Rogers,	Stirling,
Cormier,	MacLean,	Ryckman,	Stitt (Nelson),
Cowan (Long-Lake),	MacNicol,	Ryerson,	Stitt (Selkirk),
Davies,	McDade,	St-Père,	Swanston,
Dickie,	McGillis,	Shaver,	Turnbull,
Duff,	McGregor,	Simpson (Simcoe-Nord),	Weese,
Edwards,	McLure,		Willis,
Ernst,	Maloney,	Smith (Victoria-Carleton),	Wright,
Esling,	Manion,		Young—66.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Carmichael,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Fiset (sir Eugène),
Garland (Bow-River),
Hanson (Skeena),
Hepburn,
MacInnis,
MacLean,
McPhee,
Marcil,
Motherwell,
Munn,
Neill,
Reid,
Spencer,
Taylor,
Totzke,
Weir (Macdonald),
Young—30.

CONTRE:

Messieurs

Arsenault,
Barber,
Belec,
Bell (St-Jean-Albert),
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Chaplin,
Charters,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fraser (Caribou),
Gobeil,
Gordon,
Hay,
Johnstone,
Jones,
Loucks,
Macdougall,
MacLaren,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ryckman,
Ryerson,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Swanston,
Turnbull,
Weese,
Willis,
Wright—60.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Guthrie pour M. Rhodes, résolu:—Que la Chambre, à sa prochaine séance se formera en comité pour prendre en considération les subsides à être accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'ajourne alors à 6.10 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 7 NOVEMBRE 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 4 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Marjorie Elizabeth Rae Dixon, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Cecil Dixon, de Cartierville, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Pêcheries (Soixante-cinquième rapport annuel des pêcheries du Canada) pour l'exercice 1931-32.

Il dépose aussi sur la Table,—Etat des assurances des soldats de retour pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés du mois de janvier 1931 à date entre toute individu, corporation ou autres personnes et le gouvernement fédéral concernant la réduction des taux de pilotage sur le Saint-Laurent.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2422, du 2 novembre 1932: autorisant le paiement de $728.50 à la province de l'Alberta pour fournir de l'aide médical dans le district de la Vallée Black Diamond et Turner, afin de soulager la détresse des familles qui y résident, par suite de la cessation de l'industrie de l'huile.

Arrêté en Conseil, C.P. 2433, du 4 novembre 1932: autorisant le paiement de $682.15 à la province de Québec pour secours direct et de $29,531.22 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2434, du 4 novembre 1932: autorisant le paiement de $5,977.68 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2435, du 4 novembre 1932: autorisant le paiement de $81,340.26 à la province de l'Ontario pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2436, du 4 novembre 1932: autorisant le paiement de $2,639.75 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2437, du 4 novembre 1932: créditant la somme de $70,554.91 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2438, du 4 novembre 1932: autorisant le paiement pour voyages sur les chemins de fer canadiens de un et un quart de cents par mille pour transport de chômeurs sur des fermes comme fermiers.

Arrêté en Conseil, C.P. 2439, du 4 novembre 1932: autorisant l'extension de certains arrêtés en Conseil passés le 29 avril 1932, Nos C.P. 990, 991, 992 pour secours direct entrepris par la commission de secours de la Saskatchewan dans les districts frappés de sécheresse.

Arrêté en Conseil, C.P. 2451, du 4 novembre 1932: autorisant le paiement de $3,129.58 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct et créditant la somme de $7,462.12 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britanique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2455, du 4 novembre 1932: autorisant le paiement de $100,000.00 au bureau administratif nommé par le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique pour administrer les secours aux chômeurs célibataires et sans gites, maintenant demeurant dans les limites de ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 2449, du 7 novembre 1932: autorisant le paiement de $13,567.55 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2450, du 7 novembre 1932: autorisant le paiement de $2,457.78 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

M. Dupré, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 10, Loi modifiant l'Acte de 1894, concernant les commissaires du havre de Montréal, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44: —

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A combien de municipalités du comté de Témiscouata des secours directs ont été avancés par le gouvernement fédéral depuis 1930.

2. Quel montant on a accordé à chaque municipalité.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, quel est, par mois, le coût total de l'entretien de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

2. Combien de constables composent ce corps dans ladite province à l'heure actuelle.

3. Quel contrat a été passé avec la province de l'Ile du Prince-Edouard au sujet du salaire des hommes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada qui a remplacé la police provinciale dans cette province.

4. Quel est le texte complet de ce contrat.
5. Par hommes, quel montant l'Ile du Prince-Edouard versera au gouvernement fédéral.
6. Quelles autres dépenses, le cas échéant, la province de l'Ile du Prince-Edouard aura à verser pour l'entretien ou les dépenses des hommes qui ont remplacé la police provinciale.
7. De quelle façon, les dépenses de la police en ce qui a trait aux quartiers des officiers, aux bureaux, aux autos, à l'équipement, aux avions, aux navires, etc., dont elle se servira, seront divisées entre la province et le fédéral.
8. Combien de constables la province peut nommer pour ce corps.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Document montrant:—
Durant les années 1930, 1931 et 1932, quelle somme le gouvernement fédéral a versés en secours directs, sans que les provinces ou les municipalités soient appelées à contribuer, aux provinces suivantes: (*a*) Ontario, (*b*) Manitoba, (*c*) Saskatchewan, (*d*) Alberta, (*e*) Yukon, (*f*) Nouveau-Brunswick, (*g*) Nouvelle-Ecosse, (*h*) Ile du Prince-Edouard, (*i*) Québec.

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Document montrant:—
1. Quels sont les agents commerciaux du Canada.
2. Où sont leurs postes respectifs.
3. Quand ils ont été nommés.
4. Quel est le traitement de chacun.
5. S'ils ont le rang de consul.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Duff pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport et des témoignages donnés à l'enquête tenue sur les accusations portées contre E. J. F. Scott, maître de poste de Paspébiac, comté de Bonaventure, Québec.

Par M. Duff pour M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux relativement aux travaux exécutés au quai de St-Paul, Lower Caraquet, entre juin 1931 et décembre 1932.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession et sous sa juridiction, au sujet de la position de maître de poste à Pied-du-Lac, comté de Témiscouata, Québec, depuis août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, plans et autres documents, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame du Lac, Québec, depuis le 2 mars 1932.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, y compris le rapport de l'inspecteur en chef du ministère des Postes, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Sully, Québec, du 10 février 1932 jusqu'au 24 mai 1932.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du mois d'août 1930 à date, entre toute ou toutes personnes et le ministère des Postes, au sujet des positions

de maîtres de poste suivants dans le comté de Témiscouata, Québec: (*a*) St-Eusèbe de Cabano, (*b*) Squatteck, (*c*) le Petit Bois Franc.

Par M. Chevrier pour M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les réparations du quai de Petit Cap, comté de Gaspé, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, avec un état des sommes payées pour le bois, le fer, et autres matériaux dont on s'est servi pour les réparations et une liste des personnes à qui ses paiements ont été faits.

Par M. Pouliot pour M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter à l'embouchure de la rivière au Renard, comté de Gaspé, avec un état des montants payés pour le bois, le fer et autres matériaux dont on s'est servi pour cette entreprise.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet d'une enquête tenue sur le compte du maître de poste de South River Lake, comté d'Antigonish Nouvelle-Ecosse, et de la destitution de John A. McNeil qui occupait ladite position; et aussi copie de la preuve faite à l'enquête si elle existe, et du rapport de N. D. Murray, commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite dudit John A. McNeil.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, et de décréter:

1. Que les ministres, les commissaires, les fonctionnaires, les serviteurs et employés de ce gouvernement résidant en dehors du Canada seront assujettis à l'impôt sur le revenu.

2. Que lorsque l'actif ou les actions d'une compagnie, qui avait en caisse des recettes non distribuées à la fin de 1929, sont vendues directement ou par un intermédiaire, à une compagnie, laquelle compagnie émet, comme entièrement acquittés, des actions, des bons, des billets ou d'autres titres semblables, en capitalisant ledit revenu non distribué, alors au moment du rachat desdits titres, la compagnie qui les rachète paiera une taxe de quatre pour cent sur le montant du titre racheté.

3. Que la date pour envoyer les déclarations annuelles sera avancée du 31 mars au dernier jour de février de chaque année.

4. Que les dispositions de ladite loi relatives aux corporations personnelles seront modifiées pour en rendre l'application plus sûre.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 11, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 9, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 7, Loi modifiant la Loi de l'accise, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 4, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et l'Etat libre d'Irlande, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Le Bill No 5, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Rhodésia du Sud, est lu la deuxième fois, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 4, Loi concernant une certains convention commerciale entre le Canada et l'Etat libre d'Irlande, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et l'Union Sud-Africaine étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 8, Loi concernant un certain accord commercial entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.46 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 8 NOVEMBRE 1932

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Marjorie Elizabeth Rae Dixon, de Montréal, Québec, épouse de Cecil Dixon.

De Maurice Pashlink Simon, dit Maurice Simon Pashlinski, de Montréal, Québec, époux de Margaret Louise Shackleton Simon.

De Hyman Stotland, de Montréal, Québec, époux de Ruth Rudnikoff Stotland.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

Bessborough.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1933, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

Hôtel du Gouvernement.

Ottawa, 8 novembre 1932.

Sur motion de M. Rhodes lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en Conseil, C.P. 1822, en date du 15 août 1932, et C.P. 1848, en date du 19 août 1932, concernant le renvoi d'office de Son Honneur L. H. Martell, juge de la cour de comtés pour le district No 4, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; aussi rapport et preuve s'y rapportant.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Dossier comprenant une liste des maîtres de poste destitués depuis le 1er août 1930 dans le comté de Bonaventure, les noms des bureaux de poste et les motifs de ces destitutions, et, en même temps, une liste des bureaux de poste qui ont été fermés, les motifs pour lesquels ils l'ont été, et aussi une liste des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts et sur les conseils de quelles personnes ils l'ont été.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétition et autres documents échangés de janvier 1931 jusqu'à date, entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère et toutes personnes, corporations, ou autres, relativement à la destitution du courrier des postes, Joseph Paradis, à St-Germain, comté de Kamouraska.

Le Bill No 3, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Dominion du Canada et l'Union Sud-africaine est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 8, Loi concernant un certain accord commercial entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni, étant;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Motherwell.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 9 NOVEMBRE 1932

Prières.

Sur motion de M. Guthrie, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera, jeudi le 10 novembre 1932, elle demeurera ajournée jusqu'à lundi, le 14 novembre 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Cahan, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Etat par le Bureau des statistiques du Dominion montrant les personnes qui gagnent des salaires au Canada, au travail et sans travail, au 1er juin 1931; ainsi que les causes telles que données par les travailleurs "sans-travail" (chiffres préliminaires).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett,—Que le Bill No 8, Loi concernant un certain accord commercial entre le gouvernement de Sa Majesté au Canada et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arsenault, Arthurs, Barber, Baribeau, Belec, Bell (St-Antoine), Black (Halifax), Bourgeois, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Campbell, Carmichael, Casselman, Chaplin, Charters, Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Duguay, Dupré, Edwards, Emburry, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Ganong, Garland (Carleton), Gobeil, Gordon, Guthrie, Hackett, Harris, Hay, Ilsley, Johnstone, Jones, Kennedy (Peace-River), Lennox, Lucas, Luchkovich, Macdougall, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGillis, McLure, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Mullins, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Perley (sir George), Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Rhodes, Robinson, Rogers, Ross, Rowe, Ryckman, Ryerson, Sauvé, Shaver, Short, Simson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Smoke, Speakman, Sproule, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sullivan, Swanston, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Turnbull, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—92.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien, Blair, Bothwell, Bouchard, Boulanger, Bourassa, Bradette, Brasset, Brown, Butcher, Casgrain, Cayley, Chevrier, Coote, Denis, Deslauriers, Desrochers, Donnelly, Dubuc, Duff, Dumaine, Elliott, Fafard, Ferland, Fournier, Garland (Bow-River), Goulet, Hanson (Skeena), Heenan, Howard, Howden, Irvine, Jacobs, Jean, Lacroix, Lapointe, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, Macphail, McPhee, Marcil, Motherwell, Munn, Neill, Perras, Pouliot, Ralston, Raymond, Reid, Roberge, Séguin, Taylor, Totzke, Vallance, Weir (Macdonald), Woodsworth—57.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 47 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 10 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2440, du 10 novembre 1932: concernant des avances faites par le gouvernement à la province de la Saskatchewan, au crédit de la commission de secours de la Saskatchewan pour administrer le secours dans le district "A" dont la récolte a manqué complètement pendant trois années consécutives, et rescindant l'arrêté en Conseil, C.P. 993 du 29 avril 1932, relativement à des paiements pour des montants dûs pour pâturage, pour animaux transférés de la zone sèche à d'autres parties de la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 2469, du 10 novembre 1932: autorisant le paiement de $6,305.38 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2470, du 10 novembre 1932: autorisant le paiement de $48,650.03 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2471, du 10 novembre 1932: autorisant le paiement de $16.32 à la province de Québec pour secours direct et de $863.24 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2472, du 10 novembre 1932: autorisant le paiement de $4,848.37 à la province de Québec pour secours direct et de $3,157.77 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2473, du 10 novembre 1932: autorisant le paiement de $2,243.78 à la province de la Saskatchewan pour des entreprises provinciales —Plans pour travail sur les fermes.

Arrêté en Conseil, C.P. 2474, du 10 novembre 1932: autorisant le paiement de $21,960.56 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2475, du 10 novembre 1932: autorisant le paiement de $96,144.88 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct distribués en certains districts non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 2476, du 10 novembre 1932: créditant la somme de $9,750.48 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De 1925 jusqu'à date, quelles sommes le gouvernement fédéral a versées à Peter White, C.R., ou ses associés pour services professionnels.
2. Durant la période mentionnée plus haut, dans quelles causes il a représenté le gouvernement du Canada et quels services il a rendus.
3. Combien il demandait par jour, durant quels jours il a rendu des services, de 1925 jusqu'à date, quel a été son compte de dépenses pour le gouvernement du Canada, (*b*) dans chaque cause, (*c*) par jour, (*d*) à quels jours et quelles dates.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quel est (*a*) le nombre, (*b*) le coût total des enquêtes pour ingérence politique entreprises par chaque ministère dans chaque province, depuis le mois d'août 1930.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Entre 1921 et 1930, combien d'immigrants de foi mosaïque ou hébraïque sont entrés au Canada.
2. A quel titre ou à quelles conditions sont entrés ces immigrants.
3. Dans quelles régions sont établis ces immigrants de foi mosaïque ou hébraïque qui ont pénétré au Canada comme colons.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents ayant trait à l'enquête tenue sur la conduite du maître de poste de Saint-Félicien, Québec, ainsi que la copie du rapport préparé par le commissaire enquêteur.

Le Bill No 8, Loi concernant un certain accord entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 7, Loi modifiant la Loi de l'accise.

Bill No 9, Loi modifiant la Loi des grains au Canada (Grain domestique).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 14 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera pour un ajournement prolongé, elle restera ajournée jusqu'à lundi, le 30 janvier 1933, à trois heures de l'après-midi.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque le Chambre s'ajournera à six heures p.m., jeudi le 17 courant, elle restera ajournée jusqu'à dix heures et trente minutes, a.m., vendredi le 18 courant, et que les dispositions de la règle 2 relativement à l'heure de la réunion de la Chambre soient suspendues à cet effet.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2479, du 11 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,449,42 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2480, du 11 novembre 1932: autorisant le paiement de $3,528.88 à la province de Québec, pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2481, du 11 novembre 1932: autorisant le paiement de $6,953.44 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2482, du 11 novembre 1932: autorisant le paiement de $90,691.18 à la province de l'Ontario pour secours direct distribués dans certaines municipalités et districts non-organisés et $426.60 pour secours direct déboursés par la ligue navale de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 2483, du 11 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,141.68 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien de personnes on a expulsées du Canada, en 1930, 1931 et 1932.
2. Quel a été le nombre de personnes renvoyées à chaque pays.

3. Quelle était la nationalité de chacune.
4. Combien ont été rapatriés de leur propre consentement.
5. Combien ont été rapatriés à leurs propres frais.
6. Combien ont été rapatriés aux frais de l'Etat.
7. Combien de filles ou femmes seules faisaient partie de ces gens.
8. Qui s'est occupé de l'achat des billets.
9. Qui a fourni le prix des billets.
10. Si les billets achetés sont valides jusqu'à destination finale ou au port de débarquement.
11. Qui s'est occupé des passeports.
12. Si on a fourni des passeports de transit.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921, au sujet du rapatriement des Canadiens aux Etats-Unis.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 13 octobre 1932:—Copie des décrets du Conseil adoptés le 14 février 1914 et le 23 octobre 1917, permettant à la *Laurentide Power Company* de construire une digue à Grand'Mère, Québec.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et toutes personnes, corporations ou autres relativement à la destitution de Joseph Perreault, de la ferme modèle de Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, et aussi copie du rapport de l'enquête qui a été tenue à Ste-Anne de la Pocatière au sujet de cette affaire.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Document montrant:—

1. Si les compagnies suivantes: Chantiers Manseau, *Canadian Dredging Co., St. Lawrence and Great Lakes Dredging and Construction Co.*, ont fait des entreprises de dragage depuis 1926.
2. Si oui, combien pour chacune, chaque année, en quels endroits et pour quels montants.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a fait certains paiements à M. W. N. Tilley, C.R., (*a*) pour certains services juridiques rendus au gouvernement du Canada durant les années 1919, 1920 et 1931, (*b*) pour services généraux d'avocat durant les mêmes années pour le gouvernement canadien.
2. Si tel est le cas, pour quels services et quels montants il a reçus.
3. Pour quels services réguliers ou spéciaux le gouvernement du Canada a retenu les services de M. Tilley.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si des maîtres de poste ont été destitués pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930 dans la province de Québec.

2. Le cas échéant, quels sont leurs noms, leur adresse et la date à laquelle chacun d'eux a été destitué.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre ci-haut.

Par M. Irvine—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si les commissaires du port de Vancouver ont versé un loyer au ministère fédéral des Travaux publics pour l'usage du remorqueur *Pt. Grey*, et si tel est le cas, combien.

2. Pour la Commission du port, quel était le coût quotidien d'opération du remorqueur *Pt. Grey*.

3. Combien coûte quotidiennement aux Commissaires du port de Vancouver le louage et l'opération des remorqueurs *Helac* et *Canada*.

4. Durant les douze derniers mois, si on compare le coût d'opération des remorqueurs *Canada* et *Pt. Grey* si la commission du port de Vancouver a versé un montant additionnel pour travail supplémentaire du personnel des trains, à Vancouver-Nord, pour seconder l'opération du remorqueur *Canada*, si l'on a payé un coût additionnel, à combien il s'élevait.

5. Qui a payé pour poser de nouveaux tubes pour le condenseur du remorqueur *Pt. Grey*.

6. Durant la première année que la Commission du port de Vancouver a opéré ce navire, quelles aptitudes possédait le mécanicien qui servait comme ingénieur en chef sur le *Pt. Grey*.

7. Si la Commission du port de Vancouver a cessé de se servir du remorqueur *Pt. Grey* pour raison d'économie, ou pour désaccord avec le ministère des Travaux publics, ou pour une autre cause.

8. Quel a été le prix d'achat du bac transbordeur.

9. Combien a coûté le transport du bac transbordeur jusqu'à Vancouver.

10. Quel a été le coût des réparations au bac transbordeur depuis l'achat, en plus et au-dessus du prix d'achat, et durant la période où on l'a utilisé.

11. Combien aurait coûté la construction d'un bac semblable dans la Colombie-Britannique.

Par M. Irvine—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Victoria.

2. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Vancouver.

3. Si l'on donne des subsides à la *Pacific Salvage Company* à Victoria et à Vancouver, à quelles fins on donne ces subsides, et quelles en sont les conditions.

4. S'il y a une unité de sauvetage à Victoria qui n'est séparée que par 80 milles de Vancouver, si tel est le cas, si un autre poste est nécessaire à Vancouver.

5. Lorsque les assureurs ont abandonné des navires, à qui vont les profits des navires avariés.

6. Durant les cinq dernières années, quels ont été les profits de la *Pacific Salvage Company*.

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si la firme Robertson & Genin, de Montréal, a eu des contrats de dragage du ministère de la Marine ou du ministère des Travaux publics durant les cinq dernières années.

2. Si tel est le cas, pour quels montants.

3. Si ces entreprises sont terminées.

4. Si cette firme a reçu les paiements dus en vertu de ces contrats, et si tel est le cas, quels montants.

Les ordres de la Chambres qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires et de comptes pour matériaux pour des travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter en régie dans le comté de Bonaventure, du 26 mai jusqu'au 30 septembre 1932.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre) pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de bateau passeur entre baie Sainte-Catherine et Tadoussac, dans le comté Saguenay, du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, y compris une copie du contrat pour ce service de navire, et la correspondance échangée entre le ministère du Commerce et l'Auditeur-général au sujet de la réclamation de Jean Claude Tremblay pour services rendus.

Par M. Raymond—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, rapports ou autres communications, et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, la destitution de Oscar Duquette, autrefois titulaire de cette position, et la nomination de son successeur, depuis le mois d'août 1930, y compris le rapport de l'enquête qui a été faite dans le cas de la destitution de Oscar Duquette.

Le Bill No 6, Loi modifiant la Loi des douanes est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 10, Loi modifiant l'Acte de 1894, concernant les commissaires du havre de Montréal, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 8, Loi concernant un certain accord entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK, .
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 15 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2493, du 14 novembre 1932: autorisant le paiement de $3,862.79 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2494, du 14 novembre 1932: autorisant le paiement de $42.67 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct distribué dans le district de Restigouche.

Arrêté en Conseil, C.P. 2495, du 14 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,527.41 à la province de la Saskatchewan pour secours direct distribué dans les districts non-organisés et pour le placement d'hommes sur des fermes.

Arrêté en Conseil, C.P. 2496, du 14 novembre 1932: autorisant le paiement de $3,693.53 à la province de l'Alberta pour secours direct.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de la Commission de réorganisation des porcs et des produits de porcs, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Marine de la Grande-Bretagne.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 2077 du 20 septembre 1932, garantissant aux banques chartées le paiement de chacune des agences suivantes: *Manitoba Wheat Pool, Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited,* et *Alberta Wheat Pool,* pour avances faites ou à faire par toute banque chartée à aucune de ces agences, en rapport avec le cartel du blé et autres grains cultivés dans les provinces de l'Ouest.

53724 7½

Aussi,—Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 2238, du 12 septembre 1931; et arrêté en Conseil, C.P. 1576, du 8 juillet 1932, garantissant le remboursement aux banques chartées des sommes d'argent avancées par elles à la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited,* en rapport avec le cartel du blé et autres grains cultivés dans les provinces de l'Ouest en 1930.

Le Bill No 8, Loi concernant une certain accord entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 16 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Elizabeth Bernstein Schmerling, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Samuel Schmerling, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Lawson.*

De Clarence Eldon Durham, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Uena Ethel Durham, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company,* pour une loi confirmant et ratifiant une entente entre ladite compagnie et la *Northern Pacific Company,* concernant la possession et l'usage de voies en commun; aussi, modifiant le chapitre 59, 8-9 George V.—M. *McDade.*

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés de 1926 à 1930 inclusivement, entre le ministre des Travaux publics et tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'achat du bateau-câble *Henry Holmes.*

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires soumis au ministère des Travaux publics pour les travaux exécutés à Grande-Entrée, Iles de la Madeleine, depuis le 1er août 1930.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932—Document montrant:—

1. Première somme votée pour le plan d'établissement des soldats sur les terres.

2. Nombre de fermes achetées, (*a*) terres incultes, (*b*) terres mises en valeur

3. Coût d'administration, chaque année, jusqu'au temps présent.

4. Montant voté pour une nouvelle évaluation et combien elle a coûté.

5. Somme votée pour la réduction de 30 pour cent et combien elle a coûté.

6. Relativement à cette réduction de 30 pour cent, quelle a été la somme vraiment créditée au capital dû par les colons, et la somme créditée aux arrérages d'intérêts.

7. Montant des arrérages et des intérêts que les colons devaient avant la réduction de 30 pour cent.

8. Montant de sarrérages et des intérêts que les colons doivent aujourd'hui depuis la réduction de 30 pour cent.

9. Aujourd'hui, quelle est la dette collective que les soldats-colons existants doivent à la Commission.

10. Quelle est aujourd'hui, de l'avis de la Commission, la valeur globale des fermes des soldats-colons qui vivent encore.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932—Document montrant:—

1. Depuis 1930, quelles entreprises publiques, (*a*) travaux de construction, (*b*) travaux de réparations, on a exécutées dans le comté de Témiscouata.

2. Quelle somme on a dépensée dans chaque localité.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si la firme Robertson & Genin, de Montréal, a eu des contrats de dragage du ministère de la Marine ou du ministère des Travaux publics durant les cinq dernières années.

2. Si tel est le cas, pour quels montants.

3. Si ces entreprises sont terminées.

4. Si cette firme a reçu les paiements dus en vertu de ces contrats, et si tel est le cas, quels montants.

Aussi, pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés du 1er janvier 1931 jusqu'à date au sujet du maître de poste de St-Damase, dans le comté de l'Islet, Québec.

Aussi, pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien il y avait d'employés au ministère des Poste, (*a*) à Ottawa, (*b*) dans le reste du pays le 1er août 1930 et le 30 septembre 1932.

2. Combien d'employés ont été destitués dans ce ministère depuis le 1er août 1930.

Et aussi, pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des bureaux de postes qui ont été fermés depuis le 1er août 1930.

2. Quel est le nombre des nouveaux bureaux de postes qui ont été ouverts depuis cette date.

3. Combien de ces bureaux de poste rencontrent leurs dépenses.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si on a vendu les dragues numéros 10 et 11 du ministère de la Marine et des Pêcheries.
2. Si tel est le cas, pourquoi et quand elles ont été vendues.
3. A qui on les a vendues.
4. Quel prix on a reçu.
5. Quelles réparations à ces dragues on a faites durant chacune des trois années qui ont précédé la vente.
6. Quel a été le coût de ces réparations.
7. Si elles ont été vendues seules, ou avec d'autre matériel.
8. Si on les a vendues avec d'autre matériel, si des réparations avaient été faites, durant la même période, à ce matériel vendu avec les dragues.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si le ministère de la Marine a vendu des dragues depuis 1926.
2. Si tel est le cas, lesquelles, à quel prix chacune, et quels ont été les acheteurs.
3. Quelles sont les raisons qui ont motivé lesdites ventes.
4. Si ces dragues sont encore en service pour des entrepreneurs privés.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si des employés du ministère des Postes ont été destitués depuis le mois d'août 1930 sur accusation d'ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.
2. Si tel est le cas, combien de ces employés ont été destitués depuis cette date dans chaque province pour l'ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er août 1930 des maîtres de poste ont envoyé leur démission après avoir reçu une circulaire du ministère des Postes.
2. Si tel est le cas, (*a*) à combien de maîtres de poste dans chaque province ces circulaires ont-elles été envoyées, (*b*) combien de maîtres de poste ont envoyé leur démission dans chaque province après avoir reçu ces circulaires; (*c*) quels sont les noms et l'adresse de ceux qui ont envoyé leur démission dans la province de Québec et la date de la démission de chacun.

Le Bill No 8, Loi concernant un certain accord entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 17 NOVEMBRE 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 16 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Hilda Nice Allan, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec George Robinson Allan, de Montréal, Québec, actuellement domicilié à Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Marie Louise Robinson Reid, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Victor John Reid, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Harry Prupas, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Esther Brownstein Prupas, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Vallance.*

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 12 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien de lignes postales rurales on a établies dans chaque province durant l'année 1931.
2. Combien de lignes postales on a établies dans les campagnes du 1er janvier 1932 jusqu'à date, et quel nombre dans chaque province.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet d'une enquête tenue sur le compte du maître de poste de South River Lake, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et de la destitution de John A. McNeil qui occupait ladite position; et aussi copie de la preuve faite à l'enquête si elle existe, et du rapport de N. D. Murray, commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite dudit John A. McNeil.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 3 novembre 1932—Document montrant:—

1. Quelles sommes ce gouvernement a prêtées aux (*a*) provinces, (*b*) aux chemins de fer, (*c*) aux commissions de port, (*d*) aux banques, (*e*) aux syndicats du blé, (*f*) à la Compagnie Beauharnois, (*g*) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.

2. A quels taux d'intérêt.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 novembre 1932—Document montrant:—

Quelles sommes ce gouvernement a garanties aux (*a*) provinces, (*b*) aux chemins de fer, (*c*) aux commissions de port, (*d*) aux banques, (*e*) aux syndicats du blé, (*f*) à la Compagnie Beauharnois, (*g*) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2511, du 16 novembre 1932: nommant H. White inspecteur du personnel de la division du secours au chômage du ministère du Travail.

Arrêté en Conseil, C.P. 2512, du 16 novembre 1932: autorisant le paiement de $5,899.11 à la province de Québec, pour secours direct et de $5,348.48 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2513, du 16 novembre 1932: autorisant le paiement de $37,772.83 à la province d'Ontario pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2521, du 16 novembre 1932: autorisant le paiement de $21,500 à la province de Québec pour secours direct distribué aux passants dans la municipalité de Montréal.

Arrêté en Conseil, C.P. 2522, du 16 novembre 1932: autorisant le paiement de $3,912.27 à la province de Québec, pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2523, du 16 novembre 1932: autorisant le paiement de $71,388.80 à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Gobeil—Ordre de la Chambre—Pour une liste des noms de tous les fonctionnaires fédéraux destitués dans le comté de Gaspé entre le 1er octobre 1926 et le 1er octobre 1927, ladite liste devant contenir (*a*) les noms de ces fonctionnaires, (*b*) la nature de l'emploi, (*c*) le nom de la personne qui a conseillé la destitution, (*d*) le motif de la destitution.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Copie du rapport que les banques autorisées au Canada ont fait au ministre le dernier jour de juin 1932, tel qu'ordonné par le paragraphe 2, clause 91, de la Loi bancaire.

Le Bill No 8, Loi concernant un certain accord entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 6 p.m., jusqu'à demain à 10.30 a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 18 NOVEMBRE 1932

10.30 a.m.

PRIÈRES.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. (*a*) Si des hydravions de l'Etat ou de tout ministère sont postés à Eastern Passage, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; (*b*) si tel est le cas, combien; (*c*) sinon, si des hydravions ont stationné là, depuis le 1er janvier 1931, combien, et pour quelle période de temps.

2. Combien d'hommes sont employés à Eastern Passage, soit pour les hydravions directement, soit pour le poste où ils sont établis, y compris les pilotes, les observateurs, les mécaniciens et les gardiens.

3. En vertu de l'autorité de quel ministère, ou service fédéral ces hommes agissent.

4. Quel a été le coût primitif des avions qui sont maintenant postés là ou l'ont été depuis le 1er janvier 1931.

5. Depuis l'arrivée des hydravions à cet endroit, quel a été le coût de maintenir un tel poste à Eastern Passage.

6. Quel a été le coût de transport jusqu'à ce poste des hydravions, des hommes et de l'outillage.

7. (*a*) Combien de véhicules-moteurs appartenant à l'Etat relèvent de chaque poste, (*b*) combien ils ont coûté, quel en a été le coût d'entretien et d'administration depuis leur arrivée là-bas.

8. Par suite de l'établissement d'un tel poste d'avions, combien de personnes engagées dans la contrebande générale ou celle des liqueurs, on a arrêtées.

9. Si des marchandises entrées en contrebande ou que l'on tentait de faire entrer en contrebande, ont été saisies comme résultat de la présence en cet endroit de tels avions, et si tel est le cas, quelle en était la valeur.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De quels navires du service de surveillance en activité en 1931, on a disposé en 1932.

2. Quel est l'âge de chacun de ces navires, et pour quel motif on a disposé de chacun d'eux.

3. Quel usage on a fait de chacun des navires dont on a ainsi disposé, et dans le cas de ceux qui ont été vendus, quel a été le prix de vente.

4. Quels sont les noms des navires que le Service de surveillance a achetés en 1932, et quel est l'âge de chacun des navires que l'on a ainsi achetés.

5. Quant aux navires ainsi acquis, si on les a achetés, loués, ou acquis d'autre façon, et quant aux navires achetés, quel a été le prix d'achat de chacun.

6. Si quelques-uns des navires acquis cette année ont été refaits, ou réparés depuis qu'on les a acquis, et si tel est le cas, quel a été le coût de cette réfection et des réparations à chaque navire.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Duff pour M. Urquhart—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui ont trait à la destitution, au mois de février 1932 ou vers cette date, de Allan A. Kennedy, d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, qui était à l'emploi du ministère des Travaux publics pour réparer, d'une manière générale, les lignes télégraphiques.

Par M. Séguin pour M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, pétitions et autres documents échangés depuis le 28 juillet 1930 entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la destitution de Louis Lemonde, maître de poste de Saint-Jean-Baptiste, comté de Rouville, et aussi copie de tous documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la position de maître de poste de cette localité.

Par M. Reid—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et le premier ministre ou tout membre du cabinet fédéral au sujet de prix imposé aux consommateurs d'essence entre le 1er janvier 1932 et le 30 septembre 1932.

Le Bill No 8, Loi concernant un certain accord entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 21 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Une message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 10, Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, y compris le rapport de l'inspecteur en chef du ministère des Postes, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Sully, Québec, du 10 février 1932 jusqu'au 24 mai 1932.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si des employés du ministère des Postes ont été destitués depuis le mois d'août 1930 sur accusation d'ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.

2. Si tel est le cas, combien de ces employés ont été destitués depuis cette date dans chaque province pour l'ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa, l'administrateur des Postes du district de Québec et toute autre personne au sujet de la position de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 24 mai 1932.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée depuis le premier janvier 1932 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de St-Cyrille, dans le comté de L'Islet, Québec.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondaice, lettres et autres documents échangés durant la période écoulée entre le 1er jour d'avril et la présente date, entre tout membre du gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire fédéral, et toute autre personne, ou corps public, ou associations ou compagnie, au sujet de la position de maître de poste, de la rivière Campbell, Colombie-Britannique.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932—Document montrant:—

Durant les années 1930, 1931 et 1932, quelle somme le gouvernement fédéral a versés en secours directs, sans que les provinces ou les municipalités soient appelées à contribuer, aux provinces suivantes: (*a*) Ontario, (*b*) Manitoba, (*c*) Saskatchewan, (*d*) Alberta, (*e*) Yukon, (*f*) Nouveau-Brunswick, (*g*) Nouvelle-Ecosse, (*h*) Ile du Prince-Edouard, (*i*) Québec.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des comptes en rapport le fonds de l'assurance du Service civil pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, conformément à l'article 21, chapitre 23, S.R.C., 1927.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport intérimaire de la délégation du Canada à la conférence de Genève sur le désarmement, tenue à Genève, le 5 février 1932, à l'ajournement de la première session, le 23 juillet 1932, avec les annexes, Nos 1 à 9 inclusivement. (Anglais et français).

Les ordres suivants de le Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er octobre dernier, le ministère des Travaux publics a autorisé des entreprises dans le comté de Bonaventure.

2. Si tel est le cas, quelles sont ces entreprises, et quel montant on est autorisé à dépenser.

3. Si on a autorisé des travaux de cette nature dans la paroisse de St-Siméon de Bonaventure, quels sont-ils, et quel montant est-on autorisé à dépenser.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quel est le dernier revenu annuel total et le dernier revenu annuel net, en déduisant les salaires des maîtres de poste, les allocations et les frais de transport des correspondances, des bureaux de poste dont les maîtres de poste ont subi des enquêtes pour activités politiques depuis le mois d'août 1930.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Pouliot—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets du Conseil adoptés durant les dix dernières années relativement à la frontière des eaux territoriales, à douze milles du rivage, dans le fleuve Saint-Laurent.

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de la preuve produite à l'enquête instituée au sujet du naufrage du cargo britannique *Bright Fan,* dans les détroits d'Hudson, aussi bien que tous télégrammes, radiogrammes, et autres documents dont on a fait usage durant l'enquête, mais qui ne sont pas compris dans la preuve.

Le Bill No 8, Loi concernant un certain accord entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'Ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée;

M. Heaps, appuyé par M. Woodsworth propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre est d'avis qu'un comité ou une commission soit nommé pour étudier la situation économique dans le Dominion, avec référence spéciale au chômage et faire rapport durant la présente session du Parlement."

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Woodsworth.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 22 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Décision de M. l'Orateur sur la question d'ordre soulevée en conséquence de l'amendement de M. Heaps à la motion que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

M. L'ORATEUR:—"La motion comporte que l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens. A ceci, M. Heaps propose un amendement comme suit:—

> "La Chambre est d'avis qu'un comité ou une commission soit nommé pour étudier la situation économique dans le Dominion, avec référence spéciale au chômage et faire rapport durant la présente session du Parlement."

"Une question d'ordre est soulevée à l'effet que l'amendement n'est pas recevable pour la raison qu'il introduit de nouveau un sujet qui a déjà été discuté et décidé alors que le Très honorable chef de l'opposition proposait comme partie d'un amendement à l'adresse:—

> "La Chambre regrette que, sauf les secours directs, le gouvernement n'ait aucun programme en ce qui a trait à l'allègement du chômage."

"J'ai étudié sérieusement les arguments présentés sur la question d'ordre, fouillé des autorités et des précédents, tant dans les chambres des parlements britannique que du Canada. Dans le débat sur l'amendement du Très honorable chef de l'opposition à l'adresse, je trouve qu'il suggérait qu'un comité ou une commission soit nommé devant prendre charge de toute la question du secours au chômage, ce qui démontre que le sujet de cet amendement proposé était alors ouvert à la discussion et a été actuellement décidé. Si l'on permet cet amendement, il s'ensuit inévitablement qu'il y aura répétition du débat sur le chômage.

Les règles ordinaires des débats sont applicables en cette occasion, par exemple, un sujet déjà décidé par la Chambre ne peut plus être discuté. Bourinot, 420.

Cet amendement est proposé sur une motion des Voies et Moyens, et le Gouvernement ne l'ayant pas accepté, il devient une motion de non-confiance, et le fait qu'il pourvoit à la nomination d'une commission ou d'un comité, avec référence spéciale au chômage, est en effet une condamnation de la politique du Gouvernement sur cette question.

La Chambre a déjà refusé de censurer la politique du Gouvernement sur le chômage, en rejettant l'amendement proposé à l'adresse par le chef de l'opposition.

A cause de cette décision par la Chambre, je ne puis trouver que cet amendement, étant une motion de non-confiance, traitant aussi du chômage, soit recevable.

De cette décision, M. Lapointe en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue, elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Beaubier,
Belec,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Dupré,
Edwards,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laurin,
LaVergne,
Loucks,
Macdonald (Kings),
MacLaren,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
Maloney,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spence,
Sproule,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—84.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Boulanger,
Bourassa,
Brown,
Butcher,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Duff,
Elliott,
Euler,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Fraser (Northumberland, O.),
Golding,
Hanson (Skeena),
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
Marcil,
Moore (Ontario),
Munn,
Neill,
Parent,
Reid,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Thauvette,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Woodsworth,
Young—56.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932:—Dossier contenant une liste de toutes les entreprises publiques fédérales commencées, ou pour lesquelles on avait demandé des soumissions, ou des contrats avaient été adjugés, ou qui avaient été enregistrées pour la construction dans chaque comté de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1er avril 1932; indiquant la nature de ces entreprises, si ce sont des quais, des brise-lames, etc.; indiquant aussi si ces travaux sont exécutés avec les subsides ordinaires ou sont entrepris comme moyens de secours, les montants dépensés ou que l'on croyait devoir être dépensés durant l'année financière courante, les noms des localités, des contremaîtres des travaux et le tarif ordinaire des salaires versés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, correspondance, échangés entre le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, et l'ingénieur de district du ministère des travaux publics de la ville de New-Westminster, ou toute autre personne dans la province de la Colombie-Britannique, au sujet de toutes affaires qui ont trait, de quelque façon, à la rivière Brunette.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux relativement aux travaux exécutés au quai de St-Paul, Lower Caraquet, entre juin 1931 et décembre 1932.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport annuel du service d'inspection des poids et mesures du ministère du Commerce, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Anglais et français).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2535, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $2,368.21 à la province de la Saskatchewan, pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 2536, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $20,728.67 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2543, du 19 novembre 1932: autorisant la dépense de $15,000, pour secours aux célibataires sans gîtes de St-Jean, N.-B., pour des travaux de construction sur l'aéroport civique de St-Jean.

Arrêté en Conseil, C.P. 2545, du 19 novembre 1932: autorisant la dépense de $1,800 sur l'aéroport et de la base pour hydroavions à Fort-Smith, Territoires du Nord-Ouest.

Arrêté en Conseil, C.P. 2547, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $17,620.76 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2548, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $4,468.22 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2549, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,250 à la province du Nouveau-Brunswick pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2550, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $553.19 à la province de l'Alberta pour secours direct et de $7,049.61 pour prêts à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2554, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $169,555.48 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2555, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $6,009.88 à la province de la Saskatchewan pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 2556, du 19 novembre 1932: autorisant le paiement de $274.81 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct, et créditant la somme de $7,555.74 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa et le département des postes à Québec, au sujet de la destitution du maître de poste de Mount Murray, dans le comté de Charlevoix; et aussi copie des déclarations affirmées sous serment ou autres que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la démission dudit maître de poste.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de son ministère, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet du transport du bureau de poste, de Addington Forks, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, où il était depuis plus de cent ans, à l'autre bout du district, près de Beaver Meadows.

L'Ordre pour la troisième lecture du Bill No 5, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Rhodésia du Sud étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubien,
Belec,
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bertrand,
Beynon,
Blair,
Bothwell,
Bourgeois,
Bowen,
Boyes,
Brown,
Burns,
Bury,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Dupré,
Edwards,
Elliott,
Embury,
Ernst,
Esling,
Factor,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Fraser (Northumberland, O.),
Gagnon,
Gobeil,
Golding,
Gordon,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
King, Mackenzie
Lapointe,
LaVergne,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
Maloney,
Marcil,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Mullins,
Murphy,
Neill,
Peck,
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Sanderson,
Sauvé,
Séguin,
Senn,
Shaver,
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Totzke,
Tummon,
Veniot,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright,
Young—105.

CONTRE:

Messieurs

Boulanger, Bourassa, Butcher, Denis, Deslauriers, Desrochers, Duff, Ferland, Fournier, Irvine, Macphail, Raymond, Reid, St-Père, Verville, Woodsworth—16.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 4, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Baker, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bell (Saint-Antoine), Bell (Saint-John-Albert), Bennett, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Campbell, Carmichael, Casselman, Chaplin, Charters, Cormier, Cotnam, Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Dorion, Dupré, Edwards, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Gobeil, Gordon, Guthrie, Hanson (Skeena), Hanson (York-Sunbury), Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Loucks, Lucas, Luchkovich, MacDonald (Kings), Macdougall, MacLaren, MacNicol, McGillis, McGregor, Maloney, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Murphy, Peck, Perley (sir George), Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Robinson, Rogers, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Smoke, Speakman, Spence, Sproule, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Sutherland, Tétreault, Thompson (Lanark), Tummon, Weese, White (Mont-Royal), Willis, Wright—89.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Bertrand, Blair, Bothwell, Boulanger, Bourassa, Brown, Butcher, Casgrain, Cayley, Denis, Deslauriers, Desrochers, Duff, Elliott, Factor, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Fournier, Fraser (Northumberland, O.), Golding, Howard, Howden, Hurtubise, King, Mackenzie, Lapointe, LaVergne, Macphail, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), Marcil, Neill, Parent, Raymond, Reid, Rhéaume, St-Père, Sanderson, Séguin, Stewart (Edmonton-Ouest), Thauvette, Totzke, Veniot, Verville, Woodsworth, Young—48.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 3, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Dominion du Canada et l'Union Sud-Africaine étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Campbell,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Dupré,
Edwards,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Gagnon,
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
LaVergne,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—92.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Boulanger,
Bourassa,
Brown,
Butcher,
Casgrain,
Cayley,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Duff,
Elliott,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset, sir Eugène
Fournier,
Golding,
Hanson (Skeena),
Howard,
Howden,
Hurtubise,
King, Mackenzie
Lapointe,
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
Marcil,
Neill,
Parent,
Perras,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Thauvette,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Woodsworth,
Young—48.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 8, Loi concernant un certain accord commercial entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Baker,
Barrette,
Belec,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowen,
Boyes,
Burns,
Bury,
Campbell,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Duranleau,
Edwards,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Gobeil,
Gordon,
Hackett,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Mullins,
Murphy,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—84.

CONTRE:

Messieurs

Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Boulanger,
Bourassa,
Brown,
Butcher,
Casgrain,
Cayley,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Duff,
Elliott,
Euler,
Factor,
Ferland,
Fiset, sir Eugène
Fournier,
Golding,
Hall,
Howard,
Howden,
Hurtubise,
King, Mackenzie
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
Munn,
Neill,
Perras,
Ralston,
Reid,
Rhéaume,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Thauvette,
Verville,
Woodsworth,
Young—42.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et le débat continuant;

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.05 heures p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 23 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 22 courant, et constate que les prescriptions de la règle 68 n'ont pas été observées en ce cas, et qu'elle ne peut être reçue:—

De J. Conroy, d'Ottawa, Ontario, secrétaire de l'association des Vétérans mutilés, priant le Parlement de faire remettre la somme allouée aux célibataires et hommes mariés à la base de l'an dernier, au lieu de celle qu'ils reçoivent présentement.—M. *Heenan.*

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la nomination de M. Amédée Laferrière comme maître de poste de Fradetville, comté de Bellechasse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports et autres documents au sujet de la nomination du maître de poste de St-Arsène, comté de Témiscouata, depuis le 2 mars 1932.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si l'emplacement de certains bureaux de poste a été changé dans la province de Québec depuis le mois d'août 1930.
2. Le cas échéant, quels bureaux de poste et dans quel comté chacun d'eux est situé.
3. Quelle est la distance entre le site de chaque nouveau bureau de poste et celui de chaque ancien bureau de poste.

4. Si les maîtres de poste ont perdu leur position à cause du changement de site du bureau de poste ordonné par le ministère des Postes.
5. Si tel est le cas, quels sont leurs noms et leur adresse.
6. Si chacun d'eux a été mis en demeure de changer le site de son bureau de poste avant que le changement fût effectué.

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Document montrant:—
1. Les importations totale d'instruments aratoires au Canada, chaque année, soit pour l'année civile, soit pour l'année financière, 1917-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31.
2. Quelles modifications au tarif douanier on a effectuées durant les années précédentes sur les importations d'instruments aratoires.
3. Quand.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi de l'accise étant lu;
M. Ryckman propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.
Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.
Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Irvine.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à onze heures, a.m., demain, et que les dispositions de la règle 2 relativement à l'heure de la réunion de la Chambre soient suspendues à cet effet.

Après onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et deux minutes p.m., jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 24 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si en 1932, le gouvernement fédéral a versé certaines sommes à la province de Québec, à titre de contribution fédérale aux dépenses provinciales pour secours directs dans le comté du lac St-Jean, sinon, si le gouvernement provincial a soumis des comptes.
2. Si le gouvernement fédéral a tenu une enquête sur la distribution des secours directs par la province de Québec, en 1932, dans le comté du lac St-Jean.
3. Si des enquêtes ont été tenues en 1932, quel a été le rapport des enquêteurs, et quelle mesure le gouvernement fédéral a prise sous ce rapport.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents du ministère des Postes qui ont trait à l'entreprise du transport des dépêches de la gare des Chemins de fer nationaux, à Smooth Rock jusqu'à Smooth Rock Falls, laquelle entreprise a été concédée à la suite de soumissions reçues jusqu'au 20 mai 1932, et aussi le nom de la personne ou des personnes à qui ladite entreprise a été adjugée.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Depuis le mois d'août 1930, combien de maîtres de poste ont démissionné après avoir reçu une lettre ou une circulaire du ministère des Postes les avisant que des accusations d'ingérence politique avaient été portées contre eux.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents en la possession du ministère des Postes depuis le mois d'août 1930, au sujet de la position de maître de poste à Saint-Benoît de Packington, comté de Témiscouata.

Par M. Gagnon—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le mininistère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission du service civil à Ottawa, et entre les différents fonctionnaires du ministère de l'Agriculture au sujet de la permutation d'Ottawa à Montréal et ailleurs d'une mademoiselle Ruth Edwards qui travaille actuellement au ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

Par M. Gagnon—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le mininistère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission de service civil, au sujet de l'emploi et de la promotion d'une mademoiselle Marguerite Girard, une employée du ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

TARIF DES DOUANES

1. Résolu,—Que l'annexe A du tarif des douanes, constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, modifié par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf des Statuts de 1929, le chapitre treize des Statuts de 1930 (première session), le chapitre trois des Statuts de 1930 (seconde session), le chapitre trente des Statuts de 1931 et le chapitre quarante et un des Statuts de 1932, soit de nouveau modifié par la suppression des articles suivants: 20a, 39a, 77, 79, 83(a), 87(n), 106(b), 143a, 144, 145, 146, 147, 152, 156, 157a, 159, 160, 164, 166, 168, 171, 178, 178(a), 188, 203, 206, 207, 208, 208b, 208d, 208e, 208h, 209, 210, 210d, 211, 212, 215, 216, 217, 218, 219, 219c, 229, 230, 232, 232b, 232c, 234, 236, 240, 241, 242, 245, 249, 253, 254, 256, 264, 267b, 276b, 277, 278, 287, 288, 289, 300, 312, 318, 319, 320, 321, 322, 340, 341, 348d, 349, 350, 353, 353a, 354, 354a, 355, 356, 361, 370, 377c, 378(d), 380(a), 380(b), 380(c), 381(a), 382(a), 382(b), 382(c), 383(a), 383(b), 383(c), 385, 386(a), 386(m) (i), 386(m) (ii), 387, 388, 388b, 393, 394(a), 401(a), 401(b), 401(c), 401(d), 401(e), 401(f), 401(g), 406(b), 407a, 408, 409, 410l, 410n, 410o, 412a, 412b, 414, 422a, 429(b), 429(c), 429(d), 429(e), 429(f), 429(g), 431b, 438a, 438b, 438c, 438d, 438e, 440j, 441, 445c, 445d, 446, 476, 476a, 488, 522, 522c, 522d, 523, 523a, 523b, 523e, 523f, 524, 528, 529, 532, 537b, 540, 540a, 540b, 540c, 541a, 551, 551a, 552, 553, 554, 554a, 554b, 555, 568a, 568b, 572, 584, 586, 598, 599, 604, 605, 607a, 616, 616a, 617, 625, 663, 684, 728, 783, 784, et 785, les diverses énumérations de marchandises, respectivement, et les divers droits douaniers, s'il en est, placés en regard de chacun de ces numéros, et en les remplaçant par ces numéros, énumérations et les droits douaniers qui suivent à ladite annexe A:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
20a	Beurre tiré de l'amande du cacao........la livre	En franchise	3c.	3c.
39a	Farine de riz, de sagou, de cassave, de tapioca, et riz moulu..............................la livre	$\frac{3}{4}$c.	$1\frac{1}{4}$c.	$1\frac{1}{4}$c.
77	Fèves, savoir: fèves de Tonka, à l'état naturel seulement; caroubes; caroubes moulues........	En franchise	En franchise	En franchise
77b	Fèves de vanille, à l'état naturel seulement.....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
79	Plantes de fleuristes, savoir: azalées, rhododendrons, lilas en pots, plants de rosiers et autres plants pour la greffe, semis d'œillets, araucarias, bulbes, cornes, tubercules, rhizome, et racines dormantes, n.d., jeunes pousses pour la greffe, savoir: —pruniers, poiriers, pêchers, et autres arbres fruitiers..........................	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
83	Pommes de terre, telles que ci-après définies:			
	(*a*) à leur état naturel, les 100 livres...........	En franchise	En franchise	75c.
87 (n)	Tomates....................................	En franchise	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
	Toutefois, lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif intermédiaire ou général, le droit ne devra jamais être inférieur à deux cents la livre.			
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant:			
	(*b*) Ananas............................la livre.	1c.	4c.	5c.
135b	Sucre, supérieur en couleur au numéro seize, type de Hollande, importé ou acheté en entrepôt au Canada par un raffineur de sucre reconnu, pour être raffiné seulement, en vertu des règlements du Ministre, accusant plus de 98 degrés mais ne dépassant pas 99 degrés au polariscope, les 100 livres......................................	31·64c.	....	....
143a	Cigarettes, le poids de l'emballage sera compris dans le poids imposable..............la livre..	$3.50	$4.10	$4.10
	et..............	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
144	Tabac haché ....la livre	80c.	95c.	95c.
145	Tabac manufacturé, n.d., et tabac à priser. la livre	75c.	90c.	90c.
146	Ale, bière, porter et stout, importé en fûts ou autrement qu'en bouteilles..............le gallon	25c.	35c.	35c.
147	Ale, bière, porter et stout, importés en bouteilles le gallon	30c.	50c.	50c.
	Toutefois, six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine formeront un gallon.			
152	Jus de limon, et autres sirops et jus de fruits, n.d...	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
156	Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde d'éthyle hydraté ou d'esprit-de-vin, n.d., genièvre (gin) de toute espèce, n.d.; whisky et autres boissons alcooliques ou spiritueuses, n.d.; alcool amylique ou huile lourde ou toute substance désignée sous le nom d'esprit ou huile de pommes de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou tout produit désigné sous le nom d'esprit de bois ou de spiritueux méthylés, absinthe, arack ou eau-de-vie de palme, eau-de-vie, y compris les eaux-de-vie artificielles et les imitations d'eau-de-vie, n.d.; cordiaux et liqueurs de toutes espèces, n.d.; suc d'agave fermenté *(mescal)*, pulque, extrait de punch au rhum *(rhum shrub)*, genièvre de Hollande *(schiedam)* et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou boissons alcooliques similaires; et vins, n.d., renfermant plus de quarante pour cent d'esprit de preuve, le gallon d'esprit de preuve.	$8.00	$10.00	$10.00
	Toutefois, pour tous les articles dénommés au numéro 156 et dont la force alcoolique est inférieure à celle de l'esprit de preuve, il ne doit être fait dans le mesurage aucune réduction ou tolérance en vue du droit, si l'écart est inférieur à quinze pour cent au-dessous de preuve;			
157a	Alcool amylique ou «fusel-oil» raffiné, importé par le ministère du Revenu National ou par une personne autorisée par le ministre, et destiné à être dénaturé pour la fabrication des vernis ou laques métalliques, lequel devra être importé aux ports désignés dans les règles établies par le ministre, subordonnément aux dispositions de la loi de l'Accise, et des règlements du ministère du Revenu national..................le gallon	En franchise	25c.	25c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
159	Spiritueux et eaux spiritueuses de toute espèce mélangés avec un ou plusieurs ingrédients et connus ou désignés sous le nom d'essences, extraits, ou essences de fruits éthérées et spiritueuses, n.d. le gallon	$8.00	$10.00	$10.00
	et	30 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
160	Parfums à l'alcool et spiritueux parfumés, eau de laurier *(bay rum)*, eau de cologne et de lavande, lotions pour les cheveux et la peau, eaux dentifrices et autres préparations de toilette renfermant des spiritueux quelconques:			
	a) en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces............................	60 p.c.	90 p.c.	90 p.c.
	b) en bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces.........le gallon	$5.00	$5.00	$5.00
	et	....	40 p.c.	40 p.c.
164	*a)* Vins de raisins frais de toute espèce, excepté les vins mousseux, importés en cercles ou en bouteilles, contenant moins de 35 p. 100 d'esprit de preuve, lorsque produits ou fabriqués dans l'Union Sud-Africaine....................le gallon	25c.	....	....
	b) Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, importés en cercles ou en bouteilles, contenant 35 p. 100 ou plus d'esprit de preuve au plus de 40 p. 100 d'esprit de preuve, lorsque produits ou fabriqués dans l'Union Sud-Africaine..........le gallon	55c.	....	....
	Toutefois, six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine représentent un gallon pour l'application des droits dénommés dans le présent numéro.			
166	Acétone et acétate d'amyle.....................	10 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
168	Farine de malt contenant moins de 50 p.c. en poids de malt; sirop de malt ou poudre de sirop de malt; extraits de malt, fluide ou non; la mélasse de grain—tous les articles de ce numéro devant être évalués à l'exclusion des droits d'accise britanniques ou étrangers, conformément aux règlements prescrits par le ministre......la livre	3c.	5c.	10c.
	et	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
171	Livres, imprimés, publications périodiques et brochures, et leurs parties, n.d., non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, les cahiers pour écrire et les albums à dessin............................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
171a	Périodiques comiques pour les enfants..........	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
178	Annonces et imprimés, savoir:—Brochures-réclames, pancartes-réclames, publications périodiques d'annonces illustrées; prix-courants, listes de prix et catalogues; calendriers et almanachs-annonces; circulaires, feuilles volantes ou brochures-réclames concernant des médicaments brevetés; chromos, chromotypes, oléographies ou ouvrages similaires produits par tout autre procédé que la peinture ou le dessin à la main et portant des annonces imprimées, lithographiées empreintes ou attachées, y compris les prospectus, dépliants et affiches ou autres travaux artistiques similaires lithographiés, imprimés ou empreints sur papier ou sur carton et servant au commerce ou à la réclame, n.d..........la livre	5c.	12½c.	15c.
	Toutefois lorsque l'importation est effectuée sous le régime du tarif général, le droit ne sera pas inférieur à..........................	....	....	35 p.c.
178a	Cependant, sur les marchandises spécifiées dans l'article tarifaire 178 et importées par la poste le et après le premier jour de juillet 1914, les droits peuvent être payés au moyen de timbres du revenu des douanes, sous l'empire de règlements établis par le Ministre, aux taux indiqués, dans ledit article tarifaire, sauf que, sur chaque paquet distinct pesant au plus une once, le droit doit être de..........................	1 cent	2 cents	2 cents
178b	Annonces imprimées publiées par les chemins de fer dans l'Empire britannique (non compris les réseaux ferroviaires du Canada)...............	En franchise	....	....

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
188	Papier photographique basique uni, recouvert de baryte, adapté exclusivement pour la fabrication du papier photographique albuminé ou sensibilisé....................	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
192c	Matériaux de toiture et bardeaux de feutre enduit	En franchise	25 p.c.	35 p.c.
199c	Stencil, ciré, devant servir sur les machines à polycopier....................	10 p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
203	Graines, fèves, noix, baies, plantes, herbes (weeds) écorces et bois, non comestibles et à l'état brut, en fragments ou moulus, et leurs extraits et préparations, curcuma, noix de galle et leurs extraits; indigo, pâte et extraits d'indigo; huile d'aniline brute; sels d'alinine, alisarine et alisarine artificielle; recou liquide ou solide; bouillon noir, étant une solution d'acétate ou de nitrate de fer pour la teinture ou l'impression des indiennes; liqueur rouge, étant un acétate brut d'aluminium brut, préparé avec de l'acide pyroligneux pour la teinture et l'impression des indiennes....................	En franchise	En franchise	En franchise
203a	Produits chimiques composés d'au moins deux acides ou sels solubles dans l'eau, adaptés à la teinture ou au tannage....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
203b	Teintures d'aniline ou de goudron de houille, solubles dans l'eau, en masse ou en emballage d'au moins une livre....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
206	Sang-dragon: terre à foulons, en vrac seulement, non préparée pour la toilette ou d'autres usages; tournesol et autres lichens, préparés ou non; musc en poches ou en graines; vaccin et pointes d'ivoire pour vaccin; jus de quassier, safran, gâteaux de safran, carthame et leurs extraits; quinine, sels de; cochenille; cultures ferment pour servir à la fabrication du beurre....................	En franchise	En franchise	En franchise
206a	Produits bactériologiques ou sérum pour injections sous-cutanées....................	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
207	Sang desséché....................	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.
207a	Albumine de sang....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
208	Acide borique et borax en paquets d'au moins vingt-cinq livres; acide hydrofluo-silicique; acide tannique; sulfate d'ammoniaque; cyanure de potassium; cyanure de sodium et cianogène de bromure; sels d'antimoine; savoir:—tartre émétique, chlore et lactate (antimoine); oxyde arsénieux; précipité de cuivre brut; vert de gris ou sous-acétate de cuivre, à l'état sec; soufre brut, en canons ou fleur de soufre; tartre brut, iode brut; brôme; sulfure d'arsenic; bisulfure de carbone....................	En franchise	En franchise	En franchise
208b	Bisulfate de soude ou nitrate de potasse....................	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
208d	Chlorure de calcium, non en solution, pour le traitement des routes seulement....................	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
208e	Xanthates, acide crésylique et ses composés, utilisés pour la concentration des minérais, des métaux ou des minéraux....................	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
208h	Ethylène-glycol, importé par les fabricants de composés anti-gel exclusivement pour la fabrication de composés anti-gel dans leurs propres usines....................	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
208j	Sel ammoniac et nitrate d'ammoniaque....................	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
208k	Oxyde de cobalt....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
208l	Bichlorure d'étain et cristaux d'étain....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
208m	Sulfate de cuivre (vitriol bleu)....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
208n	Sulfate de fer (couperose)....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
208o	Crème de tartre en cristaux, et acide tartrique en crixtaux....................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
208p	Phosphore et ses composés, n.d....................	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
208q	Acide oxalique....................	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
208r	Oxyde d'étain ou de cuivre....................	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
208s	Sulfate de zinc et chlorure de zinc....................	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
208t	Tous les produits chimiques et drogues, d'une espèce non produite au Canada, qui au 20 août 1932 étaient imposables à des taux de 15, 25, et 25 p.c., en vertu du n° 711 du Tarif....................	En franchise	25 p.c.	25 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
209	Chlorate de potasse, moulu seulement, muriate et sulfate de potasse, bruts ;salpêtre ou nitrate de potasse	En franchise	En franchise	En franchise
209c	Bichromate de potasse, brut; prussiate de potasse rouge et jaune	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
210	Peroxyde de soude, sillicate de soude en cristaux ou solution; bichromate de soude; nitrate de soude ou nitre cubique; sulfure de sodium, nitrite de soude, arséniate, biarséniate, chlorate, bisulfite et stannate de soude, prussiate de soude et sulfite de soude	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
210d	Sulfate de soude, brut, ou *salt cake*.......la livre	½c.	⅜c.	⅜c.
210e	Nitrate de soude ou nitre cubique lorsque importé pour servir d'agent fertilisant, ou lorsque importé par des fabricants d'explosifs pour servir exclusivement, dans leurs propres établissements, à la fabrication d'explosifs	En franchise	En franchise	En franchise
211	Alumine	En franchise	En franchise	En franchise
211a	Chlorure d'aluminium ou chloralum	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
212	Sulfate d'alumine ou gâteaux d'alun, et alun en masse, moulu ou non, mais non calciné	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
215	Acide stéarique, n.d.	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
216	Acides, n.d., d'une espèce non produite au Canada	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
216b	Acide phosphorique	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
216c	Acide nitrique, non compris les contenants de verre, en colis ne pesant pas plus de 100 livres	En franchise	20 p.c.	22½ p.c.
217	Acide sulfurique et acide muriatique, n.d....... les 100 livres	17½ c.	22½ c.	25c.
217a	Acide sulfurique et acide muriatique, non compris les contenants de verre, importé en colis ne pesant pas plus de 100 livres..........les 100 livres	En franchise	22½ c.	25c.
218	Phosphate acide, non médicinal	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
219	Solutions de peroxides d'hydrogène	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
219c	Préparations ou produits chimiques non alcooliques employés pour la désinfection, l'immersion ou la pulvérisation, en paquets ne dépassant pas trois livres, chacun le poids de l'emballage étant compris dans le poids imposable	5 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
219d	Ether sulfurique et chloroforme	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
229	Savon commun ou de blanchissage ....le 100 livres	50c.	$1.50	$1.50
230	Savon de Marseille (Castille), le poids de l'emballage et des enveloppes devant être compris dans le poids imposable....................la livre	En franchise	2c.	2c.
232	Colle forte, liquide, en poudre ou en feuille, et gélatine, n.d.	17½ p.c.	25 p.c.	25 p.c.
	et.......................................la livre	2c.	5c.	5c.
232b	Colle végétale	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
232c	Gélatine comestible	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
232d	Mucilage, caséine et pâte adhésive	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
	et ....la livre..	2c.	2½c.	3c.
234	Parfumerie, y compris les préparations non alcooliques pour la toilette, savoir: huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres, pommades, pâtes et toutes autres préparations parfumées, n.d., pour la chevelure, la bouche ou la peau	20 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
236	Pansements, antiseptiques ou aseptiques, y compris les cotons hydrophiles, charpie, laine d'agneau, étoupe, jute, filasse et tissus de coton ne pesant pas plus de sept livres et demie les cent verges carrées, importés séparément ou les uns avec les autres, mais non cousus ou autrement fabriqués; ceintures et bandages de prothèse et suspensoirs de toutes sortes; serviettes hygiéniques, bretelles dorsales et bandes adbominales	12½ p.c.	25 p.c.	35 p.c.
240	Bleu d'outremer, sec ou en pâte; blanc de céruse ou blanc d'Espagne; blanc de Paris et blanc de doreurs; blanc fixé et blanc de satin	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
241	Litharge, importée par des fabricants d'accumulateurs électriques pour servir exclusivement à la fabrication de plaques d'accumulateurs, dans leurs propres usines	En franchise	En franchise	En franchise
241a	Litharge, autre que pour les batteries	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
242	Longe de plomb sec et minéral d'orange; oxydes de zinc, tels que le blanc de zinc et le lithopone	En franchise	15 p.c.	15 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
245	Ocre, terres ocreuses, terre de Sienne et terre d'ombre	5 p.c.	15 p.c.	15 p.c.
249	Vernis, laques, laques du Japon, siccatifs de laque, siccatifs liquides, et vernis à l'huile, n.d. le gallon	20c.	20c.	20c.
	et	15 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
253	Mastic de toutes sortes	17½ p.c.	27½ p.c.	27½ p.c.
254	Gommes: d'ambre, arabique, d'Australie, copal, damar, élémi, kaurie, mastic, sandarac, du Sénégal, adraganthe, gedda et d'épine-vinette; gomme-sapote, à l'état brut; laque brute, en grains, en pastilles, en bâtons et en feuilles; ambre gris; Pontianac	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
256	Encre d'imprimerie	12½ p.c.	17½ p.c.	25 p.c.
256a	Encre de rotogravure	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
264	Huiles essentielles, n.d., y compris huile de laurier, essence de limons et huile de menthe poivrée	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
267b	Pétrole cru non à son état naturel, d'une gravité spécifique ·7250 ou plus à 60 degrés, importé par des raffineurs pour être raffiné dans leurs fabriques le gallon	½c.	1½c.	1½c.
276b	Graine de coton et huile crue de graine de coton, importées par les fabricants de farine de graines de coton et d'huile raffinée de graines de coton, exclusivement pour la fabrication desdits articles, dans leurs propres manufactures	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
277	Huile de palmier ou d'amande de palmier, blanchie ou non, non comestible; beurre de Galam (Shea Butter)	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
278	Huiles: de coco, de palme et de noix de palmier, non comestibles, pour la fabrication du savon; huile carbolique ou huile lourde; huile d'olive pour la fabrication du savon ou du tabac, ou les conserves de poisson	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
278b	Huile de pistache crue, à raffiner pour des fins alimentaires et utilisée dans les fabriques canadiennes	En franchise	En franchise	En franchise
278c	Huile de noix de coco, non comestible, importée pour servir à la fabrication d'huile de noix de coco raffinée	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
284	Tuiles en terre cuite pour toiture	En franchise	32½ p.c.	35 p.c.
287	Articles de table en porcelaine, semi-porcelaine, faïence blanche dure ou faïence feldspathique	En franchise	35 p.c.	35 p.c.
288	Poterie de terre et de grès, brune ou colorée, et faïence de Rockingham; faïence dite "C.C." ou couleur crème, décorée, imprimée ou épongée, et tous articles en terre, n.d.	25 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
289	Bains, baignoires, bassins, water-closets, lavabos, urinoirs, éviers et cuves à lessive, en faïence, grès, ciment, terre ou autre matière, n.d.	20 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
300	Creusets en argile, sable ou plombagine	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
312	Asbeste sous toute forme autre qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
312a	Asbeste sous toute forme autre qu'à l'état brut, et tous articles en asbeste fabriqués d'asbeste brut provenant de pays de l'Empire	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
318	Verre à vitre commun et incolore	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
219	Verre en feuilles, et glaces courbées, n.d	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
320	Glaces non biseautées, en feuilles ou carreaux n'excédant pas sept pieds carrés chacun, n.d.	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
321	Glaces, non biseautées, en feuilles ou carreaux excédant sept pieds carrés chacun, mais n'excédant pas vingt-cinq pieds carrés chacun, n.d.	En franchise	25 p.c.	5 p.c.
322	Glaces, n.d.	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
339a	Capsules de plomb pour bouteilles	10 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
340	Caractères d'imprimerie, y compris châssis, coins et plombs à espacer, de toutes sortes	7½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
341	Métal de Babbit ou antifriction et métal à caractères d'imprimerie, en lingots, barres, plaques et feuilles	10 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
348d	Cuivre en barres ou tringles, importé par les fabricants de fils de tramways, télégraphes et téléphones, fils électriques et câbles électriques, exclusivement pour la fabrication de ces articles dans leurs propres établissements	En franchise	10 p.c.	10 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
349	Laiton en barres et tringles, en botte ou autrement, d'au moins six pieds de longueur, et laiton en bandelettes, feuilles ou plaques, ni polies, ni planées, ni enduites	5 p.c.	10 p.c.	15 p.c.
350	Fil métallique de tout genre et de tous métaux, n.d.	10 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
352c	Serrures à monnaie dont le laiton ou le bronze constitue la valeur unies, polies ou plaquées	15 p.c.	35 p.c.	40 p.c.
353	Aluminium et alliages, à l'état brut ou partiellement ouvrés, savoir:			
	Gueuses, lingots, blocs, barres à crans, brames, lopins et masseaux; déchets; barres, tringles et fils; angles, pièces en U, poutres, pièces en T, et autres sections et formes laminées ou étirées; tuyaux et tubes; plaques, bandelettes ou lames, y compris les cercles; feuilles ou clinquant, de moins de ·005 pouce d'épaisseur, unis ou bosselés, avec ou sans renfort; fils et câbles, en tresses ou retors, renforcés d'acier ou non; poudre d'aluminium	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
354	Articles en aluminium, n.d	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
354a	Ustensiles creux en aluminium pour la cuisine et les usages domestiques, n.d	20 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
354b	Ustensiles creux en nickel pour la cuisine et les usages domestiques, n.d	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
355	Nickel en lingots ou blocs, n.d.; nickel en barres et baguettes, à l'exclusion des barres ou baguettes dépolarisées ou autrement ouvrées pour servir d'anodes, et le nickel en rubans, feuilles ou plaques	En franchise	En franchise	En franchise
356	Métal anglais en saumons, blocs ou barres; argent ou nickel et maillechort, en lingots ou blocs, n.d	En franchise	En franchise	En franchise
361	Or et argent en feuilles, clinquant ou métal dit *schlag* en feuilles, poudre dites *brocade* et *bronze*	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
370	Cylindres de cuivre pour imprimer les indiennes	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
377c	Lingots, lingots à crans, masseaux, brames et lopins, n.d., de fer ou d'acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés par les fabricants de pièces forgées exclusivement pour servir exclusivement à la fabrication de pièces forgées, dans leurs propres usines, en conformité des règlements établis par le ministre. .la tonne	En franchise	$3.00	$3.00
378	Barres et tiges, de fer ou d'acier, masseaux de fer ou d'acier, pesant moins de 60 livres par verge de longueur:			
	d) Laminés à chaud, évalués à au moins 4c. la livre, n.d.	En franchise	12½ p.c	15 p.c.
379 (e)	Barres de fer ou d'acier, laminées à chaud, de 5 pouces de diamètre et plus, importées par des fabricants d'arbres de transmission polis pour servir dans leurs propres usines. . . . . . . .la tonne	En franchise	$7.00	$7.00
379 (f)	Châssis ou sections de châssis de fer ou d'acier, laminés à froid ou à chaud, non percés, perforés ni ouvrés davantage, importés par des fabricants de châssis de fenêtres métalliques, pour servir dans leurs propres usines. . . . . .la tonne	En franchise	$7.00	$7.00
380	Plaques de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid:			
	a) D'au plus 66 pouces de largeur, n.d., la tonne.	$4.25	$8.00	$8.00
	b) De plus de 66 pouces de largeur, n.d., la tonne.	En franchise	$6.00	$6.00
	c) A bride, à cuvette ou à courbe, n.d.	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
381	Feuilles de fer ou d'acier, laminées à chaud ou à froid:			
	a) De ·080 de pouce d'épaisseur ou moins, n.d.	7½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.
382	Cercles, bandes ou lisières, de fer ou d'acier:			
	a) Laminées à chaud, de ·080 pouce d'épaisseur ou moins, n.d.	7½ p.c.	15 p.c.	15 p.c.
	d) Laminées à chaud, de plus de ·080 pouce d'épaisseur, n.d. . . . . .la tonne	$4.00	$8.00	$8.00
	c) Laminées ou étirées à froid, de ·080 pouce d'épaisseur ou moins, n.d.	7½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.
383	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans, de fer ou d'cier:			
	a) Recouverts d'étain, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, n.d.	En franchise	15 p.c.	15 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
	b) Recouverts d'étain, n.d.	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
	c) Recouverts de zinc, n.d.	$7\frac{1}{2}$ p.c.	2C p.c.	20 p.c.
385	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou rubans de fer ou d'acier, laminés, à chaud, évalués à au moins cinq cents la livre	5 p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.	15 p.c.
385a	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuillard d'acier à l'épreuve de la rouille, des acides, ou de la chaleur, laminés à chaud, évalués à au moins 5 cents la livre	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
386	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuillard de fer ou d'acier, tels que définis ci-dessous, en conformité des règlements établis par le Ministre:			
	a) Plaques, importées par des fabricants pour servir exclusivement à la fabrication ou réparation, dans leurs propres fabriques, des parties de chaudières soumises à haute pression, de digesteurs à pulpe, d'accumulateurs de vapeur et de vaisseaux pour le raffinage des huiles... la tonne	En franchise	$5.C0	$5.00
	m) (i) Feuilles de fer ou d'acier laminées à froid, importées par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication de feuilles recouvertes d'étain	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
	(ii) Feuilles, lames, bandes ou feuillard de fer ou d'acier, laminés à chaud, importés par des manufacturiers pour servir exclusivement à la fabrication, dans leurs propres fabriques, de feuilles, lames, bandes ou feuillards recouverts de zinc, ou d'autre métal, ou d'autres métaux, non compris l'étain	5 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
386 (p)	Feuilles de fer ou d'acier laminées à froid, avec teneur en silicium de ·075 p.c. ou plus, importées par les manufacturiers d'appareils électriques pour servir à la fabrication d'appareils électriques dans leurs propres fabriques	En franchise	$12\frac{1}{2}$ p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.
386(q)	Acier à cercles, laminé à chaud ou à froid, uni ou revêtu de ·064 pouce ou moins d'épaisseur, d'au plus trois pouces de largeur, importé par les manufacturiers de barils ou tonnelets ou par les manufacturiers de cercles plats pour barils et tonnelets, pour servir exclusivement dans leurs propres fabriques	En franchise	$12\frac{1}{2}$ p.c.	$12\frac{1}{2}$ p.c.
387	Rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque poids que ce soit ou pour n'importe quelle fin, percés, perforés ou non, n.d... la tonne	$4.50	$6.00	$ 7.00
387c	Rails à gorge (ou rails-poutres) en acier pour tramways électriques, pesant au moins 75 livres à la verge linéaire, poinçonnés, perforés, ou non, de forme et de longueur non fabriqués au Canada... la tonne	En franchise	$7.00	$7.00
388	Cornières, poutres, rainés, colonnes, fermes, solives, pilots, tés, fers à Z et autres profilés ou sections en fer ou en acier, ni poinçonnés, ni perforés, laminés à chaud seulement, pesant au moins 35 livres la verge linéaire, n.d.... la tonne	En franchise	$3.00	$3.00
388b	Cornières, poutres, rainés, colonnes, fermes, solives, pilots, tés, fers à Z et autres profilés ou sections en fer ou en acier, ni poinçonnés, ni perforés, laminés à chaud seulement, n.d. la tonne	$4.C0	$7.00	$7.00
388e	Sections latérales ou centrales de seuils en fer ou en acier de toutes dimensions non fabriquées au Canada, pesant au moins 35 livres à la verge de longueur, ni percées, ni forées ou autrement ouvrés, lorsque importées par des fabricants de wagons de chemins de fer, pour être employées dans leurs propres fabriques... la tonne	En franchise	$3.00	$3.00
392a	Pièces forgées de fer ou d'acier, quel que soit leur degré de fabrication, creuses, d'au moins 12 pouces de diamètre intérieur	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
393	Bandages d'acier, à l'état brut, non forés ni ouvrés d'aucune manière, pour véhicules de chemins de fer, y compris les locomotives et tenders	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
394	Essieux et barres d'essieux, n.d., et ébauches d'essieux et leurs parties, en fer ou en acier:			
	a) Pour véhicules de chemins de fer, y compris es locomotives et tenders	10 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
401	Fil de fer ou d'acier:			
	a) Fil de fer barbelé, enduit ou non............	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	b) Tordu, tressé ou en torons, y compris le cordage ou le câble en fil métallique, enduit ou non, n.d....................................	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
	c) Etiré plat ou laminé plat après étirage, enduit ou non, n.d.; d'au plus ·25 de pouce de largeur et moins de ·1875 de pouce d'épaisseur.	7½ p.c.	20 p.c.	20 p.c.
	d) Enduit de zinc ou de poudre de zinc, courbé ou non, bobiné, ·144, ·104 ou ·092 de pouce de diamètre, d'une tolérance ne dépassant pas ·004 de pouce, et qui n'est pas destiné à l'usage de lignes télégraphiques ou téléphoniques....................................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	e) Enduit de zinc ou de poudre de zinc, n.d....	10 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
	f) A un seul ou plusieurs brins, recouvert de n'importe quelle matière, y compris le câble ainsi recouvert; enduit, n.d.........................	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
	g) N.d......	15 p.c.	20 p.c.	20 p.c.
406	Chaîne en bobine, mailles de chaîne en bobine, y compris les mailles de réparation et les boucles de chaîne, de fer ou d'acier:			
	b) Moins de un pouce et un huitième de diamètre.	15 p.c.	25 p.c.	25 p.c.
407a	Chaînes, de fer ou d'acier, n.d......	20 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
408	Chaînes de Galle malléables et chaînes de transmission à mailles, de fer ou d'acier, y compris chaînes à rouleaux de toutes espèces pour fonctionner sur des roues ou engrenages en acier, importées par des fabricants d'instruments aratoires pour servir exclusivement à la fabrication d'instruments aratoires, dans leurs propres fabriques, en vertu de règlements établis par le Ministre....................................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
409	Ecrémeuses et leurs pièces complètes, y compris les bols d'acier pour écrémeuses.	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
410	Broyeuses de minerai, concasseurs de pierres, bocards à pilons, broyeuses, foreuses, haveuses à percussion, tarière à houille, forets rotatifs à houille, n.d., et pièces complètes de toutes ces machines, devant servir exclusivement aux opérations minières, métallurgiques ou d'extraction en carrières....................................	7½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
410n	Perforatrices à diamant et sondeuses à carottes, non compris le moteur, et forets rotatifs à houille mus à l'électricité, n.d., et parties intégrantes des machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières..............	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
410o	Excavateurs de houille; machines électriques ou magnétiques pour concentrer ou séparer le minérai de fer; balances automatiques devant servir avec les convoyeurs; et les pièces complètes de toutes les machines susmentionnées, ne devant servir que dans les opérations minières ou métallurgiques....................................	En franchise	En franchise	En franchise
412a	Machines et appareils, n.d., savoir: seringues et moules pour faire les rouleaux de presses; machines et appareils pour faire les électrotypes et les stéréotypes; machines à graver; appareils à photogravure; machines à grener les planches métalliques; machines à rendre sensibles les planches métalliques; machines et appareils à transférer par photographie les clichés sur plaques ou rouleaux pour la lithographie, la rotogravure et l'impression; machines à adresser et envelopper les journaux, magazines, revues, brochures et catalogues, et machines à imprimer en relief, à relier, à bronzer, marquer, compter, couper, perforer, poinçonner, assembler, gommer, encoller, encocher, numéroter, rapiécer, refendre, rouler, régler, empiler, coudre, pelliculer ou vernir, lorsque utilisés exclusivement par les imprimeurs, les relieurs, les fabricants de stéréotypes, électrotypes, et plaques ou rouleaux			

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
	d'impression, les convertisseurs de papier et les fabricants d'articles en papier ou en carton; et les pièces complètes de tous les articles précités, mais à l'exclusion des scies, couteaux et moteurs.	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
412b	Presses à imprimer à cylindre et platine, pour imprimer des feuilles de 25 x 38 pouces ou plus et toutes leurs pièces; machines servant à plier ou marger le papier ou le carton, et toutes leurs pièces..........................	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
412d	Presses du type Offset; presses à lithographier, presses à imprimer et toutes leurs pièces pour la fonte des caractères, n.d.; pièces complètes de ce qui précède, à l'exclusion des scies, couteaux et moteurs..............................	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
414	Dactylotypes et toutes leurs pièces.............	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
422a	Machines pour le pavage en béton, locomobiles, se chargeant par le bout, ayant une capacité de 21 pieds cubes ou plus de béton humide; machines à finir les chaussées en béton et asphalte; profileuses; régaleuses de fond; machines et matériel pour le remblayage, montées sur roues motrices ou chenilles, à élinde tournante ou semi-tournante du type racleur; sonnette ou extracteurs de pilots mus à la vapeur ou à l'air; pointes de puits artésiens; tables tournantes pour camions; le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, et leurs pièces complètes	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
422b	Machines à creuser les tranchées et les fossés, sur roues ordinaires ou à élindes verticales ou à flèche, à chaîne et godets, pour le creusage ou le talutage des fossés, pièces complètes de ces machines..	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
427b	Coussinets à billes ou à rouleaux.................	5 p.c.	27½ p.c.	35 p.c.
427c	Machinerie, pour des fins de laiterie, savoir: barattes mécaniques, refroidisseurs à lait mécaniques; embouteilleuses et boucheuses mécaniques; congélateurs mécaniques pour crème glacée; moules à beurre mécanique; écrémeuses mécaniques (*power cream savers*); stérélisateurs mécaniques de bouteilles; réservoirs à saumure mécaniques; laveuses mécaniques de bouteilles à lait; laveuses mécaniques de bidons à lait; broyeuses de glace, pompes centrifuges ou sans soupapes pour le lait; cuves à lait ou à crème sanitaires; à l'exclusion du moteur pour toutes les machines susmentionnées...........	En franchise	27½ p.c.	35 p.c.
428b	Moteurs pour camions automobiles et autobus de plus de 100 h.p. ou plus.....................	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.
429	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non:			
	b) Couteaux de table et fourchettes de table.	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	c) Canifs d'écoliers, couteaux de chasse et couteaux de poche de toute sorte............	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
	d) Couteaux, n.d..............................	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
	e) Cuillers................................	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	f) Ciseaux et cisailles, n.d.....................	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
	g) Rasoirs et lames de rasoirs..........	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
431b	Erminettes, enclumes, étaux, merlins, hachettes, scies, tarières, mèches, forets, limes, râpes, tournevis, rabots, bastringues, ciseaux, maillets, coins de métal, clefs anglaises, masses, marteaux, leviers, renards et outils de voies ferrées, pics, pioches et emmanchures et manches......	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
438a	Automobiles pour le transport des voyageurs seulement, n.d., au prix de détail à l'endroit de fabrication, neuves, munies de l'équipement-type complet, à plus de douze cents dollars chacune; mais sans excéder deux mille cent dollars chacunes le châssis de ces automobiles..........	En franchise	22½ p.c.	30 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
438b	Automobiles à voyageurs seulement, n.d., dont la valeur au détail, quand elles sont neuves, à l'endroit de fabrication, avec équipement complet ordinaire, ne dépasse pas douze cents dollars chacune; voitures automotrices ou camions automobiles (non destinées aux chemins de fer ou tramways) à marchandises seulement, châssis de véhicules à moteurs spécifiés au présent numéro....................................	En franchise	$17\frac{1}{2}$ p.c.	20 p.c.
438c	Automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes, n.d.; leurs châssis....................	En franchise	30 p.c.	40 p.c.
438d	Trompes, distributeurs, lampes de tablier porteur d'instruments, indicateurs de niveau d'huile, indicateurs de niveau d'essence, thermostats, filtres pour l'huile, carburateurs, purificateurs pour l'huile, purificateurs pour l'air, coussinets annulaires et pièces pour ceux-ci, rondelles de frette, odotachymètres et leurs pièces, réservoirs à vide, tresses composées d'amiante et de cuivre; volants et leurs jantes, enveloppes d'essieux soudées d'une pièce ouvrées ou non, assemblages en biseau des instruments, indicateurs de chauffage du tablier, dispositifs de verrouillage du corps des cylindres et leurs clefs, assemblages des jumelles de ressort à coussinet et du volet automatique du radiateur, ampèremètres, enveloppes de radiateur, capotes de carrosseries, y compris pièces estampées de l'avant, de l'arrière, des cotés et des portes, dont la fabrication ne dépasse pas le soudage ni le rivetage pour des fins d'expédition, tous d'une catégorie ou sorte non fabriquée au Canada, importés par les fabricants des produits désignés aux articles 438a, 438b, 438c, 438e et 438f du Tarif, pour servir seulement au premier équipement dans la fabrication des véhicules à moteur énumérés aux articles 438a, 438b, 438c, et 438f du Tarif....................................	En franchise	En franchise	En franchise
438e	Capotes, roues et carrosseries, n.d., pour les véhicules à moteur énumérés aux articles 438a, 438b, 438c et 438f du Tarif....................	20 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
438f	Autobus, pour le transport des voyageurs seulement, dont la capacité ne sera pas moindre de 10 personnes assises: leurs châssis..............	15 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
438g	Motocyclettes ou sidecars de motocyclette.......	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
440j	Chaluts, cuillers de pêche, mouches, cales, émérillons, moulinets, appâts, et engins de pêche, n.d..	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
441	Fusils, carabines, y compris les fusils et les carabines à vent qui ne sont pas des jouets; mousquets, canons, pistolets, revolvers ou autres armes à feu, n.d.; tubes à cartouches, cartouches, amorces, capsules à percussion, bourres et autres munitions, n.d.; baïonnettes, épées, fleurets et masques d'escrime; fourreaux à fusils et à pistolets, carnassières, outils à charger et cartouchières de tout matériel.................	10 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
441e	Fusils et carabines d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada..........................	5 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.
445c	Appareils électriques de télégraphe ou de téléphone et toutes leurs pièces....................	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
445d	Appareils électriques de sans-fil ou de radio et toutes leurs pièces..................................	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
445l	Accumulateurs électriques, composés de plaques mesurant au moins 11 pouces par 14 pouces et d'une épaisseur d'au moins trois quarts de pouce, et toutes leurs pièces..................	En franchise	25 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
445m	Commutateurs électriques à l'épreuve de la flamme, pour servir dans les houillères souterraines..	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
446	Turbo-générateurs d'électricité à vapeur d'une force de 700 H.P. et plus, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada et toutes leurs pièces..	En franchise	20 p.c.	25 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
446b	Jantes d'acier pour bicycles, non émaillées, ni plaquées	En franchise	27½ p.c.	35 p.c.
446c	Bâtons de golf d'acier sans couture, enduits ou non, mais non plaqué au chrome	10 p.c.	35 p.c.	35 p.c.
446d	Bouteilles ou cylindres d'acier sans couture, utilisés comme récipient à gaz de haute pression	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
446e	Billes d'acier d'un diamètre ne dépassant pas trois huitièmes de pouce, désignées d'ordinaire sous le nom de billes à polir	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
476	Instruments de chirurgiens et de dentistes, de tout matériel, aiguilles pour la chirurgie; appareils de rayons X; microscopes d'une valeur d'au moins $50 chacun, au détail; et pièces complètes de ce qui précède	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
476a	Ustensiles de verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire dans les hôpitaux publics; tables d'opérations chirurgicales; appareils à stériliser, y compris les laveuses de bassins de lit et les stérilisateurs, mais à l'exclusion des laveuses mécaniques et des machines de blanchissage: le tout pour usage dans un hôpital public, conformément aux règlements prescrits par le Ministre	En franchise	En franchise	En franchise
488	Nitrate et acétate de plomb, non moulus; platine et oxyde noir de cuivre, pour servir à la fabrication de chlorates et de couleurs	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
522	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, simplement mouliné, n.d	12½ p.c.	15 p.c.	22½ p.c.
	et ... la livre	2c.	3½c.	4c.
522c	Boudinages, fil de chaîne et de trame pur coton, y compris le fil à coudre, la corde et la ficelle généralement employées pour coudre, faire des points, emballer et autres fins, a.d.; fil de coton, recouvert en tout ou en partie de lamelles métalliques, généralement appelé fil de Lyon	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	et ... la livre	2c.	3½c.	4c.
522d	Fil de trame et de chaîne pur coton, mercerisé, du numéro quarante et plus fin, importé par les fabricants pour être ouvré davantage dans leurs propres fabriques	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
522f	Fil de trame et de chaîne pur coton, du numéro quarante et plus fin, importé par les fabricants de fil de trame en coton mercerisé pour servir exclusivement dans leurs propres fabriques à la fabrication du fil de coton mercerisé	Jusqu'au	31 déc.	1933:
		En franchise	En franchise	En franchise
			Ensuite:	
		En franchise	15 p.c.	15 p.c.
523	Tissus pur coton, non blanchis, mercerisés ni colorés, n.d., et sacs de coton sans coutures	17½ p.c.	20 p.c.	25 p.c.
	et ... la livre	2c.	3½c.	4c.
523a	Tissus pur coton, blanchis ou mercerisés, non colorés, n.d	20 p.c.	22½ p.c.	27½ p.c.
	et ... la livre	2c.	3½c.	4c.
523b	Tissus pur coton, imprimés, teints ou colorés, n.d.	22½ p.c.	27½ p.c.	32½ p.c.
	et ... la livre	2c.	3½c.	4c.
523c	Tissus pur coton dont le fil est n° 100 ou plus, comprenant tous lesdits tissus dont le fil de chaîne et de trame est en moyenne de 100 ou plus	En franchise	27½ p.c.	32½ p.c.
	et ... la livre	...	3½c.	4c.
523e	Tissus pur coton, rasés, n.d	15 p.c.	27½ p.c.	32½ p.c.
	et ... la livre	...	3½ c.	4c.
523f	Tissus de coton, non de couleur, importés par des fabricants de rubans de machines à écrire, pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication de ces rubans	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
524	Toile de coton à forme tubulaire, sans coutures, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour servir à la fabrication de boyaux	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
528	Tulle-bobin de coton blanc, uni, à la pièce	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
529	Broderie, dentelle, filets, tissus de filets, bobin, n.d., frange et glands pur coton	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
	et ... la livre	2c.	3½c.	4c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
532	Vêtements, articles de vêtements, faits de tissus et de tous produits textiles, entièrement ou partiellement ouvrés, pur coton, n.d., tissus pur coton, recouverts ou imprégnés, n.d.........	25 p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et.......................................la livre	2c.	3½c.	4c.
537b	Fil de toile pour couture à la main ou à la machine.	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
540	*a)* Tissus pur lin ou pur chanvre, à l'exclusion de la toile à touailles et des essuie-verre de coutil grossier ou de granité avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, et des nappes et napperons de coutil grossier à bordure de couleur........................	En franchise	30 p.c.	35 p.c.
	et.............................la livre	....	3½c.	4c.
	b) Articles pur lin ou pur chanvre, tels que draps, taies d'oreiller, nappes et napperons, serviettes et mouchoirs, mais à l'exclusion des serviettes ou des essuie-verre en coutil grossier ou en granité, avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, et des nappes et napperons de coutil grossier à bordure de couleur..........................	En franchise	30 p.c.	35 p.c.
	et.............................la livre	....	3½c.	4c.
	c) Tissus à touailles et essuie-verre en coutil grossier ou en huckaback, avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, nappes et napperons de coutil grossier à bordure de couleur dans le tissu, pur lin ou pur chanvre: tissus de lin et chanvre ne contenant ni soie, ni soies artificielle, ni laine........	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et.............................la livre	3c.	3½c.	4c.
	d) Serviettes et essuie-verre de coutil grossier ou de granité, avec ou sans lettres ou monogrammes dans le tissu, nappes et napperons de coutil grossier à bordure de couleur, en tout ou en partie de lin ou de chanvre, ne contenant ni soie, ni soie artificielle, ni laine	25 p.c.	30 p c.	35 p.c.
	et.............................la livre	3c.	3½c.	4c.
541a	Tissus entièrement de jute, n.d................	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
551	Filés, composés en tout ou en partie de laine ou de poil, mais ne contenant ni soie, ni soie artificielle, n.d......................................	15 p.c.	20 p.c.	22½ p.c.
	et.............................la livre	11¼ c.	20c.	22½c.
551a	Filés et chaînes, composés totalement de laine ou en partie de laine ou de poil, importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres établissements, n.d.................	10 p.c.	17½ p.c.	20 p.c.
	et.............................la livre	7½c.	15c.	17½c.
551c	Filés et chaînes composés entièrement de poil importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres établissements, n.d....	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
	et.............................la livre	....	15c.	17½c.
552	Feutre foulé, de toute sorte ne comprenant aucun tissu, aucun tricot ni aucune autre texture.......	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	et.............................la livre	7½c.	17½c.	20c.
553	Couvertures de toute matière, non compris les couvertures d'automobiles, les couvertures utilisées sur les paquebots, ni les articles similaires.	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.
	et.............................la livre	10c.	25c.	30c.
554	Tissus, composés en tout ou en majeure partie quant au poids, de filés de laine ou de poil, ne pesant pas plus de six onces par verge carrée, n.d., importés gris ou incomplètement ouvré afin d'être teints ou complètement ouvré au Canada.	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
	et.............................la livre	9¼c.	17½c.	20c.
554a	Tissus de chaîne de coton avec trames de laine lustrée, de poil de chèvre d'Angora ou d'alpaca, connus généralement sous le nom de tissus lustrés ou de doublures italiennes, n.d............	En franchise	20 p.c.	25 p.c.
554b	Tissus, composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, n.d..........................	27½ p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	et.............................la livre	18¾c.	30c.	35 c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
554c	Tissus, composés, en tout ou en majeure partie quant au poids, de filés de laine ou de poil, ne pesant pas plus de six pouces par verge carrée, importés gris ou à l'état semi-ouvré afin d'être teints ou finis au Canada....	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
	et....la livre	....	$17\frac{1}{2}$c.	20c.
554e	Tissus, composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, pesant au moins dix-huit onces par verge carrée....	25 p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	et....la livre	20c.	30c.	35c.
554f	Tissus, composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, connus généralement sous le nom draps de billard....	En franchise	35 p.c.	40 p.c.
	et....la livre	....	30c.	35c.
555	Vêtements et articles de vêtements, faits de tissus, et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, composés en tout ou en partie de laine ou de fibres animales similaires, mais dont le matériel de plus grande valeur n'est pas la soie, ni la soie artificielle, n.d.: tissus, recouverts ou imprégnés, composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, mais ne renfermant ni soie, ni soie artificielle, n.d....	30 p.c.	40 p.c.	40 p.c.
	et....la livre	$18\frac{3}{4}$c.	$32\frac{1}{2}$c.	35c.
568a	Chaussettes et bas de toute espèce	30 p.c.	$32\frac{1}{2}$ p.c.	35 p.c.
	et....la douzaine de paires..	75c.	$1.35	$1.50
568b	Gants et mitaines de toutes sortes, n.d....	25 p.c.	25 p.c.	45 p.c.
568c	Gants de toilette pour dames, en chevreau, longueur au coude....	En franchise	35 p.c.	45 p.c.
572	Tapis de Turquie ou leurs imitations, ou autres carpettes ou tapis, et tapis, n.d..	30 p.c.	35 p.c.	40 p.c.
	et....le pied carré	5c.	15c.	20c.
584	Poix animale, brute seulement; et résine en colis d'au moins cent livres....	En franchise	En franchise	En franchise
584b	Asphalte solide....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
586	Charbon, anthracite, n.d....la tonne	En franchise	50c.	50c.
598	Instruments de fanfare, n.d., pièces de piano et d'orgue....	15 p.c.	$22\frac{1}{2}$ p.c.	25 p.c.
598a	Instruments de fanfare en cuivre d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, cornemuse et leurs pièces complètes....	En franchise	30 p.c.	35 p.c.
599	Peaux (hides and skins), brutes, soit séchées, soit salées ou en saumure; et peaux à fourrures brutes.	En franchise	En franchise	En franchise
604	Cuir à courroies en croupons ou côtés; cuir à semelles, et tout cuir dont la préparation a dépassé le tannage, n.d....	$12\frac{1}{2}$ p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
605	Cuir de veau tanné des Indes orientales, non coloré ou coloré autrement qu'en noir, importé pour servir exclusivement à doubler les bottes et souliers; cuirs véritables de reptiles....	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
605a	Véritables cuirs de porc et véritables cuirs maroquins; cuirs dits à rouleaux....	En franchise	$27\frac{1}{2}$ p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
607a	Cuir, tanné seulement en peaux complètes, à grain ou fendu, importé par des fabricants de cuir à rembourrer, pour servir exclusivement à la fabrication des cuirs à rembourrer, dans leurs propres fabriques....	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
	Toutefois, lorsque le gouverneur en son conseil est convaincu que le cuir mentionné dans ce numéro est produit au Canada en la quantité et de la qualité requises pour les besoins du Canada, il peut ordonner, par arrêté en conseil, que ce numéro tarifaire soit abrogé.			
610a	Courroies de poil de chameau pour machinerie...	15 p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.
616	Caoutchouc cru; ou gomme élastique, non ouvré; caoutchouc en poudre et déchets de caoutchouc ou de gutta-percha, caoutchouc dur en feuilles mais non ouvré davantage, et caoutchouc récupéré et succédané de caoutchouc....	En franchise	En franchise	En franchise
616a	Balata, crue, non ouvrée....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
616b	Gutta-percha, non ouvrée....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
617	Chaussures, et souliers en caoutchouc....	En franchise	$22\frac{1}{2}$ p.c.	25 p.c.
625	Bonnets, chapeaux, manchons, palatines, pèlerines, pardessus, manteaux de fourrure et autres articles en fourrures, n.d....	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif inter-médiaire	Tarif général
663	Engrais chimiques composés ou fabriqués, n.d...	En franchise	7½ p.c.	10 p.c.
683	Barytes...	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
684	Fil de caoutchouc, non recouvert................	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
689	Noir animal, utilisé dans la fabrication du sucre..	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
689a	Laine minérale.....	En franchise	25 p.c.	25 p.c.
728	Hyposulfite de soude, importé par les tanneurs pour servir dans leurs propres fabriques au tannage du cuir.	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
783	Moteurs à essence et à vapeur, assemblages à transmission et pièces, magnétos, moteurs de démarrage, générateurs électriques, arbres de propulseur, châssis en acier, freins embrayages, contrôles des freins et de l'embrayage, roues locomobiles en acier, jantes d'acier pour pneus excédant 30 pouces par 5 pouces, appareils de direction et essieux avant et arrière, tous d'une catégorie ou espèce non fabriquée en Canada, importés par des manufacturiers de camions-moteurs (non pour les chemins de fer ou les tramways) pour le transport de marchandises seulement, et destinés à servir exclusivement à la fabrication des camions moteurs...........	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.

2. Résolu,—Que toute mesure législative basée sur la résolution précédente sera censée être entrée en vigueur le treizième jour d'octobre mil neuf cent trente-deux et s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées à la résolution précédente importées ou dédouanées pour la consommation à ladite date ou après et s'être appliquée aux marchandises préalablement importées pour la consommation et pour lesquelles nulle déclaration en douane pour la consommation n'a été faite avant cette date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 13, Loi modifiant le Tarif des douanes, lequel est lu la première fois.

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;

M. Rhodes, du consentement de la Chambre propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée;

M. Mackenzie King, appuyé par M. Casgrain propose en amendement,—Que tous les mots après le mot 'Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

Considérant que le Parlement siège depuis le 6 octobre de la présente année et est sur le point de s'ajourner jusqu'au 30 janvier 1933;

Considérant que, depuis la réunion du Parlement, le gouvernement n'a pas énoncé sa politique au sujet des secours à l'agriculture;

Considérant que l'état de l'agriculture est devenu de plus en plus déplorable et aménera une détresse inouie si on ne vient pas à son secours;

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait énoncer immédiatement sa politique, s'il en a une, de secours à l'agriculture en détresse et permettre à la Chambre de la discuter à fond avant que le Parlement ne s'ajourne pour les mois de décembre et de janvier.

Et un débat s'ensuivant;

Une question d'ordre est soulevée à l'effet que le sujet de l'amendement proposé a été discuté sur l'adresse en réponse au discours du Troône.

M. l'Orateur:—"La motion devant la Chambre est que l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides. Un amendement concernant les conditions de l'agriculture au Canada et le secours à l'agriculture est offert. La question d'ordre a été soulevée à l'effet que l'amendement n'est pas recevable parce qu'il introduit de nouveau un sujet qui a été débattu et décidé quand le Très honorable chef de l'opposition, le 10 octobre, proposait un amendement à l'adresse contenant ces mots "le gouvernement a totalement failli à apporter un remède à la détresse de l'agriculture." Quelque soit l'objet de l'amendement, et qu'il concerne la politique passée, présente ou future du gouvernement, il me semble être en dehors du point. La question que l'Orateur doit considérer est: est-ce que le sujet contenu dans l'amendement a déjà été discuté et décidé? Le sujet proposé dans l'amendement a indubitablement été discuté et disposé dans une occasion précédente, et permettre la discussion de ce sujet, résulterait simplement à une répétition du débat qui a eu lieu sur les conditions agricoles. L'amendement proposé n'a pas été accepté par le gouvernement et est une motion de non-confiance. La Chambre a refusé de censurer la politique du gouvernement sur l'agriculture en rejetant l'amendement à l'adresse. Donc, en face de cette décision, et en face de précédants, je conclus que cet amendement qui traite des conditions agricoles et des secours à l'agriculture n'est pas recevable."

De cette décision, M. Mackenzie King en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: est-ce que la décision du fauteuil sera maintenue; elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Black (Halifax),
Bourgeois,
Bowen,
Boyes,
Bury,
Chaplin,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Duguay,
Duranleau,
Edwards,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hay,
Johnstone,
LaVergne,
Lawson,
Loucks,
Macdougall,
MacNicol,
McDade,
McGillis,
McGregor,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Sauvé,
Senn,
Shaver,

Simpson (Algoma-Ouest), Sproule, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sullivan, Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Turnbull, White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—85.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Bothwell, Bouchard, Boulanger, Bradette, Brasset, Brown, Campbell, Carmichael, Casgrain, Chevrier, Denis, Donnelly, Dubuc, Dumaine, Dupuis, Elliott, Fafard, Golding, Goulet, Gray, Hall, Heaps, Howden, Irvine, Jean, Kennedy (Peace-River), King, Mackenzie, Lacroix, Lapointe, Luchkovich, Macphail, McKenzie (Assiniboïa), McPhee, Malcolm, Munn, Neill, Parent, Perras, Reid, Rhéaume, Roberge, Sanderson, Séguin, Speakman, Thauvette, Totzke, Vallance, Weir (Macdonald), Woodsworth—51.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale.

M. Irvine, appuyé par M. Speakman, propose en amendement: Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Considérant que les prix actuels des produits agricoles sont les moins élevés qui aient encore été enrégistrés, et ne donnent pas au cultivateur un revenu suffisant pour rencontrer les dépenses des opérations de l'année courante;

"Considérant que les agriculteurs, durant les années passées, se sont obligés à payer de grosses sommes d'argent pour des marchandises et des services, et à rembourser des prêts avancés pour l'achat d'instruments aratoires et pour conduire leur exploitation agricole;

"Considérant que le principal de ses dettes était proportionné au prix que le cultivateur recevait alors pour leurs produits;

"Considérant que ces dettes sont beaucoup augmentées par les intérêts non payés et par leur valeurs dépréciées des produits qui peuvent, seuls, payer ses dettes;

"En conséquence, qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre les mesures d'urgence suivantes:—

(*a*) Légiférer de façon à ce que tous les intérêts échus accumulés soient cancellés, et effectuer, pour l'avenir, une réduction substantielle des charges d'intérêt;

(*b*) Déprécier le dollar canadien jusqu'à ce point, au moins, où la monnaie du Canada aura une valeur d'échange égale à celle de ses principaux concurrents sur le marché britannique;

(*c*) Prendre immédiatement en considération l'opportunité de payer une prime sur le blé, soit sur le nombre de boisseaux, soit sur l'étendue cultivée;

(*d*) Et cette Chambre est d'avis, en plus, que le gouvernement devrait créer un "Bureau de vente" capable de surveiller et de contrôler la vente des produits de la ferme."

Et un débat s'ensuivant;

Une question d'ordre est soulevée à l'effet que l'amendement proposé est virtuellement le même que l'avis de motion actuellement inscrit sur le feuilleton au nom de M. Speakman.

M. l'Orateur déclare que la question d'ordre est justifiée, et décide que ledit amendement proposé n'est pas recevable pour les raisons suivantes: 1. parcequ'il entraîne une discussion sur le sujet de la détresse agricole et du secours à l'agriculture, lequel a été déclaré non recevable ce jour, et 2. parcequ'il touche un sujet dont avis a été donné et qui est inscrit sur le feuilleton, sous le numéro 6, des ordres de ce jour, comme avis de motion au nom de l'honorable député de Red-Deer, M. Speakman, dans lequel les matières mentionnées dans l'amendement sont comprises, et que des moyens rémédiateurs semblables sont proposés.

Le débat sur la motion: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil est alors repris.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Ralston.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu:—Que les prescriptions des règles 92 et 93 en ce qui concerne le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés soient suspendues et que le premier jour de la présente session, qui les concernent soit considéré être le 30 janvier 1933, au lieu du 6 octobre 1932.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à onze heures, a.m., demain, et que les dispositions de la règle 2 relativement à l'heure de la réunion de la Chambre soient suspendues à cet effet, et que l'ordre de procédure soit le même que celui de ce jour.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 11 a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 25 NOVEMBRE 1932

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2557, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $100,000.00 à la province du Manitoba devant être placé au crédit d'un bureau administratif de la province pour subvenir au maintient de chômeurs célibataires sans gîte, logés dans des camps.

Arrêté en Conseil, C.P. 2558, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $100,000.00 à la province de la Saskatchewan devant être placé au crédit d'un bureau administratif de la province pour subvenir au maintient de chômeurs célibataires sans gîtes logés dans des camps.

Arrêté en Conseil, C.P. 2559, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $100,000.00 à la province de l'Alberta devant être placé au crédit d'un bureau administratif de la province pour subvenir au soutient de chômeurs célibataires sans gîtes, logés dans des camps.

Arrêté en Conseil, C.P. 2564, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $6,638.23 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2565, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $15,948.40 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2566, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $14,735.56 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2567, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,352.25 à la province de Québec pour secours direct et de $7,435.44 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2568, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $89,820.83 à la province du Manitoba pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2569, du 22 novembre 1932: créditant la somme de $4,334.57 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2570, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,820.48 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2572, du 22 novembre 1932: autorisant le paiement au Dr W. J. Black, de $795.74 pour dépenses de voyage.

Arrêté en Conseil, C.P. 2577, du 22 novembre 1932: autorisant le renouvellement de prêts de $470,263.34 faits à la province de la Saskatchewan pour une année.

Arrêté en Conseil, C.P. 2583, du 23 novembre 1932: autorisant la dépense de $25,000.00 pour pourvoir au secours des résidants permanents des parcs nationaux du Canada qui sont dans un besoin urgent.

Arrêté en Conseil, C.P. 2590, du 23 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,172.57 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2591, du 23 novembre 1932: autorisant le paiement de $692,80 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2592, du 23 novembre 1932: autorisant le paiement de $11,582.01 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2593, du 23 novembre 1932: autorisant le paiement de $16,552.20 à la province de l'Ontario, pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2594, du 23 novembre 1932: autorisant le paiement de $137,702.46 à la province de l'Ontario pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2595, du 23 novembre 1932: autorisant le paiement de $1,397.21 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2534, du 24 novembre 1932: autorisant le paiement de $3,043.61 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour pourvoir à l'excédant du coût de $2.39 par tonne de charbon de la Nouvelle-Ecosse délivré à Toronto, pour usage dans les édifices de la province.

Arrêté en Conseil, C.P. 2537, du 24 novembre 1932: autorisant le paiement de $148,031.58 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2571, du 24 novembre 1932: modifiant l'entente conclue avec la province de l'Alberta et ratifiée par C.P. 1840 concernant le déplacement des colons d'un district à un autre.

Arrêté en Conseil, C.P. 2596, du 24 novembre 1932: concluant une entente avec la province du Manitoba concernant l'établissement de camps pour les chômeurs célibataires sans gîte.

Arrêté en Conseil, C.P. 2597, du 24 novembre 1932: concluant une entente avec la province de la Saskatchewan concernant l'établissement de camps pour les chômeurs célibataires sans gîte.

Arrêté en Conseil, C.P. 2598, du 24 novembre 1932: concluant une entente avec la province de l'Alberta concernant l'établissement de camps pour les chômeurs célibataires sans gîte.

Arrêté en Conseil, C.P. 2599, du 24 novembre 1932: concluant une entente avec la province de la Colombie-Britannique concernant l'établissement de camps pour les chômeurs célibataires sans gîte.

Arrêté en Conseil, C.P. 2604, du 24 novembre 1932: autorisant le renouvellement de prêts faits à la province du Manitoba de $1,689,185.69 pour travaux de secours.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Document montrant:—

1. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Victoria.

2. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Vancouver.

3. Si l'on donne des subsides à la *Pacific Salvage Company* à Victoria et à Vancouver, à quelles fins on donne ces subsides, et quelles en sont les conditions.
4. S'il y a une unité de sauvetage à Victoria qui n'est séparée que par 80 milles de Vancouver, si tel est le cas, si un autre poste, est nécessaire à Vancouver.
5. Lorsque les assureurs ont abandonné des navires, à qui vont les profits des navires avariés.
6. Durant les cinq dernières années, quels ont été les profits de la *Pacific Salvage Company.*

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui ont trait à la destitution, au mois de février 1932 ou vers cette date, de Allan A. Kennedy, d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, qui était à l'emploi du ministère des Travaux publics pour réparer, d'une manière générale, les lignes télégraphiques.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Combien d'officiers supérieurs de la marine de commerce du Canada sont des citoyens canadiens, ou nés au Canada, et combien sont nés à l'étranger ou en Grande-Bretagne.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que ledit bill soit référé à un comité spécial, dont les noms des membres seront donnés à une date ultérieure, avec instructions de préparer les annexes qui contiendront et décriront les différents districts électoraux ayant droit d'élire des membres pour la Chambre et faire rapport.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 8, Loi concernant un certain accord commercial entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

Bill No 3, Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Union Sud-Africaine.

Bill No 4, Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande.

Bill No 5, Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et la Rhodésia du Sud.

Bill No 6, Loi modifiant la Loi des douanes.

Bill No 13, Loi modifiant le Tarif des douanes.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Après plus ample débat, la question étant posée sur la motion elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

1 Territoire du Yukon— Dépenses diverses, y compris appointements et subsistance de fonctionnaires des tribunaux, frais de procès, etc.—Crédit supplémentaire..	2,500 00

PÉNITENCIERS

2 Frais d'administration, de construction, d'acquisition de terrains, fournitures et équipement, d'entretien et de libération de détenus, y compris allocation de commisération de $500 aux parents de Mike Bihun, tué accidentellement le 15 avril 1932—Crédit supplémentaire..	209,350 00

LÉGISLATION

CHAMBRE DES COMMUNES

3 Paiement à George A. Touche & Cie, de services professionnels rendus à l'occasion de l'enquête sur le prix de l'essence..	11,233 00

AGRICULTURE

4 Santé des animaux, administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	169,788 00

PENSIONS

5 Pensions aux familles de membres de la Royale Gendarmerie à cheval ayant perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—Crédit supplémentaire—	
Pour payer à Mme Catherine Mildred Ralls une pension égale à la solde et l'allocation de subsistance journalières de son époux décédé, du 6 juillet 1932 au 31 mars 1933..	497 65
Pour payer une allocation de commisération à Victor, Everett, Doreen, et Stanley Ralls, à raison de $30 par an chacun, du 6 juillet 1932 au 31 mars 1933.. ..	88 43

SUBVENTIONS POSTALES ET AUX NAVIRES

6 Service entre la Colombie-Britannique et l'Australie, et/ou la Chine—Crédit supplémentaire..	35,000 00

DIVERS

7 Commission des champs de bataille nationaux—Pour payer le montant fixé par la cour d'Echiquier pour la propriété du *Quebec Skating Club* expropriée par la Commission des champs de bataille nationaux..	31,500 00

PENSIONS ET SANTÉ NATIONALE

8 Secours au chômage—Crédit supplémentaire..	975,000 00

COMMERCE

9	Loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs—Crédit supplémentaire..........................	100,000 00

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1933, la somme de $1,534,957.08 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution du consentement de la Chambre est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes présente alors un Bill No 12, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933,—lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qui a été reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 25 novembre 1932.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable L. P. Duff, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat ce jour à 10.45 p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,
Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que Messieurs:—Barber, Beaubien, Bell (St-John-Albert), Burns, Dorion, Elliott, Gobeil, Heaps, Ilsley, Kennedy (Peace-River), MacNicoll, Manion, Mercier (Laurier-Outremont), Reid, Smith (Cumberland), Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Edmonton-Ouest), Totzke et Turnbull, soient nommés pour faire partie du comité spécial devant considérer le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes et que la règle 65 soit suspendue à cet effet.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill no 12, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada (grain domestique).

Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Union Sud-Africaine.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et la Rhodésia du Sud.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Du consentement de la Chambre, M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport final du commissaire nommé pour faire une enquête en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, sur une prétendue coalition dans la distribution du gros des fruits et légumes dans les provinces de la Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, daté le 27 août 1932.

La Chambre s'ajourne alors à 11.02 p.m., jusqu'à lundi, le 30 janvier 1933, à 3 p.m., conformément à la résolution de la Chambre du 14 courant.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 30 JANVIER 1933

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit:—

BESSBOROUGH.

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 30 novembre 1932.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du régistraire de la Cour suprême du Canada une copie certifiée du jugement que cette cour a prononcé sur l'appel interjeté du jugement des juges de première instance relativement à la circonscription électorale de Yamaska.

Et ledit jugement est lu comme suit:—

ELECTION CONTESTEE DE YAMASKA

(*Traduction*)

COUR SUPRÊME DU CANADA

Loi des élections fédérales contestées

In *re:* L'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour la circonscription électorale de Yamaska, tenue le 28 juillet 1930.

ENTRE:

AIME BOUCHER, (Défendeur en Cour inférieure),
Appelant,

(SCEAU) et

NAPOLEON VEILLEUX, (Demandeur en Cour inférieure),
Intimé.

L'intimé (pétitionnaire) dans les conclusions de sa pétition a sollicité et demandé trois choses:

(*Texte*)

"(*a*) à ce que l'élection du défendeur, Aimé Boucher, notaire, comme député à la Chambre des Communes, pour la division électorale d'Yamaska, soit déclarée nulle à toutes fins que de droit;

(*b*) à ce que ledit défendeur soit frappé de toutes les pénalités, sanctions et incapacités que prescrit la loi; et

(*c*) à ce que le siège pour la division électorale d'Yamaska soit donné à Paul François Comtois."

Les juges instructeurs, par leur jugement en date du 23 juin 1932,

(*Texte*)

"*Déclarent* nulle à toutes fins que de droit l'élection du défendeur *Aimé Boucher*, notaire, comme député à la Chambre des Communes, pour la division électorale d'Yamaska, tenue le 28 juillet 1930, *et rejettent* toutes les autres conclusions de ladite pétition, comme mal fondées en droit et en fait."

Copie authentiquée dudit jugement des juges instructeurs annexée aux présentes et cotée "A".

Le défendeur (appelant) Aimé Boucher, a interjeté appel à la Cour Suprême du Canada dudit jugement des juges instructeurs sur la question de droits suivante, savoir:

(*Texte*)

"Si les juges instructeurs pouvaient prononcer l'annulation de l'élection de l'Appelant sur la pétition telle qu'intentée, et par laquelle l'Intimé réclamait le siège en faveur du candidat Comtois."

L'instruction de l'appel eut lieu devant cette Cour le 10 novembre 1932, et, le 23 décembre 1932, cette Cour rendait jugement rejetant l'appel avec dépens. Une copie authentiquée du jugement officiel de cette Cour est annexée aux présentes et cotée "B", ainsi que copie authentiquée des considérants des juges de cette Cour sur ledit appel laquelle est cotée "C".

Ci-après annexé et coté "D", se trouve l'original du rapport et du certificat des juges instructeurs à la Cour Suprême du Canada, en conformité des articles 67 et 59 de la Loi des élections fédérales contestées.

Et, je, le soussigné, régistraire, en conformité de l'article 68, de la Loi des élections fédérales contestées certifie par les présentes conformes au Président de la Chambre des communes le Jugement et la décision de la Cour Suprême du Canada, confirmant les décision, rapport et conclusion des juges instructeurs sur la question de droit portée en appel.

Et je certifie aussi, quant aux questions et matières que les juges instructeurs auraient été tenus de rapporter au Président, qu'elles ne sont pas touchées par la décision de la Cour Suprême.

(Signé) J. F. SMELLIE,
Régistraire.

PIÈCE "A"

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu.
No 11

COUR SUPÉRIEURE

Loi des Elections Fédérales Contestées, Chapitre 50 des Statuts Revisés du Canada 1927 et amendements.

Le 23 juin 1932.

PRÉSENTS: Les honorables Louis Coderre et J. J. Denis, J. C. S.

In re:—

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral d'Yamaska, tenue le 28 juillet 1930.

NAPOLÉON VEILLEUX, forgeron, domicilié et résidant au village de Pierreville, dans le district judiciaire de Richelieu,

Pétitionnaire,

—vs —

AIMÉ BOUCHER, notaire, domicilié et résidant au village de Pierreville, dans ledit district,

Défendeur.

Les juges instructeurs, après avoir entendu les avocats des parties, leurs témoins, examiné la procédure et le dossier et délibéré;

Attendu que le pétitionnaire allègue ce qui suit en substance dans sa pétition;

Le pétitionnaire était un électeur dûment qualifié à l'élection qui eut lieu le 28 juillet 1930 dans le district électoral d'Yamaska et auquel se rapporte la présente pétition;

Le nom dudit pétitionnaire apparaissait sur la liste des électeurs utilisée à ladite élection;

Ledit pétitionnaire avait droit de voter et il a voté à ladite élection;

A ladite élection, M. Aimé Boucher, le défendeur ci-dessus désigné, et Paul François Comtois, agriculteur, domicilié et résidant dans la paroisse de St-Thomas de Pierreville, district de Richelieu, étaient candidats et l'officier-rapporteur était Louis Véronneau, notaire d'Yamaska, comté d'Yamaska, district judiciaire de Richelieu;

Ledit officier-rapporteur après addition tant par lui-même que par un des juges de cette Honorable Cour, des suffrages donnés à ladite élection, a déclaré le défendeur élu par une voix de majorité député à la Chambre des Communes pour la division électorale d'Yamaska, et il a en conséquence fait son rapport au Directeur Général des élections, lequel l'a publié dans la *Gazette du Canada* le 16 août 1930;

Ledit officier-rapporteur n'a pas encore reçu le rapport et les déclarations que doivent faire le défendeur et son agent officiel, concernant les dépenses d'élection dudit défendeur;

Ladite élection n'a pas été faite librement et ne peut pas être considérée comme l'expression libre et spontanée de l'opinion des électeurs d'Yamaska;

L'élection du défendeur a été irrégulière et le pétitionnaire se plaint d'actes illicites et de manœuvres frauduleuses énumérés et mentionnés tant dans la pétition que dans les particularités fournies par ledit pétitionnaire, que le défendeur et son agent officiel ont commis, et que les autres agents et représentants du défendeur ont commis avec le consentement et l'adhésion de ce dernier;

Vu les faits ci-dessus mentionnés, le pétitionnaire a droit de demander la nullité du rapport de l'officier-rapporteur déclarant le défendeur élu, ainsi que la nullité de l'élection de ce dernier;

Vu les faits ci-haut mentionnés, le pétitionnaire a le droit de réclamer le siège du district électoral d'Yamaska à la Chambre des Communes pour le candidat Paul François Comtois ci-haut mentionné;

Vu que le défendeur s'est rendu coupable personnellement et par d'autres personnes agissant en son nom, tel que ci-haut mentionné, de corruption, et d'avoir régalé les électeurs et d'avoir usé d'influences illégitimes à l'égard de nombreuses personnes qui ont voté à ladite élection; et vu que de nombreuses autres personnes ont été retenues et employées moyennant salaire par le défendeur, et en son nom pour les fins de ladite élection comme agents, commis, messagers, et de toute autre manière à voter à ladite élection, le pétitionnaire a le droit de demander qu'il soit rejeté du nombre des suffrages qui paraissent avoir été donnés en faveur du défendeur un vote pour chaque personne qui a ainsi voté à ladite élection et qui a été subornée, régalée et illégitimement influencée et ainsi engagée, employée moyennant rétribution, tel que ci-haut mentionné.

Pourquoi le pétitionnaire conclut à ce que l'élection du défendeur Aimé Boucher, notaire, comme député à la Chambre des Communes, pour la division électorale d'Yamaska, soit déclarée nulle à toutes fins que de droit; et à ce que ledit défendeur soit frappé de toutes les pénalités, sanctions et incapacités que prescrit la loi; et à ce qu'il soit retranché du nombre de suffrages qui paraissent avoir été donnés en faveur du défendeur, un vote pour chaque personne qui a voté à ladite élection, et qui a été subornée, régalée, illigitimement influencée et qui a été engagée et employée moyennant rétribution, tel que ci-haut mentionné; et à ce que le candidat Paul François Comtois, agriculteur, domicilié et résidant dans la paroisse de St-Thomas de Pierreville, district judiciaire de Richelieu, soit déclaré élu député à la Chambre des Communes du district électoral d'Yamaska; le tout avec dépens contre ledit défendeur, y compris les dépens incidents et autres occasionnés par la présente contestation;

Attendu que le défendeur a, par une motion soulevant des moyens préliminaires à la contestation au mérite et à l'instruction de la pétition, demandé le rejet de ladite pétition avec dépens;

Attendu que par jugement rendu par l'honorable J. J. Denis en date du 8 novembre 1930, ladite motion du défendeur a été renvoyée avec dépens, mais réservant à ce dernier le droit de faire valoir tous les mêmes moyens, en temps et lieu et suivant la loi, dans sa réponse par écrit à la pétition;

Attendu que le défendeur pour réponse à la pétition du pétitionnaire allègue en substance ce qui suit:—

Attendu que toutes et chacune des dispositions de la Loi des Elections Fédérales Contestées et amendements sont absolument impératives et doivent être strictement suivies et appliquées, sous peine de nullité;

Attendu que les formalités qui précèdent accompagnent et suivent une pétition d'élection, en vertu de la loi susdite, sont toutes et chacune d'elles absolument essentielles à l'existence de la procédure de la pétition;

Attendu que la pétition, les procédures du pétitionnaire et l'assignation du défendeur sont illégales, nulles et de nul effet et doivent être, à toutes fins que de droit, déclarées telles pour entr'autres raisons les suivantes:—

Parce que la signification ne lui a pas été faite ni personnellement ni par un officier compétent;

En effet, il n'appert aucunement au dossier que la signification lui aurait été faite personnellement;

Le nommé Odilon Salvas qui aurait agi es-qualité de huissier de la Cour Supérieure n'était plus en fonction le 13 septembre 1930, n'ayant pas produit au greffe de cette Cour le reçu du renouvellement de sa police de garantie, ni produit au dit greffe et entre les mains du protonotaire aucune garantie ni aucun cautionnement;

En outre, il n'appert aucunement aux affidavit de Mtres Joyal et Michaud (pièces B & C du pétitionnaire), ni aux certificats de recommandation (pièces D & E du pétitionnaire), ni au dossier qu'une copie de la pétition et du récépissé ait été envoyée au défendeur, à l'adresse indiquée pour la signification des documents au bulletin de présentation du dit défendeur;

Parce que le pétitionnaire n'était pas une personne qui avait le droit de voter à cette susdite élection et conséquemment n'a pas la qualité requise pour intenter la présente pétition, le dit pétitionnaire ayant été régalé au comité central du candidat Paul François Comtois au village de Pierreville;

Et subsidiairement et sans préjudice aux moyens ci-dessus allégués, le défendeur ajoute:—

Les allégations 7, 8, 15, 16, 21 et les sous-paragraphes a, b, c, d, d'icelle, 22, 23, 24, 31, 44, 59, 61 et 64 sont nulles et de nul effet, doivent être déclarées telles et retranchées de la pétition pour entr'autres raisons les suivantes:—

(*a*) parce que la dite pétition, quant à ces dites allégations n'est pas selon la formule "B" de l'annexe de la Loi des Elections Fédérales Contestées, ni selon une formule équivalente;

(*b*) parce que la dite pétition, quant à ces dites allégations ne comporte aucune plainte à l'effet que l'élection ou la déclaration d'élection du défendeur est irrégulière;

(*c*) parce que la dite pétition, quant à ces dites allégations ne comporte aucune plainte d'actes illicites ou manœuvres frauduleuses;

(*d*) parce que la dite pétition, quant à ces dites allégations ne contient pas les détails d'aucune plainte nécessaires pour éviter des surprises ou des frais inutiles au défendeur et pour assurer une instruction efficace et équitable;

(*e*) Les allégations 9, 10, 11, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 60, 61, doivent être retranchées parce que les faits invoqués sont périmés et prescrits et ne peuvent faire l'objet d'une pétition;

L'allégation 6 doit être retranchée parce que le moyen y invoqué est prématuré;

Et sans préjudice aux moyens ci-dessus allégués et plaidés et ceux allégués et plaidés par la motion pour rejet de certaines parties des allégations de la pétition et de certaines particularités fournies et produites par le pétitionnaire le défendeur nie les paragraphes 1 à 63 de la pétition;

Quant à l'allégation 63e de la dite pétition, le défendeur plaide spécialement en réponse à cette allégation et à toute la pétition ainsi qu'à l'encontre des conclusions d'icelle;

Vu que le pétitionnaire réclame le siège pour la personne du candidat Paul François Comtois, le défendeur plaide spécialement, vu que le dit Paul François Comtois s'est rendu coupable personnellement, et par d'autres personnes agissant en son nom de corruption et d'avoir régalé les électeurs et d'avoir usé d'influences illégitimes à l'égard de nombreuses personnes qui ont voté à la dite élection; et vu que de nombreuses personnes ont été retenues et employées moyennant salaire par le dit Paul François Comtois et en son nom pour les fins de la dite élection comme agents, commis, messagers, et de toute autre manière à voter à la dite élection, le défendeur a le droit de demander qu'il soit retranché à l'instruction de la pétition du nombre de suffrages qui paraissent avoir été donnés en faveur du dit Paul François Comtois, l'autre candidat, un vote pour chaque personne qui a ainsi voté à la dite élection, et qui a été subornée, régalée ou illégitimement influencée ou ainsi engagée ou employée moyennant rétribution comme susdit;

En effet, durant et pendant ladite élection, le candidat Paul François Comtois, a, par lui-même, par son agent officiel, et par l'intermédiaire d'autres personnes: ses agents, aviseurs, conseillers, organisateurs, commis et messagers, commis des actes de corruption et des manœuvres frauduleuses et illicites mentionnés et énumérés dans la réponse du défendeur;

Vu ce que ci-dessus allégué, sans admettre en aucune manière qu'il y a lieu de retrancher aucun vote au défendeur, il doit être retranché à l'instruction de la pétition d'élection, du nombre de suffrages qui paraissent avoir été donnés en faveur du candidat Paul François Comtois un vote pour chaque personne ci-dessus désignée, soit un total de 1250 votes sur celui de 3529 votes qui apparaissent avoir été donnés audit Paul François Comtois;

Pourquoi se réservant tous autres recours que de droit, contre qui de droit et le droit de prendre, le cas échéant, toutes autres conclusions, le défendeur conclut:—

A.—à ce que la prétendue signification faite par Odilon Salvas soit déclarée nulle et nul effet que le rapport de signification fait et signé par ledit Odilon Salvas et produit comme Pièce B du pétitionnaire soit déclaré nul et de nul effet, à toutes fins que de droit, et rejeté du dossier;

B.—à ce que la prétendue signification faite par la poste recommandée soit aussi déclarée nulle et de nul effet et que les affidavits de Mtres Joyal et Michaud produits comme pièces C & D du pétitionnaire et les certificats de recommandation produits comme pièces E & F soient déclarés nuls et de nul effet, à toutes fins que de droit et rejetés du dossier;

C.—à ce qu'il soit, en conséquence, déclaré que ladite pétition n'a pas été signifiée au défendeur dans les cinq jours qui suivent celui où la pétition a été présentée;

Et subsidiairement:—

Et à ce que ladite pétition soit renvoyée à toutes fins que de droit, avec dépens;

Et subsidiairement et sans préjudice aux conclusions ci-edssus et se réservant tous autres recours que de droit, le défendeur conclut:—

(*a*) à ce que l'allégation 6 soit déclarée prématurée à toutes fins que de droit, et retranchée du dossier;

(*b*) à ce que les allégations 7, 8, 15, 16, 21 et les sous-paragraphes a, b, c, d'icelle, 22, 23, 24, 31, 44, 59, 61 soient déclarées nulles et de nul effet et retranchées du dossier à toutes fins que de droit;

(*c*) que les faits et moyens invoqués aux allégations 9, 10, 11, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 60 et 61 soient périmés et prescrits et ne

peuvent faire l'objet d'une pétition et que lesdites allégations soient en conséquence retranchées de ladite pétition, le tout avec dépens sauf au pétitionnaire à se pourvoir de nouveau, s'il y a lieu;

A ce qu'il soit déclaré par cette Cour que le pétitionnaire est une personne qui a été régalée durant la susdite élection, et conséquemment inhabile à voter et à se porter pétitionnaire;

Et sous réserve de ces moyens, qu'il soit, conformément et d'après l'article 48 du chapitre 50 S.R.C. 1927, Loi des Elections Fédérales Contestées, retranché du nombre de suffrages qui paraissent avoir été donnés en faveur du candidat Paul François Comtois savoir du nombre de 3529 votes, un vote pour chaque personne qui a, tel que susdit, ainsi voté à ladite élection et qui est prouvée avoir été subornée, régalée ou illégitimement influencée ou ainsi engagée ou employée moyennant rétribution comme susdit, savoir le nombre de 1250 votes; et à ce que le présente réponse soit maintenue et que ladite pétition soit rejetée; le tout avec dépens.

Atendu que la contestation est liée par une réplique générale du pétitionnaire;

Attendu que par jugement du 10 mars 1931, la date de l'instruction de la pétition a été définitivement fixée au 17 mars 1931, au palais de justice, en la cité de Sorel, district de Richelieu;

Vu le jugement en date du 26 mars 1931, adjugeant sur les moyens de droit invoqués par le défendeur aux paragraphes 9 et 10 de sa réponse;

Attendu que les moyens de droit plaidés aux paragraphes 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la réponse ont été réservés pour adjudication lors du jugement final;

ADJUGEANT AU MERITE DE LA CAUSE

Considérant qu'une pétition d'élection peut être signifiée de deux manières: (*a*) au défendeur personnellement et (*b*) par l'envoi d'une copie de la pétition et du récépissé, par poste recommandée, suivant la loi;

Considérant que le pétitionnaire soumet qu'il a signifié ladite pétition en se servant des deux modes prévus par la loi;

Considérant que le défendeur conteste la première signification comme irrégulière, illégale et nulle, à cause de l'incompétence de l'*huissier instrumentant*, et que le défendeur semble avoir raison sur ce point; mais que, d'autre part, la seconde signification est dans l'opinion des Juges Instructeurs, bonne, valable et suffisante;

Considérant que, en rapport avec la seconde signification, le pétitionnaire a suivi les prescriptions essentielles de la loi;

Considérant que l'envoi, au défendeur d'une copie de la pétition et du récépissé, par poste recommandée, a été prouvé par une preuve pertinente et légale;

Considérant que la loi est muette sur la manière dont doit se faire la preuve de la signification par poste recommandée et que, partant, cette preuve peut être faite tant par témoins que par écrit;

Considérant qu'il est prouvé que le défendeur a reçu la lettre recommandée, contenant une copie de la pétition et du récépissé et expédiée dans les délais légaux;

Considérant que les irrégularités dont se plaint le défendeur dans la signification de la pétition, même si elles existaient, ne seraient que des irrégularités insignifiantes et ne causant aucun préjudice au défendeur et qu'une pétition d'élection ne doit être rejetée sur des vices de forme à moins que ces vices ne causent un préjudice substantiel et réel;

Considérant que les moyens de droit soulevés par le défendeur sur la validité de la signification de la pétition sont mal fondés;

Rejette lesdits moyens de droit;

Considérant que le pétitionnaire a prouvé par une preuve pertinente et légale qu'il avait le droit de se porter pétitionnaire à la présente pétition d'élection;

Considérant que les décisions ci-dessus disposent des moyens de droit soulevés par le défendeur dans sa réponse et au sujet desquels il n'y a pas eu d'adjudication jusqu'à ce jour (Voir jugement du 26 mars 1931);

Considérant que le pétitionnaire, par les conclusions de sa pétition, demande trois choses: (*a*) à ce que l'élection du défendeur, Aimé Boucher, notaire, comme député à la Chambre des Communes, pour la division électorale d'Yamaska, soit déclarée nulle à toutes fins que de droit; (*b*) à ce que ledit défendeur soit frappé de toutes les pénalités, sanctions et incapacités que prescrit la loi; (*c*) à ce que le siège pour la division électorale d'Yamaska soit donné à Paul François Comtois;

Considérant que, pour ce qui a rapport à la demande de siège, cette demande doit être rejetée, tant parce que la preuve faite sur ce point ne justifie pas cette partie des conclusions de la pétition qu'à cause de l'admission du pétitionnaire lui-même, produite au dossier;

Considérant que, pour ce qui a rapport aux pénalités, sanctions et incapacités dont le défendeur pourrait être frappé, suivant les termes de la pétition, cette partie desdites conclusions doit être également rejetée, faute de preuve;

Considérant que le défendeur soumet que, dans le cas actuel, il s'agit d'une pétition d'élection réclamant le siège et que, si le pétitionnaire succombe sur sa demande de siège, il doit succomber sur le tout, nonobstant toute preuve de corruption qui pourrait être faite, dans la cause, contre le défendeur;

Considérant qu'il n'existe pas en droit de pétition d'élection dont le seul but soit de demander le siège pour une personne autre que celle qui a été déclarée élue par l'officier-rapporteur, mais que la demande de siège n'est qu'un accessoire qui se greffe, dans les cas qui le permettent, sur l'une des pétitions reconnues par la loi;

Considérant que, dans sa pétition d'élection, laissant de côté, pour le moment, ce qui se rapporte à la demande de siège, le pétitionnaire n'a formulé que des allégations tendant à faire déclarer par le jugement à intervenir, que l'élection du défendeur était irrégulière et nulle à cause d'actes illicites et de manœuvres frauduleuses pratiqués tant par le défendeur personnellement que par ses agents et préposés à ladite élection;

Considérant que, à cette demande principale, le pétitionnaire pouvait, à son choix, ajouter une demande additionnelle de siège pour le candidat défait, que cette seconde demande n'était pas cependant de l'essence de la pétition elle-même mais n'était au contraire, et tel que dit ci-dessus, qu'une demande accessoire et facultative n'affectant en rien la nature et la portée de la pétition proprement dite;

Considérant, en conséquence, que le sort de la demande de siège n'affecte en rien le sort de la pétition proprement dite, laquelle demeure complète et intacte par elle-même, nonobstant le fait que le pétitionnaire succombe sur sa dite demande de siège;

Considérant, en conséquence, qu'au point de vue du droit et de la procédure, la pétition d'élection peut être déclarée bien fondée, si la preuve faite sur les manœuvres frauduleuses alléguées justifie une pareille conclusion: la consi-

dérant que le pétitionnaire a fait une longue preuve dans le but de prouver des manœuvres frauduleuses; que la plus grande partie de cette preuve était évidemment légale et a été faite sans objection; qu'une autre partie de cette preuve a été prise sous réserve des objections du défendeur; mais que les Juges Instructeurs sont d'opinion que la preuve dont la légalité discutée, illégale sur certains points de peu d'importance, est cependant légale sur tous les autres points et doit être acceptée comme preuve au procès;

Considérant qu'il est prouvé que, au cours et à l'occasion de ladite élection du défendeur, des manœuvres frauduleuses, qu'il est impossible de qualifier de manœuvres minimes et sans importance, ont été commises en assez grand nombre par les agents du défendeur à ladite élection; mais que cesdites manœuvres n'ont pas été commises par le défendeur personnellement ou par son agent officiel;

Considérant que le défendeur pouvait, s'il l'eut voulu donner des ordres, tant par lui-même personnellement que par son agent officiel, défendant à tous autres agents, et généralement, à toutes les personnes travaillant à ladite élection dans l'intérêt du défendeur, de s'abstenir de toutes manœuvres frauduleuses et que, s'il eut agi ainsi, le défendeur pourrait maintenant invoquer en sa faveur les dispositions de la section 54 (*a*) de la Loi des Elections Fédérales Contestées; mais, que malheureusement pour le défendeur, ce dernier n'a pas prouvé qu'il avait donné de tels ordres;

Considérant que, dès que le défendeur n'a pas jugé à propos de se protéger de la manière pourvue par ladite section 54 (*a*) il devient responsable desdites manœuvres en autant qu'elles affectent la validité de son élection;

Considérant que ces manœuvres sont suffisantes, en nombre et en importance, pour amener l'annulation de ladite élection du défendeur, dès que ce dernier, tel que dit ci-dessus, ne peut invoquer, en sa faveur, l'exception formulée par ladite section 54;

Considérant, en conséquence, que l'élection du défendeur Aimé Boucher, notaire, comme député à la Chambre des Communes pour la division électorale d'Yamaska, doit être déclarée nulle à toutes fins que de droit, de la manière demandée dans ladite pétition; mais que toutes les autres conclusions de ladite pétition doivent être rejetées;

ADJUGEANT SUR LES DÉPENS

Considérant que, tel que dit ci-dessus, le pétitionnaire pouvait, à son choix, joindre à sa pétition d'élection, proprement dite, une demande de siège et que le pétitionnaire a fait telle demande;

Considérant que, s'il est vrai de dire que la demande de siège n'est qu'un accessoire, dans l'espèce cette demande de siège a pris une importance très considérable au point de vue du temps nécessaire pour l'instruction et au point de vue des dépens généralement;

Considérant que, sans cette demande de siège, la longueur du procès eût été diminuée dans des proportions telles qu'il ne paraît pas exagéré de dire que la durée et le coût du procès auraient été moindres de plus de moitié;

Considérant qu'à la demande des Juges Instructeurs et dans le but de déterminer la part des dépens qui doit échoir à chaque partie, le protonotaire de cette Cour a préparé deux états comme suit, savoir: un état au montant de $4,603.90, indiquant tous les honoraires et déboursés du pétitionnaire et un état au montant de $3,916.50 indiquant tous les honoraires et déboursés du défendeur;

Considérant que, sur un jugement laissant à chaque partie l'obligation de payer ses propres frais, il résulterait que le pétitionnaire aurait à sa charge une somme d'environ sept cents dollars plus élevée que la somme à la charge du

défendeur, cette différence représentant un pourcentage de huit pour cent sur le total des frais tant en demande qu'en défense; mais qu'il est équitable qu'il en soit ainsi pour la raison déjà donnée, à savoir que la demande de siège a plus que doublé la durée et le coût du procès;

Considérant que, pour ces motifs, chaque partie doit payer les frais, honoraires et déboursés qui lui sont propres, pour quelque cause qu'ils aient été encourus, sauf cependant les frais au sujet desquels il y a eu adjudication par jugements rendus au cours du procès.

A ces causes:

Maintiennent la réponse du défendeur pour la partie d'icelle demandant le rejet de la demande du siège et renvoient ladite réponse quant au surplus; maintiennent la pétition pour partie et la renvoient aussi pour partie comme suit:—Déclarent nulle à toutes fins que le droit l'élection du défendeur Aimé Boucher, notaire, comme député à la Chambre des Communes, pour la division électorale d'Yamaska, tenue le 28 juillet 1930, et rejettent toutes les autres conclusions de ladite pétition, comme mal fondées en droit et en fait; ordonnent au protonotaire de cette Cour de remettre au pétitionnaire ou à ses procureurs le dépôt de $1,000 fait en cette cause, moins cependant une somme de $75, laquelle somme sera remise par ledit protonotaire aux personnes suivantes, savoir: à monsieur Osias Cousineau, protonotaire-conjoint la somme de $50, et à monsieur Alphonse Provost, sténographe, la somme de $25, cesdites sommes leur étant dues respectivement pour services spéciaux rendus dans la présente cause aux Juges Instructeurs, à la demande de ces derniers, et, pour le surplus des dépens, au sujet desquels il n'y a pas eu d'autre adjudication avant ce jour, chaque partie payant ses frais.

(Signé) LOUIS CODERRE, J.C.S.
J. J. DENIS, J.C.S.
Juges Instructeurs.

(*Traduction*)

PIÈCE "B".

COUR SUPREME DU CANADA

Vendredi, le vingt-troisième jour de décembre A.D. 1932.

PRÉSENTS: L'honorable M. le juge Rinfret, l'honorable M. le juge Lamont, l'honorable M. le juge Smith, l'honorable M. le juge Cannon, l'honorable M. le juge Crocket.

ENTRE:

AIME BOUCHER (Défendeur) appelant,

et

NAPOLEON VEILLEUX (Pétitionnaire) intimé.

L'appel interjeté par l'appelant ci-dessus nommé d'un jugement des juges instructeurs, l'honorable juge Coderre et l'honorable juge Denis, de la Cour supérieure de la province de Québec, siégeant à Sorel, dans le district de Richelieu, rendu dans la cause ci-dessus le vingt-troisième jour de juin A.D. 1932, étant venu devant cette Cour pour y être entendu le dixième jour de novembre A.D. 1932, en présence des procureurs tant de l'Appelant que de l'Intimé, sur ce et après avoir écouté les procureurs susdits, il a plu à cette Cour de décider que ledit appel devrait être accepté pour en décider, et aujourd'hui, on en émet le jugement:

Cette Cour a ordonné et décidé que ledit jugement des juges instructeurs susnommés de la Cour supérieure de la province de Québec, siégeant à Sorel, district de Richelieu, devrait être et est confirmé, et que ledit appel devrait être et est rejeté avec dépens à être payés par l'Appelant audit Intimé.

(Signé) J. F. SMELLIE,
Registraire.

(*Traduction*)

PIÈCE "C".

AIME BOUCHER (défendeur) appelant,

vs.

NAPOLÉON VEILLEUX (pétitionnaire) intimé.

Coram: Rinfret, Lamont, Smith, Cannon et Crocket, Smith, J.—(d'accord avec Rinfret, Lamont, Cannon et Crocket, J.)

Lors d'une élection fédérale, tenue le 28 juillet 1930, l'appelant et un nommé Paul-François Comtois briguaient les suffrages dans la circonscription électorale de Yamaska, et on déclara l'appelant élu.

L'intimé, électeur censitaire de ladite circonscription électorale, a présenté une pétition contre l'appelant en vertu de la Loi des élections fédérales contestées (S.R.C. 1927, chap. 50).

Cette pétition, après de nombreuses allégations de brigue et de manœuvres frauduleuses commises au nom de l'appelant, conclut ainsi:

(*Texte*)

Pourquoi le pétitionnaire conclut à ce que l'élection du défendeur Aimé Boucher, notaire, comme député à la Chambre des Communes, pour la division électorale d'Yamaska, soit déclarée nulle à toutes fins que de droit; et à ce que ledit défendeur soit frappé de toutes les pénalités, sanctions et incapacités que prescrit la loi; et à ce qu'il soit retranché du nombre de suffrages qui paraissent avoir été donné en faveur du défendeur, un vote pour chaque personne qui a voté à ladite élection, et qui a été subornée, régalée, illégitimement influencée et qui a été engagée et employée moyennant rétribution, tel que ci-haut mentionné; et à ce que le candidat Paul François Comtois, agriculteur domicilié et résidant dans la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, district judiciaire de Richelieu soit déclaré élu député à la Chambre des Communes du district électoral d'Yamaska; le tout avec dépens contre ledit défendeur, y compris les dépens incidents et autres occasionnés par la présente contestation.

Les articles 48 et 49 de la Loi sont ainsi conçus:

48. Si lors de l'instruction d'une pétition d'élection par laquelle le siège est réclamé pour quelque personne, il est prouvé qu'un candidat s'est rendu coupable, personnellement ou par une autre personne agissant en son nom, de corruption ou d'avoir régalé les électeurs ou d'influence illégitime à l'égard de quelque personne qui a voté à cette élection, ou s'il est prouvé à cette instruction qu'une personne retenue ou employée moyennant salaire par un candidat, ou en son nom, pour les fins de cette élection, comme agent, commis, messager, ou de toute autre manière, a voté à l'élection, il est retranché à l'instruction de la pétition d'élection, du nombre des suffrages qui paraissent avoir été donnés en faveur de ce candidat, un vote pour chaque personne qui a ainsi voté à l'élection, ou qui est prouvée avoir été subornée, régalée ou illégitimement influencée, ou ainsi engagée ou employée moyennant rétribution comme susdit.

> 49. S'il est établi par le rapport des juges instructeurs qu'une manœuvre frauduleuse a été commise par un candidat à une élection, ou par son agent, que ce soit ou non véritablement à la connaissance et du consentement de ce candidat, ou qu'un acte illicite a été commis par un candidat ou par son agent officiel ou par tout autre agent du candidat, à la connaissance et du consentement véritables du candidat, l'élection de ce candidat, s'il a été élu, est nulle.

L'article 9 dispose que la pétition peut être rédigée selon la formule "B" de l'annexe de la Loi; et le dernier paragraphe de cette formule est ainsi conçu:

> A ces causes, votre pétitionnaire demande qu'il soit déclaré (que ....a été régulièrement élu *ou* déclaré élu *ou* que ....aurait dû être déclaré élu *ou* que l'élection est nulle (*selon le cas.*) Les mots "selon le cas" sont en italiques.

Les juges ins tructeurs n'ont pas cru devoir faire droit à la demande du siège, faite au nom du candidat Comtois, parce que la preuve sur ce point n'étaye pas cette partie des conclusions de la pétition, aussi à cause de l'admission du pétitionnaire lui-même au dossier.

Ils ont aussi jugé l'appelant coupable, par ses agents, de brigue capable d'invalider l'élection, et l'ont de fait invalidée. C'est de ce jugement invalidant l'élection qu'on interjette appel.

Le moyen d'appel consiste en ce que la compétence des juges instructeurs se limitait, puisqu'on réclamait le siège pour le candidat défait, à retrancher des suffrages du nombre de ceux donnés à chaque candidat, comme le dispose l'article 48, à rechercher ainsi lequel "avait" la pluralité des suffrages valides, et à déclarer élu le cendidat qui avait cette pluralité.

On prétend que la demande d'un siège au nom d'un candidat non "déclaré élu" et la pétition en invalidation de l'élection sont des demandes qui s'excluent l'une l'autre; ou encore, on expose que si l'élection de Boucher est en premier lieu déclarée valide ou nulle, il n'est plus possible, aux termes de l'article 48, d'en renverser le résultat par un pointage des votes; et, d'une autre part, si l'on procède d'abord au pointage des votes, comme l'exige l'article 48, la Cour doit accorder le siège au candidat qui a la majorité au pointage des votes, et ne peut plus ensuite invalider l'élection parce que, les juges ayant retranché tous les votes entachés d'illégalités donnés aux candidats, il ne reste plus que les seuls suffrages valides et non entachés, et celui qui en compte le plus en sa faveur a le droit d'être déclaré élu; et tous les suffrages illégaux donnés en sa faveur ayant été rejetés, ils ne peuvent constituer, pas plus que les moyens employés, une preuve pour annuler son élection.

Je suis d'avis que cette opinion ne peut se soutenir. Elle signifierait que si le siège est réclamé par le candidat défait ou en son nom "selon le rapport", les juges instructeurs doivent déclarer l'un d'eux élu, sans tenir compte de la brigue ou des manœuvres illicites accomplies au nom des deux candidats.

Dans l'espèce, il serait directement contraire aux dispositions de l'article 49 de maintenir sur son siège, le candidat déclaré élu par le rapport.

L'article 10, paragraphe 5, de la Loi dispose que le député siégeant, dont l'élection et le rapport de l'élection sont l'objet de la pétition, peut produire une pétition comportant plainte contre quelque manœuvre illégale ou frauduleuse par un candidat quelconque qui n'a pas été élu à la même élection ou par quelque agent avec son consentement, et l'article 47 dispose:

> Lorsque, sous l'autorité de la présente loi, une pétition instruite dans laquelle plainte est portée d'un rapport irrégulier et réclamation est faite

du siège pour quelque personne, le défendeur peut être admis à prouver que l'élection de cette personne est irrégulière, de la même manière que s'il eût lui-même présenté une pétition portant plainte de cette élection.

La teneur de cet article est singulière, parce qu'on y traite ou parle de toute personne pour qui on peut réclamer le siège comme si elle était une personne élue dont l'élection peut ainsi être contestée. Ce semble une erreur de personne que de parler de l'"élection" d'un candidat que le rapport n'a pas déclaré élu. Je suis d'avis, cependant, que cet article signifie qu'un candidat, non déclaré élu par le rapport et au nom de qui une pétition contre le candidat déclaré élu réclame le siège, peut être poursuivi tout comme si l'on avait présenté contre lui une contre-pétition, comme le veut l'article 10 (5) cité.

Il s'ensuit qu'un candidat défait pour qui on réclame le siège est dans le même cas, quant à la brigue et aux manœuvres frauduleuses, que le candidat élu contre qui on a présenté une pétition. Là donc où la preuve établit, contre le candidat déclaré élu comme contre le candidat pour qui on réclame le siège, le fait de brigue et de manœuvres frauduleuses capables d'invalider une élection, les juges instructeurs ne sont pas tenus, après le pointage des votes comme le veut l'article 48, de déclarer l'un d'eux élu, mais ils peuvent annuler l'élection.

L'article 57 dispose que, à la fin de l'instruction, les juges instructeurs décident si le député dont l'élection ou le rapport de l'élection est contesté, ou si quelque autre personne, et laquelle, est dûment élue ou déclarée élue, ou si l'élection est nulle.

Les juges instructeurs, sous l'autorisation expresse que leur donne cet article, ont ici déclaré que ni l'appelant, ni Comtois, pour qui on réclamait le siège, a été dûment élu ou déclaré élu, et que l'élection est nulle.

Je suis d'avis qu'ils avaient ici compétence en la matière, et, puisque telle est la seule question qu'on nous a soumise, on doit rejeter l'appel avec dépens.

(*Traduction*)

"D"

Canada
Province de Québec
District de Richelieu
No. 11.

COUR SUPERIEURE

Loi des élections fédérales contestées, chapitre 50 des Statuts Revisés du Canada, 1927, et amendements.

In re:—

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral d'Yamaska, tenue le 28 juillet 1930.

NAPOLEON VEILLEUX, forgeron, domicilié et résidant au village de Pierreville, dans le district judiciaire de Richelieu.

Pétitionnaire.

vs

AIME BOUCHER, notaire, domicilié et résidant au village de Pierreville, dans ledit district.

Défendeur.

RAPPORT ET CERTIFICAT DES JUGES INSTRUCTEURS A LA COUR SUPREME DU CANADA

En conformité des articles 67 et 59 du chapitre 50 des Statuts Revisés du Canada, 1927, désigné sous le nom de Loi des élections fédérales contestées, nous, les juges instructeurs, avons l'honneur de transmettre le présent rapport à la Cour suprême du Canada.

L'article 67 de ladite loi dispose que nous devons remettre, à la Cour suprême du Canada, le rapport et un certificat relativement aux manœuvres frauduleuses ou actes illicites, comme l'exige l'article 59 de ladite loi.

En conséquence, comme le veut ledit article 59, nous transmettons le rapport suivant:

Article 59 (*a*)

Nous sommes d'avis qu'on n'a établi aucune manœuvre frauduleuse ou acte illicite commis par aucun candidat à l'élection, ou soit à son escient, soit avec son consentement.

Article 59 (*b*)

Dresser la liste des personnes qui, à l'instruction, ont été convaincues de manœuvres frauduleuses ou d'actes illicites, nécessiterait un travail très long, ardu et difficile, que nous n'avons pas encore entrepris.

Le dossier est volumineux, et il faudrait étudier soigneusement chaque page des témoignages pour nous conformer audit article 59 (*b*). De plus, on ne pourrait citer aucune de ces personnes comme étant venues elles-même témoigner à leur décharge.

Pour ces raisons, nous nous sommes jusqu'ici abstenus de dresser cette liste.

Cependant, nous tenons à déclarer bien clairement que nous sommes et demeurons entièrement à la disposition de la Cour suprême du Canada, selon les termes de la loi. Si la Cour suprême croyait bon, dans l'intérêt public, d'ordonner la divulgation de ces noms, nous nous y prêterions très volontiers.

Article 59 (*c*)

Nous sommes d'opinion que les manœuvres frauduleuses et illégales des deux parties ont été commises sur une grande échelle à l'élection à laquelle se rapporte la pétition.

Article 59 (*d*)

Nous croyons que l'enquête sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la pétition, et qu'il n'est pas désirable qu'une nouvelle enquête ait lieu pour constater si des manœuvres frauduleuses ou illicites y ont été commises sur une grande échelle.

Le tout respectueusement soumis.

Sorel, le 4 juin 1932.

(Signé) Louis Coderre,
Jean J. Denis.
J. C. S.
Juges instructeurs.

M. L'Orateur dépose sur la Table, le rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 75 de la Loi des élections fédérales.

Aussi, son rapport sur les élections partielles tenues en 1932 conformément à l'article 6 de la Loi des élections fédérales, S.R.C., 1927, Chapitre 33.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du quatre-vingt-huitième rapport annuel de la *Canada Life Assurance Company,* conformément à l'article 28, du chapitre 168 d'un statut passé en l'année 1849.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

Hilda Nice Allen, de Montréal, Québec, épouse de George Robinson Allen.

De Henry Norman Bethune, de Rawdon, Québec, époux de Frances Eleanor Campbell Bethune.

De Clarence Eldon Durham, de Montréal, Québec, époux de Uena Ethel Durham.

De Marie Louise Robinson Reid, de Montréal, Québec, épouse de Victor John Reid.

De Gertrude Ethel Mosgrove Roast, de Montréal, Québec, épouse de Harold James Roast.

De Elizabeth Bernstein Schmerling, de Montréal, Québec, épouse de Samuel Schmerling.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Cahan, dépose sur la Table, sur ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Il dépose aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921 au sujet de l'exploitation des forces hydrauliques dans Québec et de la canalisation du Saint-Laurent.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, lettres et autres documents échangés entre le Gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la réorganisation de la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.*

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932—Document montrant:—

1. (*a*) Si des hydravions de l'Etat ou de tout ministère sont postés à Eastern Passage, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; (*b*) si tel est le cas, combien; (*c*) sinon, si des hydravions ont stationné là, depuis le 1er janvier 1931, combien, et pour quelle période de temps.

2. Combien d'hommes sont employés à Eastern Passage, soit pour les hydravions directement, soit pour le poste où ils sont établis, y compris les pilotes, les observateurs, les mécaniciens et les gardiens.

3. En vertu de l'autorité de quel ministère, ou service fédéral ces hommes agissent.

4. Quel a été le coût primitif des avions qui sont maintenant postés là ou l'ont été depuis le 1er janvier 1931.

5. Depuis l'arrivée des hydravions à cet endroit, quel a été le coût de maintenir un tel poste à Eastern Passage.

6. Quel a été le coût de transport jusqu'à ce poste des hydravions, des hommes et de l'outillage.

7. (*a*) Combien de véhicules-moteurs appartenant à l'Etat relèvent de chaque poste, (*b*) combien ils ont coûté, quel en a été le coût d'entretien et d'administration depuis leur arrivée là-bas.

8. Par suite de l'établissement d'un tel poste d'avions, combien de personnes engagées dans la contrebande générale ou celle des liqueurs, on a arrêtées.

9. Si des marchandises entrées en contrebande ou que l'on tentait de faire entrer en contrebande, ont été saisies comme résultat de la présence en cet endroit de tels avions, et si tel est le cas, quelle en était la valeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932—Document montrant:—

1. De quels navires du service de surveillance en activité en 1931, on a disposé en 1932.

2. Quel est l'âge de chacun de ces navires, et pour quel motif on a disposé de chacun d'eux.

3. Quel usage on a fait de chacun des navires dont on a ainsi disposé, et dans le cas de ceux qui ont été vendus, quel a été le prix de vente.

4. Quels sont les noms des navires que le Service de surveillance a achetés en 1932, et quel est l'âge de chacun des navires que l'on a ainsi achetés.

5. Quant aux navires ainsi acquis, si on les a achetés, loués, ou acquis d'autre façon, et quant aux navires achetés, quel a été le prix d'achat de chacun.

6. Si quelques-uns des navires acquis cette année ont été refaits, ou réparés depuis qu'on les a acquis, et si tel est le cas, quel a été le coût de cette réfection et des réparations à chaque navire.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 novembre 1932—Document montrant:—

1. Les importations totales d'instruments aratoires au Canada, chaque année, soit pour l'année civile, soit pour l'année financière, 1917-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31.

2. Quelles modifications au tarif douanier on a effectuées durant les années précédentes sur les importations d'instruments aratoires.

3. Quand.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission du service civil à Ottawa, et entre les différents fonctionnaires du ministère de l'Agriculture au sujet de la permutation d'Ottawa à Montréal et ailleurs d'une mademoiselle Ruth Edwards qui travaille actuellement au ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission du service civil, au sujet de l'emploi et de la promotion d'une mademoiselle Marguerite Girard, une employée du ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars—Volume 1.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 octobre 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral, et tout représentant de la Bourse des grains, de sociétés de courtage, de sociétés agricoles de vente des grains, ou de toute autre corporation intéressée de l'Ouest, au sujet de la préférence ou du contingentement du blé relativement à la dernière Conférence économique impériale tenue à Ottawa.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de vapeur entre l'Ile-aux-Coudres et Les Eboulements, dans le comté de Charlevoix, depuis le 1er janvier 1932, avec les témoignages recueillis, par écrit de tous les témoins entendus à l'enquête tenue par M. F. E. Bawden, du ministère du Commerce, à la Baie Saint-Paul, dans le mois de mai 1932, et copie du rapport envoyé au ministre sur cette affaire, et copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents envoyés au ministère du Commerce du 16 mai 1932 jusqu'à date, et qui ont trait audit service de vapeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de bateau passeur entre baie Sainte-Catherine et Tadoussac, dans le comté Saguenay, du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, y compris une copie du contrat pour ce service de navire, et la correspondance échangée entre le ministère du Commerce et l'Auditeur-général au sujet de la réclamation de Jean Claude Tremblay pour services rendus.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er octobre dernier, le ministère des Travaux publics a autorisé des entreprises dans le comté de Bonaventure.
2. Si tel est le cas, quelles sont ces entreprises, et quel montant on est autorisé à dépenser.
3. Si on a autorisé des travaux de cette nature dans la paroisse de St-Siméon de Bonaventure, quels sont-ils, et quel montant est-on autorisé à dépenser.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice du 1er avril 1931 au 31 mars 1932.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Copie de la preuve produite à l'enquête instituée au sujet du naufrage du cargo britannique *Bright Fan,* dans les détroits d'Hudson, aussi bien que tous les télégrammes, radiogrammes, et autres documents dont on a fait usage durant l'enquête, mais qui ne sont pas compris dans la preuve.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, pétitions et autres documents échangés depuis le 28 juillet 1930 entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la

destitution de Louis Lemonde, maître de poste de Saint-Jean-Baptiste, comté de Rouville, et aussi copie de tous documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la position de maître de poste de cette localité.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, rapports ou autres communications, et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, la destitution de Oscar Duquette, autrefois titulaire de cette position, et la nomination de son successeur, depuis le mois d'août 1930, y compris le rapport de l'enquête qui a été faite dans le cas de la destitution de Oscar Duquette.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout individu, du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de Tourville, comté de L'Islet, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Document montrant:—

Quel est le dernier revenu annuel total et le dernier revenu annuel net, en déduisant les salaires des maîtres de poste, les allocations et les frais de transport des correspondances, des bureaux de poste dont les maîtres de poste ont subi des enquêtes pour activités politiques depuis le mois d'août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa et le département des postes à Québec, au sujet de la destitution du maître de poste de Mount Murray, dans le comté de Charlevoix; et aussi copie des déclarations affirmées sous serment ou autres que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la démission dudit maître de poste.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si l'emplacement de certains bureaux de poste a été changé dans la province de Québec depuis le mois d'août 1930.
2. Le cas échéant, quels bureaux de poste et dans quel comté chacun d'eux est situé.
3. Quelle est la distance entre le site de chaque nouveau bureau de poste et celui de chaque ancien bureau de poste.
4. Si les maîtres de poste ont perdu leur position à cause du changement de site du bureau de poste ordonné par le ministère des Postes.
5. Si tel est le cas, quels sont leurs noms et adresse.
6. Si chacun d'eux a été mis en demeure de changer le site de son bureau de poste avant que le changement fût effectué.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents en la possession du ministère des Postes depuis le mois d'août 1930, au sujet de la position de maître de poste à Saint-Bénoît de Packington, comté de Témiscouata.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932—Document montrant:—

Depuis le mois d'août 1930, combien de maîtres de poste ont démissionné après avoir reçu une lettre ou une circulaire du ministère des Postes les avisant que des accusations d'ingérence politique avaient été portées contre eux.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 octobre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de son ministère, et toute ou toutes

personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet du transport du bureau de poste, de Addington Forks, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, où il était depuis plus de cent ans, à l'autre bout du district, près de Beaver Meadows.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1932—Service naval (Français).

Aussi,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1932—Milice et service de l'Air. (Français).

Aussi,—Copies des ordres généraux navals promulgués et émis à la force de l'Air du Canada depuis le 1er novembre 1932 au 1er décembre 1932, sous les prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copies des ordres généraux promulgués à la milice pour la période du 1er septembre 1932 au 1er janvier 1933, sous les prescriptions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copies des ordres de la milice promulgués depuis le 14 septembre 1932 au 10 janvier 1933, sous les prescriptions du chapitre 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Nominations, promotions et mises à la retraite, milice du Canada (forces permanentes et non permanentes), et la Force royale de l'Air, du 1er octobre 1932 au 14 janvier 1933.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de John Crouse, de Wilmot, Nouvelle-Ecosse, qui a été congédié de la position de gardien du champ de tir de Nictaux.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, de tous les décrets du conseil depuis le 1er janvier 1932, au sujet de l'abolition de positions d'agents des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et du rétablissement de ces positions, et à l'abolition des positions d'inspecteurs des agences des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris une copie de toutes les lettres aux agents des Indiens ou aux inspecteurs au sujet de leur destitution ou de l'abolition de leurs positions, et de leur nomination ou de leur nomination nouvelle.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table —Réponse à un ordre de la Chambre du 13 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si afin de venir en aide aux chômeurs, le gouvernement a reçu de la ville de Montréal une demande de contribution à certains travaux.

2. Si tel est le cas, quelles sont les intentions du gouvernement relativement à cette demande de contribution.

3. Si le gouvernement sait que le gouvernement de la province de Québec a consenti à une telle contribution, à condition que le gouvernement fédéral fournisse la sienne.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis 1930 entre le directeur général du chômage et le gouvernement de Québec, au sujet des secours aux chômeurs dans la ville d'Aylmer, Québec.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec, depuis 1930, au sujet du retour à la terre.

M. Robinson, appuyé par M. Dickie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 14, Loi modifiant la Loi des exportations, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ross—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans chaque province du Canada, quelles sont les maladies dont on doit faire rapport.

2. Durant les dix dernières années, quel a été le taux de mortalité pour (*a*) la tuberculose, (*b*) la diphtérie, (*c*) l'accouchement, (*d*) les maladies organiques du cœur, (*c*) la pneumonie, (*f*) le diabète, (*g*) la polyomiélitis.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-haut.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général sont votées:—

Par M. Gott—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour autoriser le creusage du chenal dans la rivière Détroit inférieure et le fond du lac Erié, dans les eaux internationales, à Amherstburg, Ontario, ou dans les environs.

Par M. Gott—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au sujet de l'administration et de l'entretien d'une patrouille dans la rivière Détroit inférieure pendant le creusage du chenal, et la fermeture du chenal de l'Ouest à la navigation.

M. Boulanger, appuyé par M. Roberge, propose,—Considérant que les Canadiens de langue française constituent près d'un tiers de la population et ont toujours démontré leur attachement au trône et aux institutions britanniques;

Considérant que leur langue, l'une des plus usitées dans les relations internationales, est, avec leur culture et leurs traditions, l'un des éléments essentiels de la nationalité canadienne, établissant une caractéristique qui différencie et protège notre pays des dangers de l'américanisation;

Considérant que la pensée des pères de la Confédération et le pacte fédératif exigent l'égalité des deux langues, anglaise et française;

En conséquence, cette Chambre est d'avis qu'afin de marquer plus clairement le caractère distinctif du peuple canadien et d'en mieux assurer la conservation, les monnaies, billets ou bons de l'Etat devraient être ou frappés ou imprimés dans les deux langues officielles du pays.

Et un débat s'ensuivant;

M. Gobeil, appuyé par M. Spence, propose,—Que ledit débat soit ajourné.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Baker,
Belec,
Bennett,
Boyes,
Burns,
Bury,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Duranleau,
Embury,
Esling,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Jones,
Laflèche,
Lawson,
Loucks,
Macdonald (Kings),
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGibbon,
McGillis,
McLure,
Manion,
Morand,
Murphy,
Myers,
Perley (sir George),
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ryckman,
Sauvé,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Spankie,
Spence,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—69.

CONTRE:

Messieurs

Bertrand,
Bothwell,
Boulanger,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Carmichael,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Deslauriers,
Fournier,
Gardiner,
Gershaw,
Girouard,
Goulet,
Hanbury,
Heaps,
Hurtubise,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lapointe,
Lucas,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
Macphail,
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mitchell,
Parent,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Reid,
Roberge,
St-Père,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Vallance—41.

M. Stewart (Leeds) propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'autoriser le ministre des Travaux publics à contracter, au nom de Sa Majesté, un accord avec la corporation de la ville d'Ottawa pour prolonger la période de l'accord existant avec la corporation, d'une année à partir du 1er juillet 1932.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre s'ajourne alors à 4.20 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 31 JANVIER 1933

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le onzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 30 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Du synode anglican du diocèse de la Saskatchewan, pour une loi modifiant Victoria 45, chapitre 126, 1882 et le Statut de 1884, à l'effet de changer son nom et autres objets.—M. *Mackenzie King*.

De Birdie Glickman Steinberg, de Montréal, Québec, demeurant à Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Jack Steinberg, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Jacobs*.

De George Andrew Carruthers, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Catherine Cassidy (Armstrong) Carruthers, de Montréal, Québec, présentement demeurant en la cité de New-York, Etat de New-York, E.U.A., son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des retraites et allocations de retraites aux fonctionnaires du service civil pour l'année terminée le 31 décembre 1932, conformément à la Loi des pensions et retraites du service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé montrant le nombre de permis pour importer des liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année solaire se terminant le 31 décembre 1932, conformément aux prescriptions des Statuts revisés du Canada, 1927, chapitre 142, article 93.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport du comité nommé pour tenir une enquête sur l'administration de la Loi des pensions, daté à Ottawa, le 24 janvier 1933.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 140, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $10,648.06 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 141, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $247,221.93 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 142, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $5,639.99 à la province de Québec, pour secours direct, et de $1,536.81 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 143, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $610.80 à la province de l'Ontario, pour secours direct, et de $21,273.35 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 144, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $60,043.59 à la province de la Saskatchewan pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 145, du 30 janvier 1933: créditant la somme de $1,219.56 pour prêts faits à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 162, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $6,263.60 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 163, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $12,605.72 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 164, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $101,157.16 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 165, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $725.08 à la province de Québec pour secours direct, et de $5,614.63 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 166, du 30 janvier 1933: créditant la somme de $11,776.91 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 167, du 30 janvier 1933: autorisant le paiement de $29,415.92 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er août 1930 des maîtres de poste ont envoyé leur démission après avoir reçu une circulaire du ministère des Postes.

2. Si tel est le cas, (*a*) à combien de maîtres de poste dans chaque province ces circulaires ont-elles été envoyées, (*b*) combien de maîtres de poste ont envoyé leur démission dans chaque province après avoir reçu ces circulaires; (*c*) quels sont les noms et l'adresse de ceux qui ont envoyé leur démission dans la province de Québec et la date de la démission de chacun.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du mois d'août 1930 à date, entre toute et toutes personnes et le ministère des Postes, au sujet des positions de maîtres de poste suivants dans le comté de Témiscouata, Québec: (*a*) St-Eusèbe de Cabano, (*b*) Squatteck, (*c*) le Petit Bois Franc.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession et sous sa juridiction, au sujet de la position de maître de poste à Pied-du-Lac, comté de Témiscouata, Québec, depuis août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, plans et autres documents, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame du Lac, Québec, depuis le 2 mars 1932.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932—Document montrant:—

1. Combien de soldats, de retour du front, ont demandé des positions de maîtres de poste depuis le 1er août 1930.
2. Combien de soldats, de retour du front, ont été nommés à ces positions.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932—Copie du rapport et des témoignages donnés à l'enquête tenue sur les accusations portées contre E. J. F. Scott, maître de poste de Paspébiac, comté de Bonaventure, Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents ayant trait à l'enquête tenue sur la conduite du maître de poste de Saint-Félicien, Québec, ainsi que la copie du rapport préparé par le commissaire enquêteur.

Le Bill No 11, Loi modifiant le Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant un contrat entre Sa Majesté et la corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il a lieu d'autoriser le ministre des Travaux publics à passer, au nom de Sa Majesté, un contrat avec la corporation de la ville d'Ottawa pour prolonger d'une année, à partir du 1er juillet 1932, la période du contrat actuel avec la corporation.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Leeds), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 15, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 5.20 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 1ER FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le douzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 31 dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Eva Brabant de Coleman Paradis, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Joseph Edgar Paradis, autrefois de la cité de Montréal, Québec, adresse présentement inconnue, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

Du synode du diocèse de la Saskatchewan, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de diviser ce diocèse en deux parties et de changer son nom de "Synode du diocèse de la Saskatchewan" en celui de "Synode du diocèse de Saskatoon".

De Harry Russell McConachie et autres, de Vancouver, Colombie britannique, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de constituer en corporation la *Canadian Railway Employees Mutual Benfit Association.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 16, Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour "Le synode du diocèse de Saskatoon."—M. *Mackenzie King.*

Bill No 17, Loi constituant en corporation la *Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association.*—M. *Casselman.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1934, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 1er février 1933.

Sur motion de M. Rhodes lesdits message et budget sont référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. MacLaren, ordonné,—Que le rapport du comité sur l'administration de la Loi des pensions soit imprimé—600 copies en anglais et 300 en français et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Reid, appuyé par M. Munn, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 18, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Tarifs sur les grains), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Bourgeois—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de personnes ont reçu des secours directs durant les douze mois précédant le 1er octobre 1932, dans chacune des villes suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Ottawa, Windsor, Stratford, Peterboro, London, Kitchener, Brantford, Halifax, Moncton, St-Jean (N.-B.), Winnipeg, Brandon, Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon.

2. Quelles ont été les sommes distribuées en secours directs dans chacune de ces villes, durant la période susdite, et combien pour la nourriture, le logement, le combustible, le vêtement, les frais de maladie, etc.

3. Si la part de contribution du gouvernement fédéral a été la même pour chacune de ces villes, et sinon, pourquoi.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. MacLean—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Gouvernement Canadien et le Gouvernement de la Grande-Bretagne, concernant la levée de l'embargo sur les patates, comprenant le rapport des représentants anglais qui ont visité le Canada à l'automne de 1932 au sujet de cet embargo, et la possibilité du transport de la chrysomèle de la pomme de terre dans les chargements.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, et autres documents échangés entre le ministre de l'Immigration ou tout fonctionnaire de son ministère et M. J. M. Hackney, de Saint-Paul, Minnesota, et d'autres personnes au sujet de l'élargissement de Peter Verigin ou du projet de transporter au Mexique la communauté des Doukhobors.

M. Woodsworth, appuyé par Mlle Macphail, propose, Que:—Considérant que sous le régime économique actuel, une foule de gens n'ont pas d'emploi et n'ont pas les moyens de gagner leur subsistance, de même que celle des personnes dont ils ont la charge; et

Considérant que le règne de la dépression actuelle dans le monde entier indique des défauts fondamentaux dans le régime économique actuel;

Qu'il soit en conséquence résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour établir une Communauté coopérative ou toutes les ressources naturelles et l'organisation sociale de la production ne seront employés que dans les intérêts du peuple et non pour le bénéfice de quelques-uns.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

Et six heures ayant sonné;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett,—Résolu,—Que la résolution suivante passée par la Chambre le 10 octobre 1932, soit rescindée:

"Que le, et après le lundi, 10 courant, et chaque jour ensuite, les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf sur les questions des députés et sur les avis de motions pour production de documents."

Et que la règle 64 soit suivie de la même manière comme si la session s'était ouverte le 30 janvier 1933.

M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 2 FEVRIER 1933

Prières.

M. Murphy, du consentement de la Chambre présente un Bill No 19, Loi modifiant la Loi concernant les oiseaux migrateurs lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth:—Considérant que sous le régime économique actuel, une foule de gens n'ont pas d'emploi et n'ont pas les moyens de gagner leur subsistance, de même que celle des personnes dont ils ont la charge; et

Considérant que le règne de la dépression actuelle dans le monde entier indique des défauts fondamentaux dans le régime économique actuel;

Qu'il soit en conséquence résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour établir une Communauté coopérative ou toutes les ressources naturelles et l'organisation sociale de la production ne seront employés que dans les intérêts du peuple et non pour le bénéfice de quelques-uns.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Anderson (Halton).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 3 FEVRIER 1933

Prières.

M. Rhodes, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande que les membres dont les noms apparaissent dans les listes attachées, composent les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, comme suit:—

No 1

Privilèges et Elections

Messieurs

Anderson *(Toronto-High-Park)*
Beaubien,
Burns,
Casgrain,
Casselman,
Duff,
Elliott,
Esling,
Gagnon,
Gray,
Guthrie,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Jacobs,
Kennedy *(Peace-River)*,
Lapointe,
Lawson,
Lennox,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
MacNicol,
Marcil,
McPhee,
Mercier *(St-Henri)*,
Mitchell,
Morand,
Ralston,
Stinson,
Sullivan,
Thompson *(Simcoe-Est)*,
Turnbull.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Ahearn,
Anderson *(Toronto-High-Park)*,
Beaubier,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Beynon,
Bothwell,
Bradette,
Bury,
Butcher,
Cantley,
Casgrain,
Casselman,
Chevrier,
Dorion,
Dubuc,
Dupré,
Edwards,
Esling,
Fiset (Sir Eugène),
Fraser *(Cariboo)*,
Gardiner,
Geary,
Hackett,
Hanbury,
Hanson *(Skeena)*,
Harris,
Heaps,
Jones,
Kennedy *(Peace-River)*,
Lacroix,
Laurin,
Macdonald *(Kings, I.P.-E.)*,
MacMillan *(Saskatoon)*,
McGibbon,
McIntosh,
McLure,
Manion,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Moore *(Ontario)*,
Nicholson,
Pouliot,
Price,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Shaver,
Simpson *(Algoma-Ouest)*,
Smith *(Cumberland)*,
Speakman,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*,
Stitt *(Nelson)*,
Totzke,
Turnbull,
Urquhart,
Vallance,
White *(London)*,
White *(Mont-Royal)*.—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Ahearn,
Anderson *(Halton)*,
Arsenault,
Barber,
Barrette,
Bell *(St-Antoine)*,
Bowes,
Brown,
Chaplin,
Chevrier,
Cowan *(Long-Lake)*,
Denis,
Deslauriers,
Duff,
Dumaine,
Dupré,
Dupuis,
Edwards,
Ernst,
Fournier,
Gobeil,
Golding,
Gott,
Hall,
Irvine,
Kennedy *(Winnipeg-Sud-Centre)*,
Laflèche,
Larue,
Lawson,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
McDade,
McGregor,
Maloney,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Mitchell,
Moore *(Ontario)*,
Myers,
Peck,
Pettit,
Raymond,
Sanderson,
Séguin,
Spence,
Stinson,
Sullivan,
Tummon,
Verville,
Wilson.—50.

(Quorum 15)

No 4

Règlement

Messieurs

Arthurs,
Baker,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Bell *(St-Antoine)*
Blair,
Bury,
Cahan,
Deslauriers,
Fontaine,
Fraser *(Northumberland, Ont.)*,
Hay,
LaVergne,
Luchkovich,
McKenzie *(Assiniboia)*,
Mercier *(St-Henri)*,
Munn,
Plunkett,
Rowe,
Thompson *(Lanark)*,
Woodsworth.—20.

(Quorum 8)

No 5

Impressions

(Membres de la part des Communes)

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Baribeau,
Belec,
Boulanger,
Bourgeois,
Brasset,
Charters,
Desrochers,
Dubois,
Embury,
Esling,
Factor,
Fortin,
Girouard,
Gott,
Gray,
Hay,
Heaps,
Howden,
Lucas,
MacLean,
Maloney,
Marcil,
Matthews,
McKenzie *(Assiniboia)*,
McLure,
Moore *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Munn,
Murphy,
Parent,
Peck,
Perras,
Pickel,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robinson,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Short,
Simpson *(Simcoe-Nord)*,
Spankie,
Spencer,
Spotton,
Taylor,
Tétreault,
Verville,
Wilson,
Woodsworth,
Wright.—54.

No 6

Comptes Publics

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Arthurs,
Beaubien,
Beaubier,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Bothwell,
Bourgeois,
Cahan,
Coote,
Cowan *(Long-Lake)*,
Cowan *(Port-Arthur-Thunder-Bay)*,
Davies,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Duranleau,
Edwards,
Embury,
Fournier,
Fraser *(Cariboo)*,
Fraser *(Northumberland, Ont.)*,
Gagnon,
Garland *(Carleton)*,
Geary,
Girouard,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Ilsley,
Jacobs,
Lennox,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
Macphail (Mlle),
Perras,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Rhodes,
Robinson,
Ross,
Rutherford,
Smith *(Cumberland)*,
Smith *(Victoria-Carleton)*,
Smoke,
Speakman,
Stanley,
Stewart *(Leeds)*,
Swanston,
Taylor,
Willis.—50.

(Quorum 15)

No 7

Banques et Commerce

Messieurs

Arthurs,
Baker,
Beynon,
Bothwell,
Bowman,
Campbell,
Casgrain,
Chaplin,
Donnelly,
Dorion,
Ernst,
Euler,
Fafard,
Gagnon,
Ganong,
Geary,
Hackett,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Harris,
Hepburn,
Howard,
Hurtubise,
Irvine,
Jacobs,
Lapointe,
Laurin,
Lawson,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
MacMillan *(Saskatoon)*,
Matthews,
McGibbon,
McPhee,
Mercier *(St-Henri)*,
Peck,
Perley *(Qu'Appelle)*,
Pettit,
Power,
Ralston,
Raymond,
Rhodes,
Robinson,
Sanderson,
Smoke,
Spencer,
Stanley,
Stevens,
Sullivan,
Vallance,
White *(Mont-Royal)*,
Willis.—50.

(Quorum 15)

No 8

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Barber,
Bertrand,
Blair,
Bowman,
Bouchard,
Boulanger,
Bowan,
Boyes,
Brown,
Burns,
Campbell,
Carmichael,
Cayley,
Coote,
Davies,
Donnelly,
Dubuc,
Dupuis,
Elliott,
Fafard,
Garland *(Bow-River)*,
Gobeil,
Gott,
Goulet,
Hall,
Hay,
Jones,
Loucks,
Lucas,
McGillis,
McKenzie *(Assiniboia)*,
McPhee,
Moore *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Motherwell,
Mullins,
Myers,
Perley *(Qu'Appelle)*,
Pickel,
Porteous,
Rowe,
Sauvé,
Séguin,
Senn,
Shaver,
Simpson *(Simcoe-Nord)*,
Smith *(Victoria-Carleton)*,
Spotton,
Sproule,
Stewart *(Lethbridge)*,
Stirling,
Swanston,
Taylor,
Thompson *(Lanark)*,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Weese,
Weir *(Melfort)*,
Weir *(Macdonald)*,
Young.—60.

(Quorum 20)

No 9

Marine et Pêcheries

Messieurs

Baribeau,
Barrette,
Beaubien,
Black *(Halifax)*,
Brasset,
Cantley,
Cardin,
Dickie,
Duff,
Duranleau,
Ernst,
Ganong,
Hanson *(Skeena)*,
Ilsley,
Jean,
Johnstone,
Larue,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Macdonald *(Kings, I.P.-E.)*,
MacInnis,
MacLean,
McDade,
McLure,
Neill,
Pouliot,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Reid,
Ross,
Short,
Speakman,
Stitt *(Selkirk)*,
Urquhart,
Veniot.—35.

(Quorum 10)

No 10

Mines, Forêts et Cours d'eau

Messieurs

Beaubien,
Belec,
Bell *(St-John-Albert)*,
Baynon,
Bowman,
Bradette,
Cotnam,
Cowan *(Port-Arthur-Thunder-Bay)*,
Denis,
Desrochers,
Dickie,
Duguay,
Esling,
Fraser *(Northumberland-Ont.)*,
Garland *(Bow-River)*,
Gershaw,
Gordon,
Hurtubise,
Ilsley,
Johnstone,
Kennedy *(Peace-River)*,
Macdougall,
Mitchell,
Mullins,
Nicholson,
Parent,
Plunkett,
Roberge,
Simpson *(Algoma-Ouest)*,
Smith *(Cumberland)*,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*,
Stewart *(Lethbridge)*,
Stitt *(Nelson)*,
Tétreault,
Weir *(Macdonald)*.—35.

(Quorum 10)

No 11

Relations Industrielles et Internationales

Messieurs

Arsenault,
Bell *(St-Antoine)*,
Bell *(St-John-Albert)*,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Ferland,
Golding,
Gordon,
Hackett,
Heenan,
Howard,
Jean,
Johnstone,
Kennedy *(Winnipeg-Sud-Centre)*,
Lacroix,
Macdougall,
MacNicol,
Macphail (Mlle),
Matthews,
McGibbon,
McIntosh,
Morand,
Neill,
Nicholson,
Parent,
Perley (Sir George),
Reid,
St-Père,
Stanley,
Stitt *(Selkirk)*,
Turnbull,
Veniot,
White *(London)*,
Woodsworth,
Wright.—35.

(Quorum 10)

No 12

Débats

Messieurs

Bouchard,
Coote,
Esling,
Laflèche,
Macdougall,
Marcil,
Rinfret,
Rogers,
Stirling,
Sutherland,
Wilson,
Young.—12.

(Quorum 7)

No 13

Bibliothèque

(Membres de la part des Communes)

M. l'Orateur et messieurs

Barber,
Bertrand,
Bourassa,
Boyes,
Butcher,
Carmichael,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Dubois,
Dupuis,
Factor,
Ferland,
Fontaine,
Fortin,
Fraser *(Cariboo)*,
Gagnon,
Girouard,
Guthrie,
Hepburn,
Irvine,
Jones,
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
McGillis,
McGregor,
McIntosh,
MacMillan *(Saskatoon)*,
Marcil,
Peck,
Perley (Sir George),
Pouliot,
Quinn,
Rhéaume,
Short,
Smoke,
Stirling,
Thauvette,
Thompson *(Simcoe-Est)*,
Thompson *(Lanark)*,
White *(London)*,
Wright.—44.

No 14

Restaurant

(Membres de la part des Communes)

M. l'Orateur et messieurs

Ahearn,
Barrette,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Carmichael,
Cayley,
Garland *(Carleton)*,
Hanbury,
Howard,
Howden,
Laflèche,
Macphail (Mlle),
Mullins,
Ryerson,
Senn,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Thauvette.—20.

Sur motion de M. Rhodes, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Rhodes, il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Cotnam soit substitué à celui de M. Manion sur le comité spécial nommé pour étudier et faire rapport sur le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 novembre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et le premier ministre ou tout membre du cabinet fédéral au sujet de prix imposé aux consommateurs d'essence entre le 1er janvier 1932 et le 30 septembre 1932.

Le Bill No 15, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la corporation de la cité d'Ottawa, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 19, Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs, est lu la deuxième fois, délibéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 16, Loi concernant le Synode du diocèse de Saskatchewan et changeant son nom pour "Le Synode du diocèse de Saskatoon", est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés et publics, le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XLI—COMMERCE

273	Application de la Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée..	1,000 00
274	Application de la Loi des primes sur le chanvre, 1923..	500 00
276	Service des renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses relatives au commerce du Canada et aussi pour la nomination de L. D. Wilgress, comme directeur du Service de renseignements commerciaux, au ministère du Commerce et de l'Industrie, à $7,800 par année, à partir du 1er avril 1933, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service civil..	693,487 30
278	Application de la Loi d'exportation de l'électricité et du courant..	750 00
279	Inspection de l'électricité et du gaz..	213,745 00

280	Expositions et foires..	137,000 00
281	Bureau international des tarifs douaniers..	1,800 00
282	Bureau de cinématographie..	70,000 00
284	Application de la Loi du poinçonnage des métaux précieux..	5,640 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 6 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Barber, Bertrand, Bourassa, Boyes, Butcher, Carmichael, Charters, Chevrier, Cotnam, Dubois, Dupuis, Factor, Ferland, Fontaine, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Girouard, Guthrie, Hepburn, Irvine, Jones, Laflèche, Larue, LaVergne, MacMillan (Saskatoon), Marcil, McGillis, McGregor, McIntosh, Peck, Perley (Sir George), Pouliot, Quinn, Rhéaume, Short, Rinfret, Smoke, Sterling Thauvette, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), White (London) et Wright pour composer un comité charger d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir:—Messieurs: Anderson (Halton), Baribeau, Belec, Boulanger, Bourgeois, Brasset, Charters, Desrochers, Dubois, Embury, Esling, Factor, Fortin, Girouard, Gott, Gray, Hay, Heaps, Howden, Lucas, MacLean, McKenzie (Assiniboine), McLure, Maloney, Marcil, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Munn, Murphy, Parent, Peck, Perras, Pickel, Porteous, Price, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robinson, Rowe, Ryerson, St-Père, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spencer, Woodsworth et Wright agiront de la part de la Chambre, comme membre dudit comité mixte.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Ahearn, Barrette, Black (Halifax), Bourassa, Carmichael, Cayley, Garland (Carleton), Hanbury, Howard, Howden, Laflèche, Macphail (Mlle),

Mullins, Ryerson, Senn, Spankie, Spence, Sproule et Thauvette, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres sur le restaurant.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport du surintendant des pénitenciers *re* Désordres au pénitencier de Kingston, 1932.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que ledit rapport soit imprimé, 500 copies en anglais et 250 en français, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 2734, du 16 décembre 1932: autorisant le paiement de $4,714.14 à la province de Québec, pour secours direct et de $1,107.64 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2732, du 16 décembre 1932: autorisant le paiement de $2,500.00 à la province du Nouveau-Brunswick pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2724, du 16 décembre 1932: autorisant le paiement de $5,868.78 à la province de Québec pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2715, du 16 décembre 1932: autorisant le paiement de $183.36 à la province de la Saskatchewan pour secours direct et de $51,552.31 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2702, du 12 décembre 1932: autorisant le paiement de $124.17 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct et créditant la somme de $1,726.12 pour prêts faits à la province pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2699, du 12 décembre 1932: autorisant le paiement de $183.52 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2696, du 12 décembre 1932: autorisant le paiement de $311.74 à la province de Québec pour secours direct et la somme de $22,075.52 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2691, du 12 décembre 1932: autorisant le paiement de $14,901.82 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2657, du 3 décembre 1932: autorisant le paiement de $2,540.03 à la province de Québec pour secours direct et de $5,149.46 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2655, du 3 décembre 1932: autorisant le paiement de $116.91 à la province de Québec pour secours direct et de $4,643.61 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2626, du 31 novembre 1932: autorisant le paiement de $7,092.65 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2614, du 28 novembre 1932: autorisant le paiement de $10,655.49 à la province de Québec pour secours direct et de $2,123.55 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2770, du 22 décembre 1932: autorisant le paiement de $1,592.69 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2771, du 22 décembre 1932: autorisant le paiement de $7,184.70 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2777, du 22 décembre 1932: autorisant le paiement de $1,131.55 à la province de Québec pour secours direct et de $900.08 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2780, du 22 décembre 1932: autorisant le paiement de $15.50 à la province du Manitoba pour secours direct et créditant la somme de $44,075.16 pour prêts faits à la province pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2781, du 22 décembre 1932: autorisant le paiement de $5,805.49 à la province de la Saskatchewan pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2797, du 24 décembre 1932: autorisant le paiement de $180.75 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 2814, du 5 janvier 1933: autorisant le paiement de $5,916.53 à la province de Québec pour secours direct et de $129,795.91 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2815, du 5 janvier 1933: autorisant le paiement de $354.23 à la province de la Saskatchewan pour secours direct et de $37,804.39 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2834, du 5 janvier 1933: autorisant le paiement de $3,977.96 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 2835, du 5 janvier 1933: autorisant le paiement de $961.11 à la province de Québec pour secours direct et de $7,472.67 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 15, du 11 janvier 1933: autorisant le paiement de $3,750.00 à la province du Nouveau-Brunswick pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 16, du 11 janvier 1933: autorisant le paiement de $876.47 à la province de Québec pour secours direct et de $138,252.99 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 18, du 11 janvier 1933: créditant la somme de $19,777.96 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 20, du 11 janvier 1933: créditant la somme de $17,363.95 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct—camps non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 48, du 14 janvier 1933: autorisant le paiement de $1,342.84 à la province de la Saskatchewan pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 50, du 14 janvier 1933: autorisant le paiement de $410.00 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct et créditant la somme de $8,406.74 pour prêts pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. du 14 janvier 1933: autorisant le paiement de $67.96 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 94, du 24 janvier 1933: autorisant le paiement de $148.12 à la province de Québec pour secours direct et de $925.31 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 196, du 2 février 1933: autorisant un emprunt de $200,000.00 à la province de la Saskatchewan pour dépenses de secours direct.

Il dépose aussi sur la Table,—Texte authentique du projet de convention qui a été adopté à la quinzième session de la Conférence internationale du Travail, 1931, en conformité des prescriptions de l'article 405 du Traité de Versailles et des prescriptions correspondantes des autres traités de paix; aussi, le texte d'un arrêté en Conseil qui a été adopté traitant de le compétence du Parlement et des législatures des provinces, respectivement, relativement aux matières découlant de ce projet de convention.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis de deux membres, le notifiant de la vacance suivante qui est survenu dans la représentation, savoir:—

De Maximilien D. Cormier, écr., comme député du district électoral de Restigouche-Madawaska, décédé.

Et qu'il a adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL DE RESTIGOUCHE-MADAWASKA

Dominion du Canada } Chambre des Communes
Savoir: }

A l'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Restigouche-Madawaska, dans la province du Nouveau-Brunswick, par suite du décès de son député actuel, Maximilien D. Cormier, écr.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 4e jour de février 1933, et en la ville de Bathurst, ce 2e jour de février 1933.

CHAS. STEWART (L.S.)
Député pour le district électoral d'Edmonton-Ouest.

PIERRE J. VÉNIOT (L.S.)
Député pour le district électoral de Gloucester.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour une élection dans le district électoral de Yamaska, en conséquence du jugement de la cour Suprême du Canada déclarant ladite élection tenue le 20 juillet 1930, nulle.

Du consentement de la Chambre, M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Résolu,—Qu'il est expédient de proroger jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions d'une loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, chapitre 44, des Statuts 1932, et de prescrire que les personnes qui y sont désignées seront passibles de payer l'impôt exigé sur les salaires ou sommes payées par elles, au Dominion du Canada pour ou concernant l'exercice 1933-34, en vertu des prescriptions de ladite loi.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Du consentement de la Chambre, M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Résolu,—Qu'il est expédient de proroger les dispositions de la Loi pourvoyant à la déduction sur la rémunération dans le service civil, 1933, jusqu'au 31 mars 1934, et de prescrire que les dispositions de ladite loi s'appliqueront aux indemnités des membres du Sénat et de la Chambre des Communes pour la session qui a commencé le 6e jour d'octobre 1932.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis que le gouvernement actuel est entré en fonction, combien il a dépensé pour les secours directs.
2. Combien il a dépensé pour divers plans destinés à alléger le chômage.
3. Combien il a prêté aux provinces pour travaux de chômage.
4. Quelle somme il a prêtée à chaque province.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si une somme d'argent a été votée et dépensée pour améliorer les approches du quai de Grandes Bergeronnes, comté de Saguenay, et permettre aux navires de s'échouer plus facilement à cet endroit.
2. Si tel est le cas, quelle somme d'argent on a dépensée à cette fin.
3. Qui a demandé l'exécution de ces travaux.
4. Quel est le nom du contremaître qui a surveillé cette entreprise.
5. Qui a conseillé de le nommer et qui l'a nommé.
6. Quel a été le coût total de ces travaux.
7. Quels sont les noms de ceux qui ont travaillé à cette entreprise.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. LaVergne—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, correspondance, décrets ministériels relatifs à la main mise par le gouvernement de Terre-Neuve sur une partie du Labrador, autrefois située dans la province de Québec et maintenant incorporée au Dominion de Terre-Neuve.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de la preuve et le rapport de l'enquête au sujet des accusations portées contre Edmond Nadeau, agent des Indiens, pour la réserve des Indiens de Maria, Québec, de même qu'une copie de la correspondance et du rapport relativement à la nomination de l'abbé J. A. W. Provencher, son successeur, et à celle de J. Adhémar Cyr qui est actuellement en charge de l'agence des Indiens.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents relatifs à la nomination du maître de poste de Campbellton, Nouveau-Brunswick.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance relative à la rélégation dans un grade inférieur de M. R. C. Maxwell, ancien inspecteur des douanes et de l'accise au port de Vancouver.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance relative au renvoi ou à la mise à sa retraite de George L. Allen, percepteur des douanes au port de Vancouver.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance relative au renvoi ou à la mise à sa retraite de C. A. Whitehead, commis en chef du service des douanes au port de Vancouver.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. La somme versée par le gouvernement du Dominion du Canada par suite de l'adoption de la Loi des tarifs de transport sur les marchandises dans les Provinces maritimes, 1927;

2. La somme dépensée par l'Etat canadien pour le chemin de fer Intercolonial depuis la Confédération;

3. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour les divers ports du Canada;

4. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour venir en aide aux diverses commissions des ports du Canada;

5. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour le système des canaux du Canada, (*a*) dans la province d'Ontario, et (*b*) dans la province de Québec.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs aux travaux d'agrandissement et de réparations du quai de Victoria, Ile du Prince-Edouard. Et aussi une copie de toutes les soumissions, et un relevé indiquant en détail les noms de tous les ouvriers qui ont travaillé à ces entreprises, la somme payée à chacun, les noms de toutes les personnes de qui l'on a acheté du bois et d'autres matériaux pour le quai, le montant versé dans chaque cas, le nom de l'inspecteur et le montant qui lui a été versé pour ses services.

Par M. Larue—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, y compris les dépositions et procédures de l'enquête que le ministre de la Marine a en sa possession au sujet de la destitution, le 16 septembre 1927, de Alphée Otis, gardien du phare et de la trompe de brume à Ste-Félicité, comté de Matane.

M. Speakman, appuyé par M. Lucas, propose, que:—Considérant que la question des dettes publiques et privées est devenue l'un de nos plus grands et de nos plus embarrassants problèmes, qu'elle a été encore aggravée durant les années passées par le niveau extrêmement bas des prix de tous les produits principaux, prix qui doivent, en grande partie, acquitter ces dettes et dont la diminution a eu pour effet de doubler et de tripler la charge actuelle de ces créances; et

Considérant que l'on a pris ce fait en considération relativement à certaines créances internationales, et qu'il est devenu une question d'actualité relativement aux dettes publiques de plusieurs pays; et

Considérant qu'aucune considération de cette sorte n'a encore été donnée aux lourdes dettes privées qui existent à l'intérieur du pays, bien que ces créances, jointes aux taux élevés des intérêts qui ont cours, constituent pour le particulier un faix aussi lourd et aussi exorbitant que pour les pays concernés les créances nationales et internationales; et

Considérant que cette situation est l'un des plus grands facteurs de la dépression économique actuelle, l'un des plus grands obstacles au rétablissement financier de l'agriculture et de l'industrie, et, qu'en cette qualité, elle mérite et demande l'attention immédiate de ce Parlement;

En conséquence, qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, que le Gouvernement devrait donner une attention sérieuse et immédiate à la question des dettes et des taux des intérêts à l'intérieur du pays, à la possibilité de les réduire, soit par action directe, soit en soumettant tout le problème à un Comité spécial de cette Chambre de façon à ce qu'une enquête complète soit tenue sur le sujet et à ce qu'une solution soit trouvée, si possible.

Et un débat s'ensuivant;

M. Coote, appuyé par M. Kennedy, propose,—Que ladite résolution soit modifiée en biffant les mots "à un comité spécial de la Chambre" et substituant les mots "au comité des Banques et du Commerce".

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

M. McIntosh, appuyé par M. Sanderson, propose, que:—La Chambre est d'avis que l'on devrait nommer un comité spécial pour étudier la question d'adopter un drapeau canadien qui symboliserait le Canada tout entier, sur lequel le drapeau britannique occuperait une place d'honneur, et qui serait un symbole de l'égalité du Canada parmi les membres de la communauté des nations britanniques.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

Du consentement de la Chambre, sur motion de sir George Perley, la Chambre retourne aux Motions, sous les Affaires de Routine.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table,—Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 228, du 6 février 1933, nommant l'honorable juge Sedgewick, un juge de la Haute cour de Justice de l'Ontario, Toronto, Ontario; Milton Neil Campbell, écuyer, M.P., Pelly, Saskatchewan, et Charles Hébert, écuyer, B.A., de la cité de Montréal, P.Q., épicier en gros, membres du Bureau du tarif tel que constitué par le Chapitre 55, des Statuts du Canada, 1931. Ledit honorable juge Sedgewick devant être le président du bureau, et ledit Milton Neil Campbell, vice-président.

Du consentement de la Chambre, sur motion de sir George Perley, la Chambre retourne aux Avis de motions.

M. LaVergne, appuyé par M. Pouliot, propose, que:—Attendu le statut de Westminster, les traditions du peuple canadien et la constitution du pays, cette Chambre exprime le vœu que le nom du Canada soit changé de Puissance du Canada en celui de Royaume du Canada.

Et un débat s'ensuivant, sur motion de M. Stitt, ledit débat est ajourné.

M. Munn, appuyé par M. Reid, propose, que:—Considérant que la question d'obtenir des contribuables des déclarations exactes est de la plus grande importance, afin qu'aucun revenu régulièrement imposable n'échappe aux impôts, surtout à une époque comme aujourd'hui où les recettes diminuent; et

Considérant qu'il est difficile d'obtenir des revenus de cette source, d'autant plus que des titres qui se montent à des centaines de millions de dollars ont été émis par les gouvernements fédéral et provinciaux aussi bien que par les compagnies industrielles, les compagnies d'électricité et celles qui assurent un service public, la majorité de ces titres étant des titres aux porteurs, qui peuvent être transféré par livraison de la main à la main, sans qu'il reste une preuve disponible de la personne qui les détient en aucun temps;

En conséquence, de l'avis de la Chambre, il est résolu qu'une loi devrait être présentée décrétant que les banques, les compagnies de fiducie et les autres agents, lorsqu'ils paieront les coupons d'intérêt ou les titres aux porteurs, devront déduire le montant de chaque coupon la taxe qui doit revenir aux gouvernements intéressés soit fédéral, soit provinciaux, et seront responsables du dépôt de cette somme à la trésorerie fédérale ou provinciale.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Barrette, appuyé par M. Duguay propose, que:—Considérant que cette Chambre sera bientôt appelée à délimiter de nouveau les districts électoraux dans les différentes provinces qui forment la Confédération canadienne;

Considérant que le nombre de districts électoraux dans chaque province autre que la province de Québec, est fondé sur l'unité de population de la province de Québec;

Considérant que la représentation parlementaire de la province de Québec, avec une population de 2,874,255, comprend 65 députés, ou un quotient de 44,219 par unité de représentation;

Considérant que la représentation parlementaire de la province d'Ontario, comprend maintenant 82 députés, avec une population de 41,849 par unité de représentation;

Considérant que malgré le fait que la population de la province d'Ontario a augmenté en nombre, mais a diminué proportionnellement à l'augmentation de la population de la province de Québec, cette dernière province, si l'on se fondait sur l'unité de représentation de la province d'Ontario, aurait droit à 69 députés, le Nouveau-Brunswick à 12, le Manitoba à 17, la Saskatchewan à 22, l'Alberta à 18, la Colombie-Britannique à 17;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, qu'afin d'assurer l'harmonie parmi le peuple canadien, le Parlement du Canada devrait accorder aux provinces une représentation juste et équitable fondée sur l'unité de représentation de la province d'Ontario.

Et un débat s'ensuivant, sur motion de M. Stewart (Edmonton-Ouest), ledit débat est ajourné.

M. McKenzie (Assiniboia), appuyé par M. Gershaw propose, que:—La Chambre est d'avis que l'on devrait tenir immédiatement une enquête en vertu des dispositions de la Loi du Conseil des recherches, Chapitre 177, S.R.C., 1927, ou par d'autres moyens, sur les causes profondes de l'écart considérable entre les prix des produits bruts et les prix des marchandises fabriquées avec ces produits.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 7 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada, telle qu'au 31 décembre 1932, conformément aux S.R.C., Cha. 12, Art. 114.

Aussi,—Liste des balances non-réclamées dans les banques chartées du Canada, conformément aux S.R.C., Cha. 12, Art. 114.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, conformément aux S.R.C., Cha. 14, Art. 58.

Et aussi,—Liste des balances non-réclamées dans les banques d'épargne de Québec, conformément aux S.R.C., Cha. 14, Art. 59.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère du Revenu national et tout individu du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet de la douane de Tourville, comté de L'Islet, Québec.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et le ministre intérimaire des Pêcheries ou tout fonctionnaire de ce ministère au sujet de la saison pour les homards, de Cole Harbour à Grand Manan, ladite saison ayant été changée du 1er mars jusqu'au 31 mai, au 1er décembre jusqu'à la fin de mai; et aussi copie des décrets du conseil effectuant ce changement et spécifiant la dimension des homards.

Sur motion de M. Murphy, résolu:—Que les décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 17ème jour de décembre 1931 et le 9ème jour de septembre 1932, en conformité des dispositions de la clause 75 de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R. 1927, et qui ont été déposés sur le bureau le 7ème jour d'octobre, soient approuvés.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pour proroger les dispositions de la Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, chapitre 44 des Statuts de 1932, etc.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de proroger jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions d'une loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, Chapitre 44, des Statuts de 1932, et de prescrire que les personnes qui y sont désignées seront astreintes à verser l'impôt imposé sur les salaires et sur la paie que l'état canadien leur a versés durant, ou pour l'année financière 1933-34, en conformité des dispositions de ladite Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 20, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de proroger jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi pourvoyant à la déduction sur la rémunération dans le service civil, 1932, et de prescrire que les dispositions de ladite Loi s'appliqueront aux indemnités des membres du Sénat et de la Chambre des Communes pour la session du Parlement commencée le sixième jour d'octobre 1932.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Cour de l'échiquier du Canada

41	Dépense casuelle—Frais de déplacement des juges et des officiers de la Cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	7,500 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour..	3,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL

Ports et rivières

102	Entreprise adjugée:—St-Jean—Améliorations du chenal.. ..	350,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

103	Halifax—Entretien des édifices de l'immigration..	20,000 00
	Halifax—Réparations des édifices et des quais aux casernes de la M.R.C. et aux chantiers de S.M..	25,000 00
	Liverpool—Edifice public—Nouvel appareil de chauffage..	1,400 00

Nouveau-Brunswick

104	St-Jean, poste de Quarantaine—Ile aux Perdrix—Améliorations, modifications et réparations..	7,100 00
	St-Stephen—Edifice de la Douane et de l'Immigration.. ..	30,000 00

Provinces Maritimes en général

105	Edifices publics du Dominion..	50,000 00

Québec

106	Beebe—Edifice de l'Immigration et de la Douane..	1,500 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations et réparations.	120,000 00
	Montréal, arsenal—Versement sur prix d'achat..	15,140 00
	Montréal—Edifice de terminus postal..	500,000 00
	Citadelle de Québec—Amélioration et entretien..	15,000 00
	Ste-Anne de Bellevue—Edifice public—Entreprise adjugée..	2,000 00
	Rivière à la Truite—Edifice de l'Immigration et de la Douane	14,500 00
	Westmount—Arsenal—Versement sur prix d'achat..	13,000 00

Ontario

107	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	125,000 00
	London, tracteur pour la poste..	2,600 00
	Entrepôt de visite de Port-Arthur—Réfection de la chaufferie	8,500 00
	Toronto—Versement sur l'achat de l'arsenal—Entreprise adjugée..	29,500 00
	Toronto—Arsenal—Quotepart du gouvernement sur les frais des améliorations locales..	1,730 00
	Toronto—Station postale "A"—Outillage mécanique, améliorations—Entreprise adjugée..	11,000 00
	Windsor, édifice public—En construction..	500,000 00

Manitoba

108	Edifices publics fédéraux—Changements et améliorations..	30,000 00
	Hamiota—Edifice public..	15,000 00

Saskatchewan

109	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	25,000 00
	Régina—Arsenal—Versement sur prix d'achat..	31,000 00
	Saskatoon—Ancien bureau de poste—Améliorations et réparations..	4,500 00

Alberta

110	Calgary—Arsenal—Réparations et améliorations..	30,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	15,000 00

Colombie Britannique

111	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	45,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations aux casernes de la M.R.C. et l'arsenal de la Marine de S.M..	10,600 00
	Vancouver—Arsenal—Versement sur achat et installation de système de chauffage..	18,000 00
	Vancouver, édifice public—Intérêt annuel à 5 p. 100 sur hypothèque de $400,000..	20,000 00

Généralités

112	Fermes expérimentales—Remplacements, réparations et améliorations..	22,500 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux..	2,500 00
	Edifices militaires—Rép., aménag. et agrandissement..	25,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations, améliorations et modifications..	60,000 00
	Edifices publics—En général..	35,000 00
	Ottawa, édifices ministériels—Aménagement, etc..	50,000 00
	Ottawa, cour de la rue Lyon—Mur de soutènement..	4,550 00

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

113	*Emplacements et édifices publics à Ottawa—*	
	Garçons d'ascenseur..	109,000 00
	Ministères en général—Service de ménage, y compris $135 à E. Snowdon pour tirer le canon à midi.. ..	420,500 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	435,000 00
	Lumière et énergie, y compris les routes et les ports.. ..	225,000 00
	Réparations, améliorations, entretien et agrandissement..	397,000 00
	Rideau-Hall—Alloc. de combust. et d'éclairage..	19,000 00
	Rideau-Hall—Améliorations, mobiliers et entretien.. ..	40,700 00
	Service téléphonique, etc..	82,500 00
	Eau..	75,500 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, agrandissements, mobiliers..	25,000 00
	Postes fédéraux de quarantaine—Entretien et réparations..	15,000 00
	Aménagement, fournitures gén. et ameublement..	80,000 00
	Chauffage..	445,000 00
	Eclairage et énergie..	333,000 00
	Loyers..	1,720,000 00

	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.. ..	1,062,000 00
	Fournitures des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc..	60,000 00
	Eau..	80,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, répar., combustible, éclair., serv. de l'eau et sal. des conc..	27,300 00
	Victoria (C.-B.)—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et améliorations..	4,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

114	*Entreprise adjugée*—	
	East-Ferry—Quai et hangar..	700 00
	Lunenburg—Dragage	24,500 00
	Port de Yarmouth—Dragage..	90,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Cow-Bay (Port Morien)—Réparation du brise-lames et parachèvement du prolongement..	4,500 00
	Ile du Diable—Réparations au brise-lames..	10,500 00
	Digby—Dragage..	34,000 00
	Finlay-Point—Améliorations..	3,000 00
	Grand-Désert—Protection du port..	2,600 00
	L'Ardoise-en-bas—Reconstruction du brise-lames..	14,400 00
	Little-Judique Ponds—Batardeau..	1,500 00
	Little-River—Jetées d'amarrage..	5,000 00
	Meat-Cove—Prolongement du brise-lames..	1,800 00
	Sandy-Cove—Réparations au brise-lames..	11,900 00
	Seaside (Harbourview)—Prolongement du quai..	4,900 00
	Seaforth—Prolongement du brise-lames..	5,000 00
	Pointe-Spencer—Améliorations au quai..	3,600 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	200,000 00

Ile du Prince-Edouard

115	Ports et rivières en général—Entretien de services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	50,000 00

Nouveau-Brunswick

116	*Entreprises essentielles*—	
	Chatham—Prolongement du quai du chemin de fer.. ..	42,000 00
	Newcastle (Co. Royal)—Améliorations au quai..	2,500 00
	Shippigan—Prolongement et réparations au quai..	25,300 00
	Upper-Gagetown—Améliorations au quai..	6,500 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	125,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

DIVERS

99	Impressions et papeterie..	7,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 19, Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs, est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 8 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 212, du 6 février 1933: autorisant le renouvellement de prêts à la province du Manitoba de la somme de $1,294,733.25 pour travaux de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 213, du 6 février 1933: garantissant certaines banques contre les pertes relativement à une avance additionnelle de $536,000.00 à la *Beauharnois Light, Heat and Power Company.*

Arrêté en Conseil, C.P. 224, du 6 février 1933: autorisant le paiement de $4,581.32 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 225, du 6 février 1933: autorisant le paiement de $132,288.52 à la province du Manitoba pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 226, du 6 février 1933: autorisant le paiement de $1,445.54 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 227, du 6 février 1933: autorisant le paiement à la province de l'Alberta d'une somme n'excédant pas $2,000 pour aide médicale dans les villages de Black-Diamond et Turner-Valley et le voisinage immédiat, pour la période du 1er mai 1932 au 31 mars 1933.

Arrêté en Conseil, C.P. 231, du 8 février 1933: autorisant le paiement de $25,905.42 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 232, du 8 février 1933: autorisant une entente avec le gouvernement de la province de l'Ontario pour la construction de ponts sur haute route trans-Canada entre Mattawa et Pembroke, à un coût approximatif de $135,590.00, dont cinquante pour cent du coût devra être supporté par le gouvernement du Dominion.

Arrêté en Conseil, C.P. 233, du 8 février 1933: autorisant le paiement de $21,664.64 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 235, du 8 février 1933: autorisant un prêt de $250,-000.00 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44: —

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien d'arpenteurs, géomètres, chaîneurs et auxiliaires on a employés pour les levés topographiques dans la province de Québec du 1er janvier jusqu'à ce jour.
2. Quels sont leurs noms et prénoms.
3. Qui a conseillé de les nommer et qui les a nommés.
4. Où ces levés topographiques ont été exécutés dans la province de Québec durant ladite période de temps.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre ci-haut.

Par M. Heaps—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les canaux et les voies navigables dont l'Etat canadien est propriétaire, qu'il exploite et sur lesquels il a la haute main.
2. Quelle est la date du creusage de chaque canal ou voie navigable.
3. Quel a été, au compte du capital, le coût de ces entreprises et quels ont été les intérêts annuels.
4. Quelles sont les frais annuels d'entretien et d'exploitation de ces canaux.
5. Durant les dix dernières années, quelles ont été les recettes annuelles de toutes sortes provenant de chacune de ces entreprises.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des dépositions données pendant l'enquête, et du rapport du Commissaire nommé pour tenir une enquête sur les accusations d'ingérence politique portées contre M. Richard, M.D., agent des Indiens, à Restigouche, Québec.

Par M. Ralston—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets du conseil, rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents relatifs au changement de l'emplacement du bureau de poste autrefois situé à North-East Harbour, et relatifs aux qualités, aux recommandations et à la nomination du maître de poste en charge de ce bureau de poste, là où il est situé maintenant, et relatifs aussi à la destitution du titulaire précédent, y compris toutes les représentations faites concernant aucune de ces affaires.

Par M. Duff pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires relativement aux travaux exécutés au brise-lames, à Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les étés de 1931 et de 1932.

Par M. Duff pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les effets, comptes, chèques et correspondance concernant les billes achetées pour servir à l'agrandissement du brise-lames de North Sydney exécutée en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture, 1931.

Par M. Mercier (Laurier-Outremont) pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents en la possession du gouvernement concernant le bureau de poste de Missanabie, Ontario, y compris copie des rapports, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, plans et autres documents, depuis le mois d'août 1930.

M. Pickel, appuyé par M. Tummon propose, que:—La Chambre est d'avis que le Comité de l'agriculture donnerait plus de satisfaction s'il était divisé en deux sections: (*a*) une section agricole; (*b*) une section du blé.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 9 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 15, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la corporation de la cité d'Ottawa, sans amendement.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quelle a été l'estimation initiale du coût de la reconstruction des édifices parlementaires après l'incendie.
2. Quel a été le coût total des édifices du Parlement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires et de comptes pour matériaux pour des travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter en régie dans le comté de Bonaventure, du 26 mai jusqu'au 30 septembre 1932.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens.—M. *Murphy*.

Bill No 22, Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille.—M. *Weir* (Melfort).

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A quelles localités, entre Calgary et St. John, on trouve des stations pour nourrir et laisser reposer le bétail.

2. Quelle est l'installation de ces diverses stations.

3. Si ces stations sont administrées directement par les chemins de fer ou par des particuliers, si c'est par des particuliers, quels sont leurs noms.

4. Si les compagnies de chemins de fer sont intéressées financièrement dans cette administration, et si tel est le cas, quel intérêt elles ont.

5. Quel prix pour le fourrage on impose aux expéditeurs à ces diverses stations d'alimentation, quel en est le prix, par balle, et si ces balles doivent être d'un poids type.

6. Le cas échéant, quelle sorte d'inspection on conduit relativement à la qualité du fourrage fourni.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Woodsworth, que—
Considérant que sous le régime économique actuel, une foule de gens n'ont pas d'emploi et n'ont pas les moyens de gagner leur subsistance, de même que celle des personnes dont ils ont la charge; et

Considérant que le règne de la dépression actuelle dans le monde entier indique des défauts fondamentaux dans le régime économique actuel;

Qu'il soit en conséquence résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour établir un état coopératif où toutes les ressources naturelles et l'organisation sociale de la production ne seraient employées que dans les intérêts du peuple et non à l'avantage de quelques-uns.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 10 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De Lillias Torrence Newton, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Frederick Gilbert Newton, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Olga Shidlowskaya Lowrey, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec John Douglas Lowrey, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication de deux membres le notifiant que la vacance suivante est survenue dans la représentation, savoir:—

De Milton N. Campbell, écr., comme député pour le district électoral de Mackenzie, par suite de sa nomination sur la commission du Tarif.

Et qu'il a émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ledit district.

Dominion du Canada } Chambre des Communes
Savoir: }

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Mac-

kenzie, par suite de la nomination de son représentant actuel, Milton N. Campbell, sur la commission du Tarif.

Donné sous nos seings et sceaux en la cité d'Ottawa, ce 9e jour de février 1933.

JOHN VALLANCE (L.S.)
Député pour le district électoral de Battleford-Sud.

A.P. TOTZKE (L.S.)
Député pour le district électoral de Humboldt.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De la *Saint Nicholas Mutual Benefit Association* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom en celui de *"Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada"*.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 23, Loi concernant *"The Saint Nicholas Mutual Benefit Association"* et changeant son nom en *"Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada?"*—M. *Luchkovich.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.

Sur motion de M. Duff, ordonné,—Que l'avis de motion suivant, appelé deux fois sans qu'il y soit donné suite, soit de nouveau inscrit au feuilleton:—

Résolution,—La Chambre est d'avis qu'il est opportun que le gouvernement du Canada entame de nouvelles négociations avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de conclure une convention de commerce réciproque satisfaisante entre le Canada et les Etats-Unis, convention par laquelle les produits naturels du Canada, c'est-à-dire les produits de la mer, de la ferme, des mines et des forêts, y compris le poisson, le bois, le blé, les bestiaux, etc., entreraient en franchise aux Etats-Unis, en échange pour l'admission de certaines marchandises des Etats-Unis d'Amérique qui, dans l'intérêt des deux pays, peuvent être admises en Canada sans payer des droits douaniers.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

94 Chemins de fer de la Baie d'Hudson et termini: construction et améliorations, y compris une somme de $2,250 à E. B. Jost.......................... 967,500 00

CANAUX

95	Canal maritime Welland: construction et améliorations.. ..	1,992,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

96	Améliorations—(A voter de nouveau $83,050)..	433,600 00

DIVERS

97	Commission des chemins de fer du Canada, entretien et administration..	250,080 00
100	Levés et inspection—Canaux, y compris les émoluments et les dépenses des experts employés temporairement.. ..	9,300 00
101	Caisse de prévoyance des employés de chemins de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act,* de manière que le payement minimum durant la période du 1er janvier 1933 au 31 mars 1934, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi..	29,000 00

XXXVI—DIVERS

260	Salaires et dépenses au sujet des levés et des recherches concernant la canalisation du Saint-Laurent, y compris D. W. McLachlan à $1,350, G. W. Yates à $1,080..	38,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 6 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 13 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères pour l'année expirée le 31 décembre 1932.

Et aussi,—Rapport des délégués du Canada à la treizième assemblée de la Société des Nations, Genève, septembre 26-octobre 17, 1932.

M. Woodsworth, appuyé par M. Spencer, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Reid, appuyé par M. Munn, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 25, Loi modifiant la Loi des pénitenciers (Journée de huit heures), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a vendu quelque navire dont se servait autrefois la Marine marchande du Canada.
2. Si tel est le cas, (*a*) quels navires on a vendus, (*b*) quel est le prix de vente convenu pour les différents navires vendus.
3. Si le Japon a acheté aucun de ces navires.
4. Si on a conduit des négociations pour disposer des navires appartenant aux Chemins de fer nationaux du Canada.
5. Si tel est le cas, si le gouvernement a l'intention de disposer de quelques-uns desdits navires.

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de nominations ont été faites par la Commission du service civil, dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930.

2. A quelles positions ces nominations ont été faites.

3. Quels sont les noms des titulaires.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant: (*a*) La valeur totale de l'or exporté du Canada depuis le 21 septembre 1931; (*b*) les noms des diverses personnes, corporations ou banques qui ont exporté de l'or; (*c*) la valeur et la date de l'expédition dans chaque cas; (*d*) les différents montants d'or que l'Etat a acheté depuis le 21 septembre 1931; (*e*) les noms des personnes de qui l'achat a été fait; (*f*) la date de l'achat et le tarif de la prime versée dans chaque cas; (*g*) les noms des diverses personnes, compagnies ou banques à qui l'or a été vendu, la date de la vente et le prix ou la prime que le gouvernement a reçu dans chaque cas.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Louisdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à aider l'agriculture.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Port Malcolm, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un quai brise-lames, à Lower Ardoise, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour une annexe au brise-lames, à Rockdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs à la nomination d'un nommé Amédée Boudreau comme gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse, et aussi tous les écrits relatifs à ladite nomination, y compris les annonces, les formules de demande et les rapports de la Commission du service civil.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout membre du cabinet, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution de Harry T. Boudreau, ancien soldat, gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse; et aussi tous les documents au dossier relatifs à l'enquête tenue sur la conduite dudit Harry T. Boudreau par William Noblett, un commissaire nommé à cet effet.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et ordres adressés aux Receveurs-généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931, pour leur enjoindre de ne pas échanger sur présentation les billets du Dominion contre de l'or.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkau, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canadiens contre des marchandises russes.

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents relatifs à la destitution du maître de poste du lac Vert, Saskatchewan.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, et aussi des bordereaux de salaires et des autres comptes relatifs à des dépenses effectuées durant les années 1931 et 1932 pour un brise-lames à Petite Rivière, Nouvelle-Ecosse.

Du consentement de la Chambre, M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 172, du 1er février 1933: autorisant le paiement de $134,657.83 à la province de l'Ontario pour secours direct dans les municipalités et par la commission de Burlington Beach et dans les districts non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 173, du 1er février 1933: autorisant le paiement de $4,148.26 à la province de l'Alberta pour secours direct distribué dans les municipalités et les municipalités pauvres qui ne peuvent contribuer.

Arrêté en Conseil, C.P. 174, du 1er février 1933: autorisant le paiement de $96,533.05 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 179, du 1er février 1933: autorisant le paiement de $156,384.50 à la province de l'Ontario pour secours direct distribué dans les districts non-organisés et par Ontario Navy League.

Arrêté en Conseil, C.P. 180, du 1er février 1933: autorisant le paiement de $34,409.11 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 181, du 1er février 1933: autorisant le paiement de $52,341.69 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct distribué dans les districts non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 182, du 1er février 1933: autorisant le paiement de $66,443.96 à la province de la Colombie-Britannique pour les camps de secours provinciaux dans les districts non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 183, du 1er février 1933: modifiant le contrat daté le 9 septembre 1932, entre la province de la Colombie-Britannique et le Gouvernement du Dominion, et ratifié par C.P. 2067 concernant les paiements où des colons nouveaux sont pris d'un district ou localité sans organisation municipale.

Arrêté en Conseil, C.P. 244, du 1er février 1933: autorisant un prêt de $500,000 à la province de Québec en renouvellement pour une année sur la garantie d'un bon du Trésor émis par ladite province.

M. Deslauriers, appuyé par M. St-Père, propose, que:—Considérant que le progrès et la science imposent aux producteurs de légumes et de fruits l'usage de substances toxiques, appelées "insecticides", pour la protection de leurs produits;

Considérant que ces substances toxiques résistent en partie à l'action de la température et demeurent sur les produits, notamment sur les fruits, et que les fruits sont ordinairement consommés à l'état naturel;

La Chambre, en conséquence, est d'avis qu'il faudrait adopter une loi destinée à protéger les consommateurs.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite résolution est retirée.

M. Perley (Qu'Appelle), appuyé par M. Beynon, propose, que:—La Chambre est d'avis que les tarifs de transport intérieurs sur les grains et les sous-produits des grains, expédiés de toute localité dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à toute autre localité dans chacune desdites provinces, ou de toute localité à une autre localité à l'intérieur de chacune desdites provinces, devraient être ajustés ou réduits d'au moins cinquante pour cent (50%) de la différence qui existe actuellement entre les tarifs de transport intérieurs et les tarifs d'exportation.

Et un débat s'ensuivant, sur motion de M. Stitt (Nelson) ledit débat est ajourné.

M. Irvine, appuyé par M. Reid, propose, que:—La Chambre est d'avis que le Comité permanent des banques et du commerce devrait recevoir l'instruction d'étudier la Loi des banques afin d'en préparer la révision décennale, de la considérer en relation avec les besoins monétaires de la Puissance, et qu'en particulier ce comité devrait faire rapport à la Chambre (*a*) sur l'opportunité d'un abandon final de l'étalon-or, (*b*) sur l'émission de billets de la Puissance en quantité suffisante pour déprécier notre dollar jusqu'au niveau de la livre sterling et (*c*) sur les voies et moyens de diminuer la dette intérieure tellement augmentée par le déflation.

Et un débat s'ensuivant, sur motion de M. Bennett, ledit débat est ajourné.

M. Motherwell, appuyé par M. Stewart (Edmonton-Ouest), propose, que:—Considérant que le chômage, la faim et l'insuffisance des vêtements continuent à trop prévaloir dans tout le pays;

Considérant que cette dépression économique persistante, non seulement augmente dans plusieurs centres le besoin de secours plus étendus, mais diminue aussi le nombre des travailleurs benevoles qui sentent croître au-dessus de leur pouvoir de les supporter les générosités sociales nécessaires;

En conséquence, la Chambre décide que le Parlement du Canada mettra à la disposition de la Croix Rouge, des bureaux de secours, et des autres sociétés semblables, une quantité suffisante de notre surplus de blé pour satisfaire plus complètement et plus généralement les besoins alimentaires des chômeurs, des pauvres et des affamés du Canada;

Et qu'il soit décidé, de plus, que le gouvernement du Canada prendra les mesures voulues et convenables pour étudier s'il est opportun et pratique, au moyen de crédits à long terme, de vendre une quantité substantielle de notre embarrassant surplus de blé à la Chine ou à tout autre pays possible où règnent la pauvreté, la faim et la misère.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 14 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. Duranleau, l'une des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de rapport du commissaire nommé, en vertu des prescriptions de la Partie 1 de la Loi des enquêtes, S.R.C., 1927, pour enquêter et faire rapport sur les circonstances accompagnant une explosion qui a eu lieu le 17 juin, dans la cale sèche de Maisonneuve de la *Canadian Vickers Limited*, où un nombre d'employés de cette compagnie étaient occupés à réparer le bateau pétrolier *Cymbaline*.

Le Bill No 19, Loi modifiant la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens étant lu;

M. Murphy propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Guthrie pour M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XII—DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

92	*Pensions civiles*—	
	Pension viagère à Robert Allen	269 52
	Pension viagère à Walter Petitpas	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants	450 00
	Pension viagère à Arnold Truman Townsend	420 00
	Pension viagère à Michael Mountain	420 00

XXXVI—DIVERS

251	Monuments des champs de bataille	76,500 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 23, Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association*, et changeant son nom en *Ukranian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada* est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales) étant lu;

M. Woodsworth, appuyé par M. Mitchel, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Guthrie propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: "dans six mois de ce jour".

Et le débat continuant;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXXVI—DIVERS

252	Livre du Souvenir contenant les noms des membres des forces canadiennes et des Canadiens ayant combattu dans les forces impériales, et qui ont perdu la vie dans la Grande-Guerre	7,500 00

DÉFENSE NATIONALE

192	*Services de T.S.F.*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. des Territoires du Nord-Ouest..	199,425 00

XII—DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

83	Administration..	321,000 00

XLII—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

288	Défense nationale—	
	Services militaires..	74.000 00
	Services navals..	500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 15 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 14 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

Du *Board of Trade* de Toronto, Ontario, pour une loi modifiant et consolidant les différentes lois concernant ledit *Board of Trade* et lui accordant d'autres pouvoirs.—M. *Geary*.

De Herbert R. George, de Dundas, Ontario, et 135 autres, demandant que des mesures raisonnables et effectives soient prises afin de remettre l'industrie laitière sur une base avantageuse également pour le producteur comme pour le consommateur.—M. *Wilson*.

De Auguste Burdayron, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Béatrice Amélia Burdayron, de Montréal, Québec, et présentement demeurant en la cité de New-York, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Myers*.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie du rapport du surintendant des pêcheries, M. S. T. Galand, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, audit département, pour la semaine terminée le 14 juin 1930; et aussi le rapport de l'inspecteur des pêcheries, M. W. S. Arsenault, de Grind-Stone, Iles de la Madeleine, au ministère des Pêcheries, pour la semaine terminée le 14 juin 1930.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Morand soit substitué à celui de M. Peck sur le comité des Banques et du Commerce.

Que le nom de M. Coote soit substitué à celui de M. Campbell sur le comité des Banques et du Commerce.

Que le nom de M. Wilson soit substitué à celui de M. Campbell sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont séparément présentés, lus la première fois et remis pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Bill No 26, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.—M. *Guthrie.*

Bill No 27, Loi modifiant la Loi des banques.—M. *Rhodes.*

Bill No 28, Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec.—M. *Rhodes.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis 1930, combien de fonctionnaires ont été destitués au ministère de l'Intérieur.
2. Durant le même temps, combien ont été destitués dans chaque service.
3. Durant l'année 1930, quel était le salaire moyen de ces employés.
4. Durant l'année 1932, quel était le salaire moyen des fonctionnaires de chaque service.
5. Quelle était la superficie de plancher occupé par chaque service en 1930.
6. Si le ministère a quitté aucun des édifices qu'il occupait en 1930.
7. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1930 (tous les services).
8. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1932 (tous les services).

Par M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel était le montant de l'estimation des travaux de dragage, les quantités et les prix devant être mentionnés, pour l'agrandissement du quai Lapointe, à Vancouver, tel que soumis au ministère de la Marine pour approbation par les Commissaires du port de Vancouver.
2. Si on a fait un appel de soumission, sinon, pourquoi.
3. Quel est le nom de la compagnie choisie, les noms de ses administrateurs, le cas échéant, le montant du dépôt, et la date du commencement et de la fin des travaux, respectivement.
4. Quel est le nom de toute autre compagnie de qui on aurait obtenu des soumissions avec les prix.
5. Quelle a été la somme totale versée relativement à ce dragage, le coût, le cas échéant, des travaux supplémentaires, et la quantité des matériaux enlevés avec le prix pour chaque unité.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Casgrain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Pêcheries ou tout fonctionnaire de son ministère et le gouvernement provincial de Québec au sujet de l'amélioration des pêcheries dans la province de Québec.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, relativement à des travaux destinés à améliorer l'échouage au quai de Grandes Bergeronnes, dans le comté de Saguenay.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministère des Travaux publics et le Conseil municipal de Havre Saint-Pierre, dans le comté de Saguenay, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit.

Par M. Raymond—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la position de maître de poste à Saint-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, depuis le 1er mai 1932.

Par M. Raymond—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications quelconques, et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, et les changements opérés depuis le 8 novembre 1932.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour les matériaux fournis durant l'année 1932 au ministère des Travaux publics pour la construction d'un quai à Pointe-Fleurant et des approches de ce quai.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes, échangés depuis le premier janvier 1932 jusqu'à date, entre tout individu et le ministère des Postes, concernant le bureau de poste de Saint-Pamphile, comté de L'Islet.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre tout membre du ministère et M. G. G. Serkau ou aucun de ses associés relativement à la proposition de troc de bestiaux et de peaux du Canada contre des marchandises russes.

M. McGibbon, appuyé par M. Charters propose, que:—La Chambre est d'avis que pour diminuer le coût de l'administration, raccourcir la longueur de la session et administrer les affaires du pays d'une façon plus intelligente et plus pratique, on devrait instituer un comité de la Chambre qui étudierait l'à-propos de référer certaines prévisions budgétaires à un comité spécial auquel les ministres pourraient fournir tous les renseignements utiles, après quoi ce comité ferait à la Chambre un rapport sujet à la discussion dans tous ses détails selon les règles de la procédure.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 16 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De la Chambre de commerce de la cité de Toronto demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives à ladite Chambre de commerce.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 29, Loi ayant pour objet de modifier et de codifier les lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto.—M. *Geary.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.

M. Stinson, du comité des Bills privés présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 16, Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour "Le Synode du diocèse de Saskatoon", et il a convenu de le rapporter sans modification.

Votre comité recommande que les droits et frais perçus sur ledit Bill No 16 soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Stinson, la recommandation contenue dans ledit rapport est agréée.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Le quinzième rapport annuel du Conseil des recherches nationales pour l'année solaire 1931-32, contenant le rapport du président et l'état financier.

M. Ryckman, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 30, Loi modifiant la Loi des douanes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1931, combien de carabines on a vendues à des personnes ou des gens qui ne font pas partie du personnel administratif du Canada, ou dont a disposé en leur faveur.
2. Le cas échéant, à qui, en quel nombre, à quelles conditions, et quand.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le montant des intérêts que chacun des gouvernements suivants a acquittés en 1932: (*a*) somme versée par le gouvernement fédéral; (*b*) somme versée par tous les gouvernements provinciaux; (*c*) somme versée par toutes les municipalités, soit urbaines, soit rurales.
2. Durant l'année 1932, dans quelle mesure aucun des gouvernements mentionnés plus haut a manqué à verser ses intérêts.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelles mesures le gouvernement a prises pour soulager la misère dans la région houillère, appelée District 18, surtout dans la province de l'Alberta.
2. Sur ce point, si on a adopté quelque décret du conseil semblable à celui du 25 novembre 1932, C.P. 2534, qui autorisait la création d'un chèque à l'ordre de la province de l'Alberta pour faciliter le transport du charbon de l'Alberta à des localités de l'Ontario.
3. Si tel est le cas, quand ce décret du conseil a été adopté.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Cahan, la Chambre retourne aux Motions, sous les Affaires de routine.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933—Document montrant:—

1. Depuis que le gouvernement actuel est entré en fonction, combien il a dépensé pour les secours directs.
2. Combien il a dépensé pour divers plans destinés à alléger le chômage.
3. Combien il a prêté aux provinces pour travaux de chômage.
4. Quelle somme il a prêtée à chaque province.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de la preuve et le rapport de l'enquête au sujet des accusations portées contre Edmond Nadeau, agent des Indiens, pour la réserve des Indiens de Maria, Québec, de même qu'une copie de la correspondance et du rapport relativement à la nomination de l'abbé J. A. W. Provencher, son successeur, et à celle de Adhémar Cyr qui est actuellement en charge de l'agence des Indiens.

L'Ordre du jour étant appelé;

M. Robinson, appuyé par M. Morand, propose,—Que le Bill No 14, Loi modifiant la Loi des exportations soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baribeau,
Barrette,
Bourassa,
Bradette,
Brasset,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Deslauriers,
Desrochers,
Dorion,
Dubois,
Dupuis,
Fontaine,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Harris,
Heaps,
Hurtubise,
Johnstone,
Lacroix,
Laflèche,
Larue,
McGillis,
McGregor,
Maloney,
Manion,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mitchell,
Morand,
Power,
Price,
Raymond,
Rhéaume,
Roberge,
Robinson,
Rogers,
St-Père,
Sauvé,
Smith (Victoria-Carleton),
Spence,
Tétreault—44.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Baker,
Barber,
Beaubien,
Beaubier,
Belec,
Bennett,
Bertrand,
Beynon,
Bothwell,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Brown,
Burns,
Butcher,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Charters,
Coote,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Denis,
Dickie,
Donnelly,
Dupré,
Duranleau,
Esling,
Fraser (Cariboo),
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gershaw,
Girouard,
Gobeil,
Golding,
Guthrie,
Hall,
Hay,
Ilsley,
Jean,
King, Mackenzie
Lapointe,
Lawson,
Loucks,
Luchkovich,
MacInnis,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
Macphail,
McDade,
McLure,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Motherwell,
Munn,
Myers,
Neill,
Nicholson,
Parent,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Reid,
Ross,
Rowe,
Séguin,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smoke,
Speakman,
Spencer,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Thauvette,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Totzke,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Woodsworth,
Wright,
Young—100.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 25, Loi modifiant la Loi des pénitenciers étant lu;

M. Reid, appuyé par M. Munn, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

Ledit ordre, du consentement de la Chambre, est rescindé et le bill retiré.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth,--Que le Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales) soit maintenant lu la deuxième fois, et sur l'amendement proposé de M. Guthrie:—Que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 17 FEVRIER 1933

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le quinzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 16 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Alberta Grace Wood, de Montréal, Québec, présentement demeurant à Ottawa, Ontario, pour une loi de divorce d'avec Percival Lester Wood, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Lawson*.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 19, Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 22, Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille étant lu;

M. Weir (Melfort) propose:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 26, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 30, Loi modifiant la Loi des douanes est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Cahan, dépose sur la Table,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkan, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canadiens contre des marchandises russes.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XII—DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

84	Service de cadets	300,000 00
85	Dépense casuelle	35,000 00
86	Services et ouvrages du génie	297,500 00
87	Fournitures	667,800 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 18, Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour le Synode du diocèse de Saskatoon est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth,—Que le Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales), soit maintenant lu la deuxième fois, et l'amendement proposé de M. Guthrie:—Que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et le débat continuant;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

VII—AGRICULTURE

60	Institut international d'agriculture..	8,500 00
62	Allocation aux *Empire Bureaux*..	21,000 00
48	Industrie laitière..	246,300 00
49	Entrepôts frigorifiques..	140,000 00
50	Fruits, y compris octroi de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture..	456,200 00
51	Contrôle des graines de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., aussi un octroi de $18,900 à la *Canadian Seed Growers Association*..	443,200 00
57	Entomologie..	30,000 00
58	Application de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux*..	673,300 00
59	Publications..	28,231 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 20 FEVRIER 1933

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des notes échangées relativement au traité signé à Washington, le 18 juillet 1932 pour la canalisation du Saint-Laurent, concernant la diversion d'eau pour fins d'énergie, vers le canal Messena et la rivière Grass.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres et ordres adressés aux Receveurs-généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931, pour leur enjoindre de ne pas échanger sur présentation les billets du Dominion contre de l'or.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1932:—Copie des dépositions données pendant l'enquête, et du rapport du Commissaire nommé pour tenir une enquête sur les accusations d'ingérence politique portées contre M. Richard, M.D., agent des Indiens, à Restigouche, Québec.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 21 novembre 1932:—Copie de tous les décrets du Conseil adoptés durant les dix dernières années relativement à la frontière des eaux territoriales, à douze milles du rivage, dans le fleuve Saint-Laurent.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Autre réponse partielle à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkau, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canadiens contre des marchandises russes.

Le Bill No 17, Loi constituant en corporation la *Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association* est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Laflèche —Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle somme on a dépensée en 1927, 1928, 1929 et 1930 pour les automobiles des ministres.
2. Quel a été le coût de ce service pour la trésorerie depuis que l'on a abandonné le système des automobiles de ministres.
3. Quelles personnes reçoivent $2,000 par année pour leur tenir lieu d'automobile.

Par M. Girouard—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Combien de personnes à l'emploi du gouvernement du Canada reçoivent une pension du Tribunal des pensions en plus de leur salaire.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de navires de pêche ont obtenu la prime de pêche pour les saisons de 1929, 1930 et 1931 respectivement.
2. Quelle a été la somme totale versée à ces navires durant chacune des années mentionnées plus haut.
3. Combien de pêcheurs ont reçu la prime durant chacune des années 1929, 1930, 1931 et 1932.
4. Quelle somme chaque pêcheur a reçue durant chacune de ces quatre années.
5. Quelle est la somme totale que le gouvernement a versée durant chacune de ces quatre années à même le prétendu fonds de primes pour la pêche.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Bradette—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans combien de journaux canadiens le gouvernement a annoncé durant les années 1931 et 1932.
2. Quels sont les noms de ces journaux.
3. Quel a été, pour chaque ministère, le coût des annonces.
4. Durant les années 1931 et 1932, quel a été, pour le gouvernement, le coût total des annonces dans les journaux du Canada.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie complète de tous les télégrammes, lettres, communications, et aussi copie du rapport de l'enquête faite concernant la destitution du maître de poste de Woods Islands North, Ile du Prince-Edouard, et la nomination d'un successeur pour remplir cette vacance; et aussi une copie complète de tous les télégrammes, correspondance, lettres, résolutions et de tous autres documents, y compris le rapport du fonctionnaire du ministère, et aussi le rapport de l'enquête conduite par le gouvernement, concernant la destitution du maître de poste de Breadalbane, Ile du Prince-Edouard, et la nomination d'un titulaire pour remplir cette vacance.

Par M. Power pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes de matériaux du 1er octobre 1932 jusqu'à ce jour, pour une entreprise que le ministère des Travaux publics exécute en régie dans le comté de Bonaventure.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et tous autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et le ministre des Postes ou aucun de ses fonctionnaires au sujet de la fermeture du bureau de poste de Fishers Mills, comté de Guysborough, avec tous les mémoires autres communications et propositions sur le même sujet.

Par M. Tétreault—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et le département des terres et forêts de la province de Québec au sujet d'une réclamation de $300,000 de cette province pour l'aliénation de terres des Indiens.

Par M. Tétreault—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés depuis le mois de mai 1932, entre le ministère du Commerce et tous ministères des gouvernements provinciaux, au sujet de l'exportation du bois canadien.

Par M. Tétreault—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et tout ministère des gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et des Provinces maritimes au sujet d'un jugement du Conseil Privé, en date du 23 novembre 1920, relatif à l'aliénation des terres des Indiens.

Par M. Tétreault—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés depuis mars 1932, entre le ministère du Commerce et tout ministère des gouvernements provinciaux au sujet de l'exportation du bacon.

Par M. Tétreault—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés depuis le mois de mars 1932, entre le ministère de l'Agriculture et tout ministère des diverses provinces, au sujet de l'industrie laitière.

M. Duff, appuyé par M. Power, propose, que,—La Chambre est d'avis qu'il est opportun que le gouvernement du Canada entame de nouvelles négociations avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue de conclure une convention de commerce réciproque satisfaisante entre le Canada et les Etats-Unis, convention par laquelle les produits naturels du Canada, c'est-à-dire les produits de la mer, de la ferme, des mines et des forêts, y compris le poisson, le bois, le blé, les bestiaux, etc., entreraient en franchise aux Etats-Unis, en échange pour l'admission de certaines marchandises des Etats-Unis d'Amérique qui, dans l'intérêt des deux pays, peuvent être admises en Canada sans payer des droits douaniers.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 21 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le seizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 20 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De Angelo Stavrow, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Alice Maud Kingston Stavrow, de Montréal, Québec, adresse présente non connue, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Fred Charles Fantz, de Webster Groves, comté St-Louis, Missouri, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi à l'effet de faire revivre et restaurer le brevet No 349,958, pour raccords en U.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les décrets du conseil concernant la ligne de démarcation des eaux intérieures et extérieures du fleuve Saint-Laurent depuis dix ans.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1933—Document montrant:—

1. Quels sont les canaux et les voies navigables dont l'Etat canadien est propriétaire, qu'il exploite et sur lesquels il a la haute main.
2. Quelle est la date du creusage de chaque canal ou voie navigable.
3. Quel a été, au compte du capital, le coût de ces entreprises et quels ont été les intérêts annuels.
4. Quelles sont les frais annuels d'entretien et d'exploitation de ces canaux.
5. Durant les dix dernières années, quelles ont été les recettes annuelles de toutes sortes provenant de chacune de ces entreprises.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Surintendant des Pénitenciers pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 258, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $1,328.02 à la province de l'île du Prince-Edouard pour secours dans les districts non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 259, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $6,474.09 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 260, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $24,332.28 à la province de Québec pour secours direct, distribués dans les municipalités et territoires non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 261, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $615.25 à la province de Québec pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 262, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $1,157.14 à la province de Québec pour secours direct et de $132,397.72 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 263, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $69,120.87 à la province de l'Ontario pour secours directs distribués dans les municipalités et districts non-organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 264, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $78,861.26 à la province de l'Ontario pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 265, du 17 février 1933: autorisant la dépense d'une somme de $10,000 comme contribution du Dominion pour le coût de construction d'un chemin entre Eagle Road et le village Haliburton, dans le township de Dysart, Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 266, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $1,254.22 à la province du Manitoba pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 267, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $20,451.90 à la province du Manitoba pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 268, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $85.71 à la province de la Saskatchewan pour secours direct et de $537.74 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 269, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $12.50 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct et créditant la somme de $4,682.75 pour prêts à ladite province pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 270, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $30,066.92 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 271, du 17 février 1933: autorisant le paiement de $613.85 à la province de la Colombie-Britannique pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 272, du 17 février 1933: autorisant le commissaire du Dominion pour secours au chômage et l'Auditeur général d'accepter et passer comme paiement des états certifiés de dépenses faites en vertu de l'entente du Dominion et des provinces, relativement au secours aux personnes non mariées et sans domiciles.

Arrêté en Conseil, C.P. 287, du 17 février 1933: autorisant le renouvellement d'un prêt à la province de la Saskatchewan de la somme de $3,464,078.12, sur la garantie de bons du Trésor, portant intérêt de 5½ pour cent par année.

Sur motion de M. Kennedy (Peace-River) ordonné,—Que l'avis de motion suivant, appelé deux fois sans qu'il y soit donné suite, soit de nouveau inscrit au feuilleton:—

M. Kennedy (Peace-River)—Résolution—La Chambre est d'avis que la région de la rivière de la Paix devrait être reliée au littoral du Pacifique par un chemin de fer direct.

M. Gordon propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour laisser en vigueur jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi de secours, 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Guthrie, pour M. Rhodes, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 29, Loi ayant pour objet de modifier et de codifier les lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto, est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth,—Que le Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales), soit maintenant lu la deuxième fois, et l'amendement proposé de M. Guthrie:—Que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et le débat continuant;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

146	Allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien du phare de Cape-Mudge (C.-B.)	500 00
147	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique, une pension de $35 par mois accordée et payable par cette Commission jusqu'au 31 mars 1934, à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué à son travail	420 00
148	Service des signaux	99,000 00

XXXVI—DIVERS

249	Subvention à l'Institut impérial	9,733 33

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 22 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le dix-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 21 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Eva Amy Falle Jordan, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Richard Dean Jordan, de Walkerville, Ontario, son époux.—M. *White* (Mont-Royal).

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 31 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson."

Bill No 32 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham."

Bill No 33 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinski."

Bill No 34 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon."

Bill No 35 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarteau."

Bill No 36 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills ci-haut sont fondés et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 23, intitulé: Loi concernant *The Saint Nicholas Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukrainian Mutual Benefit Association of Canada*, et désire soumettre qu'en vue de définir plus exactement le but visé par la requête des pétitionnaires, il a convenu de faire certains changements dans le préambule dudit bill qu'il rapporte avec quelques modifications.

Votre Comité recommande qu'en ce qui concerne ledit Bill No 23, les droits et frais perçus en vertu de l'article 93 du Règlement soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

M. Bennett propose,—Que le, et après le lundi, 27 courant, et tous les lundis et mercredis suivants jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf les questions et les avis de motions pour la production de documents et sur les bills privés, les lundis.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion reste en suspens.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Munn soit substitué à celui de M. Vallance sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Etat indiquant:—

1. La somme versée par le gouvernement du Dominion du Canada par suite de l'adoption de la Loi des tarifs de transport sur les marchandises dans les Provinces maritimes, 1927;

2. La somme dépensée par l'Etat canadien pour le chemin de fer Intercolonial depuis la Confédération;

3. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour les divers ports du Canada;

4. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour venir en aide aux diverses commissions des ports du Canada;

5. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour le système des canaux du Canada, (*a*) dans la province d'Ontario, et (*b*) dans la province de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1933—Document montrant:—

1. Quel est le montant des intérêts que chacun des gouvernements suivants a acquittés en 1932: (*a*) somme versée par le gouvernement fédéral; (*b*) somme versée par tous les gouvernements provinciaux; (*c*) somme versée par toutes les municipalités, soit urbaines, soit rurales.

2. Durant l'année 1932, dans quelle mesure aucun des gouvernements mentionnés plus haut a manqué à verser ses intérêts.

Sur motion de M. Matthews, la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Banques et du Commerce est agréée.

Les ordres suivants de la Chambre, sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Cowan (Port-Arthur)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quant à la possession, à l'administration et à l'exploitation des élévateurs à grains construits aux frais de l'Etat, (*a*) où ces élévateurs sont-ils situés;

(*b*) qui est propriétaire desdits élévateurs; (*c*) qui exploite lesdits élévateurs; (*d*) exploite-t-on lesdits élévateurs comme élévateurs de l'Etat ou comme élévateurs publics de terminus; (*e*) quels sont les élévateurs que le ministère du Commerce ou le ministère des Chemins de fer et des Canaux administrent; (*f*) quels élévateurs sont administrés par des commissions de port; (*g*) quel a été le coût de ces élévateurs construits aux frais de l'Etat, et quelle est leur capacité; (*h*) quel a été le coût d'administration, et quelles ont été les recettes de chaque élévateur d'après le dernier rapport compilé.

Par M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle a été l'estimation du coût de construction d'un quai au poisson que la Commission du port de Vancouver a construit à Vancouver, et quelle était l'estimation originale que le ministère de la Marine avait approuvée.
2. Quelle somme on avait mentionnée dans les devis originaux pour les titres de propriété.
3. Quel a été le coût total de ce quai une fois terminé.
4. Si on a permis des dépenses pour travaux supplémentaires, et si tel est le cas, combien.
5. Si le Bureau des ingénieurs de la Commission a préparé les plans originaux et les devis, et ce qu'on a fait, et si ces plans ont été changés du tout au tout aux fins de la construction.
6. Quels montants on a versés à ceux qui possèdent des propriétés pour dommages, empiètement sur des terrains étrangers, ou d'autre manière, en donnant les noms des propriétaires, en décrivant ces terrains, la cause de ces dommages, etc.
7. Quelle somme on a versée à des ingénieurs qui ne font pas partie du personnel de la commission en donnant les noms de chacun, les dates de leur emploi, soit pour la confection des plans, soit pour la surveillance, et quelle a été la date du parachèvement des travaux.
8. Quels étaient les membres de la commission lorsque cette entreprise a été commencée, et qui ils étaient lorsqu'elle a été terminée.

Par M. Myers—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement continue l'établissement de la route transcanadienne.
2. Depuis que l'administration actuelle est en fonction, combien de milles de cette route on a construits.
3. Quand on commencera vraisemblablement la construction du tronçon de l'Ile du Prince-Edouard.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et lettres concernant l'enquête sur les conditions de l'emploi et du travail aux travaux de creusage d'un chenal international en cours dans la rivière Détroit inférieure, y compris le rapport complet du fonctionnaire ou des fonctionnaires du bureau d'immigration de Windsor, ou d'autres fonctionnaires du ministère qui conduisent l'enquête.

Par M. Laurin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Justice et le gouvernement de la province de Québec au sujet du pouvoir de la Législature de Québec de passer la Loi des municipalités de Québec.

Par M. Jean—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats, lettres, correspondance et de tous autres documents échangés entre le gouvernement et la cité

de Montréal concernant l'achat du vieil hôtel de ville de l'ancienne ville de Maisonneuve et l'établissement d'un nouveau bureau de poste dans le quartier Maisonneuve.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, demandes, notes de classification, recommandations et de tous autres documents dans les dossiers de la Commission du service civil et du ministère de la Justice, au sujet de la vacance occasionnée par la démission du général W. St-Pierre Hughes, surintendant des pénitenciers, et au sujet de la nomination de son successeur, le général D. M. Ormond, de Calgary.

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Copies originales des bordereaux de salaires du mois de juin, et de ceux du 1er avril au 15 juillet 1930, pour des travaux au quai de St-Gédéon, lac Saint-Jean.

Par M. Roberge pour M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondances, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la destitution du Dr J.-E. Blondin, de Bécancour, comté de Nicolet, médecin des Abénakis à cet endroit.

Par M. Chevrier pour M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et M. Maurice Carbonneau, de Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit, dans le cours de l'année 1932.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, correspondance, accusations et autres documents échangés entre le ministère du Revenu national et toute personne au sujet de la destitution, en 1928, de J. E. Landry, percepteur adjoint du ministère du Revenu national à Matane.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le ministère des Pêcheries et tout membre du cabinet, ou tout ministère au sujet d'un obus chargé que le *C.G.S. Arras* a tiré au cap Wolfe, Ile du Prince-Edouard, l'été dernier; et aussi un rapport complet de l'enquête faite sur ce sujet, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, une copie complète de toutes les dépositions avec les noms des témoins interrogés au cours de ladite enquête.

M. Kennedy (Peace-River), appuyé par M. Speakman propose,—La Chambre est d'avis que la région de la rivière de la Paix devrait être reliée au littoral du Pacifique par un chemin de fer direct.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Barber,
Blair,
Bradette,
Brasset,
Butcher,
Carmichael,
Casgrain,
Coote,
Davies,
Dickie,
Esling,
Fraser (Caribou),
Garland (Bow-River),
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Heenan,
Jean,
Kennedy (Peace-River),
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdougall,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
Macphail,
McPhee,
Mitchell,
Munn,
Neill,
Reid,
Speakman,
Spencer,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Totzke,
Vallance,
Weir (Macdonald),
Woodsworth—39.

Messieurs

CONTRE:

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Barrette, Belec, Bell (Saint-Antoine), Bothwell, Bouchard, Boulanger, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Brown, Burns, Cahan, Cantley, Cardin, Casselman, Chaplin, Charters, Chevrier, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Denis, Desrochers, Donnelly, Dorion, Duff, Duguay, Dumaine, Dupré, Duranleau, Edwards, Embury, Ernst, Euler, Factor, Ferland, Fournier, Fraser (Northumberland, Ont.), Gagnon, Garland (Carleton), Girouard, Gobeil, Gordon, Gott, Goulet, Harris, Hay, Heaps, Hepburn, Howden, Hurtubise, Ilsley, Johnstone, Lacroix, Laflèche, Larue, Laurin, LaVergne, Lawson, Macdonald (Kings), MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGibbon, McGillis, McGregor, McKenzie (Assiniboïa), McLure, Maloney, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Motherwell, Mullins, Nicholson, Parent, Perley (Qu'Appelle), Perras, Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Power, Price, Quinn, Raymond, Rhéaume, Roberge, Robinson, Rogers, Ross, Rowe, Rutherford, Ryckman, Ryerson, St-Père, Sanderson, Sauvé, Séguin, Senn, Shaver, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Spence, Spotton, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Sullivan, Sutherland, Swanston, Taylor, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Turnbull, Verville, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright, Young—133.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth,—Que le Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales), soit maintenant lu la deuxième fois, et l'amendement proposé par M. Guthrie:—Que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 23 FEVRIER 1933

Prières.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er février 1933—Document montrant:—

1. Combien de personnes ont reçu des secours directs durant les douze mois précédant le 1er octobre 1932, dans chacune des villes suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Ottawa, Windsor, Stratford, Peterboro, London, Kitchener, Brantford, Halifax, Moncton, St-Jean (N.-B.), Winnipeg, Brandon, Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon.

2. Quelles ont été les sommes distribuées en secours directs dans chacune de ces villes, durant la période susdite, et combien pour la nourriture, le logement, le combustible, le vêtement, les frais de maladie, etc.

3. Si la part de contribution du gouvernement fédéral a été la même pour chacune de ces villes, et sinon, pourquoi.

Sur motion de M. Guthrie pour M. Bennett ordonné,—Que le comité permanent de l'agriculture et de la colonisation reçoive l'instruction de s'enquérir des faits relatifs à la production, à la cueillette, à la fabrication, à la distribution, à la vente du lait et des sous-produits du lait dans tout le Dominion du Canada, avec l'autorisation d'étudier et d'enquêter lesdites questions sous toutes leurs faces et de faire rapport de ses observations à la Chambre.

Sur motion de M. Manion, ordonné,—Que la règle 63 de la Chambre des Communes relative à l'institution des comités permanents de la Chambre, soit modifiée en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et de la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, auquel ont été renvoyés les comptes et les prévisions budgétaires des Chemins de fer nationaux du Canada et de la Marine marchande de l'Etat canadien pour la présente session, et faire rapport

de temps à autre à la Chambre; pourvu, toutefois, que rien dans la présente résolution ne soit interprété comme devant en aucune manière enlever le plein droit de discussion au comité des Subsides, et que ledit comité se compose de MM. Beaubien, Bell (Saint-Antoine), Bothwell, Cantley, Chaplin, Duff, Euler, Fiset, Fraser (Cariboo), Geary, Gobeil, Gray, Hanson (York-Sunbury), Heaps, Kennedy (Peace-River), McGibbon, MacMillan (Saskatoon), Manion, Hanbury, Power, Rogers, Stewart (Lethbridge).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 309, du 22 février 1933: autorisant le paiement de $12,373.21 à la province du Nouveau-Brunswick, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 310, du 22 février 1933: autorisant le paiement de $57.04 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 311, du 22 février 1933: autorisant le paiement de $118,543.80 à la province de Québec pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 312, du 22 février 1933: autorisant le paiement de $66,257.65 à la province de l'Ontario pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 313, du 22 février 1933: autorisant le paiement de $5,589.71 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 314, du 22 février 1933: autorisant le paiement de $4,929.99 à la province de l'Alberta pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 318, du 22 février 1933: autorisant le renouvellement des bons du Trésor émis par la province du Manitoba et émis par les banques chartées en rapport par l'adoption de ces banques des obligations aux débiteurs dans les banques d'épargne du Manitoba, tel que prescrit par l'arrêté en Conseil, C.P. 927, du 28 avril 1933.

Les bills suivants du Sénat sont séparément lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 31 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 32 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 33 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinski."—M. *Hanson* (York-Sunbury).

Bill No 34 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 35 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarteau."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 36 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune."—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 18, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Tarifs sur les grains) étant lu;

M. Reid, appuyé par M. Munn propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Blair, Bothwell, Boulanger, Bradette, Brasset, Brown, Butcher, Carmichael, Chevrier, Coote, Desrochers, Donnelly, Duff, Dumaine, Fafard, Fournier, Fraser (Northumberland, Ont.), Gershaw, Girouard, Goulet, Gray, Hall, Hanbury, Hanson (Skeena), Hepburn, Howden, Hurtubise, Irvine, Lacroix, Luchkovich, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), Macphail, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), McPhee, Munn, Neill, Parent, Pouliot, Reid, Roberge, Sanderson, Séguin, Speakman, Spencer, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Woodsworth, Young—56.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arsenault, Arthurs, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Cahan, Chaplin, Charters, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Dorion, Duguay, Duranleau, Edwards, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Ganong, Garland (Carleton), Gobeil, Gordon, Hanson (York-Sunbury), Harris, Hay, Heaps, Johnstone, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laflèche, Laurin, Lawson, Loucks, Macdonald (Kings), Macdougall, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGillis, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Mitchell, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Murphy, Nicholson, Perley (Qu'Appelle), Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Robinson, Rogers, Ross, Rowe, Ryckman, Ryerson, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Spence, Spotton, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Sullivan, Sutherland, Tétreault, Thompson (Lanark), Turnbull, White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—97.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth,—Que le Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales), soit maintenant lu la deuxième fois, et l'amendement proposé par M. Guthrie:—Que le mot "maintenant" soit biffé, et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High Park), Arsenault, Arthurs, Baker, Baribeau, Belec, Boulanger, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Chaplin, Charters, Cotnam, Cowan (Port Arthur-Thunder Bay), Cowan (Long Lake), Davies, Denis, Dickie, Duguay, Duranleau, Edwards, Embury, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Ganong, Geary, Gobeil, Gordon, Hanson (York-Sunbury), Hay, Lacroix, Laflèche, LaVergne, Loucks, Macdougall, MacNicol, McDade, McGillis, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Mercier (Laurier-Outremont), Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Nicholson, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Roberge, Robinson, Rogers, Ross, Rowe, Sauvé, Séguin, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Spence, Spotton, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), White (London), White (Mount Royal), Willis, Wilson, Wright—89.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien, Blair, Bothwell, Bouchard, Bourassa, Bradette, Brown, Butcher, Carmichael, Casgrain, Coote, Deslauriers, Desrochers, Duff, Dumaine, Dupuis, Elliott, Fafard, Fraser (Northumberland, Ont.), Garland (Bow River), Gershaw, Girouard, Hanson (Skeena), Heaps, Hepburn, Hurtubise, Ilsley, Irvine, Jean, Kennedy (Peace River), Luchkovich, MacInnis, Macphail, McKenzie (Assiniboïa), Mitchell, Neill, Parent, Reid, Sanderson, Speakman, Spencer, Veniot, Weir (Macdonald), Woodsworth, Young—45.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée sur division et est comme suit:—Que le Bill No 24, Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales) soit lu la deuxième fois dans six mois de ce jour.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth, que:—Considérant que sous le régime économique actuel, une foule de gens n'ont pas d'emploi et n'ont pas les moyens de gagner leur subsistance, de même que celle des personnes dont ils ont la charge; et

Considérant que le règne de la dépression actuelle dans le monde entier indique des défauts fondamentaux dans le régime économique actuel;

Qu'il soit en conséquence résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour établir un état coopératif où toutes les ressources naturelles et l'organisation sociale de la production ne seraient employées que dans les intérêts du peuple et non à l'avantage de quelques-uns.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 24 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 novembre 1932:—Pour une liste des noms de tous les fonctionnaires fédéraux destitués dans le comté de Gaspé entre le 1er octobre 1926 et le 1er octobre 1927, ladite liste devant contenir (*a*) les noms de ces fonctionnaires, (*b*) la nature de l'emploi, (*c*) les noms de la personne qui a conseillé la destitution, (*d*) le motif de la destitution.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un quai brise-lames, à Lower Ardoise, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour les matériaux fournis durant l'année 1932 au ministère des Travaux publics pour la construction d'un quai à Pointe-Fleurant et des approches de ce quai.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourrues durant l'année 1932 jusqu'au 31 d'août, et durant l'année solaire 1932, en rapport avec les lois (Chapitres 18 à 22 inclusivement, et Chapitres 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V, et d'une loi, Chapitre 24, de 22-23 George V), concernant la construction de lignes par les Chemins de fer Nationaux du Canada.

Et aussi,—Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1932, ainsi que les estimées des dépenses pour 1933, en vertu des prescriptions du Chapitre 12, Statuts du Canada, 1929, construction par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'outillage de terminus et des passages à niveaux et autres travaux et dans la vicinité de la cité de Montréal.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 320, du 24 février 1933: autorisant le paiement de $4,735.41 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 324, du 24 février 1933: autorisant le paiement de $7,768.66 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 325, du 24 février 1933: autorisant le paiement de $10,796.54 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 326, du 24 février 1933: autorisant le paiement de $284.35 à la province du Manitoba pour travaux publics.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets, tel qu'amendé."

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que, après le lundi, 27 courant, et tous les lundis et mercredis suivants jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf les questions et les avis de motions pour la production de documents et les bills privés, les lundis.

La Chambre reprend l'étude en comité général de la résolution pour proroger les prescriptions de la Loi de déduction des salaires 1932 jusqu'au 31 mars 1934, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de proroger jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi pourvoyant à la déduction sur la rémunération dans le service civil, 1932, et de prescrire que les dispositions de ladite Loi s'appliqueront aux indemnités des membres du Sénat et de la Chambre des Communes pour la session du Parlement commencée le sixième jour d'octobre 1932.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 38, Loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de proroger les dispositions de la Loi de secours, 1932, jusqu'au 31 mars 1934, étant lu;

M. Gordon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 23, Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada* est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, sur division et, avec la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces au Sénat qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills privés, viz:—

Bill No 31 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson."

Bill No 32 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham."

Bill No 33 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinski."

Bill No 34 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon."

Bill No 35 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarteau."

Bill No 36 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune."

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gordon.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de proroger les dispositions de la Loi de secours, 1932, jusqu'au 31 mars 1934.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 27 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions d la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Harry Poupas, de Montréal, Québec, époux de Esther Bronstein Popas.

De Eva Brabant de Coleman Paradis, de Montréal, Québec, épouse de Joseph Edgar Paradis.

De Auguste Burdayron, de Montréal, Québec, époux de Béatrice Amélia Burdayron.

De Olga Shidlowkaya Lowrey, de Montréal, Québec, épouse de John Douglas Lowrey.

De Angelo Stavrow, de Montréal, Québec, époux de Alice Maud Kingston Stavrow.

De Alberta Grace Wood. d'Ottawa, Ontario, épouse de Percival Lester Wood.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 297, du 18 février 1933: créditant la somme de $3,365.39 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 294, du 21 février 1933: créditant la somme de $23,743.68 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 295, du 21 février 1933: autorisant le paiement de $34,789.89 à la province de l'Alberta pour secours direct distribué dans les municipalités, territoires non organisés et les municipalités pauvres incapables de contribuer.

Arrêté en Conseil, C.P. 296, du 21 février 1933: autorisant le paiement de $40,456.51 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 298, du 21 février 1933: autorisant le paiement de $11,493.80 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 299, du 21 février 1933: autorisant le paiement de $18,525.96 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 300, du 21 février 1933: autorisant le paiement de $20,514.76 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 301, du 21 février 1933: autorisant le paiement de $240,251.65 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 302, du 21 février 1933: autorisant le paiement de $24,855.52 à la province de la Saskatchewan pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés, travail de routes pour secours aux colons dans le Nord de la Saskatchewan et pour le placement d'hommes sur des fermes.

Arrêté en Conseil, C.P. 303, du 21 février 1933: créditant la somme de $51,322.63 pour prêts faits à la province du Manitoba pour la construction de l'Auditorium de Winnipeg.

Arrêté en Conseil, C.P. 353, du 27 février 1933: autorisant le paiement supplémentaire de $50,000.00 à la province de l'Alberta dans le but de défrayer la part du Dominion pour le coût de secours aux chômeurs non mariés et sans gite résidant dans la province.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapports trimestriels faits par les banques chartées du Dominion, en vertu des dispositions du paragraphe 2, article 91 de la Loi des banques, S.R.C., 1927, Chapitre 12, donnant les détails énoncés par les règlements faits par le Bureau du Trésor, concernant le maximum et le minimum des taux d'intérêt chargé par lesdites banques.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Arrêté en Conseil, C.P. 349, du 25 février 1933, concernant une enquête générale faite par les commissaires des chemins de fer du Canada sur les prix exigés sur le fret.

Aussi,—Correspondance entre le ministre des chemins de fer et canaux et les gérants des compagnies des chemins de fer Nationaux du Canada et Pacifique-Canadien, concernant les tarifs sur les grains de fourrage des points des prairies à la Colombie-Britannique.

Aussi,—Entente entre la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* et Sa Majesté le Roi, *re* diversion des eaux du Saint-Laurent.

Aussi,—Acte de transport de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* à Sa Majesté le Roi, daté le 17 septembre 1932.

Et aussi,—Copies supplémentaires des actes de fiducie s'y rapportant.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et tout ministère des gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et des Provinces maritimes au sujet d'un jugement du Conseil Privé, en date du 23 novembre 1920, relatif à l'aliénation des terres des Indiens.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels travaux les dragues Manseau Nos 101 et 103 ont exécutés directement ou indirectement pour l'Etat depuis 1928.
2. Pour quels ministères ces ouvrages ont été exécutés.
3. Quelle quantité de matériaux ces dragues ont extrait.
4. Quelle est la nature de ces matériaux, pierre, glaise, etc.
5. Depuis 1928, quels ont été les paiements faits aux propriétaires de ces dragues pour toute ou toutes entreprises.

Par M. Tétreault—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de camps de chômeurs ont été établis dans chaque province, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage, 1931.
2. Combien le gouvernement fédéral contribue pour l'entretien de ces camps.
3. Si des représentations ont été faites à la province de Québec pour l'établissement de ces camps.
4. Si le gouvernement de Québec a signé un accord à ce sujet avec le gouvernement d'Ottawa.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Coote—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er septembre 1932, entre la ville de Calgary et le gouvernement fédéral, ou entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet du paiement à New-York de certaines obligations de la ville de Calgary; ou au sujet de l'or que la ville de Calgary voulait obtenir aux fins d'acquitter lesdites obligations.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres ou instructions envoyées aux receveurs généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931 au sujet de l'échange des billets du Dominion pour de l'or.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requête et autres documents échangés entre le Bureau fédéral du chômage et la municipalité de Princeville, relativement aux argents déboursés pour secours directs dans cette municipalité.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs à la destitution de E. G. Christie, maître de poste de Mayview, dans la province de la Saskatchewan, et à la nomination de madame Scotland à sa place; et aussi copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs au déménagement dudit bureau de poste de la maison de E. G. Christie à la résidence de D. W. Scotland.

Par M. Taylor—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et notes de classifications du ministère des Postes et de la Commission du service civil concernant la nomination d'un maître de poste à Simcoe, Ontario.

Par M. Bradette pour M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie des rapports faits à la suite des plaintes portées contre le courrier actuel de la ligne postale No 1, Walker's Cutting, comté d'Arthabaska.

Par M. Bradette pour M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, correspondance ou autres documents que le gouvernement, ou aucun de ses ministres, ou aucun de ses fonctionnaires ont reçus depuis juillet 1931, relativement aux enquêtes faites sur les travaux de chômage, dans le comté du lac Saint-Jean.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province du Nouveau-Brunswick au sujet de la destitution de B. H. Lounsbury, maître de poste de Killam's Mills, et de la nomination de son successeur; et aussi une copie de tous les témoignages et du rapport du commissaire et de toute autre correspondance relative à l'enquête qui a précédé la destitution dudit maître de poste.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, recommandations, documents et autres écrits des dossiers de la Commission du service civil et du ministère des Postes au sujet de M. Alphonse Payette, maître de poste de Hull, Québec, provisoirement suspendu à l'heure actuelle.

Par M. Bothwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1932 entre le ministère des Postes, tout fonctionnaire ou employé de ce ministère et toute ou toutes autres personnes au sujet de la charge de maître de poste à Lawson, Saskatchewan.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'un édifice et de travaux de régalage exécutés durant les années 1931 et 1932 au quai de la baie du Vin, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la suspension de Thomas T. Sampson, maître de poste de Louisdale, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, et de tous rapports et dépositions qui ont trait à cette affaire.

Par M. Pouliot pour M. Dupuis—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés par (*a*) le surintendant général des affaires indiennes, (*b*) le département des affaires indiennes, de juillet 1930 jusqu'à ce jour, relativement aux amendements à la Loi des Indiens (Indian Act), actuellement soumis à la Chambre des Communes.

Par M. St-Père pour M. Dupuis—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports et autres documents reçus ou expédiés de juillet 1930 jusqu'à ce jour par l'un quelconque des ministères fédéraux relativement à la Loi des élections, et à l'à-propos d'octroyer le droit de vote aux Indiens du Canada, et spécialement aux Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Woodsworth, que—Considérant que sous le régime économique actuel, une foule de gens n'ont pas d'emploi et n'ont pas les moyens de gagner leur subsistance, de même que celle des personnes dont ils ont la charge; et

Considérant que le règne de la dépression actuelle dans le monde entier indique des défauts fondamentaux dans le régime économique actuel;

Qu'il soit en conséquence résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour établir un état coopératif où toutes les ressources naturelles et l'organisation sociale de la production ne seraient employées que dans les intérêts du peuple et non à l'avantage de quelques-uns.

Et le débat continuant;

M. Cotnam, appuyé par M. McDade, propose,—Que ledit débat soit ajourné.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arsenault, Baker, Barber, Beaubier, Belec, Bennett, Boulanger, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Casselman, Charters, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Duranleau, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Gobeil, Gordon, Hay, Johnstone, Jones, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laflèche, LaVergne, Lawson, Loucks, Macdonald (Kings), Macdougall, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGibbon, McGillis, McLure, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Murphy, Myers, Nicholson, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Rogers, Ryckman, Senn, Shaver, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Spence, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Lanark), Tummon, Turnbull, White (London), White (Mont-Royal), Willis, Wright—84.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Bertrand, Blair, Bouchard, Bradette, Brown, Butcher, Carmichael, Chevrier, Coote, Denis, Deslauriers, Donnelly, Duff, Dupuis, Fafard, Fournier, Garland (Bow-River), Gershaw, Golding, Goulet, Gray, Hanbury, Hanson (Skeena), Heaps, Heenan, Howden, Hurtubise, Ilsley, Kennedy (Peace-River), King, Mackenzie, Lucas, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, Macphail, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), McPhee, Malcolm, Munn, Neill, Parent, Pouliot, Power, Reid, St-Père, Sanderson, Speakman, Spencer, Stewart (Edmonton-Ouest), Totzke—52.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution suivante de M. Boulanger—Considérant que les Canadiens de langue française constituent près d'un tiers de la population et qu'ils ont toujours démontré leur attachement au trône et aux institutions britanniques;

Considérant que leur langue, l'une des plus usitées dans les relations internationales, est, avec leur culture et leurs traditions, l'un des éléments essentiels de la nationalité canadienne, établissant une caractéristique qui différencie et protège notre pays des dangers de l'américanisation;

Considérant que la pensée des pères de la Confédération et le pacte fédératif exigent l'égalité des deux langues, anglaise et française;

En conséquence, cette Chambre est d'avis qu'afin de marquer plus clairement le caractère distinctif du peuple canadien et d'en mieux assurer la conservation, les monnaies, billets ou bons de l'Etat devraient être ou frappés ou imprimés dans les deux langues officielles du pays.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 28 FEVRIER 1933

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 17, Loi constituant en corporation la *Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association,* et il a été convenu de le rapporter sans modifications.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité étudie actuellement un ordre de renvoi en date du jeudi, 23 février 1933, relatif à une enquête portant sur l'industrie du lait et des sous-produits du lait, et il recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer au jour le jour le compte rendu de ses délibérations et des témoignages reçus, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de projet d'Ordre du jour annoté de la Conférence monétaire et économique, préparé par la commission préparatoire d'experts, selon les instructions reçues du Conseil de la Société des nations, conformément à la décision sur le même sujet de la Conférence de Lauzanne.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 700 copies en anglais et 300 en français du Projet d'ordre du jour annoté de la Conférence monétaire et économique préparé par la commission préparatoire d'experts, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, et que la règle qui s'y rapporte soit suspendue à cet effet.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt-huitième rapport annuel des commissaires de la commission des chemins de fer du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1933—Document montrant:—

1. A quelles localités, entre Calgary et St. John, on trouve des stations pour nourrir et laisser reposer le bétail.

2. Quelle est l'installation de ces diverses stations.

3. Si ces stations sont administrées directement par les chemins de fer ou par des particuliers, si c'est par des particuliers, quels sont leurs noms.

4. Si les compagnies de chemins de fer sont intéressées financièrement dans cette administration, et si tel est le cas, quel intérêt elles ont.

5. Quel prix pour le fourrage on impose aux expéditeurs à ces diverses stations d'alimentation, quel en est le prix, par balle, et si ces balles doivent être d'un poids type.

6. Le cas échéant, quelle sorte d'inspection on conduit relativement à la qualité du fourrage fourni.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933—Document montrant:—

1. Combien de nominations ont été faites par la Commission du service civil, dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930.

2. A quelles positions ces nominations ont été faites.

3. Quels sont les noms des titulaires.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs à la nomination d'un nommé Amédée Boudreau comme gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse, et aussi tous les écrits relatifs à ladite nomination, y compris les annonces, les formules de demande et les rapports de la Commission du service civil.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout membre du cabinet, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution de Harry T. Boudreau, ancien soldat, gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse; et aussi tous les documents au dossier relatifs à l'enquête tenue sur la conduite dudit Harry T. Boudreau par William Noblett, un commissaire nommé à cet effet.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement continue l'établissement de la route transcanadienne.

2. Depuis que l'administration actuelle est en fonction, combien de milles de cette route on a construits.

3. Quand on commencera vraisemblablement la construction du tronçon de l'Ile du Prince-Edouard.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er février 1933:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre de l'Immigration ou tout fonctionnaire de son ministère et M. J. M. Hackney, de Saint-Paul, Minnesota, et d'autres personnes au sujet de l'élargissement de Peter Verigin ou du projet de transporter au Mexique la communauté des Douckhobors.

Il dépose aussi sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêtés en Conseil, C.P. 347, du 28 février 1933: nommant M. P. Green d'Ottawa, inspecteur pour le bureau du secours aux chômeurs, ministère du Travail, au salaire de $2,100 par année moins la déduction de 10 p. 100 effectif le 23 février 1933.

Arrêté en Conseil, C.P. 348, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $8,660.47 à la province de Québec pour secours direct et de $1,539.30 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 354, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $708.58 à la province de Québec comme règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 355, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $5,119.19 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 356, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $52,402.63 à la province de l'Ontario pour secours direct distribué dans les municipalités et par la commission Burlington Beach et dans les districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 357, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $4,852.22 à la province de la Saskatchewan pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 358, du 28 février 1933: autorisant le paiement par le Dominion de 50 p. 100 du coût du transport des chômeurs des centres urbains aux camps de secours et fermes par voitures à moteurs, tramway électrique et par bateaux à vapeur.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents relatifs à la destitution du maître de poste du lac Vert, Saskatchewan.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et tous autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et le ministre des Postes ou aucun de ses fonctionnaires au sujet de la fermeture du bureau de poste de Fishers Mills, comté de Guysborough, avec tous les mémoires autres communications et propositions sur le même sujet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1933:—Copie de tous les documents en la possession du gouvernement concernant le bureau de poste de Missanabie, Ontario, y compris copie des rapports, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, plans et autres documents, depuis le mois d'août 1930.

Sur motion de M. Senn, le premier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est adopté.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 février 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Justice et le gouvernement de la province de Québec au sujet du pouvoir de la Législature de Québec de passer la Loi des municipalités de Québec.

M. Jacobs appuyé par M. Casgrain, du consentement de la Chambre présente un Bill No 39, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer (Coupons de retour), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets."—M. *Manion.*

Le Bill No 38, Loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 20, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial) est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

132	Entretien et réparation de vapeurs et brise-glaces de l'Etat	1,460,000 00
133	Service divers relatifs à la navigation..	37,000 00
134	Remboursement au *British Board of Trade* des déboursés effectués pour secours portés aux matelots canadiens, non autorisés par la Loi canadienne de navigation.. ..	300 00
135	Subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	40,000 00
136	Dépenses imprévues et diverses..	9,000 00
137	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	50,000 00
138	Levés hydrographiques et entretien et réparations des vapeurs employés à ces relevés..	464,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 1er MARS 1933

Prières.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 janvier 1933:—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour autoriser le creusage du chenal dans la rivière Détroit inférieure et le fond du lac Erié, dans les eaux internationales, à Amherstburg, Ontario, ou dans les environs.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 janvier 1933:—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au sujet de l'administration et de l'entretien d'une patrouille dans la rivière Détroit inférieure pendant le creusage du chenal, et la fermeture du chenal de l'Ouest à la navigation.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de convention, signée à Paris, le 22 novembre 1928, concernant les expositions internationales, et le protocole des signatures.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés depuis mars 1932, entre le ministère du Commerce et tout ministère des gouvernements provinciaux au sujet de l'exportation du bacon.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 février 1933:—Copie de tous les décrets du conseil, rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents relatifs au changement de l'emplacement du bureau de poste autrefois situé à North-East Harbour, et relatifs aux qualités, aux recommandations et à la nomination du maître de poste en charge de ce

bureau de poste, là où il est situé maintenant, et relatifs aussi à la destitution du titulaire précédent, y compris toutes les représentations faites concernant aucune de ces affaires.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'il soit imprimé immédiatement 500 copies en anglais et 300 en français, de la convention, signée à Paris le 22 novembre 1928, concernant les expositions internationales et le protocole des signatures, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Dupuis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle est la population totale des Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec, (*a*) d'après le recensement de 1931, (*b*) d'après les dernières statistiques.

2. Combien d'entre eux sont âgés de 21 ans et plus.

3. Combien d'entre eux ont la jouissance de biens-fonds dans ladite réserve,

4. Si le gouvernement a reçu (*a*) du conseil de ladite réserve, (*b*) d'un ou de plusieurs Indiens individuellement ou collectivement, une demande ou des requêtes manifestant le désir d'être émancipés.

5. En vertu de quels traités ou conventions les Indiens de ladite réserve ont obtenu du gouvernement du Canada les droits et privilèges dont ils jouissent dans leur réserve.

6. A quelle ou quelles dates ce traité ou convention fut passé.

7. Si le gouvernement a l'intention d'émanciper (To enfranchise) les Indiens de la réserve de Caughnawaga.

8. Au cas où le surintendant des affaires indiennes déciderait d'émanciper les Indiens de la réserve de Caughnawaga, soit individuellement, soit collectivement, si les droits et privilèges dont jouissent les Indiens de ladite réserve actuellement leur seront conservés, ou bien si lesdits Indiens sont destinés à perdre par l'émancipation ces droits dont ils jouissent.

9. De la part de qui leur viennent les droits qu'ils exercent, par l'entremise du département des affaires indiennes, sur la seigneurie du Sault Saint-Louis.

10. Depuis quelle date ils détiennent ces droits.

11. Quels sont les devoirs et obligations du département des affaires indiennes en sa qualité de seigneur de la seigneurie du Sault Saint-Louis.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Jacobs pour M. Casgrain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre M. G. Nelphat Pelland, premier vacher à la ferme expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière, et le ministre de l'Agriculture à Ottawa ou aucun des fonctionnaires de son ministère à Ottawa ou à Québec, relativement à la destitution dudit G. Nelphat Pelland, et copie de toute ou toutes requêtes adressées à l'honorable ministre de l'Agriculture à ce sujet et copie de l'arrêté ministériel destituant ledit G. Nelphat Pelland.

Par M. Roberge pour M. Brasset—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations sous serment, communiqués, et autres documents adressés à l'honorable ministre des Postes, ou au ministère des Postes, pendant l'année 1931-1932, au sujet de Wilfrid Sirois, de Grande-Rivière, comté de Gaspé, candidat à la charge de maître de poste, à Grande-Rivière.

Par M. Girouard pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et de tous rapports au sujet d'une enquête faite par le ministère des Travaux publics à Cacouna en 1933, relativement aux réparations du quai de cet endroit.

Par M. Girouard pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, en la possession du ministère des Postes, au sujet de la charge de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 22 octobre 1932, et copie de toute réclamation de M. Isidore Jean, de cet endroit.

Le Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens est de nouveau considéré en comité général.

Objection étant prise en comité de la décision du président, M. Ross, sur une question d'ordre et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président des comités fait le rapport suivant:

"Dans le cours du débat sur un amendement à la clause 7 du Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens, M. Casgrain a commencé par citer des extraits de journaux commentant sur la procédure suivie alors par le comité plénier. Le président ayant décidé que la lecture de ces extraits est hors d'ordre, un appel est fait contre la décision du président."

La question étant posée par M. l'Orateur: la décision du président sera-t-elle maintenue, elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baribeau,
Belec,
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dupré,
Duranleau,
Embury,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Guthrie,
Hackett,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Larue,
Lawson,
Lennox,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (sir George),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—98.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Ernst,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fournier,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Girouard,
Golding,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heenan,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Irvine,
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mitchell,
Neill,
Parent,
Perras,
Pouliot,
Power,
Raymond,
Reid,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Thauvette,
Woodsworth,
Young—67.

Le comité général sur ledit bill reprend alors ses délibérations, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Guthrie pour M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochainse séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 2 MARS 1933

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et, sur division, il a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 31 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson."

Bill No 32 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham."

Bill No 33 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinski."

Bill No 34 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon."

Bill No 35 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarteau."

Bill No 36 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune."

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie des rapports faits à la suite des plaintes portées contre le courrier actuel de la ligne postale No 1, Walker's Cutting, comté d'Arthabaska.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933—Document montrant:—

1. Si une somme d'argent a été votée et dépensée pour améliorer les approches du quai de Grandes Bergeronnes, comté de Saguenay, et permettre aux navires de s'échouer plus facilement à cet endroit.
2. Si tel est le cas, quelle somme d'argent on a dépensée à cette fin.
3. Qui a demandé l'exécution de ces travaux.
4. Quel est le nom du contremaître qui a surveillé cette entreprise.
5. Qui a conseillé de le nommer et qui l'a nommé.
6. Quel a été le coût total de ces travaux.
7. Quels sont les noms de ceux qui ont travaillé à cette entreprise.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1933:—Copie des bordereaux de salaires relativement aux travaux exécutés au brise-lames, à Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les étés de 1931 et de 1932.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Louisdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à aider l'agriculture.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour une annexe au brise-lames, à Rockdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministère des Travaux publics et le Conseil municipal du Havre Saint-Pierre, dans le comté de Saguenay, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copies originales des bordereaux de salaires du mois de juin, et de ceux du 1er avril au 15 juillet 1930, pour des travaux au quai de St-Gédéon, lac Saint-Jean.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, y compris les dépositions et procédures de l'enquête que le ministre de la Marine a en sa possession au sujet de la destitution, le 16 septembre 1927, de Alphée Otis, gardien du phare et de la trompe de brume à Ste-Félicité, comté de Matane.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre M. François Bélanger, ancien gardien de phare, de Ste-Félicité, comté de Matane, et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, la copie du rapport de l'enquête devant être incluse dans ces documents, de même que la lettre de M. William Russell, de Matane, comté de Matane, qui a trait à la destitution de M. François Bélanger alors gardien de phare à Ste-Félicité, comté de Matane, Québec.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes et autres documents échangés entre le Bureau fédéral du chômage et la municipalité de Princeville, relativement aux argents déboursés pour secours directs dans cette municipalité.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 novembre 1932—Document montrant:—

1. Entre 1921 et 1930, combien d'immigrants de foi mosaïque ou hébraïque sont entrés au Canada.
2. A quel titre ou à quelles conditions sont entrés ces immigrants.
3. Dans quelles régions sont établis ces immigrants de foi mosaïque ou hébraïque qui ont pénétré au Canada comme colons.

Il dépose aussi sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 363, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $13,002.16 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 364, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $8,522.60 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 365, du 28 février 1933: autorisant le paiement de $7,540.50 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Sur motion de M. Senn, le deuxième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est agréé.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 40, Loi sur les forces en visite de Sa Majesté, ainsi que sur l'exercice du commandement, de la discipline et des rattachements des forces de la Communauté pendant leur service collectif, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le coût des édifices publics appartenant à l'Etat dans la cité d'Ottawa.
2. Quel est le montant payé par le gouvernement pour les loyers des édifices qui appartiennent à des particuliers.
3. Quels sont les noms des particuliers ou des successions qui reçoivent des loyers pour des édifices occupés par le gouvernement fédéral.
4. Quel montant on verse à chacun des particuliers, à chacune des successions propriétaires de ces édifices.

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a exigé du gouvernement provincial de Québec le remboursement de certaines contributions pour le soulagement du chômage.
2. Si oui, dans quels cas.
3. Pour quels motifs il a demandé ces remboursements.

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Si le gouvernement de Québec a demandé au gouvernement fédéral d'accorder des secours à la population en détresse de la Gaspésie.

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Si des représentations ont été faites par le gouvernement de Québec, pour que l'on abandonne la méthode des secours directs et que l'on revienne à celle des travaux publics.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gordon,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de proroger les dispositions de la Loi de secours, 1932, jusqu'au 31 mars 1934.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 3 MARS 1933

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 2 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Emily Lawrence Knight, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Leslie Knight, de Longueuil, Québec, son époux.—M. *Heaps.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 2 courant, et constate qu'elle n'est pas conforme aux dispositions des paragraphes 4 et 7 de la règle 68, et que par conséquent, elle ne peut être reçue:—

De Duncan A. Campbell, et 6,695 autres, demandant que le gouvernement institue immédiatement un contrôle sur le système des échanges étrangers; aussi la suspension des poursuites de forclusions des hypothèques et la perception des dettes par vente forcée.—Mlle *Macphail.*

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Heenan soit substitué à celui de M. Dubuc sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Guthrie propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des pénitenciers pour prescrire que le Gouverneur en son conseil peut nommer un Surintendant des pénitenciers; et peut nommer des inspecteurs, des directeurs, des directeurs adjoints et d'autres fonctionnaires administratifs ou exécutifs, au besoin, avec des traitements à être approuvés par le Gouverneur en son conseil; et que le Surintendant, sur propo-

sition du directeur, peut nommer des gardiens, des chefs d'atelier et d'autres fonctionnaires et employés, au besoin, avec des salaires à être approuvés par le Gouverneur en son conseil; et pour établir d'autres dispositions relativement aux gratifications versées aux fonctionnaires, à leur retraite, et aux veuves et aux personnes à charge des fonctionnaires qui meurent au service.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gordon,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de proroger les dispositions de la Loi de secours, 1932, jusqu'au 31 mars 1934.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite résolution, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Bury propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 31 (C du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson."

Bill No 32 (D du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham."

Bill No 33 (E du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinski."

Bill No 34 (F du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon."

Bill No 35 (G du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarteau."

Bill No 36 (H du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune."

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles lesdits bills ci-haut sont fondés.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité général sur la résolution à l'effet de proroger les dispositions de la Loi de secours, 1932, jusqu'au 31 mars 1934 reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 6 MARS 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 3 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Marjorie Bertha Wilcox, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Frederick Ernest Wilcox, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bothwell.*

De William Robinson Woollatt, de Walkerville, Ontario, et autres d'autres lieux, pour une loi à l'effet de confirmer aux pétitionneurs les droits et actif de la *Western Racing Association, Limited*, et les constituer en corporation sous le nom de *Devonshire Jockey Club*, avec pouvoirs d'acquérir des terres dans le comté de Essex, Ontario, propres à des fins de courses, et conduire des assemblées de courses avec les mêmes pouvoirs, privilèges et exemptions comme si ils avaient été incorporés avant le 20 mars 1912.—M. *Morand.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De John Doherty, de la cité de Sarnia, et autres demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de constituer en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company.*—M. *Gray.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports et autres documents reçus ou expédiés de juillet 1930 jusqu'à ce jour par l'un quelconque des ministères fédéraux relativement à la Loi des élections, et à l'à-propos d'octroyer le droit de vote aux Indiens du Canada, et spécialement aux Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport des Archives publics pour l'année 1932.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondances, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la destitution du Dr J.-E. Blondin, de Bécancour, comté de Nicolet, médecin des Abénakis à cet endroit.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et le département des terres et forêts de la province de Québec au sujet d'une réclamation de $300,000 de cette province pour l'aliénation de terres des Indiens.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933—Document montrant:—

1. Depuis 1930, combien de fonctionnaires ont été destitués au ministère de l'Intérieur.
2. Durant le même temps, combien ont été destitués dans chaque service.
3. Durant l'année 1930, quel était le salaire moyen de ces employés.
4. Durant l'année 1932, quel était le salaire moyen des fonctionnaires de chaque service.
5. Quelle était la superficie de plancher occupé par chaque service en 1930.
6. Si le ministère a quitté aucun des édifices qu'il occupait en 1930.
7. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1930 (tous les services).
8. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1932 (tous les services)

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Port Malcolm, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

Il dépose sur la Table,—Rapport du Conseil d'administration de la Galerie nationale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 377, du 2 mars 1933: autorisant un prêt de $1,944,130.16 à la province du Manitoba sur la garantie de bons du Trésor portant intérêt de $5\frac{1}{2}$ p. 100 par année dont le produit sera appliqué au paiement d'une somme semblable due le 14 mars 1933.

Arrêté en Conseil, C.P. 385, du 4 mars 1933: autorisant des prêts à la province de la Saskatchewan de $207,385.61 étant le montant d'intérêt dû sur certains bons du Trésor émis par ladite province en faveur du Dominion du Canada.

Arrêté en Conseil, C.P. 386, du 4 mars 1933: autorisant le paiement de $4,757.74 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 387, du 4 mars 1933: autorisant le paiement de $9,951.48 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 388, du 4 mars 1933: autorisant le paiement de $1,079.16 à la province de Québec pour secours direct distribué dans les municipalités et territoires non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 389, du 4 mars 1933: créditant la somme de $814.19 pour prêt fait à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 394, du 4 mars 1933: autorisant le renouvellement d'un prêt à la province de la Colombie-Britannique pour des sommes de $112,-500.00 et de $500,000.00 sur garantie de bons du Trésor émis par ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 2787, du 22 décembre 1933: autorisant un prêt de $1,000,000.00 à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour maintenir ses ateliers en opération.

Arrêté en Conseil, C.P. 318, du 22 février 1933: autorisant le renouvellement de bons du Trésor de la province du Manitoba en rapport avec la garantie par les banques chartées du Canada des engagements aux déposants dans les banques d'épargne de la province du Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 1577, du 11 juillet 1932: garantissant à la Banque de Montréal, la Banque Royale du Canada, et la banque Canadienne du Commerce, contre toute perte en rapport avec des avances faites à la *Beauharnois, Heat and Power Company,* au montant de $9,496,500.00.

Arrêté en Conseil, C.P. 213, du 6 février 1933: garantissant à la banque de Montréal, la banque Royale du Canada et la banque Canadienne du Commerce du Canada contre toutes pertes pour prêts par elles à la *Beauharnois, Heat and Power Company,* depuis que l'arrêté en Conseil, C.P. 1577, du 11 juillet 1932 a été passé.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mitchell—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Pour chacune des années écoulées de 1928 à 1932 inclusivement, quel a été le taux du dividende payé par chacune des banques autorisées du Canada.

De 1928 à 1932 inclusivement, quel a été, chaque année, le montant total de ces dividendes.

Par M. Dupuis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le ministère des Travaux publics a fait exécuter depuis le mois de juillet 1930 jusqu'à ce jour, des travaux de nivellement dans le comté de Laval-Deux-Montagnes.

2. Si oui, dans quelles rivières ces travaux ont été faits, et quels montants furent dépensés pour chacune de ces entreprises.

3. Si ledit ministère a fait exécuter des travaux de drainage et de creusage de cours d'eau dans le comté de Laval-Deux-Montagnes depuis juillet 1930 jusqu'à ce jour.

4. Si oui, dans quels cours d'eau ces travaux ont été faits et quels montants ont été dépensés pour chacun de ces cours d'eau.

5. Si le gouvernement fédéral a payé le coût total de ces travaux, si non, quelle proportion a-t-il été appelé à payer.

6. A la demande de qui ces travaux ont été exécutés.

Par M. Jean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des employés des chemins de fer dont le Dominion du Canada est propriétaire.

2. Combien de ces employés sont sujets britanniques et résident au Canada.

3. Combien d'usines de réparations le chemin de fer National-Canadien possède.

4. Où sont situées ces usines.

5. Pendant combien de jours chacune de ces usines a été en activité au cours de l'année 1932.

6. Quel nombre de personnes chacune de ces usines a employées au cours de l'année 1932.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Reid—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres échangés du 1er décembre 1932, jusqu'à ce jour, entre le ministre des Chemins de fer et des Canaux ou tout autre membre du cabinet, et le premier ministre ou tout ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique ou toute autre personne, au sujet de la réduction des tarifs de transport sur le grain ou les grains utilisés sur les fermes, y compris une copie des propositions contenues dans la lettre collective de M. Stephen, vice-président intérimaire du chemin de fer Pacifique-Canadien, et de M. Fraser, vice-président du chemin de fer National-Canadien, lettre envoyée à l'honorable M. Manion, ministre des Chemins de fer et des Canaux, le 1er février 1933.

Par M. Tétreault—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère et les promoteurs de l'aéroport de Granby, Québec, et l'ex-député de Shefford, M. Ernest Boivin.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de la station du Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny, Québec.

Par M. Duguay—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondance et rapports échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec au sujet du remboursement de certaines contributions fédérales faites sous l'empire des lois de 1930 et de 1931 sur le soulagement du chômage.

Par M. Chevrier pour M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, dépêches, et du rapport de l'enquête conduite au sujet de la démission de Willie Mainville, maître de poste de Grande-Vallée, comté de Gaspé.

Par M. Chevrier pour M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires pour les travaux exécutés à la Rivière des Ilots de Newport, comté de Gaspé, en 1930, 1931 et 1932.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires et un relevé de tous les matériaux employés pour des travaux exécutés au quai de Sand Point, rivière Saint-Jean, durant l'année 1932.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la province de

la Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de George MacDonald, gardien de phare à Ingonish Harbor; et aussi copie du sommaire des accusations portées contre ledit gardien de phare avec une copie des dépositions et des rapports faits par William Noblett, qui a fait une enquête sur les accusations portées contre ledit MacDonald.

Par M. Veniot pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, pétitions, correspondance et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution du maître de poste de Port Daniel Centre, et de la nomination d'un nouveau maître de poste durant l'année 1932. Et aussi une copie de toutes les dépositions prises et du rapport que le commissaire a fait au sujet de cette destitution.

Par M. Tétreault—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, rapports et communications échangés entre le gouvernement de la province de Québec et le ministère fédéral de la Justice depuis 1920 au sujet d'une réclamation de $300,000 de la province de Québec relative aux Affaires Indiennes.

Par M. Chevrier pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions et autres documents que le ministère des Postes a dans ses dossiers concernant la demande de M. Jos. Dallaire, fils, de Saint-Isidore, comté de Dorchester, pour l'entreprise du transport du courrier entre la gare des Chemins de fer nationaux, à Saint-Isidore et le bureau de poste Coulombe.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'il y a lieu, pour le Parlement d'approuver la Convention relative aux expositions internationales, et le protocole de la signature signés à Paris, au nom du gouvernement du Canada, par le plénipotentiaire y nommé, le vingt-deuxième jour de novembre mil neuf cent vingt-huit, et que cette Chambre les approuve.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé la résolution ci-haut et priant que Leurs Honneurs se joignent à la Chambre pour approuver la Convention et le protocole des signatures mentionnés plus haut, et que le greffier porte ledit message au Sénat.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 40, Loi sur les forces en visite de Sa Majesté, ainsi que sur l'exercice du commandement, de la discipline et des rattachements des forces de la Communauté pendant le service collectif étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Bennett, pour M. Rhodes, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Genève

220	Abonnement aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne pour la Société des Nations	3,000 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

Santé

208	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les narcotiques, les médicaments brevetés, y compris le laboratoire d'hygiène	140.000 00
209	Service du génie sanitaire	17,000 00
210	Hôpitaux de marine, y compris les frais funéraires des nécesciteux et des marins et subventions aux institutions de secours aux marins	187,500 00

XXXVII—TRAVAIL

174	Loi des rentes viagères	54,500 00
175	Loi d'enquête sur les coalitions	25,000 00
176	Loi de la conciliation et du travail	35,000 00
177	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement	12,000 00
178	Justes salaires et inspection	13,000 00
179	Loi des enq. en mat. de diff. indust	13,000 00
180	Conférence internationale du travail	12,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 7 MARS 1933

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième raport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 29, "Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto", et il a été convenu d'en recommander l'adoption à la Chambre, avec certaines modifications.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Speakman soit substitué à celui de M. Coote sur le comité des Banques et du Commerce.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, demandes, notes de classification, recommandations et de tous autres documents dans les dossiers de la Commission du service civil et du ministère de la Justice, au sujet de la vacance occasionnée par la démission du général W. St-Pierre Hughes, surintendant des pénitenciers, et au sujet de la nomination de son successeur, le général D. M. Ormond, de Calgary.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", étant lu;

M. Manion propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Heenan.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 8 MARS 1933

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de H. Mellish, nommé arbitre pour tenir une enquête, faire rapport et règler un certain différend entre le ministère de la Marine et la *Halifax Shipyards, Limited,* concernant les gages des employés.

Et aussi,—Rapport de la Conférence de la télégraphie et de la radiotélégraphie tenue à Madrid, Espagne, depuis le 3 septembre 1932 jusqu'au 9 décembre 1932, avec les annexes qui s'y rapportent.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er février 1933:—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Gouvernement Canadien et le Gouvernement de la Grande-Bretagne, concernant la levée de l'embargo sur les patates, comprenant le rapport des représentants anglais qui ont visité le Canada à l'automne de 1932 au sujet de cet embargo, et la possibilité du transport de la chrysomèle de la pomme de terre dans les chargements.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la position de maître de poste à Saint-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, depuis le 1er mai 1932.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Gobeil—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des traducteurs dans chaque service de l'administration.

2. Quels sont les noms et quel est le traitement de chacun.

3. Quand ils ont été nommés.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, bordereaux de paye, pièces justificatives et dépenses et autres documents relatifs aux réparations du quai du Cap des Rosiers pendant les années 1931-32.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mitchell.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des Communes pour approuver la Convention relative aux expositions internationales et le protocole des signatures, signés à Paris le 22 novembre mil neuf cent vingt-huit, au nom du Gouvernement du Canada par le plénipotentiaire y nommé.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 9 MARS 1933

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De l'*Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, au Sault-Ste-Marie, Ontario, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et terminer une ligne de chemin de fer à partir d'un point près de Hearst, Ontario, à un point sur la Baie de James, pas plus au nord que la rivière Equam, tel qu'autorisé par sa loi de constitution en corporation et les lois la modifiant.—M. *Bradette*.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, recommandations, documents et autres écrits des dossiers de la Commission du service civil et du ministère des Postes au sujet de M. Alphonse Payette, maître de poste de Hull, Québec, provisoirement suspendu à l'heure actuelle.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions et autres documents que le ministère des Postes a dans ses dossiers concernant la demande de M. Jos. Dallaire, fils, de Saint-Isidore, comté de Dorchester, pour l'entreprise du transport du courrier entre la gare des Chemins de fer nationaux, à Saint-Isidore et le bureau de poste Coulombe.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 392, du 7 mars 1933: autorisant un prêt temporaire de $250.000 à la province de la Colombie-Britannique pour aider la province à financer ses dépenses de secours, acceptant en garanties des bons du Trésor pour six mois à 6 p. 100 par année.

Arrêté en Conseil, C.P. 401, du 7 mars 1933: autorisant le paiement de $147,638.13 à la province du Manitoba pour secours direct dans les municipalités et territoires non organisés.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 16, Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour le Synode du diocèse de Saskatoon.

Bill No 20, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial).

Bill No 38, Loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932.

L'ordre de la Chambre suivant est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Shaver—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels juges des cours de comté et quels juges des cours de district résident en dehors de leur district respectif, quels sont leurs noms et quel est leur district judiciaire respectif.

2. Si on donne à ces juges parce qu'ils résident ainsi en dehors de leur district judiciaire respectif, une allocation additonnelle de déplacement, ou une allocation par jour.

3. Si tel est le cas, quel est le tarif de cette allocation.

4. Parce que ces juges ne résident pas à l'intérieur de leur district judiciaire respectif, quelles sommes additionnelles le gouvernement fédéral a réellement versées à chacun de ces juges, et depuis l'année 1927, durant quelles années des sommes ont été ainsi payées.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continuant;

M. Mackenzie King, appuyé par M. Casgrain propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés afin de les remplacer par les suivants: "la deuxième lecture du bill soit retardée jusqu'à ce que la Chambre ait déclaré que rien, dans ce projet de loi, ne pourra être interprété comme autorisant une amalgamation des Chemins de fer nationaux du Canada avec le Chemin de fer Canadien du Pacifique; ou comme dépouillant le Parlement de ses droits; ou comme enlevant à la Chambre des Communes sa principale fonction de contrôler les dépenses de deniers publics et les impôts requis pour payer ces dépenses; et que les dispositions dudit bill devront être

lues à la lumière de cette déclaration et devront être interprétées de façon à s'y conformer, et que dans la mesure ou aucunes de ses dispositions pourraient être contraires à cette déclaration, elles seront modifiées en conséquence:

"et que l'adoption de cet amendement par la Chambre constituera l'expression de son intention et de ses vues sur ce sujet".

Et un débat s'ensuivant et continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Malcolm.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 10 MARS 1933

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Ethel Irene Probert, de Beebe, Québec, présentement demeurant à Walden, New-York, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi de divorce d'avec Willie Salls Probert, de Beebe, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Hilda Mary Falkenberg Gilmour, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Kenneth Farquharson Gilmour, de Wesmount, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De l'*Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai accordé pour commencer et achever la construction de cette partie de sa ligne de chemin de fer s'étendant du Transcontinental national à un point sur la Baie James.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 42, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*.—M. *Bradette*.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le ministère des Pêcheries et tout membre du cabinet, ou tout ministère au sujet d'un obus chargé que le *C.G.S. Arras* a tiré au cap Wolfe, Ile du Prince-Edouard, l'été dernier; et aussi un rapport complet de l'enquête faite sur ce sujet, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, une copie complète de toutes les dispositions avec les noms des témoins interrogés au cours de ladite enquête.

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi pour M. Rhodes dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de toutes les lettres ou instructions envoyées aux receveurs généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931 au sujet de l'échange des billets du Dominion pour de l'or.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province du Nouveau-Brunswick au sujet de la destitution de B. H. Lounsbury, maître de poste de Killam's Mills, et de la nomination de son successeur; et aussi une copie de tous les témoignages et du rapport du commissaire et de toute autre correspondance relative à l'enquête qui a précédé la destitution dudit maître de poste.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la suspension de Thomas T. Sampson, maître de poste de Louisdale, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, et de tous rapports et dépositions qui ont trait à cette affaire.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu la deuxième fois; et sur l'amendement de M. Mackenzie King,—Que tous les mots après "Que" jusqu'à la fin de la question soient retranchés afin de les remplacer par les suivants: "la deuxième lecture du bill soit retardée jusqu'à ce que la Chambre ait déclaré que rien, dans ce projet de loi, ne pourra être interprété comme autorisant une amalgamation des Chemins de fer Nationaux du Canada avec le Chemin de fer Canadien du Pacifique; ou comme dépouillant le Parlement de ses droits; ou comme enlevant à la Chambre des Communes sa principale fonction de contrôler les dépenses de deniers publics et les impôts requis pour payer ces dépenses; et que les dispositions dudit bill devront être lues à la lumière de cette déclaration et devront être interprétées de façon à s'y conformer ,et que dans la mesure où aucunes de ses dispositions pourraient être contraires à cette déclaration, elles seront modifiées en conséquence:

"et que l'adoption de cet amendement par la Chambre constituera l'expression de son intention et de ses vues sur ce sujet".

Et le débat continuant;

M. l'Orateur:—Un précédent existe dans nos Journaux d'un amendement proposé à la deuxième lecture d'un bill qui demandait "que la considération ultérieure de ce bill soit retardée jusqu'à ce que l'on ait disposé de la Loi du tarif." C'était une déclaration de principes couvrant non seulement la deuxième lecture, mais aussi la troisième et l'adoption finale du bill, et il a été proposé comme désapprouvant la mesure.

Mais le présent amendement est différent en ceci, qu'il propose de retarder la deuxième lecture, attendant une déclaration définie de la Chambre.

Il ne s'oppose pas au bill, mais il fait des suggestions pour ajouter des dispositions par des amendements, ce qui ne peut être fait qu'après la deuxième lecture du bill.

May, à la page 390 dit:

Un député qui désire exprimer une raison spéciale pour ne pas agréer à une deuxième lecture d'un bill, peut proposer comme amendement à la question une raison déclaratoire de quelque principe contraire ou différent des principes, politique ou dispositions du bill.

Comme cet amendement n'a pas l'effet de ne pas agréer aux principes du bill, elle ne tombe pas dans la catégorie des amendements auxquels réfère May.

L'allégation que rien dans le bill ne pourra être interprété comme devant dépouiller le Parlement de ses droits, ou d'enlever à la Chambre sa principale fonction de contrôler les dépenses est une déclaration de principes généraux qui peut être proposée comme seule raison de ne pas agréer à la deuxième lecture.

A la page 391 May dit plus loin: Tel amendement ne doit pas traiter des dispositions du bill sans discussion, ni anticiper sur des amendements qui pourraient être proposés en comité.

Les mots "rien dans ce projet de loi ne pourra être interprété comme autorisant une amalgamation des Chemins de fer Nationaux du Canada avec le Chemin de fer Canadien du Pacifique" anticipent des amendements qui pourraient être proposés en comité.

L'expression du désir que le bill soit lu à la lumière de certaines déclarations et interprété de certaine manière, et que ses dispositions soient amendées en conséquence est comme une direction au comité, laquelle ne peut être proposée comme un amendement à la deuxième lecture.

Pour ces raisons, je déclare l'amendement non recevable.

Voir May 13e édition, page 391; Bourinot, page 509; Redlich, Vol. III, page 89.

De cette décision, M. Mackenzie King en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du fauteuil serat-elle maintenue; elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arsenault,	Bell (Saint-Jean-Albert),	Bury,	Dickie,
Arthurs,	Bennett,	Carmichael,	Duranleau,
Barber,	Bourgeois,	Chaplin,	Embury,
Baribeau,	Bowen,	Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),	Ernst,
Beaubier,	Bowman,	Cowan (Long-Lake),	Esling,
Belec,	Boyes,	Davies,	Fraser (Caribou),
Bell (Hamilton-Ouest),			Garland (Bow-River),

Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Hay,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
Loucks,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
MacInnis,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
Macphail,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Morand,
Mullins,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Perley (sir George),
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Speakman,
Spencer,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis,
Woodsworth,
Wright—88.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bothwell,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Dubois,
Dupuis,
Fiset (sir Eugène),
Goulet,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heenan,
Howden,
Ilsley,
King, Mackenzie
Lacroix,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
McKenzie (Assiniboïa),
Malcolm,
Marcil,
Mercier (Saint-Henri),
Munn,
Neill,
Parent,
Power,
Reid,
Sanderson,
Taylor,
Totzke,
Weir (Macdonald),
Young—35.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Manion:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Sanderson.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 13 MARS 1933

PRIÈRES.

Deux pétitions ont été déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De Joseph Claremont Carroll, de Senneterre, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marjorie Aida Barrack Carroll, de Winnipeg, Manitoba, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited*, d'Ottawa, Ontario, pour une loi à l'effet d'enlever tout doute sur la légalité et la validité d'une entente intervenue le 5 février 1897, par votre pétitionnaire et autres, concernant l'assignation et le transfert de 2,944 actions de son capital social; et de déclarer que votre pétitionnaire possédait et possède plein pouvoir d'accepter les assignations et le transfert desdites actions, et de prendre et détenir lesdites actions comme non émises, sans par là causer une réduction dans son capital-social.—M. *Stanley*.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933—Document montrant:—

1. Quel était le montant de l'estimation des travaux de dragage, les quantités et les prix devant être mentionnés, pour l'agrandissement du quai Lapointe, à Vancouver, tel que soumis au ministère de la Marine pour approbation par les Commissaires du port de Vancouver.

2. Si on a fait un appel de soumission, sinon, pourquoi.

3. Quel est le nom de la compagnie choisie, les noms de ses administrateurs, le cas échéant, le montant du dépôt, et la date du commencement et de la fin des travaux, respectivement.

4. Quel est le nom de toute autre compagnie de qui on aurait obtenu des soumissions avec les prix.

5. Quelle a été la somme totale versée relativement à ce dragage, le coût, le cas échéant, des travaux supplémentaires, et la quantité des matériaux enlevés avec le prix pour chaque unité.

Et aussi, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933—Document montrant:—

1. Quelle a été l'estimation du coût de construction d'un quai au poisson que la Commission du port de Vancouver a construit à Vancouver, et quelle était l'estimation originale que le ministère de la Marine avait approuvée.

2. Quelle somme on avait mentionnée dans les devis originaux pour les titres de propriété.

3. Quel a été le coût total de ce quai une fois terminé.

4. Si on a permis des dépenses pour travaux supplémentaires, et si tel est le cas, combien.

5. Si le Bureau des ingénieurs de la Commission a préparé les plans originaux et les devis, et ce qu'on a fait, et si ces plans ont été changés du tout au tout aux fins de la construction.

6. Quels montants on a versés à ceux qui possèdent des propriétés pour dommages, empiètement sur des terrains étrangers, ou d'autres manières, en donnant les noms des propriétaires, en décrivant ces terrains, la cause de ces dommages, etc.

7. Quelle somme on a versée à des ingénieurs qui ne font pas partie du personnel de la commission en donnant les noms de chacun, les dates de leur emploi, soit pour la confection des plans, soit pour la surveillance, et quelle a été la date du parachèvement des travaux.

8. Quels étaient les membres de la commission lorsque cette entreprise a été commencée, et qui ils étaient lorsqu'elle a été terminée.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications quelconques et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, et les changements opérés depuis le 8 novembre 1932.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous contrats, lettres, correspondance et de tous autres documents échangés entre le gouvernement et la cité de Montréal concernant l'achat du vieil hôtel de ville de l'ancienne ville de Maisonneuve et l'établissement d'un nouveau bureau de poste dans le quartier Maisonneuve.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel est le nombre de traducteurs dans chaque service de l'administration.

2. Quels sont les noms et quel est le traitement de chacun.

3. Quand ils ont été nommés.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du rapport supplémentaire en date du 30 novembre 1932 et copie du rapport final, en date du 4 mars 1933, fait par Errol McDougall, écr., concernant les réclamations et réparations illégales de guerre.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 500 copies en anglais et 200 en français du rapport supplémentaire en date du 30 novembre 1932 et du rapport final en date du 4 mars 1933, à Son Excellence le Gouverneur

général, par Erroll McDougall, un commissaire nommé pour faire une enquête et faire rapport sur les réclamations et réparations illégales de guerre, déposés sur la Table de la Chambre ce jour, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, correspondance, accusations et autres documents échangés entre le ministère du Revenu national et toute personne au sujet de la destitution, en 1928, de J. E. Landry, percepteur adjoint du ministère du Revenu national à Matane.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, et aussi des bordereaux de salaires et des autres compts relatifs à des dépenses effectuées durant les années 1931 et 1932 pour un brise-lames à Petite Rivière, Nouvelle-Ecosse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les bordereaux de salaires, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'un édifice et de travaux de régalage exécutés durant les années 1931 et 1932 au quai de la baie du Vin, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1932 entre le ministère des Postes, tout fonctionnaire ou employé de ce ministère et toute ou toutes autres personnes au sujet de la charge de maître de poste à Lawson, Saskatchewan.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'arrêté en Conseil passé en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 439, du 11 mars 1933: autorisant le paiement de $100,000,00 à la province de l'Alberta pour secours direct aux chômeurs non mariés et sans asile.

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, du consentement de la Chambre présente un Bill No 43, Loi modifiant la Loi de l'immigration, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 44, Loi modifiant la Loi de l'Echiquier (juridiction exclusive), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 42, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Jean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de permis on a accordés dans le district de Montréal relativement à la nomination de gardiens et de syndics depuis la mise en vigueur de la Loi 22-23 George V, chapitre 39.

2. A qui des permis ont été accordés.

3. Si des demandes d'émission de permis ont été refusées à des syndics du district de Montréal depuis la mise en vigueur de ladite loi.

4. Si tel est le cas, quels sont les noms des personnes à qui on a refusé ces demandes.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre ci-haut.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle compagnies exécute les travaux de dragage dans le fleuve Saint-Laurent.

2. Quand on a commencé cette entreprise.

3. Quelle partie de l'entreprises on a exécutée jusqu'à ce jour.

4. Et jusqu'à ce jour quel en a été le coût total.

5. Quelle somme on a votée l'an passée, et quelle partie de cette somme on a dépensée.

6. Jusqu'à ce jour, quelle somme d'argent on a versée à la compagnie.

7. Si ladite compagnie a exécuté quelque travail avant que le Parlement ait voté l'argent requis.

8. Si tel est le cas, pour quelle somme.

9. Si on a averti la compagnie du fait que les argents autorisés pour cette entreprise étaient dépensés.

10. Si on a autorisé la compagnie à poursuivre l'entreprise.

11. Si tel est le cas, qui l'a autorisée.

12. Durant la dernière saison de dragage, combien de dragues de l'Etat n'étaient pas en activité.

13. Si ladite compagnie a sous-loué son contrat.

14. Si tel est le cas, à qui et quand.

15. Quels sont les entrepreneurs qui ont exécuté du dragage à Saint-Jean Deschaillons.

16. Combien de travail on a exécuté là.

17. Quelle est la somme totale dépensée pour cette entreprise.

18. Quel système de mesure on emploie pour les matériaux de dragage.

19. De quelle façon on classe lesdits matériaux.

20. Pour chaque classe, quelle est le prix par verge cube.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, requêtes, rapports et autres documents échangés depuis le mois d'août 1930 et que le gouvernement a en sa possession concernant le bureau de poste de Pré Sainte-Marie, Saskatchewan.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de la balance de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés du 31 août 1930 jusqu'à ce jour, entre le gouvernement fédéral et toutes personnes, compagnies ou corporations relativement à l'entreprise de la Beauharnois.

Par M. Pouliot pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, requêtes, pétitions, correspondance, et rapports en la possession du gouvernement ou du ministère de l'Immigration et relatifs à la demande d'admission au Canada de citoyens des Etats-Unis qui veulent de l'emploi sur les champs de course du Canada durant la prochaine saison de course.

Par M. Véniot—Ordre de la Chambre—Etat indiquant quelles sommes le gouvernement actuel du Canada a garanties jusqu'au 28 février 1933, pour (*a*) les provinces, (*b*) les chemins de fer, (*c*) les commissions de port, (*d*) les banques, (*e*) les cartels du blé, (*f*) la compagnie Beauharnois, (*g*) d'autres compagnies particulières ou semi-publiques.

M. Gordon propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'établissement de soldats pour prescrire la remise de l'intérêt dans certains cas, et l'affectation de paiements faits à la réduction du principal de la dette; un crédit additionnel sur paiement de l'arriéré et des versements; l'abolition du privilège sur le matériel des soldats-colons; et l'application de certaines de ces dispositions à des familles anglaises de colons sur consentement du gouvernement britannique.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Véniot.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 14 MARS 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 13 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De Venita Angeline Scotten Kendall, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec John Young Kendall, de Westmount, Québec, son époux.—M. *Heaps.*

De *The Quebec Montreal and Southern Railway Company*, de Montréal, Québec, pour une loi à l'effet de leur permettre de régler leurs affaires, par la distribution de son actif, ou son produit, parmi les actionnaires au *pro rata* de leurs parts respectives.—M. *Casgrain.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétitions suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De *The Canadian Anthracite Coal Company Limited*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de confirmer et valider un accord intervenu entre ladite compagnie d'une part et Louis S. Tainter et autre d'autre part.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer, pour l'usage de ses membres et de la Chambre, 500 exemplaires en anglais et 200

exemplaires en français de ses délibérations, des témoignages qu'il entendra, et des pièces et documents y afférents; et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Votre Comité recommande en outre qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère et les promoteurs de l'aéroport de Granby, Québec, et l'ex-député de Shefford, M. Ernest Boivin.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés depuis le mois de mai 1932, entre le ministère du Commerce et tous ministères des gouvernements provinciaux, au sujet de l'exportation du bois canadien.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, rapports et communications échangés entre le gouvernement de la province de Québec et le ministère fédéral de la Justice depuis 1920 au sujet d'une réclamation de $300,000 de la province de Québec relative aux Affaires Indiennes.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Matthews, les recommandations contenues dans le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce, sont agréées.

M. Casgrain, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre) du consentement de la Chambre présente un Bill No 46, Loi modifiant le Code criminel (Loteries), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soient maintenant lu la deuxième fois;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 29, Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

Le Bill No 39, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Coupons de retour) est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 43, Loi modifiant la Loi de l'immigration étant lu;

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacific-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu la deuxième fois:

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Factor.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 15 MARS 1933

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de confirmer et ratifier un certain accord intervenu entre la Compagnie et la *Northern Pacific Railway Company.*

De Fred Charles Fantz, demandant l'adoption d'une loi spéciale concernant certaines lettres patentes.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, les bills privés suivants:—

Bill No 47, Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited.*—M. *Stanley.*

Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company.*—M. *McDade.*

Bill No 49, Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des employés des chemins de fer dont le Dominion du Canada est propriétaire.

2. Combien de ces employés sont sujets britanniques et résident au Canada.

3. Combien d'usine de réparations le chemin de fer National-Canadien possède.

4. Où sont situées ces usines.

5. Pendant combien de jours chacune de ces usines a été en activité au cours de l'année 1932.

6. Quel nombre de personnes chacune de ces usines a employées au cours de l'année 1932.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 434, du 14 mars 1933: autorisant le paiement de $200,000.00 à la province de la Colombie-Britannique pour secours aux chômeurs célibataires et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 450, du 14 mars 1933: autorisant le paiement de $65,000.00 à la province du Manitoba pour secours aux chômeurs célibataires et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 451, du 14 mars 1933: pourvoyant que les argents pour les secours aux chômeurs, résidents permanents des parcs nationaux du Canada, soient pris à même le fonds approprié par l'arrêté en Conseil, C.P. 52, du 14 janvier 1933.

M. Reid, appuyé par M. Munn, du consentement de la Chambre présente un Bill No 50, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Tarification), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soient maintenant lu la deuxième fois:

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 16 MARS 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Français).

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, en la possession du ministère des Postes, au sujet de la charge de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 22 octobre 1932, et copie de toute réclamation de M. Isidore Jean, de cet endroit.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter à l'embouchure de la rivière au Renard, comté de Gaspé, avec un état des montants payés pour le bois, le fer et autres matériaux dont on s'est servi pour cette entreprise.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 405, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $208,228.22 à la province de l'Ontario, pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 426, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $46,756.90 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 427, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $43,883.46 à la province de l'Alberta pour secours direct distribué dans les municipalités, territoires non organisés et les municipalités pauvres qui ne peuvent contribuer.

Arrêté en Conseil, C.P. 428, du 15 mars 1933: autorisant l'emploi de Burritt Allan comme auditeur spécial des quittances de fret dans le bureau de la commission de secours de la Saskatchewan à un salaire de $2,500 par année.

Arrêté en Conseil, C.P. 429, du 15 mars 1933: créditant la somme de $295,742.82 pour avances faites à la province de la Colombie-Britannique pour secours aux chômeurs non mariés et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 444, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $75,056.19 à la province de l'Ontario pour secours direct distribué dans les municipalités, les districts non organisés et par la ligue navale d'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 445, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $788.13 à la province du Manitoba pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 446, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $1,881.74 à la province de la Saskatchewan pour secours direct distribué dans les districts non organisés et travaux de chemins pour secours aux colons dans le Nord de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 447, du 15 mars 1933: prorogeant le délai pour terminer des travaux entrepris pour secours aux chômeurs, par les chemins de fer Nationaux du Canada, en vertu d'un arrêté en Conseil C.P. 2685, du 19 novembre 1930, du 31 décembre 1931 au 15 janvier 1933.

Arrêté en Conseil, C.P. 462, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $13,107.94 à la province de Québec pour secours direct distribué dans les municipalités et territoires non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 463, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $6,416.52 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 464, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $1,151.30 à la province de Québec pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 465, du 15 mars 1933: autorisant le paiement de $541.88 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 471, du 15 mars 1933: autorisant un emprunt temporaire de $250,000.00 à la province de l'Alberta pour dépenses de secours fait pour 6 mois au taux de 5½ p. 100 par année et acceptant en garantie des bons du Trésor.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1933, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 16 mars 1933.

Sur motion de M. Rhodes lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Perras—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de mines de fluorite on exploite en Canada.
2. Quelle est la situation de chacune de ces mines, et quelle en a été la production totale pour chacune des années 1930, 1931 et 1932.

3. Durant les années 1930, 1931 et 1932, combien de tonnes de fluorite nous avons importées (*a*) de toute partie du Royaume-Uni, (*b*) de France, (*c*) d'Allemagne, (*d*) des Etats-Unis.

4. Quels sont les droits douaniers sur la fluorite importée (*a*) du Royaume-Uni, (*b*) de la France, (*c*) de l'Allemagne, (*d*) des Etats-Unis.

5. Quelle a été la valeur totale des importations des pays nommés plus haut, et le total des droits perçus dans le cas de chaque pays qui exporte de la fluorite au Canada.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre qui précède.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Manion,—Que le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soient maintenant lu la deuxième fois;

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bourassa,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cantley,
Carmichael,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Embury,
Esling,
Euler,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gershaw,
Gobeil,
Gordon,
Hackett,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Jacobs,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Laflèche,
Larue,
Laurin,
Lawson,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
MacLaren,
MacNicol,
McDade,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Munn,
Myers,
Neill,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Power,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Spankie,
Speakman,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—120.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Dumaine,
Dupuis,
Elliott,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Garland (Bow-River),
Girouard,
Golding,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hanbury,
Heaps,
Heenan,
Howden,
Hurtubise,
Irvine,
Jean,
King, Mackenzie
MacInnis,
MacLean,
Macphail,
McKenzie (Assiniboïa),
McPhee,
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (Saint-Henri),
Mitchell,
Parent,
Perras,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
St-Père,
Séguin,
Spencer,
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Woodsworth,
Young—65.

Ledit bill est en conséquence, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 44, Loi modifiant la Loi de la cour d'Echiquier (Juridiction exclusive) étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi d'établissement des soldats.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'établissement de soldats pour prescrire la remise de l'intérêt dans certains cas, et l'affectation de paiements faits à la réduction du principal de la dette; un crédit additionnel sur paiement de l'arriéré et des versements; l'abolition du privilège sur le matériel des soldats-colons; et l'application de certaines de ces dispositions à des familles anglaises de colons sur consentement du gouvernement britannique.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gordon, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 45, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.56 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 17 MARS 1933

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De William Robinson Woolatt, gérant, de la ville de Walkerville, et autres, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de constituer en corporation *Devonshire Jockey Club.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 51, Loi constituant en corporation la *Devonshire Jockey Club.*—M. *Morand.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 102.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Weir (Melfort) dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre M. G. Nelphat Pelland, premier vacher à la ferme expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière, et le ministre de l'Agriculture à Ottawa ou aucun des fonctionnaires de son ministère à Ottawa ou à Québec, relativement à la destitution dudit G. Nelphat Pelland, et copie de toute ou toutes requêtes adressées à l'honorable ministre de l'Agriculture à ce sujet et copie de l'arrêté ministériel destituant ledit G. Nelphat Pelland.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes, échangés depuis le premier janvier 1932 jusqu'à date, entre tout individu et le ministère des Postes, concernant le bureau de poste de Saint-Pamphile, comté de L'Islet.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements et ordres généraux de la cour de l'Echiquier du Canada, tel que requis par l'article 87, chapitre 34 des Statuts revisés du Canada, 1927.

M. Jean, appuyé par M. Golding demande à présenter un bill: Loi modifiant la Loi de la faillite (Surintendant conjoint des faillites).

M. l'Orateur décide que ladite motion proposée n'est pas dans l'ordre pour la raison qu'elle pourvoit à une charge sur le revenu et que telle législation ne peut être proposée que par un ministre de la Couronne.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL, 1932-33

(Moins $460 dans la résolution No 296)

SERVICE LEGISLATIF

Sénat

289	Traitements et dépense casuelle—Crédit supplémentaire.. ..	10,000 00

Chambre des communes

290	Dépenses des comités, aides aux écritures, etc.—Crédit supplémentaire..	26,750 00
	Dépense casuelle—Crédit supplémentaire..	450 00
	Publication des Débats—Crédit supplémentaire..	39,200 00
	Sergent d'armes—Crédit supplémentaire..	10,900 00
	Pour rembourser frais et amendes relatives aux bills privés dans les affaires suivantes:	
	Montreal Underground Terminal Company..	610 00
	Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company..	45 00
	Niagara Falls Memorial Bridge Company..	614 00
	Family Trust (désignation changée à Financial Trust Company)..	306 00
	Army and Navy Veterans in Canada..	68 50
	Christine Adams Bourne..	200 00
	Edith Spencley..	200 00
	Vera Maud Gendron..	200 00
	George Frederick Wilson..	200 00
	Albert Nott..	200 00
	Catherine McRae Beattie McRae..	300 00
	Sydney James Black..	300 00
	Llewellyn John Chubb..	200 00

Général

291 Pour payer, nonobstant toute disposition contraire de la Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, à chaque sénateur et à chaque député qui a assisté à la première partie de la présente session, de ses frais actuels de déménagement ou de transport et de ses frais raisonnables de subsistance durant le trajet d'Ottawa à son domicile après l'ajournement du Parlement, le 25 novembre 1932, et durant le voyage de retour, de son domicile à Ottawa, à la fin des vacances commencées à ladite date, ou, s'il n'a pas réintégré son domicile durant lesdites vacances, une somme égale aux frais de déplacement que lui eût occasionnés ledit voyage:

Sénat..	5,000 00
Chambre des communes..	15,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes

292 Crédit supplémentaire, en sus de la somme de $6,217,400 déjà votée, nécessaire pour combler de temps à autre le déficit de recettes accusé par le chemin de fer National-Canadien en 1932, sur les lignes de l'est, tel que prévu par la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes:

(*a*) Montant du déficit de recettes (moins la somme représentant la perte provenant de la réduction des tarifs par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes) 418,444 76

Déficit du National-Canadien

293 Somme nécessaire pour combler le déficit net de revenu de la compagnie du chemin de fer National-Canadien, y compris la perte subie par le réseau en 1932, certifiée par les vérificateurs des actionnaires dans le rapport annuel de la compagnie pour 1932, mais à l'exclusion de tous les éléments ne comportant pas de versement d'argent liquide, comme les intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et les déficits des lignes de l'est, tels que certifiés par les vérificateurs des actionnaires et approuvés par le ministre des Chemins de fer et des Canaux, ce paiement à soustraire des avances temporaires consenties à la compagnie sur le fonds du revenu consolidé sous l'empire de la Loi de garantie du chemin de fer National-Canadien, 1932.. .. .. 53,422,661 67

GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

294 Somme additionnelle nécessaire aux services de la Gendarmerie à cheval du Canada. L'allocation de ce crédit et d'autres relatifs à ce service se fera comme le décidera le Conseil du Trésor et prendra effet à compter du 1er avril 1932, nonobstant les dispositions du crédit n° 202 et du crédit n° 277 du budget principal de 1932-33, la

somme ici accordée équivalant aux paiements semestriels fixés par les ententes provinciales, lesdits paiements ayant été effectués par les diverses provinces et versés au fonds du revenu consolidé. 357,500 00

DIVERS

295 Octroi à la *Pacific Science Association* pour contribution aux dépenses du 5e Congrès scientifique du Pacifique. 70,000 00

296 Octroi à Philip Campbell pour réclamation au sujet de procédés de guerre illégaux. 1,460 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1933, la somme de $54,380,349.93 soit octroyée à même le Fonds de Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution du consentement de la Chambre est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes présente alors un Bill No 52, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933,—lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

XXXIV—PENSION ET SANTE NATIONALE

211 Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et l'hygiène publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général. 162,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

(*Bills publics*)

Le Bill No 39, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Coupons de retour) est de nouveau considéré en comité général et quelque temps après le comité se lève sans faire de rapport.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Woodsworth,—Que le Bill No 43, Loi modifiant la Loi de l'immigration soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien, Bouchard, Brasset, Brown, Butcher, Coote, Dupuis, Fiset (sir Eugène), Gershaw, Kennedy (Peace-River), Luchkovich, Mackenzie (Vancouver-Centre), Neill, Reid, Roberge, Spencer, Totzke, Veniot, Woodsworth, Young—20.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Halton), Barber, Bennett, Beynon, Black (Halifax), Bourgeois, Boyes, Burns, Bury, Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Esling, Fraser (Caribou), Gagnon, Garland (Carleton), Gobeil, Guthrie, Hanbury, Hay, Johnstone, Loucks, Macdonald (Kings), MacLaren, MacNicol, McDade, McGillis, McGregor, Manion, Plunkett, Price, Robinson, Rogers, Ross, Ryerson, Sauvé, Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Spotton, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Sutherland, Thompson (Simcoe-Est), Wright—50.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXXIV—PENSIONS ET SANTE NATIONALE

212 Immigration: inspection médicale.. .. .. 141,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

29	Pensions et Santé—	
	Traitements	165,870 00
	Dépense casuelle	40,500 00

X—PENSIONS

78	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du N.-O. de 1885 et pension en général	25,000 00
79	Aviation civile	1,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26	Défense nationale—	
	Traitements	441,378 00
	Dépense casuelle	35,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

88	Milice active non permanente	1,994,000 00
89	Troupe permanente	4,910,034 00
90	Collège militaire royal	358,150 00

Service naval

91	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la Marine royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens	2,422,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 20 MARS 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt-quatrième rapport annuel de la commission du service civil du Canada pour l'année 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 472, du 16 mars 1933: autorisant le paiement de $34,631.86 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 473, du 16 mars 1933: autorisant le paiement de $4,900.00 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 474, du 16 mars 1933: autorisant le paiement de $8,223.44 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 475, du 16 mars 1933: autorisant le paiement de $25,187.30 à la province de Québec pour secours direct distribué dans les municipalités et territoires non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 476, du 16 mars 1933: autorisant le paiement de $11,279.94 à la province du Manitoba pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre présente un Bill No 53, Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 47, Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited,* étant lu;

M. Stanley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 51, Loi constituant en corporation la *Devonshire Jockey Club* étant lu;

M. Morand propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si on a loué à quelque société ou compagnie l'élévateur situé sur le fleuve Fraser.

2. Si tel est le cas, (*a*) à qui on l'a loué, (*b*) quand le bail a été signé, (*c*) et quels sont les termes du bail.

3. Si on l'a loué, si le locataire, au 6 mars 1933, avait versé de l'argent, sous forme de numéraire, de bons ou de chèques, à la Commission du port de New-Westminster, et si oui, quelles sommes ont été payées, et à quelles dates ces montants versés.

4. Du 1er septembre 1932 jusqu'à l'heure actuelle, quelle quantité de blé on a expédié de cet élévateur.

Par M. Barrette—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. En 1881 et en 1882, combien il y avait de sous-ministres.
2. Combien étaient de langue anglaise.
3. Combien, de langue française.
4. Combien venaient de la province de Québec.
5. Quels étaient leurs noms.

Par M. Bourgeois—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1932, quels rapports annuels ou spéciaux, ou quelles autres publications officielles chaque ministère de l'Etat canadien, ou toute Commission royale ont publiés.

2. Parmi ces publications, quelles sont celles qui ont été publiées en anglais et en français.

3. Quelles sont celles que le Service général de traduction de la Chambre des Communes a traduites.

4. Quelles sont celles qui ont été traduites dans les ministères.

Les ordres suivants de la Chambre sont votées:—

Par M. Duff pour M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes et lettres que le premier ministre, le ministre de l'Immigration ou tout fonctionnaire du ministère de l'Immigration ont envoyés et reçus entre le 28 janvier et le 28 février 1933 au sujet de Peter Verigin.

Par M. Roberge pour M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, communications et autres documents relatifs au renouvellement du contrat de monsieur A. Pérusse, courrier des postes du circuit numéro 1, de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet.

Par M. Hurtubise pour M. Parent—Ordre de la Chambre—Copie de tous les procès-verbaux d'enquête, lettres, requêtes, pétitions, correspondance et autres documents échangés durant l'année 1932 et jusqu'à ce jour au sujet de la démission de M. Victor Robillard, maître de poste de la ville de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne.

Par M. Hanson (Skeena)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, requêtes, pétitions, correspondance et autres documents relatifs au changement du maître de poste de Haysport, Colombie-Britannique, et échangés depuis 1929 jusqu'à ce jour.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance ou de toutes les pétitions adressées au gouvernement, du 7 août 1930 jusqu'à ce jour, ou à l'un de ses membres, par toute personne ou société, demandant la frappe de la monnaie et l'impression des billets du Dominion dans les deux langues officielles du pays.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie du dernier contrat accordé par le gouvernement du Dominion du Canada pour l'impression des billets du Dominion émis en conformité du chapitre 41 des Statuts revisés du Canada, 1927.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre) pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télgrammes, correspondance, pétitions et autres documents adressés depuis le 1er février 1933 jusqu'à ce jour à l'honorable ministre du Commerce au sujet d'un service de bateau, deux fois par jour, entre Tadoussac et baie Sainte-Catherine.

Par M. Gagnon—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres, pétitions, plaintes, correspondance et de tous autres documents échangés, de 1925 à 1930, entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa ou aucuns de ses services à Ottawa et la Commission du service civil, ou avec les divers services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, ou avec les divers fonctionnaires du même ministère, à Ottawa ou ailleurs, au sujet de mademoiselle Ruth Edwards, son travail, sa conduite, sa permutation à Ottawa, à Montréal ou ailleurs.

Par M. Véniot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance que le ministère des Pensions et de la Santé nationale a reçue de toutes personnes, y compris la correspondance et les rapports échangés entre le ministère et la Commission du service civil, au sujet de la nomination d'un surintendant médical du lazaret de Tracadie.

La Chambre reprend en comité général la prise en considération d'une résolution déclarant qu'il est expédiant de présenter une mesure pour continuer en vigueur jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi de secours, 1932, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 21 MARS 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933—Document montrant:—

1. Dans combien de journaux canadiens le gouvernement a annoncé durant les années 1931 et 1932.
2. Quels sont les noms de ces journaux.
3. Quel a été, pour chaque ministère, le coût des annonces.
4. Durant les années 1931 et 1932, quel a été, pour le gouvernement, le coût total des annonces dans les journaux du Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Document montrant:—

1. Quels travaux les dragues Manseau Nos 101 et 103 ont exécutés directement ou indirectement pour l'Etat depuis 1928.
2. Pour quel ministère ces ouvrages ont été exécutés.
3. Quelle quantité de matériaux ces dragues ont extrait.
4. Quelle est la nature de ces matériaux, pierre, glaise, etc.
5. Depuis 1928, quels ont été les paiements faits aux propriétaires de ces dragues pour toute ou toutes entreprises.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Ralston.

La Chambre reprend en comité général la prise en considération d'une résolution déclarant qu'il est expédiant de présenter une mesure pour continuer en vigueur jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi de secours, 1932,

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 17, Loi constituant en corporation la *Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association* est considéré en comité général et quelque temps après, le comité se lève sans faire rapport.

Le Bill No 49, Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz, est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 46, Loi modifiant le Code criminel (Loteries) étant lu;

M. Casgrain, appuyé par M. Dubuc, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Brown, appuyé par M. Duff, propose en amendement: Que tous les mots après "confiscation" dans la douzième ligne soient biffés et remplacés par les suivants: "au profit de la couronne, ou de la province, quand toute personne après avoir obtenu la permission du procureur général, poursuit en son nom au moyen d'une action ou dénonciation devant une cour de juridiction compétente."

M. l'Orateur décide que ledit amendement proposé n'est pas recevable pour la raison que l'endroit régulier pour proposer cet amendement est quand la Chambre est en comité, après la deuxième lecture du bill.

Et le débat continuant sur la motion principale: Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération d'une résolution déclarant qu'il est expédiant de présenter une mesure pour continuer en vigueur jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi de secours, 1932, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 22 MARS 1933

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1933—Document montrant:—

1. Quelles mesures le gouvernement a prises pour soulager la misère dans la région houillère, appelée District 18, surtout dans la province de l'Alberta.
2. Sur ce point, si on a adopté quelque décret du conseil semblable à celui du 25 novembre 1932, C.P. 2534, qui autorisait la création d'un chèque à l'ordre de la province de l'Alberta pour faciliter le transport du charbon de l'Alberta à des localités de l'Ontario.
3. Si tel est le cas, quand ce décret du conseil a été adopté.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 54, Loi modifiant la Loi des billets du Dominion, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre, sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si à l'heure actuelle, d'une façon générale et en autant que le gouvernement est renseigné, les citoyens canadiens sont exclus des emplois sur les champs de course des Etats-Unis.
2. Si des citoyens des Etats-Unis ont demandé récemment ou fait demander au ministère de l'Immigration du Canada la permission de venir au Canada pour travailler sur les champs de course du Canada durant la prochaine saison.
3. Si tel est le cas, (*a*) quelles sont les personnes qui ont fait cette demande, (*b*) quelles sont les raisons invoquées à l'appui de leur demande, (*c*) leur demande a-t-elle été proposée au ministère de l'Immigration, et si tel est le cas, par qui, pour chaque personne, (*d*) quel travail ces personnes ont déclaré avoir l'intention de venir exécuter sur les champs de course du Canada.
4. Si des citoyens des Etats-Unis ont eu de l'emploi, au cours de la dernière saison de course du Canada, en vertu du permis accordé par le ministère de l'Immigration.

5. Si tel est le cas, (*a*) quelles sont les personnes à qui de tels permis ont été accordés, (*b*) quel travail ces personnes ont accompli sur les champs de course du Canada, (*c*) si ces personnes ont payé l'impôt sur le revenu sur les gains qu'elles ont réalisés en travaillant sur les champs de course du Canada, (*d*) quelles raisons ont motivé les permis accordés à ces personnes, (*e*) qui a proposé au ministre ou ministère d'émettre ces permis, le cas échéant.

Par M. McGibbon —Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel a été le coût de l'emplacement de l'édifice des recherches scientifiques.
2. Quel a été le coût de construction de l'édifice du Bureau des recherches scientifiques.
3. Avant l'inauguration en 1932, quel a été le coût de l'outillage du Bureau des recherches scientifiques.
4. De l'année 1926 à l'année 1933 inclusivement, quel a été, chaque année, le montant total des dépenses de voyage encourues par le Dr H. M. Tory, président du Bureau des recherches scientifiques, y compris les dépenses de voyages au Japon, en Angleterre et en Allemagne.
5. En 1928-29, combien a coûté le transport de l'ameublement (et d'une automobile) du Dr Tory, de Edmonton à Ottawa.
6. De 1926 à 1933, quelle somme totale on a dépensée pour les recherches subventionnées.
7. De 1926 à 1933, quelle a été la dépense totale pour des assistants à gage qui poursuivaient des recherches subventionnées.
8. De 1926 à 1933, quel a été, chaque année, le montant total des dépenses de voyage encourues par des membres du Bureau des recherches scientifiques pour se rendre à des réunions du Bureau.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Véniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents relatifs à la nomination du maître de poste de Adamsville, comté de Kent.

Par M. Arthurs pour M. Anderson (Halton)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance ou autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le Directeur général des élections du Canada qui ont trait aux, ou sont relatifs de quelque façon aux plaintes que le Bureau du Directeur général des élections a reçues au sujet du directeur du scrutin du comté de Oxford-Sud, durant l'élection fédérale tenue le 28 juillet 1930, ou immédiatement après.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur ou tout fonctionnaire du ministère et M. Sidney J. Webber, de Golden, Colombie-Britannique, *re* lot 10550, district de Kootenay, sur la rive est du lac Kimbasket, chemin du Grand Détour.

M. Young, appuyé par M. Gershaw propose,—Qu'une humble adresse soit votée à Son Excellence le Gouverneur général demandant que soit déposé sur la Table:—Copie de tous les décrets du conseil adoptés depuis le 20 août 1932 au sujet de la valeur imposable de marchandises entrant au Canada de la Grande-Bretagne ou de tout autre pays, et aussi une copie de toutes les instructions que le ministère du Revenu national a émises depuis le 20 août 1932, y compris les lettres confidentielles aux fonctionnaires des douanes au sujet de la valeur imposable ou du classement pour imposition des droits douaniers.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bourassa,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Carmichael,
Casgrain,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Factor,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Girouard,
Goulet,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Irvine,
Jacobs,
Jean,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McKenzie (Assiniboïa),
Mitchell,
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Power,
Ralston,
Reid,
Roberge,
Rutherford,
St-Père,
Séguin,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Totzke,
Urquhart,
Vallance,
Verville,
Woodsworth,
Young—69.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Beaubier,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Dupré,
Duranleau,
Ernst,
Esling,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Gott,
Guthrie,
Hackett,
Harris,
Hay,
Johnstone,
Jones,
Laflèche,
Loucks,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pickel,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—100.

La Chambre reprend en comité général la prise en considération d'une résolution déclarant qu'il est expédient de présenter une mesure pour continuer en vigueur jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi de secours, 1932.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour continuer en vigueur jusqu'au 31 mars 1934 les dispositions de la Loi de secours, 1932. Pourvu toutefois que la somme à être payée pour les secours directs pour l'exercice se terminant le 31 mars 1934, n'excédera pas la somme de $20,000,000, et que des dispositions soient faites pour accepter des garanties des provinces pour prêts, avances, garanties, qui peuvent être avancés par le Gouvernement, et que des dispositions soient aussi prises pour le maintien de la paix, l'ordre et le bon gouvernement par tout le Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gordon, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 55, Loi concernant des mesures de secours, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 5.53 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 23 MARS 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et notes de classifications du ministère des Postes et de la Commission du service civil concernant la nomination d'un maître de poste à Simcoe, Ontario.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations sous serment, communiqués, et autres documents adressés à l'honorable ministre des Postes, ou au ministère des Postes, pendant l'année 1931-1932, au sujet de Wilfrid Sirois, de Grande-Rivière, comté de Gaspé, candidat à la charge de maître de poste, à Grande-Rivière.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, communications et autres documents relatifs au renouvellement du contrat de monsieur A. Pérusse, courrier des postes du circuit numéro 1, de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Pêcheries ou tout fonctionnaire de son ministère et le gouvernement provincial de Québec au sujet de l'amélioration des pêcheries dans la province de Québec.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 498, du 20 mars 1933: autorisant le paiement de $8,177.42 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 499, du 20 mars 1933: créditant la somme de $450.00 pour prêt fait à la province de la Colombie-Britannique pour dépenses de logement d'anciens combattants de la cité de Vancouver.

Arrêté en Conseil, C.P. 494, du 20 mars 1933: autorisant le paiement de $2,482.03 à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 495, du 20 mars 1933: autorisant le paiement de $7,527.64 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 496, du 20 mars 1933: autorisant le paiement de $31,722.56 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 497, du 20 mars 1933: autorisant le paiement de $143,751.68 à la province de l'Ontario, pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 422, du 20 mars 1933: autorisant des taux et conditions d'emploi en rapport avec des travaux exécutés par le ministère de la Défense nationale, concernant les services de direction d'ingénieur, de l'aide médicale et de comptabilité.

Arrêté en Conseil, C.P. 527, du 22 mars 1933: autorisant le paiement de $9,676.17 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 528, du 22 mars 1933: autorisant le paiement de $105,169.65 à la province de Québec pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 529, du 22 mars 1933: autorisant le paiement de $787.05 à la province de l'Ontario pour secours direct et de $33,678.06 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 530, du 22 mars 1933: autorisant le paiement de $68.82 à la province du Manitoba pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 531, du 22 mars 1933: créditant la somme de $3,598.52 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 532, du 22 mars 1933: autorisant le paiement de $5,315.15 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 533, du 22 mars 1933: autorisant le paiement de $21,186.51 à la province de la Colombie-Britannique pour camps de secours dans les districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 534, du 22 mars 1933: créditant la somme de $6,228.35 pour retirer une avance faite à la province de la Colombie-Britannique, en vertu de l'autorité de C.P. 479 du 29 février 1932, et créditant la somme de $47,063.74 pour prêts faits à ladite province sous l'autorité de C.P. 235 du 8 février 1933, pour secours direct.

Le Bill No 40, Loi sur les forces en visite de Sa Majesté, ainsi que sur l'exercice du commandement, de la discipline et des rattachements des forces de la Communauté pendant le service collectif est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, titre changé, considéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 44, Loi modifiant la Loi de la cour d'Echiquier (Juridiction exclusive), est lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 55, Loi concernant des mesures de secours étant lu;

M. Gordon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Beaubier,
Belec,
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowen,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Cantley,
Chaplin,
Charters,
Coote,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Gardiner,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Irvine,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Lennox,
Loucks,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Neill,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rinfret,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Speakman,
Spencer,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—115.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Chevrier,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Elliott,
Euler,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fraser (Northumberland, Ont.),
Gershaw,
Girouard,
Golding,
Goulet,
Hall,
Heaps,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Jacobs,
King, Mackenzie
Lapointe,
MacInnis,
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McPhee,
Malcolm,
Mitchell,
Moore (Ontario),
Munn,
Parent,
Pouliot,
Power,
Raymond,
Reid,
Roberge,
Sanderson,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Totzke,
Urquhart,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—62.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 24 MARS 1933

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 23 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De la *Nipissing Central Railway Company,* pour une loi à l'effet de proroger le délai pour compléter son chemin de fer.—M. *Casselman.*

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du système des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1932.

Et aussi,—Rapport annuel (anglais et français) du bureau des directeurs de la compagnie de la Marine marchande du Gouvernement, et de la compagnie de navigation du Canadien national, limitée (Indes occidentales), pour l'année 1932.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du questionnaire sur le transport par moteur préparé en vertu d'une résolution adoptée à la conférence Interprovinciale du Dominion, en janvier 1933, traitant des matières se rapportant aux règlements des services par camions et omnibus à moteurs.

Sur motion de M. Casselman, ordonnée,—Que la pétition de la *Nipissing Central Railway Company* demandant une prorogation de délai pour terminer leur ligne de chemin de fer, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Le Bill No 55, Loi concernant des mesures de secours est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 40, Loi sur les forces en visite de Sa Majesté, ainsi que sur l'exercice du commandement, de la discipline et des rattachements des forces de la communauté pendant leur service collectif, est lu la troisième fois (Titre changé en "Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; et à l'égard des déserteurs desdites forces") et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée;

M. Ralston, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et substitués par les suivants:—

"les propositions du gouvernement telles qu'exposées dans le budget que le ministre des Finances a présenté à cette Chambre ne contiennent aucune disposition pour les changements fondamentaux dans les méthodes actuelles au sujet du commerce, du crédit et de l'emploi qui doivent faire face à la situation économique présente. Elles impliquent une continuation des programmes douaniers ou autres qui non seulement ont été absolument incapables de fournir une solution à nos problèmes nationaux, mais ont encore eu pour effet, la preuve en est faite, de diminuer le commerce, de réduire les revenus, d'augmenter le chômage, et, sans aucune diminution correspondante dans les dépenses, d'augmenter les impôts et la dette, aggravant par là la dépression et la misère actuelles.

"Les augmentations d'impôts proposées dans les résolutions budgétaires pèseront plus lourdement sur ceux qui sont le moins capables d'en supporter le faix, et, jointes à d'autres exactions injustes, n'auront d'autres résultats que de rendre plus intense la misère déjà éprouvée à plusieurs foyers dans tout le Dominion.

"Le manque, dans le budget, au moment présent, de toute proposition qui indiquerait le désir du Canada de négocier des conventions de commerce avec les pays qui voudraient faire des affaires avec le Canada sur une base de réciprocité, est une preuve de plus de l'absence d'une politique positive pour faire face aux besoins de la situation présente.

"Pour ces motifs et pour d'autres, la Chambre est d'avis que le gouvernement actuel ne possède plus la confiance du pays."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 50, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Tarification) étant lu;

M. Reid, appuyé par M. Gershaw, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé de M. Ralston;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Stevens.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

XIII—AERONAUTIQUE

93	Aviation royale du Canada—Toutes les dépenses relatives à l'entretien général de l'aéronautique, y compris la formation du personnel pour les opérations de l'aviation civile et l'établissement des facilités nécessaires. Aéronautique civile du Canada—Toutes dépenses relatives à l'aviation civile, y compris le contrôle des envolées commerciales ou privées, la construction et le maintien de routes aériennes et l'aide à la navigation aérienne, aux bases d'aviation et aux clubs d'aviation..	1,600,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau ce jour.

Le Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 27 MARS 1933

Prières.

M. Bury, du comité du Règlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions ainsi que la pétition de la *Nipissing Central Railway Company* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai accordé pour compléter la construction de sa ligne de chemin de fer.

Les dépositions faites devant le comité indiquent que le *Nipissing Central Railway* est sous la dépendance du *Temiscaming and Northern Ontario Railway*, et qu'il a fallu obtenir le consentement du gouvernement de la province de l'Ontario avant de faire aucune démarche, ce qui a pris plus de temps qu'on ne le pensait.

Votre comité recommande que l'application de l'article 92 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ladite pétition, et que celle-ci soit reçue.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et M. Maurice Carbonneau, de Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit, dans le cours de l'année 1932.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs aux travaux d'agrandissement et de réparations du quai de Victoria, Ile du Prince-Edouard. Et aussi une copie de toutes les soumissions, et un relevé indiquant en détail les noms de tous les ouvriers qui ont travaillé à ces entreprises, la somme payée à chacun, les noms de toutes les personnes de qui l'on a acheté du bois et d'autres matériaux pour le quai, le montant versé dans chaque cas, le nom de l'inspecteur et le montant qui lui a été versé pour ses services.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que, pour la balance de la session, les bills privés lorsqu'ils seront présentés, soient lus la première et deuxième fois immédiatement, et que la règle 105, concernant l'affichage des bills privés référés aux comités de la Chambre soit suspendue.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Hackett soit substitué à celui de M. Sproule sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sur motion de M. Bury, le premier rapport du comité du Règlement est adopté.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De la *Nipissing Central Railway Company* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai accordé pour compléter la construction de sa ligne de chemin de fer.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 56, Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company.*—M. *Casselman.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel a été le coût des matériaux fournis pour la construction d'un brise-lames sur le rivage sud, au port de Glace Bay en mars 1932.
2. Si on a fait un appel de soumissions pour la fourniture de ces matériaux.
3. Quel ou quels marchands de bois ont fourni les matériaux, et à quel prix.
4. Si l'entrepreneur, feu Neil N. MacDonald, avait pleins pouvoirs pour l'achat des matériaux, ou le ministère des Travaux publics a donné des commandes pour ces matériaux, ou si ceux-ci ont été fournis sans consulter M. MacDonald.
5. Quelle partie du brise-lames projeté on a parachevée, et si on l'intention de construire une autre annexe.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les propriétaires de la drague, New-Welland.
2. Depuis quand ils en sont propriétaires.
3. Quel ouvrage cette drague a exécuté, directement ou indirectement pour l'Etat (*a*) avant le 28 juillet 1930, (*b*) après le 28 juillet 1930.
4. Quels paiements on a faits pour cet ouvrage.
5. A qui on a versé ces paiements.
6. A quelles dates on a fait ces paiements.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels travaux de dragage J. P. Porter & Sons Limited ont exécutés directement ou indirectement pour l'Etat canadien du 1er avril 1928 ou 28 juillet 1930.

2. Quelles sommes on a versées pour ces travaux.
3. A qui ces paiements ont été faits.
4. A quelles dates ces paiements ont été faits.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Hurtubise—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession depuis 1930 au sujet du service postal entre Pointe au Baril, Ontario, et la station du chemin de fer.

Par M. Hurtubise—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le gouvernement a mis dans ses dossiers depuis 1930 au sujet du bureau de poste de Garson, Ontario.

M. Guthrie propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour prescrire que l'argent versé par les provinces pour les services de la gendarmerie peut être employé pour l'entretien de ce corps; et la manière de disposer des argents gagnés par tout membre de ce corps en plus et au-dessus de la solde régulière, du traitement et des allocations; et pour autoriser le Gouverneur en son conseil à fixer, par règlement, le montant de l'allocation pour les fins de la pension, et pour établir de nouvelles dispositions afin de compter le service des officiers et des constables en Afrique du Sud pour les fins de la pension.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 54, Loi modifiant la Loi des billets du Dominion étant lu;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 55, Loi concernant des mesures de secours étant lu;

M. Gordon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bennett propose en amendement,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général de la Chambre dans le but de le modifier comme suit:—

"Que le paragraphe (*b*) de l'article 2 soit biffé et que ce qui suit soit substitué:

"Quand le Parlement ne sera pas en session, de prendre toutes les mesures qui, à son avis peuvent être jugées requises ou opportunes pour maintenir, dans les limites de la juridiction du Parlement, la paix, l'ordre et le bon gouvernement dans tout le Canada; et en tout temps, de prendre toutes les mesures qui, à son avis peuvent être jugées requises ou opportunes pour protéger et maintenir le crédit et la situation financière du Dominion ou de toute province du Dominion."

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, considéré en comité général, rapporté avec un amendement ultérieur, considéré tel qu'amendé.

M. Gordon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Belec,
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cantley,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Duranleau,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Gagnon,
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Hay,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Laurin,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
MacNicol,
McDade,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pickel,
Price,
Robinson,
Rogers,
Ryckman,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Speakman,
Spencer,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson,
Wright—89.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Boulanger,
Bourassa,
Bradette,
Brasset,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Chevrier,
Denis,
Desrochers,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Euler,
Fafard,
Fontaine,
Gershaw,
Girouard,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Hurtubise,
Ilsley,
Jean,
King, Mackenzie
MacInnis,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
Malcolm,
Mercier (Laurier-Outremont),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Reid,
Rhéaume,
Sanderson,
Séguin,
Totzke,
Vallance,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth—46.

Ledit bill est, en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 11, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant:

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

III —GOUVERNEMENT CIVIL

18 Immigration et Colonisation—	
Traitements..	205,542 00
Dépense casuelle..	22,500 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 28 MARS 1933

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur les pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De George Andrew Carruthers, de Montréal, époux de Catherine Cassidy Armstrong Carruthers.

De Eva Amy Falle Jordan, de Montréal, épouse de Richard Dean Jordan.

De Emily Florence Lawrence Knight, de Montréal, épouse de Leslie Knight.

De Birdie Glickman Steinberg, de Montréal, épouse de Jack Steinberg.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs à la destitution de E. G. Christie, maître de poste de Mayview, dans la province de la Saskatchewan, et à la nomination de madame Scotland à sa place; et aussi copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs au déménagement dudit bureau de poste de la maison de E. G. Christie à la résidence de D. W. Scotland.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 508, du 20 mars 1933: concernant des garanties aux banques chartées du Canada pour avances faites pour le cartel du blé, et pour aider à rentrer la récolte de 1933.

Arrête en Conseil, C.P. 519, du 22 mars 1933: approuvant les dépenses faites par la commission de secours de la Saskatchewan pour le fret pour nourriture et fourrage expédiés dans les districts frappés de sécheresse dans ladite province, n'excédant pas $1,333,272.88 de la somme avancée par le gouvernement du Dominion.

Arrêté en Conseil, C.P. 520, du 22 mars 1933: approuvant la dépense par la commission de secours de la Saskatchewan de la somme de $26,497.45 à même les fonds avancés par le gouvernement du Dominion pour fret pour foin dans les districts frappés de sécheresse dans ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 521, du 22 mars 1933: concernant l'aide aux médecins et aux hôpitaux traitant les patients dans les districts affectés par la sécheresse dans les districts de la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 538, du 22 mars 1933: garantissant le repaiement de la somme de $625,000, avec intérêt de 5 p. 100 par année avancée par la banque de Commerce du Canada, la banque de Montréal, la banque Royale du Canada et ia banque de la Nouvelle-Ecosse au gouvernement de Terreneuve.

Arrêté en Conseil, C.P. 551, du 28 mars 1933: autorisant le paiement de $17,671.20 à la province de Québec, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 552, du 28 mars 1933: autorisant le paiement de $31,955.49 à la province de Québec pour secours direct distribué dans la cité de Chicoutimi, comté de Chicoutimi.

Arrêté en Conseil, C.P. 553, du 28 mars 1933: autorisant le paiement de $362,641.43 à la province de l'Ontario, pour secours direct distribué dans les municipalités et par la commission de Burlington Beach et dans les districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 554, du 28 mars 1933: autorisant le paiement de $194.23 à la province de l'Ontario, pour secours direct dans les townships de Christie et Mindon.

Arrêté en Conseil, C.P. 555, du 28 mars 1933: continuant la construction du chemin de Nordegg-Est à un prix n'excédant pas $12,500.00 pour pourvoir à l'emploi de mineurs dans le district de Brazeau, Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 556, du 28 mars 1933: prorogeant le temps de l'entente intervenue entre les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant le placement des célibataires chômeurs et sans asiles sur des fermes, autorisée par arrêté en Conseil, C.P. 2840, 2597 et 2842 jusqu'au 30 avril 1933.

Arrêté en Conseil, C.P. 557, du 28 mars 1933: autorisant le paiement de $379.19 à la province de la Saskatchewan pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 558, du 28 mars 1933: créditant la somme de $52,925.07 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique dans les districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 559, du 28 mars 1933: autorisant la dépense de $3,000.00 pour la protection des travaux sur la rive droite de la rivière Fraser, près Agassiz, Colombie-Britannique.

Arrêté en Conseil, C.P. 565, du 28 mars 1933: autorisant le paiement de $60,000.00 à la province de la Saskatchewan pour secours direct aux célibataires chômeurs et sans asile.

M. Lapointe, appuyé par M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 57, Loi concernant le Code criminel (Appels au Conseil privé), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé par M. Ralston;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Casgrain pour la deuxième lecture du Bill No 46, Loi modifiant le Code criminel (Loteries).

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur division.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Reid pour la deuxième lecture du Bill No 50, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (Tarification).

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bertrand,	Dumaine,	Howden,	Roberge,
Bothwell,	Gershaw,	MacInnis,	Rutherford,
Bouchard,	Girouard,	Mackenzie (Vancouver-Centre),	Sanderson,
Boulanger,	Golding,	MacLean,	Stewart (Edmonton-Ouest)
Bradette,	Goulet,	McIntosh,	Taylor,
Butcher,	Hall,	Mitchell,	Urquhart,
Denis,	Hanson (Skeena),	Neill,	Weir (Macdonald),
Deslauriers,	Heaps,	Reid.	Woodsworth—34.
Desrochers,	Hepburn,		

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),	Gagnon,	Macdougall,	Simpson (Simcoe-Nord),
Arsenault,	Gardiner,	MacNicol,	Simpson (Algoma-Ouest),
Baker,	Garland (Carleton),	McGillis,	Smith (Victoria-Carleton),
Barber,	Gobeil,	McGregor,	Spankie,
Belec,	Gordon,	McLure,	Speakman,
Bourgeois,	Gott,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),	Spence,
Bowman,	Hackett,	Mullins,	Spencer,
Burns,	Hanson (York-Sunbury),	Murphy,	Spotton,
Bury,	Hay,	Myers,	Sproule,
Casgrain,	Jones,	Nicholson,	Stanley,
Chevrier,	Kennedy (Peace-River),	Peck,	Stewart (Lethbridge),
Coote,	Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),	Pickel,	Stirling,
Cowan (Long-Lake),	Laflèche,	Plunkett,	Stitt (Nelson),
Davies,	Laurin,	Robinson,	Stitt (Selkirk),
Dickie,	Lawson,	Rogers,	Tétreault,
Duguay,	Loucks,	Ross,	Thompson (Lanark)
Duranleau,	Lucas,	Ryckman,	Weese,
Embury,	Luchkovich,	Ryerson,	Weir (Melfort),
Ernst,	MacDonald (Cap-Breton-Sud),	St-Père,	White (London),
Esling,	Macdonald (Kings),	Sauvé,	Wright—86.
Fontaine,		Séguin,	
Fournier,		Senn,	
Fraser (Cariboo),		Shaver,	

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé de M. Ralston;

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 29 MARS 1933

PRIÈRES.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 47, intitulé: "Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company.*"

Bill No 51, intitulé: "Loi constituant en corporation *Devonshire Jockey Club.*

Votre comité a également étudié le Bill No 49, intitulé: Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz, et il a été convenu de rapporter ledit bill avec modifications.

En ce qui concerne le Bill No 51, constituant en corporation le *Devonshire Juckey Club,* le capital-actions de la compagnie projetée consiste de 5,000 actions sans valeur nominale ou valeur au pair. En vue de déterminer les droits à percevoir sur le montant du capital-actions en vertu de l'article 93 (3), paragraphes (*d*) et (*j*) du Règlement, votre comité recommande que la valeur nominale ou valeur au pair soit fixée à $50.00 l'action.

M. Cahan, l'une des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Relevé indiquant: (*a*) La valeur totale de l'or exporté du Canada depuis le 21 septembre 1931; (*b*) les noms des diverses personnes, corporations ou banques qui ont exporté de l'or; (*c*) la valeur et la date de l'expédition dans chaque cas; (*d*) les différents montants d'or que l'Etat a acheté depuis le 21 septembre 1931; (*e*) les noms des personnes de qui l'achat a été fait; (*f*) la date de l'achat et le tarif de la prime versée dans chaque cas; (*g*) les noms des diverses personnes, compagnies ou banques à qui l'or a été vendu, la date de la vente et le prix ou la prime que le gouvernement a reçu dans chaque cas.

Aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Document montrant:—

1. Combien de camps de chômeurs ont été établis dans chaque province, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage, 1931.

2. Combien le gouvernement fédéral contribue pour l'entretien de ces camps.

3. Si des représentations ont été faites à la province de Québec pour l'établissement de ces camps.

4. Si le gouvernement de Québec a signé un accord à ce sujet avec le gouvernemtn d'Ottawa.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933—Document montrant:—

1. En 1881 et en 1882, combien il y avait de sous-ministres.
2. Combien étaient de langue anglaise.
3. Combien, de langue française.
4. Combien venaient de la province de Québec.
5. Quels étaient leurs noms.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933—Document montrant:—

1. Si à l'heure actuelle, d'une façon générale et en autant que le gouvernement est renseigné, les citoyens canadiens sont exclus des emplois sur les champs de course des Etats-Unis.

2. Si des citoyens des tEats-Unis ont demandé récemment ou fait demander au ministère de l'Immigration du Canada la permission de venir au Canada pour travailler sur les champs de course du Canada durant la prochaine saison.

3. Si tel est le cas, (*a*) quelles sont les personnes qui ont fait cette demande, (*b*) quelles sont les raisons invoquées à l'appui de leur demande, (*c*) leur demande a-t-elle été proposée au ministère de l'Immigration, et si tel est le cas, par qui, pour chaque personne, (*d*) quel travail ces personnes ont déclaré avoir l'intention de venir exécuter sur les champs de course du Canada.

4. Si des citoyens des Etats-Unis ont eu de l'emploi, au cours de la dernière saison de course du Canada, en vertu du permis accordé par le ministère de l'Immigration.

5. Si tel est le cas, (*a*) quelles sont les personnes à qui de tels permis ont été accordés, (*b*) quel travail ces personnes ont accompli sur les champs de course du Canada, (*c*) si ces personnes ont payé l'impôt sur le revenu sur les gains qu'elles ont réalisés en travaillant sur les champs de course du Canada, (*d*) quelles raisons ont motivé les permis accordés à ces personnes, (*e*) qui a proposé au ministre ou ministère d'émettre ces permis, le cas échéant.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance ou autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le Directeur général des élections du Canada qui ont trait aux, ou sont relatifs de quelque façon aux plaintes que le Bureau du Directeur général des élections a reçues au sujet du directeur du scrutin du comté de Oxford-Sud, durant l'élection fédérale tenue le 28 juillet 1930, ou immédiatement après.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933—Document montrant:—

1. Pour chacune des années écoulées de 1928 à 1932 inclusivement, quel a été le taux du dividende payé par chacune des banques autorisées du Canada.

2. De 1928 à 1932 inclusivement, quel a été, chaque année, le montant total de ces dividendes.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie du dernier contrat accordé par le gouvernement du Dominion du Canada pour l'impression des billets du Dominion émis en conformité du chapitre 41 des Statuts revisés du Canada, 1927.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 février 1933:—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er septembre 1932, entre la ville de Calgary et le gouvernement fédéral, ou entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet du paiement à New-York de certaines obligations de la ville de Calgary; ou au sujet de l'or que la ville de Calgary voulait obtenir aux fins d'acquitter lesdites obligations.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1933:—Etat indiquant quelles sommes le gouvernement actuel du Canada a garanties jusqu'au 28 février 1933, pour (*a*) les provinces, (*b*) les chemins de fer, (*c*) les commissions de port, (*d*) les banques, (*e*) les cartels du blé, (*f*) la compagnie Beauharnois. (*g*) d'autres compagnies particulières ou semi-publiques.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a vendu quelque navire dont se servait autrefois la Marine marchande du Canada.
2. Si tel est le cas, (*a*) quels navires on a vendus, (*b*) quel est le prix de vente convenu pour les différents navires vendus.
3. Si le Japon a acheté aucun de ces navires.
4. Si on a conduit des négociations pour disposer des navires appartenant aux Chemins de fer nationaux du Canada.
5. Si tel est le cas, si le gouvernement a l'intention de disposer de quelques-uns desdits navires.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

En vertu de la Loi tendant à alléger le chômage, quel est le montant par tête versé à chaque province, sur la base de la population de chaque province, durant les trois dernières années, ou depuis la petite session de 1930, sous les titres suivants: (*a*) secours direct; (*b*) travaux publics; (*c*) prêts aux cultivateurs; (*d*) prêts aux provinces; (*e*) prêts aux compagnies; (*f*) le total, pour toutes fins, en tant pour cent de la population de chaque province.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Fontaine pour M. Fournier—Ordre de la Chambre—Copie de tous les règlements établis par le bureau du Commissaires des incendies au sujet des allumières, et aussi une copie de tous les télégrammes, communications, lettres et autres documents que le bureau du Commissaire des incendies a adressés aux fabricants d'allumettes pour leur demander de se conformer auxdits règlements, et copie de toute réponse que lesdits manufacturiers ont envoyée au sujet de cette demande.

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, résolutions et autres documents envoyés par des sociétés d'anciens soldats dans tout le Canada au sujet des secours de chômage pour les anciens soldats, et que le premier ministre, le ministre des Pensions et de la Santé nationale, ou le ministère des Pensions et de la Santé nationale ont reçus du 1er octobre 1932 jusqu'à ce jour.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations assermentées et autres documents depuis 1930 au sujet du changement du bureau de poste de Newport Point, comté de Gaspé.

Par M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents relatifs au déménagement du bureau de poste et au changement de maître de poste de Sainte-Angélique, paroisse de Saint-Basile, comté de Portneuf, durant l'année actuelle.

Par M. Power pour M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions et autres documents échangés entre le ministre intérimaire des Pêcheries et tout fonctionnaire de ce ministère à Ottawa, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse ou d'ailleurs au sujet de l'ouverture, le 1er avril 1933 au lieu du 20 avril, de la saison du homard dans le district compris entre Cole Harbor, comté d'Halifax, et cap Argos, comté de Guysborough.

Le Bill No 53, Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives) est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 5.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 30 MARS 1931

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la communication suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

30 mars 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, juge en chef, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, ce jour à 5 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 52, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 11, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 44, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier (Juridiction exclusive).

Bill No 54, Loi modifiant la Loi des billets du Dominion.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de leur permettre de régler leurs affaires, distribuer leur actif, et remettre leur charte.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le bill No 41, intitulé: Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company,* et a convenu de le rapporter avec certaines modifications.

En ce qui concerne ledit bill No 41, le capital-actions projeté est de 100,000 actions d'aucune valeur au pair. Vu que l'article 93 (3) du Règlement ne fixe pas les droits à percevoir dans le cas d'une compagnie dont le capital-actions n'a aucune valeur nominale, votre comité recommande que, pour fins d'impôt, le capital-actions soit considéré comme ayant une valeur de $5.00 l'action, et que, en conséquence, il soit prélevé un droit de $200.00 sur capital-actions.

Votre comité a donné instruction de faire réimprimer le bill tel que modifié.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre du 22 février 1933—Document montrant:—Quant à la possession, à l'administration et à l'exploitation des élévateurs à grains construits aux frais de l'Etat, (*a*) où ces élévateurs sont-ils situés; (*b*) qui est propriétaire desdits élévateurs; (*c*) qui exploite lesdits élévateurs; (*d*) exploite-t-on lesdits élévateurs comme élévateurs de l'Etat ou comme élévateurs publics de terminus; (*e*) quels sont les élévateurs que le ministère du Commerce ou le ministère des Chemins de fer et des Canaux administrent; (*f*) quels élévateurs sont administrés par des commissions de port; (*g*) quel a été le coût de ces élévateurs construits aux frais de l'Etat, et quelle est leur capacité; (*h*) quel a été le coût d'administration, et quelles ont été les recettes de chaque élévateur d'après le dernier rapport compilé.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents adressés depuis le 1er février 1933 jusqu'à ce jour à l'honorable ministre du Commerce au sujet d'un service de bateau, deux fois par jour, entre Tadoussac et baie Sainte-Catherine.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de George MacDonald, gardien de phare à Ingonish Harbor; et aussi copie du sommaire des accusations portées contre ledit gardien de phare avec une copie des dépositions et des rapports faits par William Noblett, qui a fait une enquête sur les accusations portées contre ledit MacDonald.

Sur motion de M. Stinson, la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Bills privés, concernant le Bill No 51, Loi constituant en corporation le *Devonshire Jockey Club* (valeurs nominales ou au pair des actions) est agréée.

Sur motion de M. Harris, la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, concernant les frais de perception du capital-actions sur le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company* est agréée.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si les commissaires du port de Vancouver ont destitué récemment les personnes suivantes: W. D. N. Eckringill, D. McIntyre, E. L. Dougherty, W. McCullough, T. Payne et W. Wright.

2. Au sujet de chacun de ces employés, (*a*) pendant combien de temps chacun a travaillé au quai Ballantyne, à Vancouver, (*b*) combien de temps il a servi outre-mer, (*c*) quel a été le motif de la destitution, (*d*) si on l'a remplacé par un autre titulaire, (*e*) si le nouveau titulaire avait servi outre-mer.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De qui on a acheté le navire *C.G.S. Labrador.*
2. Quad on l'a achté.
3. Quelles somme on a payée pour ce navire.
4. A qui on a versé ce montant et de quelle façon.
5. Depuis que le gouvernement l'a acheté, quelles réparations ou quels aménagements nouveaux on a effectués sur ce navire.
6. Quel a été le coût de ces réparations et aménagements.
7. Qui a exécuté ces réparations et aménagements nouveaux.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre ci-haut.

Le Bill No 53, Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives) est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine réoslution modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour prescrire que l'argent versé par les provinces pour les services de la gendarmerie peut être employé pour l'entretien de ce corps; et la manière de disposer des argents gagnés par tout membre de ce corps en plus et au-dessus de la solde régulière, du traitement et des allocations; et pour autoriser le Gouverneur en son conseil à fixer, par règlement, le montant de l'allocation pour les fins de la pension; et pour établir de nouvelles dispositions afin de compter le service des officiers et des constables en Afrique du Sud pour les fins de la pension.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 58, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 23, Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Association* et changeant son nom pour *Ukranian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada.*

Bill No 55, Loi concernant des mesures de secours.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi des pénitenciers;

M. Guthrie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour "Le Synode du diocèse de Saskatoon".

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial).

Loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932.

Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson.

Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham.

Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, autrement connu sous le nom de Maurice Simon Pashlinski.

Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon.

Loi pour faire droit à Joseph-Adrien Desmarteau.

Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier (Juridiction exclusive).

Loi modifiant la Loi des billets du Dominon.

Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukranian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada.*

Loi concernant des mesures de secours.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi des pénitenciers;

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des pénitenciers pour prescrire que le Gouverneur en son conseil peut nommer un Surintendant des pénitenciers; et peut nommer des inspecteurs, des directeurs, des directeurs adjoints et d'autres fonctionnaires administratifs ou exécutifs, au besoin, avec des traitements à être approuvés par le Gouverneur en son conseil; et que le Surintendant, sur proposition du directeur, peut nommer des gardiens, des chefs d'atelier et d'autres fonctionnaires et employés, au besoin, avec des salaires à être approuvés par le Gouverneur en son conseil; et pour établir d'autres dispositions relativement aux gratifications versées aux fonctionnaires, à leur retraite, et aux veuves et aux personnes à charge des fonctionnaires qui meurent au service.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 59, Loi modifiant la Loi des pénitenciers, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Objection étant prise en comité à la décision du président sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président des comités donne rapport de l'appel suivant de sa décision.

"Durant le débat sur la résolution No 22, Gouvernement civil, ministère de la Justice, M. Woodsworth essaya de discuter le rapport de la commission royale sur les accusations portées contre le juge Stubbs, de Winnipeg, et sur une question d'ordre soulevée, le président décida que le rapport n'ayant pas été déposé était encore *sub judice*, et que les salaires des juges n'étaient pas inclus dans ladite résolution sous considération."

M. l'Orateur met la question sur l'appel et la décision du président est confirmée sans un seul vote dissident.

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

22	Justice—	
	Traitements..	208,998 00
	Dépense casuelle, y compris le bureau du Solliciteur général..	40,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

39	Dépenses diverses, y compris la rémunération aux membres de la Gendarmerie à cheval (devant être payée en vertu d'un arrêté en conseil et ne pas dépasser $1,000), pour aide dans le Service des recours en grâce du ministère de la Justice..	15,000 00

Cour suprême du Canada

40	Dépense casuelle et déboursés, y compris livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350.. ..	5,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure	8,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour suprême..	8,000 00

Territoire du Yukon

42	Dépenses diverses, y compris les appointements et allocations des fonctionnaires de la cour, etc..	10,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

63	Salaires à l'Immigration et dépense casuelle..	1,417,000 00
64	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions que le Gouverneur général en son conseil pourra autoriser	15,000 00
65	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	4,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

25	Mines—	
	Traitements..	523,242 00
	Dépense casuelle..	20,000 00

XXVI—MINES ET COMMISSION DE GEOLOGIE

Département

171	Pour l'administration de la loi des explosifs (c. 62, S.R. 1927)	10,000 00

Division des mines

172	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et extractives et de la technologie minérale; sal., frais d'épreuves et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible, y compris les traitements et toutes les autres dépenses..	215,000 00
	Publication, versions anglaise et française, des rapports, achat de livres, d'instrum.; aide div. et dépense casuelle.. ..	35,000 00

Commission de géologie

173	Pour explor., études et recherches, appointements des explorateurs, topographes et autres..	127,500 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	50,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres, de référence, d'instrum., de prod. chimiques, aide diverse et dépense casuelle..	42,500 00
	Pour l'équipement du musée..	8,000 00
	Pour achat de spécimens..	1,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 31 MARS 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 30 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Daniel Burnside, de Winnipeg, Manitoba, et 55,954 autres, priant qu'aucune autre action adverse soit prise contre Son Honneur le juge Stubbs, mais qu'il soit laissé en sécurité dans sa position.—M. *Kennedy* (Winnipeg-Sud-Centre).

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 60 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Auguste Burdayron."—M. *Myers.*

Bill No 61 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 62 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood."—M. *Lawson.*

Bill No 63 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 64 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 65 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling."—M. *Lawson.*

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Auguste Burdayron, Nora Tulloch Carr, Alberta Grace Wood, Hilda Nice Allen, Mary Louise Robinson Reid et Elizabeth Bernstein Schmerling respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de toute la correspondance que le ministère des Pensions et de la Santé nationale a reçue de toutes personnes, y compris la correspondance et les rapports échangés entre le ministère et la Commission du service civil, au sujet de la nomination d'un surintendant médical du lazaret de Tracadie.

Sur motion de M. Cowan (Port-Arthur), conformément à l'ordre spécial passé le 20 courant, les bills mentionnés dans le message du Sénat reçu ce jour, sont lus séparément la première et la deuxième fois, sur division et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé de M. Ralston;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest).

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

35 Chemins de fer et Canaux—	
Traitements..........	177,534 00
Dépense casuelle..........	27,800 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

98 Services divers, y compris les émoluments et les dépenses des experts employés temporairement..........	50,900 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

M. Stanley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 47, Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company.*
Bill No 51, Loi constituant en corporation le *Devonshire Jockey Club.*

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company* est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 56, Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

VII—AGRICULTURE

54	Fermes expérimentales..	1,642,000 00
52	Expériences sur produits fruitiers..	10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 3 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année expirée le 30 septembre 1932.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933—Document montrant:—

1. Quelle est la population totale des Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec, (*a*) d'après le recensement de 1931, (*b*) d'après les dernières statistiques.

2. Combien d'entre eux sont âgés de 21 ans et plus.

3. Combien d'entre eux ont la jouissance de biens-fonds dans ladite réserve.

4. Si le gouvernement a reçu (*a*) du conseil de ladite réserve, (*b*) d'un ou de plusieurs Indiens individuellement ou collectivement, une demande ou des requêtes manifestant le désir d'être émancipés.

5. En vertu de quels traités ou conventions les Indiens de ladite réserve ont obtenu du gouvernement du Canada les droits et privilèges dont ils jouissent dans leur réserve.

6. A quelle ou quelles dates ce traité ou convention fut passé.

7. Si le gouvernement a l'intention d'émanciper (To enfranchise) les Indiens de la réserve de Caughnawaga.

8. Au cas où le surintendant des affaires indiennes déciderait d'émanciper les Indiens de la réserve de Caughnawaga, soit individuellement, soit collectivement, si les droits et privilèges dont jouissent les Indiens de ladite réserve actuellement leur seront conservés, ou bien si lesdits Indiens sont destinés à perdre par l'émancipation ces droits dont ils jouissent.

9. De la part de qui leur viennent les droits qu'ils exercent, par l'entremise du département des affaires indiennes, sur la seigneurie du Sault Saint-Louis.

10. Depuis quelle date ils détiennent ces droits.

11. Quels sont les devoirs et obligations du département des affaires indiennes en sa qualité de seigneur de la seigneurie du Sault Saint-Louis.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933—Document montrant:—

1. Si on a loué à quelque société ou compagnie l'élévateur situé sur le fleuve Fraser.

2. Si tel est le cas, (*a*) à qui on l'a loué, (*b*) quand le bail a été signé, (*c*) et quels sont les termes du bail.

3. Si on l'a loué, si le locataire, au 6 mars 1933, avait versé de l'argent, sous forme de numéraire, de bons ou de chèques, à la Commission du port de New-Westminster, et si oui, quelles sommes ont été payées, et à quelles dates ces montants versés.

4. Du 1er septembre 1932 jusqu'à l'heure actuelle, quelle quantité de blé on a expédié de cet élévateur.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quelle somme on a votée en 1932 pour des réparations au quai du port Latour supérieur.

2. Combien on a dépensé jusqu'à date.

3. Si on a terminé cette entreprise.

4. Qui était le contremaître.

5. Quel était le tarif par heure des salaires payés au contremaître, aux menuisiers, aux ouvriers.

6. Qui a fourni le bois de charpente ou les billes utilisés pour ces réparations.

7. Quelle a été la somme totale versée pour ledit bois et les billes livrés.

8. Quelle était la dimension du bois et des billes demandés pour cette entreprise.

9. De quelle dimension on les a fournis.

10. Si le contremaître ou l'ingénieur de l'entreprise a refusé ou condamné du bois ou des billes comme étant impropres auxdites réparations.

11. Si tel est le cas, si on les a utilisés à la fin pour lesdites réparations.

12. Si le ministère ou l'ingénieur de district ont reçu des plaintes de quelque ou quelques personnes au sujet de la qualité et de la dimension dudit bois et des billes.

13. Quelle essence de bois on avait demandée pour cette entreprise.

14. Quelle essence on a fournie, et de quelle essence s'est-on servi.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents qui ont trait aux réparations exécutées durant les années 1931 et 1932 au brise-lames de Comeau's Hill, comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, comprenant aussi le nom ou les noms des contremaîtres, la nature du travail exécuté, les comptes pour matériaux et fourniture, les cahiers où sont enregistrés les heures de travail, les pièces justificatives et autres documents.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les réparations du quai de Petit Cap, comté de Gaspé, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, avec un état des sommes payées pour le bois, le fer, et autres matériaux dont on s'est servi pour les réparations et une liste des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, relativement à des travaux destinés à améliorer l'échouage au quai de Grandes Bergeronnes, dans le comté de Saguenay.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de toute la correspondance et de tous rapports au sujet d'une enquête faite par le ministère des Travaux publics à Cacouna en 1933, relativement aux réparations du quai de cet endroit.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie des bordereaux de salaires pour les travaux exécutés à la Rivière des Ilots de Newport, comté de Gaspé, en 1930 1931 et 1932.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes de matériaux du 1er octobre 1932 jusqu'à ce jour, pour une entreprise que le ministère des Travaux publics exécute en régie dans le comté de Bonaventure.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

Si le gouvernement de Québec a demandé au gouvernement fédéral d'accorder des secours à la population en détresse de la Gaspésie.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a exigé du gouvernement provincial de Québec le remboursement de certaines contributions pour le soulagement du chômage.
2. Si oui, dans quels cas.
3. Pour quels motifs il a demandé ces remboursements.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents relatifs au déménagement du bureau de poste et au changement de maître de poste de Sainte-Angélique, paroisse de Saint-Basile, comté de Portneuf, durant l'année actuelle.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés du Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 569, du 30 mars 1933: autorisant le paiement de $273,181.45 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 570, du 30 mars 1933: créditant la somme de $2,822.70 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 572, du 30 mars 1933: créditant la somme de $64,997.83 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct distribué dans les districts non organisés et dans les camps de secours de la province.

Arrêté en Conseil, C.P. 577, du 30 mars 1933: autorisant le paiement des sommes à la cité de Winnipeg, aux compagnies des chemins de fer Nationaux et du Pacifique-Canadien pour ramener chez eux dans l'Est du Canada certains passants chômeurs en détresse.

Arrêté en Conseil, C.P. 578, du 30 mars 1933: autorisant la continuation de camps de secours dans la province de la Colombie-Britannique et pourvoyant à des échelles d'allocation pour cela.

Arrêté en Conseil, C.P. 526, du 31 mars 1933: autorisant que les travaux entrepris par le ministère de la Défense nationale pour des secours au chômage soient continués jusqu'au 30 juin 1933.

Arrêté en Conseil, C.P. 560, du 31 mars 1933: autorisant que la somme de $4,000.00 soit mise à la disposition du territoire du Yukon pour secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 579, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $231,256.25 à la province de l'Ontario, pour secours direct distribué dans les municipalités et par la *Ontario Navy League.*

Arrêté en Conseil, C.P. 580, du 31 mars 1933: concluant une entente avec la province de l'Ontario pour la construction d'un pont sur la rivière Petawawa sur la grande route trans-Canada, entre Mattawa et Pembroke à un coût approximatif de $50,000.

Arrêté en Conseil, C.P. 571, du 31 mars 1933: offrant de l'aide aux hommes dans les camps de secours d'Ontario, par de l'emploi sur les chemins et autres travaux utiles, et soumettant des échelles de salaires pour cela.

Arrêté en Conseil, C.P. 581, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $145,002.05 à la province du Manitoba pour secours direct distribué dans les municipalités, territoires non organisés et municipalités pauvres.

Arrêté en Conseil, C.P. 582, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $4,088.96 à la province de la Saskatchewan pour secours direct distribué dans les municipalités et pour le placement d'hommes sur des fermes.

Arrêté en Conseil, C.P. 583, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $18,474.45 à la province de la Saskatchewan pour secours direct donnés aux colons engagés à des travaux de chemins dans la partie nord de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 584, du 31 mars 1933: autorisant le commissaire du Canada pour le chômage et l'auditeur général à accepter des certificats de dépenses pour secours direct reçus des provinces pour dépenses encourrues avant le 31 mars 1933, nonobstant l'absence d'ententes formelles et l'expiration de la Loi à cette date.

Arrêté en Conseil, C.P. 592, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $345.28 à la province de Québec pour secours direct et de $72.62 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 591, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $5,763.53 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 593, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $11,740.59 à la province de Québec pour secours direct distribué dans les municipalités et territoires non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 594, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $19,570.88 à la province de l'Ontario pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 595, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $356,013.16 à la province de la Saskatchewan pour secours direct distribué par la commission de secours de la Saskatchewan dans les municipalités rurales, et les améliorations locales de districts.

Arrêté en Conseil, C.P. 605, du 31 mars 1933: autorisant le paiement de $227,362.17 à la province de l'Ontario pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 606, du 31 mars 1933: créditant la somme de $180.00 pour prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Young soit substitué à celui de M. Butcher sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et que le nom de M. Butcher soit substitué à celui de M. Young sur le comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company* est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Raymond—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien il y a de voitures privées de chemin de fer à l'usage des ministres.

2. Quel est le coût de chacune.

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Le 30 juillet 1930, quel était le nombre des voitures privées de chemin de fer à l'usage des ministres fédéraux.

2. Quelles avaient été les dépenses l'Etat pour chacune d'elles durant les douze mois terminés le 30 juillet 1930.

Par M. Garland (Carleton)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quel a été le coût du service téléphonique dans les divers départements de l'Etat à Ottawa, durant chacune des années 1928-29, 1929-30, 1930-31 et 1931-32.

Par M. Verville—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le sémaphore à Deschaillons a été enlevé, si oui, quand, à la demande de qui et pourquoi.

2. Si le poste des signaux à Deschaillons a été changé, si oui, pour quel endroit.

3. Quelle grandeur de terrain couvre le premier emplacement et quelle grandeur de terrain comporte le second emplacement.

4. (*a*) De qui le nouveau terrain a été acheté, (*b*) quelles sont les conditions de la transaction, (*c*) quel a été le prix payé.

5. S'il y a eu des plaintes au sujet du nouveau poste.

6. Si quelqu'un a demandé la reconstruction du sémaphore.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année 1932, combien de personnes étaient employées au bureau de la division de l'est, des Pêcheries, à Halifax.

2. Quels étaient leurs noms.

3. Quelles étaient les fonctions de chacun desdits fonctionnaires.

4. Quel traitement on versait à chacun.

5. Si ils avaient tous été nommés par la Commission du service civil.

6. Sinon, sur la proposition de qui ils avaient été nommés.

7. Durant le mois terminé le 28 février 1933, combien de personnes étaient employées dans ledit bureau.

8. Durant les années 1932 et 1933, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau en (*a*) salaires, (*b*) loyer, (*c*) dépenses de voyage, (*d*) dépenses de toute sorte.

9. Si le gouvernement entend maintenir ce bureau après le 31 mars 1933, si tel est le cas, pour combien de temps.

10. Si le gouvernement a l'intention de diminuer le personnel de ce bureau durant l'année financière prochaine.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre qui précède.

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1932, combien de personnes composaient le personnel du bureau de la division de l'ouest des pêcheries à Vancouver.

2. Quels étaient leurs noms.

3. Quelles étaient les fonctions de chacun desdits fonctionnaires.
4. Quel traitement on versait à chacun.
5. Si ils avaient tous été nommés par la Commission du service civil.
6. Sinon, sur la proposition de qui ils avaient été nommés.
7. Combien de personnes étaient employées dans le même bureau durant le mois terminé le 28 février 1933.
8. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1932, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau, (*a*) en salaires, (*b*) en loyer, (*c*) en dépenses de voyage, (*d*) en dépenses de toute sorte, et indiquant le total pour l'année.
9. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1933, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau, (*a*) en salaires, (*b*) en loyer, (*c*) en dépenses de voyage, (*d*) en dépenses de toute sorte, et indiquant le total pour l'année.
10. Si le gouvernement entend maintenir ce bureau après le 31 mars 1933.
11. Si le gouvernement a l'intention de diminuer le personnel de ce bureau durant l'année financière prochaine.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre qui précède.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a mis dans ses dossiers, depuis le mois d'août 1930, au sujet de la construction d'un brise-lames à Roberval, Québec.

Par M. Gray—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous décrets du Conseil, correspondance, certificats de la Commission du service civil et autres documents relatifs à la nomination de M. E. C. Buchanan à la charge de Directeur des relations avec le public à la Commission canadienne de la radiodiffusion.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie complète de tous les télégrammes, lettres, correspondance reçus de toute ou toutes personnes, depuis 1930, et copie complète des dépositions données à l'enquête, au sujet de la destitution de Harry W. Francis, d'Albany, Ile du Prince-Edouard, inspecteur des pommes de terre.

Par M. Verville—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine, monsieur Ulderic Paris et toutes personnes au sujet de l'échange du terrain pour le poste des signaux à Deschaillons; aussi copie des contrats intervenus entre les parties.

Par M. Verville—Ordre de la Chambre—Copie des rapports fournis au département par toutes les personnes qui ont fait l'inspection des travaux de dragage à Deschaillons, durant le cours des mois d'août et septembre 1932.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de paye du ministère des Travaux publics pour des travaux que ce ministère a exécutés à Grande Entrée, Iles de la Madeleine, depuis le 1er août 1930.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de paye pour les travaux que le ministère des Travaux publics a exécutés à Petite rivière au Renard, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour.

Par M. Brasset pour M. Rhéaume—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du décret ministériel (C.P. 420) adopté en vertu de la clause 43 de la Loi des douanes par lequel la

valeur imposable de la graine de mil a été fixée à une valeur minimum de 6 cents par livre en monnaie canadienne, avec une copie dudit décret du conseil et de tous les règlements, ordonnances et instructions émis en vertu de ce décret, et de la correspondance que le gouvernement, le cas échéant aurait reçue depuis l'adoption dudit décret ministériel.

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, décrets du conseil, et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement, ou tout fonctionnaire fédéral et tout autre individu, compagnie ou société depuis le 1er septembre 1930 au sujet des sujets suivants: (*a*) droits sur l'huile combustible importée en Colombie-Britannique, (*b*) boni, subvention ou subsides pour l'extraction du charbon des houillères de l'île Vancouver, Colombie-Britannique, (*c*) importation de houille britannique en Colombie-Britannique, et mesures pour régler la situation ainsi créée, (*d*) projet pour louer ou vendre les quais des Chemins de fer nationaux du Canada à Vancouver.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera jeudi, le 13 avril, elle restera ajournée jusqu'au mardi, le 18 avril 1933.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 58, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 59, Loi modifiant la Loi des pénitenciers étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.57 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 4 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 22, Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille, et a été convenu de le rapporter sans modification.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, communications, rapports échangés depuis le mois de mars 1932, entre le ministère de l'Agriculture et tout ministère des diverses provinces, au sujet de l'industrie laitière.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents relatifs à la nomination du maître de poste de Adamsville, comté de Kent.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, correspondance et autres documents que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la destitution du maître de poste de Port Daniel Centre, et de la nomination d'un nouveau maître de poste durant l'année 1932. Et aussi une copie de toutes les dépositions prises et du rapport que le commissaire a fait au sujet de cette destitution.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1933—Document montrant:—

1. Quelle compagnie exécute les travaux de dragage dans le fleuve Saint-Laurent.
2. Quand on a commencé cette entreprise.
3. Quelle partie de l'entreprise on a exécutée jusqu'à ce jour.

4. Et jusqu'à ce jour quel en a été le coût total.
5. Quelle somme on a votée l'an passé, et quelle partie de cette somme on a dépensée.
6. Jusqu'à ce jour, quelle somme d'argent on a versée à la compagnie.
7. Si ladite compagnie a exécuté quelque travail avant que le Parlement ait voté l'argent requis.
8. Si tel est le cas, pour quelle somme.
9. Si on a averti la compagnie du fait que les argents autorisés pour cette entreprise étaient dépensés.
10. Si on a autorisé la compagnie à poursuivre l'entreprise.
11. Si tel est le cas, qui l'a autorisée.
12. Durant la dernière saison de dragage, combien de dragues de l'Etat n'étaient pas en activité.
13. Si ladite compagnie a sous-loué son contrat.
14. Si tel est le cas, à qui et quand.
15. Quels sont les entrepreneurs qui ont exécuté du dragage à Saint-Jean Deschaillons.
16. Combien de travail on a exécuté là.
17. Quelle est la somme totale dépensée pour cette entreprise.
18. Quel système de mesure on emploie pour les matériaux de dragage.
19. De quelle façon on classe lesdits matériaux.
20. Pour chaque classe, quel est le prix par verge cube.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si les commissaires du port de Vancouver ont versé un loyer au ministère fédéral des Travaux publics pour l'usage du remorqueur *Pt. Grey*, et si tel est le cas, combien.
2. Pour la Commission du port, quel était le coût quotidien d'opération du remorqueur *Pt. Grey*.
3. Combien coûte quotidiennement aux Commissaires du port de Vancouver le louage et l'opération des remorqueurs *Helac* et *Canada*.
4. Durant les douze derniers mois, si on compare le coût d'opération des remorqueurs *Canada* et *Pt. Grey* si la commission du port de Vancouver a versé un montant additionnel pour travail supplémentaire du personnel des trains, à Vancouver-Nord, pour seconder l'opération du remorqueur *Canada*, si l'on a payé un coût additionnel, à combien il s'élevait.
5. Qui a payé pour poser de nouveaux tubes pour le condenseur du remorqueur *Pt. Grey*.
6. Durant la première année que la Commission du port de Vancouver a opéré ce navire, quelles aptitudes possédait le mécanicien qui servait comme ingénieur en chef sur le *Pt. Grey*.
7. Si la Commission du port de Vancouver a cessé de se servir du remorqueur *Pt. Grey* pour raison d'économie, ou pour désaccord avec le ministère des Travaux publics, ou pour une autre cause.
8. Quel a été le prix d'achat du bac transbordeur.
9. Combien a coûté le transport du bac transbordeur jusqu'à Vancouver.
10. Quel a été le coût des réparations au bac transbordeur depuis l'achat, en plus et au-dessus du prix d'achat, et durant la période où on l'a utilisé.
11. Combien aurait coûté la construction d'un bac semblable dans la Colombie-Britannique.

Le Bill No 59, Loi modifiant la Loi des pénitenciers est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé de M. Ralston;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 49, Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et les suivants soient substitués à leur place:

"les propositions du gouvernement telles qu'exposées dans le budget que le ministre des Finances a présenté à cette Chambre ne contiennent aucune disposition pour les changements fondamentaux dans les méthodes actuelles au sujet du commerce, du crédit et de l'emploi qui doivent faire face à la situation économique présente. Elles impliquent une continuation des programmes douaniers ou autres qui non seulement ont été absolument incapables de fournir une solution à nos problèmes nationaux, mais ont encore eu pour effet, la preuve en est faite, de diminuer le commerce, de réduire les revenus, d'augmenter le chômage, et, sans aucune diminution correspondante dans les dépenses, d'augmenter les impôts et la dette, aggravant par là la dépression et la misère actuelles.

"Les augmentations d'impôts proposées dans les résolutions budgétaires pèseront plus lourdement sur ceux qui sont le moins capables d'en supporter le faix, et, jointes à d'autres exactions injustes, n'auront d'autres résultats que de rendre plus intense la misère déjà éprouvée à plusieurs foyers dans tout le Dominion.

"Le manque, dans le budget, au moment présent, de toute proposition qui indiquerait le désir du Canada de négocier des conventions de commerce avec les pays qui voudraient faire des affaires avec le Canada sur une base de réciprocité, est une preuve de plus de l'absence d'une politique positive pour faire face aux besoins de la situation présente.

"Pour ces motifs et pour d'autres, la Chambre est d'avis que le gouvernement actuel ne possède plus la confiance du pays."

Et le débat continuant;

M. Lucas, appuyé par M. Woodsworth, propose en amendement audit amendement: Que tous les mots après "place" dans l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants:

"Attendu, que la condition déprimée actuelle de l'agriculture, de l'industrie et des affaires en général, avec le chômage comme conséquence, est le résultat direct des défauts fondamentaux de notre système économique, accentués durant les dernières années par la politique de déflation et des restrictions de crédit suivie par les différents gouvernements et institutions financières, et

"Attendu, tout en reconnaissant que le budget actuel contient certains aspects recommandables, telles, la nomination proposée d'une commission royale pour enquêter sur les banques et la finance, et une mesure d'aide à l'agriculture, l'on doit aussi reconnaître qu'il est basé sur une continuité des politiques ruineuses déjà nommées, de déflation et sur une restriction encore plus grande du pouvoir d'achat, et

"Attendu, que la continuation de cette politique, accompagnée qu'elle est par un fardeau de dettes toujours grandissant, des déficits budgétaires qui reviennent constamment, et une diminution du pouvoir d'achat, et, conséquemment de consommation, doit inévitablement résulter en une dépression encore plus grande et augmenter le chômage, et

"Attendu, qu'il est impérieux, en face des faits cités, que l'on inaugure telles politiques qui devront avoir pour effet de restaurer le niveau des prix de l'agriculture, et autres produits primaires, augmenter le pouvoir d'achat, réduire le fardeau d'intérêt sur nos créances, encourager la consommation et élever le niveau de la vie parmi le peuple;

"Qu'il soit résolu, que de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait donner une considération immédiate pour présenter toutes mesures qui pourraient:—

"(*a*) Rendre disponible le crédit de la nation par le moyen d'une banque centrale nationale, et rendre possible l'utilisation et le contrôle de ce crédit pour les besoins légitimes du peuple de ce pays;

"(*b*) Effectuer telles mesures d'inflation contrôlée qui pourraient stabiliser le niveau des prix de nos principales commodités à un point où il soutiendrait une relation raisonnable avec le coût de la production et de nos obligations encourues;

"(*c*) Pourvoir de l'emploi et au pouvoir d'achat pour notre peuple, par les moyens énoncés plus haut, et s'il devient nécessaire, par l'usage direct de notre crédit national pour des travaux publics de différentes sortes, et par d'autres moyens qui pourraient être suggérés, y compris la construction de logements, etc.;

"(*d*) Assurer une distribution plus équitable du revenu national par des méthodes d'impôts bien considérées, et le contrôle par des lois de l'intérêt, des profits et des placements;

"(*e*) Nationaliser nos systèmes d'assurance, incluant l'établissement de tels systèmes d'assurance sociale qui pourrait être nécessaire pour la protection et le bien-être de notre peuple."

Et le débat continuant encore, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cowan (Port-Arthur).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 5 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933—Document montrant:—
1. Combien il y a de voitures privées de chemin de fer à l'usage des ministres.
2. Quel est le coût de chacune.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933—Document montrant:—
1. Le 30 juillet 1930, quel était le nombre des voitures privées de chemin de fer à l'usage des ministres fédéraux.
2. Quelles avaient été les dépenses de l'Etat pour chacune d'elles durant les douze mois terminés le 30 juillet 1930.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés du Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 585, du 4 avril 1933: pourvoyant que lorsque les colons dans la province de la Saskatchewan ont le droit de rembourser la province pour secours en travaillant sur des routes municipales ou provinciales, tels travaux ne seront pas jugés comme paiement à compte ou au remboursement de fonds au gouvernement du Dominion.

Arrêté en Conseil, C.P. 596, du 4 avril 1933: étendant jusqu'au 30 avril 1933, les termes de l'entente avec le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, concernant les célibataires sans asile placés sur des fermes et autorisés par les arrêtés en Conseil, C.P. 2840, 2597, 2842 et 2599.

Arrêté en Conseil, C.P. 618, du 4 avril 1933: autorisant le paiement de $1,839.85 à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 619, du 4 avril 1933: autorisant le paiement de $83.46 à la province du Manitoba pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 620, du 4 avril 1933: autorisant le paiement de $3,348.97 à la province de la Saskatchewan pour secours direct dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 621, du 4 avril 1933: autorisant le paiement de $29,883.85 à la province de l'Alberta pour secours direct distribué dans les municipalités et dans la ville de Beverly, qui est dans l'impossibilité de contribuer.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre présente un Bill No 66, Loi modifiant la Loi des cours d'amirauté, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Verville—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel était le nombre des inspecteurs du dragage à Deschaillons, durant les mois d'août et septembre 1932, leurs noms, leur âge, le lieu de leur résidence, combien étaient mariés, combien célibataires.
2. Par qui ces gens ont été recommandés.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de personnes faisant partie d'une façon permanente du service civil du Canada sont âgés de soixante-cinq ans et plus.
2. Durant l'année financière terminés le 31 mars 1933, quel a été le total des salaires de ces fonctionnaires.
3. Combien parmi ces fonctionnaires, contribuent à l'une des nombreuses caisses de pension.
4. Combien contribuent au fonds de retraite.
5. Combien d'employés civils permanents sont âgés de soixante ans, mais de pas plus que soixante-cinq.
6. Durant l'année terminée le 31 mars 1933, quel a été le total des salaires de ces fonctionnaires.
7. Parmi les fonctionnaires qui ont de soixante à soixante-cinq ans, combien contribuent à l'une des nombreuses caisses de pension.
8. Combien contribuent au fonds de retraite.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents que le gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral ont reçus depuis le 1er août 1932 et avant mardi, le 21 mars 1933, au sujet de l'établissement du fonds de stabilisation annoncé par le ministre des Finances dans son récent budget.

Par M. Power—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, décrets du conseil et autres documents échangés, du 28 août 1930 jusqu'à ce jour, au sujet de la charge d'agent des signaux et de guetteur sémaphorique, à l'île aux Grues, Québec.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre:—Copie de tous les bordereaux de paie pour tous les travaux que le ministère des Travaux publics a exécutés à Saint-Maurice de l'Echourie et à cap des Rosiers, comté de Gaspé, du mois d'août 1930 jusqu'à ce jour.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé par M. Ralston; et sur l'amendement de M. Lucas audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Macdougall.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 67 (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux."

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 6 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Stinson, du comité des Bills privés présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 60 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Auguste Burdayron."

Bill No 61 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr."

Bill No 62 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood."

Bill No 63 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen."

Bill No 64 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid."

Bill No 65 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling."

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 42, intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway.*"

Bill No 56, intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company.*"

Votre Comité a également étudié le Bill No 48, intitulé: "Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company,* et a convenu de rapporter ledit bill avec un amendement.

En ce qui concerne le bill No 56, intitulé: Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company,* votre comité recommande le remboursement de l'amende de $100 payée en vertu de l'article 93 du Règlement pour avoir retardé à déposer le bill, ainsi que de l'amende de $100 imposée en raison de la suspension de l'application de l'article 92 du Règlement.

Sur motion de M. Harris, la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, concernant le remboursement des frais est agréée.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement: —

Bill No 40, Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; à l'égard des déserteurs desdites forces.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre, savoir:—

Bill No 68 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg."—M. *Jacobs.*

Bill No 69 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Prupas."—M. *Vallance.*

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Birdie Glickman Steinberg et de Harry Prupas, respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 29, Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto, avec un amendement comme suit:—

1. Page 5, ligne 5. Après le chiffre "10" insérer "S'ils y sont autorisés par statut de la Corporation."

Sur motion de M. Stinson, conformément à l'ordre spécial passé le 20 courant, les bills mentionnés dans le message du Sénat reçu ce jour, sont lus séparément la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés.

Sur motion de M. Power, appuyé par M. Duff, le Bill No 67 (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux" est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

190	Solde de la Gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellsmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès); et environ $739,526.70 pour le service préventif de la Douane et de l'Accise..	3,549,159 49
	Entretien (y compris subsistance, billets de logement et frais de voyage, armes, casernes, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations, chevaux, munitions, papeterie, matériel, services de communication, frais de poursuite, status fédéraux, chiens, machines (transport), etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, établissement de nouveaux détachements, dépense casuelle et enquêtes criminelles; application de la loi de l'opium et des narcotiques, rations, loyers, transport, eau, et environ $764,577.30 pour le service préventif de la Douane et de l'Accise)..	2,054,436 26
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	12,000 00

V—PENITENCIERS

43	Montant nécessaire pour frais d'administration, construction, achat de terrain, fournitures et outillage, entretien et mise en liberté des détenus aux pénitenciers de Kingston, St-Vincent-de-Paul, Dorchester, Manitoba, Colombie-Britannique, Piers Island, Saskatchewan et Collins-Bay..	2.941,400 00

VII—AGRICULTURE

56	Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires*	1,817,991 00
61	Economie rurale, y compris les marchés coopératifs agricoles	15,190 00
55	Subventions aux foires et expositions, y compris la foire royale agricole d'hiver..	395,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

12	Agriculture—	
	Traitements..	736.326 00
	Dépense casuelle..	98,600 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Québec

	Entreprise adjugée—	
	Rivière-la-Guerre—Quote-part du dragage, la province de Québec devant contribuer une part égale..	23,000 00

117	*Entreprises essentielles—*	
	Anse-au-Canard—Améliorations aux jetées de dérivation	2,100 00
	Anse-au-Griffon—Parachèvement des améliorations au quai..	3,500 00
	Anse-au-Griffon (Rivière)—Améliorations aux jetées.. ..	12,200 00
	Batiscan—Hangar à marchandises..	1,350 00
	Champlain, bassin de radoub—Tins..	26,000 00
	Doucet-Landing (Ste-Angèle de Laval)—Améliorations au quai..	7,900 00
	Havre-aux-Maisons, I.M.—Quai..	5,200 00
	Isle-Verte—Reconstruction du quai..	13,300 00
	Matane—Réparations au quai..	24,100 00
	New-Carlisle—Reconstruction du quai..	22,000 00
	Paspebiac (Robins)—Prolongement du quai..	25,000 00
	Petit-Cap—Renforcement du brise-lames..	20,000 00
	Rimouski—Réparations et améliorations au quai..	47,100 00
	Ste-Emélie—Reconstruction du quai..	18,000 00
	Témiskaming, barrage du—Reconstruction du côté de Québec..	70,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	400,000 00

Ontario

118	*Entreprise adjugée—*	
	Leamington—Améliorations au port..	93,000 00
	Midland—Améliorations au port..	73,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Belleville—Dragage..	22,500 00
	Blind-River—Dragage..	47,000 00
	Cobourg—Dragage..	17,000 00
	Depot-Harbour—Dragage..	15,200 00
	Fort-William—Prolongement du quai..	6,500 00
	Key-Harbour—Améliorations au port..	15,000 00
	Kincardine—Réparations et améliorations au port.. ..	18,000 00
	Oshawa—Améliorations au port..	35,000 00
	Port-Hope—Dragage..	12,400 00
	Rockport—Quai..	1,900 00
	Sault-Ste-Marie—Réparations et améliorations au port..	13,000 00
	Sydenham et Chenal Ecarte—Dragage..	19,000 00
	Toronto—Améliorations au port..	22,300 00
	Wallaceburg—Quai et entrepôt..	9,500 00
	Windsor—Agrandissement de l'entrepôt..	60,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	200,000 00

Manitoba

119	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	50,000 00

Saskatchewan et Alberta

120	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	15,000 00

Colombie-Britannique

121	*Entreprises essentielles—*	
	Fleuve Columbia (en aval de Burton)—Améliorations aux ouvrages de dérivation	2,000 00
	Comox—Prolongement du radeau et réparations au quai.	11,600 00
	Deer-Park—Reconstruction du quai	12,500 00
	Fleuve Fraser et rivières Skeena et Naas—Service et entretien des *snagboats*	37,000 00
	Fleuve Fraser—Réparations au mur de dérivation de Woodwards	14,000 00
	Fleuve Fraser-Bras nord—Dragage	39,000 00
	Port-Clements—Réparations et améliorations au quai	6,500 00
	Sidney—Brise-lames	4,200 00
	Stewart—Réparations au quai	11,000 00
	Victoria—Dragage	6,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	100,000 00

Yukon

	Entreprises essentielles—	
122	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations	5,000 00

Généralités

123	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	25,000 00

DRAGAGE

124	Dragage—Provinces Maritimes	149,200 00
	Dragage—Ontario et Québec	215,500 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta	36,800 00
	Dragage—Colombie-Britannique	130,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 7 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Sterling pour M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de vingt à douze membres.

Sur rapport de M. Sterling ledit rapport est agréé.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports et autres documents échangés par (*a*) le surintendant général des affaires indiennes, (*b*) le département des affaires indiennes, de juillet 1930 jusqu'à ce jour, relativement aux amendements à la Loi des Indiens (Indian Act), actuellement soumis à la Chambre des Communes.

Les bills suivants du consentement de la Chambre sont respectivement présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 70, Loi concernant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Déclarations statutaires relatives aux déclarations de revenu).—M. *Rhodes.*

Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel.—M. *Guthrie.*

M. Manion propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à émettre des billets pour une somme n'excédant pas $13,058,604.63 pour fins de remboursement et dépenses au compte du capital durant l'année civile 1933, et autorisant le ministre des Finances, avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, à faire des prêts, jusqu'à un montant n'excédant pas ladite somme, sur le nantissement de ces billets; et autorisant le ministre des Finances avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, à faire des anvances temporaires et comptables n'excédant pas, au total, $47,941,395.37 pour combler les déficits nets du revenu qui se produiront durant l'année civile

1933, le total de ces déficits, tel que certifié par les vérificateurs comptables nommés pour vérifier les comptes de la Compagnie, devant être inclus dans les prévisions budgétaires soumis au Parlement à sa première session qui suivra la fin de ladite année civile.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets" est de nouveau considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Simpson (Algoma-Ouest) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company,* est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (les bills de divorce sur division) et passés, savoir:—

Bill No 60 (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Auguste Burdayron."

Bill No 61 (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr."

Bill No 62 (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood."

Bill No 63 (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen."

Bill No 64 (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid."

Bill No 65 (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling."

Bill No 42, Loi concernant *The Algoma Central aand Hudson Bay Railway Company.*

Bill No 56, Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company.*

Le Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company,* est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 67 (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux" étant lu;

M. Power, appuyé par M. Duff, propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité général sur le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", reprend le cours de ses délibérations.

Objection étant prise en comité de la décision du président (M. MacNicol) sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre;

M. l'Orateur prend le fauteuil et le président du comité fait le rapport suivant:—

En comité sur le Bill No 37, M. Heaps a proposé l'amendement suivant:—

"Tout employé des compagnies des chemins de fer affectées par cette loi qui perd son emploi comme résultat de la coopération des services entre ces chemins de fer aura droit à telle compensation qui sera déterminée par un bureau de trois, à être nommé, l'un par les employés, un par les chemins de fer et le troisième par les deux déjà nommés.

"En cas de faillite de choisir le troisième qui devra devenir le président de ce bureau, ce choix en sera fait par le ministre du Travail.

"Les fonds pour tel bureau de compensation devront être prélevés sur les recettes brutes des deux chemins de fer et la décision dans chaque cas sera finale."

"Lequel, le président a jugé non recevable pour la raison qu'il contient des dépenses de deniers, ce qu'un député ne peut proposer.

"Alors que M. Heaps en a appelé de la décision du président."

La question étant posée par M. l'Orateur: La décision du président sera-t-elle maintenue, elle est décidé dans l'affirmative sur la division suivante: —

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Barber,
Baribeau,
Bennett,
Bourgeois,
Bowman,
Bury,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duranleau,
Esling,
Fraser (Cariboo),
Garland (Carleton),
Gobeil,
Hay,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre),
Macdonald (Kings),
MacNicol,
MacLaren,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Manion,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Plunkett,
Price,
Rogers,
Ryerson,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Smith (Victoria-Carleton),
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sutherland,
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wright—49.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,	Hanson (Skeena),	MacInnis,	Munn,
Bradette,	Heaps,	MacLean,	Neill,
Carmichael,	Hepburn,	McIntosh,	Reid,
Garland (Bow-River),	King, Mackenzie	Mitchell,	Spencer,
Golding,	Lucas,	Motherwell,	Taylor,
			Totzke—21.

Le comité général sur ledit bill reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 10 AVRIL 1933

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. L'ORATEUR: "Vendredi le 7 avril, le Très honorable le chef de l'opposition a soulevé une question d'ordre à l'effet que la Chambre ayant le contrôle de ses documents, elle devait, avant que toute déclaration soit enlevée des débats officiels, passer une résolution à cet effet, et il soutint que l'Orateur n'est que le serviteur de la Chambre, en cette matière, comme en toute autre, il appartenait à la Chambre de déterminer si un sujet devrait être enlevé de ses archives.

"Dans le cas présent, la première occasion que j'ai eu de saisir pleinement le sens des paroles dont l'on s'est plaint a été lorsque j'ai lu le rapport officiel, et alors que j'aurais dû les juger non recevables quand elles ont été prononcées, je considère que j'étais justifiable de le faire dès que la Chambre se réunirait de nouveau.

"Les instructions pour toute altération dans le rapport officiel des Débats ne devraient être données sans avoir été soumises à la Chambre en session, et pour cette raison, chaque fois que j'ai cru désirable d'aviser que certaine déclaration soit enlevée, je l'ai fait du fauteuil, donnant ainsi une décision, dont, d'après la règle 12, la Chambre peut en appeler. J'ai suivi le précédent de l'un de mes prédécesseurs qui, le 6 avril 1925, avait décidé qu'une réponse faite par le Gouvernement devait être enlevée, et il s'est exprimé dans les termes suivants:—

"Je décide donc, que la réponse soit enlevée des Débats et que si la question est posée de nouveau, il lui soit donné une réponse claire."

"J'ai traité tous ces cas comme des questions d'ordre sujettes aux règles ordinaires de la procédure parlementaire."

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de toute la correspondance relative au renvoi ou à la mise à sa retraite de George L. Allen, percepteur des douanes au port de Vancouver.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de toute la correspondance relative au renvoi ou à la mise à sa retraite de C. A. Whitehead, commis en chef du service des douanes au port de Vancouver.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 632, du 4 avril 1933: autorisant un prêt de $500,000.00 à la province de la Saskatchewan, acceptant comme garantie des bons du Trésor d'un an au taux de $5\frac{1}{2}$ p. 100 par année devant servir pour défrayer la part du gouvernement provincial et des municipalités pour les dépenses de secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 638, du 5 avril 1933: autorisant un prêt de $1,232,-580.35 à la province du Manitoba pour pourvoir au paiement des bons du Trésor dus au Gouvernement fédéral, portant intérêt de $5\frac{1}{2}$ p. 100 par année.

Arrêté en Conseil, C.P. 639, du 5 avril 1933: autorisant à la province de l'Alberta de $75,000.00 comme avance sur des dépenses faites durant le mois d'avril pour secours aux célibataires, sans asile et chômeurs.

Arrêté en Conseil, C.P. 640, du 5 avril 1933: autorisant le paiement de $170,000.00 à la province de la Colombie-Britannique comme avance pour des dépenses faites en février pour secours aux célibataires, chômeurs et sans asile.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession depuis 1930 au sujet du service postal entre Pointe au Baril, Ontario, et la station du chemin de fer.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1933:—Copie complète de tous les télégrammes, lettres, communications, et aussi copie du rapport de l'enquête faite concernant la destitution du maître de poste de Woods Islands North, Ile du Prince-Edouard, et la nomination d'un successeur pour remplir cette vacance; et aussi une copie complète de tous les télégrammes, correspondance, lettres, résolutions et de tous autres documents, y compris le rapport du fonctionnaire du ministère, et aussi le rapport de l'enquête conduite par le gouvernement, concernant la destitution du maître de poste de Breadalbane, Ile du Prince-Edouard, et la nomination d'un titulaire pour remplir cette vacance.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle somme d'argent on a versée aux Provinces maritimes en conformité du rapport Duncan.
2. Et comment elle a été divisée.
3. Et quel a été le montant payé pour les tarifs de transport.
4. Quel montant a été payé à titre de subventions pour les tarifs de transport sur la houille transportée en dehors des Provinces maritimes.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires, des comptes, pièces justificatives et autres documents relatifs à des travaux exécutés dans l'été 1931 au brise-lames de Little Brook.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres écrits et documents des dossiers du ministre des Postes et de la Commission du service civil au sujet de la vacance à la charge de maître de poste de Belliveau's Cove, comté de Digby, et de la nomination à cet emploi de Peter Thériault.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1932, relativement au service donné par le courrier des postes entre Barrington-Est et Barrington-Ouest, Smithsville, Port Latour et Villagedale, dans le comté de Shelburne, y compris une pétition des résidents de ces ditricts avec tous les mémoires, lettres, rapports, écrits et documents relatifs aux services mentionnés dans ladite pétition et à tous les changements subséquemment effectués.

Par M. Taylor—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, ou communications de toute sorte échangés entre toute compagnie, individu ou groupe d'individus et le ministère du Revenu national, ou tout ministère fédéral au sujet de l'insuffisance des importations de bananes venant des Antilles entre les dates de juin 1932 et du 1er avril 1933, ou demandant l'abolition de la taxe spéciale de 50 cents par régime imposé en vertu de la Convention de commerce avec les Antilles.

Par M. Duff pour M. Power—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et/ou tout ministre fédéral et le gouvernement de la province de la Saskatchewan et/ou tout ministre de ce gouvernement au sujet du prêt à ladite province de la Saskatchewan de la somme de trois millions de dollars pour les services de l'administration, prêt autorisé par le C.P. 3131, daté le 17 décembre 1931.

Par M. Duff pour M. Power—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et/ou tout ministre fédéral et le gouvernement de la province de la Saskatchewan et/ou tout ministre de ce gouvernement au sujet du prêt à ladite province de la Saskatchewan de la somme de $3,153,739.73 pour les services de l'administration, prêt autorisé par le C.P. 2757, daté le 17 décembre 1932.

Par M. Duff pour M. Power—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et/ou tout ministre fédéral et le gouvernement de la province de la Saskatchewan et/ou tout ministre de ce gouvernement au sujet du prêt à ladite province de la Saskatchewan de la somme de $1,500,000 pour les services de l'administration, prêt autorisé par le C.P. 2267, daté le 13 octobre 1932.

Par M. Duff pour M. Power—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et/ou tout ministre fédéral et le gouvernement de la province de la Saskatchewan et/ou tout ministre de ce gouvernement au sujet du prêt à ladite province de la Saskatchewan de la somme de deux millions de dollars pour les services de l'administration, prêt autorisé par le C.P. 2336, daté le 19 septembre 1931.

Par M. Duff pour M. Power—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et/ou tout ministre fédéral

et le gouvernement de la province de la Saskatchewan et/ou tout ministre de ce gouvernement au sujet du prêt à ladite province de la Saskatchewan de la somme de deux millions de dollars pour les services de l'administration, prêt autorisé par le C.P. 2084, daté le 21 septembre 1932.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Etat indiquant au 1er octobre de chaque année, de 1914 à 1932 inclusivement: (*a*) le total des prêts des banques au Canada; (*b*) le total des dépôts remboursables sur demande dans les banques du Canada; (*c*) le total des dépôts dans les banques d'épargne du Canada; (*d*) les valeurs fédérales, provinciales, municipales et autres que les banques autorisées détenaient au Canada; (*e*) les billets de banques en circulation; (*f*) les billets de l'Etat en circulation; (*g*) les avances en vertu de la Loi financière; (*h*) la valeur de l'or détenu par le gouvernement fédéral.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions, rapports, plans et autres documents que le gouvernement a en sa possession et sous sa garde, depuis le 7 novembre 1932, au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame du Lac, Québec, et le changement de site dudit bureau de poste.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la première demande que Gilbert Viau, actuellement préposé au dernier tri, service du bureau de poste de Montréal, a adressée à la Commission du service civil.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, plans, rapports et autres documents en la possession du gouvernement au sujet du bureau de poste de La Couronne, comté de Témiscouata, depuis le mois d'août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, plans, croquis, requêtes, listes d'éligibles, recommandations et autres documents en la possession du gouvernement et de la Commission du service civil, concernant la nomination d'un maître de poste à Coaticook, province de Québec, depuis le mois d'août 1930.

M. Bennett, propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des postes pour prescrire que dans les périodiques et les journaux transmis à une distance plus grande que quarante milles de leur lieu de publication, ou qui paraissent plus qu'une fois par semaine, la partie consacrée aux annonces sera sujette à un port de deux cents la livre lorsque l'espace occupé par l'annonce excédera 20 pour cent, mais n'excédera pas 30 pour cent de l'espace total; le trois cents la livre lorsque cet espace excédera 30 pour cent, mais n'excédera pas 50 pour cent; et de 4 cents la livre lorsque cet espace excédera 50 pour cent.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chamb reque Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $16,220,424.36 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1934, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1934.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger ce jour.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étatn posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1934, la somme de $16,220,422.36 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 72, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1934, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à des besoins de remboursements et dépenses au compte du capital, déficits, etc., des chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année 1933:—

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à émettre des billets pour une somme n'excédant pas $13,058,604.63 pour fins de remboursement et dépenses au compte

du capital durant l'année civile 1933, et autorisant le ministre des Finances, avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, à faire des prêts, jusqu'à un montant n'excédant pas ladite somme, sur le nantissement de ces billets; et autorisant le ministre des Finances, avec l'approbation du Gouverneur en son conseil, à faire des avances temporaires et comptables n'excédant pas, au total, $47,941,395.37 pour combler les déficits nets du revenu qui se produiront durant l'année civile 1933, le total de ces déficits, tel que certifié par les vérificateurs comptables nommés pour vérifier les comptes de la Compagnie, devant être inclus dans les prévisions budgétaires soumis au Parlement à sa première session qui suivra la fin de ladite année civile.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill, No 73, Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé par M. Ralston; et sur l'amendement de M. Lucas audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. MacInnis.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 11 AVRIL 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, dans chaque cas, savoir:—

De Louis Dionne, et 112 autres électeurs de la paroisse de Sainte-Françoise, comté de Témiscouata, Québec, demandant, que pour les fins de la représentation au fédéral, ils ne soient pas détachés du district électoral de Témiscouata. —M. *Pouliot.*

De Edm. Pelletier, et 180 autres électeurs de la paroisse de Notre-Dame du Portage, comté de Témiscouata, Québec, demandant que pour les fins de la représentation au fédéral, ils ne soient pas détachés du district électoral de Témiscouata.—M. *Pouliot.*

De Alphonse Rioux, et 212 autres électeurs de la paroisse de Saint-Jean de Dieu, comté de Témiscouata, Québec, demandant que pour les fins de la représentation au fédéral, ils ne soient pas détachés du district électoral de Témiscouata.—M. *Pouliot.*

De Raoul Thibault, et 480 autres électeurs de la paroisse de Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, Québec, demandant que pour les fins de la représentation au fédéral, ils ne soient pas détachés du district électoral de Témiscouata. —M. *Pouliot.*

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de toutes les lettres, pétitions, plaintes, correspondance et de tous autres documents échangés, de 1925 à 1930, entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa ou aucuns de ses services à Ottawa et la Commission du service civil, ou avec les divers services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, ou avec les divers fonctionnaires du même ministère, à Ottawa ou ailleurs, au sujet de mademoiselle Ruth Edwards, son travail, sa conduite, sa permutation à Ottawa, à Montréal ou ailleurs.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les procès-verbaux d'enquête, lettres, requêtes, pétitions, correspondance et autres documents échangés durant l'année 1932 et jusqu'à ce jour au sujet de la démission de M. Victor Robillard, maître de poste de la ville de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur ou tout fonctionnaire du ministère et M. Sidney J. Webber, de Golden, Colombie-Britannique, *re* lot 10550, district de Kootenay, sur la rive est du lac Kimbasket, chemin du Grand Détour.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 74, Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du Bureau des commissaires du blé du Canada (Edition non revisée) pour l'année 1932.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement proposé par M. Ralston; et sur l'amendement de M. Lucas audit amendement;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont de nouveau considérés en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company.*

Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company.*

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 29, Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto, est pris en considération et agréé.

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Power,—Que le Bill No 67 (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant les loteries, dite sweepstakes, pour hôpitaux soit lu la deuxième fois maintenant;

Et le débat continuant;

M. Carmichael, appuyé par M. Speakman, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et remplacé par les suivants "dans six mois de ce jour".

Et un débat s'ensuivant et continuant;

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et les suivants soient substitués à leur place:

"les propositions du gouvernement telles qu'exposées dans le budget que le ministre des Finances a présenté à cette Chambre ne contiennent aucune disposition pour les changements fondamentaux dans les méthodes actuelles au sujet du commerce, du crédit et de l'emploi qui doivent faire face à la situation économique présente. Elles impliquent une continuation des programmes douaniers ou autres qui non seulement ont été absolument incapables de fournir une solution à nos problèmes nationaux, mais ont encore eu pour effet, la preuve en est faite, de diminuer le commerce, de réduire les revenus, d'augmenter le chômage, et, sans aucune diminution correspondante dans les dépenses, d'augmenter les impôts et la dette, aggravant par là la dépression et la misère actuelles.

"Les augmentations d'impôts proposées dans les résolutions budgétaires pèseront plus lourdement sur ceux qui sont le moins capables d'en supporter le faix, et, jointes à d'autres exactions injustes, n'auront d'autres résultats que de rendre plus intense la misère déjà éprouvée à plusieurs foyers dans tout le Dominion.

"Le manque, dans le budget, au moment présent, de toute proposition qui indiquerait le désir du Canada de négocier des conventions de commerce avec les pays qui voudraient faire des affaires avec le Canada sur une base de réciprocité, est une preuve de plus de l'absence d'une politique positive pour faire face aux besoins de la situation présente.

"Pour ces motifs et pour d'autres, la Chambre est d'avis que le gouvernement actuel ne possède plus la confiance du pays."

Et sur l'amendement de M. Lucas, audit amendement: Que tous les mots après "place" dans l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants:

"Attendu, que la condition déprimée actuelle de l'agriculture, de l'industrie et des affaires en général, avec le chômage comme conséquence, est le résultat direct des défauts fondamentaux de notre système économique, accentués durant les dernières années par la politique de déflation et des restrictions de crédit suivie par les différents gouvernements et institutions financières, et

"Attendu, tout en reconnaissant que le budget actuel contient certains aspects recommandables, telles, la nomination proposée d'une commission royale pour enquêter sur les banques et la finance, et une mesure d'aide à l'agriculture, l'on doit aussi reconnaître qu'il est basé sur une continuité des politiques ruineuses déjà nommées, de déflation et sur une restriction encore plus grande du pouvoir d'achat, et

"Attendu, que la continuation de cette politique, accompagnée qu'elle est par un fardeau de dettes toujours grandissant, des déficits budgétaires qui reviennent constamment, et une diminution du pouvoir d'achat, et, conséquemment de consommation, doit inévitablement résulter en une dépression encore plus grande et augmenter le chômage, et

"Attendu, qu'il est impérieux, en face des faits cités, que l'on inaugure telles politiques qui devront avoir pour effet de restaurer le niveau des prix de l'agriculture, et autres produits primaires, augmenter le pouvoir d'achat, réduire le fardeau d'intérêt sur nos créances, encourager la consommation et élever le niveau de la vie parmi le peuple;

"Qu'il soit résolu, que de l'avis de la Chambre le gouvernement devrait donner une considération immédiate pour présenter toutes mesures qui pourraient:—

"(*a*) Rendre disponible le crédit de la nation par le moyen d'une banque centrale nationale, et rendre possible l'utilisation et le contrôle de ce crédit pour les besoins légitimes du peuple de ce pays;

"(*b*) Effectuer telles mesures d'inflation contrôlée qui pourraient stabiliser le niveau des prix de nos principales commodités à un point où il soutiendrait une relation raisonnable avec le coût de la production et de nos obligations encourues;

"(*c*) Pourvoir de l'emploi et au pouvoir d'achat pour notre peuple, par les moyens énoncés plus haut, et s'il devient nécessaire, par l'usage direct de notre crédit national pour des travaux publics de différentes sortes, et par d'autres moyens qui pourraient être suggérés, y compris la construction de logements, etc.;

"(*d*) Assurer une distribution plus équitable du revenu national par des méthodes d'impôts bien considérées, et le contrôle par des lois de l'intérêt, des profits et des placements;

"(*e*) Nationaliser nos systèmes d'assurance, incluant l'établissement de tels systèmes d'assurance sociale qui pourrait être nécessaire pour la protection et le bien-être de notre peuple."

Après plus ample débat la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Carmichael,
Coote,
Garland (Bow-River),
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Macphail,
Mitchell,
Neill,
Speakman,
Spencer—13.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubien,
Belec,
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Brasset,
Bury,
Cantley,
Cardin,
Casgrain,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Denis,
Desrochers,
Dickie,
Donnelly,
Dorion,
Dubois,
Duff,
Dupré,
Dupuis,
Duranleau,
Edwards,
Elliott,
Embury,
Esling,
Fafard,
Ferland,
Fontaine,
Fortin,
Fournier,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Geary,
Girouard,
Gobeil,
Golding,
Gordon,
Gott,

Goulet,
Gray,
Guthrie,
Hackett,
Hall,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Hepburn,
Howard,
Hurtubise,
Jean,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
King, Mackenzie
Lacroix,
Laflèche,
Lapointe,
Larue,
Laurin,
Lawson,
Lennox,
Macdougall,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLaren,
MacLean,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGillis,
McGregor,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McLure,
McPhee,
Maloney,
Manion,
Mercier (Laurier-Outremont),
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Motherwell,
Munn,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Parent,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Pouliot,
Price,
Quinn,
Ralston,
Raymond,
Rhéaume,
Rhodes,
Roberge,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Rutherford,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sauvé,
Séguin,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Taylor,
Tétreault,
Thauvette,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Totzke,
Tummon,
Turnbull,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson,
Wright,
Young—171.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Brasset,
Cardin,
Casgrain,
Chevrier,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Elliott,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Gershaw,
Girouard,
Golding,
Goulet,
Hall,
Hanson (Skeena),
Hepburn,
Howard,
Hurtubise,
Jean,
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McPhee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Pouliot,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
Rutherford,
St-Père,
Séguin,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Young—63.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Belec,
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Bury,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Coote,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Embury,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Gott,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Irvine,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Larue,
Laurin,
Lennox,
Lucas,
Luchkovich,
Macdougall,
MacInnis,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
Macphail,
McDade,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Mitchell,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Murphy,
Myers,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Speakman,
Spencer,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson,
Wright—119.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Belec,
Bell (Saint-Antoine),
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Bury,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Dickie,
Dorion,
Dupré,
Duranleau,
Edwards,
Embury,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Gott,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laflèche,
Larue,
Laurin,
Lennox,
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Myers,

Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson,
Wright—107.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Brasset,
Cardin,
Casgrain,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dupuis,
Elliott,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Girouard,
Golding,
Goulet,
Hall,
Hanson (Skeena),
Hepburn,
Howard,
Hurtubise,
Irvine,
Jean,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie,
Lacroix,
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McPhee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mitchell,
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Pouliot,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
Rutherford,
St-Père,
Séguin,
Speakman,
Spencer,
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Young—72.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 12 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la communication suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

12 avril 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, juge en chef, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, ce jour à 5 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre, savoir:—

Bill No 75 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Shidlowskaya Lowrey."—M. *Bell* (St-Antoine).

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition de Olga Shidlowskaya Lowrey, demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest), conformément à l'ordre spécial passé le 27 mars, ledit bill est lu la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et les documents qui l'accompagnent est référé au comité des Bills privés.

M. Hanson (York-Sunbury) du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le Bill No 73, Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, et il a été convenu de rapporter ledit Bill sans modification.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

Si des représentations ont été faites par le gouvernement de Québec, pour que l'on abandonne la méthode des secours directs et que l'on revienne à celle des travaux publics.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les bordereaux de salaires et un relevé de tous les matériaux employés pour des travaux exécutés au quai de Sand Point, rivière Saint-Jean, durant l'année 1932.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933:—Copie de tous les écrits, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a mis dans ses dossiers, depuis le mois d'août 1930, au sujet de la construction d'un brise-lames à Roberval, Québec.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, requêtes, pétitions, correspondance et autres documents relatifs au changement du maître de poste de Haysport, Colombie-Britannique, et échangés depuis 1929 jusqu'à ce jour.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Qui a vendu le bois, la peinture et les autres matériaux utilisés pour les réparations du quai à Cacouna, en 1932, et quel montant a été payé à chacun.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quels sont les noms des hommes qui ont travaillé aux réparations du quai de Cacouna en 1932, le montant total payé à checun d'eux et le nombre d'heures de travail de chacun.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quant aux services de traduction, combien de vacances on a créées depuis le 1er septembre 1930, dans chacun des ministères ou services suivants de l'administration: (1) Intérieur; (2) Finances; (3) Marine; (4) Commission des chemins de fer; (5) Commission du service civil.

2. Depuis le 1er septembre 1930, combien de traducteurs on a laissé partir, ou ont quitté le service à Ottawa pour les motifs suivants: (*a*) décès, (*b*) destitution, (*c*) démission, (*d*) retraite, (*e*) abolition de la charge, (*f*) tout autre motif.

3. Dans les ministères et services de l'administration mentionnés plus haut, quels étaient le traitement et la classe de ces traducteurs au moment où on les a laisser aller, ou ils ont quitté le service.

4. Sur proposition de quelle personne, lorsque cette proposition était nécessaire, lesdits traducteurs sont partis ou ont quitté le service.

5. Depuis le 1er septembre 1930, combien de vacances créées par ces départs, etc., de traducteurs ont été remplies (séparément) dans lesdits services ou ministères de l'administration.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. McIntosh pour M. Sanderson—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, propositions, rapports, mémoires et autres documents de dossiers du ministre de la Justice, du Solliciteur général, de la Commission du service civil au sujet de la nomination de R. M. Allen à la charge de directeur du pénitencier de Collins Bay.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, demandes, propositions, rapports d'examen et autres écrits et documents qui ont trait à la nomination pendante d'un maître de poste à Digby, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Brown—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre du Commerce ou tout fonctionnaire de son ministère, ou tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de ministère et la Commission du service civil depuis 1930 au sujet de la nomination d'un avocat attaché à la Commission des grains.

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets" est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill suivant:—

Bill No 72, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service publics de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill suivant sans amendement:—

Bill No 49, Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz.

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; et à l'égard des déserteurs desdites forces.

Loi pour faire droit à Auguste Burdayron.

Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr.

Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood.

Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen.

Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid.

Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling.

Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets" est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 13 AVRIL 1933

Prières.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 76 (Q du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*"—M. *Casgrain.*

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 47, Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company* avec un amendement comme suit:—

1. Page 1. Remplacer la clause 1 du Bill par la suivante:

"1. Il est expressément déclaré que la Compagnie, à compter du 5e jour de février 1897, et postérieurement, possédait, et possède, plein pouvoir et pleine autorité pour accepter les transferts et cessions à elle faits des deux mille neuf cent quarante-quatre (2,944) actions de son capital social mentionnées au contrat daté du 5e jour de février 1897, et conclu entre Louis S. Tainter et autres, de la première part, lesdits Louis Tainter et autres, de la première part, un dénommé McLeod Stewart, de la troisième part, la Banque de Québec et autres, de la quatrième part, et la Compagnie, de la cinquième part, dont copie est reproduite à l'annexe de la présente loi, et qu'en vertu desdits transferts et cessions lesdits deux mille neuf cent quarante-quatre (2,944) actions de son capital social ont dès lors été de nouveau dévolues à la Compagnie à titre d'actions non émises et sans que réduction soit effectuée du capital de la Compagnie."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 53, Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives) avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 6. Remplacer la clause 118 par la suivante:

"118. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement d'au plus cinq ans, quiconque, n'étant pas muni d'un permis suivant la Formule 76,

a) porte sur soi, ailleurs que dans sa propre demeure, boutique, entrepôt, bureau d'affaires ou local, un pistolet, revolver ou autre arme à feu pouvant être dissimulée sur soi.

ou qui, n'étant pas muni d'un tel permis.

b) porte, dans un véhicule sous son contrôle ou dans lequel il a pris place, un pistolet, revolver ou autre arme à feu pouvant être dissimulée sur soi."

2. Page 1, ligne 29. Après "76B;" insérer la clause conditionnelle suivante:

"Mais il est permis à tout sportman et chasseur de bonne foi d'entrer au Canada ou de traverser le territoire canadien, en ayant en sa possession un fusil de chasse, une carabine ou autre telle arme à feu, ou des munitions pour cette arme, à la condition de traverser en continuation le territoire canadien et d'en sortir, sinon, de demander, sans retard déraisonnable, un permis suivant la Formule 76B, après entrée au Canada."

3. Page 2, ligne 23. Après "propriété" insérer "ou pour le tir à la cible dans un club de tir régulièrement organisé, approuvé par le procureur général de la province dans laquelle ce club est organisé."

4. Page 2, ligne 33. Remplacer le mot "en" par "ou".

5. Page 3, ligne 2. Après le mot "personnes" insérer "ou catégories de personnes."

6. Page 5, ligne 6. Après le mot "propriété" insérer "ou pour le tir à la cible."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 59, Loi modifiant la Loi des pénitenciers avec un amendement comme suit:—

1. Page 2, clause 5, ligne 15. Est en outre modifié le paragraphe premier de l'article trente-deux de ladite loi, par l'addition de la clause conditionnelle suivante:

"Toutefois, l'allocation de retraite autorisée par le présent paragraphe ne doit pas être payée à un fonctionnaire qui a droit de recevoir une indemnité relativement à l'infirmité ou à la blessure qui l'a forcé à se retirer du service, sous l'autorité et en vertu des dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat."

Sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest), conformément à l'ordre spécial passé le 27 mars dernier, le Bill No 76, (Q du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*" est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1933—Document montrant:—

1. Quels travaux de dragage J. P. Porter & Sons Limited ont exécutés directement ou indirectement pour l'Etat canadien du 1er avril 1928 au 28 juillet 1930.
2. Quelles sommes on a versées pour ces travaux.
3. A qui ces paiements ont été faits.
4. A quelles dates ces paiements ont été faits.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Copie de la première demande que Gilbert Viau, actuellement préposé au dernier tri, service du bureau de poste de Montréal, a adressée à la Commission du service civil.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 669, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de 50 p. 100 du coût de transport des chômeurs quittant les centres urbains aux camps de secours, fermes dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Arrêté en Conseil, C.P. 670, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $12,603.86 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 671, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $44,639.16 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 672, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $5,750.34 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct distribué dans le comté de Gloucester.

Arrêté en Conseil, C.P. 673, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $7,667.21 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct distribué dans le comté de Carleton et dans le comté de Northumberland.

Arrêté en Conseil, C.P. 674, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $7,862.59 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 675, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $563.71 à la province de l'Ontario pour secours direct et de $4,451.45 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 676, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $170,167.73 à la province de l'Ontario pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 677, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $86.36 à la province de la Saskatchewan pour secours direct et de $6,114.80 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 678, du 10 avril 1933: autorisant le paiement de $10,963.18 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 685, du 12 avril 1933: modifiant l'arrêté en Conseil, C.P. 1576, du 11 juillet 1932, concernant les garanties aux banques chartées du Canada pour avances faites à la *Canadian Co-operative Wheat Producers Limited,* et prorogeant la limite pour telles avances.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1933—Document montrant:—

1. Si les commissaires du port de Vancouver ont destitué récemment les personnes suivantes: W. D. N. Eckringill, D. McIntyre, E. L. Dougherty, W. McCullough, T. Payne et W. Wright.

2. Au sujet de chacun des employés, (*a*) pendant combien de temps chacun a travaillé au quai Ballantyne, à Vancouver, (*b*) combien de temps il a servi outre-mer, (*c*) quel a été le motif de la destitution, (*d*) si on l'a remplacé par un autre titulaire, (*e*) si le nouveau titulaire avait servi outre-mer.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933—Document montrant:—

1. Si le sémaphore à Deschaillons a été enlevé, si oui, quand, à la demande de qui et pourquoi.

2. Si le poste des signaux à Deschaillons a été changé, si oui, pour quel endroit.

3. Quelle grandeur de terrain couvre le premier emplacement et quelle grandeur de terrain comporte le second emplacement.

4. (*a*) De qui le nouveau terrain a été acheté, (*b*) quelles sont les conditions de la transaction, (*c*) quel a été prix payé.

5. S'il y a eu des plaintes au sujet du nouveau poste.

6. Si quelqu'un a demandé la reconstruction du sémaphore.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année financière 1932-33, de quels avocats de Vancouver et de New-Westminster le gouvernement a retenu les services.

2. Pour quelle besogne définie on a retenu leurs services.

3. Quelle somme respective on a versée à chacun de ces avocats dont on a retenu les services sous forme d'honoraires, d'émoluments ou de dépenses.

4. Si des sommes sont encore dues, si tel est le cas, quels montants sont encore à payer.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 5.45 p.m., jusqu'à mardi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 18 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 698, du 13 avril 1933: autorisant le paiement de $5,443.31 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 699, du 13 avril 1933: autorisant le paiement de $11,966.55 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 700, du 13 avril 1933: autorisant le paiement de $52,791.56 à la province de Québec pour secours direct distribué dans les municipalités et territoires non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 701, du 13 avril 1933: autorisant le paiement de $443.29 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 702, du 13 avril 1933: autorisant le paiement de $2,800.73 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 704, du 13 avril 1933: autorisant un prêt à la province de la Colombie-Britannique de $50,000.00 portant intérêt de 5 p. 100 par année ayant pour objet de financer des dépenses de secours directs de certaines municipalités dans des difficultés financières urgentes.

Arrêté en Conseil, C.P. 668, du 15 avril 1933: autorisant le réengagement de certains employés temporaires de la branche de secours pour le chômage du ministère du Travail.

Arrêté en Conseil, C.P. 710, du 15 avril 1933: autorisant le paiement de $2,058.62 à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard pour secours direct distribué dans les districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 711, du 15 avril 1933: autorisant le paiement de $2,334.71 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 712, du 15 avril 1933: autorisant le paiement de $229,922.41 à la province de l'Ontario pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 713, du 15 avril 1933: autorisant le paiement de $36,535.78 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 714, du 15 avril 1933: autorisant le paiement de $30,971.16 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 715, du 15 avril 1933: autorisant le paiement de $78,015.99 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

M. MacLaren, propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des pensions pour mettre en œuvre certaines propositions du comité institué pour conduire une enquête sur l'application de cette Loi; pour prescrire l'abolition de diverses dispositions relatives au Tribunal des pensions; l'augmentation du nombre des membres de la Commission et la définition du mode de leur emploi; la continuation de la Cour d'appel des pensions comme cour d'appel et de revision; la nomination d'un juge *ad hoc* comme membre de la Cour d'appel des pensions et ses émoluments; la nomination d'un inspecteur voyageur des bureaux des anciens soldats, d'un aviseur des pensions, et d'un fonctionnaire reviseur; le paiement des sommes adjugées par le Contrôleur de la Trésorerie, et, d'une façon générale, la simplification et l'amélioration de la procédure fixée par la Loi.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 37 (du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", est de nouveau considéré en comité général.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 47, Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited,* est pris en considération et agréé.

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Power,—Que le Bill No 67 (I du Sénat), intitulé: "Loi concernant les loteries, dite sweepstakes, pour hôpitaux, soit lu la deuxième fois maintenant; et sur l'amendement de M. Carmichael, —Que le mot "maintenant" soit biffé et remplacé par les suivants "dans six mois de ce jour".

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arsenault, Arthurs, Barber, Bennett, Blair, Bowen, Boyes, Brown, Burns, Bury, Butcher, Carmichael, Casselman, Cowan (Long-Lake), Dickie, Edwards, Elliott, Fiset (sir Eugène), Ganong, Gardiner, Gobeil, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Hay, Ilsley, Kennedy (Peace-River), King, Mackenzie Loucks, Lucas, Macdougall, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGillis, McKenzie (Assiniboïa), Malcolm, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Motherwell, Mullins, Myers, Neill, Nicholson, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Ralston, Reid, Rhodes, Ryckman, Ryerson, Sanderson, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smoke, Speakman, Spence, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Sutherland, Thompson (Lanark), Tummon, Weese, White (London), White (Mont-Royal, Willis, Woodsworth, Young—76.

Contre:

Messieurs

Beaubien, Beaubier, Brasset, Chaplin, Denis, Deslauriers, Duff, Esling, Fraser (Cariboo), Gagnon, McGregor, Maloney, Mitchell, Stitt (Nelson), Wilson—15.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée: Que ledit bill soit lu la deuxième fois dans six mois de ce jour; elle est agréée sur la même division.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité général sur le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets" reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 19 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1934, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 avril 1933.

Sur motion de M. Rhodes lesdits message et budget sont référés au comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de la station du Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny, Québec.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si durant les années 1930, 1931 et 1932, le gouvernement fédéral a versé des sommes d'argent à la Commission de secours de la Saskatchewan ou au gouvernement de la province de la Saskatchewan aux fins de payer le coût du transport des marchandises destinées au district dans la détresse.

2. Si tel est le cas, quel a été, durant chacune de ces années, le montant de ces paiements.

3. S'il faut considérer ces paiements comme des prêts ou comme des contributions directes de la part du gouvernement fédéral.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de candidats ont passé leur examen le ou vers le 25 janvier dernier pour la position de maître de poste à Coaticook, Québec.

2. Quels sont leurs noms, leur adresse et le nombre de points conservés par chacun.

3. Quels sont les candidats qui ont fait du service militaire.

4. Qui a été nommé maître de poste.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués depuis le mois d'août 1930.

2. Combien de maîtres de poste ont été nommés (*a*) temporairement, (*b*) permanemment depuis le mois d'août 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien d'enquêtes pour ingérence politique ont été ordonnées par chaque ministère dans chaque province, depuis le 1er novembre 1932.

2. Quel a été le coût de ces enquêtes dans chaque province.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Lucas—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms de toutes les personnes qui reçoivent une pension payable à même les fonds consolidés votés annuellement par le Parlement du Canada, et indiquant aussi (*a*) la date où la pension a été accordée, (*b*) la date où la pension a commencé d'être versée, (*c*) la nature des services pour lesquels la pension a été accordée, (*d*) le montant annuel payable dans chaque cas, (*e*) si c'est une pension pour invalidité, le pourcentage de l'invalidité. Et aussi un état indiquant le montant total payable annuellement pour les diverses sortes de pensions payées par le gouvernement du Canada, et le nombre de personnes de chaque catégorie qui reçoivent une pension.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Mann soit substitué à celui de M. Hanbury sur le comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle.

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", est de nouveau considéré en comité général, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 20 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Joseph Claremont Carroll, de Senneterre, Québec, époux de Marjorie Aida Barrack Carroll.

De Venita Angeline Scotten Kendall, de Montréal, Québec, épouse de John Young Kendall.

De Lilias Torrence Newton, de Montréal, Québec, épouse de Frederick Gilbert Newton.

De Marjorie Bertha Willcox, de Montréal, Québec, épouse de Frederick Ernest Willcox.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, propositions, rapports, mémoires et autres documents de dossiers du ministre de la Justice, du Solliciteur général, de la Commission du service civil au sujet de la nomination de R. M. Allen à la charge de directeur du pénitencier de Collins Bay.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Etat indiquant au 1er octobre de chaque année, de 1914 à 1932 inclusivement: (*a*) le total des prêts des banques au Canada; (*b*) le total des dépôts remboursables sur demande dans les banques du Canada; (*c*) le total des dépôts dans les banques d'épargne du

Canada; (*d*) les valeurs fédérales, provinciales, municipales et autres que les banques autorisées détenaient au Canada; (*e*) les billets de banques en circulation; (*f*) les billets de l'Etat en circulation; (*g*) les avances en vertu de la Loi financière; (*h*) la valeur de l'or détenu par le gouvernement fédéral.

M. Cahan, du consentement de la Chambre présente un Bill No 77, Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Lucas—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant chacune des cinq dernières années, quelles ont été les recettes totales des bureaux de poste des localités suivantes dans l'Alberta: Banff, Camrose, Drumheller, Lethbridge, Medicine-Hat, Red-Deer et Wetaskiwin.
2. Durant les mêmes années, quel traitement les maîtres de poste de chacune de ces localités ont reçu sous forme de salaire en espèces.
3. Dans le cas où les maîtres de poste ne recevaient pas un traitement, quelle rémunération, ils ont reçue à chacun desdites localités, sous forme de commissions, le total, louage de casiers, ou sous toute autre forme de rémunération permise par le ministère, durant chacune desdites années.
4. Si le gouvernement fournit le local, l'ameublement de bureau, y compris les casiers postaux, etc., à chacune des localités mentionnées plus haut.
5. Durant chacune desdites années, combien d'aides on a employés dans chacune de ces localités.
6. Qui paie lesdits aides.
7. Quel salaire ils reçoivent.
8. Quel est le traitement des maîtres de poste de Calgary et d'Edmonton.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi des pensions étant lu;

M. MacLaren propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en comité sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des pensions pour mettre en œuvre certaines propositions du comité institué pour conduire une enquête sur l'application de cette Loi; pour prescrire l'abolition de diverses dispositions relatives au Tribunal des pensions; l'augmentation du nombre des membres de la Commission et la définition du mode de leur emploi; la continuation de la Cour d'appel des pensions comme cour d'appel et de revision; la nomination d'un juge *ad hoc* comme membre de la Cour d'appel des pensions et ses émoluments; la nomination d'un inspecteur voyageur des bureaux des anciens soldats, d'un aviseur des pensions, et d'un fonctionnaire reviseur; le paiement des sommes adjugées par le Contrôleur de la Trésorerie, et, d'une façon générale, la simplification et l'amélioration de la procédure fixée par la Loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. MacLaren, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", est de nouveau considéré en comité général, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 21 AVRIL 1933

PRIÈRES.

M. Hanson du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément à une ordonnance de la Chambre du 19 avril, votre comité a étudié les crédits Nos 297, 298, 299 et 300 (service national de transport maritime et Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes) du budget des dépenses de l'année financière 1933-1934.

Votre Comité approuve lesdits crédits Nos 297, 298, 299 et 300 et en recommande l'adoption à la Chambre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel a été le coût de l'emplacement de l'édifice des recherches scientifiques.

2. Quel a été le coût de construction de l'édifice du Bureau des recherches scientifiques.

3. Avant l'inauguration en 1932, quel a été le coût de l'outillage du Bureau des recherches scientifiques.

4. De l'année 1926 à l'année 1933 inclusivement, quel a été, chaque année, le montant total des dépenses de voyages encourues par le Dr H. M. Tory, président du Bureau des recherches scientifiques, y compris les dépenses de voyages au Japon, en Angleterre et en Allemagne.

5. En 1928-29, combien a coûté le transport de l'ameublement (et d'une automobile) du Dr Tory, de Edmonton à Ottawa.

6. De 1926 à 1933, quelle somme totale on a dépensée pour les recherches subventionnées.

7. De 1926 à 1933, quelle a été la dépense totale pour des assistants à gage qui poursuivaient des recherches subventionnées.

8. De 1926 à 1933, quel a été, chaque année, le montant total des dépenses de voyage encourues par des membres du Bureau des recherches scientifiques pour se rendre à des réunions du Bureau.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 5 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, décrets du

conseil et autres documents échangés, du 28 août 1930 jusqu'à ce jour, au sujet de la charge d'agent de signaux et de guetteur sémaphorique, à l'île aux Grues, Québec.

M. Sauvé, l'une des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 8 février 1933:—Copie de tous les documents en la possession du gouvernement concernant le bureau de poste de Missanabie, Ontario, y compris copie des rapports, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, plans et autres documents, depuis le mois d'août 1930.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Copie de tous les écrits, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er novembre 1932, relativement au service donné par le courrier des postes entre Barrington-Est et Barrington-Ouest, Smithsville, Port Latour et Villagedale, dans le comté de Shelburne, y compris une pétition des résidents de ces districts avec tous les mémoires, lettres, rapports, écrits et documents relatifs aux services mentionnés dans ladite pétition et à tous les changements subséquemment effectués.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933:—Copie complète de tous les télégrammes, lettres, correspondance reçus de toute ou toutes personnes, depuis 1930, et copie complète des dépositions données à l'enquête, au sujet de la destitution de Harry W. Francis, d'Albany, Ile du Prince-Edouard, inspecteur des pommes de terre.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance échangée entre le Gouvernement du Dominion et les gouvernements provinciaux du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique concernant les conditions financières desdites provinces.

Sur motion de M. Hanson, ordonné,—Que les crédits référés dans le deuxième rapport du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le Gouvernement possède, exploite et contrôle soient référés au comité des Subsides.

M. Stevens, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 79, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions est lu la deuxième fois et référé au comité spécial qui sera nommé plus tard, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Marine—	
	Traitements..	301,932 00
	Dépense casuelle..	57,500 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*, est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

Objection étant prise en comité d'une décision du président (M. Barber), sur une question d'ordre, et appel étant fait à la Chambre:—

M. l'Orateur reprend le fauteuil et le président du comité fait le rapport suivant:—

"Le député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) ayant déclaré que le premier ministre avait imputé des motifs contre le député de Battleford-Nord (M. McIntosh), le président a déclaré que le premier ministre n'avait pas fait cela. De cette décision, le député de Vancouver-Centre en appelle à la Chambre.

La question étant posée par M. l'Orateur: la décision du président sera-t-elle maintenue; elle est décidée dans l'affirmative par la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arsenault,	Dickie,	MacLaren,	Senn,
Belec,	Duranleau,	MacNicol,	Smith (Victoria-Carleton),
Bennett,	Esling,	McGregor,	Spankie,
Bourgeois,	Fraser (Caribou),	McLure,	Spencer,
Bowen,	Gobeil,	Maloney,	Sproule,
Bowman,	Hay,	Murphy,	Stanley,
Boyes,	Heaps,	Myers,	Stewart (Leeds),
Bury,	Irvine,	Nicholson,	Stewart (Lethbridge),
Cantley,	Jones,	Price,	Stirling,
Chaplin,	Kennedy (Peace-River),	Quinn,	Sutherland,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),	Loucks,	Rogers,	Swanston,
Cowan (Long-Lake),	Macdougall,	Ryckman,	Turnbull—49.
		Ryerson,	

CONTRE:

Messieurs

Bradette,	Ilsley,	McKenzie (Assiniboïa),	Sanderson,
Cardin,	King, Mackenzie	McPhee,	Stewart (Edmonton-Ouest),
Chevrier,	MacInnis,	Neill,	Taylor,
Fiset (sir Eugène),	MacLean,	Reid,	Young—17.
Hanson (Skeena),			

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

139	Service de radio et construction et entretien de postes de radio sur le littoral, et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de la radio, dans tout le Dominion..	679,550 00
140	Service de radio—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs munis d'un permis..	280,400 00
141	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien concierge de l'atelier d'Esquimalt du Service de radio.. ..	500 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

143	Entretien et réparation des barrages de retenue sur le fleuve St-Laurent..	90,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

144	Agences, loyers et dépense casuelle..	203,000 00
149	Administration du pilotage..	218,000 00
150	Entretien et réparation des quais..	10,000 00
151	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige..	44,000 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

158	Service de météorologie, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $450 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi allocation de $360 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	393,290 00

XXIII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

159	Inspection des bateaux à vapeur..	136,808 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 24 AVRIL 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du Bureau des commissaires des grains du Canada pour l'année 1932 (Edition revisée).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 730, du 20 avril 1933: autorisant la dépense de $250,000.00 pour travaux dans les parcs nationaux du Canada, les sites historiques et sur la grande-route Golden-Revelstoke, laquelle doit être distinctement tenue séparée des appropriations régulières pour les parcs.

Arrêté en Conseil, C.P. 742, du 20 avril 1933: autorisant le paiement de $34,039.06 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 743, du 20 avril 1933: autorisant le paiement de $712.22 à la province du Manitoba pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 746, du 20 avril 1933: garantissant les avances faites par les banques chartées du Canada au Manitoba Wheat Pool, avec sa subsidiaire Manitoba Pool Elevators, Limited; Saskatchewan Cooperative Wheat Producer, Limited; avec sa subsidiaire Saskatchewan Pool Elevators, Limited; Alberta Wheat Pool, avec sa subsidiaire Alberta Pool Elevators, Limited, pour permettre aux fermiers des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba de vendre leur blé et autres grains récoltés en 1932.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1932—Document montrant:—

1. Depuis le 1er avril 1932, quels rapports annuels ou spéciaux, ou quelles autres publications officielles chaque ministère de l'Etat canadien, ou toute Commission royale ont publiés.

2. Parmi ces publications, quelles sont celles qui ont été publiées en anglais et en français.

3. Quelles sont celles que le Service général de traduction de la Chambre des Communes a traduites.

4. Quelles sont celles qui ont été traduites dans les ministères.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1933—Document montrant:—

1. Combien d'enquêtes pour ingérence politique ont été ordonnées par chaque ministère dans chaque province, depuis le 1er novembre 1932.

2. Quel a été le coût de ces enquêtes dans chaque province.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine, monsieur Ulderic Paris et toutes personnes au sujet de l'échange du terrain pour le poste des signaux à Deschaillons; aussi copie des contrats intervenus entre les parties.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1933—Document montrant:—

1. Si durant les années 1930, 1931 et 1932, le gouvernement fédéral a versé des sommes d'argent à la Commission de secours de la Saskatchewan ou au gouvernement de la province de la Saskatchewan aux fins de payer le coût du transport des marchandises destinées au district dans la détresse.

2. Si tel est le cas, quel a été, durant chacune de ces années, le montant de ces paiements.

3. S'il faut considérer ces paiement comme des prêts ou comme des contributions directes de la part du gouvernement fédéral.

Sur motion de sir George Perley, ordonné,—Que le comité spécial pour considérer le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions soit composé des membres suivants: MM. Arthurs, Beaubier, Gagnon, Geary, Mackenzie (Vancouver-Centre), Ralston, Ross, Sanderson, Smith (Cumberland), Speakman et Stewart (Lethbridge).

Le Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company,* est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Dubois—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans combien de causes le gouvernement a requis les services de monsieur Gustave Monette, de Montréal, en sa qualité d'avocat, depuis le mois d'août 1930.

2. Quel montant total d'honoraires lui a été payé par chaque ministère depuis cette date.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Power pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la saisie de liqueur de contrebande que l'on prétend avoir trouvée et saisie sur la propriété de Théodore Landry, de Miguasha-Ouest, comté de Bonaventure, Québec.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée avec le Ministère du revenu national, la Commission du service civil, le Ministre du revenu national ou tout fonctionnaire du ministère au sujet de la nomination d'un percepteur-adjoint des Douanes au petit port de Shippegan, Nouveau-Brunswick.

Par M. Power pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de George Prince, maître de poste de Port Daniel, Ouest, comté de Bonaventure, et à la nomination de madame Ramier à sa place.

Du consentement unanime, sir George Perley obtient l'autorisation de modifier l'avis de motion du Gouvernement concernant l'achat des stations d'irradiation des chemins de fer nationaux du Canada, comme suit:—

Résolu que, conformément aux dispositions de la Loi de la radiodiffusion, 1932, la Chambre des Communes approuve présentement l'achat des stations d'irradiation et l'outillage des Chemins de fer Nationaux du Canada par la commission de la radiodiffusion du Canada pour la somme de $50,000.

Le Bill No 77, Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers est lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous; moins $1,380 dans le premier item de la résolution nº 32*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

21	Intérieur—	
	Traitements	607,639 50
	Dépense casuelle	25,000 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Observatoire d'Ottawa

153	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa	50,000 00

Observatoire astro-physique

154	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique	21,300 00

Levés topographiques

155	Levés topographiques et aériens et cartographie pour le développement général et l'administration du pays, y compris les régions hydroélectriques, forestières, minières, agricoles et industrielles; dépenses de la Commission de géographie du Canada; centralisation de toute la photographie aérienne de concert avec l'A.C.; triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest, arpentages pour l'administration des parcs fédéraux; arpentages des lots dans toutes les autres terres fédérales; essai des mesures étalons; préparation et impression de plans, cartes, etc..	100,000 00
	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A. T. F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et du mobilier, etc. (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du jury, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)..	1,800 00

Service des levés géodésiques du Canada

156	Vérification—triangulation, astronomie géodésiques, bases, nivellement de précision et recherches—pour la cartographie du littoral et des étendues hydrographiques, et pour établir les bases de la production de toutes les cartes d'arpentage et poursuivre les recherches au sujet de la croûte terrestre et la détermination de la courbe de la surface et éventuellement de la forme et des dimensions de la terre. Ces travaux constituent la base des opérations des ministères fédéral et provinciaux, des municipalités et des travaux de génie dans tout le pays..	139,000 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00

Commission des frontières internationales

157	Dépenses relatives à la démarcation précise des frontières internationales..	37,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère de l'intérieur

191	Traitements et frais relatifs à l'administration de la loi des Territoires du Nord-Ouest et aux ordonnances d'application, Loi de chasse du Nord-Ouest et règlements d'application et des Affaires des Esquimaux, parc à bisons de Wood, industrie du renne, réserves de gibier, primes sur les loups et coyotes, exploration, recherches et développement des ressources naturelles, protection contre les incendies, construction et entretien des bâtiments, écoles, hôpitaux et routes, secours aux indigents, entretien et transport des prisonniers et des aliénés, matériel et provisions, dépenses casuelles, etc..	218,000 00

XXXII—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

193	Traitements et frais relatifs à l'administration du Territoire, y compris les arpentages..	45,000 00
	Subvention au Conseil du Yukon pour fins locales, entretien et construction des routes, et pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $20.00 par loup et $10.00 par coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux devant être placés au crédit du Fonds du revenu consolidé du Canada..	70,000 00

XXXIII—TERRES ET PARCS FEDERAUX, ETC.

194	Terres fédérales, graines de semence, terre de l'état-major et de l'Amirauté et terres publiques, traitements et dépenses, etc..	90,600 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00
	Pour aider à la Conservation des forêts au Canada; inventaire national des ressources forestières; enquêtes sur les conditions forestières et les taux d'accroissement, et le développement de méthodes scientifiques d'aménagement; études concernant la protection forestière, et recherches techniques et économiques sur les industries forestières; l'établissement de stations de recherches, de forêts de démonstration, de laboratoires de produits forestiers; entreprises coopératives en sylviculture et en produits forestiers, etc..	266.000 00
	Octroi à l'Association forestière du Canada..	1,800 00
	Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, et les problèmes internationaux de canalisation, les levés hydrométriques du Dominion, et l'administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres..	180,000 00
	Montant requis pour frais de la Commission de contrôle du lac des Bois..	7.500 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, la nomination dans les parcs de magistrats de police et le paiement de leur traitement, etc..	1.100,000 00
	Administration de la Loi de la Convention des oiseaux migrateurs..	34,250 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	5,000 00
	Dépenses relatives à la fixation de l'emplacement et des bornes des terres de l'Etat-major et de l'Amirauté dans la province de la Colombie-Britannique..	3,000 00
	Montant requis pour l'expropriation de l'emprise dans la section Savona-Port Moody de la ligne principale du chemin de fer Pacifique-Canadien, et de l'emprise sur les embranchements Pembina et Stonewall de la même ligne	1,500 00
	Montant requis pour le paiement d'allocations de retraite aux fonctionnaires autres que ceux du gouvernement civil..	7,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Bureau de l'Auditeur général—	
	Traitements	312,570 00
	Dépense casuelle	62,000 00
16	Finance—	
	Traitements	379,737 00
	Dépense casuelle	32,500 00
	Inspecteur général des banques—	
	Traitements et dépense casuelle	22,000 00
20	Assurance—	
	Traitements	89,460 00
	Dépense casuelle	64,000 00

X—PENSIONS

67	Annuité au Dr F. G. Banting	7,500 00
68	Annuité au Dr Charles E. Saunders	5,000 00
	Pensions—	
69	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député	700 00
70	J. Langlois-Bell	600 00
71	Capitaine J.-E. Bernier	2,400 00
72	James Elliott	672 00
73	Mme Wm. McDougall	1,200 00
74	Alice Morson Smith	600 00
75	Elizabeth Swinford	600 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

82	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques	10,800 00

XXXVI—DIVERS

224	Subvention au Conseil général canadien de l'Association des *Boy Scouts*	10,000 00
225	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire, à distribuer aux députés	2,000 00
226	Subvention au *Dominion Council of the Girl Guides*	5,400 00
227	Dépenses occasionnées par les négociations des traités	10,000 00
228	Subvention à la Société royale d'astronomie pour l'aider à continuer ses travaux	1,800 00
229	Académie Royale canadienne des arts	2,250 00
230	Subvention à la Société Royale du Canada	5,000 00
231	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal	4,500 00
232	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour son œuvre d'éducation des aveugles	4,500 00
233	Subventions aux provinces:	
	Nouvelle-Ecosse	875,000 00
	Nouveau-Brunswick	600,000 00
	Ile du Prince-Edouard	125,000 00
	en attendant la décision sur la question des subsides aux provinces.	
234	Dépenses imprévues, à subordonner à l'approbation du conseil du Trésor, un état détaillé de celles-ci devant être soumis au Parlement dans les premiers quinze jours de la prochaine session	80,000 00

243	Paiement à Mme E. B. Hutcheson, matrone, nonobstant le fait que par suite de son grand âge elle ne puisse continuer à remplir les devoirs de sa charge, en reconnaissance des services éminents rendus par feu son mari, en qualité de commissaire d'exposition..	1,200 00
244	Octroi à John Thomas (Jack Miner) pour aider son œuvre de conservation de la faune sauvage...	2,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Affaires indiennes—	
	Traitements..	117,688 50
	Dépense casuelle..	18,000 00
37	Secrétaire d'Etat—	
	Traitements..	300,996 00
	Dépense casuelle..	74,960 00
32	Archives publiques—	
	Traitements..	89,118 00
	Dépense casuelle..	12,000 00
33	Impressions et papeterie publiques—	
	Traitements, y compris $450 à Fred Cook, secrétaire du comité des impressions et de la papeterie du gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil..	50,490 00
	Dépense casuelle..	10,500 00

XXVIII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

182	Impression, reliure des statuts annuels..	10,000 00
183	*Gazette du Canada*..	27,000 00
184	Matériel—Répar. et renouvellements	15,000 00
185	Dist. des documents parlementaires..	42,500 00
186	Impression et reliure des publications gouvernem. pour la vente et distribution aux ministères et au public.. ..	47,500 00
187	Impression et reliure de l'édition anglaise revisée du Code criminel, 1927..	5,000 00

XXXVI—DIVERS

242	Directeur général des élections—Traitements et dépense casuelle du bureau..	14,724 00
262	Gazette des brevets..	35,000 00
263	Office international pour la protection de la propriété industrielle et l'Union internationale du droit d'auteur et Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques..	2,000 00
264	Archives publiques..	67,204 00
265	Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada..	1,000 00
266	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation..	24,070 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14	Commission du service civil—	
	Traitements..	196,020 00
	Dépense casuelle..	25,000 00

XXXVI—DIVERS

235	Dépenses du contrôleur du Trésor..	1,741,148 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Pêcherie—	
	Traitements..	111,456 00
	Dépense casuelle..	30,000 00

XXIV—PECHERIES

161	Pour const. des passes mig. et déb. les rivières..	18,000 00
162	Frais de justice et dépense casuelle..	6,000 00
163	Pour favoriser la conservation et le développement de la pêche en haute mer et la consommation du poisson..	75,000 00
164	Pisciculture..	300,000 00
165	Ostréiculture..	13,000 00
166	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées..	40,000 00
167	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, du 2 mars 1923..	29,500 00
168	Com. de biologie maritime du Canada..	175,000 00
169	Pour pourvoir, sub. à l'approbation du Gouverneur en son conseil à une subv. à l'Union des pêcheurs maritimes..	4,500 00
170	Pour pourvoir à une enquête par un comité international sur les effets probables qu'aurait sur les pêcheries de la région de la baie de Fundy inférieure le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, dans le Nouveau-Brunswick et dans le Maine, E.-U..	3,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 25 AVRIL 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 24 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De E. R. Vipond, et 1,152 autres citoyens de la province de la Colombie-Britannique, demandant que l'amendement passé le 1er février 1932 aux règlements à la Loi des pensions de vieillesse, concernant "les moyens de subsistance qu'un pensionné peut raisonnablement espérer recevoir" soit rappelé immédiatement.—M. *Neill.*

M. McLure, du comité des Impressions mixte des deux Chambres du Parlement présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il soit imprimé dans la même brochure, pour l'usage des députés et sénateurs, 500 exemplaires en anglais et en français, du document parlementaire No 232, savoir:—

> Copie de rapport du commissaire nommé, en vertu des prescriptions de la Partie 1 de la Loi des enquêtes, S.R.C., 1927, pour enquêter et faire rapport sur les circonstances accompagnant une explosion qui a eu lieu le 17 juin, dans la cale sèche de Maisonneuve de la *Canadian Vickers Limited,* où un nombre d'employés de cette compagnie étaient occupés à réparer le bateau pétrolier *Cymbaline.*

Votre Comité recommande en outre que les documents suivants, déposés au Sénat et à la Chambre des Communes, ne soient pas imprimés.

52. Rapport de la Commission du district fédéral et Etat de ses recettes et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, sous les prescriptions des Statuts 1926-27, chapitre 55, articles 12 et 16.

53. (A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

56. Relevé des comptes en rapport le fonds de l'assurance du Service civil pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, conformément à l'article 21, chapitre 23 S.R.C., 1927.

57. Etat des assurances des soldats de retour pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

63. Etats des remises et remboursements des droits ou taxes enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1932, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, article 91, chapitre 178, S.R.C.

64. Etat détaillé de tous les bonds et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32 du chapitre 164 des S.R.C., 1927.

65. Ordonnances du territoire du Yukon, passées par le Conseil du Yukon durant l'année 1932.

66. Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées durant l'année 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

68. Copie des règlements et ordres généraux de la cour de l'Echiquier du Canada, tel que requis par l'article 87, chapitre 34 des Statuts revisés du Canada, 1927.

69. Copie du rapport de l'auditeur sur l'état financier du bureau de prêt agricole du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, S.R.C., chapitre 66, article 14.

70. Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

71. Règlements en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C., 1927.

72. Relevé montrant le nombre de permis pour importer les liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année solaire se terminant le 31 décembre 1932, conformément aux prescriptions des Statuts revisés du Canada, 1927, chapitre 142, article 93.

73. Etat faisant voir toutes terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année expirée le 30 septembre 1932, avec les noms des acheteurs, en conformité de 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

74. Relevé des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

75. Etat concernant la Loi de l'hygiène dans les chantiers publics, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927.

76. Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 17 décembre 1931 et le 9 septembre 1932, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130,, S.R.C., "Loi de la convention des oiseaux migrateurs."

77. Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourues durant l'année 1932 jusqu'au 31 d'août, et durant l'année solaire 1932, en rapport avec les lois (Chapitres 18 à 22 inclusivement, et Chapitres 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V, et d'une loi, Chapitre 24, de 22-23 George V), concernant la construction de lignes par les Chemins de fer Nationaux du Canada.

78. Copie des arrêtés en Conseil concernant les règlements passés sous les prescriptions de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927.

79. Etat des baux pour quais, jetées et brise-lames pour l'année 1932.

80. Sommaire des redevances pour ports pour l'année 1931.

81. Etat sommaire des revenus de quaiage pour l'année 1931-32.

82. Amendements aux règlements de la Radio, 2, 6 et 31, en vertu des prescriptions de l'article 5, chapitre 195, S.R.C., 1927.

83. Rapport des minutes des commissaires de l'économie interne de la Chambre des Communes de l'assemblée tenue le 23 mars 1932, conformément à la règle 80.

84a. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84b. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84c. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84d. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84e. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84f. Copie des arrêtés en Conseil sous prescriptions de la Loi pour remédier au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84g. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84h. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84i. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84j. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84k. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 2077 du 20 septembre 1932, garantissant aux banques chartées le paiement de chacune des agences suivantes: *Manitoba Wheat Pool, Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited,* et *Alberta Wheat Pool,* pour avances faites ou à faire par toute banque chartée à aucune de ces agences, en rapport avec le cartel du blé et autres grains cultivés dans les provinces de l'Ouest.

Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 2238, du 12 septembre 1931; et arrêté en Conseil, C.P. 1576, du 8 juillet 1932, garantissant le remboursement aux banques chartées des sommes d'argent avancées par elles à la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited,* en rapport avec le cartel du blé et autres grains cultivés dans les provinces de l'Ouest en 1930.

84l. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84m. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84n. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84o. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84p. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84q. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84r. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84s. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84t. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84u. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84v. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84w. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84x. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84y. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84z. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84aa. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84bb. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84cc. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84dd. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84ee. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84ff. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84gg. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84hh. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

85. Etat montrant les permis pour entrer ou demeurer au Canada émis par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation en vertu des prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, de la Loi de l'Immigration.

86. Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

88. Etat en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, concernant la construction de travaux d'égout.

94c. Documents suivants compilés pour l'usage de la conférence économique impériale, 1932, comme suit:—

Abstrait des statistiques de commerce des pays de l'Empire britannique (Empire et étrangers) 1930.

Commerce du Canada avec les pays de l'Empire britannique et des Etats-Unis pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Commerce du Canada avec l'Australie, Fiji et la Nouvelle-Zélande, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec l'Afrique britannique, Est, Sud et Ouest, 1923 à 1932; aussi, commerce de l'Afrique britannique, Est et Ouest, la Rhodésie Nord et Sud de l'Union de l'Afrique-Sud, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec l'Inde britannique, Ceylon et Straits Settlements, 1923 à 1932; aussi, commerce de l'Inde britannique, Ceylon et la Malaya britannique, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec les colonies des Indes occidentales et Terreneuve, 1923 à 1930; aussi, commerce des colonies des Indes occidentales et Terreneuve, 1921 à 1930.

95b. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921 au sujet de l'exploitation des forces hydrauliques dans Québec et de la canalisation du Saint-Laurent.

96. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1932—Document montrant:—

1. Durant les années 1929, 1930 et 1931, combien chaque département fédéral a payé au compte de primes sur des cautionnements de garantie.

2. Durant les années 1929, 1930 et 1931, quelles pertes, le cas échéant, chaque ministère fédéral a subies au compte des détournements de fonds.

3. Quelle partie de ces déficits, le cas échéant, les compagnies qui avaient cautionné ont remboursée au gouvernement.

4. Si le gouvernement entend appliquer le conseil donné par l'Auditeur général de reviser les règlements relatifs au cautionnement des fonctionnaires pour faire face aux conditions et aux exigences du temps présent.

97. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1932—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à la nomination, par la Commission du service civil, de Léo Labrecque, ancien soldat, à la position de gardien du phare de Carleton, comté de Bonaventure, Québec; et relatifs également à la destitution subséquente dudit Labrecque, par le ministre de la Marine, et à la nomination de monsieur J. E. Martin, de Carleton, Québec.

98. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932—Document montrant:—

1. Depuis novembre 1931 jusqu'aujourd'hui, quelle somme le service des travaux de chômage a été attribuée au village de Verchères, comté de Chambly-Verchères, pour la construction d'un brise-lames ou toute autre entreprise.

2. Comment et où on a dépensé les argents versés à cette fin.

3. Quel fut le surintendant et le conducteur de ces travaux, et quel (*a*) salaire total, (*b*) par jour chacun a-t-il reçu.

4. Quels furent les mobiles de la destitution de Octavien Grenier, de Verchères, et de Jacques-Emile Cartier, fonctionnaires du ministère des Travaux publics, qui agissaient respectivement comme surintendant et surveillant des travaux de chômage.

5. Si ces hommes ont été remplacés, et, le cas échéant, par qui, et quel salaire reçoivent ces remplaçants.

6. Quelle quantité de pierre on a achetée pour la construction dudit brise-lames, de qui, et à quel prix.

7. Le 15 février 1932, quel était le coût total desdites entreprises.

8. Quels sont les noms et quelle est l'adresse des hommes qui ont travaillé à la construction dudit brise-lames, dans le village de Verchères, et quel travail chacun a exécuté.

99. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 16 mai 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondances, lettres et autres documents, échangés du 8 août 1930 jusqu'aujourd'hui, entre le ministère du Travail, tout membre du ministère ou tout fonctionnaire et le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et tout ministre ou fanctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes au sujet de toute affaire qui a quelque relation ou quelque rapport avec le soulagement du chômage, ou avec des affaires relatives au détournement de la grande route Elmsdale-Lantz ou au vieux chemin d'Halifax.

99a. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur fiénéral en date du 16 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 8 août 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère du Travail, tout membre du ministère ou tout fonctionnaire et le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et tout ministre ou fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes au sujet de toute affaire qui a quelque relation ou quelque rapport avec le soulagement du chômage, ou avec des affaires relatives au détournement de la grande route Elmsdale-Lantz, ou au vieux chemin d'Halifax.

100. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1932—Document montrant:—

1. En vertu de la Loi pour le soulagement du chômage et de l'agriculture, 1931, et de la même loi prorogée en 1932, à combien se monte l'assistance financière accordée ou engagée, du 28 février 1932 jusqu'à date, par voie de prêts ou autrement, à chacune des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

2. A quelles dates ces avances ont été accordées.

3. A quelles fins.

4. Quelle somme a été avancée à la Commission de secours de la Saskatchewan.

5. Dans chaque cas, quel montant est un prêt.

101. Copies des arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, chapitre 25, S.R.C., 1927, accordant des subsides pour des entrepôts frigorifiques publics, depuis le 24 juin 1931, au 1er février 1932.

102. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés, de l'année 1926 au mois de juillet 1930, entre le ministère fédéral de l'Agriculture et monsieur P. E. Boivin, ancien député de Shefford, et monsieur Victor Gariépy, de Waterloo, Québec, au sujet de la nomination de monsieur Victor Gariépy à titre de vétérinaire à l'emploi du gouvernement fédéral, dans le comté de Shefford.

103. Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulés depuis le 12 mars 1931 sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

104. Etat des sommes remboursées sur l'autorité de Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, sous les prescriptions du chapitre 35, 22-23 George V, étant la Loi intitulée, Loi des remboursements (Ressources naturelles).

105. Liste des terres qui ont été annulées par le département des Affaires des Indiens depuis le 1er février 1932 au 31 août 1932.

106. Etat montrant le nombre d'émancipés sous l'article 114 de la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

107. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1932—Document montrant:—

1. Quel était le loyer inscrit dans le bail que la Commission du port de Montréal a accordé à la *Canadian Import Coal Company.*

2. En vertu de ce bail, si des privilèges spéciaux ont été accordés, privilèges qui n'ont pas été inscrits dans les baux accordés à d'autres marchands de charbon.

3. Si tout le quai Bickerdike a été loué.

4. Sinon, quelle partie en a été louée.

5. Si d'autres locataires se servaient de ce quai.

6. Si le bail a été approuvé par décret du conseil.

7. Sinon, pourquoi.

8. Si le bail spécifiait pas un loyer annuel suffisant, et s'il n'a pas été approuvé par arrêté ministériel, si le locataire sera forcé de verser une somme supplémentaire pour combler le déficit.

9. Quelle quantité de charbon la Commission du port de Montréal a acheté de la *Canadian Import Company.*

10. Si on a exercé une surveillance sévère pour savoir si l'on recevait bon poids.

11. Quels ont été les prix que la Commission du port de Montréal a payés à la *Canadian Import Coal Company* pour les différentes classes et sortes de charbon.

109. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 11 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral et le gouvernement provincial de l'Alberta ou tout ministère de cette province relativement au chômage et à l'assistance à l'agriculture depuis le 1er août 1931.

110. Communications du secrétariat de la Société des nations concernant une conférence économique et financière mondiale.

Copie du sommaire mensuel de la Société des nations pour juillet 1932.

Correspondance entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le président de la conférence de Lauzanne, le Très Honorable J. Ramsay Macdonald.

111. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a adopté quelques mesures pour ouvrir un marché au Canada à une quantité additionnelle de houille de la Nouvelle-Ecosse.

2. Si tel est le cas, (*a*) quels moyens il a pris, (*b*) si le gouvernement soumettra son programme au Parlement pour étude.

3. Si la vente de la houille de la Nouvelle-Ecosse au Canada a augmenté depuis l'élaboration, durant la dernière session, du supposé programme ministériel national du combustible, et si tel est le cas, de combien de tonnes si on la compare à celle des mêmes mois de l'année qui a précédé l'élaboration de ce programme.

4. Si cette vente n'a pas augmenté, si elle a diminué et, le cas échéant, dans quelle mesure.

113. Rapport des règlements affectués aux dispositions de l'ancienne loi des pensions, S.R.C., 1927, articles 19 et 20 tels qu'amendée par le chapitre 42, 21-22 George V, Loi modifiant la Loi des pensions.

114. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, contrats, bordereaux de salaires et autres documents au sujets des travaux exécutés, de septembre 1930 jusqu'à date, dans chacune des municipalités du district électoral de Chambly-Verchères, Québec, en conformité de la Loi pour le soulagement du chômage, 1930. Et aussi un relevé indiquant en détail (*a*) les travaux d'agrandissement ou de réparations du hangard situé sur le quai de St-Antoine de Padoue, le revêtement en béton

armé des rives de la rivière Richelieu, dans ladite municipalité, et spécialement le mur de soutènement vis-à-vis le numéro 12 du cadastre de ladite municipalité; (*b*) les noms et adresses des surintendants ou des conducteurs desdits travaux dans chaque paroisse, le nombre d'heures et de jours de travail, et le salaire ou les gages versés à chacun; (*c*) les noms et adresses des hommes qui ont travaillé auxdites entreprises, le nombre de jours et d'heures de travail de chacun et le montant versé à chacun; (*d*) la quantité de pierre achetée pour lesdits travaux, le prix payé et le nom et l'adresse de la ou des personnes de qui elle a été achetée.

115. Arrêté en Conseil, C.P. 402, du 23 février 1932 autorisant la distribution des paiements de la subvention des bonis de pêche pour l'année 1931, sous les dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74 intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

115a. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de navires de pêche ont obtenu la prime de pêche pour les saisons de 1929, 1930 et 1931 respectivement.

2. Quelle a été la somme totale versée à ces navires durant chacune des années mentionnées plus haut.

3. Combien de pêcheurs ont reçu la prime durant chacune des années 1929, 1930, 1931 et 1932.

4. Quelle somme chaque pêcheur a reçue durant chacune de ces quatre années.

5. Quelle est la somme totale que le gouvernement a versée durant chacune de ces quatre années à même le prétendu fonds de primes pour la pêche.

116. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932—Document montrant:—

1. Du 1er mars à aujourd'hui, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral, par l'entremise des gouvernements provinciaux respectifs, a versées pour secours directs aux villes de Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Québec.

2. A quelle date ces versements ont été faits.

117. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents au sujet de la décision que le gouvernement a prise de différer l'application de la Loi de l'enseignement technique, 1931.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre M. Castonguay ou tout membre de son personnel, au sujet de la destitution de M. C. A. Goyette, C.R., directeur du scrutin pour le comté de Ste-Marie, Montréal.

119. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la réception du surintendant de district du service postal de Québec à la lettre du secrétaire de la Commission du Service civil, en date du 18 janvier 1932, P.O. 34985, page 6 de l'Ordre de la Chambre No 112, déposé le 22 avril 1932, au sujet de la demande de Joseph Arthur Morin, vétéran de la grande guerre, pour la position de maître de poste de St-Joseph d'Alma, Québec.

119a. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie du texte complet et intégral de la lettre du Dr L. Duguay, M.P., au ministre des Postes, en date du 26 mai 1931, relativement à l'enquête de St-Joseph d'Alma.

119b. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la lettre de monsieur Coolican, du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 26 octobre 1931, au sujet du bureau de poste de St-Joseph d'Alma, laquelle lettre n'est pas reproduite dans le dossier No 112 déposé le 22 avril 1932.

120. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932—Document montrant:—

1. Qui est secrétaire de l'exécutif du ministère des Postes.
2. Quel est son nom, son salaire, son expérience au ministère des Postes, et ses attributions.
3. S'il existe un tel exécutif dans les autres ministères.
4. Si oui, dans quels ministères.
5. S'il y a un secrétaire de l'exécutif dans les autres ministères.
6. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms.

121. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie complète de la lettre de monsieur Arthur Lalonde, secrétaire de l'Exécutif du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 1er septembre 1931, au sujet des enquêtes pour ingérence politique dans le comté du lac St-Jean.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous les contrats signés par le gouvernement et le chemin de fer Témiscouata pour le transport des correspondances depuis le 1er janvier 1925.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents ayant trait à la démission de M. Azade Bourque, maître de poste de Lavernière, Iles-de-la-Madeleine, et à la nomination de son successeur.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau de Georges Gonthier, auditeur général, dans l'édifice de la Confédération.
2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.
3. Qu'est devenu le mobilier qui était autrefois dans le bureau de l'auditeur

125. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau du Dr H. M. Tory, président du Conseil national des recherches naturelles, dans l'édifice des recherches naturelles, rue Sussex.
2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Du 1er mai 1928 au 1er mai 1929, combien de requêtes demandant l'émission d'une monnaie bilingue au Canada le ministre des Finances, le premier ministre ou tout autre membres du cabinet ont reçues, et quelle action a suivi la réception de ces requêtes.
2. Combien de ces requêtes venaient de chacune des provinces du Canada.
3. Combien venaient de chacun des comtés suivants: Compton, Bellechasse, Québec-Est, Richelieu, Dorchester, St-Jacques, Charlevoix-Saguenay.
4. Si les circonstances et conditions relatives à l'émission d'une monnaie bilingue étaient les mêmes alors qu'aujourd'hui.
5. Si l'émission de la monnaie canadienne est faite par contrat.
6. Si telle est le cas, quelle est la date de l'adjudication du dernier contrat, et pour quelle durée est ce contrat.

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932:—Copie de la lettre datée le 2 avril 1931, qui était attachée à la lettre de l'assistant du sous-ministre du ministère des Postes, envoyée au Dr L. Duguay, M.P., et datée le 2 octobre 1931, au sujet de l'emplacement du bureau de poste de Metabetchouan, et qui n'était pas comprise dans le dossier No 112, déposée sur le bureau le 22 avril 1932.

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932:—Copie de tous les plans, rapports, correspondance et autres communications échangés entre E. A.

Peck, M.P., et les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et des Canaux et tous les fonctionnaires de ce ministère, durant l'année 1932, au sujet de la construction du pont au-dessus de la rivière Otanobec, connu sous le nom de Pont de l'Ecluse, au sud de la ville de Peterborough, à la digue 22, sur le canal Trent.

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie d'un rapport et des demandes pour la position de maître de poste de Notre-Dame du Lac, lequel rapport a été retourné par monsieur E. J. Underwood, du ministère des Postes, au surintendant du district postal de Québec, le 24 mars 1932.

129a. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la seconde page de la demande de monsieur Thomas Voisine pour la position de maître de poste, à Notre-Dame du Lac.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si le ministre de la Marine a juridiction sur le pilotage pour le district de pilotage de la Colombie-Britannique.
2. Si tel est le cas, quelles sont les frontières de son district.
3. Si le pilotage est obligatoire dans ce district, sinon, quel est le régime de surveillance en vigueur dans le district de la Colombie-Britannique.
4. Quel est le nombre des pilotes autorisés dans ce district.
5. Quelles ont été les recettes brutes des pilotes pour l'année 1931-32.
6. Quels ont été les revenus moyens de chaque pilote durant l'année 1931-32.
7. Quelles ont été les recettes totales du district du commencement de l'année financière 1932-33 jusqu'au 30 septembre 1932, et quel a été le revenu moyen de chaque pilote pour la même période.
8. Comment ces recettes se comparent avec celles de la même période pour 1931-32.
9. Si les revenus de chaque pilote comprennent les contributions à la Caisse de pension.
10. Quel est le pourcentage du salaire des pilotes qui va dans la caisse de retraite.
11. Si les droits de pilotage ont été diminués cette année, si tel est le cas, de combien et pour quelle période de temps cette réduction s'appliquera.

131. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et celui de la province de Québec, depuis le mois d'août 1930, au sujet des conférences interprovinciales à Ottawa et à Toronto sur les méthodes de coopération agricole.

132. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et le gouvernement de Québec, depuis 1921 au sujet de l'embargo anglais sur nos pommes de terre et notre bétail.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1932:—Etat des dépenses autorisées et encourues par le ministère des Travaux publics dans le comté de Bonaventure depuis la dernière session, et pour chaque et tous travaux, le nom de l'entrepreneur, le coût de l'entreprise, les noms des contremaîtres des travaux, les noms des personnes qui les ont conseillés et si elles étaient exécutées à l'entreprise ou en régie.

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral et tout membre du Parlement, des législatures provinciales ou des Conseils municipaux au sujet de la nomination de M. Thomas Maher comme membre de la Commission fédérale de la radiodiffusion.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de la formule K-9 du ministère du Revenu national.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Liste des destitutions de gardiens de phare et autres employés du comté de Bonaventure que le ministère de la Marine a effectuées depuis le 1er août 1930, avec le nom des nouveaux titulaires et des personnes qui ont conseillé de faire ces nominations.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Etat des argents que le ministère du Travail a dépensés pour l'allégement du chômage dans le comté de Bonaventure, du 1er août 1930 jusqu'à date, en indiquant les localités où des entreprises ont été exécutées, le nom des personnes en charge, le montant des secours accordés, le nom de chaque municipalité où ces argents ont été dépensés et des personnes par qui ces dépenses ont été faites.

138. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si en vertu de la Loi des secours, 1932, le Gouverneur en son conseil a prêté, ou avancé des argents, à des compagnies ou corporations, ou garanti le paiement de deniers par quelque corps public.
2. Si tel est le cas, à quelle date.
3. Quels sont les noms des corps publics, compagnies ou corporations à qui des deniers ont ainsi été prêtés ou avancés, ou à qui on a donné ces garanties.
4. Quelle somme on a ainsi prêtée, ou garantie, ou avancée à chaque corps public, compagnie ou corporation.

139. Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés du mois de janvier 1931 à date entre toute individu, corporation ou autres personnes et le gouvernement fédéral concernant la réduction des taux de pilotage sur le Saint-Laurent.

140. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A combien de municipalités du comté de Témiscouata des secours directs ont été avancés par le gouvernement fédéral depuis 1930.
2. Quel montant on a accordé à chaque municipalité.

141. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, quel est, par mois, le coût total de l'entretien de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
2. Combien de constables composent ce corps dans ladite province à l'heure actuelle.
3. Quel contrat a été passé avec la province de l'Ile du Prince-Edouard au sujet du salaire des hommes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada qui a remplacé la police provinciale dans cette province.
4. Quel est le texte complet de ce contrat.
5. Par hommes, quel montant l'Ile du Prince-Edouard versera au gouvernement fédéral.
6. Quelles autres dépenses, le cas échéant, la province de l'Ile du Prince-Edouard aura à verser pour l'entretien ou les dépenses des hommes qui ont remplacé la police provinciale.
7. De quelle façon, les dépenses de la police en ce qui a trait aux quartiers des officiers, aux bureaux, aux autos, à l'équipement, aux avions, aux navires, etc., dont elle se servira, seront divisées entre la province et le fédéral.
8. Combien de constables la province peut nommer pour ce corps.

142. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les agents commerciaux du Canada.
2. Où sont leurs postes respectifs.
3. Quand ils ont été nommés.
4. Quel est le traitement de chacun.
5. S'ils ont le rang de consul.

143. Copies des arrêtés en Conseil, C.P. 1822, en date du 15 août 1932, et C.P. 1848, en date du 19 août 1932, concernant le renvoi d'office de Son Honneur L. H. Martell, juge de la cour de comtés pour le district No 4, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; aussi rapport et preuve s'y rapportant.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Dossier comprenant une liste des maîtres de poste destitués depuis le 1er août 1930 dans le comté de Bonaventure, les noms des bureaux de poste et les motifs de ces destitutions, et, en même temps, une liste des bureaux de poste qui ont été fermés, les motifs pour lesquels ils l'ont été, et aussi une liste des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts et sur les conseils de quelles personnes ils l'ont été.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétition et autres documents échangés de janvier 1931 jusqu'à date, entre le ministre des Postes et tout fonctionaire de ce ministère et toutes personnes, corporations, ou autres, relativement à la destitution du courrier des postes, Joseph Paradis, à St-Germain, comté de Kamouraska.

146. Etat par le Bureau des statistiques du Dominion montrant les personnes qui gagnent des salaires au Canada, au travail et sans travail, au 1er juin 1931; ainsi que les causes telles que données par les travailleurs "sans-travail" (chiffres préliminaires).

147. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De 1825 jusqu'à date, quelles sommes le gouvernement fédéral a versées à Peter White, C.R., ou ses associés pour services professionnels.

2. Durant la période mentionnée plus haut, dans quelles causes il a représenté le gouvernement du Canada et quels services il a rendus.

3. Combien il demandait par jour, durant quels jours il a rendu des services, de 1925 jusqu'à date, quel a été son compte de dépenses pour le gouvernement du Canada, (*b*) dans chaque cause, (*c*) par jour, (*d*) à quels jours et quelles dates.

148. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quel est (*a*) le nombre, (*b*) le coût total des enquêtes pour ingérence politique entreprises par chaque ministère dans chaque province, depuis le mois d'août 1930.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien de personnes on a expulsées du Canada, en 1930, 1931 et 1932.
2. Quel a été le nombre de personnes renvoyées à chaque pays.
3. Quelle était la nationalité de chacune.
4. Combien ont été rapatriés de leur propre consentement.
5. Combien ont été rapatriés à leurs propres frais.
6. Combien ont été rapatriés aux frais de l'Etat.
7. Combien de filles ou femmes seules faisaient partie de ces gens.
8. Qui s'est occupé de l'achat des billets.
9. Qui a fourni le prix des billets.
10. Si les billets achetés sont valides jusqu'à destination finale ou au port de débarquement.
11. Qui s'est occupé des passeports.
12. Si on a fourni des passeports de transit.

150. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921, au sujet du rapatriement des Canadiens aux Etats-Unis.

151. Copie des décrets du Conseil adoptés le 14 février 1914 et le 23 octobre 1917, permettant à la *Laurentide Power Company* de construire une digue à Grand'Mère, Québec.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et toutes personnes, corporations ou autres relativement à la destitution de Joseph Perreault, de la ferme modèle de Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, et aussi copie du rapport de l'enquête qui a été tenue à Ste-Anne de la Pocatière au sujet de cette affaire.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Document montrant:—

1. Si les compagnies suivantes: Chantiers Manseau, *Canadian Dredging Co.*, *St. Lawrence and Great Lakes Dredging and Construction Co.*, ont fait des entreprises de dragage depuis 1926.

2. Si oui, combien pour chacune, chaque année, en quels endroits et pour quels montants.

154. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si des maîtres de poste ont été destitués pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930 dans la province de Québec.

2. Le cas échéant, quels sont leurs noms, leur adresse et la date à laquelle chacun d'eux a été destitué.

155. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a fait certains paiements à M. W. N. Tilley, C.R., (*a*) pour certains services juridiques rendus au gouvernement du Canada durant les années 1919, 1920 et 1931, (*b*) pour services généraux d'avocat durant les mêmes années pour le gouvernement canadien.

2. Si tel est le cas, pour quels services et quels montants il a reçus.

3. Pour quels services réguliers ou spéciaux le gouvernement du Canada a retenu les services de M. Tilley.

156. Copie du rapport de la Commission de réorganisation des porcs et des produits de porcs, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Marine de la Grande-Bretagne.

157. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés de 1926 à 1930 inclusivement, entre le ministre des Travaux publics et tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'achat du bateau-câble *Henry Holmes*.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires soumis au ministère des Travaux publics pour les travaux exécutés à Grande-Entrée, Iles de la Madeleine, depuis le 1er août 1930.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932—Document montrant:—

1. Première somme votée pour le plan d'établissement des soldats sur les terres.

2. Nombre de fermes achetées, (*a*) terres incultes, (*b*) terres mises en valeur.

3. Coût d'administration, chaque année, jusqu'au temps présent.

4. Montant voté pour une nouvelle évaluation et combien elle a coûté.

5. Somme votée pour le réduction de 30 pour cent et combien elle a coûté.

6. Relativement à cette réduction de 30 pour cent, quelle a été la somme vraiment créditée au capital dû par les colons et la somme créditée aux arrérages d'intérêts.

7. Montant des arrérages et des intérêts que les colons devaient avant la réduction de 30 pour cent.

8. Montant des arrérages et des intérêts que les colons doivent aujourd'hui depuis la réduction de 30 pour cent.

9. Aujourd'hui, quelle est la dette collective que les soldats-colons existants doivent à la Commission.

10. Quelle est aujourd'hui, de l'avis de la Commission, la valeur globale des fermes des soldats-colons qui vivent encore.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932—Document montrant:—

1. Depuis 1930, quelles entreprises publiques, (*a*) travaux de construction, (*b*) travaux de réparations, on a exécutées dans le comté de Témiscouata.

2. Quelle somme on a dépensée dans chaque localité.

161. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si la firme Robertson & Genin, de Montréal, a eu des contrats de dragage du ministère de la Marine ou du ministère des Travaux publics durant les cinq dernières années.

2. Si tel est le cas, pour quels montants.

3. Si ces entreprises sont terminées.

4. Si cette firme a reçu les paiements dus en vertu de ces contrats, et si tel est le cas, quels montants.

162. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés du 1er janvier 1931 jusqu'à date au sujet du maître de poste de St-Damase, dans le comté de l'Islet, Québec.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien il y avait d'employés au ministère des Postes, (*a*) à Ottawa, (*b*) dans le reste du pays le 1er août 1930 et le 30 septembre 1932.

2. Combien d'employés ont été destitués dans ce ministère depuis le 1er août 1930.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des bureaux de postes qui ont été fermés depuis le 1er août 1930.

2. Quel est le nombre des nouveaux bureaux de postes qui ont été ouverts depuis cette date.

3. Combien de ces bureaux de postes rencontrent leurs dépenses.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si on a vendu les dragues numéros 10 et 11 du ministère de la Marine et des Pêcheries.

2. Si tel est le cas, pourquoi et quand elles ont été vendues.

3. A qui on les a vendues.

4. Quel prix on a reçu.

5. Quelles réparations à ces dragues on a faites durant chacune des trois années qui ont précédé la vente.

6. Quel a été le coût de ces réparations.

7. Si elles ont été vendues seules, ou avec d'autre matériel.

8. Si on les a vendues avec d'autre matériel, si des réparations avaient été faites, durant la même période, à ce matériel vendu avec les dragues.

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si le ministère de la Marine a vendu des dragues depuis 1926.

2. Si tel est le cas, lesquelles, à quel prix chacune, et quels ont été les acheteurs.
3. Quelles sont les raisons qui ont motivé lesdites ventes.
4. Si ces dragues sont encore en service pour des entrepreneurs privés.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 octobre 1932—Document montrant:—
1. Combien de lignes postales rurales on a établies dans chaque province durant l'année 1931.
2. Combien de lignes postales on a établies dans les campagnes du 1er janvier 1932 jusqu'à date, et quel nombre dans chaque province.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet d'une enquête tenue sur le compte du maître de poste de South River Lake, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et de la destitution de John A. McNeil qui occupait ladite position; et aussi copie de la preuve faite à l'enquête si elle existe, et du rapport de N. D. Murray, commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite dudit John A. McNeil.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 novembre 1932—Document montrant:—
1. Quelles sommes ce gouvernement a prêtées (*a*) aux provinces, (*b*) aux chemins de fer, (*c*) aux commissions de port, (*d*) aux banques, (*e*) aux syndicats du blé, (*f*) à la Compagnie Beauharnois, (*g*) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 novembre 1932—Document montrant:—
1. Quelles sommes ce gouvernement a prêtées (*a*) aux provinces, (*b*) aux chemins de fer, (*c*) aux commissions de port, (*d*) aux banques, (*e*) aux syndicats du blé, (*f*) à la Compagnie Beauharnois, (*g*) à d'autres compagnies privées ou semi-privées.
2. A quels taux d'intérêt.

171. Réponse à un ordre de la Chambre pour la production d'une copie des rapports annuels de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs et de la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental pour les années allant de 1900 à 1910, les deux comprises.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, y compris le rapport de l'inspecteur en chef du ministère des Postes, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Sully, Québec, du 10 février 1932 jusqu'au 24 mai 1932.

172a. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa, l'administrateur des Postes du district de Québec et toute autre personne au sujet de la position de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 24 mai 1932.

172b. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, en la possession du ministère des Postes, au sujet de la charge de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 22 octobre 1932, et copie de toute réclamation de M. Isidore Jean, de cet endroit.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si des employés du ministère des Postes ont été destitués depuis le mois d'août 1930, sur accusation d'ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.

2. Si tel est le cas, combien de ces employés ont été destitués depuis cette date dans chaque province pour ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée depuis le premier janvier 1932 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de St-Cyrille, dans le comté de L'Islet, Québec.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant la période écoulée entre le 1er jour d'avril et la présente date, entre tout membre du gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire fédéral, et toute autre personne, ou corps public, ou associations ou compagnie, au sujet de la position de maître de poste, de la rivière Campbell, Colombie-Britannique.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932—Document montrant:—

Durant les années 1930, 1931 et 1932, quelle somme le gouvernement fédéral a versée en secours directs, sans que les provinces ou les municipalités soient appelées à contribuer, aux provinces suivantes: (*a*) Ontario, (*b*) Manitoba, (*c*) Saskatchewan, (*d*) Alberta, (*e*) Yukon, (*f*) Nouveau-Brunswick, (*g*) Nouvelle-Ecosse, (*h*) Ile du Prince-Edouard, (*i*) Québec.

177. Rapport intérimaire de la délégation du Canada à la conférence de Genève sur le désarmement, tenue à Genève, le 5 février 1932, à l'ajournement de la première session, le 23 juillet 1932, avec les annexes, Nos 1 à 9 inclusivement. (Anglais et français).

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932:—Dossier contenant une liste de toutes les entreprises publiques fédérales commencées, ou pour lesquelles on avait demandé des soumissions, ou des contrats avaient été adjugés, ou qui avaient été enregistrées pour la construction dans chaque comté de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1er avril 1932; indiquant la nature de ces entreprises, si ce sont des quais, des brise-lames, etc.; indiquant aussi si ces travaux sont exécutés avec les subsides ordinaires ou sont entrepris comme moyens de secours, les montants dépensés ou que l'on croyait devoir être dépensés durant l'année financière courante, les noms des localités, des contremaîtres des travaux et le tarif ordinaire des salaires versés.

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932: — Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, correspondance, échangés entre le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, et l'ingénieur de district du ministère des travaux publics de la ville de New-Westminster, ou toute autre personne dans la province de la Colombie-Britannique au sujet de toutes affaires qui ont trait, de quelque façon, à la rivière Brunette.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux relativement aux travaux exécutés au quai de St-Paul, Lower Caraquet, entre juin 1931 et décembre 1932.

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la nomination de M. Amédée Laferrière comme maître de poste à Fradetville, comté de Bellechasse.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports et autres documents au sujet de la nomination du maître de poste de St-Arsène, comté de Témiscouata, depuis le 2 mars 1932.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si en 1932, le gouvernement fédéral a versé certaines sommes à la province de Québec, à titre de contribution fédérale aux dépenses provinciales pour secours directs dans le comté du lac St-Jean, sinon, si le gouvernement provincial a soumis des comptes.
2. Si le gouvernement fédéral a tenu une enquête sur la distribution des secours directs par la province de Québec, en 1932, dans le comté du lac St-Jean.
3. Si des enquêtes ont été tenues en 1932, quel a été le rapport des enquêteurs, et quelle mesure le gouvernement fédéral a prise sous ce rapport.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents du ministère des Postes qui ont trait à l'entreprise du transport des dépêches de la gare des Chemins de fer nationaux, à Smooth Rock jusqu'à Smooth Rock Falls, laquelle entreprise a été concédée à la suite de soumissions reçues jusqu'au 20 mai 1932, et aussi le nom de la personne ou des personnes à qui ladite entreprise a été adjugée.

185. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Document montrant:—

1. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Victoria.
2. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Vancouver.
3. Si l'on donne des subsides à la *Pacific Salvage Company* à Victoria et à Vancouver, à quelles fins on donne ces subsides, et quelles en sont les conditions.
4. S'il y a une unité de sauvetage à Victoria qui n'est séparée que par 80 milles de Vancouver, si tel est le cas, si un autre poste est nécessaire à Vancouver.
5. Lorsque les assureurs ont abandonné des navires, à qui vont les profits des navires avariés.
6. Durant les cinq dernières années, quels ont été les profits de la *Pacific Salvage Company*.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui ont trait à la destitution, au mois de février 1932 ou vers cette date, de Allan A. Kennedy, d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, qui était à l'emploi du ministère des Travaux publics pour réparer, d'une manière générale, les lignes télégraphiques.

187. Rapport final du commissaire nommé pour faire une enquête en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, sur une prétendue coalition dans la distribution du gros des fruits et légumes dans les provinces de la Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, daté le 27 août 1932.

188. Copie du quatre-vingt-huitième rapport annuel de la *Canada Life Assurance Company*, conformément à l'article 28, du chapitre 168 d'un statut passé en l'année 1849.

189. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, lettres et autres documents échangés entre le Gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la réorganisation de la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.*

190. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932—Document montrant:—

1. De quels navires du service de surveillance en activité en 1931, on a disposé en 1932.

2. Quel est l'âge de chacun de ces navires, et pour quel motif on a disposé de chacun d'eux.

3. Quel usage on a fait de chacun des navires dont on a ainsi disposé, et dans le cas de ceux qui ont été vendus, quel a été le prix de vente.

4. Quels sont les noms des navires que le Service de surveillance a achetés en 1932, et quel est l'âge de chacun des navires que l'on a ainsi achetés.

5. Quant aux navires ainsi acquis, si on les a achetés, loués, ou acquis d'autre façon, et quant aux navires achetés, quel a été le prix d'achat de chacun.

6. Si quelques-uns des navires acquis cette année ont été refaits, ou réparés depuis qu'on les a acquis, et si tel est le cas, quel a été le coût de cette réfection et des réparations à chaque navire.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932—Document montrant:—

1. (*a*) Si des hydravions de l'Etat ou de tout ministère sont postés à Eastern Passage, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; (*b*) si tel est le cas, combien; (*c*) sinon, si des hydravions ont stationné là, depuis le 1er janvier 1931, combien, et pour quelle période de temps.

2. Combien d'hommes sont employés à Eastern Passage, soit pour les hydravions directement, soit pour le poste où ils sont établis, y compris les pilotes, les observateurs, les mécaniciens et les gardiens.

3. En vertu de l'autorité de quel ministère, ou service fédéral ces hommes agissent.

4. Quel a été le coût primitif des avions qui sont maintenant postés là ou l'ont été depuis le 1er janvier 1931.

5. Depuis l'arrivée des hydravions à cet endroit, quel a été le coût de maintenir un tel poste à Eastern Passage.

6. Quel a été le coût de transport jusqu'à ce poste des hydravions, des hommes et de l'outillage.

7. (*a*) Combien de véhicules-moteurs appartenant à l'Etat relèvent de chaque poste, (*b*) combien ils ont coûté, quel en a été le coût d'entretien et d'administration depuis leur arrivée là-bas.

8. Par suite de l'établissement d'un tel poste d'avions, combien de personnes engagées dans la contrebande générale ou celle des liqueurs, on a arrêtées.

9. Si des marchandises entrées en contrebande ou que l'on tentait de faire entrer en contrebande, ont été saisies comme résultat de la présence en cet endroit de tels avions, et si tel est le cas, quelle en était la valeur.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 novembre 1932—Document montrant:—

1. Les importations totales d'instruments aratoires au Canada, chaque année, soit pour l'année civile, soit pour l'année financière, 1917-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31.

2. Quelles modifications au tarif douanier on a effectuées durant les années précédentes sur les importations d'instruments aratoires.

3. Quand.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932:—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission du service civil à Ottawa, et entre les différents fonctionnaires du ministère de l'Agriculture au sujet de la permutation d'Ottawa à Montréal et ailleurs d'une mademoiselle Ruth Edwards qui travaille actuellement au ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932:—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission du service civil, au sujet de l'emploi et de la promotion d'une mademoiselle Marguerite Girard, une employée du ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

195. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral, et tout représentant de la Bourse des grains, de sociétés de courtage, de sociétés agricoles de vente des grains, ou de toute autre corporation intéressée de l'Ouest, au sujet de la préférence ou du contingentement du blé relativement à la dernière Conférence économique impériale tenue à Ottawa.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de vapeur entre l'Ile-aux-Coudres et Les Eboulements, dans le comté de Charlevoix, depuis le 1er janvier 1932, avec les témoignages recueillis, par écrit de tous les témoins entendus à l'enquête tenue par M. F. E. Bawden, du ministère du Commerce, à la Baie Saint-Paul, dans le mois de mai 1932, et copie du rapport envoyé au ministre sur cette affaire, et copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents envoyés au ministère du Commerce du 16 mai 1932 jusqu'à date, et qui ont trait audit service de vapeur.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Copie de la preuve produite à l'enquête instituée au sujet du naufrage du cargo britannique *Bright Fan*, dans les détroits d'Hudson, aussi bien que tous les télégrammes, radiogrammes, et autres documents dont on a fait usage durant l'enquête, mais qui ne sont pas compris dans la preuve.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de bateau passeur entre baie Sainte-Catherine et Tadoussac, dans le comté de Saguenay, du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, y compris une copie du contrat pour ce service de navire, et la correspondance échangée entre le ministère du Commerce et l'Auditeur-général au sujet de la réclamation de Jean Claude Tremblay pour services rendus.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er octobre dernier, le ministère des Travaux publics a autorisé des entreprises dans le comté de Bonaventure.

2. Si tel est le cas, quelles sont ces entreprises, et quel montant on est autorisé à dépenser.

3. Si on a autorisé des travaux de cette nature dans la paroisse de St-Siméon de Bonaventure, quels sont-ils, et quel montant est-on autorisé à dépenser.

199a. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires et de comptes pour matériaux pour des travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter en régie dans le comté de Bonaventure, du 26 mai jusqu'au 30 septembre 1932.

199b. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour les matériaux fournis durant l'année 1932 au ministère des Travaux publics pour la construction d'un quai à Pointe-Fleurent et des approches de ce quai.

199c. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes de matériaux du 1er octobre 1932 jusqu'à ce jour, pour une entreprise que le ministère des Travaux publics exécute en régie dans le comté de Bonaventure.

200. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, pétitions et autres documents échangés depuis le 28 juillet 1930 entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la destitution de Louis Lemonde, maître de poste de Saint-Jean-Baptiste, comté de Rouville, et aussi copie de tous documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la position de maître de poste de cette localité.

201. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, rapports ou autres communications, et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, la destitution de Oscar Duquette, autrefois titulaire de cette position, et la nomination de son successeur, depuis le mois d'août 1930, y compris le rapport de l'enquête qui a été faite dans le cas de la destitution de Oscar Duquette.

202. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout individu. du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de Tourville, comté de L'Islet, Québec.

203. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Document montrant:—

Quel est le dernier revenu annuel total et le dernier revenu annuel net, en déduisant les salaires des maîtres de poste, les allocations et les frais de transport des correspondances, des bureaux de poste dont les maîtres de poste ont subi des enquêtes pour activités politiques depuis le mois d'août 1930.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa et le département des postes à Québec, au sujet de la destitution du maître de poste de Mount Murray, dans le comté de Charlevoix; et aussi copie des déclarations affirmées sous serment ou autres que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la démission dudit maître de poste.

205. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si l'emplacement de certains bureaux de poste a été changé dans la province de Québec depuis le mois d'août 1930.
2. Le cas échéant, quels bureaux de poste et dans quel comté chacun d'eux est situé.
3. Quelle est la distance entre le site de chaque nouveau bureau de poste et celui de chaque ancien bureau de poste.
4. Si les maîtres de poste ont perdu leur position à cause du changement de site du bureau de poste ordonné par le ministère des Postes.
5. Si tel est le cas, quels sont leurs noms et adresse.
6. Si chacun d'eux a été mis en demeure de changer le site de son bureau de poste avant que le changement fût effectué.

206. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents en la possession du ministère des Postes depuis le mois d'août 1930, au sujet de la position de maître de poste à Saint-Benoît de Packington, comté de Témiscouata.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932—Document montrant:—

Depuis le mois d'août 1930, combien de maîtres de poste ont démissionné après avoir reçu une lettre ou une circulaire du ministère des Postes les avisant que des accusations d'ingérence politique avaient été portées contre eux.

207a. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er août 1930 des maîtres de poste ont envoyé leur démission après avoir reçu une circulaire du ministère des Postes.

2. Si tel est le cas, (*a*) à combien de maîtres de poste dans chaque province ces circulaires ont-elles été envoyées, (*b*) combien de maîtres de poste ont envoyé leur démission dans chaque province après avoir reçu ces circulaires; (*c*) quels sont les noms et l'adresse de ceux qui ont envoyé leur démission dans la province de Québec et la date de la démission de chacun.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 octobre 1932: —Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de son ministère, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet du transport du bureau de poste, de Addington Forks, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, où il était depuis plus de cent ans, à l'autre bout du district, près de Beaver Meadows.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale et tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de John Crouse, de Wilmot, Nouvelle-Ecosse, qui a été congédié de la position de gardien du champ de tir de Nictaux.

210. Réponse à une adresse de Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, de tous les décrets du conseil depuis le 1er janvier 1932, au sujet de l'abolition de positions d'agents des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et du rétablissement de ces positions, et à l'abolition des positions d'inspecteurs des agences des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris une copie de toutes les lettres aux agents des Indiens ou aux inspecteurs au sujet de leur destitution ou de l'abolition de leurs positions, et de leur nomination ou de leur nomination nouvelle.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si afin de venir en aide aux chômeurs, le gouvernement a reçu de la ville de Montréal une demande de contribution à certains travaux.

2. Si tel est le cas, quelles sont les intentions du gouvernement relativement à cette demande de contribution.

3. Si le gouvernement sait que le gouvernement de la province de Québec a consenti à une telle contribution, à condition que le gouvernement fédéral fournisse la sienne.

212. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis 1930 entre le directeur général du chômage et le gouvernement de Québec, au sujet des secours aux chômeurs dans la ville d'Aylmer, Québec.

213. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec, depuis 1930, au sujet du retour à la terre.

214. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans chaque province du Canada, quelles sont les maladies dont on doit faire rapport.

2. Durant les dix dernières années, quel a été le taux de la mortalité pour (*a*) la tuberculose, (*b*) la diphtérie, (*c*) l'accouchement, (*d*) les maladies organiques du cœur, (*e*) la pneumonie,(*f*) la diabète, (*g*) la polyomiélitis.

215. Copie du rapport du comité nommé pour tenir une enquête sur l'administration de la Loi des pensions, daté à Ottawa, le 24 janvier 1933.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du mois d'août 1930 à date, entre toute et toutes personnes et le ministère des Postes, au sujet des positions de maîtres de poste suivant dans le comté de Témiscouata, Québec, (*a*) St-Eusèbe de Cabano, (*b*) Squatteck, (*c*) le Petit Bois Franc.

217. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession et sous sa juridiction, au sujet de la position de maître de poste à Pied-du-Lac, comté de Témiscouata, Québec, depuis août 1930.

218. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, plans et autres documents, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame du Lac, Québec, depuis le 2 mars 1932.

219. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932—Document montrant:—

1. Combien de soldats, de retour du front, ont demandé des positions de maîtres de poste depuis le 1er août 1930.
2. Combien de soldats, de retour du front, ont été nommés à ces positions.

220. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie du rapport et des témoignages donnés à l'enquête tenue sur les accusations portées contre E. J. F. Scott, maître de poste de Pasbébiac, comté de Bonaventure, Québec.

221. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents ayant trait à l'enquête tenue sur la conduite du maître de poste de Saint-Félicien, Québec, ainsi que la copie du rapport préparé par le commissaire enquêteur.

222. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 novembre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et le premier ministre ou tout membre du cabinet fédéral au sujet de prix imposé aux consommateurs d'essence entre le 1er janvier 1932 et le 30 septembre 1932.

225. Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 228, du 6 février 1933, nommant l'honorable juge Sedgewick, un juge de la Haute cour de Justice de l'Ontario, Toronto, Ontario; Milton Neil Campbell, écuier, M.P., Pelly, Saskatchewan, et Charles Hébert, écuier, B.A., de la cité de Montréal, P.Q., épicier en gros, membres du Bureau du tarif tel que constitué par le Chapitre 55, des Statuts du Canada, 1931. Ledit honorable juge Sedgewick devant être le président du bureau, et ledit Milton Neil Campbell, vice-président.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère du Revenu national et tout individu du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet de la douane de Tourville, comté de L'Islet, Québec.

227. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et le ministre intérimaire des Pêcheries ou tout fonctionnaire de ce ministère au sujet de la saison pour les homards, de Cole Harbour à Grand Mannan, ladite saison ayant été changée du 1er mars jusqu'au 31 mai, au 1er décembre jusqu'à la fin de mai; et aussi copie des décrets du conseil effectuant ce changement et spécifiant la dimension des homards.

228. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 25 novembre 1932, pour la production d'un rapport indiquant:

1. Le nombre de bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires au Canada.

2. Le nombre d'entre eux qui perçoivent suffisamment de droits de douane pour couvrir leurs dépenses.

3. Le nombre des bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires aux Etats-Unis d'Amérique.

4. Si le gouvernement américain maintient autant de ces bureaux qu'en maintient le gouvernement canadien.

229. Réponse à un Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien d'arpenteurs, géomètres, chaîneurs et auxiliaires on a employés pour les levés topographiques dans la province de Québec du 1er janvier jusqu'à ce jour.

2. Quels sont leurs noms et prénoms.

3. Qui a conseillé de les nommer et qui les a nommés.

4. Où ces levés topographiques ont été exécutés dans la province de Québec durant ladite période de temps.

230. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quelle a été l'estimation initiale du coût de la reconstruction des édifices parlementaires après l'incendie.

2. Quel a été le coût total des édifices du Parlement.

233. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932: — Copie du rapport du surintendant des pêcheries, M. S. T. Galand, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, audit département, pour la semaine terminée le 14 juin 1930; et aussi le rapport de l'inspecteur des pêcheries, M. W. S. Arsenault, de Grind-Stone, Iles de la Madeleine, au ministère des Pêcheries, pour la semaine terminée le 14 juin 1930.

234. Réponse à un ordre de la Chambre — Document montrant: —

1. Depuis le 1er janvier 1931, combien de carabines on a vendues à des personnes ou des gens qui ne font pas partie du personnel administratif du Canada, ou dont on a disposé en leur faveur.

2. Le cas échéant, à qui, en quel nombre, à quelles conditions, et quand.

235. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933 — Document montrant: —

1. Depuis que le gouvernement actuel est entré en fonction, combien il a dépensé pour les secours directs.

2. Combien il a dépensé pour divers plans destinés à alléger le chômage.

3. Combien il a prêté aux provinces pour travaux de chômage.

4. Quelle somme il a prêtée à chaque province.

236. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933: — Copie de la preuve et le rapport de l'enquête au sujet des accusations portées contre Edmond Nadeau, agent des Indiens, pour la réserve des Indiens de Maria, Québec, de même qu'une copie de la correspondance et du rapport relativement à la nomination de l'abbé J. A. W. Provencher, son successeur, et à celle de Adhémar Cyr qui est actuellement en charge de l'agence des Indiens.

237. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 février 1933, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire déposer devant le Sénat, une copie de:

(*a*) La recommandation du secrétaire d'Etat à l'égard de l'acquittement des "réclamations arméniennes" auxquelles il est référé à la page XLIX (version anglaise) de l'introduction au rapport de l'Auditeur général, tome 1, pour l'exercice finissant au 31 mars 1932; et

(*b*) Une copie de l'arrêté ministériel 571 du C.P., en date du 12 mars 1932.

238. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkau, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canariens contre des marchandises russes.

238a. Autre réponse partielle à un ordre de la Chambre du 13 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkau, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canadiens contre des marchandises russes.

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1932: — Copie de tous les télégrammes, lettres et ordres adressés aux Receveurs-généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931, pour leur enjoindre de ne pas échanger sur présentation les billets du Dominion contre de l'or.

239a. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933: — Copie de toutes les lettres ou instructions envoyées aux Receveurs-généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931 au sujet de l'échange des billets du Dominion pour de l'or.

240. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1932: — Copie des dépositions données pendant l'enquête, et du rapport du Commissaire nommé pour tenir une enquête sur les accusations d'ingérence politique portées contre M. Richard, M.D., agent des Indiens, à Restigouche, Québec.

241. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 21 novembre 1932: — Copie de tous les décrets du Conseil adoptés durant les dix dernières années relativement à la frontière des eaux territoriales, à douze milles du rivage, dans le fleuve Saint-Laurent.

242. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les décrets du conseil concernant la ligne de démarcation des eaux intérieures et extérieures du fleuve Saint-Laurent depuis dix ans.

243. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1933—Document montrant:—

1. Quels sont les canaux et les voies navigables dont l'Etat canadien est propriétaire, qu'il exploite et sur lesquels il a la haute main.
2. Quelle est la date du creusage de chaque canal ou voie navigable.
3. Quel a été, au compte du capital, le coût de ces entreprises et quels ont été les intérêts annuels.
4. Quels sont les frais annuels d'entretien et d'exploitation de ces canaux.
5. Durant les dix dernières années, quelles ont été les recettes annuelles de toutes sortes provenant de chacune de ces entreprises.

244. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 1er février 1933, pour la production d'un état indiquant:—

1. A quelle date le Bureau national de recherches a été établi?
2. Combien le gouvernement a payé en espèces pour le salaire des employés du Bureau national de recherches, pour la construction de ses édifices, et pour toute autre chose se rapportant à ce Bureau national de recherches, jusqu'à présent?
3. Le Canada a-t-il obtenu quelque résultat appréciable en espèces, ou a-t-il obtenu de l'assistance de cette institution?

245. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Etat indiquant:

1. La somme versée par le gouvernement du Dominion du Canada par suite de l'adoption de la Loi des tarifs de transport sur les marchandises dans les Provinces maritimes, 1927;
2. La somme dépensée par l'Etat canadien pour le chemin de fer Intercolonial depuis la Confédération;

3. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour les divers ports du Canada;

4. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour venir en aide aux diverses commissions des ports du Canada;

5. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour le système des canaux du Canada, (*a*) dans la province d'Ontario, et (*b*) dans la province de Québec.

246. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1933—Document montrant:—

1. Quel est le montant des intérêts que chaçun des gouvernements suivants a acquittés en 1932: (*a*) somme versée par le gouvernement fédéral; (*b*) somme versée par tous les gouvernements provinciaux; (*c*) somme versée par toutes les municipalités, soit urbaines, soit rurales.

2. Durant l'année 1932, dans quelle mesure aucun des gouvernements mentionnés plus haut a manqué à verser ses intérêts.

247. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er février 1933—Document montrant:—

1. Combien de personnes ont reçu des secours directs durant les douze mois précédant le 1er octobre 1932, dans chacune des villes suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Ottawa, Windsor, Stratford, Peterboro, London, Kitchener, Brantford, Halifax, Moncton, St-Jean (N.-B.), Winnipeg, Brandon, Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon.

2. Quelles ont été les sommes distribuées en secours directs dans chacune de ces villes, durant la période susdite, et combien pour la nourriture, le logement, le combustible, le vêtement, les frais de maladie, etc.

3. Si la part de contribution du gouvernement fédéral a été la même pour chacune de ces villes, et sinon, pourquoi.

248. Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1932, ainsi que les estimés des dépenses pour 1933, en vertu des prescriptions du Chapitre 12, Statuts du Canada, 1929, construction par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'outillage de terminus et des passages à niveau et autres travaux et dans la vicinité de la cité de Montréal.

249. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 novembre 1932:—Pour une liste des noms de tous les fonctionnaires fédéraux destitués dans le comté de Gaspé entre le 1er octobre 1926 et le 1er octobre 1927, ladite liste devant contenir (*a*) les noms de ces fonctionnaires, (*b*) la nature de l'emploi, (*c*) les noms de la personne qui a conseillé la destitution, (*d*) le motif de la destitution.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un quai brise-lames, à Lower Ardoise, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

251. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 novembre 1932:—Copie des rapports trimestriels faits par les banques chartées du Dominion, en vertu des dispositions du paragraphe 2, article 91 de la Loi des banques, S.R.C., 1927, Chapitre 12, donnant les détails énoncés par les règlements faits par le Bureau du Trésor, concernant le maximum et le minimum des taux d'intérêt chargé par lesdites banques.

252. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et tout ministère des gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et des Provinces maritimes au sujet d'un jugement du Conseil Privé, en date du 23 novembre 1920, relatif à l'aliénation des terres des Indiens.

252a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et le département des terres et forêts de la province de Québec au sujet d'une réclamation de $300,000 de cette province pour l'aliénation des terres des Indiens.

252b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, rapports et communications échangés entre le gouvernement de la province de Québec et le ministère fédéral de la Justice depuis 1920 au sujet d'une réclamation de $300.000 de la province de Québec relative aux Affaires Indiennes.

253. Entente entre la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* et Sa Majesté le Roi, *re* diversion des eaux du Saint-Laurent.

Acte de transport de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* à Sa Majesté le Roi, daté le 17 septembre 1932.

Copies supplémentaires des actes de fiducie s'y rapportant.

254. Arrêté en Conseil, C.P. 349, du 25 février 1933, concernant une enquête générale faite par les commissaires des chemins de fer du Canada sur les prix exigés sur le fret.

Correspondance entre le ministre des chemins de fer et canaux et les gérants des compagnies des chemins de fer Nationaux du Canada et Pacifique-Canadien, concernant les tarifs sur les grains de fourrage des points des prairies à la Colombie-Britannique.

255. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1933—Document montrant:—

1. A quelles localités, entre Calgary et St. John, on trouve des stations pour nourrir et laisser reposer le bétail.
2. Quelle est l'installation de ces diverses stations.
3. Si ces stations sont administrées directement par les chemins de fer ou par des particuliers, si c'est par des particuliers, quels sont leurs noms.
4. Si les compagnies de chemins de fer sont intéressées financièrement dans cette administration, et si tel est le cas, quel intérêt elles ont.
5. Quel prix pour le fourrage on impose aux expéditeurs à ces diverses stations d'alimentation, quel en est le prix, par balle, et si ces balles doivent être d'un poids type.
6. Le cas échéant, quelle sorte d'inspection on conduit relativement à la qualité du fourrage fourni.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933—Document montrant:—

1. Combien de nominations ont été faites par la Commission du service civil, dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930.
2. A quelles positions ces nominations ont été faites.
3. Quels sont les noms des titulaires.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs à la nomination d'un nommé Amédée Boudreau comme gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse, et aussi tous les écrits relatifs à ladite nomination, y compris les annonces, les formules de demande et les rapports de la Commission du service civil.

258. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout membre du cabinet, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution de Harry T. Boudreau, ancien soldat, gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse; et aussi tous les documents au dossier relatifs à l'enquête tenue sur la conduite dudit Harry T. Boudreau par William Noblett, un commissaire nommé à cet effet.

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement continue l'établissement de la route transcanadienne.
2. Depuis que l'administration actuelle est en fonction, combien de milles de cette route on a construits.
3. Quand on commencera vraisemblablement la construction du tronçon de l'Ile du Prince-Edouard.

260. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er février 1933:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre de l'Immigration ou tout fonctionnaire de son ministère et M. J. M. Hackney, de Saint-Paul, Minnesota, et d'autres personnes au sujet de l'élargissement de Peter Veregin ou du projet de transporter au Mexique la communauté des Doukhobors.

261. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents relatifs à la destitution du maître de poste du lac Vert, Saskatchewan.

262. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933: — Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et tous autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et le ministre des Postes ou aucun de ses fonctionnaires au sujet de la fermeture du bureau de poste de Fishers Mills, comté de Guysborough, avec tous les mémoires, autres communications et propositions sur le même sujet.

263. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1933: — Copie de tous les documents en la possession du gouvernement concernant le bureau de poste de Missanabie, Ontario, y compris des rapports, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, plans et autres documents, depuis le mois d'août 1930.

264. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 février 1933: — Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Justice et le Gouvernement de la province de Québec au sujet du pouvoir de la Législature de Québec de passer la Loi des municipalités de Québec.

265. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour autoriser le creusage du chenal dans la rivière Détroit inférieure et le fond du lac Erié, dans les eaux internationales, à Amherstburg, Ontario, ou dans les environs.

Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 janvier 1933:—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au sujet de l'administration et de l'entretien d'une patrouille dans la rivière Détroit inférieure pendant le creusage du chenal. et la fermeture du chenal de l'Ouest à la navigation.

266. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés depuis mars 1932, entre le ministère du Commerce et tout ministère des gouvernements provinciaux au sujet de l'exportation du bacon.

267. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 février 1933: — Copie de tous les décrets du conseil, rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents relatifs au changement de l'emplacement du bureau de poste autrefois situé à North-East Harbour, et relatifs aux qualités, aux recommandations et à la nomination du maître de poste en charge de ce bureau de poste, là où il est situé maintenant, et relatifs aussi à la destitution du titulaire précédent, y compris toutes les représentations faites concernant aucune de ces affaires.

269. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933: — Copie des rapports faits à la suite des plaintes portées contre le courrier actuel de la ligne postale nº 1, Walker's Cutting, comté d'Arthabaska.

270. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933—Document montrant: —

1. Si une somme d'argent a été votée et dépensée pour améliorer les approches du quai de Grande Bergeronnes, comté de Saguenay, et permettre aux navires de s'échouer plus facilement à cet endroit.
2. Si tel est le cas, quelle somme d'argent on a dépensée à cette fin.
3. Qui a demandé l'exécution de ces travaux.
4. Quel est le nom du contremaître qui a surveillé cette entreprise.
5. Qui a conseillé de le nommer et qui l'a nommé.
6. Quel a été le coût total de ces travaux.
7. Quels sont les noms de ceux qui ont travaillé à cette entreprise.

270a. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, relativement à des travaux destinés à améliorer l'échouage au quai de Grande Bergeronnes, dans le comté de Saguenay.

271. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1933: — Copie des bordereaux de salaires relativement aux travaux exécutés au brise-lames, à Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les étés de 1931 et de 1932.

272. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Louisdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à aider l'agriculture.

273. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour une annexe au brise-lames, à Rockdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

274. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministère des Travaux publics et le conseil municipal du Havre Saint-Pierre, dans le comté de Saguenay, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit.

275. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copies originales des bordereaux de salaires du mois de juin, et de ceux du 1er avril au 15 juillet 1930, pour des travaux au quai de St-Gédéon, lac Saint-Jean.

276. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, y compris les dépositions et procédures de l'enquête que le ministre de la Marine a en sa possession au sujet de la destitution, le 16 septembre 1927, de Alphée Otis, gardien du phare et de la trompe de brune à Ste-Félicité, comté de Matane.

277. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre M. François Bélanger, ancien gardien de phare, de Ste-Félicité, comté de Matane, et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, la copie du rapport de l'enquête devant être incluse dans ces documents, de même que la lettre de M. William Russell, de Matane, comté de Matane, qui a trait à la destitution de M. François Bélanger alors gardien de phare à Ste-Félicité, comté de Matane, Québec.

278. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes et autres documents échangés entre le Bureau fédéral du chômage et la municipalité de Princeville, relativement aux argents déboursés pour secours directs dans cette municipalité.

279. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 novembre 1932—Document montrant:—

1. Entre 1921 et 1930, combien d'immigrants de foi mosaïque ou hébraïque sont entrés au Canada.

2. A quel titre ou à quelles conditions sont entrés ces immigrants.

3. Dans quelles régions sont établis ces immigrants de foi mosaïque ou hébraïque qui ont pénétré au Canada comme colons.

280. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports et autres documents reçus ou expédiés de juillet 1930 jusqu'à ce jour par l'un quelconque des ministères fédéraux relativement à la Loi des élections, et l'à-propos d'octroyer le droit de vote aux Indiens du Canada, et spécialement aux Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec.

281. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la destitution du Dr J.-E. Blondin, de Bécancour, comté de Nicolet, médecin des Abénakis à cet endroit.

282. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933—Document montrant:—

1. Depuis 1930, combien de fonctionnaires ont été destitués au ministère de l'Intérieur.

2. Durant le même temps, combien ont été destitués dans chaque service.

3. Durant l'année 1930, quel était le salaire moyen de ces employés.

4. Durant l'année 1932, quel était le salaire moyen des fonctionnaires de chaque service.

5. Quelle était la superficie de plancher occupé par chaque service en 1930.

6. Si le ministère a quitté aucun des édifices qu'il occupait en 1930.

7. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1930 (tous les services).

8. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1932 (tous les services).

283. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, compte, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Port Malcolm, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

284. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, demandes, notes de classification, recommandations et de tous autres documents dans les dossiers de la Commission du service civil et du ministère de la Justice, au sujet de la vacance occasionnée par la démission du général W. St-Pierre Hughes, surintendant des pénitenciers, et au sujet de la nomination de son successeur, le général D. M. Ormond, de Calgary.

285. Copie du rapport de H. Mellish, nommé arbitre pour tenir une enquête, faire rapport et régler un certain différend entre le ministère de la Marine et la *Halifax Shipyards, Limited,* concernant les gages des employés.

286. Rapport de la Conférence de la télégraphie et de la radiotélégraphie tenue à Madrid, Espagne, depuis le 3 septembre 1932 jusqu'au 9 décembre 1932, avec les annexes qui s'y rapportent.

287. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er février 1933: — Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Gouvernement Canadien et le Gouvernement de la

Grande-Bretagne, concernant la levée de l'embargo sur les patates, comprenant le rapport des représentants anglais qui ont visité le Canada à l'automne de 1932 au sujet de cet embargo, et la possibilité du transport de la chrysomèle de la pomme de terre dans les chargements.

288. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933: — Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la position de maître de poste à Saint-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, depuis le 1er mai 1932.

289. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933: — Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, recommandations, documents et autres écrits des dossiers de la Commission du service civil et du ministère des Postes au sujet de M. Alphonse Payette, maîte de poste de Hull, Québec, provisoirement suspendu à l'heure actuelle.

290. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933: — Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions et autres documents que le ministère des Postes a dans ses dossiers concernant la demande de M. Jos. Dallaire, fils, de Saint-Isidore, comté de Dorchester, pour l'entreprise du transport du courrier entre la gare des Chemins de fer nationaux, à Saint-Isidore et le bureau de poste Coulombe.

291. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le ministère des Pêcheries et tout membre du cabinet, ou tout ministère au sujet d'un obus chargé que le *C.G.S. Arras* a tiré au cap Wolfe, Ile du Prince-Edouard, l'été dernier; et aussi un rapport complet de l'enquête faite sur ce sujet, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, une copie complète de toutes les dispositions avec les noms des témoins interrogés au cours de ladite enquête.

292. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la suspension de Thomas T. Sampson, maître de poste de Louisdale, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, et de tous rapports et dépositions qui ont trait à cette affaire.

293. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933: — Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province du Nouveau-Brunswick au sujet de la destitution de B. H. Lounsbury, maître de poste de Killam's Mills, et de la nomination de son successeur; et aussi une copie de tous les témoignages et du rapport du commissaire et de toute autre correspondance relative à l'enquête qui a précédé la destitution dudit maître de poste.

294. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933 — Document montrant: —

1. Quel était le montant de l'estimation des travaux de dragage, les quantités et les prix devant être mentionnés, pour l'agrandissement du quai Lapointe, à Vancouver, tel que soumis au ministère de la Marine pour approbation par les Commissaires du port de Vancouver.

2. Si on a fait un appel de soumission, sinon, pourquoi.

3. Quel est le nom de la compagnie choisie, les noms de ses administrateurs, le cas échéant, le montant du dépôt, et la date du commencement et de la fin des travaux, respectivement.

295. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933 — Document montrant: —

1. Quelle a été l'estimation du coût de construction d'un quai au poisson que la Commission du port de Vancouver a construit à Vancouver, et quelle était l'estimation originale que le ministère de la Marine avait approuvée.

2. Quelle somme on avait mentionnée dans les devis originaux pour les titres de propriété.

3. Quel a été le coût total de ce quai une fois terminé.

4. Si on a permis des dépenses pour travaux supplémentaires, et si tel est le cas, combien.

5. Si le Bureau des ingénieurs de la Commission a préparé les plans originaux et les devis, et ce qu'on a fait, et si ces plans ont été changés du tout au tout aux fins de la construction.

6. Quels montants on a versés à ceux qui possèdent des propriétés pour dommages, empiètement sur des terrains étrangers, ou d'autres manières, en donnant les noms des propriétaires, en décrivant ces terrains, la cause de ces dommages, etc.

7. Quelle somme on a versée à des ingénieurs qui ne font pas partie du personnel de la commission en donnant les noms de chacun, les dates de leur emploi, soit pour la confection des plans, soit pour la surveillance, et quelle a été la date du parachèvement des travaux.

8. Quels étaient les membres de la commission lorsque cette entreprise a été commencée, et qui ils étaient lorsqu'elle a été terminée.

296. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933: — Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications quelconques et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, et les changements opérés depuis le 8 novembre 1932.

297. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933: — Copie de tous contrats, lettres, correspondance et de tous autres documents échangés entre le gouvernement et la cité de Montréal concernant l'achat du vieil hôtel de ville de l'ancienne ville de Maisonneuve et l'établissement d'un nouveau bureau de poste dans le quartier Maisonneuve.

298. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1933 — Document montrant: —

1. Quel est le nombre de traducteurs dans chaque service de l'administration.
2. Quels sont les noms et quel est le traitement de chacun.
3. Quand ils ont été nommés.

300. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, correspondance, accusations et autres documents échangés entre le ministère du Revenu national et toute personne au sujet de la destitution, en 1928, de J. E. Landry, percepteur adjoint du ministère du Revenu national à Matane.

301. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933: — Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, et aussi des bordereaux de salaires et des autres comptes relatifs à des dépenses effectuées durant les années 1931 et 1932 pour un brise-lames à Petite Rivière, Nouvelle-Ecosse.

302. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933: — Copie de tous les bordereaux de salaires, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'un édifice et de travaux de régalage exécutés durant les années 1931 et 1932 au quai de la baie du Vin, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

303. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1932 entre le ministère des Postes, tout fonctionnaire ou employé de ce ministère et toute ou toutes autres personnes au sujet de la charge de maître de poste à Lawson, Saskatchewan.

304. Réponse à un ordre de la Chambre — Document montrant: —

1. Combien de permis on a accordés dans le district de Montréal relativement à la nomination de gardiens et de syndics depuis la mise en vigueur de la Loi 22-23 George V, chapitre 39.

2. A qui des permis ont été accordés.

3. Si des demandes d'émission de permis ont été refusées à des syndics du district de Montréal depuis la mise en vigueur de ladite loi.

4. Si tel est le cas, quels sont les noms des personnes à qui on a refusé ces demandes.

305. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère et les promoteurs de l'aéroport de Granby, Québec, et l'ex-député de Shefford, M. Ernest Boivin.

306. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, communications, rapports échangés depuis le mois de mai 1932, entre le ministère du Commerce et tous ministères des gouvernements provinciaux, au sujet de l'exportation du bois canadien.

307. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des employés des chemins de fer dont le Dominion du Canada est propriétaire.

2. Combien de ces employés sont sujets britanniques et résident au Canada.

3. Combien d'usines de réparations le chemin de fer National-Canadien possède.

4. Où sont situées ces usines.

5. Pendant combien de jours chacune de ces usines a été en activité au cours de l'année 1932.

6. Quel nombre de personnes chacune de ces usines a employées au cours de l'année 1932.

308. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter à l'embouchure de la rivière au Renard, comté de Gaspé, avec un état des montants payés pour le bois, le fer et autres matériaux dont on s'est servi pour cette entreprise.

309. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de mines de fluorite on exploite en Canada.

2. Quelle est la situation de chacune de ces mines, et quelle en a été la production totale pour chacune des années 1930, 1931 et 1932.

3. Durant les années 1930, 1931 et 1932, combien de tonnes de fluorite nous avons importées (*a*) de toute partie du Royaume-Uni, (*b*) de France, (*c*) d'Allemagne, (*d*) des Etats-Unis.

4. Quels sont les droits douaniers sur la fluorite importée (*a*) du Royaume-Uni, (*b*) de la France, (*c*) de l'Allemagne, (*d*) des Etats-Unis.

5. Quelle a été la valeur totale des importations des pays nommés plus haut, et le total des droits perçus dans le cas de chaque pays qui exporte de la fluorite au Canada.

310. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre M. G. Nelphat Pelland, premier vacher à la ferme expé-

rimentale de Sainte-Anne de la Pocatière, et le ministre de l'Agriculture à Ottawa ou aucun des fonctionnaires de son ministère à Ottawa ou à Québec, relativement à la destitution dudit G. Nelphat Pelland, et copie de toute ou toutes requêtes adressées à l'honorable ministre de l'Agriculture à ce sujet et copie de l'arrêté ministériel destituant ledit G. Nelphat Pelland.

311. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes, échangés depuis le 1er janvier 1932 jusqu'à date, entre tout individu et le ministère des Postes, concernant le bureau de poste de Saint-Pamphile, comté de L'Islet.

312. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933—Document montrant:—

1. Dans combien de journaux canadiens le gouvernement a annoncé durant les années 1931 et 1932.
2. Quels sont les noms de ces journaux.
3. Quel a été, pour chaque ministère, le coût des annonces.
4. Durant les années 1931 et 1932, quel a été, pour le gouvernement, le coût total des annonces dans les journaux du Canada.

313. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Document montrant:—

1. Quels travaux les dragues Manseau n°s 101 et 103 ont exécutés directement ou indirectement pour l'Etat depuis 1928.
2. Pour quel ministère ces ouvrages ont été exécutés.
3. Quelle quantité de matériaux ces dragues ont extrait.
4. Quelle est la nature de ces matériaux, pierre, glaise, etc.
5. Depuis 1928, quels ont été les paiements faits aux propriétaires de ces dragues pour toute ou toutes entreprises.

314. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1933—Document montrant:—

1. Quelles mesures le gouvernement a prises pour soulager la misère dans la région houillère, appelée District 18, surtout dans la province de l'Alberta.
2. Sur ce point, si on a adopté quelque décret du conseil semblable à celui du 25 novembre 1932, C.P. 2534, qui autorisait la création d'un chèque à l'ordre de la province de l'Alberta pour faciliter le transport du charbon de l'Alberta à des localités de l'Ontario.
3. Si tel est le cas, quand ce décret du conseil a été adopté.

315. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammese, correspondance, rapports et notes de classification du ministère des Postes et de la Commission du service civil concernant la nomination d'un maître de poste à Simcoe, Ontario.

316. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations sous serment, communiqués, et autres documents adressés à l'honorable ministre des Postes, ou au ministère des Postes, pendant l'année 1931-1932, au sujet de Wilfrid Sirois, de Grande-Rivière, comté de Gaspé, candidat à la charge de maître de poste, à Grande-Rivière.

317. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, communications et autres documents relatifs au renouvellement du contrat de monsieur A. Pérusse, courrier des postes du circuit numéro 1, de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet.

318. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Pêcheries ou tout fonctionnaire de son ministère et le gouvernement provincial de Québec, au sujet de l'amélioration des pêcheries dans la province de Québec.

319. Copie du questionnaire sur le transport par moteur préparé en vertu d'une résolution adoptée à la conférence Interprovinciale du Dominion, en janvier 1933, traitant des matières se rapportant aux règlements des services par camions et omnibus à moteurs.

320. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et M. Maurice Carbonneau, de Sainte-Angèle de Laval, comté de Nicolet, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit, dans le cours de l'année 1932.

321. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs aux travaux d'agrandissement et de réparations du quai de Victoria, Ile du Prince-Edouard. Et aussi une copie de toutes les soumissions, et un relevé indiquant en détail les noms de tous les ouvriers qui ont travaillé à ces entreprises, la somme payée à chacun, les noms de toutes les personnes de qui l'on a acheté du bois et d'autres matériaux pour le quai, le montant versé dans chaque cas, le nom de l'inspecteur et le montant qui lui a été versé pour ses services.

322. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs à la destitution de E. G. Christie, maître de poste de Mayview, dans la province de la Saskatchewan, et à la nomination de madame Scotland à sa place; et aussi copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs au déménagement dudit bureau de poste de la maison de E. G. Christie à la résidence de D. W. Scotland.

323. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Document montrant:—

1. Combien de camps de chômeurs ont été établis dans chaque province, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage, 1931.

2. Combien le gouvernement fédéral contribue pour l'entretien de ces camps.

3. Si des représentations ont été faites à la province de Québec pour l'établissement de ces camps.

4. Si le gouvernement de Québec a signé un accord à ce sujet avec le gouvernement d'Ottawa.

324. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933—Document montrant:—

1. En 1881 et en 1882, combien il y avait de sous-ministres.
2. Combien étaient de langue anglaise.
3. Combien, de langue française.
4. Combien venaient de la province de Québec.
5. Quels étaient leurs noms.

325. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933 — Document montrant: —

1. Si à l'heure actuelle, d'une façon générale et en autant que le gouvernement est renseigné, les citoyens canadiens sont exclus des emplois sur les champs de course des Etats-Unis.

2. Si les citoyens des Etats-Unis ont demandé récemment ou fait demander au ministère de l'Immigration du Canada la permission de venir au Canada pour travailler sur les champs de course du Canada durant la prochaine saison.

3. Si tel est le cas, (*a*) quelles sont les personnes qui ont fait cette demande, (*b*) quelles sont les raisons invoquées à l'appui de leur demande, (*c*) leur demande a-t-elle été proposée au ministère de l'Immigration, et si tel est le cas, par qui, pour chaque personne, (*d*) quel travail ces personnes ont déclaré avoir l'intention de venir exécuter sur les champs de course du Canada.

4. Si des citoyens des Etats-Unis ont eu de l'emploi, au cours de la dernière saison de course du Canada, en vertu du permis accordé par le ministère de l'Immigration.

5. Si tel est le cas, (*a*) quelles sont les personnes à qui de tels permis ont été accordés, (*b*) quel travail ces personnes ont accompli sur les champs de course du Canada, (*c*) si ces personnes ont payé l'impôt sur le revenu sur les gains qu'elles ont réalisés en travaillant sur les champs de course du Canada, (*d*) quelles raisons ont motivé les permis accordés à ces personnes, (*e*) qui a proposé au ministre ou ministère d'émettre ces permis, le cas échéant.

326. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933: — Copie de tous les télégrammes, correspondance ou autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le Directeur général des élections du Canada qui ont trait aux, ou sont relatifs de quelque façon aux plaintes que le Bureau du Directeur général des élections a reçues au sujet du directeur du scrutin du comté de Oxford-Sud, durant l'élection fédérale tenue le 28 juillet 1930, ou immédiatement après.

327. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933 — Document montrant: —

1. Pour chacune des années écoulées de 1928 à 1932 inclusivement, quel a été le taux du dividende payé par chacune des banques autorisées du Canada.

2. De 1928 à 1932 inclusivement, quel a été, chaque année, le montant total de ces dividendes.

328. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933: — Copie du dernier contrat accordé par le gouvernement du Dominion du Canada pour l'impression des billets du Dominion émis en conformité du chapitre 41 des Statuts revisés du Canada, 1927.

329. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 février 1933: — Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er septembre 1932, entre la ville de Calgary et le gouvernement fédéral, ou entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet du paiement à New-York de certaines obligations de la ville de Calgary; ou au sujet de l'or que la ville de Calgary voulait obtenir aux fins d'acquitter lesdites obligations.

330. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1933:—Etat indiquant quelles sommes le gouvernement actuel du Canada a garanties jusqu'au 28 février 1933, pour (*a*) les provinces, (*b*) les chemins de fer, (*c*) les commissions de port, (*d*) les banques, (*e*) les cartels du blé, (*f*) la compagnie Beauharnois, (*g*) d'autres compagnies particulières ou semi-publiques.

331. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933 — Document montrant: —

1. Si le gouvernement a vendu quelque navire dont se servait autrefois la Marine marchande du Canada.

2. Si tel est le cas, (*a*) quels navires on a vendus, (*b*) quel est le prix de vente convenu pour les différents navires vendus.

3. Si le Japon a acheté aucun de ces navires.

4. Si on a conduit des négociations pour disposer des navires appartenant aux Chemins de fer nationaux du Canada.

5. Si tel est le cas, si le gouvernement a l'intention de disposer de quelques-uns desdits navires.

332. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933: — Relevé indiquant: (*a*) La valeur totale de l'or exporté du Canada depuis le 21 septembre 1931; (*b*) les noms des diverses personnes, corporations ou banques qui ont exporté de l'or; (*c*) la valeur et la date de l'expédition dans chaque cas; (*d*) les différents montants d'or que l'Etat a acheté depuis le 21 septembre 1931; (*e*) les noms

des personnes de qui l'achat a été fait; (*f*) la date de l'achat et le tarif de la prime versée dans chaque cas; (*g*) les noms des diverses personnes, compagnies ou banques à qui l'or a été vendu, la date de la vente et le prix ou la prime que le gouvernement a reçu dans chaque cas.

333. Réponse à l'ordre de la Chambre du 22 février 1933 — Document montrant: — Quant à la possession, à l'administration et à l'exploitation des élévateurs à grains construits aux frais de l'Etat, (*a*) où ces élévateurs sont-ils situés; (*b*) qui est propriétaire desdits élévateurs; (*c*) qui exploite lesdits élévateurs; (*d*) exploite-t-on lesdits élévateurs comme élévateurs de l'Etat ou comme élévateurs publics de terminus; (*e*) quels sont les élévateurs que le ministère du Commerce ou le ministère des Chemins de fer et des Canaux administrent; (*f*) quels élévateurs sont administrés par des commissions de port; (*g*) quel a été le coût de ces élévateurs construits aux frais de l'Etat, et quelle est leur capacité; (*h*) quel a été le coût d'administration, et quelles ont été les recettes de chaque élévateur d'après le dernier rapport compilé.

334. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933: — Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents adressés depuis le 1er février 1933 jusqu'à ce jour à l'honorable ministre du Commerce au sujet d'un service de bateau, deux fois par jour, entre Tadoussac et baie Sainte-Catherine.

335. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De qui on a acheté le navire *C.G.S. Labrador.*
2. Quand on l'a acheté.
3. Quelle somme on a payée pour ce navire.
4. A qui on a versé ce montant et de quelle façon.
5. Depuis que le gouvernement l'a acheté, quelles réparations ou quels aménagements nouveaux on a effectués sur ce navire.
6. Quel a été le coût de ces réparations et aménagements.
7. Qui a exécuté ces réparations et aménagements nouveaux.

336. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de George MacDonald, gardien de phare à Ingonish Harbor; et aussi copie du sommaire des accusations portées contre ledit gardien de phare avec une copie des dépositions et des rapports faits par William Noblett, qui a fait une enquête sur les accusations portées contre ledit MacDonald.

337. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de toute la correspondance que le ministère des Pensions et de la Santé nationale a reçue de toutes personnes, y compris la correspondance et les rapports échangés entre le ministère et la Commission du service civil, au sujet de la nomination d'un surintendant médical du lazaret de Tracadie.

338. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933—Document montrant:—

1. Quelle est la population totale des Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec, (*a*) d'après le recensement de 1931, (*b*) d'après les dernières statistiques.
2. Combien d'entre eux sont âgés de 21 ans et plus.
3. Combien d'entre eux ont la jouissance de biens-fonds dans ladite réserve.
4. Si le gouvernement a reçu (*a*) du conseil de ladite réserve, (*b*) d'un ou de plusieurs Indiens individuellement ou collectivement, une demande ou des requêtes manifestant le désir d'être émancipés.
5. En vertu de quels traités ou conventions les Indiens de ladite réserve ont obtenu du gouvernement du Canada les droits et privilèges dont ils jouissent dans leur réserve.

6. A quelle ou quelles dates ce traité ou convention fut passé.
7. Si le gouvernement a l'intention d'émanciper (To enfranchise) les Indiens de la réserve de Caughnawaga.
8. Au cas où le surintendant des affaires indiennes déciderait d'émanciper les Indiens de la réserve de Caughnawaga, soit individuellement, soit collectivement, si les droits et privilèges dont jouissent les Indiens de ladite réserve actuellement leur seront conservés, ou bien si lesdits Indiens sont destinés à perdre par l'émancipation ces droits dont ils jouissent.
9. De la part de qui leur viennent les droits qu'ils exercent, par l'entremise du département des affaires indiennes, sur la seigneurie du Sault Saint-Louis.
10. Depuis quelle date ils détiennent ces droits.
11. Quels sont les devoirs et obligations du département des affaires indiennes en sa qualité de seigneur de la seigneurie du Sault Saint-Louis.

339. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933—Document montrant:—
1. Si on a loué à quelque société ou compagnie l'élévateur situé sur le fleuve Fraser.
2. Si tel est le cas, (*a*) à qui on l'a loué, (*b*) quand le bail a été signé, (*c*) et quels sont les termes du bail.
3. Si on l'a loué, si le locataire, au 6 mars 1933, avait versé de l'argent, sous forme de numéraire, de bons ou de chèques, à la Commission du port de New-Westminster, et si oui, quelles sommes ont été payées, et à quelles dates ces montants versés.
4. Du 1er septembre 1932 jusqu'à l'heure actuelle, quelle quantité de blé on a expédié de cet élévateur.

340. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932—Document montrant:—
1. Quelle somme on a votée en 1932 pour des réparations au quai du port Latour supérieur.
2. Combien on a dépensé jusqu'à date.
3. Si on a terminé cette entreprise.
4. Qui était le contremaître.
5. Quel était le tarif par heure des salaires payés au contremaître, aux menuisiers, aux ouvriers.
6. Qui a fourni le bois de charpente ou les billes utilisés pour ces réparations.
7. Quelle a été la somme totale versée pour ledit bois et les billes livrés.
8. Quelle était la dimension du bois et des billes demandés pour cette entreprise.
9. De quelle dimension on les a fournis.
10. Si le contremaître ou l'ingénieur de l'entreprise a refusé ou condamné du bois ou des billes comme étant impropres auxdites réparations.
11. Si tel est le cas, si on les a utilisés à la fin pour lesdites réparations.
12. Si le ministère ou l'ingénieur de district ont reçu des plaintes de quelque ou quelques personnes au sujet de la qualité et de la dimension dudit bois et des billes.
13. Quelle essence de bois on avait demandée pour cette entreprise.
14. Quelle essence on a fournie, et de quelle essence s'est-on servi.

341. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents qui ont trait aux réparations exécutées durant les années 1931 et 1932 au brise-lames de Comeau's Hill, comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, comprenant aussi le nom ou les noms des contremaîtres, la nature du travail exécuté, les comptes pour matériaux et fourniture, les cahiers où sont enregistrés les heures de travail, les pièces justificatives et autres documents.

342. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les réparations du quai de Petit Cap, comté de Gaspé, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, avec un état des sommes payées pour le bois, le fer, et autres matériaux dont on s'est servi pour les réparations et une liste des personnes à qui ces paiements ont été faits.

343. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de toute la correspondance et de tous rapports au sujet d'une enquête faite par le ministère des Travaux publics à Cacouna en 1933, relativement aux réparations du quai de cet endroit.

344. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie des bordereaux de salaires pour les travaux exécutés à la Rivière des Ilots de Newport, comté de Gaspé, en 1930, 1931 et 1932.

345. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

Si le gouvernement de Québec a demandé au gouvernement fédéral d'accorder des secours à la population en détresse de la Gaspésie.

346. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a exigé du gouvernement provincial de Québec le remboursement de certaines contributions pour le soulagement du chômage.
2. Si oui, dans quels cas.
3. Pour quels motifs il a demandé ces remboursements.

347. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, et autres documents relatifs au déménagement du bureau de poste et au changement de maître de poste de Sainte-Angélique, paroisse de Saint-Basile, comté de Portneuf, durant l'année actuelle

348. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année 1932, combien de personnes étaient employées au bureau de la division de l'est, des Pêcheries, à Halifax.
2. Quels étaient leurs noms.
3. Quelles étaient les fonctions de chacun desdits fonctionnaires.
4. Quel traitement on versait à chacun.
5. Si ils avaient tous été nommés par la Commission du service civil.
6. Sinon, sur la proposition de qui ils avaient été nommés.
7. Durant le mois terminé le 28 février 1933, combien de personnes étaient employées dans ledit bureau.
8. Durant les années 1932 et 1933, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau en (*a*) salaires, (*b*) loyer, (*c*) dépenses de voyage, (*d*) dépenses de toute sorte.
9. Si le gouvernement entend maintenir ce bureau après le 31 mars 1933, si tel est le cas, pour combien de temps.
10. Si le gouvernement a l'intention de diminuer le personnel de ce bureau durant l'année financière prochaine.

348a. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1932, combien de personnes composaient le personnel du bureau de la division de l'ouest des pêcheries à Vancouver.
2. Quels étaient leurs noms.
3. Quelles étaient les fonctions de chacun desdits fonctionnaires.
4. Quel traitement on versait à chacun.
5. Si ils avaient tous été nommés par la Commission du service civil.

6. Sinon, sur la proposition de qui ils avaient été nommés.

7. Combien de personnes étaient employées dans le même bureau durant le mois terminé le 28 février 1933.

8. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1932, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau, (*a*) en salaires, (*b*) en loyer, (*c*) en dépenses de voyage, (*d*) en dépenses de toute sorte, et indiquant le total pour l'année.

9. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1933, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau, (*a*) en salaires, (*b*) en loyer, (*c*) en dépenses de voyage, (*d*) en dépenses de toute sorte, et indiquant le total pour l'année.

10. Si le gouvernement entend maintenir ce bureau après le 31 mars 1933.

11. Si le gouvernement a l'intention de diminuer le personnel de ce bureau durant l'année financière prochaine.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 664, du 10 avril 1933, suspendant l'opération du paragraphe trois, de l'article quatre de la Loi des billets du Dominion, pourvoyant au rachat des billets avec de l'or.

Sur motion de sir George Perley, ordonné,—Que le nom de M. Chevrier soit substitué à celui de M. Power sur le comité spécial nommé pour considérer et faire rapport sur le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 avril 1933:—Copie de tous décrets du Conseil, correspondance, certificats de la Commission du service civil et autres documents relatifs à la nomination de M. E. C. Buchanan à la charge de Directeur des relations avec le public à la Commission canadienne de la radiodiffusion.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1933—Document montrant:—

1. Dans combien de causes le gouvernement a requis les services de monsieur Gustave Monette, de Montréal, en sa qualité d'avocat, depuis le mois d'août 1930.

2. Quel montant total d'honoraires lui a été payé par chaque ministère depuis cette date.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pour approuver l'achat par la Commission de la radiodiffusion du Canada des stations d'émissions et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de $50,000, étant lu;

Sir George Perley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

La Chambre se forme alors en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que, en conformité des dispositions de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, la Chambre des Communes approuve par les présentes l'achat, par la Commission canadienne de la radiodiffusion, des stations d'émission et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de $50,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Sur motion de sir George Perley, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé une résolution approuvant l'achat, par la commission canadienne de la radiodiffusion, des stations d'émission et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de $50,000.

Et priant Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre pour approuver ledit achat.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill No 58, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 3, ligne 9. Disjoindre clause 5.
2. Page 4, ligne 1. Disjoindre clause 7.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 26 AVRIL 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Arthurs, du comité spécial sur le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en session.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 756, du 24 avril 1933: autorisant un prêt de $370,-000.00 à la province du Manitoba, sur la garantie de bons du Trésor, portant intérêt de 5½ p. 100 par année, afin d'étendre des secours aux fermiers au moyen de prêts pour l'achat de grains de semence.

Arrêté en Conseil, C.P. 757, du 24 avril 1933: autorisant le paiement de $60,000.00 à la province du Manitoba pour secours aux célibataires chômeurs et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 758, du 24 avril 1933: autorisant le renouvellement de prêt de la somme de $500,000.00 à la province de l'Alberta, sur la garantie de bons du Trésor au taux de 5½ p. 100 par année et modifiant l'arrêté en Conseil, C.P. 848, du 14 avril 1932, s'y rapportant.

Arrêté en Conseil, C.P. 768, du 24 avril 1933: autorisant le paiement de $45,000.00 à la province de la Saskatchewan, comme avance pour secours aux célibataires chômeurs et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 769, du 24 avril 1933: autorisant le paiement de $115,000.00 à la province de la Colombie-Britannique pour secours aux célibataires chômeurs et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 771, du 24 avril 1933: autorisant le paiement de $95,736.77 à la province de la Saskatchewan pour secours direct distribué dans les municipalités rurales et améliorations locales de districts.

Arrêté en Conseil, C.P. 772, du 24 avril 1933: autorisant le paiement de $4,554.49 à la province de l'Alberta pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 773, du 24 avril 1933: créditant la somme de $96,992.67 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 774, du 24 avril 1933: créditant la somme de $87,732.41 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct dans les districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 775, du 24 avril 1933: autorisant le paiement de $500,000.00 à la province de l'Alberta comme prêt portant intérêt de 5½ p. 100 par année pour défrayer la part de la province pour dépenses de secours direct et annulant l'arrêté en Conseil, C.P. 471, du 15 mars s'y rapportant.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de toute la correspondance ou de toutes les pétitions adressées au gouvernement, du 7 août 1930 jusqu'à ce jour, ou à l'un de ses membres, par toute personne ou société, demandant la frappe de la monnaie et l'impression des billets du Dominion dans les deux langues officielles du pays.

Sur motion de M. Arthurs, le premier rapport du comité spécial sur le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions est agréé.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis les modifications de 1930 à la Loi des pensions, combien de requêtes on a renvoyées à la Commission des pensions.

2. Combien de ces requêtes étaient alors pendantes devant ladite Commission.

3. Depuis les amendements de 1930, combien de réclamations la Commission des pensions a réglées (*a*) en faveur du réclamant, (*b*) contre le réclamant.

4. Combien de requêtes attendent maintenant une décision de la Commission des pensions.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis l'adoption des amendements de 1930 à la Loi des pensions, quel a été le coût total (*a*) de la Commission des pensions, (*b*) des Tribunaux de pensions, (*c*) de la Cour d'appel des pensions.

2. Depuis les amendements de 1930 à la Loi des pensions, quel a été, pour la Trésorerie, le montant total des allocations adjugées (*a*) sans appel, par la Commission des pensions, (*b*) sans appel, par les Tribunaux des pensions, (*c*) par la Cour d'appel des pensions.

3. Depuis l'adoption des amendements de 1930 à la Loi des pensions, quel a été le coût total (*a*) de tous les avocats des pensions, y compris les personnels et les frais de déplacement, (*b*) de tous les conseils de la Commission, y compris les personnels et les frais de déplacement, (*c*) de tous les aviseurs médicaux appelés devant les tribunaux des pensions.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A quelle date, les tribunaux des pensions ont commencé de fonctionner.

2. De cette date jusqu'au 15 avril 1933, combien de requêtes ont été renvoyées aux tribunaux des pensions.

3. Combien de ces requêtes les tribunaux des pensions ont décidées (*a*) en faveur de celui qui demandait une pension, (*b*) contre le réclamant.

4. Dans combien de causes réglées par les Tribunaux des pensions (*a*) les avocats des pensions, (*b*) les conseils de la Commission ont logé un appel.

5. A l'heure actuelle, combien de requêtes attendent (*a*) l'audition, (*b*) une décision.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A quelle date, la Cour d'appel des pensions a commencé de fonctionner.

2. De cette date jusqu'au 15 avril 1933, combien de requêtes ont été portées en appel devant la Cour d'appel des pensions.

3. Combien de ces requêtes la Cour d'appel des pensions a décidées (*a*) en faveur de celui qui demandait une pension, (*b*) en faveur de l'avocat de la Commission.

4. A l'heure actuelle, combien de ces requêtes attendent (*a*) l'audition, (*b*) une décision.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Gagnon—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Pour quel montant la Commission du prêt agricole canadien a fait des prêts, chaque année, depuis sa création.

2. Quel est le montant des prêts faits par la Commission dans chaque province, chaque année.

3. Quel a été le montant total des frais d'administration que la Commission du prêt agricole canadien a payés, chaque année, dans chaque province, depuis sa création.

4. Pour quelles raisons les frais d'administration ont été plus élevés dans certaines provinces.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Donnelly—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires, et autres documents échangés depuis le 1er septembre 1930, entre le gouvernement, tout membre du cabinet ou tout fonctionnaire fédéral et John I. McFarland, au sujet de la charge de ce dernier et de ses actions comme agent de vente pour les cartels du blé.

Par M. Young—Ordre de la Chambre—Copie de tous les accords contractuels maintenant en vigueur entre les Chemins de fer nationaux du Canada et leurs employés, et aussi copie des échelles des salaires et des gages versés, de l'année 1916 à l'année 1932, aux diverses catégories des fonctionnaires des Chemins de fer.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents relatifs aux accusations portées contre E. J. S. Verge, directeur du scrutin du comté de Bonaventure.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures pm., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 27 AVRIL 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 26 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Lilac Violet Grumbell Reid, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Clarence Dixon Reid, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Casselman.*

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a adopté la résolution suivante:—

Résolu,—Que, en conformité des dispositions de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, le Sénat du Canada approuve par les présentes l'achat, par la Commission canadienne de la radiodiffusion, des stations d'émission et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de cinquante mille dollars.

Sur motion de M. McLure, le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement présenté à la Chambre, mardi le 25 avril 1933, est agréé.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1933:—Copie de tous les rapports, bordereaux de paye, pièces justificativves et dépenses et autres documents relatifs aux réparations du quai du Cap des Rosiers pendant les années 1931-32.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933:—Copie des bordereaux de paye du ministère des Travaux publics pour des travaux que ce ministère a exécutés à Grande Entrée, Iles de la Madeleine, depuis le 1er août 1930.

53724—31

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", est de nouveau considéré en comité général, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 28 AVRIL 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 27 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De John Gilbert Mitchell, du comté de Leeds, Ontario, et autres, demandant une loi constituant en corporation *Thousand Islands Bridge Company*, pour les fins de construire, maintenir et exploiter un pont sur le fleuve Saint-Laurent, à partir d'un point à ou près de Ivy Lee, dans le comté de Leeds, Ontario, à un point à ou près de Collins Landing, dans le comté de Jefferson, Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maloney*.

Sur motion de M. Nicholson, ordonné,—Que la pétition de John Mitchell et autres, demandant une loi de constitution en corporation pour *The Thousand Islands Bridge Company*, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Sur motion de M. Casselman, ordonné,—Que la pétition de Lilac Grumbell Reid, demandant une loi de divorce d'avec Clarence Dixon Reid, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", est de nouveau considéré en comité général, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont séparément pris en considération et agréés, savoir:—

Bill No 59, Loi modifiant la Loi des pénitenciers.

Bill No 58, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Bill No 53, Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives).

Le Bill No 79, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XXXVI—DIVERS

221	Pour recevoir les visiteurs étrangers..	8,000 00
222	Dépenses relatives à la cause d'arbitrage de l'"I'm Alone"—(A voter de nouveau)..	8,500 00
223	En attendant l'établissement d'un fond en fiducie de $25,000 pour témoigner de l'intérêt amical porté par le Canada à la célébration en 1930 du millénaire du Parlement islandais, pour verser au gouvernement islandais la somme de $1,250, l'intérêt pendant un an à 5 p. 100 par année sur ladite somme de $25,000..	1,250 00
236	Frais d'administration de l'hôtel de la monnaie royale du Canada, y compris les traitements, dépenses imprévues, pensions de retraite et autres allocations ainsi que les dépenses générales..	180,000 00
237	Maintien de l'essayerie du Canada, à Vancouver, C.-B.. ..	17,810 00
239	Administration de la Loi des faillites..	50,000 00
241	Traitements et dép. du bureau de l'officier de récupération, y compris L. H. Beer à $4,500..	12,700 00
245	Frais de contentieux—Ministère de la Justice..	25,000 00
246	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre..	500 00
248	Prêt aux commissaires du port de Montréal, avec intérêt à un taux qui sera déterminé par le Gouverneur en son conseil, pour une période et à des termes et conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son conseil, et devant être affecté au paiement des déficits résultant de l'exploitation du pont du havre de Montréal..	511,100 00
253	Subvention au Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille..	9,000 00
254	Subvention à l'Institut national des aveugles..	18,000 00
255	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose..	22,500 00
256	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale..	9,000 00
257	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	9,000 00
258	Subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de l'Association ambulancière de St-Jean-de-Jérusalem.. ..	4,500 00

259	Subvention à la société canadienne de la Croix-Rouge.. . . .	9,000 00
261	Subvention à l'Association des chefs de police du Canada.. . .	450 00
267	Pour le paiement, sujet à la sanction du Conseil du trésor, des salaires, reclassifications et augmentations..	50,000 00

II—FRAIS DE GESTION

10	Bureaux des sous-receveurs généraux— Traitements et dépense casuelle..	125,396 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion..	456,800 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	202,389 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification..	105,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc..	2,000 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, et la nature de leurs fonctions, nonobstant toutes dispositions de la Loi du service civil..	17,496 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Secrétariat du Gouverneur général—	
	Traitements..	29,322 00
	Dépense casuelle y compris indemnité de logement de $1,500 par année au secrétaire du Gouverneur général	70,500 00
15	Affaires extérieures—	
	Traitements..	85,140 00
	Dépense casuelle..	61,800 00
23	Travail—	
	Traitements..	201,204 00
	Dépense casuelle..	29,000 00
27	Revenu national—	
	Traitements..	865,692 00
	Dépense casuelle..	40,000 00
28	Cabinet du Premier ministre—	
	Traitements..	25,830 00
30	Postes—	
	Traitements, y compris les allocations aux préposés des machines de bureau, classe 2, manœuvrant les machines à poinçonner les cartes de vérification, suivant les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 280-383 du 17 février 1930; et les allocations aux dactylos, classe 1, employés à la préparation des poncifs, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil et pour le maintien en fonctions de G. C. Anderson, surintendant du service des postes, du 1er avril 1933 au 31 mars 1934..	1,213,326 00
	Dépense casuelle..	174,840 00
31	Conseil privé—	
	Traitements..	45,684 00
	Dépense casuelle..	7,000 00

34	Travaux publics—	
	Traitements	503,186 00
	Dépense casuelle	73,460 00
36	Royale Gendarmerie à cheval—	
	Traitements	19,800 00
	Dépense casuelle	12,340 00
38	Commerce—	
	Traitements	524,790 00
	Dépense casuelle	40,000 00

VI—SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

44	Traitements et dépense casuelle	160,922 50

CHAMBRE DES COMMUNES

45	Traitements	211,500 00
	Dépenses des comités, etc	15,000 00
	Aides aux écritures, etc	107,203 50
	Dépense casuelle	46,499 00
	Publication des Débats, y compris les traitements des copistes	63,000 00
	Budget du sergent d'armes	192,587 25

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

46	Traitements et paiement à M. C. MacCormac à partir du 1er avril 1933	42,498 00
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure	15,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire d'Amérique	1,000 00
	Dépense casuelle	12,000 00
	Pour l'impression des rapports	1,000 00

GÉNÉRALITÉS

47	Impressions, papier à imprimer et reliure	75,000 00

X—PENSIONS

76	Pension à la Gendarmerie à cheval, aux vol. de Pr.-Albert et aux *Police Scouts*, relat. à la rébellion de 1885	806 65
77	Pensions aux familles de certains membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie pendant leur service—	
	Mme Mary Emma Bossange	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke	821 25
	Mme Margaret Cox	500 63
	Mme Elizabeth Fitzgerald	525 00
	Mme Margaret Nicholson	607 50
	Mme Catherine Mildred Ralls	795 25
	Mme Myrtle L. Richards	900 00
	Mme Amy Lillian Searle	406 98
	Mme Nora Jean Massan	300 00
	Mme Letitia Kennedy	423 50

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Washington

214	Représentation à Washington, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	92,900 00

Paris

215	Représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, de secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	75,700 00

Tokio

216	Représentation à Tokio, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	70,900 00

Genève

217	Traitements et dépenses du bureau, conseiller consultatif canadien..	25,000 00
218	Contribution du Canada au maintien de la Société des Nations pour 1932, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale..	222,972 05
219	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	14,000 00

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

Paquebots nationaux et loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes

Prêt à la Marine marchande du Gouvernement canadien, Ltée.

297	Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée (Canadian National Steamships), remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement:— De déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des navires sous le contrôle de la Compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1933..	300,700 00

Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd."

298	Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le Gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué au paiement de:— Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1933, et ce qui est imputable sur l'intérêt.. ..	771,000 00

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

299	Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1933-1934, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et des Canaux à sa demande, occasionnée par l'application de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les taxes normales (mentionnées à l'art. 9 de ladite loi), sur toutes les marchandises transportées en 1933, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway. Chemin de fer Pacifique-Canadien, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co. New Brunswick Coal and Railway Company. Cumberland Railway & Coal Co. Dominion Atlantic Railway. Maritime Coal, Railway & Power Co. Sydney & Louisburg Railway. Temiscouata Railway..	750,000 00

(Onze douzièmes des sommes ci-dessous)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

ROUTES ET PONTS

125	Pont du chenal de Burlington—Entr. et réparations..	16,000 00
	Ponts des Joachims—Réparations..	2,500 00
	Routes et ponts du Dominion, en général..	7,000 00
	Rapides de la Grande rivière de l'Ours—Portage..	10,000 00
	Pont Perley sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant fournir un tiers du coût, de la construction seulement, le gouv. de l'Ontario devant fournir un quart du coût de la construction et payer annuellement un quart des frais d'entretien—Entreprise adjugée	8,600 00
	Kingston—Quais et ponts—Entretien et réparations..	19,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords..	18,000 00
	Réparations au pont international sur la rivière Restigouche, à Matapédia..	5,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

126	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	6,000 00

Québec

127	Service téléphonique des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations..	500 00
	Reconstruction du réseau télégraphique de la rive nord du Saint-Laurent à partir de Godbout en allant vers l'est—En cours..	10,000 00

Saskatchewan et Alberta

128	Lignes télégraphiques et téléphoniques de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations..	7,700 00

Colombie-Britannique

129	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations..	9,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver—Réparations et améliorations..	6,600 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations..	15,000 00

XXIX—INDIENS

188	Pour défrayer l'administration des affaires indiennes, y compris traitements, fournitures, secours, secours médicaux, hospitalisation, habitations, travaux agricoles, arpentages, voirie, ponts, irrigation, barrages, enseignement, etc., et subvention de $100,000 approuvée par le Parlement à sa session de 1926-27..	4,032,850 00
189	Pour payer à la province de Québec les sommes perçues par le département des affaires Indiennes sur les terres des Indiens rétrocédées dans cette province..	141,000 00

XLI—COMMERCE

277	Bureau fédéral de la Statistique et aussi pour la nomination de James Muir, comme compilateur du "Bulletin Quotidien", du Bureau fédéral de la Statistique, au ministère du Commerce et de l'Industrie, à $2,520 par année, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service civil..	549,300 00
283	Conseil national des recherches..	404,500 00
285	Impression de documents parlementaires et de ceux du ministère, y compris l'Annuaire du Canada..	139,325 00
287	Service d'inspection des poids et mesures, y compris le Bureau international des poids et mesures..	311,620 00

XVIII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS ET AUX NAVIRES....

Océan Atlantique

Service entre le Canada et le Royaume-Uni..	535,000 00
Service entre le Canada et l'Afrique du sud..	112,500 00

Océan Pacifique

Service entre la Colombie-Britannique, l'Australie et la Chine	66,000 00
Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du sud..	100,000 00
Service entre le Canada, la Chine et le Japon..	659,000 00
Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	75,000 00
Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte..	15,750 00
Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	37,350 00
Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	18,600 00
Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	12,500 00
Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	11,250 00

Services locaux

131	Service entre Baddeck et Iona..	10,500 00
	Service entre Charlottetown et Pictou..	30,000 00
	Service entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	4,600 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme..	24,750 00
	Service entre Halifax et la baie Saint-Laurent..	2,880 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysborough..	6,750 00
	Service entre Halifax et Sherbrooke..	1,000 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-sud et les ports du lac Bras-d'Or..	3,750 00
	Service entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	4,500 00
	Service entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton..	4,500 00
	Service entre la terre ferme, Miscou et Shippigan..	1,000 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat..	33,750 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec arrêts aux ports d'escale..	10,500 00
	Service d'hiver de Murray-Bay et la rive nord..	50,000 00
	Service entre Kingsport et Wolfville..	2,500 00
	Service entre l'île Pelée et le continent..	8,250 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	13,750 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	37,500 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington..	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	60,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et ports sur la côte nord du Saint-Laurent..	37,500 00
	Service entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	10,000 00
	Service entre Ste-Catherine's Bay et Tadoussac..	2,500 00
	Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours et autres ports d'escale	2,000 00
	Service entre St-Jean et Bridgetown..	800 00
	Service entre St-Jean, Margaretville et autres ports de la baie de Fundy..	3,000 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	3,750 00
	Service entre St-Jean et St-Andrews et ports d'escale..	3,000 00
	Service entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	13,500 00
	Service entre St-Jean et Weymouth..	1,000 00
	Service entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E. ..	750 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, av. arr. aux ports d'escale..	18,750 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton..	21,250 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh..	12,000 00
	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	4,700 00

XX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

142	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Dragage—	
	(a) Pour payer l'ouvrage accompli ou à accomplir à l'entreprise..	2,290,350 00
	(b) Entretien et exploitation de la flotte du gouvernement sur le canal de navigation, et du chantier maritime du gouvernement, y compris les réparations et renouvellements nécessaires..	1,476,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

145 Construction, entretien et surveillance d'ouvrages destinés à faciliter la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares..	1,860,000 00
152 Pension aux pilotes:—Barthélemi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Raymond Baquet, Alphonse Pouliot, Alfred Larochelle, Victor Vézina, Trefflé Délisle, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Arthur Koenig, Raoul Lachance, J. Alphonse Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina..	6,600 00

XXIV—PECHERIES

160 Traitements et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et des services de patrouille et de protection des pêcheries..	1,022,000 00

XXVII—TRAVAIL

181 Administration: Loi des pensions des vieillards..	2,000 00

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

269 Personnel et réparations..	2,738,720 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m., heure avancée.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 1er MAI 1933

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente et unième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 28 dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De John C. Palmer, et 207 autres pêcheurs et fermiers de l'île du Prince-Edouard, demandant qu'aucune autre licence ne soit accordée pour la culture de l'huître dans les baies ou leurs tributaires, sur la côte Nord-Est de l'île du Prince-Edouard.—M. *MacLean.*

M. Bury, du comité du Règlement, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

En conformité de l'ordre de la Chambre du 28 avril, le Comité a considéré la suspension du Règlement n° 92 relativement à deux pétitions, savoir: (1) demande de constitution en corporation de *Thousand Islands Bridge Company,* et (2) demande d'une loi de divorce en faveur de Lilac Violet Grumbell Reid.

En ce qui concerne la *Thousand Islands Bridge Company,* le Comité, se basant sur les renseignements qui lui ont été fournis, est convaincu que le retard apporté à la présentation de la pétition était inévitable, étant donné que la loi à passer antérieurement par la législature de l'Ontario ne reçut la sanction royale que le 18 avril.

Quant à la pétition en divorce de Lilac Violet Grumbell Reid, il a été prouvé devant le Comité que sa présentation a été retardée au delà de la période fixée pour la réception de pétitions par la Chambre des communes, par suite de la difficulté de se procurer certains éléments de preuve avant de délibérer sur la pétition.

Vu les raisons exposées ci-dessus, le Comité recommande la suspension de l'article 92 du Règlement relativement aux deux pétitions en question.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1933—Document montrant:—

1. Quels sont les propriétaires de la drague, New-Welland.
2. Depuis quand ils en sont propriétaires.
3. Quel ouvrage cette drague a exécuté, directement ou indirectement pour l'Etat (*a*) avant le 28 juillet, (*b*) après le 28 juillet 1930.
4. Quels paiements on a faits pour cet ouvrage.
5. A qui on a versé ces paiements.
6. A quelles dates on a fait ces paiements.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents que le gouvernement ou tout fonctionnaire fédéral ont reçus depuis le 1er août 1932 et avant mardi, le 21 mars 1933, au sujet de l'établissement du fonds de stabilisation annoncé par le ministre des Finances dans son récent budget.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1933—Document montrant:—

1. Quant aux services de traduction, combien de vacances on a créées depuis le 1er septembre 1930, dans chacun des ministères ou services suivants de l'administration: (1) Intérieur; (2) Finances; (3) Marine; (4) Commission des chemins de fer; (5) Commission du service civil.
2. Depuis le 1er septembre 1930, combien de traducteurs on a laissé partir, ou ont quitté le service à Ottawa pour les motifs suivants: (*a*) décès, (*b*) destitution, (*c*) démission, (*d*) retraite, (*e*) abolition de la charge, (*f*) tout autre motif.
3. Dans les ministères et services de l'administration mentionnés plus haut, quels étaient les traitements et la classe de ces traducteurs au moment où on les a laisser aller, ou ils ont quitté le service.
4. Sur proposition de quelle personne, lorsque cette proposition était nécessaire, lesdits traducteurs sont partis ou ont quitté le service.
5. Depuis le 1er septembre 1930, combien de vacances créées par ces départs, etc., de traducteurs ont été remplies (séparément) dans lesdits services ou ministères de l'administration.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933—Copie des bordereaux de paye pour les travaux que le ministère des Travaux publics a exécutés à Petite rivière au Renard, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 813, du 28 avril 1933: autorisant des prêts à la province de la Colombie-Britannique de la somme de $373,466.25, en acceptation de bons du Trésor de ladite province avec intérêt au taux de 5½ p. 100 par année pour fins de secours, et autorisant un prêt de $189,119.25, en acceptation de bons du Trésor, au taux de 5½ p. 100 par année comme garantie pour ledit emprunt, et modifiant l'arrêté en Conseil, C.P. 2707, du 15 décembre 1932, concernant des bons du Trésor de ladite province dus le 15 décembre 1932 dans la cité de New-York.

Arrêté en Conseil, C.P. 794, du 29 avril 1933: autorisant le paiement de $11,402.52 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 795, du 29 avril 1933: autorisant le paiement de $4,160.20 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 796, du 29 avril 1933: autorisant le paiement de $194,454.66 à la province de l'Ontario, pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 797, du 29 avril 1933: créditant la somme de $3,544.94 pour prêts faits à la province du Manitoba pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 798, du 29 avril 1933: autorisant le paiement de $16,991.06 à la province du Manitoba pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 805, du 29 avril 1933: autorisant la dépense de $25,000.00 pour secours aux nécessiteux, et résidants permanents des parcs nationaux du Canada.

Arrêté en Conseil, C.P. 823, du 29 avril 1933: autorisant le paiement de $55,236.34 à la province de l'Ontario, pour travaux et entreprises publics.

M. Manion, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 80, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Coote, appuyé par M. Spencer, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 81, Loi modifiant la Loi de l'intérêt, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Lapointe, appuyé par M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 82, Loi modifiant la Loi des serments d'allégeance, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company* est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre, sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44;—

Par M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre des anciens combattants qui reçoivent de l'Etat canadien des pensions de guerre annuelles (*a*) de $400, (*b*) de $800, (*c*) de $1,000, (*d*) de $1,500, (*e*) de $2,000, (*f*) de plus de $2,000, et qui sont (1) à l'emploi de l'Etat canadien, (2) ne sont pas à l'emploi de l'Etat.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le nombre de bureaux de poste, dans la province de Québec, dont les recettes sont de moins de $100 par année.
2. Quel est le coût de l'entretien de chacun de ces bureaux.

L'adresse à Son Excellence le Gouvevrneur général et les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Pouliot pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents échangés depuis le 22 août 1932 jusqu'à ce jour relativement au service d'un bateau-traversier entre l'île aux Coudres et les Eboulements, dans le comté de Charlevoix.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie complète de tous les télégrammes, correspondance, lettres, et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes ou sociétés de l'Ile du Prince-Edouard et le ministère

des Pêcheries, le sous-ministre, ou aucuns des ministres intérimaires au sujet de la destitution de R. Wesley Squarebriggs, fonctionnaires des pêcheries dans le comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, et au sujet de la nomination de Neil MacLeod à sa place.

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, câblogrammes, communications, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet des quatre dernières expéditions envoyées par l'Etat canadien à la péninsule de Bach.

Par M. Brown—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets du conseil et des ordonnances émises par tout ministère fédéral entre le 1er mars 1932 et le 1er novembre 1932, au sujet du droit douanier sur les pièces de rechange des instruments aratoires.

Par M. Pouliot pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, pétitions et télégrammes que le ministère de la Marine, ou le ministre de la Marine, ou tout fonctionnaire de la Commission de la radiodiffusion ont reçus au sujet des irradiations de la station d'émission appelée CHLP de Montréal, du 1er janvier 1933 jusqu'à ce jour.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 27, Loi modifiant la Loi des banques étant lu;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence, délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 28, Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 70, Loi concernant l'impôt de guerre sur le revenu (Déclarations statutaires relatives aux déclarations de revenu) étant lu;

Sur motion de M. Rhodes, ledit ordre, du consentement de la Chambre est rescindé et le bill retiré.

Le Bill No 22, Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 2 MAI 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 1er courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De *Genter Thickener Company*, pour une loi pour faire revivre et restaurer le brevet No 209,565 pour améliorations nouvelles et utiles dans les appareils pour épaissir les mélanges.—M. *Chevrier*.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Comité a étudié le Bill No 77, Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers, et a convenu de le rapporter avec un amendement.

Sur motion de M. Chevrier, ordonné,—Que la pétition de *Genter Thickener Company*, pour une loi pour faire revivre et restaurer le brevet No 209,565, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions soient référés au comité du Règlement, dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui la gouverne.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures pm., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company* est lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 3 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933:—Copie de tous les règlements établis par le bureau du Commissaire des incendies au sujet des allumières, et aussi une copie de tous les télégrammes, communications, lettres et autres documents que le bureau du Commissaire des incendies a adressés aux fabricants d'allumettes pour leur demander de se conformer auxdits règlements, et copie de toute réponse que lesdits manufacturiers ont envoyée au sujet de cette demande.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 836, du 1er mai 1933, concernant le taux de l'intérêt devant être payé pour les prêts accordés aux provinces sous les prescriptions de l'autorité des diverses lois de secours.

Sur motion de M. Gordon, ordonné,—Qu'il soit imprimé 300 copies en français du rapport du commissaire sur le secours au chômage, 1933, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, résolutions et autres documents échangés entre J. G. H. Duperron, président du Club ouvrier indépendant Delorimier, de Montréal, et le premier-ministre du Canada et le ministre de la Marine au sujet de la manière dont les secours directs sont distribués dans la ville de Montréal, et protestant contre les taxes imposées par le budget Rhodes sur le sucre et sur d'autres denrées alimentaires.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents que le ministère de l'agriculture a mis dans ses dossiers du 1er janvier 1930 jusqu'à ce jour au sujet de l'établissement d'une zone de cantonnement pour l'éradication de la tuberculose bovine dans les districts agricoles de Chicoutimi, Roberval, Charlevoix et Saguenay.

Par M. Neill—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les documents, correspondance, lettres, pétitions, et télégrammes échangés depuis le 1er septembre 1932 entre tout membre du gouvernement, ou tout fonctionnaire fédéral et tout autre gouvernement, toutes personnes ou associations au sujet de la demande de modifier les règlements passés en vertu de la Loi des viandes et conserves alimentaires, règlements incorporés dans le C.P. 206 adopté le 3 février 1933, que les documents mentionnés plus haut aient été échangés avant ou après ledit décret du conseil.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 4 MAI 1933

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 51, Loi constituant en corporation la *Devonshire Jockey Club.*

Bill No 42, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*

Bill No 56, Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company.*

M. Bury, du comité du Règlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

En conformité d'un ordre de la Chambre rendu le 2 courant, le Comité a étudié l'à-propos de suspendre l'article 92 du Règlement en ce qui concerne le retard dans la présentation de la pétition de *Genter Thickener* en restauration de brevet.

La preuve produite devant le Comité démontre que le retard provient d'une erreur de la part des avocats de la pétitionnaire, qui oublièrent de la notifier qu'elle avait à payer des droits de renouvellement. Ladite erreur ne fut découverte qu'il y a environ dix jours, alors que les mesures nécessaires furent prises pour faire revivre et restaurer ledit brevet et présenter à cet effet une pétition au Parlement.

Vu la preuve exposée ci-dessus, le Comité recommande la suspension de l'article 92 du Règlement et la réception de ladite pétition.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 26 avril 1933:—Copie de tous les accords contractuels maintenant en vigueur entre les Chemins de fer nationaux du Canada et leurs employés, et aussi copie des échelles des salaires et des gages versés, de l'année 1916 à l'année 1932, aux diverses catégories des fonctionnaires des Chemins de fer.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, plans, croquis, requêtes, listes d'éligibles, recommandations et autres documents en la possession du gouvernement et de la Commission du service civil, concernant la nomination d'un maître de poste à Coaticook, province de Québec, depuis le mois d'août 1930.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1933—Document montrant:—

1. Combien de candidats ont passé leur examen le ou vers le 25 janvier dernier pour la position de maître de poste à Coaticook, Québec.
2. Quels sont leurs noms, leur adresse et le nombre de points conservés par chacun.
3. Quels sont les candidats qui ont fait du service militaire.
4. Qui a été nommé maître de poste.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 26 avril 1933:—Copie de tous les documents relatifs aux accusations portées contre E. J. S. Verge, directeur du scrutin du comté de Bonaventure.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 avril 1933—Document montrant:—

Quel a été le coût du service téléphonique dans les divers départements de l'Etat à Ottawa, durant chacune des années 1928-29, 1929-30, 1930-31 et 1931-32.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 avril 1933:—Copie de tous les bordereaux de paie pour tous les travaux que le ministère des Travaux publics a exécutés à Saint-Maurice de l'Echourie et à cap des Rosiers, comté de Gaspé, du mois d'août 1930 jusqu'à ce jour.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Déclaration des propriétaires du steamer *Bright Fan*, faisant voir le chiffre de l'assurance placé sur ledit steamer.

Et aussi,—Amendement aux règlements de la radio-Postes d'expérimentations pour amateurs, conformément aux prescriptions de la Loi de la Radio-télégraphie (C. 195, S.R.C., 1927.)

M. Dupré pour M. Guthrie, du consentement de la Chambre présente un Bill No 84, Loi modifiant la Loi des juges, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Du 22 août 1914 au 30 mars 1933, quelles ont été les avances annuelles aux banques autorisées et aux banques d'épargne en vertu de la Loi financière.
2. Quel a été le taux de l'intérêt demandé.
3. Quel a été le montant total des intérêts que le gouvernement a reçus sur ces avances.
4. Durant la période mentionnée plus haut, quelles sommes totales on a prêtées à chaque banque.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $16,220,422.36 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1934, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1934.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant de nouveau siéger ce jour.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1934, la somme de $16,220,422.36 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes, du Consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 83, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1934, lequel est lu la première fois

Du consentement de la Chambre ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendements, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 45, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 85 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight.—M. *Heaps*.

Bill No 86 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox".—M. *Bothwell.*

Bill No 87 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Andrew Carruthers".—M. *Bell* (Saint-Antoine).

Bill No 88 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillias Torrance Newton".—M. *Bell* (Saint-Antoine).

Bill No 89 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour".—M. *Bell* (Saint-Antoine).

Bill No 90 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan".—M. *White* (Mont-Royal).

Bill No 91 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll".—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 92 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall".—M. *Heaps.*

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Emily Florence Lawrence Knight, Marjorie Bertha Willcox, George Andrew Carruthers, Lillias Torrance Newton, Hilda Mary Falkenberg Gilmour, Eva Amy Falle Jordan, Joseph Claremont Carroll et Venita Angeline Scotten Kendall, respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 48, Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company.*

Bill No 28, Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec.

Bill No 79, Loi modifiant la Loi des grains du Canada.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 27, Loi modifiant la Loi des banques avec un amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 2. Insérer ce qui suit comme nouvelle clause "A":

"A"

La présente loi peut être citée sous le titre: Loi de 1933 maintenant en vigueur la charte de banque.

Sur motion de M. Simpson, conformément à l'ordre spécial passé le 27 mars, les bills de divorce mentionnés dans le message reçu du Sénat ce jour, sont lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés.

Après onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et quatre minutes p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 5 MAI 1933

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De Hilda Mary Falkenberg Gilmour, de Montréal, Québec, épouse de Kenneth Farquharson Gilmour.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'amendements et d'ajoutés aux règles générales passés en vertu des dispositions de la Loi des faillites.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 5 avril 1933—Document montrant:—

1. Combien de personnes faisant partie d'une façon permanente du service civil du Canada sont âgés de soixante-cinq ans et plus.

2. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1933, quel a été le total des salaires de ces fonctionnaires.

3. Combien parmi ces fonctionnaires, contribuent à l'une des nombreuses caisses de pension.

4. Combien contribuent au fonds de retraite.

5. Combien d'employés civils permanents sont âgés de soixante ans, mais de pas plus que soixante-cinq.

6. Durant l'année terminée le 31 mars 1933, quel a été le total des salaires de ces fonctionnaires.

7. Parmi les fonctionnaires qui ont de soixante à soixante-cinq ans, combien contribuent à l'une des nombreuses caisses de pension.

8. Combien contribuent au fonds de retraite.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Quarantième rapport annuel du Ministère du Commerce, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Version française).

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions, rapports, plans et autres documents que le gouvernement a en sa possession et sous sa garde, depuis le 7 novembre 1932, au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame du Lac, Québec, et le changement de site dudit bureau de poste.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 81, Loi modifiant la Loi de l'intérêt;

M. Coote, appuyé par M. Heaps, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

TARIF DES DOUANES

1. Résolu,—De modifier de nouveau le Tarif douanier, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, tel qu'amendé par le chapitre trente-neuf des Statuts de 1929, le chapitre treize des Statuts de 1930 (première session), le chapitre trois des Statuts de 1930 (seconde session), et le chapitre trente des Statuts de 1931, par l'adjonction, à l'article six dudit Tarif, du paragraphe suivant:

(9) Nonobstant les dispositions de toute autre loi, le Gouverneur en son conseil est autorisé, le cas échéant et à l'occasion, à ordonner et prescrire, sous réserve des dérogations possibles, quel sera le cours du change fixé pour toute monnaie en vue du calcul de la valeur imposable des marchandises importées au Canada de tout lieu ou tout pays à monnaie dépréciée, et advenant le paiement pour les marchandises d'une somme en monnaie canadienne inférieure à la valeur facturée des marchandises en monnaie du lieu ou du pays d'exportation, calculée au cours du change ainsi prescrit, le prix de vente réel des marchandises à l'importateur sera jugé inférieur à la juste valeur marchande des marchandises advenant leur vente sur le marché domestique, et les dispositions du présent article s'appliqueront et il sera prélevé un droit spécial ou de dumping égal à la différence entre la valeur facturée, calculée soit au cours actuel du change, soit au cours moyen actuel du change fixé à l'occasion par ordre du Gouverneur

en son conseil, et ladite valeur facturée, sera calculée au cours du change pour fins de douane prescrit comme susdit, ou peut être inférieure à ladite différence comme peut l'ordonner et le prescrire à l'occasion le Gouverneur en son conseil; et le Gouverneur en son conseil est autorisé à ordonner et prescrire, dans tous les cas de ventes ou de consignations de marchandises importées au Canada, où l'importateur possède ou contrôle le commerce de l'exportateur ou y possède un intérêt, ou l'exportateur possède ou contrôle le commerce de l'importateur ou y possède un intérêt, ou l'importateur et l'exportateur exploitent une société de contrôle ou un trust de valeurs, nonobstant les conditions explicites de la vente ou de la consignation, que la transaction sera censée constituer une vente et que le prix de vente réel à l'acheteur au Canada sera censé constituer la valeur des marchandises en monnaie du lieu ou du pays d'exportation convertie en monnaie canadienne soit au cours actuel du change, soit au cours moyen actuel du change fixé à l'occasion par ordre du Gouverneur en son conseil, et sera jugé inférieur à la juste valeur marchande des marchandises advenant leur vente sur le marché domestique, et les dispositions du présent article s'appliqueront et sera censé s'appliquer un droit spécial ou de dumping égal à la différence entre la valeur facturée, calculée soit au cours actuel du change, soit au cours moyen actuel du change fixé à l'occasion par ordre du Gouverneur en son conseil, ladite valeur facturée sera calculée au cours du change pour fins de douane prescrit comme susdit, ou peut être inférieure à ladite différence comme peut l'ordonner et le prescrire à l'occasion le Gouverneur en son conseil.

Le Gouverneur en son conseil est autorisé à révoquer, étendre ou modifier tout arrêté en conseil rendu en vertu du présent paragraphe.

Le présent paragraphe sera censé entré en vigueur depuis le 1er jour de septembre 1931.

2. Résolu de modifier de nouveau le Tableau A du Tarif douanier, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, tel qu'amendé par le chapitre dix-sept des Statuts de 1928, le chapitre trente-neuf des Statuts de 1929, le chapitre treize des Statuts de 1930 (première session), le chapitre trois des Statuts de 1930 (seconde session), le chapitre trente des Statuts de 1931, le chapitre quarante et un des Statuts de 1932, et le chapitre six des Statuts de 1932-33, par la radiation des numéros 79, 99c, 101, 123a, 157a, 173, 194, 203a, 203 b, 206a, 208, 208e, 208o, 209, 210c, 219, 278, 315, 315a, 316, 327, 353, 366b, 385a, 409j, 409q, 417, 438b, 438d, 438f, 438g, 445c, 471, 475, 476a, 485, 520c, 568, 571, 682a, 756, 783, et 792 du tarif douanier, des diverses énumérations de marchandises, respectivement, et des divers droits de douane, le cas échéant, indiqués en regard desdits numéros, et l'insertion dans ledit Tableau A des numéros, énumérations et droits de douane qui suivent:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
79	Plants de fleuristes, savoir: azalées, rhododendrons, lilas en pots, plants de rosiers et autres plants pour la greffe, semis d'œillets, auraucarias, bulbes, cormes, tubercules, rhizomes et racines dormantes, n.d.	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
79c	Jeunes semis pour la greffe, savoir: pruniers, poiriers, pêchers et autres arbres fruitiers	En franchise	En franchise	En franchise
101	Oranges, n.d. (le pied cube)	En franchise	35 cents	35 cents
101b	Oranges, cultivées en Palestine (importées directement du pays producteur et de culture) pendant les mois de janvier, février, mars et avril	...	...	En franchise
99c	Raisins et raisins de Corinthe séchés:			
	(i) Jusqu'au 31 juillet 1934 la livre	En franchise	4 cents	4 cents
	(ii) Subséquemment la livre	En franchise	3 cents	3 cents
	En paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.			

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
123a	Crabes, peignes ou crevettes en boîtes hermétiques..	17½ p.c.	40 p.c.	40 p.c.
157a	Alcool amylique ou «fusel-oil» raffiné, importé par le ministère du Revenu national ou par une personne autorisée par le ministre, et destiné à être dénaturé pour la fabrication des vernis ou laques métalliques, lequel devra être importé aux ports désignés dans les règlements établis par le ministre, sous réserve des dispositions de la Loi de l'Accise, et des règlements du ministère du Revenu national..	En franchise	En franchise	En franchise
173	Livres et cartes, y compris les cartes à jouer, en relief ou évidés pour les aveugles; et livres pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles; cartes à l'usage des écoles pour les aveugles	En franchise	En franchise	En franchise
194	Cartes à jouer, en paquets ou en feuilles, n.d.; cartes et feuilles partiellement lithographiées ou imprimées, pour la fabrication des cartes à jouer..le paquet ou son équivalent	5 cents	7 cents	8 cents
203a	Produits chimiques composés d'au moins deux acides ou sels solubles dans l'eau, adaptés à la teinture ou au tannage..	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	Toutefois, lorsque ces produits chimiques sont admis en franchise au Royaume-Uni, en vertu d'un permis, sous le régime de l'article (2) de la Loi des matières colorantes (1920) le droit douanier sera de	En franchise	En franchise	En franchise
203b	Teintures d'aniline et de goudron de houille, solubles dans l'eau, en masse ou en emballages d'au moins une livre ..	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	Toutefois, lorsque ces teintures sont admises en franchise au Royaume-Uni, en vertu d'un permis, sous le régime de l'article (2) de la Loi des matières colorantes (1920), le droit douanier sera de	En franchise	En franchise	En franchise
206a	Produits bactériologiques ou sérum pour injections sous-cutanées	En franchise	En franchise	En franchise
208	Acide borique et borax en paquets d'au moins vingt-cinq livres; acide hydrofluo silicique; acide tannique; sulfate d'ammoniaque; cyanure de potassium; cyanure de sodium et cyanogène de bromure; sels d'antimoine, savoir: tartre émétique, chlore et lactate (antimoine); oxyde arsénieux; précipité de cuivre (brut); vert-de-gris ou sous-acétate de cuivre à l'état sec; soufre brut, en canon ou fleur de soufre; tartre brut; iode brut; brome; sulfure d'arsenic; bisulfure de carbone	En franchise	En franchise	En franchise
208e	Acide crésylique et ses composés, utilisés pour la concentration des minerais, des métaux ou des minéraux..................	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
208o	(i) Crème de tartre en cristaux......................	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	(ii) Acide tartrique en cristaux	En franchise	En franchise	En franchise
208u	Xanthathes utilisés pour la concentration des minerais, des métaux et des minéraux..	En franchise	En franchise	En franchise
209	Muriate et sulfate de potasse, bruts; salpêtre ou nitrate de potasse	En franchise	En franchise	En franchise
209d	Chlorate de potasse, moulu seulement..............	En franchise	En franchise	En franchise
	A partir du 31 juillet 1933..	En franchise	15 p.c.	20 p.c.
210e	Nitrate de soude ou nitre cubique importé pour servir d'engrais ou dans les salaisons de viandes ou importé par des fabricants d'explosifs pour servir exclusivement, dans leurs propres usines, à la fabrication d'explosifs..........................	En franchise	En franchise	En franchise
219	(i) Solutions de peroxydes d'hydrogène, n.d..	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
	(ii) Solutions de peroxydes d'hydrogène renfermant au moins trente pour cent, au poids, de peroxyde d'hydrogène............	En franchise	22½ p.c.	25 p.c.
265b	Huile de foie de morue, brute ou épurée........	En franchise	20 p.c.	22½ p.c.
278	Huile: de coco, de palme et d'amande de palme, non comestibles, pour la fabrication du savon; huile phénique ou huile lourde.	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
278d	Huile d'olive pour la fabrication du savon ou du tabac, ou les conserves de poisson...	En franchise	En franchise	En franchise

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
315	Charbons ou électrodes de charbon mesurant plus de trois pouces de circonférence ou mesure extérieure, et n'excédant pas trente-cinq pouces de circonférence ou mesure extérieure; charbons d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés pour la fabrication de batteries et de piles sèches..	En franchise	En franchise	En franchise
315a	Charbons ou électrodes de charbon mesurant plus de trente-cinq pouces de circonférence ou mesure extérieure....	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
316	Charbons de lampes électriques et à arc, taillés ou non, de toute espèce, et charbons de contact, n.d..	22½ p.c.	32½ p.c.	35 p.c.
	et....la livre		20 cents	20 cents
327	Lunettes et lorgnons, et verres dépolis ou finis de lunettes ou de lorgnons, n.d....	20 p.c.	27½ p.c.	30 p.c.
327a	Verres ou lentilles oculaires de contact, pour être portés en contact direct avec l'œil humain, sous la paupière....	En franchise	En franchise	En franchise
353	Aluminium et ses alliages, à l'état brut ou partiellement ouvrés, savoir:—gueuses, lingots, blocs, barres à crans, brames, lopins et masseaux; barres, tringles et fils; angles, pièces en U, poutres, pièces en T, et autres sections et formes laminées ou étirées; tuyaux et tubes; plaques, bandelettes ou lames, y compris les cercles; feuilles ou clinquant, de moins de ·005 pouce d'épaisseur, unis ou bosselés, avec ou sans renfort; fils et câbles, en tresses ou retors, renforcés d'acier ou non; poudre d'aluminium	En franchise	30 p.c.	30 p.c.
353a	Déchets d'aluminium....	En franchise	En franchise	En franchise
	Pourvu que ne soient considérés déchets d'aluminium que les déchets ou rebuts d'aluminium propres seulement à la refonte.			
366b	Pièces de mouvements de montres, finies ou non finies....	En franchise	15 p.c.	15 p.c.
	Pourvu que, à l'importation sous le régime du tarif intermédiaire ou général, le droit sur les plaques destinées à fixer quatre roues ou plus ou d'autres pièces mobiles ne soit pas inférieur à la plaque...		10 cents	15 cents
385a	Feuilles, plaques, cercles, bandes ou feuillards d'acier à l'épreuve de la rouille, des acides, ou de la chaleur, laminés à chaud ou à froid, polis ou non polis, évalués au moins à 5 cents la livre....	En franchise	20 p.c.	20 p.c.
409j	Tarares; écosseuses; égreneuses à maïs; batteurs de batteuses, y compris les secoueurs-éjecteurs, les ensacheurs et les engreneuses automatiques; pièces achevées de toutes ces machines....	En franchise	15 p.c.	25 p.c.
409q	Pièces achevées pour la réparation, conformément aux règlements prescrits par le ministre:			
	(i) Des instruments ou machines désignés aux numéros 409c, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o, 409p et 439c du tarif....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	(ii) Des instruments ou machines désignés au numéro 409b du tarif....	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
	(iii) Des instruments ou machines désignés au numéro 409d du tarif....	En franchise	6 p.c.	6 p.c.
	(iv) Des instruments ou machines désignés aux numéros 409h et 409n du tarif....	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
	(v) Des instruments ou machines désignés au numéro 409k du tarif....	En franchise	17½ p.c.	17½ p.c.
409r	Balances pour être adaptées aux batteuses, et leurs pièces achevées....	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
417	Machines et leurs pièces achevées, en fers et aciers de construction, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés pour servir exclusivement à la construction ou l'aménagement de betteraveries, selon les règlements prescrits par le ministre....	En franchise	En franchise	En franchise
428d	Magnétos et leurs pièces achevées, importées par des manufacturiers de moteurs à combustion interne, pour servir exclusivement à la fabrication de ces moteurs à combustion interne, dans leurs propres usines....	En franchise	10 p.c.	15 p.c.

Numéro du tarif	——	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
438b	Automobiles à voyageurs seulement, n.d., neuves, munies de l'équipement-type complet, dont la valeur au détail, à l'endroit de production, ne dépasse pas douze cents dollars chacune; camions automobiles munis de l'équipement-type (non destinés aux chemins de fer ou tramways), à l'exclusion des machines ou autres articles qui y sont adaptés ou fixés pour d'autres fins que le chargement ou le déchargement du camion; châssis de véhicules à moteur spécifiés au présent numéro...	En franchise	17½ p.c.	20 p.c.
438d	Trompes, distributeurs, lampes de tablier portateur d'instruments, indicateurs de niveau d'essence et d'huile et leurs pièces, thermostats, filtres pour l'huile, carburateurs, purificateurs pour l'huile, purificateurs pour l'air, rondelles-freins, tachymètres et leurs pièces, réservoirs à vide, pompes à combustible et leurs pièces, joints métallo-plastiques, volants et leurs jantes, boîtes d'essieux soudées d'une pièce, usinées ou non, montages en biseau d'instruments, indicateurs de chauffage de tablier, dispositifs de verrouillage de l'allumage électrique, dispositif de verrouillage de direction, dispositif de verrouillage de transmission, ou combinaisons de tels dispositifs de verrouillage et leurs pièces, dispositifs de verrouillage du corps des cylindres et leurs clefs, montages des jumelles de ressort à coussinet et du volet automatique du radiateur, ampère mètres, enveloppes de radiateur, capotes de carrosseries et pièces métalliques estampées de carrosserie, y compris pièces étampées de l'avant, de l'arrière, des côtés et des portes, dont la fabrication ne dépasse pas le soudage ni le rivetage pour des fins d'expédition, tous d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés par les fabricants des produits désignés aux numéros 438a, 438b et 438c, 438e et 438f du tarif, pour servir seulement au premier équipement dans la construction des véhicules à moteur désignés aux numéros 438a, 438b, 438c et 438f du tarif................	En franchise	En franchise	En franchise
438f	Autobus, pour le transport de voyageurs seulement, dont la capacité n'est pas inférieure à 10 personnes assises; leurs châssis..........................	En franchise	30 p.c.	40 p.c.
438g	Motocyclettes ou sidecars de motocyclette, et pièces complètes de ce qui précède.......	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
438h	Coussinets à billes annulaires et leurs pièces, importés pour la fabrication des produits désignés aux numéros 438a, 438b, 438c, 438e et 438f du tarif pour servir exclusivement de premier équipement dans la construction des véhicules à moteur désignés aux numéros 438a, 438b, 438c et 438f du tarif, conformément aux règlements prescrits par le ministre.....	En franchise	En franchise	En franchise
438i	Pièces à réparations ou de remplacement, complètes, à l'exclusion des capotes, de la carrosserie ou des bandages en caoutchouc, pour véhicules à moteur dont l'entrée est autorisée sous le régime du Tarif de préférence britannique aux articles tarifaires 438a, 438b, 438c et 438f..........................	En franchise	....	....
440n	Pièces achevées pour la réparation des moteurs désignées au numéro 440m du tarif....................	En franchise	12½ p.c.	15 p.c.
445c	(i) Appareils électriques de télégraphe et leurs pièces achevées..............................	En franchise	25 p.c.	30 p.c.
	(ii) Appareils électriques de téléphone et leurs pièces achevées..............................	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
445j	Machines électriques pour épilation à sec, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour servir à l'enlèvement des poils du corps humain..........	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
464b	Matrices en acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, d'une trempe non inférieure à quarante-quatre degrés à l'épreuve scléroscopique ...	En franchise	En franchise	En franchise
471	Poulies à courroies de toutes sortes, n.d., pour transmission d'énergie..............................	15 p.c.	25 p.c.	27½ p.c.
471a	Poulies à courroies en acier embouti pour transmission d'énergie..............................	En franchise	25 p.c.	27½ p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
475	Stéréotypes, électrotypes et celluloïdes pour livres ainsi que leurs blocs et matrices et placages en cuivre pour clichés, composés en tout ou en partie de métal ou de celluloïde; films positifs et négatifs pour livres....	En franchise	En franchise	En franchise
476a	Ustensiles de verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire dans les hôpitaux publics; tables d'opérations chirurgicales et leurs pièces achevées; appareils à stériliser, y compris les laveuses et les stérilisateurs de bassins de lit, mais à l'exclusion des machines à bassin et blanchir; le tout pour usage dans un hôpital public, conformément aux règlements prescrits par le ministre.	En franchise	En franchise	En franchise
485	Capsules de métal pour servir à la fabrication de batteries électriques....	En franchise	En franchise	En franchise
486	Larynx artificiel pour servir au recouvrement de la parole....	En franchise	En franchise	En franchise
520c	Courtes fibres de coton, blanchi et pulpe de coton, importée par les fabricants de papier pour servir exclusivement, dans leurs propres usines, à la fabrication du papier buvard et autres catégories de papier....	En franchise	10 p.c.	12½ p.c.
522b	Fils de chaîne pur coton, plus gros que le numéro quarante, mais plus fin que le numéro vingt, non ouvrés au delà des fils simples, importés par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres usines, à la fabrication du fil de coton à coudre ou pour travaux au crochet, de tricotage, ravaudage et broderie....	7½ p.c.	15 p.c.	20 p.c.
523d	Tissus pur coton importés pour servir comme drap de billard....	En franchise	27½ p.c.	32½ p.c.
	et....la livre	.....	3½ cents	4 cents
525	Tissus pur coton, spécialement traités et glacés, importés par les fabricants de caoutchouc pour servir exclusivement dans leurs propres usines, d'enveloppe protectrice détachable pour les draps de caoutchouc non vulcanisé....	En franchise	30 p.c.	35 p.c.
564b	Tissus, d'une catégorie non produite au Canada, entièrement ou principalement de soie ou de soir artificielle, au poids, ou des deux, importés à la pièce en longueurs d'au moins dix verges chacune par des fabricants de parapluies pour servir à la fabrication de parapluies dans leurs propres établissements....	10 p.c.	20 p.c.	25 p.c.
568	Vêtements tricotés, sous-vêtements tricotés et articles tricotés, n.d....	25 p.c.	35 p.c.	45 p.c.
	et....la livre	...	25 cents	30 cents
571	Tapis, paillassons et nattes en paille, en chanvre, en filasse de lin, en jute ou papier; doublures de tapis et coussinets d'escaliers....	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
682a	Flotteurs de filet en aluminium, verre ou liège, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, pour servir exclusivement à la pêche en pleine mer ou sur les lacs à l'exclusion des flotteurs à l'usage des pêcheurs à la ligne....	En franchise	En franchise	En franchise
700a	Marchandises importées temporairement et faisant partie de pièces d'exposition étrangère dans toute exposition à laquelle s'applique la Convention internationale relative aux expositions internationales, signée pour le Canada le vingt-deuxième jour de novembre 1928, et en vertu de règlements prescrits par le Ministre....	En franchise	En franchise	En franchise
	Toutefois, un cautionnement doit être préalablement fourni conformément aux règlements prescrits par le ministre, comme garantie suffisante du payement des droits de douane et de tous autres droits et taxes applicables aux marchandises exposées, lesquelles ne sont pas réexportées dans le délai fixé après la clôture de l'exposition.			
756	Abrasifs artificiels en grain, broyés ou moulus, importés pour l'usage des manufacturiers canadiens..	En franchise	En franchise	En franchise

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
783	Moteurs à essence et à vapeur, montages de transmission et leurs parties, magnétos, moteurs de démarrage, générateurs électriques, arbres de propulseur, châssis en acier, freins, embrayages, contrôles des freins et de l'embrayage, roues en acier, jantes d'acier pour pneus de dimensions supérieures à 30 pouces par 5 pouces, appareils de direction et essieux avant et arrière, tous d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, importés par des manufacturiers de camions automobiles munis de l'équipement-type (non pas à l'usage de chemins de fer ou de tramways), à l'exclusion des machines ou autres appareils qui y sont adaptés ou fixés servant à d'autres fins que le chargement ou le déchargement du camion, et destinés exclusivement à la construction de ces camions automobiles....	En franchise	$17\frac{1}{2}$ p.c.	20 p.c.

3. Résolu de modifier l'annexe B du tarif, douanier chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, par l'adjonction du numéro, de l'énumération et des taux de drawback de droits de douane qui suivent:

Numéro du tarif	Marchandises	Sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou droit de dumping) payable à titre de drawback
1063	Matériaux, toutes les parties comprises....	Servant à la fabrication exclusive des moteurs d'avion	60 p.c.

4. Résolu de modifier l'annexe "C" du tarif douanier, chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, par la radiation du numéro 1215 et l'insertion des numéros suivants:

1215	Automobiles et véhicules à moteur de toutes sortes, usagés ou d'occasion, construits antérieurement à l'année civile où l'on cherche à les importer au Canada. Toutefois, ce numéro ne doit pas s'appliquer aux automobiles et véhicules à moteur: *(a)* Importés sous le régime des numéros 702, 705a, 706, 707 ou 708 du tarif, ou en vertu de permis de touristes ou de permis d'automobilistes; *(b)* Importés par un colon de bonne foi à son arrivée mais ne bénéficiant pas de la franchise en vertu du numéro 705a du tarif; *(c)* Achetés de bonne foi le 1er juin mil neuf cent trente et un ou antérieurement par des consommateurs pour leur propre usage et non pas pour les revendre; *(d)* Confisqués par suite d'infraction aux lois douanières, ou aux lois de toute province du Canada; *(e)* Provenant de legs.
1216	Avions et aéronefs usagés ou d'occasion, de toutes sortes. Toutefois, cet article ne doit pas s'appliquer aux avions et aéronefs: *(a)* Importés en vertu des numéros 707 ou 708 du tarif, ou servant uniquement au trafic international, ou apportés par des touristes pour usage temporaire, en vertu d'un permis émis par le ministère du Revenu national; *(b)* Achetés de bonne foi le vingt-deux mars mil neuf cent trente-trois, ou antérieurement, par des consommateurs pour leur propre usage et non pas pour les revendre; *(c)* Confisqués par suite d'infraction aux lois douanières, aux règlements de l'aéronautique ou aux lois de toute province du Canada. *(d)* Importés par le ministère de la Défense nationale pour fins militaires.

5. Résolu que toute loi basée sur les numéros 2, 3 et 4 des résolutions précédentes tendant à modifier le Tarif douanier ou ses annexes sera censée être entrée en vigueur le vingt-deuxième jour de mars mil neuf cent trente-trois et s'être appliqué à toutes les marchandises désignées aux résolutions précédentes, importées ou sorties d'entrepôt à compter de ladite date, et s'appliquer aux marchandises antérieurement importées en vue de la consommation et pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

LOI DE L'ACCISE

Résolu qu'il convient de déposer un projet de loi pour modifier ainsi qu'il suit la Loi de l'accise, chapitre soixante des Statuts revisés du Canada, 1927:

1. L'article cent quarante-neuf de ladite Loi, modifié par le chapitre huit des Statuts de 1932, est amendé de manière à fixer le taux des droits d'accise prescrits par les deuxièmes alinéas (*a*), (*b*) et (*c*) dudit article à deux dollars et cinquante cents le gallon de la force de preuve sur les spiritueux employés dans la fabrication de médicaments brevetés, d'extraits, d'essences, de spiritueux parfumés, et de préparations pharmaceutiques, fabriqués en entrepôt, au lieu des taux de $2.40, $2.42 ou $2.43 fixés auxdits alinéas.

(ii) Ledit article cent quarante-neuf est de nouveau modifié par l'adjonction du paragraphe suivant qui en constituera le paragraphe deux:

(iii) Il doit être imposé, prélevé et perçu, sur tous spiritueux utilisés en entrepôt pour la fabrication du parfum, un droit d'accise établi ainsi qu'il suit:

Sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes, un dollar et cinquante cents, et ainsi dans la même proportion pour toute force supérieure ou inférieure à la force de preuve et pour toute quantité inférieure à un gallon, et ledit droit est payable par le fabricant en entrepôt conformément aux règlements prescrits.

(2) Sont imposés, prélevés et perçus, sur tous les spiritueux distillés des jus de fruits indigènes devant servir exclusivement aux fabricants de vin enregistrés, en vertu de règlements prescrits, un droit d'accise spécial comme il suit:

Sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes, un dollar, et ainsi dans la même proportion pour toute force supérieure ou inférieure à la force de preuve, et pour toute quantité inférieure à un gallon, ledit droit devant être acquitté par le fabricant de vin enregistré lors de la sortie d'entrepôt desdits spiritueux.

2. Le paragraphe deux de l'article cent cinquante de ladite Loi est modifié par l'abrogation des alinéas (*a*), (*b*) et (*c*) et la substitution de ce qui suit:

Sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sykes, deux dollars et cinquante cents, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve et pour toute quantité moindre qu'un gallon.

portant ainsi à un taux fixe de deux dollars et cinquante cents les droits de $2.40, $2.42 et $2.43, selon le cas, antérieurement imposés sur les spiritueux employés par les pharmaciens patentés dans la fabrication ou préparation de médicaments, etc.

3. Toute loi basée sur les alinéas précédents de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur le vingt-deuxième jour de mars mil neuf cent trente-trois et s'être appliquée à toutes les marchandises sorties d'entrepôt en vue de la consommation à compter de ladite date.

LOI SPECIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu qu'il convient de modifier ainsi qu'il suit la Loi spéciale du revenu de guerre, chapitre cent soixante-dix-neuf des Statuts revisés du Canada, de 1927, telle qu'amendée par le chapitre cinquante des Statuts de 1928, le chapitre cinquante-sept des Statuts de 1929, le chapitre quarante-trois des Statuts de 1930, le chapitre cinquante-quatre des Statuts de 1931 et le chapitre cinquante-quatre des Statuts de 1932:

1. Est modifié l'article quatre de ladite Loi de manière que les billets d'une banque en circulation dans une colonie ou possession britannique autre que le Canada, en vertu de l'article soixante-deux de la Loi des banques, assujettis à l'impôt par les lois de la colonie ou possession ou sous leur régime, soient exempts de la taxe prévue aux articles trois et quatre de ladite Loi; toutefois, au cas où la taxe imposée par ces lois ou sous leur régime est inférieure à celle prévue à l'article trois de ladite Loi, le montant de l'exemption ne doit pas excéder la somme exigée par les lois de la colonie ou possession ou sous leur régime à l'égard desdits billets.

2. Sont abrogées les dispositions exemptant du droit de timbre les chèques, récépissés aux banques, mandats d'argent, chèques de voyageurs et mandats de poste, dont le montant n'excède pas $5, sauf pour les chèques émis par des beurreries ou fromageries à des producteurs de lait ou de crème.

3. Est modifié l'article soixante-dix de ladite Loi, telle qu'édictée par le chapitre cinquante-quatre des Statuts de 1931, par la fixation à trois cents du droit de timbre sur les bons de poste.

4. Est modifié l'article cinquante-huit de ladite Loi, telle qu'édictée par le chapitre quarante-trois des Statuts de 1930, par l'adjonction de la disposition suivante assujettissant au droit d'accise sur la vente, le transfert ou la cession d'actions, obligations, etc.:

> Toute participation aux opérations ou bénéfices d'une association, société ou compagnie quelconque, sous la forme de certificats, documents ou autres titres de propriété négociables, transférables ou cessibles, y compris titres de minéraux, redevances huilières, et parts de sociétés de placement fixes émises par un dépositaire et représentant un droit de propriété dans des valeurs déposées.

5. Est modifié l'article soixante-seize de ladite Loi de manière que, lorsque les allumettes sont mises en paquets de moins de vingt et une, la taxe sera payable au taux de trois vingtièmes de cent par paquet au lieu de trois seizièmes de cent.

6. Est modifié la partie X de ladite Loi par l'adjonction des paragraphes suivants formant l'article 77 (*a*):

> 77 (*a*). Sauf de la manière ci-après indiquée, tout fabricant et importateur de papier à cigarettes en livrets apposera un timbre gommé ou d'autre espèce d'une valeur de 2c. sur tout livret de papier à cigarettes, fabriqué par lui ou importé au Canada, contenant chacun 100 feuilles ou moins de 100 feuilles.
>
> 2. Sauf de la manière ci-après indiquée, tout fabricant et importateur de tubes de papier à cigarettes apposera un timbre gommé ou d'autre espèce d'une valeur de 4c. sur tout paquet de tubes de papier à cigarettes, fabriqué par lui ou importé au Canada, contenant chacun 100 tubes ou moins de 100 tubes.
>
> 3. Aucun fabricant ou importateur ne pourra vendre, ni importer des papiers à cigarettes ou tubes de papier à cigarettes sauf en livrets ou paquets.

4. Il ne sera pas nécessaire d'apposer un timbre gommé ou d'autre espèce sur les livrets de papier à cigarettes ou les paquets de tubes de papier à cigarettes fabriqués au Canada pour l'exportation pourvu qu'on les fabrique et les exporte conformément aux dispositions de la présente loi.

5. A l'importation au Canada des livrets de papiers à cigarettes ou des paquets de tubes de papier à cigarettes, on devra apposer le timbre gommé ou d'autre espèce sur ces livrets ou paquets, pendant qu'ils sont commis à la garde des douaniers compétents.

6. Les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas au papier à cigarettes ni aux tubes de papier à cigarettes achetés, fabriqués ou importés par un fabricant de cigarettes patenté employant de tels papiers à cigarettes ou tubes de papier à cigarettes dans la fabrication de cigarettes assujetties à la Loi d'accise.

7. Est modifié le paragraphe deux de l'article quatre-vingt-six de ladite Loi, par l'adjonction de l'article suivant:

Pourvu que, si un marchand de gros patenté vend à un autre marchand de gros patenté des marchandises à un prix inférieur à la valeur imposable aux termes de l'alinéa (*c*) de l'avant-dernier paragraphe, le vendeur deviendra incontinent passible de la taxe sur la différence entre cette valeur et son prix de vente.

8. Est modifiée l'annexe I de ladite Loi par l'adjonction des articles suivants et l'imposition sur ces derniers d'une taxe d'accise au taux indiqué en regard de chaque article:

(*i*) Articles, matières ou préparations de toute composition ou forme communément ou commercialement appelés articles de toilette, préparations ou cosmétiques destinés à l'usage ou à l'application pour fins de toilette, ou pour le soin du corps humain, y compris les cheveux, ongles, yeux, dents ou toute autre partie du corps, soit pour le nettoyage, la déodorisation, l'embellissement, la conservation et la restauration, y compris les savons de toilette, antiseptiques, produits pour blanchir, dépilatoires, parfums, odeurs et autres préparations similaires, 10 p.c.

(ii) Savons pour toilette ne comprenant pas les savons et crèmes pour la barbe, 5 p.c.

9. Est modifiée l'annexe II de ladite Loi par l'adjonction des articles suivants et l'imposition sur ces derniers d'une taxe d'accise au taux indiqué en regard de chaque article:

(i) Substances énumérées aux articles tarifaires 134, 135, 135a, 135b, 139 (excepté glucose et dextrose), 140 (excepté mélasse); sucre et sirop invertis, deux cents la livre.

(ii) Glucose et dextrose, un cent la livre.

(iii) Moût non fermenté (moût doux) propre au brassage de la bière, dix cents le gallon.

(iv) Sirop de malt, ou poudre de sirop de malt, extraits de malt, liquides ou non ou tout autre produit, de malt propre au brassage de la bière, vingt cents la livre.

(v) Pneus, en tout ou en partie de caoutchouc, pour véhicules automobiles de toutes sortes, y compris les remorques ou autres appareils sur roues utilisés avec tous les véhicules susdits, 5 cents.
Chambres à air pour usage de cesdits pneus, 5 cents.

Pourvu que la taxe ci-imposée sous le paragraphe (i) ne s'appliquera pas aux articles mentionnés dans le Tarif des douanes, item 139 et 140, alors que vendus en paquets ne contenant pas plus de dix livres chacun.

(2) Que tout décret fondé sur les dispositions de l'alinéa (i) (sauf la référence aux matériaux énumérés dans le Tarif des douanes, item 134), et de l'alinéa (ii) sera jugé être devenu en force le 26e jour d'avril 1933, et s'appliquer à toutes marchandises importées ou sorties des entrepôts pour la consommation le ou après cette date et s'appliquer aux marchandises importées antérieurement pour lesquelles aucune entrée a été faite pour la consommation avant cette date.

10. Est abrogée l'annexe III de ladite Loi, telle qu'édictée par le chapitre cinquante-quatre des Statuts de 1932, et remplacée par ce qui suit:

ANNEXE III

Pain, à l'exclusion des petits pains, brioches ou aliments semblables, sucrés ou non; farine, non compris la farine préparée; animaux vivants; volailles vivantes; viandes et volaille, fraîches; viandes salées ou fumées; lait, y compris le babeurre; lait concentré, lait évaporé et lait en poudre; crème; beurre; fromage; saindoux, produit au Canada; œufs; légumes, fruits, graines et semences à l'état naturel; son; bran et recoupe pour l'alimentation du bétail, des porcs, de la volaille et autres animaux; farine de luzerne; tourteaux oléagineux, farine de tourteaux oléagineux; grains mélangés ou broyés pour l'alimentation du bétail ou de la volaille; foin; paille; houblon, produit au Canada; sujets de pépinières; plants de légumes; autre produit agricole vendu par le cultivateur lui-même et de sa propre production; abeilles; miel; sucre; sirop d'érable; sel, fabriqué ou produit au Canada; glace; poisson et ses produits; minerais métalliques de toutes sortes; combustibles, autres que sous la forme liquide; or et argent en lingots, blocs, barres, larmes, feuilles ou plaques, non ouvrés; monnaies britanniques et canadiennes, et monnaies d'or étrangères; billes et bois rond non ouvré; poteaux de clôture fendus; poteaux de clôture, traverses de chemin de fer, bois à pâte, écorce à tan et autres articles forestiers produits ou vendus par le colon ou le cultivateur; journaux et magazines trimestriels, mensuels, bimestriels, et bimensuels, ainsi que les revues littéraires hebdomadaires non reliées; matériaux destinés exclusivement à la construction, au gréement et à la réparation des navires; navires autorisés à faire le commerce de cabotage dans les eaux canadiennes; radium; électricité; gaz fabriqué de la houille, de carbure de calcium, ou huile d'éclairage ou de chauffage; appareils de prothèse et leurs organes; yeux de verre; dons de vêtements et de livres pour fins de charité; effets de colon; insignes de vétérans de la guerre; objets commémoratifs ou monuments érigés à la mémoire des soldats tués pendant la Grande Guerre; articles à l'usage du Gouverneur général; articles importés à l'usage personnel ou officiel du Haut Commissaire de Grande-Bretagne, des ministres de pays étrangers, des consuls généraux natifs ou citoyens du pays qu'ils représentent et qui n'exercent pas d'autre commerce ou profession; bibles, missels, livres de prières, psautiers et recueils d'hymnes; tracts religieux et gravures destinées aux écoles du dimanche (*Sunday Schools*); fibre de manille pour servir exclusivement à la fabrication de câbles d'au plus un pouce et demi de tour, à l'usage des pêcheurs; embarcations achetées de bonne foi par des pêcheurs pour leur propre usage dans les pêcheries; articles et matériaux employés dans la fabrication des embarcations construites de bonne foi pour les pêcheurs, pour leur propre usage dans les pêcheries; plombs et flottes, y compris les petits barils des lignes de traîne pour servir exclusivement dans les pêcheries, non compris les articles de sport; fibre pour servir exclusivement à la fabrication de la ficelle d'engerbage; engrais chimiques; pulpe séchée de betterave; manuscrits; fourrures crues; laine, simplement lavée; tuiles de drainage pour fins agricoles; manuels imprimés autorisés par le département de l'Instruction publique de toute province du Canada et disques de phonographes également

autorisés pour l'enseignement des langues anglaise et française et matières employées exclusivement à leur fabrication; insuline; nourriture pour veaux, bestiaux, porcs, renards et volailles; produits chimiques ou autres vendus pour la désinfection, l'immersion ou l'arrosage utilisés à ces fins dans l'agriculture et l'horticulture et la matière première servant exclusivement à leur fabrication ou production; écrémeuses et leurs parties; wagonnets et autres dispositifs semblables pour servir exclusivement dans les mines et carrières à l'abatage ou l'extraction; articles et matières servant exclusivement à la construction de wagonnets et autres dispositifs semblables pour servir exclusivement dans les mines ou carrières à l'abatage ou l'extraction; articles et matières servant exclusivement à la fabrication d'écrémeuses et de leurs pièces; enveloppes ordinaires pour servir exclusivement à couvrir des marchandises non assujetties à la taxe de consommation et de vente; matériaux servant exclusivement à la fabrication d'enveloppes ordinaires employées à couvrir des marchandises non assujetties à la taxe de consommation et de vente.

Laine en rouleaux ou fil de laine usinés pour un producteur de laine à même la laine fournie par lui-même pour son propre usage; toile de coton et fil de toile de coton à voile pour servir exclusivement à la fabrication de gréements de navires ou de vaisseaux; papeterie officielle importée par les commissaires du commerce de Sa Majesté au Canada du Bureau de la papeterie de Sa Majesté en Angleterre; pierre concassée produite ou fabriquée par toute municipalité pour servir exclusivement à la confection ou à l'entretien de ses chaussées ou trottoirs, et non pour la vente, ainsi que sable, gravier, moellons et pierre des champs; formes pour bottines et souliers, y compris les chaussures en caoutchouc, et modèles et matrices pour bottines et souliers, y compris les chaussures en caoutchouc; pommes, tapées, séchées ou évaporées; articles et matériaux à l'usage exclusif d'un hôpital public reconnu, par le ministère de la Santé nationale, lorsqu'ils sont achetés de bonne foi pour servir exclusivement dans ledit hôpital, et non pour être revendus; préparations pour servir exclusivement de poison à gopher; gâteaux et tartes produits par un fabricant ou un producteur jusqu'à concurrence d'une valeur de trois mille dollars dans une seule année civile.

MARCHANDISES ÉNUMÉRÉES AUX NUMÉROS DU TARIF DOUANIER

40. Sel pour servir dans les pêcheries maritimes ou du golfe;

173. Livres avec caractères en relief, et cartes évidées pour les aveugles; livres pour l'instruction des sourds-muets et des aveugles; cartes à l'usage des écoles pour les aveugles;

175. Livres ni imprimés ni réimprimés au Canada, compris dans les programmes et employés comme manuels d'une université, d'un collège ou d'une école au Canada; livres importés spécialement à l'usage effectif des *Mechanics Institutes* constitués en corporation, des bibliothèques publiques, des bibliothèques d'universités, de collèges et d'écoles, ou d'une bibliothèque d'une société médicale, de droit, littéraire, scientifique ou d'art, constituée en corporation, appartenant aux comités de ces institutions et n'étant dans aucun cas la propriété de particuliers, le tout sous le régime des règlements prescrits par le ministre. Toutefois, les importateurs de livres qui les ont vendus pour les fins mentionnées dans le présent numéro, bénéficieront d'un remboursement de tout droit payé sur ces livres s'ils justifient qu'ils ont été vendus et livrés pour ces fins;

209b. Sulfate de nicotine;

281. Brique réfractaire contenant au moins quatre-vingt-dix pour cent de silice; brique réfractaire de magnésite ou brique réfractaire de chrome; autre brique réfractaire évaluée à cent dollars le mille au moins, de forme rectangulaire, les dimensions de chacune ne devant pas excéder cent vingt-cinq pouces

cubes, pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier;

281a. Brique réfractaire, n.d., pour servir exclusivement à la construction ou à la réparation d'une fournaise, d'un fourneau ou autre appareil d'un établissement manufacturier;

352a. Cloches, importées à l'usage des églises seulement;

364. Poudre de diamants ou Egrisée et diamants noirs, à l'usage des parforatrices;

406. Chaîne en bobine, mailles de chaîne en bobine, y compris les mailles de réparation et les boucles de chaînes, de fer ou d'acier;

409a. Trayeuses et accessoires de trayeuses; appareils centrifuges pour servir à l'essai des matières grasses du lait ou de la crème; et les pièces achevées de toutes ces machines;

409b. Bineuses, herses, semoirs mécaniques, râteaux à cheval, houes à cheval, sarcloirs, épandeurs d'engrais, semoirs de jardin, houes à sarcler, et les pièces achevées de ces instruments;

409c. Charrues; rouleaux pour la ferme, les champs, le gazon ou les jardins; pioches à tasser le sol; et les pièces achevées de ces instruments;

409d. Faucheuses, moissonneuses, avec ou sans appareil à lier, appareils à lier, moissonneuses combinées avec batteuses cribleuses, y compris le moteur attaché, et les pièces achevées de ces machines;

409e. (i) Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à mains; appareils spécialement destinés à la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes; sécateurs; instruments pour décorner les bestiaux; et les pièces achevées de ces articles qui précèdent;

(ii) Machines à classer, à laver et à essuyer les fruits et les légumes, et leurs pièces achevées;

409f. Chargeuses à foin, faneuses à foin, planteurs de pommes de terre, arracheurs de pommes de terre, hache-paille, coupoirs d'ensilage, concasseurs de grain, ébardeuses de grain ou de foin, devant servir pour la ferme seulement; foreuses de trous de poteaux; manches de faulx, essoucheuses et tous les autres instruments aratoires ou machines agricoles, n.d., et les pièces achevées des machines susmentionnées;

409g. Incubateurs pour la couvée des œufs, éleveuses à poussins et les pièces achevées des appareils qui précèdent;

409i. Faulx, faucilles, couteaux pour le foin et la paille, tranche-bordure, houes, fourches, râteaux, n.d.;

Les pièces achevées des marchandises désignées au numéro 409i du tarif;

409j. Tarares; écosseuses; égreneuses à maïs; batteurs; batteuses, y compris les secoueurs-éjecteurs, ensocheurs, balances et engreneuses automatiques; les pièces achevées de ces machines;

409k. Moulins à vent et leurs pièces achevées, non compris les arbres de transmission;

409n. Locomobiles avec chaudières, combinées pour servir sur la ferme; manèges et tracteurs pour fins agricoles, n.d., et les pièces achevées de ces machines;

410b. Machines et appareils pour servir exclusivement au lavage ou au nettoyage à sec du charbon aux houillères ou aux usines à coke; machines et appareils servant exclusivement à la fabrication du coke et du gaz; machines et appareils servant exclusivement à la distillation ou à la récupération des produits du goudron ou du gaz de houille; et les pièces achevées de ces machines et appa-

reils, à l'exclusion de la force motrice, des réservoirs à essence, des tuyaux et soupapes de $10\frac{1}{2}$ pouces ou moins de diamètre;

411. Machines pour servir dans les scieries jusqu'au planage exclus, et leurs pièces achevées, à l'exclusion de la force motrice, destinées exclusivement aux scieries; (pour les fins de ce numéro, la force motrice est définie comme étant le matériel de commande des machines de la scierie);

411a. Machines, chariots, grues, palans et poulies, cordages métalliques, à l'exclusion des cordages métalliques servant d'étais ou pour freiner les billes sur une pente, et les pièces achevées des appareils ci-dessus mentionnés, pour servir exclusivement à la manutention des billes, ces opérations devant inclure le transport des billes depuis la souche jusqu'au chemin de halage, la pile de billes, ou voiturier public ou autre;

411b. Scies cylindriques à douves, appareils à roue pour jointoyage des douves, machines à jabler et chanfreiner, pour servir exclusivement à la fabrication des douves;

439c. Chariots et traîneaux de ferme, chariots et traîneaux d'exploitation forestière et leurs pièces achevées;

440k. Moteurs et leurs pièces achevées pour servir exclusivement à la propulsion des embarcations ou au levage des filets et des lignes, sur les embarcations possédées de bonne foi par des pêcheurs pour leur propre usage dans les pêcheries, suivant les règlements prescrits par le ministre;

442. Articles qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées au numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c du tarif, importés par les manufacturiers pour servir exclusivement, dans leurs usines, à la fabrication des marchandises désignées aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j 409o et 439c du tarif, suivant les règlements prescrits par le ministre;

442a. Nonobstant les dispositions du numéro 442 du tarif, les matières ou denrées ci-après définies ou décrites, importées par des manufacturiers pour servir exclusivement, dans leurs propres usines, à la fabrication des articles désignés aux numéros 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o et 439c du tarif, conformément aux règlements édictés par le ministre;

(1) Fonte;

(2) Barres ou tringles, de fer ou d'acier, laminées à chaud;

460. Matériaux pour servir au Canada à la construction de ponts et tunnels traversant la frontière entre les Etats-Unis et le Canada, lorsque les matériaux similaires sont admis en franchise aux Etats-Unis dans des circonstances semblables, conformément aux règlements prescrits par le ministre;

464. Matrices en acier, d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, estimées au moins à mille dollars chacune, destinées exclusivement à emboutir des feuilles ou plaques de métal. Toutefois, ces matrices doivent être exportées du Canada sous la surveillance de la douane dans les trois mois de la date de leur entrée au pays;

476. Instruments de chirurgie et d'art dentaire, de toute matière; aiguilles de chirurgie; appareils de radiographie; tables d'opérations chirurgicales à l'usage des hôpitaux; microscopes d'une valeur d'au moins $50 chacun, au détail; et les pièces achevées des articles qui précèdent;

476a. Ustensiles de verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire dans les hôpitaux publics; appareils à stériliser, y compris les laveuses et les stérilisateurs de bassins de lit, mais à l'exclusion des machines à lessiver et à blanchir; le tout pour usage dans un hôpital public, conformément aux règlements prescrits par le ministre;

480. Béquilles ou bâtons de construction spéciale pour les infirmes;

538. Ficelle d'engerbage ou ficelle pour moissonneuses-lieuses;

663b. Articles qui entrent dans le prix de revient des engrais chimiques, importés pour servir exclusivement à la fabrication des engrais chimiques;

666. Nitroglycérine, dynamite, nitro et autres explosifs;

667. Poudre de mines;

682. Hameçons pour la pêche en haute mer ou sur les lacs, d'une grosseur non inférieure au numéro 2·0; lignes à pêcher sur les bancs, lignes à morue, à merlan et à maquereau; ficelle à filets et à lignes traînantes pour le maquereau, le hareng, le saumon, le phoque, le mulet de mer, en écheveaux, ou en rouleaux, enduite ou non, quels qu'en soient la grosseur et le nombre de fils, y compris la ficelle à tramail, en pelotons, et ralingues de têtières pour rets à pêcher; merlins et cordeaux dits *norsels* à filets en coton, chanvre ou lin; et filets ou seines de pêche, et câbles de manille n'excédant pas un pouce et demi de tour, employés exclusivement dans les pêcheries, non compris les hameçons, les lignes, les filets ou les câbles servant communément aux amateurs de pêche;

692. Collections de monnaies; collections de médailles et collections de timbres-poste; médailles en or, en argent ou en cuivre, et autres articles en métal offerts comme trophées ou prix et acceptés à titre de distinction honorifique; et coupes ou autres prix en métal (n'étant pas des articles marchands), obtenus de bonne foi à la suite de concours;

695a. Peintures à l'huile ou aquarelles et pastels, estimés à vingt dollars au moins chacun; peintures et sculptures qui sont l'œuvre d'artistes domiciliés au Canada, mais résidant provisoirement à l'étranger pour y étudier, conformément aux règlements établis par le ministre;

696. Instruments, ustensiles, préparations et appareils de physique et scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui les contiennent; cartes de géographie, photographies, moulages en plâtre pour servir de modèles, gravures à l'eau forte, gravures et cartes marines lithographiées; appareils mécaniques d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada. Tous les articles compris dans le présent numéro, importés de bonne foi pour l'usage ou par ordre d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement pour des fins religieuses, philosophiques, éducatives, scientifiques ou littéraires ou pour l'encouragement des beaux-arts, ou pour l'usage ou par ordre d'un hôpital public, d'un collège, d'une académie, d'une école ou d'un séminaire d'enseignement au Canada, et non pour la vente, conformément aux règlements établis par le ministre;

700. Animaux et articles importés au Canada temporairement et pour une période d'au plus trois mois, et destinés à des expositions ou à des concours, en vue d'obtenir des récompenses offertes par quelque association agricole ou autre. Toutefois, il doit être préalablement fourni un cautionnement en conformité des règlements établis par le ministre, à l'effet de garantir que le droit plein et entier auquel ces animaux ou articles sont autrement assujétis, sera payé dans le cas de leur vente, au Canada, ou s'ils ne sont pas réexportés dans le délai spécifié au cautionnement;

701. Ménageries, chevaux, bestiaux, voitures et leurs harnais, sous le régime des règlements établis par le ministre;

702. Voitures de voyageurs et voitures chargées de marchandises, excepté les voitures appartenant à des troupes de cirque ou à des marchands ambulants, sous le régime des règlements établis par le ministre;

703. Bagage de voyageurs, sous le régime des règlements établis par le ministre;

704. Vêtements et autres effets personnels ou mobiliers, à l'exception de marchandises, appartenant à des sujets britanniques décédés à l'étranger, mais qui étaient domiciliés au Canada; livres, tableaux, argenterie ou meubles de famille, effets personnels et objets légués par testament.

ARTICLES ET MATÉRIAUX POUR SERVIR EXCLUSIVEMENT À LA FABRICATION DES MARCHANDISES DÉSIGNÉES AUX NUMÉROS SUIVANTS DU TARIF DOUANIER:

281, 281a, 391a, 406a, 406b, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409i, 409j, 409k, 409n, 410b, 411, 411a, 411b, 439c, 440k, 442, 442a, 476, 476a, 480, 538, 663, 663a, 663b, 666, 667, 696.

MATÉRIAUX, À L'EXCLUSION DES INSTALLATIONS D'USINE, UTILISÉS EN COURS DE FABRICATION OU DE PRODUCTION, QUI FORMENT UNE PARTIE DIRECTE DU COÛT DES MARCHANDISES DÉSIGNÉES AUX NUMÉROS SUIVANTS DU TARIF DOUANIER:

281, 281a, 391a, 406a, 406b, 409a, 409b, 409c, 409d, 409e, 409f, 409g, 409i, 409j, 409k, 409n, 410b, 411, 411a, 411b, 439c, 440k, 442a, 476, 476a, 480, 538, 663, 663a, 666, 667, 696.

11. Est abrogée l'annexe IV de ladite Loi, telle qu'édictée au chapitre cinquante-quatre des Statuts de 1932, et énumérant le sarticles exempts de la moitié de la taxe de vente, et remplacée par ce qui suit à titre d'annexe IV:

ANNEXE IV

Tous les articles manufacturés ou produits par les aveugles dans des institutions d'aveugles établies au Canada, ou sous le contrôle et la direction desdites institutions.

12. Est abrogée l'Annexe V de ladite Loi, telle qu'édictée à l'article seize et mentionnée à l'article douze du chapitre cinquante-quatre des Statuts de 1932, et remplacée par ce qui suit à titre d'annexe V:

ANNEXE V

Articles sur lesquels d'autres taxes d'accise sont imposées à l'importation par la partie XI de la présente loi; tabac en feuilles non préparé, importé par des fabricants patentés de tabac ou de cigares; matières destinées à la fabrication de la ficelle d'engerbage pour exportation, importées par les fabricants de cette ficelle; monnaies britanniques et canadiennes, monnaies d'or étrangères, or en lingots et non façonné; poisson et autres produits des pêcheries re Terre-Neuve; poissons capturés par des pêcheurs à bord de navires enregistrés au Canada ou appartenant à une personne domiciliée au Canada, et produits de ces poissons transportés des pêcheries sur ces navires; dons de vêtements pour des fins de charité; bibles; engrais chimiques; animaux pour l'amélioration de la race; planches, madriers et voliges de sapin, épinette, pin, sapin, du Canada ou mélèze, à l'état brut ou non ouvrés au delà du planage sur une face seulement, importés d'un pays qui admet en franchise les mêmes bois du Canada; marchandises désignées aux numéros 173, 364, 460, 700, 702, 703, 704, 705, 705a, 706, 707, 708 et 709 du tarif douanier.

13. Toute loi basée sur les paragraphes cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze de la présente résolution est censée être entrée en vigueur le vingt-deuxième jour de mars mil neuf cent trente-trois et s'être appliquée à toutes les marchandises importées ou sorties d'entrepôt pour la consommation à compter de cette date et à toutes les marchandises importées antérieurement pour la consommation et pour lesquelles nulle déclaration pour la consommation n'a été faite avant ce jour.

14. Toute loi basée sur les paragraphes deux, trois et quatre de la présente résolution est censée être entrer en vigueur le 1er mai mil neuf cent trente-trois.

LOI DE L'IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu qu'il convient de modifier ainsi la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu:

1. L'exemption accordée à une personne mariée ou à une veuve ou un veuf ayant un enfant à sa charge est réduite à $2,000 et l'exemption de toutes les autres personnes est réduite à $1,000;

2. L'exemption jusqu'ici accordée aux maîtres de la maison, d'après la définition donnée, est abolie;

3. L'exemption pour un enfant ou un petit-enfant à la charge du contribuable est fixée à $400;

4. L'exemption pour un parent, un grand-parent, un frère, une sœur à la charge du contribuable est fixée à la somme dépensée par celui-ci jusqu'à concurrence d'une exemption maximum de $400 pour chaque personne à sa charge;

5. L'exemption de $2,000 jusqu'ici accordée aux corporations et aux sociétés par actions est abolie;

6. Les taux gradués de l'impôt atteignant les personnes, à l'exclusion des corporations et des sociétés par actions, sont ceux énumérées dans l'annexe suivante:

7. Le taux de l'impôt atteignant les corporations est fixé à douze et demi pour cent;

8. Au cas où une corporation opte pour un rapport réuni, le taux frappant les corporations est fixé à treize et demi pour cent;

9. Le taux supplémentaire de l'impôt s'appliquant jusqu'ici au revenu dépassant $5,000 n'atteindra pas les corporations;

10. Tous les coupons au porteur, les certificats de coupons ou les titres de dividendes émis par des débiteurs canadiens comportant le paiement de dividendes ou d'intérêt et tous les coupons au porteur de même nature, ainsi que les chèques de dividendes émis par des débiteurs britanniques ou étrangers, touchés par des habitants du Canada, doivent être munis d'un certificat dûment attesté de propriété selon la manière prescrite;

11. Un impôt de cinq pour cent frappe la source de tous les dividendes ou intérêts payés ou crédités par des débiteurs canadiens à des personnes ne demeurant pas au Canada;

12. Une taxe de cinq pour cent frappe la source de tous les dividendes ou intérêts payés par des débiteurs canadiens touchés par des habitants du Canada et faisant prime sur le numéraire canadien;

13. Les loyers et redevances payables par des débiteurs canadiens à des personnes ne demeurant pas au Canada sont frappés à leur source d'un impôt en déduction de douze et demi pour cent par année sous réserve de rajustement lors de l'estimation de l'impôt sur le revenu payable par la personne n'habitant pas le Canada;

14. Rendre plus clair, plus sûr et plus effectif l'article 13 de ladite Loi;

15. Une limite est imposée à certaines allocations et dépenses imputées à leurs comptes par des compagnies du chef de sommes versées aux parents des actionnaires, de gratifications aux employés supérieurs et de tantièmes aux administrateurs;

16. L'intérêt sur les dettes et les impôts sur les biens productifs sont proportionnellement répartis entre le revenu provenant de sources soustraites et assujetties à l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu; toutefois, l'intérêt et les impôts ne devront jamais être débités au revenu provenant de l'occupation ou du commerce principal du contribuable;

17. Toute loi basée sur les paragraphes un à neuf, tous deux inclus, et les paragraphe quinze et seize, sera censée être entrée en vigueur au commencement de la période fiscale de 1932 et s'y appliquer ainsi qu'aux périodes fiscales se terminant pendant ladite période, de même qu'à toutes les périodes subséquentes;

18. Toute loi basée sur les dispositions des paragraphes dix, onze et douze de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur le 1er avril 1933 et s'appliquera à tous payements effectués ou encaissés à compter de ladite date ainsi qu'à tous coupons, certificats de coupons, titres de dividendes remboursables à compter du 1er avril 1933;

19. Toute loi basée sur les dispositions du paragraphe treize de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur le 22e jour de mars 1933, et s'appliquera à tous payements effectués à compter de ladite date.

PREMIÈRE ANNEXE

ÉCHELLE DE L'IMPÔT APPLICABLE AUX PERSONNES AUTRES QUE LES CORPORATIONS ET COMPAGNIES PAR ACTIONS

Sur les premiers $1,000 de revenu net ou toute partie de ladite somme au delà des exemptions, 3 pour cent, ou

$30 sur un revenu net de $1,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $1,000 mais ne dépassant pas $2,000, 4 pour cent sur cet excédent, ou

$70 sur un revenu net de $2,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $2,000 mais ne dépassant pas $3,000, 5 pour cent sur cet excédent, ou

$120 sur un revenu net de $3,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $3,000 mais ne dépassant pas $4,000, 6 pour cent sur cet excédent, ou

$180 sur un revenu net de $4,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $4,000 mais ne dépassant pas $5,000, 7 pour cent sur cet excédent, ou

$250 sur un revenu net de $5,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $5,000 mais ne dépassant pas $6,000, 8 pour cent sur cet excédent, ou

$330 sur un revenu net de $6,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $6,000 mais ne dépassant pas $7,000, 9 pour cent sur cet excédent, ou

$420 sur un revenu net de $7,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $7,000 mais ne dépassant pas $8,000, 10 pour cent sur cet excédent, ou

$520 sur un revenu net de $8,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $8,000 mais ne dépassant pas $9,000, 11 pour cent sur cet excédent, ou

$630 sur un revenu net de $9,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $9,000 mais ne dépassant pas $10,000, 12 pour cent sur cet excédent, ou

$750 sur un revenu net de $10,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $10,000 mais ne dépassant pas $11,000, 13 pour cent sur cet excédent, ou

$880 sur un revenu net de $11,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $11,000 mais ne dépassant pas $12,000, 14 pour cent sur cet excédent, ou

$1,020 sur un revenu net de $12,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $12,000 mais ne dépassant pas $13,000, 15 pour cent sur cet excédent, ou

$1,170 sur un revenu net de $13,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $13,000 mais ne dépassant pas $14,000, 16 pour cent sur cet excédent, ou

$1,330 sur un revenu net de $14,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $14,000 mais ne dépassant pas $15,000, 17 pour cent sur cet excédent, ou

$1,500 sur un revenu net de $15,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $15,000 mais ne dépassant pas $16,000, 18 pour cent sur cet excédent, ou

$1,680 sur un revenu net de $16,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $16,000 mais ne dépassant pas $17,000, 19 pour cent sur cet excédent, ou

$1,870 sur un revenu net de $17,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $17,000 mais ne dépassant pas $18,000, 20 pour cent sur cet excédent, ou

$2,070 sur un revenu net de $18,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $18,000 mais ne dépassant pas $19,000, 21 pour cent sur cet excédent, ou

$2,280 sur un revenu net de $19,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $19,000 mais ne dépassant pas $20,000, 22 pour cent sur cet excédent, ou

$2,500 sur un revenu net de $20,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $20,000 mais ne dépassant pas $25,000, 23 pour cent sur cet excédent, ou

$3,650 sur un revenu net de $25,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $25,000 mais ne dépassant pas $30,000, 24 pour cent sur cet excédent, ou

$4,850 sur un revenu net de $30,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $30,000 mais ne dépassant pas $35,000, 25 pour cent sur cet excédent, ou

$6,100 sur un revenu net de $35,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $35,000 mais ne dépassant pas $40,000, 26 pour cent sur cet excédent, ou

$7,400 sur un revenu net de $40,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $40,000 mais ne dépassant pas $45,000, 27 pour cent sur cet excédent, ou

$8,750 sur un revenu net de $45,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $45,000 mais ne dépassant pas $50,000, 28 pour cent sur cet excédent, ou

$10,150 sur un revenu net de $50,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $50,000 mais ne dépassant pas $55,000, 29 pour cent sur cet excédent, ou

$11,600 sur un revenu net de $55,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $55,000 mais ne dépassant pas $60,000, 30 pour cent sur cet excédent, ou

$13,100 sur un revenu net de $60,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $60,000 mais ne dépassant pas $65,000, 31 pour cent sur cet excédent, ou

$14,650 sur un revenu net de $65,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $65,000 mais ne dépassant pas $70,000, 32 pour cent sur cet excédent, ou

$16,250 sur un revenu net de $70,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $70,000 mais ne dépassant pas $75,000, 33 pour cent sur cet excédent, ou

$17,900 sur un revenu net de $75,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $75,000 mais ne dépassant pas $80,000, 34 pour cent sur cet excédent, ou

$19,600 sur un revenu net de $80,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $80,000 mais ne dépassant pas $85,000, 35 pour cent sur cet excédent, ou

$21,350 sur un revenu net de $85,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $85,000 mais ne dépassant pas $90,000, 36 pour cent sur cet excédent, ou

$23,150 sur un revenu net de $90,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $90,000 mais ne dépassant pes $95,000, 37 pour cent sur cet excédent, ou

$25,000 sur un revenu net de $95,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $95,000 mais ne dépassant pas $100,000, 38 pour cent sur cet excédent, ou

$26,900 sur un revenu net de $100,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $100,000 mais ne dépassant pas $110,000, 39 pour cent sur cet excédent, ou

$30,800 sur un revenu net de $110,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $110,000 mais ne dépassant pas $120,000, 40 pour cent sur cet excédent, ou

$34,800 sur un revenu net de $120,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $120,000 mais ne dépassant pas $130,000, 41 pour cent sur cet excédent, ou

$38,900 sur un revenu net de $130,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $130,000 mais ne dépassant pas $140,000, 42 pour cent sur cet excédent, ou

$43,100 sur un revenu net de $140,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $140,000 mais ne dépassant pas $150,000, 43 pour cent sur cet excédent, ou

$47,400 sur un revenu net de $150,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $150,000 mais ne dépassant pas $175,000, 44 pour cent sur cet excédent, ou

$58,400 sur un revenu net de $175,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $175,000 mais ne dépassant pas $200,000, 45 pour cent sur cet excédent, ou

$69,650 sur un revenu net de $200,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $200,000 mais ne dépassant pas $225,000, 46 pour cent sur cet excédent, ou

$81,150 sur un revenu net de $225,000; et en plus sur une revenu net d'au delà de $225,000 mais ne dépassant pas $250,000, 47 pour cent sur cet excédent, ou

$92,900 sur un revenu net de $250,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $250,000 mais ne dépassant pas $275,000, 48 pour cent sur cet excédent, ou

$104,900 sur un revenu net de $275,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $275,000 mais ne dépassant pas $300,000, 49 pour cent sur cet excédent, ou

$117,150 sur un revenu net de $300,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $300,000 mais ne dépassant pas $325,000, 50 pour cent sur cet excédent, ou

$129,650 sur un revenu net de $325,000; et en plus sur un revenu net d'au delà le $325,000 mais ne dépassant pas $350,000, 51 pour cent sur cet excédent, ou

$142,400 sur une revenu net de $350,000; et en plus sur une revenu net d'au delà de $350,000 mais ne dépassant pas $375,000, 52 pour cent sur cet excédent, ou

$155,400 sur un revenu net de $375,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $375,000 mais ne dépassant pas $400,000, 53 pour cent sur cet excédent, ou

$168,650 sur un revenu net de $400,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $400,000 mais ne dépassant pas $450,000, 54 pour cent sur cet excédent, ou

$195,650 sur un revenu net de $450,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $450,000 mais ne dépassant pas $500,000, 55 pour cent sur cet excédent, ou

$223,150 sur un revenu net de $500,000; et en plus sur un revenu net d'au delà de $500,000, 56 pour cent sur cet excédent.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors les bills suivants, lesquels sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 93, Loi modifiant le Tarif des douanes.
Bill No 94, Loi modifiant la Loi de l'accise.
Bill No 95, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
Bill No 96, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 8 MAI 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 864, du 5 mai 1933, autorisant le paiement de $14,244.55 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 865, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $3,746.28 à la province de Québec, pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 866, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $555.01 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 867, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $4,176.01 à la province de Québec pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 868, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $330,684.47 à la province de Québec pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 869, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $10,684.47 à la province de Québec pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 870, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $91.75 à la province du Manitoba pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 871, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $4,968.36 à la province de la Saskatchewan pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 872, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $1,331.56 à la province de la Saskatchewan pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 873, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $2,044.75 à la province de la Saskatchewan pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 874, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $12,026.96 à la province de l'Alberta pour secours direct distribué dans les municipalités, territoires non organisés et les municipalités pauvres.

Arrêté en Conseil, C.P. 875, du 5 mai 1933: autorisant le paiement de $15 à la province de la Colombie-Britannique pour secours direct et créditant la somme de $1,170.34 pour prêts faits à ladite province pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 876, du 5 mai 1933: créditant la somme de $244.45 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique couvrant ses déboursés en rapport avec le camps de secours provincial.

Arrêté en Conseil, C.P. 891, du 5 mai 1933: entente entre le gouvernement du Dominion et la province de la Colombie-Britannique concernant des mesures de secours dans ladite province, comprenant un programme de construction de chemins, stations expérimentales forestières du Dominion, et espaces pour entraînement, la prévention d'incendie de forêt, instruction sur les gisements miniers, etc.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 mars 1933: —Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres échangés du 1er décembre 1932, jusqu'à ce jour, entre le ministre des Chemins de fer et des Canaux ou tout autre membre du cabinet, et le premier ministre ou tout ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique ou toute autre personne, au sujet de la réduction des tarifs de transport sur le grain ou les grains utilisés sur les fermes, y compris une copie des propositions contenues dans la lettre collective de M. Stephen, vice-président intérimaire du chemin de fer Pacifique-Canadien, et de M. Fraser, vice-président du chemin de fer National-Canadien, lettre envoyée à l'honorable M. Manion, ministre des Chemins de fer et des Canaux, le 1er février 1933.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 97, Loi autorisant le Gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée du vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932, intitulé: Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Donnelly—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931, quel était le nombre total des automobiles de l'état qui servaient à l'accommodation des membres du cabinet.
2. Du 31 juillet 1930 au 31 mars 1931, quel était le nombre total des automobiles de l'état qui servaient à l'accommodation des sous-ministres.
3. Quand le gouvernement a acheté chacune des automobiles mentionnées aux question 1 et 2, et à quel prix.
4. Combien de ces automobiles on a vendues et combien sont encore la propriété de l'état.
5. Quant aux automobiles qui ont été vendues, à qui chacune a été vendue, et à quel prix.

Par M. Quinn—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si la Compagnie *Jarka* est incorporée sous le régime des lois du Dominion du Canada.
2. Quelle est la mise de fonds de cette compagnie.
3. Si son matériel flottant est enregistré au Canada.

4. Sinon, si elle a versé pleins droits sur son matériel flottant et sur son outillage de déchargement.

5. Si cette compagnie a demandé, par quelque requête, une remise de droits sur l'outillage qu'elle a transporté au Canada durant les trois dernières années.

6. Si le gouvernement sait que cette compagnie qui poursuit ses opérations dans le port de Montréal n'emploie pas de membres de l'Union des débardeurs.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Gagnon—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance échangée entre le Procureur-général de la province de Québec ou son assistant et le Ministre de la justice, et le juge en chef de Québec et d'autres personnes au sujet de la nomination de nouveaux juges de la Cour Supérieure dans la province de Québec.

Par M. Vallance pour M. Taylor—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance, et instructions aux fonctionnaires des douanes au sujet de la valeur imposable de la fléole, et de la révocation de cette valeur.

Par M. Pouliot pour M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, et rapports d'enquêtes insérés dans les dossiers du gouvernement durant les années 1930, 1931 et 1932, au sujet de la destitution de madame Arthur Perron, maîtresse de poste à Grondines, comté de Portneuf.

Par M. Weir (Macdonald)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents que le gouvernement ou tout membre du ministère ont reçus du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, au sujet de la défense d'importer au Canada des avions d'occasion ou usagés.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que le mardi, 9 mai prochain, et les jours suivants jusqu'à la fin de la session actuelle, la Chambre se réunira à onze heures du matin, chaque jour où elle siège, et qu'en plus de l'intermission habituelle à six heures p.m., il y aura aussi une intermission chaque jour de une heure à trois heures p.m., et que le mercredi, 10 mai prochain, et tous les mercredis subséquents les séances seront régies, de toute façon, par les mêmes règles qui sont observées les autres jours.

M. Bennett, propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Commission du tarif chapitre 55 des Statuts de 1931, pour prescrire que le traitement du président sera de $15,000 par année; et qu'il peut être accordé à tout membre de la Commission qui a servi pendant une période de dix années et qui, à l'expiration de telle période, est âgé de soixante ans ou de plus, une annuité égale à la moitié du traitement annuel de ce membre.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 26, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier est de nouveau considéré en comité général et quelque temps après le comité se lève sans faire rapport.

Le Bill No 30, Loi modifiant la Loi des douanes est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 45, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 27, Loi modifiant la Loi des banques est pris en considération et agréé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 66, Loi modifiant la Loi d'amirauté étant lu;

Sur motion de M. Bennett, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 9 MAI 1933

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 8 courant et constate qu'elle n'est pas conforme aux dispositions de la règle 68 et qu'elle ne peut être reçue:—

De J. Dixon, de Kildonan-Ouest, Manitoba, et plus de quatre cent mille autres, demandant que le Parlement du Dominion prenne action immédiate pour enlever à la commission de la Radio son pouvoir de censurer, empêcher ou prévenir telles conférences comme celles de J. F. Rutherford d'être irradiodiffusées. —M. *Loucks*.

M. l'Orateur décide que vu que ladite pétition n'est pas conforme aux dispositions de la règle 68, elle ne peut être reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la communication suivante:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

19 mai 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, juge en chef, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, ce jour à 5 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Stewart (Leeds), du comité spécial nommé pour considérer le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a tenu quatre réunions, tandis que les sous-comités provinciaux institués à la première réunion du comité se sont réunis de temps à autre pour étudier des suggestions et dresser des projets de répartition des sièges électoraux. Il en est résulté des progrès réels dans la préparation des annexes à présenter par le Comité.

Le comité demande la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Stewart (Leeds), ledit rapport est agréé.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a pris en considération le Bill No 76, Loi concernant la *Quebec, Montreal and Southern Railway Company* et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le gouvernement a mis dans ses dossiers depuis 1930 au sujet du bureau de poste de Garson, Ontario.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, requêtes, rapports et autres documents échangés depuis le mois d'août 1930 et que le gouvernement a en sa possession concernant le bureau de poste de Pré Sainte-Marie, Saskatchewan.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, demandes, propositions, rapports d'examen et autres écrits et documents qui ont trait à la nomination pendante d'un maître de poste à Digby, Nouvelle-Ecosse.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Copie de tous les bordereaux de salaires, des comptes, pièces justificatives et autres documents relatifs à des travaux exécutés dans l'été 1931 au brise-lames de Little Brook.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel a été le coût des matériaux fournis pour la construction d'un brise-lames sur le rivage sud, au port de Glace Bay en mars 1932.
2. Si on a fait un appel de soumissions pour la fourniture de ces matériaux.
3. Quel ou quels marchands de bois ont fourni les matériaux, et à quel prix.
4. Si l'entrepreneur, feu Neil N. MacDonald, avait pleins pouvoirs pour l'achat des matériaux, ou le ministère des Travaux publics a donné des commandes pour ces matériaux, ou si ceux-ci ont été fournis sans consulter M. MacDonald.
5. Quelle partie du brise-lames projeté on a parachevée, et si on l'intention de construire une autre annexe.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933—Document montrant:—

1. Si le ministère des Travaux publics a fait exécuter depuis le mois de juillet 1930 jusqu'à ce jour, des travaux de nivellement dans le comté de Laval-Deux-Montagnes.
2. Si oui, dans quelles rivières ces travaux ont été faits, et quels montants furent dépensés pour chacune de ces entreprises.

3. Si ledit ministère a fait exécuter des travaux de drainage et de creusage de cours d'eau dans le comté de Laval-Deux-Montagnes depuis juillet 1930 jusqu'à ce jour.

4. Si oui, dans quels cours d'eau ces travaux ont été faits et quels montants ont été dépensés pour chacun de ces cours d'eau.

5. Si le gouvernement fédéral a payé le coût total de ces travaux, si non, quelle proportion a-t-il été appelé à payer.

6. A la demande de qui ces travaux ont été exécutés.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933—Document montrant:—En vertu de la Loi tendant à alléger le chômage, quel est le montant par tête versé à chaque province, sur la base de la population de chaque province, durant les trois dernières années, ou depuis la petite session de 1930, sous les titres suivants: (*a*) secours direct; (*b*) travaux publics; (*c*) prêts aux cultivateurs; (*d*) prêts aux provinces; (*e*) prêts aux compagnies; (*f*) le total, pour toutes fins, en tant pour cent de la population de chaque province.

Sur motion de M. Bury, les deuxième et troisième rapports du comité du Règlement sont adoptés.

Le Bill No 77, Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers est considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 94, Loi modifiant la Loi de l'accise est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 73, Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 80, Loi modifiant la Loi des chemins de fer est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets, étant lu;

M. Manion, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Heaps, appuyé par M. MacInnis propose en amendement:—Que ledit bill ne soit maintenant lu la troisième fois, mais que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"le bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre avec prière que le Gouvernement prenne en considération les Voies et Moyens pour pourvoir à des compensations pour toutes personnes dont les services auront été discontinués comme résultat de la mise en vigueur de toute ou toutes dispositions de ladite loi."

M. l'Orateur décide que ledit amendement proposé n'est pas recevable pour la raison qu'un bill peut être renvoyé au comité général avec instructions que

le comité a le pouvoir de le modifier dans certains détails ou pour plus ample considération; il ne peut être renvoyé avec prière que certains sujets soient pris en considération par le Gouvernement.

De cette décision, M. Heaps en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue, elle est résolue dans l'affirmative sur division.

Et la question étant de nouveau posée pour la troisième lecture dudit bill;

M. Woodsworth, appuyé par M. Mitchell propose en amendement:—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instructions que la clause suivante soit insérée:

"Que le chemin de fer Canadien du Pacifique et les chemins de fer Nationaux du Canada devront pourvoir à des compensations pour ceux dont les services auront été discontinués comme résultat de la mise en vigueur de toute ou toutes dispositions de cette loi."

M. l'Orateur décide que ledit amendement proposé n'est pas recevable pour la raison qu'il renferme une dépense de deniers publics et ne peut être proposé que par un ministre sur recommandation de la Couronne.

De cette décision M. Woodsworth en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue, elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),	Ganong,	Munn,	Smith (Victoria-Carleton),
Arsenault,	Geary,	Myers,	Spankie,
Arthurs,	Gobeil,	Neill,	Spence,
Baribeau,	Gordon,	Nicholson,	Sproule,
Belec,	Hay,	Perley (Qu'Appelle),	Stanley,
Bourgeois,	Jones,	Pickel,	Stewart (Leeds),
Bowman,	Laurin,	Plunkett,	Stewart (Lethbridge),
Burns,	Lennox,	Price,	Stinson,
Bury,	Macdonald (Kings),	Quinn,	Stirling,
Chaplin,	Macdougall,	Robinson,	Sullivan,
Charters,	MacMillan,	Ryckman,	Sutherland,
Davies,	MacNicol,	Sauvé,	Swanston,
Dickie,	McGillis,	Séguin,	Tétreault,
Duguay,	McGregor,	Shaver,	Thompson (Lanark),
Dupré,	McLure,	Short,	Tummon,
Duranleau,	Manion,	Simpson (Simcoe-Nord),	Turnbull,
Ernst,	Moore (Châteauguay-Huntingdon),	Simpson (Algoma-Ouest),	Weir (Melfort),
Esling,	Morand,		White (Mont-Royal),
Fraser (Caribou),			Wilson—74.
Gagnon,			

CONTRE:

Messieurs

Beaubien,	Denis,	Garland (Bow-River),	Mercier (Laurier-Outremont),
Blair,	Deslauriers,	Hanson (Skeena),	Mitchell,
Boulanger,	Desrochers,	Heaps,	Parent,
Bradette,	Dumaine,	Heenan,	Pouliot,
Brasset,	Factor,	MacInnis,	St-Père,
Butcher,	Ferland,	Mackenzie (Vancouver-Centre),	Spencer,
Carmichael,	Fontaine,	McPhee,	Vallance,
Casgrain,	Gardiner,		Woodsworth—32.
Chevrier,			

Et la question pour la troisième lecture dudit bill étant de nouveau posée;

M. Donnelly, appuyé par M. Bothwell propose en amendement: Que ledit bill ne soit maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général dans le but d'inclure l'amendement suivant:—

"Que le chemin de fer de la baie d'Hudson ne passe pas sous la juridiction de la commission des chemins de fer du Canada, ainsi que ce bill l'exige, ou par toute autre autorité que celle du Gouvernement du Canada."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement elle est rejetée sur division.

Et la question étant posée sur la motion principale:—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Barber,
Baribeau,
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowen,
Burns,
Bury,
Cantley,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Davies,
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Dupré,
Duranleau,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Hay,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Laurin,
Lennox,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Murphy,
Myers,
Neill,
Nicholson,
Perley (sir George),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stinson,
Stirling,
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson—84.

Messieurs

CONTRE:

Beaubien,
Blair,
Boulanger,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Duff,
Dumaine,
Euler,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Garland (Bow-River),
Goulet,
Hall,
Heaps,
Heenan,
Hurtubise,
King, Mackenzie
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McKenzie (Assiniboïa),
McPhee,
Marcil,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mitchell,
Motherwell,
Parent,
Pouliot,
Reid,
St-Père,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Totzke,
Vallance,
Verville—47.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 74, Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 83, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Le Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 97, Loi autorisant le gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée du vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932, intitulé: Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens est lu la troisième fois et passé.

Le Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution modifiant la Loi des Postes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des Postes pour prescrire que dans les périodiques et les journaux transmis à une distance plus grande que quarante milles de leur lieu de publication, ou qui paraissent plus qu'une fois par semaine, la partie consacrée aux annonces sera sujette à un port de quatre cents la livre lorsque l'espace occupé par l'annonce excèdera 50 pour cent.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 98, Loi modifiant la Loi des Postes, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 22, Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi de la Commission du tarif, chapitre 55, des Statuts de 1931, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited.*
Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives).
Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
Loi modifiant la Loi des pénitenciers.
Loi constituant en corporation le *Devonshire Jockey Club.*
Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company.*
Loi modifiant la Loi des grains du Canada.
Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec.
Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.*
Loi modifiant la Loi des banques.
Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille.

Et qu'à ces bills sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

IX—ETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES COLONS SUR LES TERRES

66 Avances aux anciens combattants s'établissant sur des terres; avances consenties sous le régime des projets d'établissement de familles britanniques, remboursables par le gouvernement britannique; frais d'administration des projets

d'établissement d'anciens combattants et d'autres colons; frais d'administration du personnel du service d'établissement des soldats poursuivant des investigations pour le comité des allocations aux anciens combattants.. .. .. 1,173,600 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Coote pour la deuxième lecture du Bill No 81, Loi modifiant la Loi de l'intérêt.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Brasset,
Butcher,
Carmichael,
Casgrain,
Coote,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dumaine,
Dupuis,
Factor,
Fafard,
Fontaine,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Hurtubise,
Kennedy (Peace-River),
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mitchell,
Pouliot,
Reid,
Rhéaume,
Séguin,
Speakman,
Spencer,
Thauvette,
Totzke,
Woodsworth—34.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Belec,
Bennett,
Bourgeois,
Burns,
Bury,
Chaplin,
Cotnam,
Davies,
Dickie,
Duguay,
Duranleau,
Ernst,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Ganong,
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Jones,
Larue,
Lawson,
Lennox,
Macdonald (Kings),
MacMillan,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Myers,
Neill,
Nicholson,
Peck,
Pickel,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Robinson,
Sauvé,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Sutherland,
Tétreault,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal)—65.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXVI—DIVERS

250	Pour effectuer les paiements relatifs au transport de la houille à des conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son conseil, et pour en défrayer les dépenses d'administration..	2,000,000 00

XXXVII—REVENU NATIONAL

268	Traitements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édifice provis. douan. et loyers..	6,637,000 00
	Traitement et frais de déplacement des fonctionnaires des services d'inspection, d'enquête et de vérification et du serv, prév. de la sous-évaluation..	922,994 00
	Divers—Impression et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres dateurs, cadenas, instruments, frais de messageries sur échantillons, formules de loi et frais de contentieux, primes sur cautions, uniformes des douaniers, appareils et fournitures de laboratoire, etc.	600,000 00
	Montant à payer au ministère de la Justice, pour le service secret de surveillance, lequel ministère les déboursera et devra ensuite en rendre compte..	25,000 00
	Administration de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu*, 1917, et de ses modifications, et autorisation de créer à cet effet des emplois et de faire des nominations nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil, et les emplois précités et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $8,000 pour le commissaire de l'impôt sur le revenu (à déduire 10 p. 100)..	2,200,000 00
	Montant à verser au ministère de la Justice, qui le dépensera et auquel on en rendra compte pour le service secret de surveillance au service de l'impôt sur le revenu..	20,000 00

XXXIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Bassins de radoub

270	Bassin de radoub de Champlain..	82,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt..	80,000 00
	Bassin de radoub de Lorne..	41,500 00
	Selkirk—Cale de radoub..	3,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

271	Ile du Prince-Edouard et continent..	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terrestres et sous-marines, dans le bas Saint-Laurent, et les Provinces maritimes, y compris les frais de service des navires du service des câbles..	133,000 00
	Alberta et Saskatchewan..	87,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.. ..	91,000 00
	Colombie-Britannique—District du Nord..	64,000 00
	Réseau principal du Yukon..	116,500 00
	Service télégraphique et téléphonique en général..	6,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à **10.55** p.m., jusqu'à demain à **11** a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 106

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 10 MAI 1933

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-quatrième rapport du préposé aux pétitions, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 9 courant, et constate que le délai pour recevoir des pétitions étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Joseph Albéric Beaudry, et autres, de Montréal, Québec, demandant une loi les constituant en corporation de *The Discount and Loan Corporation of Canada*, pour les fins de faire les affaires des institutions de crédit en général.—M. *Sullivan.*

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 avril 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre du Commerce ou tout fonctionnaire de son ministère, ou tout autre ministre ou fonctionnaire supérieur de ministère et la Commission du service civil depuis 1930 au sujet de la nomination d'un avocat attaché à la Commission des grains.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1933—Document montrant:—

1. Du 22 août 1914 au 30 mars 1933, quelles ont été les avances annuelles aux banques autorisées et aux banques d'épargne en vertu de la Loi financière.
2. Quel a été le taux de l'intérêt demandé.
3. Quel a été le montant total des intérêts que le gouvernement a reçus sur ces avances.
4. Durant la période mentionnée plus haut, quelles sommes totales on a prêtées à chaque banque.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Sauvé, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, plans, rapports et autres documents en la possession du gouvernement au sujet du bureau de poste de La Couronne, comté de Témiscouata, depuis le mois d'août 1930.

Et aussi,—Réponse à u nordre de la Chambre du 8 mai 1933:—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, et rapports d'enquêtes insérés dans les dossiers du gouvernement durant les années 1930, 1931 et 1932, au sujet de la destitution de madame Arthur Perron, maîtresse de poste à Grondines, comté de Portneuf.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mai 1933:—Copie complète de tous les télégrammes, correspondance, lettres, et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes ou sociétés de l'Ile du Prince-Edouard et le ministère des Pêcheries, le sous-ministre, ou aucuns des ministres intérimaires au sujet de la destitution de R. Wesley Squarebriggs, fonctionnaires des pêcheries dans le comté de Prince, Ile du Prince-Edouard, et au sujet de la nomination de Neil MacLeod à sa place.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions et autres documents échangés entre le ministre intérimaire des Pêcheries et tout fonctionnaire de ce ministère à Ottawa, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse ou d'ailleurs au sujet de l'ouverture, le 1er avril 1933 au lieu du 20 avril, de la saison du homard dans le district compris entre Cole Harbor, comté d'Halifax, et cap Argos, comté de Guysborough.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ferland—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle est l'évaluation totale des terres en culture dans chacune des provinces du Canada.

2. Quel est le montant des dettes hypothécaires des cultivateurs dans chacune de ces provinces.

Par M. Ferland—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. S'il y a des documents officiels ou publications du Gouvernement fédéral qui ne sont publiés qu'en langue anglaise seulement.

2. Si oui, quel en est le nombre.

3. Quels en sont les titres.

Par M. Ferland—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des employés civils temporaires ou permanents payés par le Gouvernement fédéral, qui travaillaient à Ottawa le 7 août 1930.

2. Combien il y a actuellement d'employés civils temporaires ou permanents à Ottawa.

3. Combien il y a d'employés civils dans les départements à Ottawa, temporaires ou permanents, qui ont donné leur démission ou qui ont perdu leur position depuis le 7 août 1930.

4. Combien il y a d'employés civils à Ottawa qui, depuis le 7 août 1930, ont été mis à leur retraite et reçoivent une pension du Gouvernement.

5. Quel a été, en 1932, le coût total de la pension de cette catégorie d'employés civils.

6. Combien il y a de nouveaux employés civils, temporaires ou permanents, qui travaillent à Ottawa et qui n'étaient pas à l'emploi du Gouvernement le 7 août 1930.

7. Si tous ces employés civils sont des sujets britanniques.

8. Si non, combien ne sont pas sujets britanniques.

M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en son conseil soit autorisé à se procurer par voie d'emprunt, en conformité des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, un montant qui n'excèdera pas, au total, la somme de sept cent cinquante millions de dollars pour racheter ou rembourser la totalité ou toute partie des emprunts ou des débentures du Canada, et pour acheter et retirer de la circulation des titres non échus du Canada.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 84, Loi modifiant la Loi des juges étant lu;

M. Dupré propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé;

Et la question étant posée: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Saint-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Burns,
Bury,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Cotnam,
Davies,
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Duranleau,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Gagnon,
Gardiner,
Gobeil,
Gordon,
Hackett,
Hay,
Heaps,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Larue,
Laurin,
Lennox,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacInnis,
MacMillan,
MacNicol,
Macphail,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Manion,
Mitchell,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Quinn,
Robinson,
Ross,
Ryckman,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Speakman,
Spencer,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—99.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,	Dubois,	Hurtubise,	Perras,
Beaubien,	Duff,	King, Mackenzie	Pouliot,
Blair,	Dumaine,	Mackenzie	Reid,
Boulanger,	Euler,	(Vancouver-Centre),	Rhéaume,
Bradette,	Factor,	MacLean,	Roberge,
Brown,	Fafard,	McIntosh,	St-Père,
Butcher,	Fontaine,	McKenzie	Sanderson,
Cardin,	Fournier,	(Assiniboïa),	Séguin,
Chevrier,	Golding,	McPhee,	Taylor,
Denis,	Hall,	Munn,	Thauvette,
Deslauriers,	Hanson (Skeena),	Neill,	Totzke,
Desrochers,	Howard,	Parent,	Vallance,
Donnelly,			Verville—48.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 98, Loi modifiant la Loi des Postes est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement unanime, la Chambre retourne à la Présentation des bills, sous les Affaires de Routine.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 99, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

. Le Bill No 93, Loi modifiant le Tarif des douanes est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 95, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 96, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(Plein montant des sommes ci-dessous)

PAQUEBOTS NATIONAUX ET LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

300	Pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, occasionné en 1933 par l'application de ladite loi:	
	(*a*) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus..	6,611,000 00
	(*b*) Montant du déficit dans les recettes et revenus occasionné par la diminution des taxes, en vertu de l'application de la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes..	1,404,270 00

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XXXVI—DIVERS

238	Traitements et dépenses de la Commission du tarif—Les paiements pouvant être faits nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications	120,000 00
240	Subventions aux travaux du département des Assurances pour la prévention des incendies..	9,300 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

DIVERS

130	Division de l'architecture—Traitements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	63,700 00
	Division du génie—Traitements des ingénieurs, commis, etc., du service extérieur..	419,000 00
	Fonct., entretien de bateaux servant à l'inspection..	10,000 00
	Entretien et fonction. de barrages pour l'emmagas. de l'eau sur la riv. Ottawa et ses tribut., levés et règlement des dommages causés aux terrains..	25,000 00
	Musée national du Canada..	35,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	75,000 00
	Levés et inspections..	55,000 00
	Solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00
	Travaux divers non autrement pourvus, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $3,000..	50,000 00

XLI—COMMERCE

286	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger, y compris la somme de $100,000 pour publicité et annonces dans le Royaume-Uni et en Europe; l'administration devant en être confiée au Haut Commissaire pour le Canada.. ..	173,500 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

195	Soin des patients et examens médicaux relatifs aux pensions	1,800,000 00
196	Traitements— Personnel du ministère	2,524,600 00
197	Compensation—Solde et allocations	1,520,000 00
198	Secours aux chômeurs	2,600,000 00
199	Frais d'administration et fonds de roulement	275,000 00
200	Responsabilité des patrons	40,000 00
201	Emplois protégés	50,000 00
202	Subvention à la Légion canadienne, *British Empire Service League*	10,000 00
203	Subvention au fonds d'inhumation des soldats	40,000 00
204	Tribunal des pensions	65,700 00
205	Tribunal d'appel des pensions	19,800 00
207	Comité des allocations aux anciens combattants	14,400 00

X—PENSIONS

80	Guerre européenne—Marine, milice et aviation après la guerre	45,000,000 00
81	Traitements et dépense casuelle de la Commission des pensions du Canada	467,436 00

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Londres

213	Traitements et dépenses du bureau du haut commissaire du Canada, y compris $1,800 d'émoluments additionnels au haut commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C	123,660 00

XXXVI—DIVERS

247	Service canadien de la radiodiffusion	1,000,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution modifiant la Loi de la Commission du tarif.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Commission du tarif, chapitre 55 des Statuts de 1931, pour prescrire que le traitement du président sera de $15,000 par année; et qu'il peut être accordé à tout membre de la Commission qui a servi pendant une période de dix années et qui, à l'expiration de telle période, est âgé de soixante ans ou de plus, une annuité égale à la moitié du traitement annuel de ce membre.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 100, Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

53724—35½

No 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 11 MAI 1933

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 101 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow." —M. *Bell* (St-Antoine).

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition de Angelo Stavrow demandant un bill de divorce, et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest), conformément à l'ordre spécial passé le 27 mars, le Bill No 101 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow, est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De *Genter Thickener Company*, compagnie constituée sous l'empire des lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, pour faire revivre et restaurer le brevet No 209,565, se rapportant à certains perfectionnements aux appareils pour l'épaississement de mélanges.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill No 102, Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company.*

Sur motion de M. Chevrier, conformément à l'ordre spécial passé le 29 mars, ledit bill est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a examiné les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement:—

Bill No 68 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg."

Bill No 69 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Prupas."

Bill No 75 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Shidlowskawa Lowrey."

Bill No 85 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight."

Bill No 86 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox."

Bill No 87 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Andrew Torrance Carruthers."

Bill No 88 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilias Torrance Newton."

Bill No 89 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour."

Bill No 90 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan."

Bill No 91 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll.

Bill No 92 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1933—Document montrant:—

1. Si la Compagnie *Jarka* est incorporée sous le régime des lois du Dominion du Canada.
2. Quelle est la mise de fonds de cette compagnie.
3. Si son matériel flottant est enregistré au Canada.
4. Sinon, si elle a versé pleins droits sur son matériel flottant et sur son outillage de déchargement.
5. Si cette compagnie a demandé, par quelque requête, une remise de droits sur l'outillage qu'elle a transporté au Canada durant les trois dernières années.
6. Si le gouvernement sait que cette compagnie qui poursuit ses opérations dans le port de Montréal n'emploie pas de membres de l'Union des débardeurs.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. LaVergne—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les propriétaires de la station d'émission C.H.R.C., à Québec.
2. Si les propriétaires sont constitués en corporation, quels sont les administrateurs ou les associés de cette corporation.

3. Quand la licence de ladite station se termine.
4. Si la licence a été renouvelée, quand elle a été renouvelée, pour combien de temps et sur les avis de quelle personne.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Du 1er octobre 1932 au 20 avril 1933, de quel ou de quels avocats la Commission du port de New-Westminster, Colombie-Britannique, ou quelqu'un en son nom ils ont retenu les services.
2. Pour quels travaux juridiques, en particulier, on a retenu leurs services.
3. Durant les mois mentionnés plus haut, quels montants respectifs ont été payés pour toutes fins juridiques.
4. Quels montants respectifs sont encore dûs pour tout service juridique rendu durant les mois mentionnés plus haut.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 1er mars 1933, quelle somme le ministère de la Marine a perçu en quayages à l'endroit connu sous le nom de quai du chemin de fer, à Pictou, Nouvelle-Ecosse.
2. Durant la même période, quelle somme est devenue exigible et due pour quayages audit quai.
3. De qui des droits de quai n'ont pas été perçus, bien que dus.
4. Qui est le fonctionnaire qui représente le ministère pour la perception des droits de quai audit quai, et quelle est sa rémunération annuelle.
5. Si des droits de quai sont perçus sur la vieille allège à laquelle on permet de demeurer audit quai, si tel est le cas, quelle somme est due de ce fait.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle partie de la subvention de $13,000 accordée pour l'ostréiculture a été dépensée dans les district de Bideford, de Malpecque et de Grande Rivière.
2. Quels sont les détails de la dépense du solde de cette somme dans l'Ile du Prince-Edouard, dans la Nouvelle-Ecosse, et dans le Nouveau-Brunswick.
3. Durant la saison de 1932, quel était le nombre total des gardes-côtes qui surveillaient la pêche au homard dans les détroits de Northumberland et autour de l'Ile du Prince-Edouard.
4. Soit que les navires soient loués, soit qu'ils soient affrêtés ou que le ministère en soit propriétaire, combien chacune coûte.
5. Quel est le nombre d'hommes formant l'équipage de chaque navire, quels sont leurs noms et quel montant a été payé à chacun.
6. Durant la saison de 1932, quel a été le coût total du service de patrouille pour la protection du homard dans le comté de Prince, Ile du Prince-Edouard.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-haut.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 73, Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Bill No 80, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Bill No 94, Loi modifiant la Loi de l'accise.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, en vertu des dispositions de la Loi du fonds consolidé et de la vérification, d'un montant qui n'excèdera pas la somme de sept cent cinquante millions de dollars, étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu:—Que le Gouverneur en son conseil soit autorisé à se procurer par voie d'emprunt, en conformité des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, un montant qui n'excèdera pas, au total, la somme de sept cent cinquante millions de dollars pour racheter ou rembourser la totalité ou toute partie des emprunts ou des débentures du Canada, et pour acheter et retirer de la circulation des titres non échus du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 103, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines somme d'argent pour le service public, lequel est lu la première et la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture ce jour.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 99, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant.

Du consentement unanime, la Chambre retourne à la présentation des rapports des comités, sous les Affaires de Routine.

M. Arthurs, du comité spécial auquel a été référé le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a examiné ledit Bill No 78, et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

Sur motion de M. Bennett, le Bill No 78, Loi modifiant le Loi des pensions, est inscrit sur le feuilleton pour être pris en considération ce jour.

Le débat sur la motion de M. Bennett pour la deuxième lecture du Bill No 99, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion est alors repris.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Barber, Baribeau, Barrette, Belec, Bell (Saint-Jean-Albert), Bennett, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Cantley, Carmichael, Chaplin, Charters, Coote, Cotnam, Davies, Dickie, Duguay, Duranleau, Edwards, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Gardiner, Gobeil, Gordon, Hackett, Harris, Hay, Johnstone, Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laurin, Lennox, Loucks, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), MacLaren, MacNicol, McGillis, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Myers, Nicholson, Peck, Pickel, Plunkett, Quinn, Robinson, Ross, Rowe, Sauvé, Senn, Simpson (Simcoe-Nord), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Sproule, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Lanark), Turnbull, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—89.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien, Blair, Boulanger, Bradette, Butcher, Cardin, Denis, Deslauriers, Desrochers, Donnelly, Dubois, Duff, Dumaine, Elliott, Factor, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Fraser (Northumberland, Ont.), Golding, Goulet, Hall, Hanson (Skeena), Hurtubise, Jacobs, King, Mackenzie Lacroix, MacInnis, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), McPhee, Mitchell, Motherwell, Neill, Parent, Pouliot, Reid, Rhéaume, Roberge, Sanderson, Séguin, Stewart (Edmonton-Ouest), Totzke, Vallance, Woodsworth, Young—46.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.

No 108

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 12 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 février 1933:— Copie de tous les documents, corespondance, décrets ministériels relatifs à la main mise par le gouvernement de Terre-Neuve sur une partie du Labrador, autrefois située dans la province de Québec et maintenant incorporée au Dominion de Terre-Neuve.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations assermentées et autres documents depuis 1930 au sujet du changement du bureau de poste de Newport Point, comté de Gaspé.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 mai 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le Procureur-général de la province de Québec ou son assistant et le Ministre de la justice, et le juge en chef de Québec et d'autres personnes au sujet de la nomination de nouveaux juges de la Cour Supérieure dans la province de Québec.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 880, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $16,136.37 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 881, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $25,682.46 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 882, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $38,880.08 à la province de l'Ontario pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 883, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $400,973.61 pour secours direct distribué dans les municipalités et districts non organisés.

Arrêté en Conseil, C.P. 884, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $5,336.97 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 885, du 9 mai 1933: autorisant de mettre l'administration de la Loi de secours, 1933, sous la juridiction du ministre du Travail.

Arrêté en Conseil, C.P. 886, du 9 mai 1933: prorogeant les termes de l'entente au sujet des soins aux célibataires sans asile, survenue avec les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, tels qu'exposés dans l'arrêté en Conseil, C.P. 596, du 4 avril 1933, jusqu'au 31 mai 1933.

Arrêté en Conseil, C.P. 894, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $27,968.73 à la province de la Nouvelle-Ecosse pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 895, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $10,016.29 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 896, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $28,867.94 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 897, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $162,117.87 à la province du Manitoba pour secours direct distribué dans les municipalités et le village désorganisé de Brooklands.

Arrêté en Conseil, C.P. 898, du 9 mai 1933: autorisant le paiement de $43,046.41 à la province de l'Alberta pour secours direct distribué dans les cités de Calgary et de Midicine Hat.

Arrêté en Conseil, C.P. 910, du 10 mai 1933: autorisant le paiement de $14,903.95 à la province du Nouveau-Brunswick pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 911, du 10 mai 1933: autorisant le paiement de $82,342.85 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 915, du 10 mai 1933: augmentant le nombre des célibataires sans asile, maintenant employés, par le ministère de la Défense nationale, au travail de secours à 12,500 hommes, tel que défini par l'arrêté en Conseil, C.P. 526, du 31 mars 1933.

Il dépose aussi sur la Table,—Textes authentiques des projets de conventions et des propositions adoptés à la seizième réunion de la Conférence internationale du travail, en 1932, en conformité des dispositions de l'article 406 du Traité de Versailles et des dispositions semblables des autres Traités; et aussi le texte d'un décret du conseil, C.P. 545, daté du 24 avril 1933, qui a été adopté au sujet de la juridiction du Parlement et des législatures provinciales respectivement sur les matières qui font le sujet de ces projets de conventions et de ces propositions.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 103, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public, étant lu;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions est considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 30, Loi modifiant la Loi des douanes.

Bill No 45, Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats.

Bill No 97, Loi autorisant le gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée le vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932 intitulé: Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Bill No 74, Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 104 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques."

Bill No 105 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes."

Bill No 106 (C du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill suivant, sans amendement:—

Bill No 37 (A du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company,* avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 2, ligne 13. Remplacer les mots "vingt-cinq" par le mot "cent."

2. Page 2, lignes 15 et 16. Remplacer les mots "au moins vingt-cinq pour cent du" par le mot "le."

3. Page 2, ligne 20. Remplacer le mot "poursuivi" par le mot "achevé."

4. Page 2, ligne 29. Après le mot "personnes" insérer les mots "subordonnément aux frais de service nécessaires."

5. Page 2, lignes 36 et 37. Remplacer les mots "*Securities Act* de la province d'Ontario" par les mots "*Security Frauds Prevention Act,* 1930, de la province d'Ontario et aux modifications y apportées."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 2, lignes 13 à 20 inclusivement. Disjoindre la sous-clause (3).

2. Page 2, ligne 32. Remplacer les mots "des paragraphes" par les mots "du paragraphe."

3. Page 2, ligne 32. Retrancher les mots "trois, quatre ou cinq."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 77, Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers, avec un amendement comme suit:—

1. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Rhodes, la Chambre retourne à la Présentation des rapports des comités aux Affaires de Routine.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente alors le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Comité a examiné l'ordre de renvoi suivant, en date du 23 février 1933:

"La Chambre décide d'autoriser le Comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation à recueillir les faits relatifs à la production, la cueillette, la fabrication, la distribution et la vente du lait et de ses sous-produits, avec pouvoir d'étudier lesdites questions sous toutes leurs faces et d'enquêter à leur sujet, et de faire rapport de ses constatations à la Chambre."

Le Comité a entendu des producteurs et des distributeurs de lait. Des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont adressé la parole à plusieurs séances et apporté de précieux renseignements.

Le Comité a aussi étudié, avec intérêt et profit, le rapport de la commission Grigg, de Grande-Bretagne, le rapport de la commission provinciale de l'industrie laitière de Québec, de 1932, et le rapport du Dr Bond, de l'université Cornell, à ladite commission. Il a aussi parcouru et examiné les règlements d'hygiène et de salubrité des diverses villes recensées.

Les témoignages et ce rapport ont eu une large diffusion parmi les intéressés dans tout le Canada; les bibliothécaires, les gouvernements provinciaux et les universités, et les sociétés de production et de distribution. Cette diffusion de renseignements, constatations et recommandations, croyons-nous, va favoriser une compréhension plus réelle de la situation et aider puissamment les intéressés à formuler des programmes d'action et trouver des solutions.

Le Comité a tenu trente séances et entendu quarante témoins, dont les dépositions couvrent environ mille pages de texte imprimé. Une copie de la preuve est déposée avec le présent rapport pour la gouverne de la Chambre. Une étude de la preuve recueillie démontre ce qui suit:

Au cours des dernières années la production du lait a augmenté au Canada et durant cette même période la consommation du lait en nature accuse une augmentation énorme. Cette dernière peut être attribué à une plus forte consommation per capita et à une population plus considérable. Il en est résulté un accroissement beaucoup plus rapide dans la demande du lait destiné à la consommation en nature que dans la production du lait même. De 1925 à 1930 la production accuse une augmentation de 18 p. 100, tandis que la consommation ménagère accuse une augmentation de 85 p. 100. L'augmentation plus considérable de la consommation du lait en nature comparativement à la production a nécessité le retrait du lait destiné à d'autres usages pour répondre à la demande du lait consommé en nature. Cette situation est très bien illustrée par l'état suivant qui indique les pour cents de la production totale du lait utilisés à des fins différentes en 1925 et en 1930:

	1925 p. 100	1930 p. 100
Fromage	15.82	9.10
Beurre de fabrique et de ferme	50.31	44.76
Lait condensé, évaporé, desséché, etc.	1.50	1.35
Consommé comme crème et lait	27.11	42.65
Crème à la glace	.74	1.03
Autres fins	4.52	1.11

D'après le tableau précédent on remarquera que la proportion de la production totale de lait consommée en nature est de 15½ p. 100 plus considérable en 1930 qu'en 1925, et, exception faite de la crème à la glace, le pour cent de la production totale affecté à la fabrication de produits laitiers est moins élevé.

C'est le pour cent du lait destiné à la fabrication du fromage qui accuse la plus forte diminution, et de prime abord cette diminution, au point de vue de la quantité de lait affectée à cette fin, ne semble pas d'une grande importance. Cependant, puisque le fromage est du point de vue du commerce d'exportation le plus important des divers produits laitiers, il constitue un facteur important quant à la fixation des prix du lait destiné à autres fins. Le fromage prend conséquemment une bien plus grande importance que ne l'indique le pourcentage de la production totale du lait qui entre dans sa fabrication.

Vu l'ampleur, la diversité et les ramifications nationales de l'industrie du lait, le Comité a décidé de commencer son enquête par une étude de la production et de la distribution du lait en nature et de la crème.

L'accroissement rapide de la population urbaine joint à la demande du public en faveur d'un approvisionnement pur et sain a eu pour effet:

(*a*) d'accroître le coût de production; (*b*) de créer un régime compliqué et coûteux de cueillette, de traitement et de distribution.

Coût de production

Les principaux facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'estimation du coût de production du lait sont:

(*a*) Le coût de l'alimentation et de la main-d'œuvre.

(*b*) Le remplacement des troupeaux.

(*c*) La nécessité d'un approvisionnement quotidien et saisonnier à la fois régulier et constant.

(*d*) Les frais de transport.

(*e*) Les exigences des lois et règlements provinciaux et municipaux par rapport à la propreté, l'hygiène et la santé.

(*f*) La dépréciation des édifices et du matériel.

(*g*) L'intérêt sur la mise de fonds.

(*h*) L'assurance.

Rémunération des producteurs

Ces frais ne déterminent pas, comme ils le devraient, la rémunération du producteur, mais ce sont les distributeurs qui fixent et régissent arbitrairement le prix payé au producteur du lait liquide en tenant compte, dans une certaine mesure, des prix courants du beurre et du fromage et de la quantité de surplus. Tous les témoins ont admis, en général, que le cultivateur-producteur n'est pas suffisamment rémunéré pour son travail et sa mise de fonds.

Ventes aux magasins

Le Comité a été saisi de la question des ventes de lait au détail, inaugurées tout récemment dans les magasins, notamment dans les magasins en série. La vente du lait au rabais, à titre d'annonce, a créé un véritable désordre dans cette industrie, et les producteurs, de leur côté, ont vu baisser sensiblement leur rémunération. On devrait supprimer les ventes de lait comme moyen d'annonce.

Associations de producteurs

Dans plusieurs districts, des associations de producteurs ont été organisées en vue d'en arriver au marchandage collectif et au contrôle des surplus.

Les accords non opérants entre les distributeurs et les producteurs qui existent actuellement relativement aux prix et à l'approvisionnement, devraient être remplacés par des contrats valides en loi.

Le Comité recommande de créer des tribunaux autorisés à régler les différends entre les distributeurs et les producteurs et à déterminer, au besoin, la rémunération des producteurs et les prix exigés des consommateurs.

Coopérative de producteurs

Les témoins représentant la *Fraser Valley Milk Producers' Association* (l'Association des producteurs de lait de la vallée de la Fraser), la *Northern Section of the Alberta Pool* (le syndicat de la section nord de l'Alberta), et la *Saskatoon Dairy Pool* (le syndicat laitier de Saskatoon), ont fait voir les résultats des organisations coopératives de producteurs.

Ces tentatives de coopération ont eu un succès considérable et ont majoré sensiblement les bénéfices des producteurs, membres de leurs organisations.

Le Comité estime que le degré de succès des coopératives tient aux conditions locales.

Il est à noter que le Syndicat laitier de Saskatoon (*The Saskatoon Dairy Pool*) a réussi à réduire l'écart tout en assurant au producteur un rendement de 46 p. 100 sur chaque dollar dépensé par le consommateur.

Coût de la distribution

Les facteurs principaux déterminant le coût de la distribution sont:

(*a*) La pasteurisation et l'application des règlements d'hygiène provinciaux et municipaux.
(*b*) La duplication des services.
(*c*) Les services spéciaux.
(*d*) Le coût de la main-d'œuvre.
(*e*) La perte des bouteilles.
(*f*) Les mauvaises créances.
(*g*) La dépréciation de l'établissement et du matériel du distributeur.
(*h*) Les fluctuations de la demande.
(*i*) Les prévisions pour les dividendes.

Pasteurisation et autres règlements

Dans certaines cités la pasteurisation est obligatoire et elle a été adoptée dans presque toutes les villes à la demande des consommateurs. Le coût de pasteurisation et les autres frais énumérés ci-dessus n'ont pas été définitivement déterminés au cours de l'enquête mais ils ont sans doute grandement augmenté le chiffre de l'écart.

Des lois et règlements ont été adoptés tant par les provinces que par les municipalités aux fins d'assurer la pureté des approvisionnements de lait et de déterminer des étalons de qualité. On ne saurait trop louer ces règlements et ces mesures de contrôle mais le Comité estime qu'une plus grande uniformité dans ces lois et règlements serait désirable.

La duplication des services

Le chevauchement de la cueillette et de la livraison par un certain nombre de distributeurs dans le même territoire est un facteur grave qui influence le prix payé par le consommateur et les bénéfices du producteur. Le Comité est d'avis que ce chevauchement doit disparaître dans la mesure du possible.

La perte des bouteilles

Le remplacement des bouteilles entraîne chaque année la dépense de sommes importantes. La preuve révèle un écart considérable dans le pourcentage des pertes imputé par les différentes compagnies distributrices à cette fin.

Mauvaises créances et services spéciaux

Le consommateur qui reçoit un traitement de faveur et auquel on fait crédit devrait supporter les frais et la perte en résultant; alors que la preuve démontre que ces frais et ces pertes sont imputés à tous les consommateurs.

La question du lait d'excédent

Les producteurs obtiennent un prix appelé prix d'association pour un pourcentage de lait délivré, et un prix de beaucoup inférieur pour le reste désigné comme lait d'excédent, qu'on leur paie généralement selon le prix pratiqué pour la teneur en matière grasse.

La base d'après laquelle le pourcentage du lait d'excédent est calculé n'est pas très claire et elle est souvent fixée arbitrairement. Il en résulte un vif mécontentement chez les producteurs quant au pourcentage payé comme lait d'excédent.

Les associations de producteurs se sont efforcées d'obtenir la haute main sur le lait d'excédent mais avec un succès médiocre.

Les producteurs et les distributeurs sont d'avis que le contrôle de l'approvisionnement de lait liquide stabiliserait les prix. Le système actuel de payer à chaque producteur un certain prix dit d'excédent pour un certain pourcentage que celui-ci expédie, pourcentage déterminé exclusivement par le distributeur, est inéquitable. Le lait acheté pour d'autres fins que pour la distribution en nature devrait l'être d'après un autre contrat.

La crème douce

C'est un article important dans l'industrie et l'un des plus rémunérateurs au distributeur. Le volume de lait nécessaire à la production de cette crème n'est dépassé que par celui des ventes du lait en nature. La plupart des distributeurs s'approvisionnent directement chez le producteur à un prix faiblement supérieur au prix fixé pour la crème barattée.

Les témoignages nous apprennent qu'on écrème parfois l'excédent du lait pour écouler la crème douce dans le commerce, et que les sous-produits—tel le lait écrémé—au lieu de servir avec profit à l'engraissement du bétail, va à l'égout. Ailleurs, l'excédent du lait est utilisé pour réduire à la proportion voulue les matières grasses de la crème.

Le distributeur

A cause de l'ampleur de sa tâche et vu le peu de temps à sa disposition, le Comité n'a pu, autant qu'il l'aurait désiré, diriger son enquête sur le progrès financier, la formation du capital, les comptes de profits et pertes, et autres détails semblables des compagnies de distribution.

Il ressort clairement de la preuve que, si les recettes de la plupart des industries ont diminué beaucoup au cours des deux ou trois dernières années, on ne peut en dire autant de celles intéressées à la distribution et à la vente du lait en nature. Les appointements et rémunérations des directeurs, officiers d'exploitation, et actionnaires des compagnies de distribution se maintiennent presque partout au niveau de 1927, 1928 et 1929, bien que les affaires et les industries aient, depuis 1929, diminué sensiblement et que les prix du lait au producteur sont tombés présentement à un niveau extrêmement bas.

Nous désirons attirer l'attention sur quelques faits particuliers, les plus remarquables de la preuve, touchant la capitalisation, les frais de dépréciation, etc., des compagnies de distribution engagées dans la vente et la livraison des produits laitiers.

(1) *Capitalisation.*—Pendant plusieurs années on remarque un accroissement sensible du capital des compagnies engagées depuis assez longtemps dans ce genre de commerce. Si, d'un côté, cette augmentation de capital s'est effectuée de la manière ordinaire et à cause de l'augmentation des affaires, la surcapitalisation n'en est pas moins très apparente. Voici quelques-uns des modes adoptés pour en arriver à cette surcapitalisation:

(*a*) Acquisition ou absorption, par voie d'une fusion ou d'une réunion d'autres compagnies de même nature. Or ces transferts se sont souvent effectués par le recours à une surestimation entraînant d'ordinaire une émission d'actions augmentées en nombre par les soins de la société acquéreur ou mère.

(*b*) Clientèle—Dans bien des cas on a donné une valeur très considérable à la clientèle, et surtout à l'époque d'une acquisition ou d'une fusion. En ces circonstances la société acquéreur ou mère émettait la plupart du temps des actions ordinaires, mais presque jamais d'actions nominatives. Ces actions, bien que sans valeur à l'origine, en acquérant avec le temps et finissaient par produire des dividendes et à peser sur l'industrie.

(*c*) Division des actions—La coutume trop répandue de diviser en deux ou de partager les actions semble s'être introduite dans nombre de compagnies à l'une ou l'autre époque de leur histoire.

(2) *Dépréciation*—Il existe des foules de procédés pour calculer la dépréciation des immeubles, machines et outillage. Selon le Comité, les réserves de dépréciation établies par plus d'une compagnie de distribution s'effectuèrent sur un chiffre démesurément élevé, et masquaient souvent des profits cachés.

(3) *Mauvaises créances*—Les observations précédentes s'appliquent mais de façon moins marquée aux réserves pour mauvaises créances.

(4) *Appointements*—Selon le Comité, les appointements de certaines têtes dirigeantes des compagnies de distribution sont, par le temps qui court, de beaucoup trop élevés et absolument injustifiables.

(5) *Bénéfices et dividendes*—Malgré la dureté des temps, et contrairement à la plupart des autres industries, ceux qui se spécialisent dans la vente et la distribution des produits laitiers en nature, ont réussi, du moins d'une manière substantielle, à maintenir leurs bénéfices au niveau où ils se trouvaient à l'époque de la prospérité. Parfois les dividendes ont été réduits ou supprimés. Mais la plupart des compagnies continuent, comme auparavant, à mettre de côté annuellement des réserves importantes. De l'avis du Comité, les compagnies dans lesquelles les producteurs avaient des actions auraient aussi bien pu déclarer ces dividendes. Dans l'espèce, le fait de ne pas payer de dividendes a sans doute eu pour effet de réduire la valeur des actions aux yeux du public et peut avoir engagé les producteurs mécontents à vendre leurs actions à des prix inférieurs à leur valeur réelle.

(6) *Fusion, Achat ou Absorption d'autres Compagnies ou Entreprises*—D'après la preuve faite devant le Comité, la vente et la distribution des produits laitiers en nature se concentrent peu à peu entre les mains d'un petit nombre de grandes compagnies. Les compagnies intéressées peuvent en avoir réalisé des économies, mais rien ne prouve que le producteur ou le consommateur ait bénéficié de ces fusions. Bien des fois, d'après la preuve, ces fusions ont supprimé la concurrence et donné aux distributeurs la haute main sur ce commerce.

Part du producteur sur le dollar du consommateur

La question d'attribuer au distributeur et au producteur une juste part du dollar payé par le consommateur importe à la bonne gestion de l'industrie laitière. En tenant un compte raisonnable des intérêts du consommateur, il est reconnu que chacun devrait recevoir une juste part de la recette, pour la rétribution de son travail.

Notre enquête a jeté beaucoup de lumière sur ce problème, car elle a démontré à l'évidence que, ces dernières années, la part du producteur avait considérablement diminué.

La preuve recueillie sur ce point porte le Comité à conclure que le producteur ne reçoit pas une part équitable du prix payé par le consommateur pour le lait.

C'est l'industrie et la mise de fonds du producteur qui a rendu possible le commerce de la distribution du lait. Le Comité estime donc que le producteur a droit à une part bien plus grande du produit final de la vente de son lait.

Autres produits laitiers

Le lait qui n'est pas consommé en nature s'emploie dans la fabrication de divers produits d'une grande valeur marchande. Ces produits constituent dans l'ensemble près de 60 p. 100 du total. Le Comité n'a donc étudié qu'une partie très restreinte de la question qui lui a été renvoyée.

La prospérité de l'industrie laitière dépend de la production et de la vente à bénéfice de produits tels que le beurre, le fromage, le lait évaporé et en poudre, la caséine, le lait écrémé, la poudre de lait, etc.

Le Comité est convaincu de la nécessité de procéder à une enquête sur la production, la fabrication et la vente desdits produits.

Faisant suite aux constatations, conclusions et recommandations ci-dessus, le Comité recommande:

La prise de mesures en vue de déterminer les modes de fabrication et de vente propres à notre production laitière, d'étudier les divers débouchés au pays et à l'étranger et la possibilité d'en trouver de nouveau, et d'examiner les méthodes de cueillette, de manutention et d'emmagasinage.

Le Comité, dont les attributions conférées par l'Ordre de renvoi ne l'autorisent qu'à déterminer les faits relatifs à l'industrie laitière et à en faire rapport à la Chambre, présente respectueusement la preuve qu'il a recueillie, ainsi que ses constatations et conclusions.

(*Pour les témoignages, etc., accompagnant ce rapport, voir Appendice aux Journaux No 1*

M. Spencer, du comité des Bills privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit: —

Le comité a examiné les bills suivants et il a été décidé de les rapporter sans amendement, savoir:

Bill No 101 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow."

Bill No 102, intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la Compagnie *Genter Thickener*."

Par ce qui concerne le bill No 102, le comité recommande que l'amende encourue, en vertu des articles 92 et 93 du Règlement, notamment $400, comprenant $100 pour la présentation tardive de la pétition, $100 pour la réception tardive du bill et $200 pour le dépôt tardif du bill, soit remboursée.

M. Cahan, un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table:— Les articles d'une convention conclue entre le Canada et la France concernant une Convention commerciale signée à Ottawa le douzième jour de mai, mil neuf cent trente-trois et contenant: Annexe A. Produits canadiens qui, importés en France, tombent sous le tarif français minimum. Annexe B. Produits canadiens im-

portés en France avec les pourcentages d'escompte du tarif général de la France. Annexe C. Importations françaises au Canada assujetties aux taux du tarif intermédiaire.

Et aussi,—Les articles des accords relatifs à une certaine convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et des questions commerciales et maritimes.

M. Cahan, du consentement de la Chambre, présente les bills suivants, lesquels sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour plus tard ce jour:—

Bill No 107, Loi concernant un certain arrangement commercial entre le Canada et la France.

Bill No 108, Loi sur une certaine convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et des questions commerciales et maritimes.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Rhodes, les bills suivants reçus du Sénat ce jour sont inscrits sur le Feuilleton pour être pris en considération ce jour:—

Bill No 104 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques".

Bill No 105 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes".

Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada".

Du consentement de la Chambre, lesdits bills sont lus la première fois, et inscrits sur le feuilleton pour deuxième lecture ce jour.

Du consentement de la Chambre, les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont placés sur le Feuilleton pour être pris en considération ce jour:—

Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company.*

Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel.

Bill No 77, Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. White (Mont-Royal), ordonné,—Que les bills suivants soient inscrits sur le Feuilleton pour être pris en considération par le comité général ce jour:—

Bill No 101 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow".

Bill No 102, Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company.*

(*Bills privés*)

M. White (Mont-Royal) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, les bills de divorce sur division, et passés, savoir:—

Bill No 76 (Q du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*"

Bill No 68 (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg."

Bill No 69 (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Prupas."

Bill No 75 (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Shidlowskawa Lowrey."

Bill No 85 (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight."

Bill No 86 (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox."

Bill No 87 (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Andrew Torrance Carruthers."

Bill No 88 (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilias Torrance Newton."

Bill No 89 (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour."

Bill No 90 (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan."

Bill No 91 (A1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll."

Bill No 92 (B1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall."

Bill No 101 (D1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow."

Sur motion de M. White (Mont-Royal), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 57, Loi modifiant le Code criminel (Appels au Conseil privé) étant lu;

Sur motion de M. Lapointe, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XL—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

272	Traitements et allocations..........................	15,381,845 00
	Service postal, y compris le service aérien.............	14,161,500 00
	Divers, y compris $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés pendant leur service ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant d'une façon quelconque au	

service des postes ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de tels employés ou à d'autres personnes qui peuvent être tuées dans l'accomplissement de telles fonctions, lesdits paiements ne devant être effectués que sur l'autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil, et paiement de $205 à S. R. Kirk.. 1,076,030 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m., jusqu'à lundi prochain à 11 a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 109

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 15 MAI 1933

Prières.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er mai 1933:—Copie de tous les décrets du conseil et des ordonnances émises par tout ministère fédéral entre le 1er mars 1932 et le 1er novembre 1932, au sujet du droit douanier sur les pièces de rechange des instruments aratoires.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1933—Document montrant:—

1. Quelle est l'évaluation totale des terres en culture dans chacune des provinces du Canada.
2. Quel est le montant des dettes hypothécaires des cultivateurs dans chacune de ces provinces.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres écrits et documents des dossiers du ministre des Postes et de la Commission du service civil au sujet de la vacance à la charge de maître de poste de Belliveau's Cove, comté de Digby, et de la nomination à cet emploi de Peter Thériault.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, ou communications de toute sorte échangés entre toute compagnie, individu ou groupe d'individus et le ministère du Revenu national, ou tout ministère fédéral au sujet de l'insuffisance des importations de bananes venant des Antilles entre les dates de juin 1932 et du 1er avril 1933, ou demandant l'abolition de la taxe spéciale de 50 cents par régime imposé en vertu de la Convention de commerce avec les Antilles.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1934, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 15 mai 1933.

Sur motion de M. Rhodes lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des subsides.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 41, Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company* sont pris en considération et agréés.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Ferland—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelles sont les cités et villes de la province de Québec qui ont des facteurs pour la distribution des correspondances à domicile.
2. Quelles sont celles qui n'en ont pas.
3. Quelle est la population de chacune des cités et villes de la province de Québec.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre ci-haut.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le but de l'association connue sous le nom de *Canadian Institute of Sollicitors* nommés dans le règlement 12 qui régit l'exécution de la loi sur la concurrence déloyale, 1932.
2. Quelles raisons sociales ou quels particuliers sont membres dudit *Canadian Institute of Patent Sollicitors.*
3. Si ledit Institut est une association juridique incorporée.
4. Si ledit Institut a l'autorité de dire qui peut ou ne peut pas pratiquer devant le Bureau canadien des marques de commerce, si tel est le cas, pour quel motif.
5. Si un avocat qui possède tous ses titres justificatifs et qui a pratiqué pendant des années devant le Bureau canadien des marques de commerce, est obligé de payer des honoraires à cet Institut avant d'être reconnu par le Bureau des marques de commerce de l'Etat, si tel est le cas, pourquoi.
6. Quelles dispositions on a prises à l'égard des avocats canadiens actuels des patentes pour qu'ils continuent à pratiquer s'ils ne se sentent pas disposés à joindre le *Canadian Institute of Patent Sollicitors.*

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Bothwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés depuis août 1930 entre la Légion canadienne, *British Empire Service League,* de Shaunavon, Saskatchewan, ou aucun de leurs représentants, et le ministère des Travaux publics et le

ministère de la Défense nationale, et ensemble avec une copie de la correspondance échangée entre les deux dits ministères, ou entre toute personne et l'un et l'autre de ces deux ministères, au sujet du bail, ou du renouvellement du bail du manège militaire de Shaunavon, Saskatchewan.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 77, Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers est pris en considération et agréé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 107, Loi concernant un certain Arrangement commercial entre le Canada et la France, étant lu;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, référé en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 108, Loi sur une certaine convention entre le Canada et la France concernant les droits ressortissants et des questions commerciales et maritimes étant lu;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 104 (B du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurances canadienne et britanniques, étant lu;"

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 105 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambres des Communes" est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement unanime, M. Cahan propose,—Que le Bill No 107, Loi concernant un certain Arrangement commercial entre le Canada et la France soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit modifié en biffant le mot "au" dans la douzième ligne de la page 15, et lui substituant le mot "jusqu'au" dans les notes annexées à la liste A.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Sur motion de M. Rhodes, lesdites notes annexées à la liste A sont agréées, telles qu'amendées.

Et la question étant posée sur la motion principale:—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité étant lu;
M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

53	Bestiaux	1,430,000 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

206	Allocations aux vétérans de la guerre	1,650,000 00

XLI—COMMERCE

275	Application de la Loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et l'outillage des élévateurs	2,295,172 20

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

GOUVERNEMENT CIVIL

301	*Archives publiques*— Traitements— Pour continuer en fonctions J. B. Noble, relieur senior, du 1er avril 1933 au 31 mars 1934	1 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

302	Dépenses diverses, y compris frais de procès dans les Territoires du Nord-Ouest, commission d'enquête, copies et traductions de témoignages, etc.—Crédit supplémentaire	5,000 00

SERVICE LEGISLATIF

Sénat

303	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1932-1933 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladie ou de décès. Les payements doivent s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor	3,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

304 Pour payer l'indemnité parlementaire complète aux membres de la Chambre des communes—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des modifications de ladite loi. Les payements doivent s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor.. .. .. 6,000 00

ETABLISSEMENT AGRICOLE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES COLONS

305 Pour effectuer au gouvernement britannique un remboursement à valoir sur les pertes constatées qui ont résulté de l'accord de 1924 concernant 3,000 familles britanniques.. .. .. 69,726 85

AGRICULTURE

306 Pour contribuer, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux enquêtes relatives au conditionnement des fruits.. .. .. 10,000 00

307 Dédommagement pour animaux tuberculinisés en vertu de la Loi des épizooties et morts avant qu'il fut possible de les abattre, en vertu des dispositions de la loi:—

Forget, Théophile, St-Damien de Brandon, Qué..	90 00
Renaud, Nelson, St-Eustache, Qué..	6 00
Greer, Mme S. A., R.R. 2, Winchester, Ont..	6 00
Annable, T., R.R., No 2, Winchester, Ont..	28 00
Durant, H., R.R. 2, Winchester, Ont..	12 00
Gardiner, Chas. S., Cannamore, Ont..	24 00
Deslandes, Willie, Granby, Ont..	24 00
Church, A., R.R. 1, Hillhurst, Ont..	60 00
Parkinson, Wm., Waterville, Qué..	50 00
Lennon, Chas., Waterville, Qué..	4 00
Laflèche, J. J., Casselman, Ont..	28 00
Flanders, H. O., Waterville, Qué..	10 00
St-Denis, Philias, Oka, Ont..	54 00
Vaillancourt, Jos., Ste-Scholastique, Qué..	20 00
Fleming, John, R.R. 2, Winchester, Ont..	28 00
Embleton, D. R., R.R. 4, Fredericton, N.-B..	54 00
Perras, Geo., R.R. 1, Hillhurst, Qué..	6 00
Hughes, H. W., R.R. 2, Compton, Qué..	50 00
Chabot, Arthur, E., Hereford, Qué..	20 00
Wheeler, John E., Hereford, Qué..	28 00
Dupuis, Moïse E., Hereford, Qué..	20 00
Baker, A. E., Chesterville, Ont..	4 00
Bouchard, Philias, Johnville, Qué..	20 00
Tétreault, J. E., Hereford, Qué..	26 00
Ruel, Eugène, St-Isidore d'Auckland, Qué..	26 00
Pelletier, Alex., St-Malo, Qué..	20 00
Montmagny, Geo., E. Clifton, Ont..	32 00

Fontaine, Donat, St-Malo d'Auckland, Qué..	50 00
Routhier, Dasy, St-Malo d'Auckland, Qué..	56 00
Fontaine, Philippe, St-Malo d'Auckland, Qué..	120 00
Boyer, Moïse, Sr., Ste-Edwidge, Qué..	130 00
St-Germain, Mme L., Ste-Edwidge, Qué..	46 00
Fontaine, Osias,, St-Malo d'Auckland, Qué..	54 00
Boulay, Napoléon, Paquette, Qué..	16 00
Fontaine, Dasie, St-Malo d'Auckland, Qué..	6 00
St-Germain, Jos., Ste-Edwidge, Qué..	60 00
Lemieux, Antonin, St-Malo d'Auckland, Qué..	126 00
Agnew, T. E., Brantford, Ont..	6 00
Didier, Odilon, St-Isidore d'Auckland, Qué..	14 00
Thibodeau, Jos., St-Isidore d'Auckland, Qué..	24 00
Lafond, Ferdinand, St-Isidore d'Auckland, Qué..	24 00
Aubert, Arthur, St-Isidore d'Auckland, Qué..	18 00
Houle, Wilfrid, St-Isidore d'Auckland, Qué..	18 00
Ruel (fils), Alfred, St-Isidore d'Auckland, Qué..	4 00
Gagnon, Denery, St-Malo, Qué..	20 00
Rouleau, Honoré, St-Isidore d'Auckland, Qué..	26 00
Corriveau, Remi, R.R. 2, Ste-Elizabeth, Qué..	4 00
Moreau, Edouard, St-Jean, Qué..	8 00
Dignard, Jos., St-Onge, Ont..	36 00
Smith, W., Davin, Sask..	30 00
Maloney, Sherman, Coaticook, Qué..	24 00
Hanna, Edward & McIntyre, W. A., Finch, Ont..	30 00
Flury, Chris., S. Battleford, Sask..	96 00
Garmann, M., Allan, Sask..	20 00
Bouchard, Alfred, St-Cœur-de-Marie, Qué..	24 00
Homen, Harry, R.R. 1, Eburne, C.-B..	32 00
Mayer, Ovila, R.R. 2, Ste-Scholastique, Qué..	20 00
Ruel, François, Johnville, Qué..	16 66
Ouderkirk, Berwick, Ont..	20 00
Walker, John, R.R. 1, Eburne, C.-B..	56 00
Burdett, G., Milner, C.-B..	18 00
Jensen, Holgar, R.R. 3, Sutton, Qué..	10 00

DEFENSE NATIONALE

308 *Généralités—*

Divers—

Pour payements effectuer durant l'année 1933-1934 à Lillian Fabian (Renton) et ses enfants, constituant la famille de feu le sergent fourrier Henry Renton, et pour autoriser des payements futurs à même la caisse du revenu consolidé de la même manière et au même degré que si elle et ses enfants y avaient droit en vertu de la Loi de la Pension à titre de veuve et enfants respectivement.. .. .. 369 26

AVIATION

309 Opérations de l'aéronautique civile—Service de surveillance et autres opérations aériennes.. .. .. 97,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

ÉDIFICES PUBLICS

Québec

310	Montréal—Entrepôt d'inspection douanière—Changements...	2,000 00
	Québec—Entrepôt d'inspection douanière—Renouvellements et réparations..	15,000 00
	Arsenal de Québec—Réparations à la toiture..	13,000 00

Ontario

311	Windsor—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales..	1,950 00

Manitoba

312	Salle d'armés de Winnipeg—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales..	1,830 00

Généralités

313	Ottawa—Système de chauffage central—Renouvellement des chaudières..	24,000 00
	Ottawa—Laboratoires du Conseil national des Recherches—Améliorations et matériel..	25,000 00

LOYERS, RÉPARATIONS, MOBILIER, CHAUFFAGE, ETC.

Ottawa, édifices et terrains publics

314	Eclairage et énergie—Y compris chemins et ponts—Crédit supplémentaire..	4,700 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

315	Broad—Cove Marsh—Remplacement du quai brise-lames...	13,400 00
	Cow-Bay (Port-Morien)—Remplacements du brise-lames..	19,000 00
	Dingwall—Dragage..	39,000 00
	Grand-Désert—Protection du port et réparations—Crédit supplémentaire..	2,700 00
	Hantsport—Parachèvement de la voie d'évitement au quai..	9,500 00
	Ports et rivières en général—Pour le maintien des services, aucun ouvrage nouveau ne devant être entrepris—Crédit supplémentaire..	75,000 00
	Little Judique Harbour—Prolongement du brise-lames..	1,900 00
	Liverpool—Dragage..	35,000 00
	Malagash—Jetée d'amarrage..	1,600 00
	Ile Port Hood—Prolongement de la protection du rivage.. ..	2,500 00
	South Bar (Havre de Sydney)—Prolongements, améliorations	3,500 00

Nouveau-Brunswick

316	Campbellton—Encoffrement en charpente..	2,000 00
	Dipper Harbour—Dragage..	8,000 00
	Harshman's Brook—Améliorations au havre..	3,000 00

Québec

317	Montmagny—Prolongement du mur de protection..	16,800 00
	Notre-Dame-de-Pierreville—Ouvrage de protection..	19,000 00
	Rivière St-Pierre—Contribution au dragage, le gouvernement provincial ayant contribué une somme égale..	3,000 00
	St-André—Quai..	3,300 00

Ontario

318	Collingwood—Améliorations au havre..	15,500 00
	Hamilton—Dragage..	21,600 00
	Kingston—Dragage..	17,700 00
	Port Maitland—Améliorations au havre..	7.000 00
	Shebandowan—Quai..	4,000 00

Manitoba

319	Rivière McLaughlin et Echinamish—Améliorations..	8.000 00
	Victoria Beach (baie Olafson)—Quai et dragage..	5,800 00

Colombie-Britannique

320	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection sur l'île Lulu, le gouvernement provincial, les chemins de fer Nationaux et la Commission d'endiguement de l'île Lulu devant chacun contribuer une somme identique..	4,000 00
	Rivière Fraser—Quai..	1,300 00
	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection à Matsqui, le gouvernement provincial et le district d'endiguement de Matsqui devant contribuer chacun une somme identique..	1,400 000
	Rivière Duncan inférieure—Améliorations..	3.000 00
	Rivière Powell—Réparations au brise-lames—La *Powell River Co., Ltd.*, devant contribuer la moitié du coût..	7,000 00
	Queen's Bay—Reconstruction du quai..	8,500 00
	Sechelt—Acquisition et réparation du quai..	5,600 00
	Sidney—Reconstruction du débarcadère..	6,000 00

DRAGAGE

321	Dragage—Provinces maritimes—Crédit supplémentaire.. ..	12,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta—Crédit supmentaire..	17,000 00

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

322	Subventions de services océaniques et aide à l'expédition du bétail sur pied en Grande-Bretagne—Crédit supplémentaire..	70.000 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

323	Pour rembourser au Board of Trade de Grande-Bretagne ses déboursés, non autorisés par la Loi de la marine marchande au Canada, pour secours aux matelots canadiens nécessiteux—Crédit supplémentaire..	800 00

PHARES ET SERVICE COTIER

324	Allocation de commisération à Mme Angelina Foisy-Cantin, veuve de Ernest Cantin, ancien ingénieur en chef du vapeur du gouvernement canadien *Jalobert,* décédé en janvier 1929..	1,000 00
325	Construction, entretien et surveillance de dispositifs d'aide à la navigation, y compris appointements et allocation des gardiens des phares—pour réintégrer, comme gardien de phare, grade 4, classe 13, à Pointe-Mitchener, N.-E., Thomas Moore, qui est par les présentes réintégré au salaire annuel de $270 moins 10%..	243 00

PECHERIES

326	Pour coopérer à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et à l'augmentation de la demande du poisson—Crédit supplémentaire..	10,000 00

TRAVAIL

327	Loi d'enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire..	18,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX

328	Dépenses contractées en vertu de la loi de la Commission de contrôle du lac des Bois de 1921, et de la convention entre le Dominion, l'Ontario et le Manitoba, confirmée par la loi de conservation du lac Seul de 1928, pour la construction d'un barrage à la décharge du lac Seul et son exploitation par la Commission de contrôle du lac des Bois, l'argent dépensé devant être remboursé au Dominion par la province du Manitoba, en vertu du paragraphe 8 de la Convention concernant le transport des ressources naturelles du Manitoba..	20,000 00
329	Pour favoriser le tourisme, traitements et allocations de retraite de l'ancien Bureau du développement national..	30,000 00

DIVERS

330	Pour rembourser, avec intérêt au 31 mars 1933, la somme payée pour le loyer d'un certain lot de grève dont le bail n'a jamais été exécuté...	1,037 09
331	Frais relatifs à la préparation et la revision des lois de la présente session et d'autres lois..	5,194 26

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à onze heures et sept minutes p.m., jusqu'à demain à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 110

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 16 MAI 1933

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 93, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Sur motion de M. Gobeil, ordonné,—Que la pétition de Joseph Albéric Beaudry et autres de Montréal, Québec, présentée le 9 courant, demandant une loi pour constituer en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*, ainsi que le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, en vue de considérer s'il y a lieu de suspendre la règle 92 qui s'y rapporte.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 3 avril 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du décret ministériel (C.P. 420) adopté en vertu de la clause 43 de la Loi des douanes par lequel la valeur imposable de la graine de mil a été fixée à une valeur minimum de 6 cents par livre en monnaie canadienne, avec une copie dudit décret du conseil et de tous les règlements, ordonnances et instructions émis en vertu de ce décret, et de la correspondance que le gouvernement, le cas échéant aurait reçue depuis l'adoption dudit décret ministériel.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1933:—Document montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 1er mars 1933, quelle somme le ministère de la Marine a perçu en quayages à l'endroit connu sous le nom de quai du chemin de fer, à Pictou, Nouvelle-Ecosse.
2. Durant la même période, quelle somme est devenue exigible et due pour quayages audit quai.
3. De qui des droits de quai n'ont pas été perçus, bien que dus.

4. Qui est le fonctionnaire qui représente le ministère pour la perception des droits de quai audit quai, et quelle est sa rémunération annuelle.

5. Si des droits de quai sont perçus sur la vieille allège à laquelle on permet de demeurer audit quai, si tel est le cas, quelle somme est due de ce fait.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant de la somme ci-dessous*)

342	Pour les frais de la délégation à la Conférence du désarmement (à voter de nouveau)..	5,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*En comité*)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DIVERS

332	Prêts à la Commission du port de Chicoutimi pour la construction d'améliorations et d'installations, outre la somme autorisée par la Loi du prêt au port de Chicoutimi, 1931, et subordonnément aux dispositions de ladite loi..	332,100 00
333	Somme additionnelle pour parfaire le solde à payer pour la restauration du port de Saint-Jean, à la suite de l'incendie de 1931, y compris les services d'ingénieurs et autres, à concurrence de..	50,000 00
334	Pour payer à Mlle Edith Tillie le solde de sa souscription à l'Emprunt du service national..	630 44
335	Commission du District fédéral—Pour défrayer l'entretien et l'amélioration des propriétés administrées par la Commission..	55,000 00

336	Bulletin des Brevets—Crédit supplémentaire..	7,000 00
337	Allocation au Rév. Dr D. B. Marsh..	1,000 00
338	Pour effectuer les payements relatifs aux mouvements de houille dans les conditions prescrites par le Gouverneur en son conseil—Crédit supplémentaire..	750,000 00
339	Pour verser au Fonds de fiducie des Indiens, à même la caisse du revenu consolidé, la somme des défalcations d'A. H. Lomas, ancien agent des Indiens à Cowichan, C.-B.. ..	15,770 00
340	Pour payer à Son Honneur le Juge Edmund R. Wylie, pour ses services, en qualité de commissaire royal, relativement au différend minier d'Estavan, nonobstant toute disposition contraire de la Loi des juges..	1,000 00
341	Pour les frais de la délégation à la Conférence économique mondiale..	15,000 00

COMMERCE

343	Service des nouvelles britanniques et étrangères..	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir.

CONCOURS

Du consentement de la Chambre, M. Rhodes propose,—Que les rapports faits par le comité des Subsides en février les 3, 7, 10, 14, 17, 21 et 28; mars 6, 17, 24, 27, 30 et 31; avril 6, 21, 24 et 28; mai 9, 10, 12, 15 et 16, soient maintenant reçus, lus la première et la deuxième fois et adoptés.

Lesdits rapports sont alors reçus et lesdites résolutions sont lues la première et la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

VENDREDI, le 3 février 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

273	Application de la Loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur un pied d'égalité avec la houille importée..	1,000 00
274	Application de la Loi des primes sur le chanvre, 1923..	500 00
276	Service des renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses relatives au commerce du Canada et aussi pour la nomination de L. D. Wilgress, comme directeur du Service de renseignements commerciaux, au ministère du Commerce et de l'Industrie, à $7,800 par année, à partir du 1er avril 1933, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service civil..	693,487 30
278	Application de la Loi d'exportation de l'électricité et du courant..	750 00
279	Inspection de l'électricité et du gaz..	213,745 00
280	Expositions et foires..	137,000 00
281	Bureau international des tarifs douaniers..	1,800 00
282	Bureau de cinématographie..	70,000 00
284	Application de la Loi du poinçonnage des métaux précieux..	5,640 00

MARDI, le 7 février 1933.

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Cour de l'échiquier du Canada

41	Dépense casuelle—Frais de déplacement des juges et des officiers de la Cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	7,500 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour..	3,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

PORTS ET RIVIÈRES

102	Entreprise adjugée—St-Jean—Améliorations du chenal.. ..	350,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

103	Halifax—Entretien des édifices de l'immigration..	20,000 00
	Halifax—Réparations des édifices et des quais aux casernes de la M.R.C. et aux chantiers de S.M..	25,000 00
	Liverpool—Edifice public—Nouvel appareil de chauffage..	1,400 00

Nouveau-Brunswick

104	St-Jean, poste de Quarantaine—Ile aux Perdrix—Améliorations, modifications et réparations..	7,100 00
	St-Stephen—Edifice de la Douane et de l'Immigration.. ..	30,000 00

Provinces Maritimes en général

105	Edifices publics du Dominion..	50,000 00

Québec

106	Beebe—Edifice de l'Immigration et de la Douane..	1,500 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations et réparations.	120,000 00
	Montréal, arsenal—Versement sur prix d'achat..	15,140 00
	Montréal—Edifice de terminus postal..	500,000 00
	Citadelle de Québec—Amélioration et entretien..	15,000 00
	Ste-Anne de Bellevue—Edifice public—Entreprise adjugée..	2,000 00
	Rivière à la Truite—Edifice de l'Immigration et de la Douane	14,500 00
	Westmount—Arsenal—Versement sur prix d'achat..	13,000 00

Ontario

107	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	125,000 00
	London, tracteur pour la poste..	2,600 00
	Entrepôt de visite de Port-Arthur—Réfection de la chaufferie	8,500 00
	Toronto—Versement sur l'achat de l'arsenal—Entreprise adjugée..	29,500 00

	Toronto—Arsenal—Quotepart du gouvernement sur les frais des améliorations locales..	1,730 00
	Toronto—Station postale "A"—Outillage mécanique, améliorations—Entreprise adjugée..	11,000 00
	Windsor, édifice public—En construction..	500,000 00

Manitoba

108	Edifices publics fédéraux—Changements et améliorations..	30,000 00
	Hamiota—Edifice public..	15,000 00

Saskatchewan

109	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations..	25,000 00
	Régina—Arsenal—Versement sur prix d'achat..	31,000 00
	Saskatoon—Ancien bureau de poste—Améliorations et réparations..	4,500 00

Alberta

110	Calgary—Arsenal—Réparations et améliorations..	30,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations..	15,000 00

Colombie-Britannique

111	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations..	45,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations aux casernes de la M.R.C. et l'arsenal de la Marine de S.M..	10,600 00
	Vancouver—Arsenal—Versement sur achat et installation de système de chauffage..	18,000 00
	Vancouver, édifice public—Intérêt annuel à 5 p. 100 sur hypothèque de $400,000..	20,000 00

Généralités

112	Fermes expérimentales—Remplacements, réparations et améliorations..	22,500 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux..	2,500 00
	Edifices militaires—Rép., aménag. et agrandissement..	25,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations, améliorations et modifications..	60,000 00
	Edifices publics—En général	35,000 00
	Ottawa, édifices ministériels—Aménagement, etc..	50,000 00
	Ottawa, cour de la rue Lyon—Mur de soutènement..	4,550 00

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

	Emplacements et édifices publics à Ottawa—	
	Garçons d'ascenseur..	109,000 00
	Ministères en général—Service de ménage, y compris $135 à E. Snowdon pour tirer le canon à midi..	420,500 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	435,000 00
	Lumière et énergie, y compris les routes et les ports	225,000 00
	Réparations, améliorations, entretien et agrandissement..	397,000 00
	Rideau-Hall—Alloc. de combust. et d'éclairage..	19,000 00
	Rideau-Hall—Améliorations, mobiliers et entretien..	40,700 00
	Service téléphonique, etc..	82,500 00
	Eau..	75,600 00

113	*Edifices publics fédéraux—*	
	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, agrandissements, mobiliers..	25,000 00
	Postes fédéraux de quarantaine—Entretien et réparations..	15,000 00
	Aménagement, fournitures gén. et ameublement..	80,000 00
	Chauffage..	445,000 00
	Eclairage et énergie..	333,000 00
	Loyers..	1,720,000 00
	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.. ..	1,062,000 00
	Fournitures des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc..	60,000 00
	Eau..	80,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, répar., combustible, éclair., serv. de l'eau et sal. des conc..	27,300 00
	Victoria (C.-B.)—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et améliorations..	4,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

114	*Entreprises adjugées—*	
	East-Ferry—Quai et hangar..	700 00
	Lunenburg—Dragage..	24,500 00
	Port de Yarmouth—Dragage..	90,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Cow-Bay (Port Morien)—Réparation du brise-lames et parachèvement du prolongement..	4,500 00
	Ile du Diable—Réparations au brise-lames..	10,500 00
	Digby—Dragage..	34,000 00
	Finlay-Point—Améliorations..	3,000 00
	Grand-Désert—Protection du port..	2,600 00
	L'Ardoise-en-bas—Reconstruction du brise-lames..	14,400 00
	Little-Judique Ponds—Batardeau..	1,500 00
	Little-River—Jetées d'amarrage..	5,000 00
	Meat-Cove—Prolongement du brise-lames..	1,800 00
	Sandy-Cove—Réparations au brise-lames..	11,900 00
	Seaside (Harbourview)—Prolongement du quai..	4,900 00
	Seaforth—Prolongement du brise-lames..	5,000 00
	Pointe-Spencer—Améliorations au quai..	3,600 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	200,000 00

Ile du Prince-Edouard

115	Ports et rivières en général—Entretien de services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	50,000 00

Nouveau-Brunswick

116	*Entreprises essentielles—*	
	Chatham—Prolongement du quai du chemin de fer.. ..	42,000 00
	Newcastle (Co. Royal)—Améliorations au quai..	2,500 00
	Shippigan—Prolongement et réparations au quai..	25,300 00
	Upper-Gagetown—Améliorations au quai..	6,500 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	125,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Divers

99 Impressions et papeterie.. .. .. 7,000 00

Vendredi, le 10 février 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

94 Chemins de fer de la Baie d'Hudson et termini: construction et améliorations, y compris une somme de $2,250 à E. B. Jost.... .... 967,500 00

Canaux

95 Canal maritime Welland: construction et améliorations . 1,992,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

96 Améliorations—(A voter de nouveau $83,050).... .... 433,600 00

Divers

97 Commission des chemins de fer du Canada, entretien et administration.... .... 250,080 00

100 Levés et inspection—Canaux, y compris les émoluments et les dépenses des experts employés temporairement.... .... 9,300 00

101 Caisse de prévoyance des employés de chemins de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act*, de manière que le payement minimum durant la période du 1er janvier 1933 au 31 mars 1934, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi.... .... 29,000 00

XXXVI—DIVERS

260 Salaires et dépenses au sujet des levés et des recherches concernant la canalisation du Saint-Laurent, y compris D. W. McLachlan à $1,350, G. W. Yate à $1,080.... .... 38,500 00

Mardi, le 14 février 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

Généralités

92 *Pensions civiles*—

Pension viagère à Robert Allen.. .. .. 269 52
Pension viagère à Walter Petitpas.. .. .. 515 90
Pension viagère à Florence Walker et enfants.. .. .. 450 00
Pension viagère à Arnold Truman Townsend.. .. .. .. 420 00
Pension viagère à Michael Mountain.. .. .. 420 00

XXXVI—DIVERS

251	Monuments des champs de bataille..	76,500 00
252	Livre du Souvenir contenant les noms des membres des forces canadiennes et des Canadiens ayant combattu dans les forces impériales, et qui ont perdu la vie dans la Grande-Guerre..	7,500 00

Défense nationale

192	*Services de T.S.F.*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. des Territoires du Nord-Ouest..	199,425 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

83	Administration..	321,000 00

XLII—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

288	Défense nationale—	
	Services militaires..	74,000 00
	Services navals..	500 00

Vendredi, le 17 février 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la Milice

84	Service de cadets..	300,000 00
85	Dépense casuelle..	35,000 00
86	Services et ouvrages du génie..	297,500 00
87	Fournitures..	667,800 00

VII—AGRICULTURE

60	Institut international d'agriculture..	8,500 00
62	Allocation aux *Empire Bureaux*..	21,000 00
49	Entrepôts frigorifiques..	140,000 00
50	Fruits, y compris octroi de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture..	456.200 00
51	Contrôle des graines de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., aussi un octroi de $18,900 à la *Canadian Seed Growers Association*..	443.200 00
57	Entomologie..	30,000 00
58	Application de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux* ..	673.300 00
59	Publications..	28,231 00

MARDI, le 21 février 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

146	Allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien du phare de Cape-Mudge (C.-B.)..	500 00
147	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique, une pension de $35 par mois accordée et payable par cette Commission jusqu'au 31 mars 1934, à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué à son travail..	420 00
148	Service des signaux..	99,000 00

XXXVI—DIVERS

249	Subvention à l'Institut impérial..	9,733 33

MARDI, le 28 février 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

132	Entretien et réparation de vapeurs et brise-glaces de l'Etat	1,460,000 00
133	Services divers relatifs à la navigation..	37,000 00
134	Remboursement au *British Board of Trade* des déboursés effectués pour secours portés aux matelots canadiens, non autorisés par la Loi canadienne de navigation	300 00
135	Subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	40,000 00
136	Dépenses imprévues et diverses..	9,000 00
137	Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes..	50,000 00
138	Levés hydrographiques et entretien et réparations des vapeurs employés à ces relevés..	464,000 00

LUNDI, le 6 mars 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

GENÈVE

220	Abonnement aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne pour la Société des Nations..	3.000 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

SANTÉ

208	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les narcotiques, les médicaments brevetés, y compris le laboratoire d'hygiène..	140,000 00

209	Service du génie sanitaire..	17,000 00
210	Hôpitaux de marine, y compris les frais funéraires des nécesciteux et des marins et subventions aux institutions de secours aux marins..	187,500 00

XXXVII—TRAVAIL

174	Loi des rentes viagères..	54.500 00
175	Loi d'enquête sur les coalitions..	25,000 00
176	Loi de la conciliation et du travail..	35,000 00
177	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement..	12.000 00
178	Justes salaires et inspection..	13,000 00
179	Loi des enq. mat. de diff. indust..	13,000 00
180	Conférence internationale du travail..	12,000 00

Vendredi, le 17 mars 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIV—PENSION ET SANTE NATIONALE

211	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et l'hygiène publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général..	162,000 00
212	Immigration: inspection médicale..	141,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

29	Pensions et Santé—	
	Traitements..	165,870 00
	Dépense casuelle..	40,500 00

X—PENSIONS

78	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du N.-O. de 1885 et pension en général	25,000 00
79	Aviation civile..	1,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26	Défense nationale—	
	Traitements..	441,378 00
	Dépense casuelle..	35,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

88	Milice active non permanente..	1,994,000 00
89	Troupe permanente..	4,910,034 00
90	Collège militaire royal..	358,150 00

Service naval

91	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la Marine royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	2,422,000 00

VENDREDI, le 24 mars 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIII—AERONAUTIQUE

93	Aviation royale du Canada—Toutes les dépenses relatives à l'entretien général de l'aéronautique, y compris la formation du personnel pour les opérations de l'aviation civile et l'établissement des facilités nécessaires. Aéronautique civile du Canada—Toutes dépenses relatives à l'aviation civile, y compris le contrôle des envolées commerciales ou privées, la construction et le maintien de routes aériennes et l'aide à la navigation aérienne, aux bases d'aviation et aux clubs d'aviation..	1,600,000 00

LUNDI, le 27 mars 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

18	Immigration et Colonisation—	
	Traitements..	205,542 00
	Dépense casuelle..	22,500 00

JEUDI, le 30 mars 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

22	Justice—	
	Traitements..	208,998 00
	Dépense casuelle, y compris le bureau du Solliciteur général..	40,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

39	Dépenses diverses, y compris la rémunération aux membres de la Gendarmerie à cheval (devant être payée en vertu d'un arrêté en conseil et ne pas dépasser $1,000), pour aide dans le Service des recours en grâce du ministère de la Justice..	15,000 00

Cour suprême du Canada

40	Dépense casuelle et débours, y compris livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350..	5,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure	8,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour suprême..	8,000 00

Territoire du Yukon

42	Dépenses diverses, y compris les appointements et allocations des fonctionnaires de la cour, etc..	10,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

63	Salaires à l'Immigration et dépense casuelle..	1,417,000 00
64	Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions que le Gouverneur général en son conseil pourra autoriser.	15,000 00
65	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	4,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

25	Mines—	
	Traitements..	523,242 00
	Dépense casuelle..	20,000 00

XXVI—MINES ET COMMISSION DE GEOLOGIE

Département

171	Pour l'administration de la loi des explosifs (c. 62, S.R. 1927)	10,000 00

Division des mines

172	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et extractives et de la technologie minérale; sal., frais d'épreuves et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible, y compris les traitements et toutes les autres dépenses..	215,000 00
	Publication, versions anglaise et française, des rapports, achat de livres, d'instrum.; aide div. et dépense casuelle.. ..	35,000 00

Commission de géologie

173	Pour explor., études et recherches, appointements des explorateurs, topographes et autres..	127,500 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc..	50,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres, de référence, d'instrum., de prod. chimiques, aide diverse et dépense casuelle..	42,500 00
	Pour l'équipement du musée..	8,000 00
	Pour achat de spécimens..	1,000 00

VENDREDI, le 31 mars 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

35	Chemins de fer et Canaux—	
	Traitements..	177,534 00
	Dépense casuelle..	27,800 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

98	Services divers, y compris les émoluments et les dépenses des experts employés temporairement..	50,900 00

VII—AGRICULTURE

54	Fermes expérimentales..	1,642,000 00
52	Expériences sur produits fruitiers..	10,000 00

Jeudi, le 6 avril 1933.

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

190	Solde de la Gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellsmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès); et environ $739,526.70 pour le service préventif de la Douane et de l'Accise	3,549,159 49
	Entretien (y compris subsistance, billets de logement et frais de voyage, armes, casernes, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations, chevaux, munitions, papeterie, matériel, services de communication, frais de poursuite, statuts fédéraux, chiens, machines (transport), etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, établissement de nouveaux détachements, dépense casuelle et enquêtes criminelles; application de la loi de l'opium et des narcotiques, rations, loyers, transport, eau, et environ $764,577.30 pour le service préventif de la Douane et de l'Accise)	2,054,436 26
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	12,000 00

V—PENITENCIERS

43	Montant nécessaire pour frais d'administration, construction, achat de terrain, fournitures et outillage, entretien et mise en liberté des détenus aux pénitenciers de Kingston, St-Vincent-de-Paul, Dorchester, Manitoba, Colombie-Britannique, Piers Island, Saskatchewan et Collins-Bay	2,941,400 00

VII—AGRICULTURE

56	Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires*	1,817,991 00
61	Economie rurale, y compris les marchés coopératifs agricoles.	15,190 00
55	Subventions aux foires et expositions, y compris la foire royale agricole d'hiver	395,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

12	Agriculture—	
	Traitements	736,326 00
	Dépense casuelle	98,600 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU

Edifices publics

Québec

Entreprise adjugée—	
Rivière-la-Guerre—Quote-part du dragage, la province de Québec devant contribuer une part égale	23,000 00
Entreprises essentielles—	
Anse-au-Canard—Améliorations aux jetées de dérivation	2,100 00

117	Anse-au-Griffon—Parachèvement des améliorations au quai	3,500 00
	Anse-au-Griffon (Rivière)—Améliorations aux jetées	12,200 00
	Batiscan—Hangar à marchandises	1,350 00
	Champlain, bassin de radoub—Tins	26,000 00
	Doucet-Landing (Ste-Angèle de Laval)—Améliorations au quai	7,900 00
	Havre-aux-Maisons, I.M.—Quai	5,200 00
	Isle-Verte—Reconstruction du quai	13,300 00
	Matane—Réparations au quai	24,100 00
	New-Carlisle—Reconstruction du quai	22,000 00
	Paspébiac (Robins)—Prolongement du quai	25,000 00
	Petit-Cap—Renforcement du brise-lames	20,000 00
	Rimouski—Réparations et améliorations au quai	47,100 00
	Ste-Emélie—Reconstruction du quai	18,000 00
	Témiskaming, barrage du—Reconstruction du côté de Québec	70,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	400,000 00

Ontario

118	*Entreprise adjugée—*	
	Leamington—Améliorations au port	93,000 00
	Midland—Améliorations au port	73,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Bellevielle—Dragage	22,500 00
	Blind-River—Dragage	47,000 00
	Cobourg—Dragage	17,000 00
	Dépot-Harbour—Dragage	15,200 00
	Fort-William—Prolongement du quai	6,500 00
	Key-Harbour—Améliorations au port	15,000 00
	Kincardine—Réparations et améliorations au port	18,000 00
	Oshawa—Améliorations au port	35,000 00
	Port-Hope—Dragage	12,400 00
	Rockport—Quai	1,900 00
	Sault-Ste-Marie—Réparations et améliorations au port	13,000 00
	Sydenham et Chenal Ecarte—Dragage	19,000 00
	Toronto—Améliorations au port	22,300 00
	Wallaceburg—Quai et entrepôt	9,500 00
	Windsor—Agrandissement de l'entrepôt	60,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	200,000 00

Manitoba

119	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	50,000 00

Saskatchewan et Alberta

120	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	15,000 00

Colombie-Britannique

	Entreprises essentielles—	
	Fleuve Columbia (en aval de Burton)—Améliorations aux ouvrages de dérivation	2,000 00
	Comox—Prolongement du radeau et réparations au quai	11,600 00

121	Deer-Park—Reconstruction du quai..	12,500 00
	Fleuve Fraser et rivières Skeena et Naas—Service et entretien des *snagboats*..	37,000 00
	Fleuve Fraser—Réparations au mur de dérivation de Woodwards..	14,000 00
	Fleuve Fraser-Bras nord—Dragage..	39,000 00
	Port-Clements—Réparations et améliorations au quai..	6,500 00
	Sidney—Brise-lames..	4,200 00
	Stewart—Réparations au quai..	11,000 00
	Victoria—Dragage..	6,000 00
	Ports et rivières en général—Entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	100,000 00

Yukon

Entreprises essentielles—

122	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations..	5,000 00

Généralités

123	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	25,000 00

Dragage

124	Dragage—Provinces Maritimes..	149,200 00
	Dragage—Ontario et Québec..	215,500 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	36,800 00
	Dragage—Colombie-Britannique..	130,000 00

Vendredi, le 21 avril 1933.

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Marine—	
	Traitements..	301,932 00
	Dépense casuelle..	57,500 00

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

139	Service de radio et construction et entretien de postes de radio sur le littoral, et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de la radio, dans tout le Dominion..	679,550 00
140	Service de radio—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs munis d'un permis..	280,400 00
141	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien concierge de l'atelier d'Esquimalt du Service de radio..	500 00

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

143	Entretien et réparation des barrages de retenue sur le fleuve St-Laurent..	90,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

144	Agences, loyers et dépense casuelle..	203,000 00
149	Administration du pilotage..	218,000 00
150	Entretien et réparation des quais..	10,000 00
151	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige..	44,000 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

158	Service de météorologie, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $450 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi allocation de $360 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	393,290 00

XXIII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

159	Inspection des bateaux à vapeur..	136,808 00

Lundi, le 24 avril 1933.

(Onze douzièmes des sommes ci-dessous; moins $1,380 dans le premier item de la résolution nº 32)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

21	Intérieur—	
	Traitements..	607,639 50
	Dépense casuelle..	25,000 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Observatoire d'Ottawa

153	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	50,000 00

Observatoire astro-physique

154	Dépenses relatives à l'observation astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	21,300 00

Levés topographiques

155	Levés topographiques et aériens et cartographie pour le développement général et l'administration du pays, y compris les régions hydroélectriques, forestières, minières, agricoles et industrielles; dépenses de la Commission de géographie du Canada; centralisation de toute la photographie aérienne de concert avec l'A.C.; triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest, arpentages pour l'administration des parcs fédéraux; arpentages des lots dans toutes les autres terres fédérales; essai des mesures étalons; préparation et impression de plans, cartes, etc..	100,000 00

	Somme nécessaire pour défrayer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et du mobilier, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du jury, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)........	1,800 00

Service des levés géodésiques du Canada

156	Vérification—triangulation, astronomie géodésiques, bases, nivellement de précision et recherches—pour la cartographie du littoral et des étendues hydrographiques, et pour établir les bases de la production de toutes les cartes d'arpentage et poursuivre les recherches au sujet de la croûte terrestre et la détermination de la courbe de la surface et éventuellement de la forme et des dimensions de la terre. Ces travaux constituent la base des opérations des ministères fédéral et provinciaux, des municipalités et des travaux de génie dans tout le pays........	139,000 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin........................	240 00

Commission des frontières internationales

157	Dépenses relatives à la démarcation précise des frontières internationales............................	37,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère de l'Intérieur

191	Traitements et frais relatifs à l'administration de la loi des Territoires du Nord-Ouest et aux ordonnances d'application, Loi de chasse du Nord-Ouest et règlements d'application et des Affaires des Esquimaux, parc à bisons de Wood, industrie du renne, réserves de gibier, primes sur les loups et coyotes, exploration, recherches et développement des ressources naturelles, protection contre les incendies, construction et entretien des bâtiments, écoles, hôpitaux et routes, secours aux indigents, entretien et transport des prisonniers et des aliénés, matériel et provisions, dépenses casuelles, etc......................	218,000 00

XXXII—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

193	Traitements et frais relatifs à l'administration du Territoire, y compris les arpentages....................	45,000 00
	Subvention au Conseil du Yukon pour fins locales, entretien et construction des routes, et pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $20 par loup et $10 par coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux devant être placés au crédit du Fonds du revenu consolidé du Canada............................	70,000 00

XXXIII—TERRES ET PARCS FEDERAUX, ETC.

194	Terres fédérales, graines de semence, terre de l'état-major et de l'Amirauté et terres publiques, traitements et dépenses, etc..	90,600 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00
	Pour aider à la Conservation des forêts au Canada; inventaire national des ressources forestières; enquêtes sur les conditions forestières et les taux d'accroissement, et le développement de méthodes scientifiques d'aménagement; études concernant la protection forestière, et recherches techniques et économiques sur les industries forestières; l'établissement de stations de recherches, de forêts de démonstration, de laboratoires de produits forestiers; entreprises coopératives en sylviculture et en produits forestiers, etc..	266,000 00
	Octroi à l'Association forestière du Canada..	1,800 00
	Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, et les problèmes internationaux de canalisation, les levés hydrométriques du Dominion, et l'administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres..	180,000 00
	Montant requis pour frais de la Commission de contrôle du lac des Bois..	7,500 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, la nomination dans les parcs de magistrats de police et le paiement de leur traitement, etc..	1,100,000 00
	Administration de la Loi de la Convention des oiseaux migrateurs..	34,250 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	5,000 00
	Dépenses relatives à la fixation de l'emplacement et des bornes des terres de l'Etat-major et de l'Amirauté dans la province de la Colombie-Britannique..	3,000 00
	Montant requis pour l'expropriation de l'emprise dans la section Savona-Port Moody de la ligne principale du chemin de fer Pacifique-Canadien, et de l'emprise sur les embranchements Pembina et Stonewall de la même ligne	1,500 00
	Montant requis pour le paiement d'allocations de retraite aux fonctionnaires autres que ceux du gouvernement civil..	7,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Bureau de l'Auditeur général—	
	Traitements..	312,570 00
	Dépense casuelle..	62,000 00
16	Finance—	
	Traitements..	379,737 00
	Dépense casuelle..	32,500 00
	Inspecteur général des banques—	
	Traitements et dépense casuelle..	22,000 00
20	Assurance—	
	Traitements..	89.460 00
	Dépense casuelle..	64,000 00

X—PENSIONS

67	Annuité au Dr F. G. Banting	7,500 00
68	Annuité au Dr Charles E. Saunders	5,000 00
	Pensions—	
69	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député	700 00
70	J. Langlois-Bell	600 00
71	Capitaine J.-E. Bernier	2,400 00
72	James Elliott	672 00
73	Mme Wm. McDougall	1,200 00
74	Alice Morson Smith	600 00
75	Elizabeth Swinford	600 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

82	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques	10,800 00

XXXVI—DIVERS

224	Subvention au Conseil général canadien de l'Association des *Boy Scouts*	10,000 00
225	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire, à distribuer aux députés	2,000 00
226	Subvention au *Dominion Council of the Girl Guides*	5,400 00
227	Dépenses occasionnées par les négociations des traités	10,000 00
228	Subvention à la Société royale d'astronomie pour l'aider à continuer ses travaux	1,800 00
229	Académie Royale canadienne des arts	2,250 00
230	Subvention à la Société Royale du Canada	5,000 00
231	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal	4,500 00
232	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour son œuvre d'éducation des aveugles	4,500 00
233	Subvention aux provinces:	
	Nouvelle-Ecosse	875,000 00
	Nouveau-Brunswick	600,000 00
	Ile du Prince-Edouard	125,000 00
	en attendant la décision sur la question des subsides aux provinces.	
234	Dépenses imprévues, à subordonner à l'approbation du conseil du Trésor, un état détaillé de celles-ci devant être soumis au Parlement dans les premiers quinze jours de la prochaine session	80,000 00
243	Paiement à Mme E. B. Hutcheson, matrone, nonobstant le fait que par suite de son grand âge elle ne puisse continuer à remplir les devoirs de sa charge, en reconnaissance des services éminents rendus par feu son mari, en qualité de commissaire d'exposition	1,200 00
244	Octroi à John Thomas (Jack Miner) pour aider son œuvre de conservation de la faune sauvage	2,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Affaires indiennes—	
	Traitements	117,688 50
	Dépense casuelle	18,000 00

37	Secrétaire d'Etat—	
	Traitements	300,996 00
	Dépense casuelle	74,960 00
32	Archives publiques—	
	Traitements	89,118 00
	Dépense casuelle	12,000 00
33	Impressions et papeterie publiques—	
	Traitements, y compris $450 à Fred Cook, secrétaire du comité des impression et de la papeterie du gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil	50,490 00
	Dépense casuelle	10,500 00

XXVIII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

182	Impression, reliure des statuts annuels	10,000 00
183	*Gazette du Canada*	27,000 00
184	Matériel—Répar. et renouvellements	15,000 00
185	Distributions des documents parlementaires	42,500 00
186	Impression et reliure des publications gouvernem. pour la vente et distribution aux ministères et au public	47,500 00
187	Impression et reliure de l'édition anglaise revisée du Code criminel, 1927	5,000 00

XXXVI—DIVERS

242	Directeur général des élections—Traitements et dépense casuelle du bureau	14,724 00
262	Gazette des brevets	35,000 00
263	Office international pour la protection de la propriété industrielle et l'Union internationale du droit d'auteur et Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	2,000 00
264	Archives publiques	67,204 00
265	Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada	1,000 00
266	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation	24,070 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14	Commission du service civil—	
	Traitements	196,020 00
	Dépense casuelle	25,000 00

XXXVI—DIVERS

235	Dépenses du contrôleur du Trésor	1,741,148 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Pêcherie—	
	Traitements	111,456 00
	Dépense casuelle	30,000 00

XXIV—PECHERIES

161	Pour const. des passes mig. et déb. les rivières	18,000 00
162	Frais de justice et dépense casuelle	6,000 00
163	Pour favoriser la conservation et le développement de la pêche en haute mer et la consommation du poisson	75,000 00
164	Pisciculture	300,000 00

165	Ostréiculture..	13,000 00
166	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées..	40,000 00
167	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, du 2 mars 1923..	29,500 00
168	Com. de biologie maritime du Canada..	175,000 00
169	Pour pourvoir, sub. à l'approbation du Gouverneur en son conseil à une subv. à l'Union des pêcheurs maritimes.. ..	4,500 00
170	Pour pourvoir à une enquête par un comité international sur les effets probables qu'aurait sur les pêcheries de la région de la baie de Fundy inférieure le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, dans le Nouveau-Brunswick et dans le Maine, E.-U..	3,000 00

VENDREDI, le 28 avril 1933.

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XXXVI—DIVERS

221	Pour recevoir les visiteurs étrangers..	8,000 00
222	Dépenses relatives à la cause d'arbitrage de l'"I'm Alone"—(A voter de nouveau)..	8,500 00
223	En attendant l'établissement d'un fond en fiducie de $25,000 pour témoigner de l'intérêt amical porté par le Canada à la célébration en 1930 du millénaire du Parlement islandais, pour verser au gouvernement islandais la somme de $1,250, l'intérêt pendant un an à 5 p. 100 par année sur ladite somme de $25,000..	1,250 00
236	Frais d'administration de l'hôtel de la monnaie royale du Canada, y compris les traitements, dépenses imprévues, pensions de retraite et autres allocations ainsi que les dépenses générales..	180,000 00
237	Maintien de l'essayerie du Canada, à Vancouver, C.-B.. ..	17,810 00
239	Administration de la Loi des faillites..	50,000 00
241	Traitements et dép. du bureau de l'officier de récupération, y compris L. H. Beer à $4,500..	12,700 00
245	Frais de contentieux—Ministère de la Justice..	25,000 00
246	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre..	500 00
248	Prêt aux commissaires du port de Montréal, avec intérêt à un taux qui sera déterminé par le Gouverneur en son conseil, pour une période et à des termes et conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son conseil, et devant être affecté au paiement des déficits résultant de l'exploitation du pont du havre de Montréal..	511,100 00
253	Subvention au Conseil canadien du bien-être de l'enfance et de la famille..	9,000 00
254	Subvention à l'Institut national des aveugles..	18,000 00
255	Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose..	22,500 00
256	Subvention au Comité national canadien d'hygiène mentale..	9,000 00
257	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	9,000 00

258	Subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de l'Association ambulancière de St-Jean-de-Jérusalem.. ..	4,500 00
259	Subvention à la société canadienne de la Croix-Rouge	9,000 00
261	Subvention à l'Association des chefs de police du Canada.. ..	450 00
267	Pour le paiement, sujet à la sanction du Conseil du trésor, des salaires, reclassifications et augmentations..	50,000 00

II—FRAIS DE GESTION

10	Bureaux des sous-receveurs généraux— Traitements et dépense casuelle..	125,396 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion..	456,800 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	202,389 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification..	105,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc..	2,000 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, et la nature de leurs fonctions, nonobstant toutes dispositions de la Loi du service civil..	17,496 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Secrétariat du Gouverneur général—	
	Traitements..	29,322 00
	Dépense casuelle y compris indemnité de logement de $1,500 par année au secrétaire du Gouverneur général	70,500 00
15	Affaires extérieures—	
	Traitements..	85,140 00
	Dépense casuelle..	61,800 00
23	Travail—	
	Traitements..	201,204 00
	Dépense casuelle..	29,000 00
27	Revenu national—	
	Traitements..	865,692 00
	Dépense casuelle..	40,000 00
28	Cabinet du Premier ministre—	
	Traitements..	25,830 00
30	Postes—	
	Traitements, y compris les allocations aux préposés des machines de bureau, classe 2, manœuvrant les machines à poinçonner les cartes de vérification, suivant les dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 280-383 du 17 février 1930; et les allocations aux dactylos, classe 1, employés à la préparation des poncifs, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil et pour le maintien en fonctions de G. C. Anderson, surintendant du service des postes, du 1er avril 1933 au 31 mars 1934..	1,213,326 00
	Dépense casuelle..	174,840 00
31	Conseil privé—	
	Traitements..	45,684 00
	Dépenses casuelle..	7,000 00

34 Travaux publics—	
Traitements..	503,186 00
Dépense casuelle..	73,460 00
36 Royale Gendarmerie à cheval—	
Traitements..	19,800 00
Dépense casuelle..	12,340 00
38 Commerce—	
Traitements..	524,790 00
Dépense casuelle..	40,000 00

VI—SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

44 Traitements et dépense casuelle..	160,922 50

CHAMBRE DES COMMUNES

45	Traitements..	211,500 00
	Dépenses des comités, etc..	15,000 00
	Aides aux écritures, etc..	107,203 50
	Dépense casuelle..	46,499 00
	Publication des Débats, y compris les traitements des copistes	63,000 00
	Budget du sergent d'armes..	192,587 25

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

46	Traitements et paiement à M. C. MacCormac à partir du 1er avril 1933..	42,498 00
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure..	15,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire d'Amérique..	1,000 00
	Dépense casuelle..	12,000 00
	Pour l'impression des rapports..	1,000 00

GÉNÉRALITÉS

47 Impressions, papier à imprimer et reliure..	75,000 00

X—PENSIONS

76 Pension à la Gendarmerie à cheval, aux vol. de Pr-Albert et aux *Police Scouts,* relat. à la rébellion de 1885..	806 65
77 Pensions aux familles de certains membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie pendant leur service—	
Mme Mary Emma Bossange..	456 25
Mme Margaret Johnson Brooke..	821 25
Mme Margaret Cox..	500 63
Mme Elizabeth Fitzgerald..	525 00
Mme Margaret Nicholson..	607 50
Mme Catherine Mildred Ralls..	795 25
Mme Myrtle L. Richards..	900 00
Mme Amy Lillian Searle..	406 98
Mme Nora Jean Massan..	300 00
Mme Letitia Kennedy..	423 50

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Washington

214 Représentation à Washington, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications. 92,900 00

Paris

215 Représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, de secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications. 75,700 00

Tokio

216 Représentation à Tokio, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications. 70,900 00

Genève

217 Traitements et dépenses du bureau, conseiller consultatif canadien. 25,000 00

218 Contribution du Canada au maintien de la Société des Nations pour 1932, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale. 222,972 05

219 Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations. 14,000 00

(Plein montant des sommes ci-dessous)

Paquebots nationaux et loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes

Prêt à la Marine marchande du Gouvernement canadien, Ltée

297 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée (Canadian National Steamships), remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement:—

De déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des navires sous le contrôle de la Compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1933. . 300,700 00

Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamship, Ltd."

298 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le Gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué au paiement de:—

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1933, et ce qui est imputable sur l'intérêt. . . . 771,000 00

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

299	Pour solder au besoin, pendant l'année financière 1933-1934, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et des Canaux à sa demande, occasionnée par l'application de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les taxes normales (mentionnées à l'art. 9 de ladite loi), sur toutes les marchandises transportées en 1933, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes: Canada & Gulf Terminal Railway. Chemin de fer Pacifique-Canadien, y compris: Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co. New Brunswick Coal and Railway Company. Cumberland Railway & Coal Co. Dominion Atlantic Railway. Maritime Coal, Railway & Power Co. Sydney & Louisburg Railway. Temiscouata Railway..	750,000 00

(*Onze douzièmes des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

ROUTES ET PONTS

125	Pont du chenal de Burlington—Entr. et réparations..	16,000 00
	Ponts des Joachims—Réparations..	2,500 00
	Routes et ponts du Dominion, en général..	7,000 00
	Rapides de la Grande rivière de l'Ours—Portage..	10,000 00
	Pont Perley sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant fournir un tiers du coût, de la construction seulement, le gouv. de l'Ontario devant fournir un quart du coût de la construction et payer annuellement un quart des frais d'entretien—Entreprise adjugée	8,600 00
	Kingston—Quais et ponts—Entretien et réparations..	19,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords..	18,000 00
	Réparations au pont international sur la rivière Restigouche, à Matapédia..	5,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

126	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	6,000 00

Québec

127	Service téléphonique des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations..	500 00
	Reconstruction du réseau télégraphique de la rive nord du Saint-Laurent à partir de Godbout en allant vers l'est—En cours..	10,000 00

Saskatchewan et Alberta

128	Lignes télégraphiques et téléphoniques de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations..	7,700 00

Colombie-Britannique

129	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations..	9,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver—Réparations et améliorations..	6,600 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations..	15,000 00

XXIX—INDIENS

188	Pour défrayer l'administration des affaires indiennes, y compris traitements, fournitures, secours, secours médicaux, hospitalisation, habitations, travaux agricoles, arpentages, voirie, ponts, irrigation, barrages, enseignement, etc., et subvention de $100,000 approuvée par le Parlement à sa session de 1926-27..	4,032,850 00
189	Pour payer à la province de Québec les sommes perçues par le département des affaires Indiennes sur les terres des Indiens rétrocédées dans cette province..	141,000 00

XLI—COMMERCE

277	Bureau fédéral de la Statistique et aussi pour la nomination de James Muir, comme compilateur du "Bulletin Quotidien", du Bureau fédéral de la Statistique, au ministère du Commerce et de l'Industrie, à $2,520 par année, nonobstant toute disposition contraire de la loi du Service civil..	549.300 00
283	Conseil national des recherches..	404,500 00
285	Impression de documents parlementaires et de ceux du ministère, y compris l'Annuaire du Canada..	139,325 00
287	Service d'inspection des ponts et mesures, y compris le Bureau international des poids et mesures..	311,620 00

XVIII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

Service entre le Canada et le Royaume-Uni..	535,000 00
Service entre le Canada et l'Afrique du sud..	112,500 00

Océan Pacifique

Service entre la Colombie-Britannique, l'Australie et la Chine	66,000 00
Service entre la Colombie-Britannique et l'Afrique du sud..	100,000 00
Service entre le Canada, la Chine et le Japon..	659,000 00
Service entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	75,000 00
Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte..	15,750 00

	Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	37,350 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	18,600 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	12,500 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	11,250 00
	Services locaux	
	Service entre Baddeck et Iona..	10,500 00
	Service entre Charlottetown et Pictou..	30,000 00
	Service entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	4,600 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme..	24,750 00
	Service entre Halifax et la baie Saint-Laurent..	2,880 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysborough..	6,750 00
	Service entre Halifax et Sherbrooke..	1,000 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-sud et les ports du lac Bras-d'Or..	3,750 00
	Service entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	4,500 00
131	Service entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton..	4,500 00
	Service entre la terre ferme, Miscou et Shippigan..	1,000 00
	Service entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat..	33,750 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec arrêts aux ports d'escale..	10,500 00
	Service d'hiver de Murray-Bay et la rive nord..	50,000 00
	Service entre Kingsport et Wolfville..	2,500 00
	Service entre l'île Pelée et le continent..	8,250 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp..	13,750 00
	Service entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine.. ..	37,500 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington..	85,000 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	60,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et ports sur la côte nord du Saint-Laurent..	37,500 00
	Service entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	10,000 00
	Service entre Ste-Catherine's Bay et Tadoussac..	2,500 00
	Service entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours et autres ports d'escale	2,000 00
	Service entre St-Jean et Bridgetown..	800 00
	Service entre St-Jean, Margaretville et autres ports de la baie de Fundy..	3,000 00
	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	3,750 00
	Service entre St-Jean et St-Andrews et ports d'escale..	3,000 00
	Service entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	13,500 00
	Service entre St-Jean et Weymouth..	1,000 00
	Service entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E.. ..	750 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, av. arr. aux ports d'escale..	18,750 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton..	21,250 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh..	12,000 00
	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	4,700 00

XX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

142 Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Dragage—
(*a*) Pour payer l'ouvrage accompli ou à accomplir à l'entreprise.. .. .. 2,290,350 00
(*b*) Entretien et exploitation de la flotte du gouvernement sur le canal de navigation, et du chantier maritime du gouvernement, y compris les réparations et renouvellements nécessaires.. .. .. 1,476,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

145 Construction, entretien et surveillance d'ouvrages destinés à faciliter la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares.. .. .. 1,860,000 00
152 Pension aux pilotes:—Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Raymond Baquet, Alphonse Pouliot, Alfred Larochelle, Victor Vézina, Trefflé Délisle, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Arthur Koenig, Raoul Lachance, J. Alphonse Lachance, J.-H. Talbot, Jules Asselin, Joseph Vézina.. .. .. 6,600 00

XXIV—PECHERIES

160 Traitements et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et des services de patrouille et de protection des pêcheries.. .. .. 1,022,000 00

XXVII—TRAVAIL

181 Administration: Loi des pensions des vieillards.. .. .. 2,000 00

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

269 Personnel et réparations.. .. .. 2,738,720 00

Mardi, le 9 mai 1933.

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

IX—ETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES COLONS SUR LES TERRES

66 Avances aux anciens combattants s'établissant sur des terres; avances consenties sous le régime des projets d'établissement de familles britanniques, remboursables par le gouvernement britannique; frais d'administration des projets d'établissement d'anciens combattants et d'autres colons; frais d'administration du personnel du service d'établissement des soldats poursuivant des investigations pour le comité des allocations aux anciens combattants.. .. .. 1,173,600 00

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XXXVI—DIVERS

250	Pour effectuer les paiements relatifs au transport de la houille à des conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son conseil, et pour en défrayer les dépenses d'administration..	2,000,000 00

XXXVII—REVENU NATIONAL

268	Traitements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édifice provis. douan. et loyers..	6,637,000 00
	Traitements et frais de déplacement des fonctionnaires des services d'inspection, d'enquête et de vérification et du serv. prév. de la sous-évaluation..	922,994 00
	Divers—Impression et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres dateurs, cadenas, instruments, frais de messageries sur échantillons, formules de loi et frais de contentieux, primes sur cautions, uniformes des douaniers, appareils et fournitures de laboratoire, etc.	600,000 00
	Montant à payer au ministère de la Justice, pour le service secret de surveillance, lequel ministère les déboursera et devra ensuite en rendre compte..	25,000 00
	Administration de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917*, et de ses modifications, et autorisation de créer à cet effet des emplois et de faire des nominations nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil, et les emplois précités et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $8,000 pour le commissaire de l'impôt sur le revenu (à déduire 10 p. 100)..	2,200,000 00
	Montant à verser au ministère de la Justice, qui le dépensera et auquel on en rendra compte pour le service secret de surveillance au service de l'impôt sur le revenu..	20,000 00

XXXIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Bassins de radoub

270	Bassin de radoub de Champlain..	82,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt..	80,000 00
	Bassin de radoub de Lorne..	41,500 00
	Selkirk—Cale de radoub..	3,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

271	Ile du Prince-Edouard et continent..	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terrestres et sous-marines, dans le bas Saint-Laurent, et les Provinces maritimes, y compris les frais de service des navires du service des câbles..	133,000 00
	Alberta et Saskatchewan..	87,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver.. ..	91,000 00
	Colombie-Britannique—District du Nord..	64,000 00
	Réseau principal du Yukon..	116,500 00
	Service télégraphique et téléphonique en général..	6,000 00

MERCREDI, le 10 mai 1933.

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

PAQUEBOTS NATIONAUX ET LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

300	Pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, occasionné en 1933 par l'application de ladite loi:	
	(*a*) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus..	6,611,000 00
	(*b*) Montant du déficit dans les recettes et revenus occasionné par la diminution des taxes, en vertu de l'application de la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes..	1,404,270 00

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXVI—DIVERS

238	Traitements et dépenses de la Commission du tarif—Les paiements pouvant être faits nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications	120,000 00
240	Subventions aux travaux du département des Assurances pour la prévention des incendies..	9,300 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

DIVERS

130	Division de l'architecture—Traitements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	63,700 00
	Division du génie—Traitements des ingénieurs, commis, etc., du service extérieur..	419,000 00
	Fonct., entretien de bateaux servant à l'inspection..	10,000 00
	Entretien et fonction, de barrages pour l'emmagas. de l'eau sur la riv. Ottawa et ses tribut., levés et règlement des dommages causés aux terrains..	25,000 00
	Musée national du Canada..	35,000 00
	Monument national sur la place Connaught	75,000 00
	Levés et inspections..	55,000 00
	Solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00
	Travaux divers non autrement pourvus, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $3,000..	50,000 00

XLI—COMMERCE

286	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger, y compris la somme de $100,000 pour publicité et annonces dans le Royaume-Uni et en Europe; l'administration devant en être confiée au Haut Commissaire pour le Canada.. ..	173,500 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

195	Soin des patients et examens médicaux relatifs aux pensions..	1,800,000 00
196	Traitements—	
	Personnel du ministère..	2,524,600 00
197	Compensation—Solde et allocations..	1,520,000 00
198	Secours aux chômeurs..	2,600,000 00
199	Frais d'administration et fonds de roulement..	275,000 00
200	Responsabilité des patrons..	40,000 00
201	Emplois protégés..	50,000 00
202	Subvention à la Légion canadienne, *British Empire Service League*..	10,000 00
203	Subvention au fonds d'inhumation des soldats..	40,000 00
204	Tribunal des pensions..	65,700 00
205	Tribunal d'appel des pensions..	19,800 00
207	Comité des allocations aux anciens combattants..	14,400 00

X—PENSIONS

80	Guerre européenne—Marine, milice et aviation après la guerre..	45,000,000 00
81	Traitements et dépense casuelle de la Commission des pensions du Canada..	467,436 00

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

LONDRES

213	Traitements et dépenses du bureau du haut commissaire du Canada, y compris $1,800 d'émoluments additionnels au haut commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le ch. 15, S.R.C..	123,660 00

XXXVI—DIVERS

247	Service canadien de la radiodiffusion..	1,000,000 00

VENDREDI, 12 mai 1933.

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XL—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

272	Traitements et allocations..	15,381,845 00
	Service postal, y compris le service aérien..	14,161,500 00
	Divers, y compris $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés pendant leur service ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant d'une façon quelconque au service des postes ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de tels employés ou à d'autres personnes qui peuvent être tuées dans l'accomplissement de telles fonctions, lesdits paiements ne devant être effectués que sur l'autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil, et paiement de $205 à S. R. Kirk..	1,076,030 00

LUNDI, le 15 mai 1933.

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

53	Bestiaux..	1,430,000 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

206	Allocations aux vétérans de la guerre..	1,650,000 00

XLI—COMMERCE

275	Application de la Loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et l'outillage des élévateurs..	2,295,172 20

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

GOUVERNEMENT CIVIL

301	*Archives publiques*— Traitements— Pour continuer en fonctions J. B. Noble, relieur senior, du 1er avril 1933 au 31 mars 1934.. ..	1 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

302	Dépenses diverses, y compris frais de procès dans les Territoires du Nord-Ouest, commission d'enquête, copies et traductions de témoignages, etc.—Crédit supplémentaire	5,000 00

SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

303	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1932-1933 pour les jours d'absence en raison d'affaires publiques, de maladie ou de décès. Les payements doivent s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor	3,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

304	Pour payer l'indemnité parlementaire complète aux membres de la Chambre des communes—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles ou décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés de 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des modifications de ladite loi. Les payements doivent s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor..	6,000 00

ETABLISSEMENT AGRICOLE DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES COLONS

305	Pour effectuer au gouvernement britannique un remboursement à valoir sur les pertes constatées qui ont résulté de l'accord de 1924 concernant 3,000 familles britanniques	69,726 85

AGRICULTURE

306	Pour contribuer, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aux enquêtes relatives au conditionnement des fruits	10,000 00
307	Dédommagement pour animaux tuberculinisés en vertu de la Loi des épizooties et morts avant qu'il fut possible de les abattre, en vertu des dispositions de la loi:—	
	Forget, Théophile, St-Damien de Brandon, Qué	90 00
	Renaud, Nelson, St-Eustache, Qué	6 00
	Greer, Mme S. A., R.R. 2, Winchester, Ont	6 00
	Annable, T., R.R., No 2, Winchester, Ont	28 00
	Durant, H., R.R. 2, Winchester, Ont	12 00
	Gardiner, Chas. S., Cannamore, Ont	24 00
	Deslandes, Willie, Granby, Ont	24 00
	Church, A., R.R. 1, Hillhurst, Ont	60 00
	Parkinson, Wm., Waterville, Qué	50 00
	Lennon, Chas., Waterville, Qué	4 00
	Laflèche, J. J., Casselman, Ont	28 00
	Flanders, H. O., Waterville, Qué	10 00
	St-Denis, Philias, Oka, Qué	54 00
	Vaillancourt, Jos., Ste-Scholastique, Qué	20 00
	Fleming, John, R.R. 2, Winchester, Ont	28 00
	Embleton, D. R., R.R. 4, Fredericton, N.-B	54 00
	Perras, Geo., R.R. 1, Hillhurst, Qué	6 00
	Hughes, H. W., R.R. 2, Compton, Qué	50 00
	Chabot, Arthur, E., Hereford, Qué	20 00
	Wheeler, John E., Hereford, Qué	28 00
	Dupuis, Moïse E., Hereford, Qué	20 00
	Baker, A. E., Chesterville, Ont	4 00
	Bouchard, Philias, Johnville, Qué	20 00
	Tétreault, J. E., Hereford, Qué	26 00
	Ruel, Eugène, St-Isidore d'Auckland, Qué	26 00
	Pelletier, Alex., St-Malo, Qué	20 00
	Montmagny, Geo., E. Clifton, Ont	32 00
	Fontaine, Donat, St-Malo d'Auckland, Qué	50 00
	Routhier, Dasy, St-Malo d'Auckland, Qué	56 00
	Fontaine, Philippe, St-Malo d'Auckland, Qué	120 00
	Boyer, Moïse, Sr., Ste-Edwidge, Qué	130 00
	St-Germain, Mme L., Ste-Edwidge, Qué	46 00
	Fontaine, Osias, St-Malo d'Auckland, Qué	54 00
	Boulay, Napoléon, Paquette, Qué	16 00
	Fontaine, Dasie, St-Malo d'Auckland, Qué	6 00
	St-Germain, Jos., Ste-Edwidge, Qué	60 00
	Lemieux, Antonin, St-Malo d'Auckland, Qué	126 00
	Agnew, T. E., Brantford, Ont	6 00
	Didier, Odilon, St-Isidore d'Auckland, Qué	14 00
	Thibodeau, Jos., St-Isidore d'Auckland, Qué	24 00

Lafond, Ferdinand, St-Isidore d'Auckland, Qué..	24 00
Aubert, Arthur, St-Isidore d'Auckland, Qué..	18 00
Houle, Wilfrid, St-Isidore d'Auckland, Qué..	18 00
Ruel (fils), Alfred, St-Isidore d'Auckland, Qué..	4 00
Gagnon, Denery, St-Malo, Qué..	20 00
Rouleau, Honoré, St-Isidore d'Auckland, Qué..	26 00
Corriveau, Remi, R.R. 2, Ste-Elizabeth, Qué..	4 00
Moreau, Edouard, St-Jean, Qué..	8 00
Dignard, Jos., St-Onge, Ont..	36 00
Smith, W., Davin, Sask..	30 00
Maloney, Sherman, Coaticook, Qué..	24 00
Hanna, Edward & McIntyre, W. A., Finch, Ont..	30 00
Flury, Chris., S. Battleford, Sask..	96 00
Garmann, M., Allan, Sask..	20 00
Bouchard, Alfred, St-Cœur-de-Marie, Qué..	24 00
Homen, Harry, R.R. 1, Eburne, C.-B..	32 00
Mayer, Ovila, R.R. 2, Ste-Scholastique, Qué..	20 00
Ruel, François, Johnville, Qué..	16 66
Ouderkirk, Berwick, Ont..	20 00
Walker, John, R.R. 1, Eburne, C.-B..	56 00
Burdett, G., Milner, C.-B..	18 00
Jensen, Holgar, R.R. 3, Sutton, Qué..	10 00

DEFENSE NATIONALE

308 *Généralités—*

Divers—

Pour payements effectuer durant l'année 1933-1934 à Lillian Fabian (Renton) et ses enfants, constituant la famille de feu le sergent fourrier Henry Renton, et pour autoriser des payements futurs à même la caisse du revenu consolidé de la même manière et au même degré que si elle et ses enfants y avaient droit en vertu de la Loi de la Pension à titre de veuve et enfants respectivement.. .. .. 369 26

AVIATION

309 Opérations de l'aéronautique civile—Service de surveillance et autres opérations aériennes.. .. .. 97,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

ÉDIFICES PUBLICS

Québec

310	Montréal—Entrepôt d'inspection douanière—Changements..	2,000 00
	Québec—Entrepôt d'inspection douanière—Renouvellements et réparations..	15,000 00
	Arsenal de Québec—Réparations à la toiture..	13,000 00

Ontario

311 Windsor—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales.. .. .. 1,950 00

Manitoba

312	Salle d'armes de Winnipeg—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales	1,830 00

Généralités

313	Ottawa—Système de chauffage central—Renouvellement des chaudières	24,000 00
	Ottawa—Laboratoires du Conseil national des Recherches—Améliorations et matériel	25,000 00

LOYERS, RÉPARATIONS, MOBILIER, CHAUFFAGE, ETC.

Ottawa, édifices et terrains publics

314	Eclairage et énergie—Y compris chemins et ponts—Crédit supplémentaire	4,700 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

315	Broad—Cove Marsh—Remplacement du quai brise-lames	13,400 00
	Cow-Bay (Port-Morien)—Remplacements du brise-lames	19,000 00
	Dingwall—Dragage	39,000 00
	Grand-Désert—Protection du port et réparations—Crédit supplémentaire	2,700 00
	Hantsport—Parachèvement de la voie d'évitement au quai	9,500 00
	Ports et rivières en général—Pour le maintien des services, aucun ouvrage nouveau ne devant être entrepris—Crédit supplémentaire	75,000 00
	Little Judique Harbour—Prolongement du brise-lames	1,900 00
	Liverpool—Dragage	35,000 00
	Malagash—Jetée d'amarrage	1,600 00
	Ile Port Hood—Prolongement de la protection du rivage	2,500 00
	South Bar (Havre de Sydney)—Prolongements, améliorations	3,500 00

Nouveau-Brunswick

316	Campbellton—Encoffrement en charpente	2,000 00
	Dipper Harbour—Dragage	8,000 00
	Harshman's Brook—Améliorations au havre	3,000 00

Québec

317	Montmagny—Prolongement du mur de protection	16,800 00
	Notre-Dame-de-Pierreville—Ouvrage de protection	19,000 00
	Rivière St-Pierre—Contribution au dragage, le gouvernement provincial ayant contribué une somme égale	3,000 00
	St-André—Quai	3,300 00

Ontario

318	Collingwood—Améliorations au havre	15,500 00
	Hamilton—Dragage	21,600 00
	Kingston—Dragage	17,700 00
	Port Maitland—Améliorations au havre	7,000 00
	Shebandowan—Quai	4,000 00

Manitoba

319	Rivière McLaughlin et Echinamish—Améliorations..	8,000 00
	Victoria Beach (baie Olafson)—Quai et dragage..	5,800 00

Colombie-Britannique

320	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection sur l'île Lulu, le gouvernement provincial, les chemins de fer Nationaux et la Commission d'endiguement de l'île Lulu devant chacun contribuer une somme identique..	4,000 00
	Rivière Fraser—Quai..	1,300 00
	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection à Matsqui, le gouvernement provincial et le district d'endiguement de Matsqui devant contribuer chacun une somme identique..	1,400 000
	Rivière Duncan inférieure—Améliorations..	3,000 00
	Rivière Powell—Réparations au brise-lames—La *Powell River Co., Ltd.*, devant contribuer la moitié du coût..	7,000 00
	Queen's Bay—Reconstruction du quai..	8,500 00
	Sechelt—Acquisition et réparation du quai..	5,600 00
	Sidney—Reconstruction du débarcadère..	6,000 00

DRAGAGE

321	Dragage—Provinces maritimes—Crédit supplémentaire.. ..	12,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta—Crédit supmentaire..	17,000 00

SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

322	Subventions de services océaniques et aide à l'expédition du bétail sur pied en Grande-Bretagne—Crédit supplémentaire..	70,000 00

SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

323	Pour rembourser au Board of Trade de Grande-Bretagne ses déboursés, non autorisés par la Loi de la marine marchande au Canada, pour secours aux matelots canadiens nécessiteux—Crédit supplémentaire..	800 00

PHARES ET SERVICE COTIER

324	Allocation de commisération à Mme Angelina Foisy-Cantin, veuve de Ernest Cantin, ancien ingénieur en chef du vapeur du gouvernement canadien *Jalobert*, décédé en janvier 1929..	1,000 00
325	Construction, entretien et surveillance de dispositifs d'aide à la navigation, y compris appointements et allocation des gardiens des phares—pour réintégrer, comme gardien de phare, grade 4, classe 13, à Pointe-Mitchener, N.-E., Thomas Moore, qui est par les présentes réintégré au salaire annuel de $270 moins 10%..	243 00

PECHERIES

326	Pour coopérer à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et à l'augmentation de la demande du poisson—Crédit supplémentaire..	10,000 00

TRAVAIL

327	Loi d'enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire..	18,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX

328	Dépenses contractées en vertu de la loi de la Commission de contrôle du lac des Bois de 1921, et de la convention entre le Dominion, l'Ontario et le Manitoba, confirmée par la loi de conservation du lac Seul de 1928, pour la construction d'un barrage à la décharge du lac Seul et son exploitation par la Commission de contrôle du lac des Bois, l'argent dépensé devant être remboursé au Dominion par la province du Manitoba, en vertu du paragraphe 8 de la Convention concernant le transport des ressources naturelles du Manitoba..	20,000 00
329	Pour favoriser le tourisme, traitements et allocations de retraite de l'ancien Bureau du développement national..	30,000 00

DIVERS

330	Pour rembourser, avec intérêt au 31 mars 1933, la somme payée pour le loyer d'un certain lot de grève dont le bail n'a jamais été exécuté..	1,037 09
331	Frais relatifs à la préparation et la revision des lois de la présente session et d'autres lois..	5,194 26

MARDI, le 16 mai 1933.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

DIVERS

342	Pour les frais de la délégation à la Conférence du désarmement (à voter de nouveau)..	5,000 00
332	Prêts à la Commission du port de Chicoutimi pour la construction d'améliorations et d'installations, outre la somme autorisée par la Loi du prêt au port de Chicoutimi, 1931, et subordonnément aux dispositions de ladite loi..	332,100 00
333	Somme additionnelle pour parfaire le solde à payer pour la restauration du port de Saint-Jean, à la suite de l'incendie de 1931, y compris les services d'ingénieurs et autres, à concurrence de..	50,000 00
334	Pour payer à Mlle Edith Tillie le solde de sa souscription à l'Emprunt du service national..	630 44
335	Commission du District fédéral—Pour défrayer l'entretien et l'amélioration des propriétés administrées par la Commission..	55,000 00
336	Bulletin des Brevets—Crédit supplémentaire..	7,000 00
337	Allocation au Rév. Dr D. B. Marsh..	1,000 00
338	Pour effectuer les payements relatifs aux mouvements de houille dans les conditions prescrites par le Gouverneur en son conseil—Crédit supplémentaire..	750,000 00
339	Pour verser au Fonds de fiducie des Indiens, à même la caisse du revenu consolidé, la somme des défalcations d'A. H. Lomas, ancien agent des Indiens à Cowichan, C.-B.. ..	15,770 00

340 Pour payer à Son Honneur le Juge Edmund R. Wylie, pour ses services, en qualité de commissaire royal, relativement au différend minier d'Estavan, nonobstant toute disposition contraire de la Loi des juges..	1,000 00
341 Pour les frais de la délégation à la Conférence économique mondiale..	15,000 00

COMMERCE

343 Service des nouvelles britanniques et étrangères..	15,000 00

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour le compte de certaines dépenses du service public, pour l'année financière expirant le 31 mars 1934, la somme de $174,127,778.15 soit accordée à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 109, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et agréé.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel étant lu;

M. Dupré propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce à leur amendement au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel pour la raison suivante:—

"Parceque l'abrogation de la sous-clause (3) du bill rend ladite section ineffective."

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Le Bill No 90, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, est de nouveau considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*Bills privés*)

Le Bill No 102, Loi concernant un certain brevet de la compagnie *Genter Thickener Company,* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité général sur le Bill No 99, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, reprend le cours de ses délibérations, lequel est rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 100, Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton), Arthurs, Barber, Barrette, Belec, Bennett, Bourgeois, Bowen, Boyes, Burns, Bury, Davies, Dickie, Dorion, Duguay, Duranleau, Edwards, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gobeil, Gordon, Gott, Hackett, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Larue, Loucks, Macdougall, MacLaren, MacNicol, McGillis, McGregor, Maloney, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Myers, Peck, Pickel, Plunkett, Porteous, Quinn, Rhodes, Ryckman, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Spankie, Spence, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Selkirk), Sullivan, Sutherland, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Turnbull, Weese, White (Mont-Royal), Wilson, Wright—65

CONTRE:

Messieurs

Bourassa, Brasset, Butcher, Carmichael, Casgrain, Chevrier, Coote, Denis, Dumaine, Elliott, Factor, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fraser (Northumberland, Ont.), Gardiner, Garland (Bow-River), Girouard, Jean, King, Mackenzie Macphail, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), McPhee, Mitchell, Neill, Parent, Perras, Ralston, Reid, Rhéaume, Rutherford, Sanderson, Speakman, Thauvette, Totzke, Vallance, Verville, Woodsworth, Young—39.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, sur division, et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada étant lu;

M. Duranleau propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 111

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 17 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 avril 1933—Document montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués depuis le mois d'août 1930.
2. Combien de maîtres de poste ont été nommés (*a*) temporairement, (*b*) permanemment depuis le mois d'août 1930.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Ferland—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, et autres documents échangés, depuis août 1930, entre le ministre des Chemins de fer, tout fonctionnaire de son ministère, ou entre tout autre ministère fédéral et tout fonctionnaire de ce ministère, et tous autres individus, corps publics, compagnies ou associations, y compris l'administration des Chemins de fer nationaux en rapport avec les usines de réparations des Chemins de fer nationaux à Joliette, le terminal de Joliette, le contrat qui concerne ces usines et ce terminal et toutes autres affaires s'y rapportant.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 21, Loi modifiant la Loi des Indiens.

Bill No 98, Loi modifiant la Loi des Postes.

Bill No 95, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 103, Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Duranleau pour la deuxième lecture du Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada."

Et le débat continuant;

Du consentement unanime, sur motion de M. Bennett, la Chambre retourne aux Affaires de Routine dans le but de présenter le rapport du comité spécial auquel a été référé le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.

M. Stewart (Leeds), du comité spécial auquel a été référé ledit bill, présente alors à la Chambre le deuxième et dernier rapport de ce comité lequel est comme suit:—

Votre comté a préparé les descriptions et les changements des membres pour les différents collèges électoraux, tels qu'énumérés dans les annexes ci-jointes, concernant les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard et du Territoire du Yukon.

Le rapport de votre comité est unanime en tant qu'il se rapporte à l'Ile du Prince-Edouard, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et au Territoire du Yukon et, quoique pas unanime au sujet des autres provinces, il représente une mesure très substantielle d'unanimité.

En conséquence, le comité demande à ce qu'il lui soit permis de rapporter ledit bill.

Le débat sur la motion de M. Duranleau pour la deuxième lecture du Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada" est alors repris.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Kennedy (Peace-River).

Du consentement unanime, résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

La Chambre s'ajourne alors à 1 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 112

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 18 MAI 1933

Prières.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 109, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 96, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 107, Loi concernant un certain Arrangement entre le Canada et la France.

Bill No 108, Loi sur une certaine convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et les questions commerciales et maritimes.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 4, ligne 36. Insérer ce qui suit, comme paragraphe (4) du nouvel article 7:

> "(4) Sauf disposition expressément contraire de la présente loi, aux fins d'exercer les pouvoirs, l'autorité et les fonctions attribués à la Commission, distinctement d'un quorum de celle-ci, aux termes de la présente loi, la Commission doit se composer de deux ou plus de deux commissaires; et lorsque, en vertu de la présente loi, il est référé à un quorum de la Commission, cette référence doit signifier un quorum tel que constitué sous le régime des dispositions de l'article cinquante-cinq de la présente loi."

2. Page 6, ligne 19. Après "corps" insérer "ou comme membre de la Commission de pension du Canada ou du Tribunal des pensions."

3. Page 13, ligne 32. Après "présence" insérer "de la Commission ou."

4. Page 18, ligne 22. Après "renvoi" insérer "ou référence."

5. Page 21, lignes 28 et 29. Retrancher les mots "ou de l'article trente-trois."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, et demande le concours de la Chambre pour l'amendement suivant en substitution de l'autre:—

1. Page 2, ligne 12. Ajouter ce qui suit, comme clause restrictive du paragraphe (2) de la clause 3: "Toutefois, le présent paragraphe ne s'applique pas dans le cas de deux personnes qui, bien que vivant de fait dans l'adultère, paraissent vivre de façon respectable comme homme et femme et lorsque les enfants en cause sont issus de cette union."

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 110 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada.*"

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est comme suit:—

Conformément à l'article 99 du Règlement, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés présente son dix-neuvième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant émanant du Sénat, et il constate que les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, en partie, savoir:—

Le bill No 110 (F1 du Sénat), Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada.*

M. Stanley pour M. Matthews du comité des Banques et du Commerce présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le lundi, 6 février 1933, l'Ordre de renvoi suivant émanant de la Chambre:

La Chambre décide de renvoyer au Comité permanent de la banque et du commerce le projet de résolution suivant:

Attendu que la question des dettes publiques et privées est devenue un des problèmes les plus importants et les plus troublants, aggravé en ces dernières années par l'avilissement du prix de toutes les denrées essentielles qui servent en grande mesure à les acquitter, avec le résultat que leur fardeau s'est doublé et même triplé; et

Attendu que ce fait a été pris en considération relativement à certaines obligations internationales et est devenu une question d'ordre pratique relativement aux dettes publiques de maints pays; et

Attendu qu'aucune considération de cette sorte n'a encore été donnée aux lourdes dettes privées qui existent à l'intérieur du pays, bien que, jointes aux taux élevés d'intérêt qui ont cours, elles constituent pour le particulier un fardeau aussi lourd et exorbitant que les obligations nationales et internationales le sont pour les Etats;

Attendu que cette situation constitue l'un des principaux facteurs de la crise économique actuelle et l'un des plus grands obstacles à la récupération financière de l'agriculture et de l'industrie et qu'à ce titre elle mérite et demande l'attention immédiate du Parlement;

En conséquence, il est décidé que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement la question des dettes et des taux d'intérêt à l'intérieur du pays et la possibilité de les réduire, soit par intervention directe, soit en renvoyant le problème au Comité permanent de la banque et du commerce, afin que la question soit approfondie et, si possible, résolue.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

Vu la généralité du libellé de la résolution, le parrain fut prié de préciser dans un mémoire le cadre qu'il convenait, selon lui, de fixer à l'enquête du Comité. Ce mémoire paraît à la page 3A des témoignages imprimés.

Le Comité accepta la tâche qui lui était confiée, mais la réunion de la documentation retracée au Comité par l'auteur de la résolution constituait une entreprise en partie impossible. Par exemple, une réponse complète à la question relative au classement général du degré de richesse de tous les prêteurs d'argent exigerait un recensement complet de la richesse des particuliers aussi bien que des sociétés commerciales. Le Comité ne croit pas à la précision d'un tel recensement.

Bien que le statisticien du Dominion ait pu fournir, en puisant dans les archives existantes, une foule de statistiques pertinentes, le besoin s'impose d'autres données que seules vont permettre des enquêtes spéciales qui exigeront quelques semaines ou même quelques mois. Vu ces faits, il faut donc borner le cadre du rapport et ne pas y voir une revue complète des questions inscrites à l'ordre de renvoi.

Néanmoins, l'étude de la documentation recueillie jusqu'ici révèle des tendances susceptibles de supporter certaines conclusions. Elles sont exposées dans les paragraphes qui suivent:

I. Dette publique—Dominion du Canada

(a) Dette courante

La dette fondée non échue du Dominion totalisait au 31 mars 1933 la somme de $2,715,910,607, dont il faut déduire $66,001,724 de fonds d'amortissement. La dette fondée nette s'établit donc à $2,649,908,883.

(b) Taux de l'intérêt

L'intérêt payable sur ce total était de $127,239,499, soit un taux moyen de 4.68 p. 100. Sur les émissions d'obligations le taux varie de $2\frac{1}{2}$ p. 100 sur l'emprunt de $4,888,186, contracté à Londres en 1897, remboursable en 1947, à $5\frac{1}{2}$ p. 100 sur les emprunts de la Victoire, échéances de 1933, 1934 et 1937.

Les témoignages entendus par le Comité indiquent une tendance descendante de l'intérêt en ces récentes années. Le rendement d'obligations-types du gouvernement fédéral utilisées par le Bureau de la statistique dans son index des taux d'intérêt à long terme, qui atteignait $5\frac{1}{2}$ p. 100 en 1922, était descendu à $4\frac{1}{2}$ p. 100 en 1933. Ce fléchissement du loyer de l'argent se reflète dans les taux d'intérêt courants payés sur les diverses catégories de dettes. Le taux moyen d'intérêt de la dette fondée du gouvernement fédéral s'établissait à 5.20 p. 100 en 1922 et à 4.97 p. 100 en 1932. Par suite des emprunts de conversion, la moyenne actuelle est de 4.68 p. 100.

Depuis que le Comité a ouvert ses séances, le taux d'intérêt sur les dépôts d'épargnes est descendu de 3 p. 100 à $2\frac{1}{2}$ p. 100 aux banques, de 4 p. 100 à $3\frac{1}{2}$ p. 100 aux sociétés de prêts et de fiducie, de 3 p. 100 à $2\frac{1}{2}$ p. 100 à la caisse d'épargnes des postes et de 3 p. 100 à $2\frac{1}{2}$ p. 100 au Bureau d'épargnes de la province d'Ontario.

(*c*) *Fonds d'amortissement*

Les fonds d'amortissement ne s'appliquent qu'aux obligations en sterling émises à Londres, d'une valeur nominale de $254 millions. La somme actuellement détenue dans le fonds d'amortissement représente environ un quart du principal impayé des émissions auxquelles le fonds s'applique.

Quant aux autres émissions on a effectué de temps à autre des remboursements à même les surplus annuels, mais on n'a dressé aucun programme définitif de rachat de la dette.

Recommandations relatives à la dette publique

1. Le Comité recommande fortement la conversion, dès que l'état du marché monétaire le permettra, des obligations existantes en titres portant un taux d'intérêt moins élevé. L'emprunt de conversion de 1931 constitue un exemple des avantages de ce procédé ainsi que le montre le tableau suivant:

EMPRUNT DE CONVERSION—1931

Désignation de l'emprunt converti	Montant converti	Taux d'intérêt		Echéance de l'émission de conversion	Epargne annuelle d'intérêt
		Ancien	Nouveau		
Deuxième emprunt de guerre, 1916-1931	$ 38,625,700	5 p. 100	4½ p. 100	1956	$ 193,128
Emprunt de renouvellement, 1922-1932.	37,523,200	5½ p. 100	4½ p. 100	1957	375,232
Emprunt de la Victoire, 1918-1933....	276,688100	5½ p. 100	4½ p. 100	1958	2,766,881
Emprunt de la Victoire, 1919-1934....	285,772,300	5½ p. 100	4½ p. 100	1959	2,857,723
Total........................	$ 638,609,300				$ 6,192,964

L'économie annuelle d'intérêts s'élève donc à $6,192,964.

A propos de sa recommandation de convertir le plus tôt possible en titres portant des taux d'intérêt plus bas les obligations à échéance rapprochée, le Comité signale les possibilités que révèlent les chiffres suivants:

Emprunts de la Victoire, échéant en 1933, et portant intérêt à 5½ p. 100, $169,971,850.

Emprunts de la Victoire, échéant en 1934, et portant intérêt à 5½ p. 100, $226,138,350.

La conversion de ces titres 5½ à échoir bientôt présente une occasion de réduire davantage le fardeau des charges fixes. Leur conversion en coupons de 4½ p. 100 produirait du côté des intérêts une économie annuelle de $3,961,102. Au taux de 4 p. 100 l'économie s'élèverait à $5,941,653.

Le Comité exprime l'espoir qu'il sera possible de s'en tenir à un coupon ne dépassant pas 4 p. 100. Toute perte sur la vente des obligations pourrait s'absorber par l'amortissement.

2. Il convient d'adopter, dès que la situation financière le permettra, un plan général d'amortissement ou rachat de la dette et de budgéter chaque année la somme nécessaire à cette fin. Cela assurerait le remboursement méthodique, dans un délai déterminé, de la dette actuelle.

Le Comité tient particulièrement à signaler que les remboursements considérables à opérer d'ici 1937 inclusivement seront suivis d'une période de vingt ans où les échéances d'une année quelconque ne seront pas assez fortes pour donner lieu à des emprunts importants.

3. Les futures émissions à long terme devront comporter:

(*a*) des fonds d'amortissement; ou

(*b*) des dates d'échéances fixées, dans la mesure du possible, de manière à se conformer au plan proposé concernant le remboursement annuel d'une portion de la dette.

En temps de prospérité, lorsque les revenus montent et qu'il n'y a pas d'échéances à payer, les demandes insistantes, venant d'un bout à l'autre du pays, de nouvelles immobilisations de capitaux deviennent presque irrésistibles. Mais quand arrivent les échéances, le ministre des Finances est obligé d'y pourvoir. Il est donc désirable de les régulariser.

4. Les émissions à long terme devraient, lorsque la chose est possible, comporter des stipulations de rachat, afin que l'on puisse profiter des périodes d'intérêt peu élevé pour les remplacer par de nouvelles.

Advenant l'adoption de ces recommandations, la dette entière du Canada se trouvera établie sur une base de rachat qui tendra à sauvegarder et même hausser le crédit du pays.

Le Comité est d'avis qu'en démontrant ainsi l'importance que nous attachons à nos obligations, nous réaffirmerons à notre population et au monde entier notre détermination, quelles que soient les circonstances, de faire honneur à nos engagements.

Le tableau suivant indique brièvement la dette publique du Dominion, de ses provinces et municipalités, ainsi que la dette fondée des compagnies:

DETTE PUBLIQUE DU CANADA ET DE SES PROVINCES ET MUNICIPALITÉS, DETTE FONDÉE DES COMPAGNIES, ET INTÉRÊTS À ACQUITTER

(Dernières statistiques disponibles)

—	Montant	Intérêt	Taux moyen
	$	$	p. 100
Dette nette du Canada au 31 mars 1933 (préliminaire) (1)....	2,599,089,000	121,637,365	4·68
Obligations dont l'Etat garantit le principal et les intérêts, et les intérêts seulement, au 31 mars 1933, (2)............	996,148,354	45,356,904	4·55
Obligations directes brutes des provices pour les années fiscales expirant en 1932 (3)............................	1,363,382,464	62,715,593	4·6
Obligations indirectes des provinces pour les années fiscales expirant en 1932 (4)............................	215,977,011	9,071,034	4·2
Grand total des obligations directes de toutes les municipalités canadiennes, au 31 décembre 1931 (5)...............	1,584,000,000	77,616,000	4·9
Compagnies—			
Chemins de fer (6)................................	919,000,000	40,897,000	4·45
Autres compagnies (7)................................	1,178,000,000	64,672,000	5·49
	8,855,596,829	421,965,896	4·77

(1) La dette fondée atteignait $2,715,910,607 avec intérêts de $127,239,499.

On donne la dette nette au lieu de la dette brute ($2,990,315,000) parce que certains éléments de la dette brute se trouvent compensés par des éléments d'actif productif ($391,226,000), composés en grande partie d'espèces et de valeurs portant intérêt. L'actif productif comprend les prêts aux provinces, qui devraient figurer parmi les dettes de celles-ci. Les comprendre dans la dette fédérale constituerait double emploi. On donne la dette nette au lieu de la dette fondée, car celle-ci comprendrait les sommes prélevées et inscrites à l'actif productif, par exemple les prêts aux provinces.

(2) Les garanties des intérêts seuls s'appliquent à une somme principale de $216,000,000. Le principal et les intérêts sont garantis pour le reste, soit $780,148,354.

(3) L'élément le plus important de la dette publique provinciale est la dette obligataire, totalisant $1,148,451,597. En outre, il y a les billets du Trésor, se chiffrant par $103,707,602, les emprunts bancaires, dépôts d'épargne, etc.

(4) Les dettes indirectes des provinces comprennent les garanties d'obligations de chemins de fer, d'entreprises hydroélectriques, de municipalités, etc.

(5) Ce chiffre comprend le passif total de toutes les municipalités de six provinces, et la dette obligataire des autres (le passif total n'étant pas disponible). La somme donnée est donc la plus basse à laquelle on puisse chiffrer l'ensemble des dettes directes des municipalités canadiennes.

(6) La portion non garantie de la dette obligataire des chemins de fer Nationaux du Canada est seule comprise ici, vu que la dette garantie figure au deuxième article du tableau.

(7) Les autres compagnies comprennent les sociétés industrielles, financières, commerciales et autres, en fait toutes, sauf les sociétés publiques et les chemins de fer.

II. Dettes municipales

La dette obligataire brute des municipalités, au nombre de plue de $4,200, se répartissaient ainsi qu'il suit, par province, au 31 décembre 1931:

Province	Dette consolidée
Alberta	78,679,570
Colombie-Britannique	129,913,890
Manitoba	116,864,937
Ontario	499,002,074
Nouvelle-Ecosse	31,386,025
Nouveau-Brunswick	21,477,521
Ile du Prince-Edouard (*a*)	1,863,211
Québec	362,132,334
Saskatchewan	47,488,595
Total	$1,288,808,157

(*a*) *1930*

Les autres dettes, comprenant emprunts temporaires, découverts en banque, comptes payables et dettes flottantes diverses s'élèvent à $295,223,318.

Les intérêts de la dette fondée des municipalités s'établissent à une moyenne de 4·9 p. 100, soit $63,151,599 sur le total figurant au tableau ci-dessus.

III. La dette particulière

Bien que les statistiques de la dette publique soient assez complètes, celles de la dette particulière ne le sont pas. Les prêts bancaires sont publiés mensuellement et le Comité en a pris connaissance.

Quant aux hypothèques, les statistiques disponibles ne sont que partielles. Au recensement de 1931, le questionnaire renfermait une question sur les hypothèques. On a pu établir que sur 654,297 fermes au Canada appartenant entièrement ou partiellement à leurs exploitants, 244,201 étaient hypothéquées pour $677,564,100. Il faut signaler que ces chiffres ne visent que la dette garantie par une hypothèque ou un instrument légal équivalent sur terres et constructions. Les détails s'en trouvent dans la sténographie des témoignages. Ces chiffres également ne comprennent que les fermes appartenant à leurs exploitants. On évalue à environ $765,000,000 les hypothèques urbaines détenues par des sociétés de prêt.

On n'a pas tenté, vu le manque de documentation, d'évaluer les dettes des particuliers, contractées de diverses manières.

IV. L'intérêt bancaire

Les taux d'intérêt et d'escompte bancaires ne sont pas disponibles par provinces, mais on connaît les taux moyens pour l'ensemble du Canada. Le taux moyen sur les prêts, y compris les prêts au jour le jour, accuse un fléchissement de 1930 à 1932.

Taux moyens maxima et minima d'intérêt et d'escompte exigés par les banques sur les avances ou prêts consentis au Canada durant les années 1930, 1931 et 1932

—	Moyenne de l'intérêt		Moyenne de l'escompte	
	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum
	p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
1930	6·43	6·29	6·99	6·86
1931	6·39	6·05	6·80	6·66
1932	6·18	6·03	6·81	6·67

N.B.—Ces taux moyens comprennent les prêts au jour le jour sur lesquels le taux d'intérêt exigé d'ordinaire ces dernières années était de 6 p. 100.

Chaque banque fait un rapport trimestriel sur ses taux naxima et minima. Les moyennes susindiquées comprennent les quatre trimestres de toutes les banques.

V. Taux d'intérêt sur hypothèque

Le Bureau fédéral de la statistique a recueilli des données considérables de la *Dominion Mortgage and Investment Association* et de certaines sociétés de prêts hypothécaires concernant les taux d'intérêt sur hypothèque. Il a obtenu les taux moyens de 57 compagnies, d'où il ressort que les taux courants varient de 6 p. 100 à 8 p. 100 dans toutes les provinces sauf dans Québec, où ils sont un peu moins élevés. Une importante compagnie nous a fourni des rapports montrant que les taux moyens sur les nouvelles hypothèques rurales et urbaines pour le Dominion ont baissé de 8.35 p. 100 en 1921 et à 6.84 p. 100 en 1931. Le taux des renouvellements est tombé de 8.17 p. 100 en 1921 à 6.90 p. 100 en 1931.

En général, on peut conclure d'après les chiffres fournis que les taux d'intérêt sur les nouvelles hypothèques et les renouvellements ont diminué par tout le Dominion ces dernières années.

Néanmoins, ces conclusions ne sont pas absolues, car elles reposent que sur les rapports des sociétés de prêts. Nous n'avons aucun rapport des prêteurs particuliers ou des débiteurs hypothécaires eux-mêmes. On devrait recueillir des données statistiques de ces sources afin de compléter la cause présentée par les sociétés de prêts hypothécaires.

VI. Renseignements supplémentaires requis

Le Bureau fédéral de la statistique n'a pu fournir que des renseignements partiels sur plusieurs autres questions portées à l'attention du Comité, et comme les données recueillies jusqu'à présent ne justifient pas des conclusions précises, nous estimons que l'on devrait augmenter les activités du Bureau relativement aux statistiques financières. En plus des renseignements supplémentaires requis au sujet des taux d'intérêt sur hypothèque (dont nous avons parlé plus haut) le Comité propose que le Bureau fédéral de la statistique soit autorisé à obtenir les renseignements suivants:

Des données sur les honoraires et frais imposés aux débiteurs hypothécaires lorsqu'ils souscrivent de nouvelles hypothèques ou en renouvellent des anciennes. Il existe très peu de renseignements sur la question, mais le Bureau de la statistique a déjà commencé des enquêtes à ce sujet.

Des données sur le coût de l'argent aux sociétés de prêts afin de savoir quel est l'écart entre le coût réel et les taux de prêt. Il n'existe que des renseignements partiels sur cette question.

Des données sur les arrérages de paiements d'intérêt et sur le montant d'intérêt et de principal amorti par les sociétés de prêts hypothécaires.

VII. Juridiction du parlement

Les questions suivantes, touchant le pouvoir du Parlement de légiférer en matière d'intérêt et de prêts, furent soumises au sous-ministre de la Justice, au sous-ministre des Finances, et aux procureurs généraux des diverses provinces (pages ix et x):

1. Le Parlement fédéral a-t-il le pouvoir de fixer un taux maximum d'intérêt sur les prêts, et le reste, consentis par des sociétés constituées en corporation par des lois ou lettres patentes fédérales, lorsqu'il s'agit de sociétés
   (*a*) déjà constituées en corporation;
   (*b*) à constituer en corporation.

2. Le Parlement fédéral a-t-il le pouvoir de prescrire le taux maximum d'intérêt exigible sur les prêts en général consentis par
   (*a*) les personnes;
   (*b*) les sociétés constituées en corporation par des lois ou lettres patentes autres que celles du Dominion.

3. Le Parlement fédéral a-t-il le pouvoir
   (*a*) de fixer
   (*b*) de modifier
   les taux d'intérêts sur les lettres de change et les billets à ordre?

4. (*a*) Le Parlement fédéral a-t-il le pouvoir de décréter la réduction du principal de dettes provenant de prêts consentis par

   i. Des sociétés constituées en corporation par le Parlement fédéral.
   ii. Des sociétés constituées en corporation par d'autres autorités.
   iii. Des particuliers.

(*b*) Pour mieux comprendre les questions ci-dessus, faut-il établir une distinction entre les prêts

   i. gagés sur immeubles;
   ii. gagés sur bien meubles;
   iii. sans garantie?

Le ministère de la Justice, et les procureurs généraux de la Nouvelle-Ecosse, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Québec ont répondu à ces questions. Leurs réponses figurent aux procès-verbaux des délibérations et témoignages, ainsi qu'il suit:

Ministère de la Justice, pp. 43 à 48;
Procureur général de la Nouvelle-Ecosse, p. 49;
Procureur général de la Colombie-Britannique, pp. 65 et 66;
Procureur général du Nouveau-Brunswick, p. 187;
Procureur général du Manitoba, pp. 188 à 190;
Procureur général de Québec, pp. 198 à 200.

Les réponses peuvent se résumer ainsi:

Questions 1 (*a*) et (*b*)—toutes les réponses dans l'affirmative.

Questions 2 (*a*) et (*b*)—toutes les réponses dans l'affirmative. Le procureur général de la Colombie-Britannique a fait cette réserve:

> "Lorsqu'il s'agit de compagnies non fédérales, l'Etat ne pourrait peut-être pas intervenir relativement à un contrat passé avec une société étrangère en dehors du Canada, même si la personne redevable des intérêts était domiciliée au Canada."

Questions 3 (*a*) et (*b*)—toutes les réponses dans l'affirmative.

Questions 4 (*a*), i, ii, iii—toutes les réponses sauf celles du Manitoba, furent négatives. Le ministère de la Justice, toutefois, fait exception pour les prêts bancaires. Le procureur général du Manitoba dit qu'il est assez difficile de fournir une réponse satisfaisante mais que, dans le cas d'une loi provenant de ce que l'on pourrait appeler une crise nationale ou d'une loi que l'on pourrait considérer comme ayant trait aux affaires bancaires, à l'établissement de banques, à l'émission de papier-monnaie, aux lettres de change et billets à ordre, aux banqueroutes et aux faillites, la réponse serait affirmative. Il ajoute que dans le cas d'un débiteur demeurant dans une province et un créancier résidant ailleurs, la législature de la province du débiteur ne pourrait pas validement légiférer en dérogation d'un droit civil existant et applicable hors de la province.

Questions 4 (*b*), i, ii, iii, toutes les réponses, sauf celle du Manitoba, dans la négative. Le procureur général du Manitoba n'a pas expressément répondu à cette question, mais on peut déduire qu'il y aurait répondu négativement.

Observations générales

Il n'est guère besoin de signaler que les obligations, tant publiques que particulières, contractées lorsque le niveau général des prix était bien plus élevé, constituent un problème sérieux dans les conditions économiques actuelles. Cela est particulièrement vrai du Canada, où, dans un temps relativement court, on a assumé de lourdes obligations provenant de nos immobilisations de capitaux en matériel, outillages et facilités de transport en vue du développement de nos ressources naturelles et de l'augmentation de la capacité productrice du pays.

En ce qui concerne la dette publique, nous croyons qu'il importe avant tout de viser aux moyens à prendre pour abaisser le prix de la monnaie, ainsi qu'à d'autres mesures, y compris la coopération internationale, susceptibles d'entraîner une hausse du niveau général des prix et la restauration de la confiance et du commerce mondiale.

Au sein du pays, l'équilibre des budgets gouvernementaux et la conversion, à des taux d'intérêt plus bas, des obligations arrivant à échéance produiront des répercussions salutaires. Les mesures tendant à alléger le fardeau de la dette publique fixe auront naturellement un effet semblable sur les dettes particulières.

Le Comité est d'avis que la réduction des taux d'intérêt sur les dépôts bancaires, récemment effectués avec le concours du gouvernement, constitue une mesure constructive qui, espère-t-il, sera suivie d'interventions plus importantes par le Canada dans le domaine international, à titre de membre participant de la Conférence économique et monétaire mondiale.

Nous déposons, en même temps que le présent rapport, un exemplaire imprimé de la sténographie des témoignages entendus.

(*Pour les minutes des séances, etc., qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux n° 2*)

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes et lettres que le premier ministre, le ministre de l'Immigration ou tout fonctionnaire du ministère de l'Immigration ont envoyés et reçus entre le 28 janvier et le 28 février 1933 au sujet de Peter Verigin.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 926, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de $17,647.67 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 927, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de $267.14 à la province de Québec pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 928, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de $2,691.14 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 931, du 16 mai 1933: autorisant un prêt de $500,000.00 à la province du Manitoba, acceptant en garantie des bons du Trésor portant intérêt de 5 p. 100 par année.

Arrêté en Conseil, C.P. 934, du 16 mai 1933: autorisant des paiements de $135,000.00 à la province de la Colombie-Britannique, comme avance devant servir pour les secours aux célibataires chômeurs et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 936, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de $7,710.12 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 937, du 16 mai 1933: créditant la somme de $13,471.52 comme prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Stanley—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quelle somme le gouvernement du Canada a versée à Arthur G. Slaght, C.R., du premier jour de l'année 1926 jusqu'au dernier jour de l'année 1930.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Pour quel objet on a construit le vapeur de l'état canadien *Citadelle.*
2. Sur les représentations ou requêtes de quelles personnes on a construit ce navire.
3. Quel était le type de navire demandé.
4. Qui a préparé les plans et sur les instructions de quelle personne ils ont été préparés.
5. Si avant de commencer la construction, on a consulté les personnes qui avaient présenté les représentations ou requêtes, et obtenu d'elles d'approbation des plans.
6. De quelle façon on a fait l'appel de soumissions.
7. Quelles personnes ont soumissionné et pour quel montant.
8. Quel a été le soumissionnaire choisi.
9. Quel était le prix.
10. Quelles sommes on lui a payées jusqu'à ce jour.
11. S'il y a eu des ouvrages supplémentaires, si tel est le cas, quels étaient-ils et combien ils ont coûté.
12. Si l'automne passé, ce navire a exécuté des tâches pour des particuliers dans le port de Québec.
12. Si l'automne passé, ce navire a exécuté des tâches pour des particuliers pour les services rendus par ce navire.
14. A la demande de qui ce navire a été envoyé au port de Saint-Jean l'automne passé, et pour quel objet.
15. Pendant que ce navire était à Saint-Jean, s'il a exécuté des tâches pour des particuliers.
16. Si tel est le cas, pour qui, et quels paiements ces particuliers ont faits, et à qui ces argents ont été versés.
17. Sur la demande de quelle personne ce navire est revenu au port de Québec, ce printemps-ci, 1933.
18. Pour quel objet on l'a ramené.
19. Si le ministère de la Marine ou le gouvernement a conclu des arrangements, tacites ou autres, pour exécuter des tâches pour des particuliers dans le port de Québec.
20. Si tel est le cas, quels sont ces arrangements, c'est-à-dire pour qui emploira-t-on le navire et quelle sera la rémunération.
21. Si le gouvernement a fait du remorquage une entreprise.
22. Si tel est le cas, pour quel motif.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Duranleau pour la deuxième lecture du Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada".

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),	Barrette,	Burns,	Davies,
Anderson (Halton),	Belec,	Bury,	Duguay,
Arthurs,	Bourgeois,	Chaplin,	Dupré,
Barber,	Bowman,	Charters,	Duranleau,
	Boyes,	Cotnam,	Edwards,

Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Harris,
Hay,
Laflèche,
Larue,
Loucks,
MacInnis,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Mitchell,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Myers,
Neill,
Nicholson,
Peck,
Pickel,
Porteous,
Quinn,
Ryckman,
Senn,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Spankie,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Turnbull,
Weese,
White (Mont-Royal),
Wright—66.

CONTRE:

Messieurs

Blair,
Boulanger,
Bradette,
Butcher,
Carmichael,
Casgrain,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Dumaine,
Factor,
Fafard,
Ferland,
Garland (Bow-River),
Girouard,
Golding,
Goulet,
Hanson (Skeena),
Hurtubise,
Jacobs,
Jean,
Luchkovich,
Macphail,
McPhee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Rhéaume,
Sanderson,
Thauvette,
Totzke,
Young—30.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, délibéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime, résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 113

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 19 MAI 1933

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 99, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932.
Bill No 100, Loi modifiant la Loi de la Commission du Tarif.

M. Bury, du comité du Règlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité a considéré la suspension de l'article 92 du Règlement relativement à la pétition de Joseph Albéric Beaudry et autres, de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de constituer en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada.*

Il ressort, des renseignement fournis, que la présentation de la pétition a été retardée à cause de certaines difficultés à financer le projet. On a réussi, cependant, à surmonter ces difficultés.

Par ailleurs, il a été démontré devant le Comité que M. Finlayson, Surintendant des Assurances, a approuvé la requête, et que le bill a été adopté au Sénat et qu'il est prêt à être pris en considération par cette Chambre.

Votre comité a aussi étudié le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés présenté le 18 courant, et faisant connaître à la Chambre que les dispositions de l'article 95 du Règlement, relatives à la publication d'un avis à l'effet que les pétitionnaires devaient demander l'adoption d'un bill privé, ont été observées en partie.

Etant donné qu'il n'en résultera aucune injustice au public, votre comité recommande que l'application des articles 92 et 95 du Rglement soit suspendue en ce qui concerne cette pétition.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bury, ledit rapport est agréé.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 mai 1933:—Copie de tous les décrets du conseil, correspondance, et instructions aux fonctionnaires des douanes au sujet de la valeur imposable de la fléole, et de la révocation de cette valeur.

Sur motion de M. Sullivan, conformément à l'ordre spécial passé le 27 mars, le Bill No 110 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*" est lu la première et la deuxième fois.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Sullivan ledit bill est inscrit sur le Feuilleton parmi les bills privés pour être pris en considération ce jour.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill No 78, Loi modifiant la Loi des pensions étant lu;

M. Bennett propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et agréés.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Lesdits amendements sont en conséquence, lus la deuxième fois et agréés.

L'ordre pour la prisé en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel étant lu;

M. Dupré propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leur amendement au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel pour la raison suivante:—

"Parce que l'on peut croire, par la rédaction dudit amendement, qu'il admet un principe qu'il n'est peut-être pas sage de sanctionner dans une Loi du Parlement."

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Le Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada" est de nouveau considéré en comité général.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informa la Chambre qu'un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 102, Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company* sans amendement.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures du soir.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 110 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*" est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada" lequel est rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois sur division et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 8.55 p.m., jusqu'à lundi à 11 a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 114

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 22 MAI 1933

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat ne maintient pas son amendement en remplacement de son premier amendement apporté au bill (71), intitulé "Loi modifiant le Code criminel", mais qu'il maintient ses premier, deuxième et troisième amendements en premier lieu apportés au bill, pour les motifs suivants:

"1. Parce que les dispositions du paragraphe (3) de la clause 3 comportent un principe qu'il ne serait peut-être pas à propos de sanctionner dans une loi du Parlement.

2. Cet amendement est par voie de conséquence.

3. Parce que les mots retranchés n'auraient jamais dû être inclus."

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1933—Document montrant:—

1. Quels sont les propriétaires de la station d'émission C.H.R.C., à Québec.
2. Si les propriétaires sont constitués en corporation, quels sont les administrateurs ou les associés de cette corporation.
3. Quand la licence de ladite station se termine.
4. Si la licence a été renouvelée, quand elle a été renouvelée, pour combien de temps et sur les avis de quelle personne.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1933:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de George Prince, maître de poste de Port Daniel, Ouest, comté de Bonaventure, et à la nomination de madame Ramier à sa place.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel était le montant total des crédits pour les chantiers maritimes de l'Etat, à Sorel, durant les années 1932 et 1933.

2. Combien d'hommes étaient au travail aux chantiers maritimes de Sorel (*a*) le 15 mars 1933, (*b*) le 24 avril 1933, (*c*) le 1er mai 1933.

3. En 1932, quel a été le coût moyen, par verge cube, des excavations, par les dragues de l'Etat, dans le chenal de navigation du Saint-Laurent.

4. Quel est le prix moyen, par verge cube de matériaux enlevés, que l'on verse aux autres dragues qui opèrent à l'entreprise dans ledit chenal.

5. Si le ministère de la Marine a acheté récemment un treuil du *Sorel Mechanical Shop*.

6. Si tel est le cas, quel en a été le prix.

7. Si on a fait un appel de soumissions.

8. Quel ouvrage le ministère entend exécuter avec ledit treuil.

9. Si le gouvernement est propriétaire du *Sorel Mechanical Shop,* ou s'il lui donne des subventions.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Gobeil—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les plaintes portées contre M. A. Lachance, régistraire de la cour d'amirauté, ville de Québec. Et aussi copie de toute la correspondance relative audit M. Lachance, et que le ministère de la Justice a envoyée et reçue depuis le 1er juin 1928.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est délibéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Une message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a substitué certains amendements à ceux faits par la Chambre des Communes au Bill No 106, (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada" lesquels sont comme suit:—

1. Page 1, lignes 8 à 27 inclusivement. Remplacer le paragraphe (3) de la sous-clause (1) par le suivant:

"(3) Lorsque le Ministre est nommé comme administrateur de pilotage pour quelque circonscription, son successeur en autorité ou tout ministre le suppléant ou, en l'absence d'Ottawa du Ministre ou de tout ministre le suppléant, son sous-ministre régulier sera l'administrateur de pilotage; et un semblable administrateur de pilotage pourra, par règlement confirmé par le Gouverneur en conseil, autoriser le surintendant des pilotes dans la circonscription à exercer l'une quelconque de ses fonctions, et, pour telle période ou pour telle fin qu'il pourra déterminer, autoriser qui que ce soit à exercer toute fonction ou attribution particulière dévolue à l'administration de pilotage par la présente loi ou par tout règlement établi sous son empire."

2. Page 6, entre les lignes 17 et 18. Immédiatement après la clause 1, substituer la clause suivante:

"1A. Le paragraphe douze de l'article premier de la présente loi n'entrera pas en vigueur avant une date à fixer par le Gouverneur en conseil et à proclamer dans la *Gazette du Canada*."

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 115

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 23 MAI 1933

Prières.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se réunira à trois heures de l'après-midi, le mercredi 24 mai et le jeudi le 25 mai, nonobstant la résolution adoptée le 8 mai 1933.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur division.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la communication suivante:

Bureau du secrétaire du Gouverneur général

23 mai 1933.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, juge en chef, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, ce jour, à 8.15 p.m., pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,
Assistant-secrétaire du Gouverneur général

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Du consentement unanime, M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt-quatrième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada pour l'année 1932. (Version française).

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Un message est reçu du très honorable juge Duff, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi autorisant le Gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée du vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932 intitulé: Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada.

Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets.

Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg.

Loi pour faire droit à Harry Prupas.

Loi pour faire droit à Olga Shidlowskaya Lowrey.

Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight.

Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox.

Loi pour faire droit à George Andrew Carruthers.

Loi pour faire droit à Lilias Torrance Newton.

Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour.

Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan.

Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll.

Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall.

Loi pour faire droit à Angelo Stavrow.

Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company.*

Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi des Indiens.

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi concernant un certain Arrangement commercial entre le Canada et la France.

Loi sur une certaine Convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et les questions commerciales et maritimes.

Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932.

Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.

Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company*.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*.

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 116

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 24 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêté en Conseil passé en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 980, du 22 mai 1933: autorisant un prêt de $700,000 à la province de la Saskatchewan, acceptant en garantie ses bons du Trésor d'un an au taux de 5 p. 100 par année, le revenu de telle somme devant être employé par la province à défrayer ses dépenses de secours direct administré par la commission de secours de la Saskatchewan.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés depuis août 1930 entre la Légion canadienne, *British Empire Service League*, de Shaunavon, Saskatchewan, ou aucun de leurs représentants, et le ministère des Travaux publics et le ministère de la Défense nationale, et ensemble avec une copie de la correspondance échangée entre les deux dits ministères, ou entre toute personne et l'un et l'autre de ces deux ministères, au sujet du bail, ou du renouvellement du bail du manège militaire de Shaunavon, Saskatchewan.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Garland (Bow-River)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des décrets du conseil C.P. 1947 et C.P. 1948 avec une copie des télégrammes, câblogrammes, lettres et autre correspondance qui ont trait à la matière qui fait le sujet desdits décrets du conseil, et tels qu'ils sont actuellement dans les dossiers du ministère des Affaires étrangères.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs au fait que l'on s'est dispensé des services de Norman Jollimore, courrier entre les bureaux de poste de Halifax et de Lower Prospect, et à l'adjudication de l'entreprise à J. Bernard Umlah, de Terrence

Bay, à partir du 1er mars de l'année actuelle, et relatifs aussi à une modification du contrat, de façon que les services se feront de Lower Prospect à White's Lake, se rattachant aux courriers qui viennent de Upper Prospect.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, dépositions, autres écrits et documents relatifs à l'enquête faite récemment sur l'administration des fonds de secours à Glace Bay, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Hurtubise—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de tout changement du maître de poste, à Field, Ontario, depuis 1930, ou de tout changement du local du bureau de poste.

Les amendements faits par le Sénat en substitution aux amendements faits par la Chambre des Communes au Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada" sont pris en considération et respectivement agréés.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 117

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 25 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1933—Document montrant:—

1. Durant chacune des cinq dernières années, quelles ont été les recettes totales des bureaux de poste des localités suivantes dans l'Alberta: Banff, Camrose, Drumheller, Lethbridge, Medicine-Hat, Red-Deer et Wetaskiwin.

2. Durant les mêmes années, quel traitement les maîtres de poste de chacune de ces localités ont reçu sous forme de salaire en espèces.

3. Dans le cas où les maîtres de poste ne recevaient pas un traitement, quelle rémunération, ils ont reçue à chacune desdites localités, sous forme de commissions, le total, louage de casiers, ou sous toute autre forme de rémunération permise par le ministère, durant chacune desdites années.

4. Si le gouvernement fournit le local, l'ameublement de bureau, y compris les casiers postaux, etc., à chacune des localités mentionnées plus haut.

5. Durant chacune desdites années, combien d'aides on a employés dans chacune de ces localités.

6. Qui paie lesdits aides.

7. Quel salaire ils reçoivent.

8. Quel est le traitement des maîtres de poste de Calgary et d'Edmonton.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Hurtubise—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Durant les années 1931 et 1932, combien de films sonores français ont été renvoyés en France après avoir été refusés par des bureaux provinciaux de censure.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 118

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 26 MAI 1933

Prières.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que le samedi, 27 mai courant, la Chambre se réunira à onze heures du matin. Et qu'en plus de la suspension habituelle à six heures p.m., il y aura aussi une suspension de une heure à trois heures p.m., et que l'ordre des affaires et de la procédure sera le même que pour le vendredi.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

L'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel étant lu;

M. Dupré propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leur amendement au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel pour la raison suivante:—

"Parce que l'abrogation du paragraphe 3 de la clause 3 enlève presque tout effet à la clause toute entière."

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil.

Du consentement unanime, sur motion de M. Lapointe, l'Ordre No 3, des Bills et Ordres publics pour la deuxième lecture du Bill No 82, Loi modifiant la Loi des serments d'allégeance est rescindé et le bill retiré.

M. l'Orateur quitte alors le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Dupré, la résolution adoptée par la Chambre ce jour, n'acquiesçant pas aux amendements faits par le Sénat au paragraphe 3 de la clause 3, du Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, est rescindée.

M. Dupré, propose alors,—Qu'un message soit envoyé au Sénat respectueusement demandant à Leurs Honneurs une conférence libre avec Leurs Honneurs pour considérer un certain amendement fait par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, auquel Leurs Honneurs n'ont pas acquiescé et sur lequel le Sénat insiste, et tout amendement qu'à cette conférence, il sera jugé désirable de faire audit bill ou amendements le concernant.

Que le greffier porte ledit message au Sénat.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 119

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 27 MAI 1933

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 11 mai 1933—Document montrant:—

1. Quels sont les propriétaires de la station d'émission C.H.R.C., à Québec.
2. Si les propriétaires sont constitués en corporation, quels sont les administrateurs ou les associés de cette corporation.
3. Quand la licence de ladite station se termine.
4. Si la licence a été renouvelée, quand elle a été renouvelée, pour combien de temps et sur les avis de quelle personne.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1933—Document montrant:—

1. Quel est le but de l'association connue sous le nom de *Canadian Institute of Patent Sollicitors* nommés dans le règlement 12 qui régit l'exécution de la loi sur la concurrence déloyale, 1932.
2. Quelles raisons sociales ou quels particuliers sont membres dudit *Canadian Institute of Patent Sollicitors.*
3. Si ledit Institut est une association juridique incorporée.
4. Si ledit Institut a l'autorité de dire qui peut ou ne peut pas pratiquer devant le Bureau canadien des marques de commerce, si tel est le cas, pour quel motif.
5. Si un avocat qui possède tous ses titres justificatifs et qui a pratiqué pendant des années devant le Bureau canadien des marques de commerce, est obligé de payer des honoraires à cet Institut avant d'être reconnu par le Bureau des marques de commerce de l'Etat, si tel est le cas, pourquoi.
6. Quelles dispositions on a prises à l'égard des avocats canadiens actuels des patentes pour qu'ils continuent à pratiquer s'ils ne se sentent pas disposés à joindre le *Canadian Institute of Patent Sollicitors.*

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat agrée à la conférence libre avec le Sénat dans le but de considérer certains amendements faits par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, auxquels les Communes n'acquiescent pas et sur lesquels le Sénat insiste; et tout amendement qui, à cette conférence, il sera jugé désirable de faire et a nommé les honorables sénateurs Graham, Chapais et Meighen comme gérants de leur part à ladite conférence, et

Aussi que les gérants à la conférence libre de la part du Sénat se réuniront dans la salle 258 au Sénat.

Sur motion de M. Dupré, résolu,—Que Messieurs Lapointe, Heaps et Dupré soient nommés gérants de la part de la Chambre pour la conférence libre avec le Sénat, relativement aux amendements faits au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé.

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Belec, Bennett, Bourgeois, Bowen, Bury, Chaplin, Dupré, Duranleau, Esling, Fortin, Gagnon, Ganong, Gobeil, Gordon, Hay, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), LaVergne, Loucks, Macdougall, MacLaren, MacNicol, McGregor, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Murphy, Myers, Quinn, Ryckman, Sauvé, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Spankie, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Swanston, Tétreault, Thompson (Lanark), Weir (Melfort), White (Mount-Royal) Wright—45.

CONTRE:

Messieurs

Boulanger, Casgrain, Chevrier, Deslauriers, Fafard, Ferland, Fiset (sir Eugène), Gardiner, King, Mackenzie McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), Malcolm, Motherwell, Séguin, Stewart (Edmonton-Ouest)—15.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé sur la même division.

M. Dupré fait le rapport suivant:—

Vos gérants demandent à faire rapport qu'ils ont dûment tenu la conférence libre avec les gérants nommés par le Sénat, au sujet des amendements faits par le Sénat au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, et les gérants, de la part

du Sénat, ont agréé de recommander que le Sénat n'insiste pas à leur premier amendement, auquel la Chambre n'a pas agréé, mais qu'il accepte l'amendement suivant à sa place:—

"(3) Dans toutes poursuites instituées en exécution du paragraphe deux du présent article, lorsque, de l'avis de la cour, les circonstances sont de nature à probablement exposer l'enfant à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes ou sa demeure un endroit qu'il ne peut habiter convenablement, il existe, sur preuve que la personne accusée a, dans la demeure de cet enfant, participé à l'adultère, à l'immoralité sexuelle, à l'ivrognerie habituelle ou à toute autre forme de vice, présomption absolue que l'enfant était effectivement exposé à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes et sa demeure réellement un endroit où il ne peut habiter convenablement."

M. Dupré propose alors,—Que le paragraphe 3, de la clause 3 dudit bill soit effacé et substitué par le suivant:—

"(3) Dans toute poursuite instituée en exécution du paragraphe deux du présent article, lorsque, de l'avis de la cour, les circonstances sont de nature à probablement exposer l'enfant à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes ou sa demeure un endroit qu'il ne peut habiter convenablement, il existe, sur preuve que la personne accusée a, dans la demeure de cet enfant, participé à l'adultère, à l'immoralité sexuelle, à l'ivrognerie habituelle ou à toute autre forme de vice, présomption absolue que l'enfant était effectivement exposé à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes et sa demeure réellement un endroit où il ne peut habiter convenablement."

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Les deuxième et troisième amendements faits par le Sénat audit bill sont pris en considération et agréés.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Que deux cents copies du rapport intérimaire à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 janvier 1932, fait par Errol M. McDougall, écr., commissaire nommé pour faire enquête sur les réclamations illégales de guerre et des réparations payables en conséquence, déposé sur la Table de la Chambre le 6 février 1932, soient imprimées en français sans délai, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que 500 copies en français, des procès verbaux et de la preuve faite devant le comité de l'Agriculture et de la Colonisation, qui ont été distribués de jour en jour durant les séances dudit comité, soient imprimées sans délai, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

10 mai 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, le 27 mai, à 8 heures p.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. LASCELLES

Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé à l'amendement fait par les Communes à leur premier amendement original au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, sans amendement.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du dix-septième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

En venant clore la quatrième session du Dix-septième Parlement, je dois vous féliciter de la façon dont vous avez réalisé les vœux formulés dans mon discours, à la rentrée des Chambres, en octobre dernier.

Je constate avec une vive satisfaction que les avantages offerts par les Accords de la Conférence économique impériale, universellement connus aujourd'hui sous le nom d'"Accords d'Ottawa", et ratifiés au début de la présente session, se traduisent déjà par un accroissement constant et profitable du commerce intraimpérial.

Les mesures prises par mon Gouvernement en vue de maintenir la solidité de notre armature financière ont déjà produit des résultats satisfaisants. Le crédit du Canada dans le monde s'est raffermi.

Le dernier recensement décennal, sur lequel s'appuie la répartition de la représentation du peuple à la Chambre des communes, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, révèle que le Canada compte maintenant, comme bien d'autres pays, la majeure partie de sa population dans les villes. Malgré cette dernière difficulté, vous avez pu effectuer une nouvelle répartition juste et équitable des circonscriptions électorales du pays.

Les chartes des banques du Canada ont été prolongées d'un an afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la révision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale ainsi que les conclusions de la Commission royale que le Gouvernement nommera bientôt pour étudier les problèmes bancaires et monétaires.

Les questions complexes et difficiles du transport ferroviaire au Canada ont fait l'objet d'une mesure législative incorporant les recommandations principales de la Commission royale des chemins de fer et du transport. Cette législation, dont le principe est de maintenir l'intégrité de nos deux réseaux transcontinentaux, tend à assurer un service efficace et économique et à fournir des moyens de coopération entre les deux réseaux.

Nous avons le ferme espoir que l'Accord avec la République française, réglant les tarifs des douanes, ainsi que la Convention régissant les droits des nationaux, le commerce et la navigation, que vous avez ratifiés, vont favoriser les échanges commerciaux entre les deux pays et assurer à ceux-ci des avantages réciproques.

Les amendements à la Loi des pensions que vous avez adoptés vont permettre au pays de remplir, avec plus de justice et d'équité et avec des organismes moins encombrants et moins coûteux, ses engagements envers ceux qui ont combattu dans la Grande Guerre.

Au nombre des autres mesures importantes que vous avez adoptées se trouvent: une loi modifiant la Loi des grains du Canada; une loi autorisant le Gouverneur en son conseil à permettre de prolonger, par proclamation, la durée de l'Accord commercial conclu entre le Canada et la Nouvelle-Zélande; une loi modifiant la Loi de navigation du Canada, et des lois concernant les pénitenciers, les forces en visite de la Communauté britannique, le Code criminel, la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et l'allégement du chômage et l'aide à l'griculture.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le courage avec lequel le peuple canadien a supporté les fardeaux qui lui imposent ces temps agités témoigne de sa foi ardente dans l'avenir de son pays. On se rend compte, cependant, que la coopération entre les peuples de la terre s'impose si l'on veut sortir de la crise sans précédent qui a si longtemps régné dans tous les pays.

En vous libérant de vos devoirs parlementaires, j'implore la divine Providence de vous guider et de vous bénir.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le 6e jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au jeudi, le 6 juillet prochain.

GEORGE BLACK,
Orateur.

INDEX

DU

SOIXANTE ET ONZIÈME VOLUME

23-24 GEORGE V

Journaux de la Chambre des Communes

(Quatrième session du dix-septième parlement)

Chômage:

F

S

T

V

